LA NOUVELLE-FRANCE

LA

NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1915

TOME QUATORZIÈME

DE LA COLLECTION

QUÉBEC
BUREAUX DE LA « NOUVELLE-FRANCE »
2, rue Port-Dauphin



Sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV JANVIER 1915 N° 1

PIE X

II

(*Suite*)

Mais Pie X ne travaillait pas seulement pour les courtes années de son pontificat qu'il pressentait devoir se hâter à leur terme. Rappelé des portes du tombeau en 1913, le saint Pape songeait à l'avenir de l'Eglise et au moyen le plus efficace de prémunir le clergé surtout contre le péril de la foi. Bien des fois, méditant sur l'incroyable fortune des erreurs modernistes aussi contraires au bon sens qu'à la foi, et leur empire sur un grand nombre d'esprits même brillants et bien intentionnés, que son traitement énergique avait sauvés sans pourtant leur pouvoir rendre la pleine vigueur de la santé intellectuelle, il se demanda ce qu'il pourrait faire pratiquement pour préserver du bacille infectieux les jeunes recrues du sanctuaire. Comment leur former un tempérament intellectuel assez robuste pour neutraliser son action? Quel sérum leur inoculer pour stériliser tous les germes qu'ils absorberont fatalement, dès qu'ils sortiront de l'atmosphère désormais parfaitement sanifiée des séminaires et des universités catholiques.? Plus il y réfléchissait, plus il voyait clairement que la santé et la vigueur des esprits dépendent surtout d'une saine, sérieuse et complète formation philosophique. De fait, parmi les docteurs du Modernisme, on n'en eût peut-être pas trouvé un seul qui eût jamais fait une philosophie sérieuse ou qui ne l'eût pas consciencieusement oubliée. Reprenant donc ici encore l'idée et la direction de son vénéré prédécesseur, qu'il avait si souvent inculquées lui-même, il statua non seulement que la philosophie de saint Thomas d'Aquin serait exclusivement enseignée dans les

séminaires et les universités catholiques, mais que personne n'y pourrait prendre aucun grade qu'il n'eût reçu d'abord cette formation philosophique complète. Puis, pour être sûr que cette sage direction ne serait pas éludée comme tant d'autres, il fit déterminer par un décret de la Sacrée Congrégation des Etudes les thèses principales de la philosophie de saint Thomas, dont l'enseignement serait obligatoire dans tous les séminaires, universités et écoles religieuses de l'Italie. Nul doute que, dans son intention, le décret ne dût être appliqué en temps opportun aux écoles catholiques du monde entier. Ce fut le dernier acte important de sa lutte contre le Modernisme théologique et philosophique, signé un mois avant sa mort. Un mois plus tôt un *Motu proprio* imposait la *Somme* de saint Thomas comme texte obligatoire de l'enseignement dans toutes les écoles pouvant conférer les grades théologiques.

Mais en dehors des séminaires et des universités, ailleurs que dans les chaires d'enseignement et de prédication, le Modernisme tenait école et prétendait reconstituer la société civile sur une base plus juste et plus équitable, en dehors de l'Eglise et à côté d'elle. L'esprit moderniste était au fond de la démocratie chrétienne et il dirigeait manifestement toute une prédication et une action sociale, menées par des catholiques, avec plus de zèle et de dévouement que de lumière. Laïques, prêtres, religieux, jeunes gens surtout, étaient entrés dans le mouvement et s'y laissaient entraîner au lieu de le diriger. En vain, sur ce terrain, comme sur celui de la théologie et de la philosophie, Léon XIII avait à plusieurs reprises projeté l'abondante lumière de sa grande doctrine : (1) ses enseignements ou n'avaient pas été compris ou avaient été simplement ignorés avec plus d'irréflexion et de légèreté que de bonne foi. Dès la première année de son pontificat, Pie X, dans un *Motu proprio*, rappela en les précisant et les cataloguant toutes les directions pratiques données par son prédécesseur. Ce fut désormais le code complet de l'Action populaire catholique qu'il ne cessa de promulguer, de rappeler et d'inculquer tout le long de son pontificat.

1.—Lettres "*Quod Apostolici muneris*, 28 déc. 1878. *Rerum novarum*, 15 mai 1891. *Graves de communi*, 18 jan. 1901. Instruction S. C. A. E. E. 27 janvier 1902.

Dans la guerre au Modernisme social et démocratique, comme dans la guerre au Modernisme théologique, il ne perdit point de temps en paroles ni en exposition de belles doctrines: il y en avait plein l'Eglise et plein le monde, et à quoi servaient-elles si l'on ne voulait ni les comprendre ni s'en éclairer et s'en inspirer? Il était chef pour agir et gouverner: il agit et gouverna. Il montra à quoi pratiquement doivent servir les principes et comment les appliquer. Il parla brièvement, mais nettement, pour être compris; et quand il fut compris, il voulut être non louangé ou complimenté, mais obéi.

Pour être obéi il ne se contenta pas de faire des lois, ou plutôt de donner des directions pratiques précises pour assurer la portée et l'efficacité des lois ; il réorganisa en Italie toute l'œuvre de l'Action populaire catholique et la soumit dans chaque diocèse à l'autorité de l'évêque. Puis il tint la main à ce que, sous aucun prétexte,l'autorité efficace et dirigeante des évêques pût être ignorée ou éludée par des organisateurs ou des membres d une action populaire catholique quelconque, attendu que le bon sens comme la foi veut qu'une action populaire des catholiques soit catholique elle-même, et que si elle est catholique, elle est soumise à la surveillance et à la direction de l'Eglise qui s'exercent par l'autorité des évêques. (1)

En France sa direction ne fut ni moins précise, ni moins ferme, ni moins vigilante. Elle se résume à ces trois mots : "Soyez catholiques avant tout". Le seul moyen pour des catholiques de venir efficacement en aide à la société humaine, c'est une action sociale qui s'inspire des principes catholiques et soit en tout soumise à la direction de l'Eglise, qui vient pratiquement et nécessairement du Pape et des évêques. Rêver d'un catholicisme social, ou même d'un christianisme qui ne soit pas celui des évêques ou du Pape, ou qui ait des principes sociaux différents des principes chrétiens d'hier et de tous les siècles depuis l'Evangile, c'est manifestement rêver la destruction de l'Eglise et celle de la société chrétienne. Tout cela se trouve déjà dans la lettre du cardinal Secrétaire d'Etat au cardinal archevêque de Paris, qui met toutes ces conditions à l'encouragement des œuvres d'Action sociale catholique en général, et en particulier du *Sillon* à ses débuts (1905). La condamnation des er-

1.—Lettre au cardinal Svampa. 1 mars 1905. Lettre encyclique aux évêques d'Italie, *Il fermo proposito*, 11 juin 1905.

reurs, des rêveries et des prétentions à l'action indépendante et insubordonnée des Sillonistes, cinq ans plus tard (25 aout 1910). ne fera que tirer les conséquences des principes posés par le Pape dès le début.

La lettre aux cardinaux et à tous les évêques de France sur les erreurs du *Sillon* fait le pendant de l'encyclique *Pascendi* : elle fit pour le Modernisme social et démocratique ce qu'avait fait l'autre pour le Modernisme théologique et philosophique. Elle fit pour toujours la lumière dans tous les esprits réfléchis et de bonne foi, et donna une direction claire, précise et pratique à tous les catholiques qui se sentiraient le zèle de travailler, par des œuvres sociales vraiment catholiques, et sous l'autorité des évêques, à la régénération de la société. Ici encore, fidèle à sa méthode, Pie X rappelle et reprend la grande doctrine de son prédécesseur qu'on avait tant célébrée en certains quartiers pour la mettre complètement de côté; il précise la seule doctrine sociale qui soit vraiment catholique et conforme à l'Evangile, signale en quelques mots et réfute toutes les erreurs sociales qui font le capital du démocratisme prétendu chrétien, lequel au fond n'est que révolutionnaire et impie, puis il indique sommairement les grandes lignes du programme d'une action populaire vraiment catholique, la seule qui travaillera efficacement à "*instaurer* et *restaurer* sans cesse la société humaine sur ses fondements naturels et divins", et à la protéger "contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété." (1)

Le *Sillon* mourut du coup et avec lui disparut l'une des grandes séductions et tromperies du Modernisme pour une multitude de catholiques à l'âme ardente et généreuse, laïques et jeunes gens surtout, et pour un trop grand nombre de prêtres et de religieux plus emballés qu'éclairés. L'erreur démocratique si tendrement épousée par le Modernisme n'a malheureusement pas disparu avec le Sillon. Elle s'était trop profondément infiltrée dans les esprits et jusque dans des associations fondées avec la plus pure intention d'apostolat catholique. On est parfois étonné et douloureusement surpris d'en

---

1.—Tout en rendant justice aux nobles intentions des illusionnés du *Sillon*, Pie X a prononcé sur l'œuvre le mot désormais historique qui formulera le jugement de l'avenir : "Le *Sillon* convoie le socialisme l'œil fixée sur une chimère."

trouver encore des traces et des souvenirs dans des œuvres catholiques, fondées, patronnées et longtemps dirigées par des catholiques sincèrement dévoués à l'Eglise de cœur et d'intention, mais insuffisamment avertis de la vraie doctrine sociale catholique. Trop courts de vraie philosophie et de saine théologie, ils se sont laissés éblouir par le mirage d'une société idéale bâtie dans les nues, en dehors des conditions providentielles faites à toute société humaine, et se sont trop engoués d'une phraséologie qui parfois sonne faux et presque toujours sonne creux, ce qui est à peu près la même chose. C'est pourquoi, même depuis la Lettre Apostolique sur le *Sillon*, le Pape a saisi toutes les occasions de dissiper tous les nuages suscités de bonne foi ou avec astuce, en France et en Allemagne en particulier, pour tromper les catholiques sur le sens véritable et très précis de ses enseignements et de ses directions (1).

Si la lutte n'est pas finie,—avec l'erreur comme avec la concupiscence la lutte ne finira qu'avec la nature humaine, du moins la lumière est faite, non seulement sur les théories subversives, mais sur les erreurs pratiques du modernisme social. Comme on l'a justement remarqué, non seulement le port est indiqué par un phare qui l'éclaire tout entier, mais toutes les routes sûres sont si bien balisées, toutes les bouées si bien placées que, pour n'en pas trouver l'entrée ou s'y échouer, il faut ou le parti pris de ne pas voir ou n'avoir pas de gouvernail à son bateau.

Certes Pie X, après cette lutte énergique et incessante, pouvait aspirer au repos. Il devait tomber les armes à la main et ne se reposer que dans les grottes vaticanes. Il n'ignorait pas—et c'était une de ses grandes tristesses, la plus grande peut-être et celle qui fit de son pontificat un martyre, quelle résistance avaient rencontrée en certains milieux, allemands, français, italiens, ses directions si fermes, si nettes et si pressantes au sujet des associations catholiques, résistance, disait-on, organisée parfois par des prêtres, voire par des religieux que le Saint Siège avait accoutumé de compter parmi les serviteurs les plus empressés et les plus dévoués à ses moindres désirs; résistance, insinuait-on, qui escomptait la bienveillance de hauts personnages ecclésiastiques en coquetterie avec les nouveautés,

1—Voir en particulier l'encyclique *Singulari* aux évêques d'Allemagne et les lettres du cardinal Secrétaire d'Etat à M. Durand et au regretté comte de Mun.

en tout cas nullement brisée ni réprouvée par eux. Il ne dut pas ignorer davantage qu'à l'été de 1913 on avait en certains quartiers escompté les chances d une prochaine vacance du Saint-Siège, avec l'espoir d'une réaction qu'il fallait préparer; que, cet espoir déçu, on avait organisé toute une campagne dont le but ostensible était de discréditer dans l'opinion des écrivains qui avaient pu parfois montrer moins de tact que de zèle à faire connaître les directions du Saint-Siège et à n'en pas laisser dénaturer le sens et la portée, mais campagne de réaction dont le résultat le plus net eût été d'amoindrir dans l'opinion la portée pratique et l'effet des directions elles-mêmes. L auguste vieillard sentant ses forces défaillir, mais non son courage ni son zèle pour la foi, s'était recueilli devant Dieu et s'était demandé ce qu'il pourrait faire encore pour assurer le triomphe de la vérité catholique et conjurer le péril de l'avenir. Se rappelant alors cette allocution du 17 avril 1907, qui avait retenti comme l'appel aux armes de toute la hiérarchie catholique, il résolut de se donner une dernière fois des aides et des auxiliaires dans le gouvernement de l'Eglise, et de les serrer autour du Pape plus étroitement que jamais pour déconcerter l'ennemi. Quand l'heure fut venue, dans le consistoire du 27 mai 1914, après avoir remis la barrette aux nouveaux cardinaux, les derniers qu'il devait créer, il leur adressa une allocution qui devait retentir jusqu'aux extrémités du monde catholique, ferme et précise comme un ordre du jour, grave et solennelle comme un testament.

La peine profonde que m'a fait éprouver la perte de tant d'excellents cardinaux depuis le consistoire de 1911, a été en quelque sorte tempérée par la consolation d'avoir pu remplir ce vide en vous agrégeant avant hier au Sacré Collège, vous mes chers Fils. Les grandes qualités de piété, de science et de zèle qui vous distinguent, et par-dessus tout, le dévouement que vous professez à ce Saint Siège apostolique m'assurent que vous me serez d'un puissant secours pour maintenir intact le dépôt de la Foi, pour sauvegarder la discipline ecclésiastique et pour résister aux attaques insidieuses auxquelles l'Eglise est en butte, non par tant de la part de ses ennemis déclarés que surtout de ses propres enfants. Que si l'on doit à l'indomptable fermeté de nos pères, à leur vigilante sollicitude, à leur zéle jaloux, à leur délicatesse je dirais presque virginale en matière de doctrine, le triomphe de l'Eglise de tant de périls et de tant d'assauts menés contre elle au cours des siècles, en aucun temps peut-être il ne fut si nécessaire d'avoir l'œil sur ce sacré dépôt pour en garder l'intégrité et la pureté. Nous sommes trop malheureusement dans un temps, où l'on voit très facilement d'un bon œil et l'on adopte certaines idées de conciliation de la Foi avec l'esprit moderne, idées qui conduisent beaucoup plus loin qu'on ne pense, non-seulement à l'affaiblissement mais à la perte totale de la Foi. On n'étonne plus en ayant plein la bouche ces paroles très vagues des aspirations modernes, de la force du progrès

et de la civilisation, en affirmant l'existence d'une conscience laïque, d'une conscience politique opposée à la conscience de l'Eglise, contre laquelle on se prétend le droit et le devoir de réagir pour la corriger et la redresser. Il n'est pas inouï de rencontrer des gens qui manifestent leurs doutes et leurs incertitudes sur les vérités (de la Foi), affirment obstinément des erreurs manifestes cent fois condamnées, et avec cela se persuadent de ne s'être jamais éloignés de l'Eglise parcequ'ils ont quelquefois accompli des pratiques de vie chrétienne. Oh! combien de passagers, combien de pilotes, et, qu'à Dieu ne plaise, combien de capitaines, en se fiant aux nouveautés profanes et à la science trompeuse du temps, au lieu d'arriver au port, ont fait naufrage !

Au milieu de tant de périls, en toute occasion, je n'ai pas manqué de faire entendre ma voix pour rappeler ceux qui s'égaraient, pour signaler les périls, et pour tracer aux catholiques la voie à suivre! Mais ma parole n'a pas toujours été bien comprise de tous ni bien interprétée, si claire et précise qu'elle fût. Beaucoup même, imitant le funeste exemple des adversaires, qui sèment la zizanie dans le champ du Seigneur pour y mettre la confusion et le désordre, n'ont pas rougi d'en donner des interprétations arbitraires, et de lui donner un sens entièrement contraire à celui voulu par le Pape et donnant comme une approbation un silence que la prudence m'imposait.

Dans ces pénibles circonstances j'ai vraiment besoin du concours puissant et efficace de votre travail, ô mes chers Fils,tant dans les divers diocèses auxquels vous retournerez avec le congé du Pape, qu'à la Curie et dans les Congrégations romaines, afin que, par la dignité à laquelle vous êtes élevés, unis d'esprit et de cœur au Pape, vous soyez des premiers défenseurs de la saine doctrine, des premiers maîtres de la vérité, les porte-drapeaux des volontés précises du Pape.

Prêchez donc à tous, mais surtout aux ecclésiastiques et aussi aux autres religieux, que rien ne déplait tant à Notre Seigneur Jésus-Christ et aussi à son Vicaire que la discorde en fait de doctrine, parce que c'est par la désunion et les contentions que Satan triomphe et s'assujettit les rachetés. Pour conserver l'union dans l'intégrité de la doctrine, mettez en garde spécialement les prêtres contre la fréquentation des personnes de foi suspecte et la lecture des livres et des journaux, je ne dis pas très-mauvais—tout homme honnête s'en abstient—mais encore de ceux qui ne sont pas entièrement approuvés par l'Eglise, parceque l'air qu'on y respire est meurtrier et qu'il est impossible de manier la poix sans se noircir. Si jamais vous rencontrez de ces gens qui se vantent d'être croyants dévoués au Pape, et veulent être catholiques, mais qui seraient très insultés d'être appelés cléricaux, dites-leur hautement que les fils dévoués du Pape sont ceux qui obéissent à sa parole et en tout la mettent en pratique, et non pas ceux qui cherchent les moyens d'éluder ses ordres et de l'obliger,avec des instances dignes d'une meilleure cause, à des exemptions et des dispenses d'autant plus regrettables qu'elles entraînent plus d'inconvénients et de scandale. Ne cessez jamais de répéter que si le Pape aime et approuve les associations catholiques qui ont pour but le bien matériel, il a toujours enseigné qu'elles doivent faire prévaloir le bien moral et religieux, et qu'à la louable et bonne intention d'améliorer le sort des travailleurs et des prolétaires, doivent se joindre l'amour de la justice et l'emploi des moyens légitimes pour maintenir l'harmonie et la paix entre les diverses classes de la société. Dites clairement que les associations mixtes et les alliances avec des non-catholiques en vue du bien-être matériel sont permises à de *certaines conditions* déterminées, mais que le Pape donne toute sa préférence à ces associations de fidèles, qui mettant de côté tout respect humain et,fermant l'oreille à toute avance ou menace contraire, se serrent autour de la bannière qui pour être la plus combattue, n'en est pas moins la plus belle et la plus glorieuse, parce qu'elle est la bannière de l'Eglise.

Voilà le champ dans lequel vous devez, ô mes chers Fils, exercer votre activité et votre zèle. Mais parce que notre travail ne servirait de rien s'il n'était béni du ciel, Nous prions Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a lié et scellé de son

sang l'universelle fraternité du genre humain, et recueilli comme en une seule famille tous ceux qui devaient croire en lui, d'unir par nos efforts les intelligences et les volontés de tous dans une concorde si parfaite que tous les fils de l'Eglise soient une seule chose entre eux comme il est lui-même une seule chose avec son Père.

Et dans cette chère espérance, etc.

Ce fut le dernier acte solennel du pontificat contre le Modernisme, L'auguste et saint vieillard eut-il le pressentiment que parmi ces cardinaux, les derniers qui lui devraient la pourpre, Dieu lui avait choisi pour successeur celui-là même auquel il avait confié la difficile et délicate mission de combattre et de maîtriser la propagande moderniste à Bologne, et d'y faire observer les directions pontificales et que la première encyclique de Benoît XV apporterait au monde un écho du dernier discours de Pie X?

Quoi qu'il en soit, le Pontife avait délivré son âme, Moins de trois mois plus tard, cette grande voix se taisait pour toujours, après avoir dit à ses intimes: "*Instaurare omnia in Christo*; il n'y a que cela".

Dieu avait commencé à parler. Qui sait si l'une des miséricordes de Dieu ne sera pas de tirer de ce fléau de la guerre un remède efficace aux erreurs modernistes, et si un grand nombre d'âmes, peut-être des pays entiers, ne lui devront pas un jour d'en être délivreés?

RAPHAEL GERVAIS

(A suivre)

A QUAND LA FIN DU MONDE? [1]

(*Suite et fin.*)

VIII

LE *summum* DU PROGRÈS

Avant d'examiner la question au point de vue de certains textes évangéliques que nous n'avons pas encore examinés, indiquons, en faveur des partisans de la proximité de la fin du monde, une con-

1—Voir la *Nouvelle-France* des Nos d'avril et septembre 1913, janvier, mai, septembre 1914.

sidération que nous n'avons pas encore vu indiquer et qui ne serait cependant pas sans quelque valeur, comparativement aux autres.

C'est le prodigieux essor de l'esprit humain depuis un siècle, lequel nous montre l'homme devenant de plus en plus maître de la nature.

Il n'y a guère que cent ans que la vapeur a commencé à être employée pratiquement à la propulsion des bateaux sur les fleuves et sur les mers, et moins encore à la traction sur les voies ferrées. Napoléon 1er, qui n'était pas un sot, traitait de rêveurs, d'idéologues, les savants qui lui parlaient d'appliquer à la navigation les forces de la vapeur comprimée.

Mais depuis lors quels élans n'ont pas été réalisés dans toutes les voies de la science et de l'industrie ! L'électricité entre en jeu : peu après le milieu du siècle dernier, elle est appliquée à la télégraphie et ne tarde pas à pénétrer jusque dans les moindres centres de population.

Ce n'est rien encore.

Bientôt cette même électricité se chargera de transporter au loin, non seulement la pensée mais aussi la parole et les sons de toute nature ; et la téléphonie transmet dans le présent aux plus grandes distances, et jusqu'aux oreilles des générations futures, les concerts de nos orchestres et la voix éloquente de nos grands orateurs. Et il y a mieux : le phonographe associé au téléphone et au cinématographe nous permet de transmettre à la postérité nos chefs d'œuvre dramatiques ou lyriques comme l'action de la physionomie des acteurs.

Quels résultats ne peut-on pas attendre encore de cette fée moderne, Dame Electricité? Déjà la transmission de la pensée à distance peut se passer de fils conducteurs : l'atmosphère seule la transporte d'une antenne de la tour Eiffel, par exemple, à une antenne tendue à New-York, à Tunis ou à Québec.

Dans un autre ordre de faits, l'automobile commence, depuis une vingtaine d'années, à faire concurrence à la traction sur rails, et déjà auparavant, le vélocipède et la bicyclette avaient singulièrement facilité la locomotion individuelle.

Si merveilleux qu'ils soient, ces moyens d'action ne suffisent pas à la dévorante activité de l'homme. Un domaine, celui des airs, lui était encore fermé ; et par ballons dirigeables et aéroplanes, il

s'en empare, et il le conquiert. Conquête encore à ses débuts et dont la rançon douloureuse se traduit par des quasi-hécatombes humaines, mais qui s'affermira par la suite et parviendra à reduire au minimum des accidents malheureusement toujours possibles, et qui dès aujourd'hui rend à nos héroïques armées les plus signalés services.

Là ne s'arrête pas la série des inventions contemporaines.

La photographie d'une part, la spectroscopie de l'autre ont fait faire à une foule d'arts et de sciences, notamment à la chimie, à la physique et à l'astronomie, de véritables pas de géant ; et l'on est arrivé à déterminer scientifiquement la nature des matériaux dont se compose chacun des astres observés au télescope ainsi que leurs mouvements propres, tandis que par la photographie s'élabore, sur tous les points du globe, une mappemonde céleste, sans rien de comparable dans l'histoire de l'astronomie.

La chirurgie a fait des progrès sans précédent, grâce à l'anesthésie et l'antisepsie ou l'asepsie.

Le génie de l'homme n'est d'ailleurs arrêté par rien. Il ouvre les isthmes pour que ses navires puissent traverser les continents et, sans atterrir, accomplir le périple de la planète. Il perce les montagnes pour lancer ses locomotives. Il perfore le sol dans ses profondeurs pour en faire jaillir à grands flots, soit l'eau des nappes souterraines soit le pétrole combustible et éclairant ; bien mieux, il pénètre lui-même et jusqu'à plus de mille mètres dans les dites profondeurs pour en extraire le charbon fossile, ce "pain de l'industrie". Nous l'avons vu plus haut s'élancer à la conquète des airs ; en même temps, avec ses vaisseaux sous-marins il explore les mers ; et où ses sous-marins ne peuvent atteindre il jette ses sondes jusqu'à des profondeurs de huit à neuf mille mètres, et pareillement, par ballons et cerfs-volants, il explore l'atmosphère jusqu'aux altitudes les plus extrêmes.

Et que dire de l'échelle des vibrations ? On sait aujourd'hui que tout est mouvement et vibration dans la nature ; 32 vibrations par seconde de l'air que nous respirons nous donnent le son le plus grave que notre oreille puisse percevoir ; à 7,000 vibrations et audessus, cet organe éprouve une sensation douloureuse à percevoir des sons suraigus.

A partir de 32,765, elle ne perçoit plus rien ; et pourtant l'é-

chelle se poursuit jusqu'au nombre fantastique de 32 milliards de vibrations auxquelles aucun de nos sens ne peut atteindre, mais qui sont sensibles aux récepteurs des appareils de la télégraphie sans fil, car à partir de 1 milliard de vibrations par seconde, nous sommes dans le domaine des ondes électriques dites hertziennes.

De 34 milliards à 35 trillions, c'est toute une série d'ondes sur lesquelles la science jusqu'ici est muette.

De 450 à 750 trillions, nous avons la gamme de toutes les couleurs, depuis le rouge jusqu'au violet; au-dessous de 450 trillions nous avons les ondes calorifiques. Au dessus du violet, c'est-à-dire au delà de 750 trillions, les ondes sont décelées seulement par la plaque photographique, mais nos sens ne les perçoivent pas. (1)

Que de mystères à découvrir encore, que de secrets de la nature à surprendre, rien que dans cette échelle des ondes vibratoires qui, outre les phénomènes de l'acoustique, de l'optique, etc., en recèle une foule d'autres qui nous sont encore inconnues !

Ce serait allonger beaucoup trop ce tableau que de pénétrer plus avant dans le détail des découvertes et des hardiesses humaines à notre époque : tube de Crookes, radio-activité, théorie atomique, ions et électrons, physique et constitution du globe, etc., etc.,

Ne semble-t-il pas, quand on considère la marche vraiment gigantesque accomplie par l'audace et l'esprit humains depuis un siècle, que nous approchons d'un temps où il ne restera plus rien à découvrir sur la composition et les lois de l'univers, et qu'ainsi l'humanité, parvenue à l'apogée de la puissance, du savoir et des connaissances, verra son rôle terminé sur la terre et n'aura plus qu'à disparaître ?

Nous ne donnons pas ce point de vue comme bien concluant. Il a du moins cet avantage sur les précédents, qu'on ne lui opposera pas des faits semblables ou analogues dans le passé, ce qui peut se faire à l'encontre de tous les arguments précédents.

Malgré cela, la réplique semble facile. Sans doute l'avancement dans la connaissance et l'asservissement au service de l'homme

1—Abbé Moreux : *D'où venons-nous ?* Chap. XI, *L'esprit et la matière.*

des lois de la nature est prodigieux depuis un siècle. Mais, qui nous dit et nous prouve qu'il n'en échappe pas un bien plus grand nombre encore à nos investigations et à nos découvertes ?

Que savons-nous, par exemple, des lois de la météorologie ? On accumule depuis assez longtemps déjà observations sur observations : baromètres, thermomètres, bolomètres, pluviomètres, évaporomètres, etc., sont soigneusement observés et les observations enregistrées jour par jour et au besoin d'heure en heure.... Et cependant, que savons-nous jusqu'à présent de précis sur la prévision du temps? Quels moyens avons-nous de prévoir, longtemps d'avance, les tornades et cyclones, les éruptions volcaniques et les *séismes* ou tremblements de terre ?

Nous connaissons une partie des effets de l'électricité et nous savons les adapter à notre usage et à nos besoins. Mais que savons-nous de l'électricité en elle-même, de sa nature, de son essence? On se perd en conjectures à cet égard, mais au fond on n'en sait rien. La lumière qui nous éclaire et nous vivifie, qu'est-elle elle-même? Newton avait émis l'hypothèse de l'émission qui fut longtemps acceptée. Puis vint Fresnel, qui lui substitua la théorie des ondulations, et celle-ci semblait rendre compte d'un plus grand nombre de faits. Et voilà qu'aujourd'hui cette branche nouvelle de la physique qu'on appelle radio-activité, semble, sur certains points, confirmer l'émission newtonienne.

Rien ne prouve donc que, dans le cours du siècle qui commence et dans les siècles suivants, il ne se produira pas de nouvelles découvertes, de nouvelles hardiesses, dépassant autant celles dont nous sommes les témoins émerveillés que celles-ci dépassent les sciences et l'industrie des XVIIe et XVIIIe siècles.

De tout ce qui précède il est permis de conclure que la date de la fin du monde est incertaine, qu'il est dans les desseins de Dieu qu'elle le soit, les signes indiqués comme les avant-coureurs de la catastrophe finale ne différant pas, en tant que nature, des événements naturels fâcheux ou sinistres qui se produisent dans tous les temps et dans beaucoup de lieux sinon dans tous.

IX

DEUX MODES D'INTERPRÉTATION

Si jusqu'ici, dans les textes et considérations invoqués, nous n'avons rien trouvé de solidement probant en faveur de la *proximité,* ne serait-il pas possible d'interpréter certains textes dans un sens différent?

Au chapitre XXIV de l'Evangile selon S. Mathieu, Notre Seigneur, après avoir annoncé "des guerres et des bruits de guerre... qui ne seront pas encore la fin," (1) puis, de nouveau, des soulèvements de peuple contre peuple, de royaume contre royaume, des pestes, des famines, des tremblements de terre qui ne seront encore que le commencement, (2) ajoute plus loin :

"Cet Evangile du royaume sera prêché dans le monde entier, pour servir de témoignage à toutes les nations ; et alors viendra la fin." (3).

Plus tard et après sa glorieuse résurrection, Jésus dit à ses disciples rassemblés sur la montagne de Galilée :

" Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur la Terre. Allez donc, enseigner toures les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit." (4)

Cette mission, donnée par le Christ à ses apôtres, d'évangéliser le monde entier avant la fin des temps, est également exprimée par saint Marc :

"Il faut auparavant que l'Evangile soit prêché à toutes les nations". (5)

Enfin, apparaissant aux apôtres pendant qu'ils étaient à table,

---

1—*Op. cit.,* v. 6 : Audituri enim estis prœlia et opiniones prœliarum...sed nondum erit finis.

2—*Ibid,* vv. 7 et 8: Consurget gens in gentem et regnum in regnum; et erunt pestilentiæ, et fames, et terræ motus per loca. Hæc autem omnia initia sunt dolorum.

3—MATH. XXIV, v. 14. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in *universo orbe,* in testimonium omnibus gentibus ; et tunc erit consummatio.

4—*Ibid.* XXVIII, 18 et 19.—Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra, Euntes ergo docete *omnes* gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti.

5—MARC. XIII, 10 :—Et in omnes gentes primum oportet prædicare Evangelium.

Jésus ressuscité leur dit, après leur avoir reproché leur incrédulité: "Allez dans le monde entier, et prêchez l'Evangile à toute créature"(1).

Saint Paul, écrivant à Timothée, recommande de nombreuses prières pour les souverains et les hommes élevés en dignité, "afin que nous (les chrétiens) menions une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté. Car cela est bon et agréable à Dieu qui veut que *tous* les hommes soient sauvés et parviennent *tous* à la connaissance de la Vérité." (2)

Il résulte clairement de tous ces textes que la fin du monde n'arrivera pas avant que la Vérité évangélique n'ait été annoncée, prêchée à tous les hommes. Sur ce point nous sommes, croyants, tous d'accord.

L'incertitude gît en ceci :

Suffit-il, pour la pleine confirmation des paroles du Sauveur, que l'Evangile ait été *proposé* à toutes les nations, quand même la majorité des hommes se refuserait à l'accepter?

Dans l'affirmative on devrait conclure que la condition d'évangélisation universelle est actuellement bien remplie. Nos héroïques missionnaires n'ont-ils pas depuis longtemps pénétré sur tous les points du globe, prêchant l'Evangile à tous, acceptant sans cesse le martyre pour confesser la foi en Jésus-Christ? Si bien souvent, sinon même le plus souvent, la mort dans d'affreux supplices est le prix du dévouement des apôtres de la Vérité, les peuples rebelles à ces enseignements ne méritent-ils pas que Dieu les abandonne? On leur offre, par un zèle désintéressé jusqu'à la mort, le salut de leurs âmes, et ils le refusent! Tant pis pour eux! La parole de Notre Seigneur n'en est pas moins vérifiée.

Ce raisonnement est bien humain et la logique n'a rien à y reprendre ; on ne peut le contester.

Mais est-il également conforme à la souveraine sagesse et surtout à l'infinie bonté de Dieu? Jésus-Christ, qui a payé de son sang, de sa vie terrestre, des supplices de la flagellation et de la Croix, le

---

1—*Ibid.*, XVI, 15.—Et dixit eis : euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ.

2—Paul, 1 *ad Timotb.* c. II, v. 2 à 6.... ut quietam et tranquillam vitam agamus. Hoc enim bonum est et acceptum coram salvatore nostro Deo, qui *omnes bomines* vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.

rachat des âmes, va-t-il clore la série des siècles pour un si petit nombre de chrétiens fidèles? Sur plus de un milliard et demi d'habitants de notre planète, on ne compte pas trois cents millions de catholiques. Est-ce là l'Evangile pénétrant le monde entier, *universum mundum?*

Et comment justifier ces autres et touchantes paroles du Bon Pasteur : "Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.... J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas dans cette bergerie ; celles-là aussi il faut que je les amène, et elles écouteront ma voix, et il n'y aura plus qu'une seule bergerie et un seul pasteur, *.et unum ovile et unus pastor.*" (1)

Et ces autres paroles du divin Maître : " Et moi, quand j'aurai étə élevé hors de la terre, j'attirerai tout à moi," dit la Vulgate.

Et ego, si exaltatus fuero a terra, omnia trabo ad meipsum.

La version grecque, plus précise, au lieu d'employer le genre neutre, *omnia,* emploie le masculin, πάντες (*omnes*), *tous* : "J'attirerai tous les hommes à moi" (2)

Et ceci corrobore les observations précédentes. Certes, la Croix du Christ a, depuis le Calvaire, suscité bien des héroïsmes, enlevé bien des cœurs ; mais qu'il s'en faut que tous, παντες, se soient élevés jusqu'à elle!

D'autre part, s'écrie le P. Monsabré (3), "j'attends encore l'accomplissement des splendides prophéties qui promettent au Christ un règne universel, pacifique et incontesté. Il doit dominer de l'Orient au Couchant et jusqu'aux confins de la Terre ; (4)—il doit se faire connaître aux peuples qui n'ont jamais entendu parler de lui; (5)—il doit voir entrer toutes les nations dans son héritage;(6) —il doit recevoir les adorations de tous les rois ; (7)—il doit donner

1—Joan., X, 14 et 16.—Ego sum pastor bonus, et cognosco oves meas, et cognoscunt me meæ... Et alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili ; et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet uñum ovile et unus pastor

2—*Ibid.*, XII, 32.

3—*Conférences de N.-D. de Paris ;* 167e conf. ; *Le nombre des élus,* (carême de 1889).

4—Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum (*Psalm.*, LXXI, 8).

5—Quibus non est narratum de eo viderunt, et qui non audierunt contemplati sunt (Isai, cap. LII, 15).

6—Postula a me et dabo tibi gentes hæreditatem tuam (*Psalm.* II, 8).

7—Adorabunt eum omnes reges terræ ; omnes gentes servient ei (*Psalm.* LXXI, 11).

la paix à toute créature; (1)—ils doit enfin, selon ses propres paroles, attirer tout (et *tous*) à lui."

Or, ajoute l'éloquent orateur, "aucune de ces belles promesses ne s'est réalisée jusqu'ici de manière à satisfaire pleinement les espérances qu'elles nous donnent."

Il apparaît donc comme plausible et vraisemblable que, avant que se manifestent les véritables symptômes du cataclysme uuiversel, un temps viendra où l'humanité à peu près entière se sera rangée sous la houlette du Bon Pasteur, où la proportion des non-catholiques sera—et peut-être bien au-delà—retournée. Ce sera alors ce triomphe de l'Eglise dont il a été parlé plus haut.

Mais quand?

Ce sera probablement à la même époque que se réalisera la prédiction de saint Paul annonçant aux Romains le retour à Dieu des descendants d'Israël, lors de la plénitude des nations, *plenitudo gentium*, ce qui signifie sans doute cette conversion générale de l'humanité dont nous venons de parler.

Voici comment s'exprime l'apôtre des Gentils :

" Je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère (afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux): c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée, et qu'ainsi tout Israël soit sauvé, selon ce qui est écrit : " De Sion viendra un libérateur, et il éloignera l'impiété de Jacob. Et c'est là l'alliance que je ferai avec eux lorsque j'enlèverai leurs péchés" (2).

1—Multiplicabitur ejus imperium, et pacis non erit finis (Isai. cap. IX, 7).

2—Paul. *ad Rom.*,. XI, 25, 26, 27.—Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc (ut non sitis apud vos sapientes), quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret. Et sic omnis Israel salvus fieret sicut scriptum est : Veniet ex Sion qui eripiet et avertat impietatem a Jacob ; et hoc illis a me testamentum, cum abstulero peccata eorum.

Il résulte de ces textes qu'*une partie* d'Israel seulement (*ex parte*), est tombée dans l'aveuglement. En effet, comme nous l'indiquent les Actes des Apôtres, (II, 41 et 43), dès le premier apostolat de saint Pierre au jour de la Pentecôte, trois mille Juifs, venus de tous les pays du monde et parlant autant de langues différentes, se convertirent à la religion des apôtres. Cinq mille furent convertis le second jour, (*Act.*, IV, 4,) et beaucoup d'autres par la suite, et de toutes les nations. Car, depuis l'ère des captivités, la dissémination des enfants d'Israel à travers le monde était déjà commencée. D'où il suit que le premier noyau de l'Eglise naissante était composé de descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Et c'est pourquoi saint Pierre, dans son épître aux Romains, observe qu'*une partie* seulement des Juifs est tombée dans l'aveuglement (la plus grande partie, malheureusement) pour y rester jusqu'à ce que "la plénitude des gentils soit entrée " dans le sein de l'Eglise.

X

PROPOSITIONS ET RÉVISIONS

Voilà donc deux indications d'une certaine précision relative comparativement à toutes celles que nous avons précédemment examinées et qui, sauf la dernière (le *summum* du progrès), sont plus ou moins imputables à toutes les époques.

A toutes les époques, en effet, il y a eu des guerres, des séditions, des soulèvements de peuples ou révolutions, des pestes ou épidémies diverses, des famines et des disettes. L'annonce de calamités de cette nature aux approches de la fin du monde n'offre donc aucune apparence de précision.

Mais l'entrée, au sein de l'Eglise, de "la plénitude des *nations*," (les Gentils, *gentes*, c'est-à-dire tous les peuples qui ne sont pas issus de la race originairement élue), et cette entrée accompagnée ou suivie du retour d'Israël au divin bercail, réalisant ainsi la parole du Sauveur : *unum ovile et unus pastor*—ce ne sont plus ici des données vagues comme les précédentes, mais des faits précis, réalisables avant que ne sonne l'heure de la clôture des temps.

S'il en est ainsi, cette heure solennelle ne semble pas devoir se faire attendre avant un bien grand nombre de siècles. Actuellement, sur 1744 millions d'habitants de la surface terrestre, nous comptons à peine 265 millions de catholiques, soit seulement un septième de l'ensemble.

Si donc il a fallu près de vingt siècles à l'apostolat évangélique pour grouper, dans le giron de l'Eglise, un septième seulement de la bergerie, ne faudra-t-il pas, d'après nos pauvres calculs humains, autant de temps proportionnellement pour ramener les six autres septièmes, qu'il en a fallu pour réunir le premier? Or 20 x 6 = 120;

Et ceci condamne l'exagération d'une partie de l'école antisémite, qui confond dans la même animadversion aussi bien les Juifs de l'Ancienne Loi, antérieurs à la venue du Christ, que les Juifs descendants des meurtriers de Jésus.

C'est là une grave erreur.

Il ne faut pas oublier que le christianisme est l'efflorescence, le développement logique de la religion fondée par Moïse ; que Jésus-Christ, sa sainte et glorieuse Mère, tous les apôtres, en y comprenant saint Paul, étaient juifs de naissance et surtout de race ; que de grands saints ont figuré dans la généalogie du Sauveur, et que jusqu'à sa prévarication par la mise à mort du Messie, le peuple juif était, entre tous les hommes, la race élue de Dieu, la race bénie.

ce serait donc cent vingt siècles ou douze mille ans qui nous sépareraient, non pas de la fin du monde, mais du triomphe général de l'Eglise qui doit la précéder et dont nous ignorons la durée. Fût-elle courte par rapport aux temps qui l'auront précédée, elle pourrait être encore d'une certaine longueur au regard de la brièveté de la vie humaine.

Mais ce ne sont là que de simples conjectures. Que savons-nous des desseins éternels de la Sagesse divine? Nous venons d'établir, d'après la statistique, une proportionnalité entre la partie de l'humanité ostensiblement étrangère à l'Eglise et celle qui officiellement lui appartient. Mais que savons-nous du secret des âmes? Dieu seul les connait. Que de braves gens, sincères dans leur erreur et craignant Dieu, peuvent, sans le savoir, appartenir à l'âme de l'Eglise! Lacordaire, prêchant en 1847 la station quadragésimale à la Primatiale de Lyon, donne un sermon sur le *Grand nombre des Elus*. Il était ainsi en opposition avec le célèbre discours de Massillon, développant l'opinion du "petit nombre des élus", opinion confinant au jansénisme et exprimée dans un discours s'adressant d'ailleurs à un public spécial. L'illustre Dominicain est revenu sur cette question dans la chaire de Notre-Dame de Paris, 71e conférence sur les *Résultats du gouvernement divin.* (1) Enfin, dans cette même chaire, en 1889, un autre Père dominicain, Monsabré, a préconisé à son tour le grand nombre des élus.

D'antre part, un jésuite belge, le R. P. Castelein, publiait, avec approbation de son Provincial et l'*Imprimatur* du cardinal Goossens, archevêque de Malines, un ouvrage conçu dans le même esprit. (2)

Enfin, plus récemment la maison Bloud, de Paris, a publié, dans la collection *Science et religion*, un opuscule sous un titre qui semble de prime abord paradoxal : *Les Elus dans l'Eglise et hors de l'Eglise*, concluant dans le même sens que l'ouvrage précédent. L'auteur, M. l'abbé Laxenaire, docteur en théologie et professeur au Séminaire de Saint-Dié, a eu soin de faire précéder sa brochure du double *imprimatur* de son Evêque et de l'autorité diocésaine de Paris.

1—Tome V du recueil des conférences.

2—*Le rigorisme, la doctrine du Salut et le nombre des Elus.*—In-12 de 316 pp. 1898.—Louvain, Pollumi et Centerick, éd. Nous ne citons cette opinion du R. P. Castelein qu'à titre de donnée sur la question, en la présentant comme l'opinion d'un théologien et non de l'Eglise elle-même.

On voit par là que l'ancienne opinion du petit nombre des élus, fondée sur un texte dont l'interprétation prête à équivoque tendrait à faire place à l'opinion contraire. Il ne serait donc pas impossible que, dans l'énorme majorité de non-catholiques, il y eût, en bien plus grand nombre qu'on ne serait porté à le penser, des âmes inconsciemment fidèles à qui le salut final ne serait pas refusé; comme aussi, hélas ! parmi les baptisés inscrits comme tels aux régistres de la catholicité, il s'en trouve malheureusement un trop grand nombre qui, ayant répudié les promesses de leur baptême, peuvent bien appartenir au corps matériel de l'Eglise mais non plus à son âme, et partant ne seraient pas sauvés.

* * *

Au résumé, nous ne savons rien des choses que Dieu seul peut connaître et dont il s'est d'ailleurs réservé le secret. Mais quoi qu'il en soit, il apparait, d'après les plus judicieuses considérations de la prudence humaine, que l'approche de la fin des temps semble encore singulièrement éloignée, à moins d'une intervention particulière de la Providence que rien absolument ne fait prévoir, mais qui, par des grâces spéciales, amènerait, en un nombre d'années relativement faible, la conversion générale du genre humain.

Quoi qu'il en soit, il est probable que longtemps encore on interprètera les fléaux physiques et sociaux comme le prélude d'une fin des temps imminente. Cela est dans la nature humaine, comme il est également en elle que chaque génération, le plus souvent, s'estime pire que les précédentes et moins mauvaise pourtant que celles qui suivront. Il en a été ainsi, du reste, à toutes les époques. C'est un fait digne de remarque, disait l'abbé Thomas, en son vivant vicaire général de Verdun, que les croyances des premiers chrétiens à la proximité de la *Parousie,* autrement dit du second avénement de Notre-Seigneur venant juger tous les hommes. "On croyait généralement que le monde, arrivé à la dernière période de son existence, penchait sur son déclin. Les traces de cette opinion sont visibles chez les Pères de l'Eglise. L'âge de décadence pouvait durer quelques siècles encore,—peut-être,—mais il n'arrivait à l'idée de personne que

la vieillesse du monde dût se prolonger durant des milliers d'années" (1).

Saint Cyprien, au IIIe siècle ; au siècle suivant saint Ephrem et saint Jean Chrysostôme ; le pape saint Léon et saint Ambroise ; puis saint Augustin ; au VIe siècle le pape saint Grégoire-le-Grand ; tous ont émis l'opinion, chacun en son temps, que le monde était arrivé à la période d'extrême vieillesse et confinaît à sa fin. Il en a été de même dans les siècles suivants (2) et, peut-on dire, jusqu'à nos jours. L'auteur des présentes pages, aujourd'hui bien près de la tombe, a eu, durant sa jeunesse, son enfance et une partie de son âge mûr, les oreilles rebattues de prévisions sur le prochain avénement immédiat du jugement dernier. C'était un thème qui revenait fréquemment dans les conversations entre personnes de tous âges et de toutes conditions. Elles ne se doutaient guère, probablement, qu'elles n'étaient que l'écho de prévisions toutes semblables émises par chacune des générations précédentes, à partir des disciples mêmes du Christ.

JEAN D'ESTIENNE.

Une réforme cistercienne au XII[e] siècle

(*Suite et fin*)

V

LES CISTERCIENNES

L'austérité des premiers moines de Cîteaux répandit de toutes parts un tel effroi, que plus de vingt ans se passèrent sans qu'il surgît une seule abbaye de moniales de cet Ordre. Mais "Dieu, dit l'annaliste cistercien Manrique, ne voulut pas que les femmes, dont

1—Cf. *Le règne du Christ, l'Eglise militante et les derniers temps*, par l'abbé Thomas, vicaire général de Verdun.—In-8 de VI-333 p.—1892—Paris, Bloud. *La fin du monde d'après la foi et la science*, par le même.. .In-12 de 60 p.—1898, Paris, Bloud.

2—On trouvera une énumération détaillée de ces croyances à la prochaine fin du monde, dans chaque siècle de l'antiquité chrétienne et du moyen-âge, dans le livre de M. Parry, déjà cité : *La fin du monde est proche.* In-12 de 310 p., 1909.—Saint-Brieuc. Cet auteur, il est vrai, tire argument, en faveur de sa thèse, de ces opinions, sur la fin du monde, propres aux siècles précédents. Nous croyons que la conclusion à en tirer est exactement inverse.

la piété naturelle semble mieux faite encore que celle des hommes pour la grande œuvre du nouvel institut, fussent privées des excellents fruits de ce paradis." (1)

Les sources primitives nous fournissent peu de détails au sujet des Cisterciennes. Une erreur assez répandue parmi les historiens et ceux qui ne le sont pas (2) leur donne pour fondatrice la bienheureuse Humbéline, sœur de S. Bernard, et pour premier monastère Juilly ou Juilly-les-Nonnains, au diocèse de Langres. Dom Pierre le Nain, dans son histoire de l'Ordre de Cîteaux, est de ce sentiment, suivant en cela Henriquez qui, dans son Ménologe de l'Ordre de Cîteaux, au 21 août dit positivement que sainte Humbéline a été l'institutrice des Cisterciennes. Mais Manrique, Guillaume, abbé de Saint-Thierry, ami de saint Bernard, et Mabillon sont du sentiment contraire. Voici ce que dit Mabillon à ce sujet : "Milon, comte de Bar, accorda le monastère de Juilly à l'abbaye de Molesme, afin qu'il servît de retraite à des religieuses qui y vécussent sous l'obéissance de l'abbé de ce monastère, lequel abbé leur donnerait quatre de ses religieux pour les conduire ; d'où il est facile de conclure que le monastère de Juilly n'était point de l'Ordre de Cîteaux, puisqu'il était soumis à celui de Molesme, qui a toujours été de l'Ordre de S. Benoît, et qu'il aurait été plus naturel d'envoyer à Juilly des religieux de Cîteaux, si les religieuses en avaient professé la règle, que d'y envoyer des religieux bénédictins sous la conduite desquels elles ont été, puisque selon le P. le Nain, le Vénérable Pierre, qui était un des premiers qui sortirent de Molesme, était prieur de ces mêmes religieux, lorsque sainte Humbéline mourut à Juilly. Enfin, pour y terminer cette difficulté, il suffit de dire que le premier monastère de filles de cet Ordre (Cîteaux) ne fut fondé à *Tart*, diocèse de Langres, que l'an 1120, par S. Etienne, et non pas par S. Bernard." (3)

Il y a cependant un moyen d'accorder les deux opinions. Juilly, vivant sous la dépendance de Molesme, suivait très probablement à l'époque dont nous parlons la réforme inaugurée à Cîteaux par

1—*Lilia Cistercii.* Lib. I, dist. I.

2—Le dictionnaire Guérin qui fourmille d'erreurs, à l'article: *Cîteaux*, commet une plus forte bévue en attribuant l'institution des Cisterciennes à sainte *Hourbelle* (*sic*), mère de S. Bernard. C'est ainsi que dans le même article, de Molesme il fait Solesme.

3—Hélyot. *Dictionnaire des Ordres Religieux.* Art. *Bernardines.*

S. Robert, et reprise sans doute par lui à son retour à Molesme. Ce qu'il y a de certain, c'est que les premières religieuses cisterciennes vinrent de Juilly, en 1120 selon Mabillon, en 1125 selon d'autres historiens. Le monastère ne fut terminé qu'en 1132, avec la coopération de S. Etienne Harding.

Les Cisterciennes du *Tart* montrèrent bientôt que la fragilité de leur sexe était loin de succomber sous la sévère discipline de Cîteaux. Car "comme Dieu sait toucher efficacement et disposer doucement l'âme de ses élus, par une providence particulière, il anima si vivement le cœur d'une multitude de vierges, en éclairant leur intelligence des rayons de sa grâce, qu'en peu de temps, les forêts de la France, de l'Espagne, de la Germanie, de l'Italie, reçurent pour habitants, au lieu des bêtes sauvages, les religieuses les plus pures qui, sous l'habit de la famille cistercienne, représentaient les lis plantés dans la vallée stérile du monde. Leur vie était d'autant plus agréable à Dieu que les mœurs étaient alors plus corrompues, et pendant que le monde était consumé de vices, ces épouses de Jésus-Christ firent éclater en tous lieux, pendant plusieurs siècles, un héroisme chrétien qui touchait profondément les âmes et les ramenait à la religion." (1)

On les vit s'adonnant aux plus grandes austérités, s'occupant non-seulement à coudre et à filer, mais à défricher, à couper elles-mêmes les ronces et les arbres des forêts et à cultiver la terre dans le plus profond silence.

Les premières fondations qui suivirent celle du *Tart*, furent :

En France : Fervaques (1140) dans l'ancien diocèse de Noyon; Blandecques (1153) dans l'ancien diocèse de St Omer, et Montreuil-les-Dames (1164) près de Laon. Les religieuses de la congrégation d'Obazine avaient embrassé la réforme de Cîteaux dès 1148, notamment à Coiroux, au diocèse de Bourges ;

En Espagne : *Tulebras*, fondé en 1134 dans le royaume de Navarre; *las Huelgas de Valladolid* en 1140; *Santo Spiritu* à Olmedo en 1142; *Villabona* ou *San Miguel de las Duenas* en 1155; *Perales* en 1160 ; *Gradefes* en 1168 et *las Huelgas de Burgos*, plus connu sous le nom de *Sainte-Marie la Royale*, fondé en 1187 par Alphonse VIII roi de

1 —Manrique, *op. cit.*

Castille, à l'aide des religieuses venues de Tulebras sous la conduite de Misol, qui en devint la première abbesse. La seconde abbesse fut Constance, fille du fondateur, qui crut pouvoir prêcher dans son église, voire même confesser ses religieuses ; la troisième fut *Sanche*, fille du roi d'Aragon. Ce monastère semblait créé pour les filles de rois et de princes, car un grand nombre d'entre elles y prirent le voile cistercien. "Parmi les monastères d'Espagne, dit un historien, aucun ne fut si célèbre et si puissant que celui de *las Huelgas*. Les Dames de las Huelgas avaient la seigneurie de cinquante-et-un bourgs du voisinage et des privilèges exceptionnels. Là saint Ferdinand, l'intrépide et pieux monarque espagnol, se fit armer chevalier ; là, Alphonse XI, Henri II, Jean I célébrèrent leur couronnement ; là, six infantes de Castille, trois d'Aragon, une de Navarre, une de Portugal, une d'Autriche vinrent chercher le repos du cloître ; là, sous les tombes nues et grossièrement sculptées de l'antique église, les souverains espagnols du XIIIe siècle dorment leur dernier sommeil. Hélas, la vieille abbaye, déchue, comme tant d'autres, de sa splendeur, n'est plus qu'une nécropole gardée par quelques pauvres religieuses." (1) Ces religieuses sont encore des cisterciennes réformées.

En Italie : Les monastères de *Santa Lucia*, Syracuse, et de *San Michele* à Ivrée, existaient déjà en 1171. Ils furent suivis de beaucoup d'autres ; le plus important était celui de *Conversano*, le seul de la Péninsule où les abbesses eussent le droit de porter la crosse.

Un siècle après leur fondation, les Cisterciennes étaient répandues dans toute l'Europe.

Elles obtinrent de bonne heure la permission de tenir des Chapitres généraux. Le premier fut célébré par les Cisterciennes d'Espagne en l'an 1189, à Las Huelgas de Burgos. Il y fut décidé que les chapitres semblables se tiendraient chaque année à la saint Martin, et que les abbesses des treize couvents qui lui étaient soumis dans la Castille et dans le Léon, s'y rendraient fidèlement.

Le premier Chapitre général des Cisterciennes de France fut tenu au Tart, probablement en 1190. L'abbesse du Tart y prés dait à côté de l'abbé de Cîteaux et, devant l'un et l'autre, se faisait la proclamation des coulpes de toutes les abbesses présentes, les or-

1—P. LECANUET. *Montalembert*, Tom. III, p. 987.

donnances et statuts qu'on jugeait à propos, et les corrections nécessaires ; enfin, toutes choses s'y passaient avec beaucoup d'ordre et d'exactitude pour la vie religieuse. Ce chapitre devait se tenir tous les ans en ce lieu, le 29 septembre, jour de saint Michel. (1).

L'abbesse du Tart, comme celle de *las Huelgas*, avait droit de visite dans toutes les maisons de sa généralité.

Chapitres et visites régulières se continuèrent chez les Cisterciennes jusqu'à l'époque du Concile de Trente, lequel, par ses décrets sur la clôture, rendit désormais impossibles les sorties des abbesses.

Ce fut pendant le XIIe et le XIIIe siècle que les monastères de Cisterciennes prirent le plus d'extension. "Et toutefois, dit le Dr. Janauscheck, ce développement ne rencontra point, surtout dans les premiers temps, des sympathies bien marquées de la part du Chapitre général de Cîteaux. Ce fait et d'autres considérations relatives à la juridiction nous expliquent pourquoi un très grand nombre de couvents de religieuses étaient soumis, non aux abbés de Cîteaux et au Chapitre général, mais aux évêques diocésains, qui nommaient les prévôts, les chapelains et autres personnes nécessaires soit au spirituel soit au temporel de la maison. Aussi arrivait-il très souvent que ceux-ci n'appartenaient pas à l'Ordre. Quand le contraire avait lieu, chapelains et convers faisaient ordinairement profession sous le titre du monastère des religieuses, sans constituer pour cela des *monastères doubles*, comme quelques-uns l'ont cru à tort."

Le nombre des monastères de Cisterciennes devint considérable. Certains auteurs l'ont porté jusqu'à six mille; mais le savant auteur des *Originum Cisterciensium*, le Dr. Léopold Janauscheck, n'en a trouvé que neuf cents, ce qui est déjà un chiffre assez respectable.

Un dernier mot seulement pour terminer cette étude sur les origines de l'Ordre de Cîteaux.

La famille cistercienne se divise aujourd'hui en deux grandes branches: les *Cisterciens* dits de la *Commune Observance*, qui comprennent plusiurs congrégations greffées sur le vieux tronc de Cî-

---

1—P. Guignard. *Les monuments primitifs de la Règle Cistercienne.* Préface p. LXXXVIII.

teaux, et dont le genre de vie répond à celui des Cisterciens du XVIIe sècle, dont la mitigation fut approuvée par Alexandre VII, en 1666; et les *Cisterciens Réformés ou de la Stricte Observance,* vulgairement *Trappistes,* du nom de l'abbaye de la Trappe, où en 1664 l'abbé de Rancé avait établi *l'Etroite Observance* de Cîteaux. C'est de La Trappe que sortit en 1791, sous la conduite de Dom Augustin de Lestrange ce groupe de vaillants moines qui devaient sauver l'existence de l'Ordre de Cîteaux en France, lui donner une vigueur nouvelle et le propager dans toutes les parties du monde.

Les Trappistes, divisés au cours du XIXe siècle en trois congrégations, furent réunis en 1892 en un seul Ordre dit des *Cisterciens Réformés de N.-D. de La Trappe.*

Il y a quelques années, un doute avait été émis sur la légitimité de ce nom de Cisterciens donné aux Trappistes. Dans une étude juridique (*Cisterciensium jurium,* Roma, 1902) Monseigneur Philippo Giustini, alors auditeur de la S. Rote, et aujourd'hui Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, prouva d'une façon péremptoire la descendance directe des Trappistes de Cîteaux et le droit qu'ils avaient non-seulement par leur genre de vie, mais historiquement, à porter le nom de Cisterciens. La même année Léon XIII, par sa Bulle *Non mediocri,* ratifia solennellement les conclusions de l'éminent jurisconsulte, en constatant que l'unité et communauté de vie établie en 1892 entre les divers Instituts de Cisterciens-Trappistes s'affermissait avec le temps et produisait de jour en jour des fruits plus abondants, à tel point que l'ancien Ordre Cistercien lui-même semblait, pour ainsi dire, ressuscité pour renouveler avec une plus vive ardeur les exemples de vertu de ses premiers pères. En conséquence, Sa Sainteté décrétait que les Cisterciens-Trappistes porteraient désormais le nom de l'*Ordre des Cisterciens Réformés ou de la Stricte Observance,* et que la Maison-mère par l'honneur et par l'autorité, et le siège titulaire à perpétuité de tout Abbé Général du dit Ordre, serait l'ancien et illustre monastère de Cîteaux d'où la famille cistercienne a tiré son origine.

FRÈRE GILDAS, O. C. R.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD [1]

Avant-propos

On peut remarquer sans crainte de se tromper que peu de questions ont autant passionné les ethnographes, réels ou supposés, occasionné un aussi grand nombre de systèmes fantastiques et donné lieu à une masse de conclusions aussi contradictoires, et même saugrenues, que celle de l'origine des Indiens d'Amérique. L'avalanche de théories qui en est résultée n'est rien moins que merveilleuse, et, dans une foule de cas, la ténacité de leurs promoteurs a été à peu près sans pareille. De fait, les discussions qui s'en sont suivies ont parfois été si acrimonieuses que cette question a été frappée d'une espèce de tabou par certains cercles scientifiques tels que, par exemple, le Congrès international des Américanistes qui réunit tous les deux ans, alternativement en Amérique et en Europe, les savants qui s'intéressent à tout ce qui touche aux aborigènes du Nouveau-Monde.

C'est pourquoi, bien que n'écrivant point pour ce docte corps, je sens le besoin, au début de cette petite étude, de déclarer mon intention de ne point ajouter ma propre pierre à la tour de Babel élevée par les tenants des différentes opinions concernant cette question. Mon but est plus humble et, je crois, non moins utile. Je voudrais, dans les pages qui vont suivre, me restreindre autant que faire se pourra à l'examen critique de faits bien avérés et à la comparaison de données dont l'authenticité est au-dessus de tout soupçon. Si certaines conclusions découlent naturellement de mes inves-

---

1—Une étude de ce genre en anglais doit paraître sous peu dans le Bulletin d'une société savante de Toronto. Ceux qui pourraient l'avoir lue avant que le présent essai ait été imprimé en entier sont priés de ne point prendre les pages qui vont suivre pour une simple traduction du travail anglais. Elles contiennent beaucoup plus de matière ; de nouvelles considérations y trouvent place, des faits nombreux y ont été ajoutés, et des questions que je n'ai pas même effleurées dans la monographie anglaise y sont traitées à fond. En sorte qu'on peut, je crois, considérer le présent essai comme un nouveau travail, que je recommande à la bienveillante attention des lecteurs anglais aussi bien que français.

tigations, elles seront, je crois, d'autant plus irrésistibles que je ne les aurai point cherchées.

Le fait que, malgré des invitations réitérées, j'ai attendu jusqu'aujourd'hui pour aborder ce sujet et n'ai osé le traiter avant d'y avoir consacré trente-deux ans d'études sérieuses contribuera peut-être à me préserver de l'accusation de témérité, et pourra même convaincre certains lecteurs que je n'ai point de parti pris à défendre ni de théorie toute faite à soutenir.

En outre, mes recherches n'auront point pour objet toute la race américaine—si tant est qu'il y en ait une—mais porteront presque exclusivement sur ces Indiens parmi lesquels j'ai vécu si longtemps et dont j'ai étudié les langues, l'archéologie et la technologie, les mœurs et les coutumes avec une satisfaction qu'il faut avoir ressentie pour pouvoir la comprendre, je veux dire les Dénés de l'Amérique du Nord.

I

DIFFÉRENTES OPINIONS SUR L'ORIGINE DES INDIENS

Toutes disparates que soient les parties componentes de l'édifice élevé par ceux qui se sont préoccupés de l'origine des aborigènes de l'Amérique, nous pouvons, si nous les étudions avec soin, les réduire à un certain nombre de classes. Il y a tout d'abord la théorie de leur origine hébraïque, qui a captivé un grand nombre d'intellects, et d'après laquelle nos Indiens ne sont autres que les tribus perdues d'Israël. Bien que déjà ancienne, la tribu de ceux qui ont embrassé cette opinion n'est ni perdue ni éteinte. Elle a compté des partisans aussi ardents que capables, tels que le Suisse Spizelius, Lescarbot dans son "Histoire de la Nouvelle France", Thomas Thorowgood, Kingsborough, Garcia, Mme Simon, James Adair, Israël Worsley, E. Howitt, le Dr. Bourinot, Lafitau en ce qui regarde les Hurons, et, de nos jours, le P. E. Petitot, qui paraît avoir tant de foi dans cette théorie qu'il n'a pas craint de changer le nom national de la famille ethnique appelée athapaskaine par l'Institution Smithsonienne de Déné, sa véritable forme, en Danite, en l'honneur d'une des tribus juives.

Cette opinion est combattue par James Kennedy qui termine un travail sérieux sur "La Question des Tribus d'Israël supposées perdues," en déclarant que "la supposition d'après laquelle il y aurait aujourd'hui des gens qui formeraient un peuple représentant les dix tribus est une hallucination sans fondement, indigne de l'époque pendant laquelle elle a obtenu tant de vogue" (1).

Il y a, en second lieu, la théorie chinoise, qui eut de zélés défenseurs dans de Guigues, Foster, du Pratz et le grand de Humboldt. Selon ce dernier, les Aztèques qui colonisèrent le Mexique n'étaient autres que les Hiongnous que les annales chinoises nous représentent comme ayant émigré sous Puno et qui se perdirent dans le nord de la Sibérie (2).

La première hypothèse est basée sur les coutumes des aborigènes américains, surtout celles qu'observent leurs femmes; la seconde se fonde sur leur apparence physique non moins que sur certaines bribes d'histoire asiatique.

Une troisième opinion, qui s'appuie surtout sur les mêmes analogies physiques et des abordages en Amérique dus à l'action des courants sous-marins, abordages dont l'authenticité est incontestable, voit au moins dans les tribus de la côte nord-ouest du Pacifique des reliques du pays de Nippon. De Quatrefages, un M. Brooks, Viollet-le-Duc et d'autres en ont peut-être été les plus fermes et les plus capables défenseurs.

On a de plus cité comme les ancêtres de nos Indiens les Tartares, les Egyptiens et les Tyriens du temps jadis. Georges Jones a été le héraut des prétentions à ce titre de la dernière nation dans sa *History of Ancient America* (3), mais cette opinion a été partagée par John Ledyard et bien d'autres. Alexandre Lenoir compare les anciens monuments des Mexicains avec ceux de l'Egypte, de l'Inde et du reste du monde.

Quant aux Tartares, Thomas Morton, qui écrivait en 1637, était tout aussi certain qu'ils ne pouvaient être les parents des aborigènes américains, bien qu'un John Josselyn, dont l'ouvrage fut publié

1—*Op. cit.*; Londres, 1855.
2—"Essai politique", p. 350.
3—Londres, 1843.

l'année suivante, déclarât sans hésiter que la langue des Mohawks est "un dialecte du tartare" (4).

Le Dr. Heinius, membre de l'Académie de Berlin, pensait que le péruvien dérive directement de l'hébreu (5). La Condamine trouvait aussi des ressemblances entre ces deux langues, bien qu'il ne citât que six mots hébreux ayant avec le péruvien des rapports plus ou moins éloignés (6). Court de Gebelin en trouvait cinquante-quatre, qu'il énumérait rien qu'à la lettre A (7). S'il faut en croire un voyageur plus rapproché de nous, un nommé Castelnau, un Israélite de Santarem, sur l'Amazone, lui aurait indiqué plus de cinquante termes empruntés aux idiomes du pays et tout à fait semblables à l'hébreu (8).

D'un autre côté, les Carthaginois n'ont pas été oubliés. Ils ont trouvé de vigoureux champions dans la personne de nombre de moines et d'ecclésiastiques plus remarquables par leur érudition que par leur jugement, ainsi que chez des écrivains de caractère plus populaire, tels que Campimanes et d'autres.

La plupart des auteurs qui ont soutenu une pareille opinion relativement à l'origine des Indiens d'Amérique ont cru nécessaire d'avoir recours, pour étayer leur fragile édifice, à la fameuse théorie de l'Atlantide, qui suppose l'existence dans des âges bien reculés d'une immense île ou continent, entre l'Europe et l'Amérique. Des esprits supérieurs, comme sir Daniel Wilson et le célèbre abbé Brasseur de Bourbourg, crurent plus ou moins à cette terre que beaucoup regardent comme fabuleuse.

Mais "l'Amérique c'est l'île Atlantique des anciens", déclare Stephens Blackett. "Elle occupe la même position sur la surface du globe, sa division en trois parties, l'Amérique septentrionale, centrale et méridionale, correspondant à la division de l'Atlantide d'après Marcellus, et ses rives étant entourées d'un océan portant le même nom que celui qui a été donné à l'île Atlantique" (9).

4—Voyages, p. 124.
5—Cité par Pelloutier, "Mémoire sur les Rapports des Celtes et des Américains" ; Berlin, 1749.
6—" Rapport sur les Monuments du Pérou au Temps des Incas"; Berlin, 1746.
7—"Monde primitif", vol. VIII, p. 525.
8—"Voyage dans l'Amérique méridionale", vol. IV.
9—Congrès international des Américanistes, p. 124; Copenhague, 1884.

Sur la foi de leurs langues, les naturels du Nouveau-Monde furent comparés par Barton et Vater aux Mantchous, aux Tongouses, aux Mongols et aux Samoyèdes, tandis que d'autres éléments dans leur parler portaient les mêmes auteurs à les assimiler aux Celtes et, le croirait-on, aux indigènes du Congo (10) !

Selon Malte-Brun, les premiers habitants du Groënland et du Chili devaient appartenir aux familles finnoise, ostiaque, permienne et caucasienne, tandis que quelques-uns de ceux du Mexique sont apparentés aux Japonais, aux Chinois et aux Kouriliens; ce qui n'empêche pas que d'autres soient alliés par le sang aux Tougouses, aux Mantchous et aux Mongols (11). Un auteur moins connu, Siebold, s'efforça d'assimiler au moyen de leur vocabulaire les Japonais aux Moscas, ou Muyscas, importante nation aborigène de l'Amérique latine (12).

D'un autre côté, feu le Dr. Daniel-G. Brinton croyait que "les ancêtres de la race américaine ne pouvaient être venus que de l'Europe occidentale, ou de cette partie de l'Eurafrique [qu'il] représentait comme le site le plus probable du berceau de l'espèce" (13).

A.-H. Keane parle formellement de deux routes comme ayant été suivies par les émigrés d'Amérique, à savoir une espèce de continent, pas l'Atlantide des anciens, qu'il suppose avoir uni l'Europe occidentale au Groënland et au Labrador—supposition que partageait Brinton—et le détroit de Behring ou les îles Aléoutiennes. Cette hypothèse, prétend-il, explique l'existence des tribus à longue tête de l'est et des peuplades mongoloïdes de l'ouest (14).

Croyant donner la véritable raison de l'état politique des nations européennes, un autre savant de renom, Horatio Hale, qui de son vivant me fit l'honneur d'une correspondance assez suivie, imagina l'hypothèse d'une migration d'Europe en Amérique par les peuples que nous appelons aujourd'hui Peaux-Rouges. Là où l'élément aryen s'est substitué à l'élément ibéro-américain, pense-t-il, le des-

---

10—*Untersucbung uber Amerikas Bevolkerung aus dem alten Continente;* Leipzig, 1810; Mithrid, p. 340.

11—*Apud* Wiseman, *Twelve Lectures on tbe Connexion between Science and revealed Religion;* Londres, 1842.

12—"Mémoire relatif à l'Origine des Japonais" (*in* Nouveau Journal Asiatique, juin 1829, p. 400).

13—*Tbe American Race*, p. 32 ; Philadelphie, 1901.

14—*Etbnology*, p. 362; Cambridge, 1909.

potisme a prévalu (Grecs, Slaves). Là, au contraire, où l'élément ibéro-américain a pris le dessus, notamment chez les Celtes, l'amour de la liberté s'est exalté jusqu'à la défiance morbide de toute autorité.

Cette opinion ouvre la porte à des restrictions qui la feraient se confondre avec celle qu'ont soutenue J. Vinson et d'autres. En effet il y a dans l'Europe occidentale une population dont la langue, le basque, présente le caractère complexe et polysynthétique qui distingue les idiomes américains. Donc... Mais encore un autre savant, dont l'autorité est au moins aussi grande, Lucien Adam, se prononce violemment contre pareille solution du problème de l'origine des Américains, qu'il va jusqu'à qualifier de monstrueuse (15).

Louis Figuier est moins positif dans sa *Human Race*. Il admet franchement que, dans son opinion, "il est impossible de remonter à la source de la race qui a peuplé l'hémisphère occidentale" (16). Tel est, en pratique, le sentiment du P. Venegas dans son ouvrage sur les premiers temps de la Californie qui est devenu comme un classique pour les historiens de cette partie de l'Amérique (17).

D'autres auteurs furent en faveur de l'hypothèse d'une immigration scandinave au Nouveau-Monde, et certains investigateurs allèrent même jusqu'à voir dans telle et telle tribu de ce continent des descendants des Gallois, des Ecossais et des Irlandais, pendant que d'autres en faisaient remonter l'origine jusqu'aux Chananéens!

On dériva la prétendue origine galloise de certaines tribus américaines de témoignages de voyageurs reputés véridiques, comme, par exemple, un capitaine Isaac Stuart, qui affirma en 1872 que, de compagnie avec un Gallois nommé John Davey, il était tombé sur une tribu d'Indiens à teint clair, dont l'habitat était la vallée d'un petit cours d'eau qui se jetait dans la rivière Rouge, Indiens dont son compagnon comprenait la langue sans l'avoir jamais apprise. A en croire le dit capitaine, ces Indiens prétendaient que leurs ancêtres étaient venus d'un pays étranger et avaient abordé à ce qui est aujourd'hui la Floride occidentale. Toujours d'après lui, ils montraient comme preuve de cette prétention des rouleaux de parchemin

15—Congrès intern. des Américanistes, p. 124; Copenhague, 1884.
16—*Op. cit.*, p. 106; Londres, 1872.
17—*History of California*, p. 60. Cet ouvrage fut d'abord publié en espagnol à Madrid en 1758.

dont Stuart ne pouvait pas plus lire les caractères que son compagnon gallois, qui était d'ailleurs parfaitement illettré.

On a depuis prétendu trouver d'autres races blanches "à une très grande distance de la Nouvelle-Orléans ; elles étaient de teint différent de celui des autres Indiens, pas si basané, et elles parlaient gallois" (18). Mais on ne connaît de nos jours aucune tribu qui réponde à cette description, et il y a tout lieu de présumer que celles dont on vient de parler n'ont jamais eu une existence plus réelle que les diverses nations et les différents personnages mentionnés dans le livre de Mormon, bien que le fameux peintre de la vie indienne, Georges Catlin, ait voulu voir dans les Mandanes, aujourd'hui éteints comme tribu aborigène, une colonie galloise établie par le prince Madoc (19).

Pour en venir aux théories qui ont suscité moins d'adhérents, nous voyons que Frederick Wright fait remonter les peuples indiens d'Amérique aux Tamouls de Ceylan (20) ; Charles de Wolf Brownell opine pour une origine scandinave du moins en ce qui regarde une portion de cette race (21); Paul Gaffarel soutient qu'au moins les nations civilisées de l'Amérique centrale descendent des Phéniciens (22) ; Lassen vit des Bouddhistes asiatiques dans les premiers adorateurs du Mexique (23), tandis que le Dr Hyde Clarke croyait à une population originelle de pygmées, qui émigrèrent par le détroit de Behring et furent plus tard remplacés par une immigration de Sumériens, peuple qu'il prétend avoir été de descendance accadienne (24).

Un philologue français, dont le nom a déjà été mentionné, Julien Vinson, compare les langues américaines à l'idiome basque des Pyré-

---

18—S.-G. Drake, *The aboriginal Races of North America*, p. 53; New-York, 1880.

19—*Letters and Notes on the Manners, Customs and Conditions of the North American Indians*, vol II, Appendix A; Philadelphie, 1859.

20—*Origin and Antiquity of Man*, pp. 84, 131 et 133; Oberlin, 1912.

21—*The Indian Races of America;* Boston, 1855.

22—"Les Phéniciens en Amérique" (Compte-rendu du Congrès internat. Américanistes, vol. I, p. 93; Nancy, 1875). Un enthousiaste français nommé le Plongeon, après avoir étudié sur place les monuments cyclopéens qu'on trouve dans cette région, n'en était pas moins sûr qu'ils n'avaient pas été érigés par d'autres que les enfants de Caïn !

23—*Indische Altertbumskunde*, vol. IV, p. 749 *et seq.*

24—"Les Origines des Langues, de la Mythologie et de la Civilisation de l'Amérique, dans l'Ancien Monde" (Compte-rendu Cong. int. Américanistes, vol. I, p. 157 *et seq.*).

nées (25), ce en quoi il marche sans le savoir sur les traces d'un vieux traiteur de fourrures, Noël Jérémie (26); le Dr Latham vit des analogies frappantes entre les premières et ce les de la grande famille indo-européenne (27); Prescott était pour une origine mongole en ce qui regarde la première civilisation mexicaine (28), opinion qui a été étendue par un grand nombre à la plupart des tribus de l'Amérique du Nord.

J.-G. Swan ne va pas tout à fait si loin pour trouver les parents des Haidas et autres Indiens de la côte du Pacifique septentrional. Il les compare simplement aux Kamtchadales (29), bien que Dixon et d'autres aillent jusqu'au pays des Maoris pour trouver leurs ancêtres (30); Bradford prétend que "la race rouge peut être retrouvée au point de vue physique, et avec certaines modifications, dans l'Etrurie, l'Egypte, Madagascar, l'ancienne Scythie, la Mongolie, la Chine, l'Hindoustan, la Malaisie, la Polynésie et l'Amérique" (31). Il affirme plus loin qu'elle "ne paraît venir d'aucune nation aujourd'hui en existence" (32).

Quant au Pérou et au Mexique, un auteur à l'imagination fertile, qui répondait au nom de Ranking, alla jusqu'à inventer de toutes pièces une histoire complète de la conquête de ces deux pays par les Mongols. D'après lui, Manco Capac n'était autre que le fils du fameux Kublai Khan, qui fut envoyé par son père à la tête d'une grande flotte destinée à l'envahissement du Japon. Une tempête ayant dispersé cette Armada, elle ne put retourner en Mongolie, mais fut, au dire de Ranking, poussée vers les rives de l'Amérique, où le commandant se constitua chef d'un empire embryonnaire (33).

D'autres voudraient que Manco Capac ait été originaire du Thibet ou de la Tartarie, et appuient leur opinion sur la religion des anciens

---

25—"Le Basque et les Langues américaines" (C.-R. Cong. int. Américanistes, vol. II, p. 46; Nancy, 1875).

26—"Relation sur la Baie d'Hudson"; Saint-Boniface,1912 (réimpression).

27—*Opuscula, passim.*

28—*History of the Conquest of Mexico*, p. 644 et *passim*; Londres, 1878.

29—*The Haidah Indians of Queen Charlotte Islands*, p. 12 et *passim* (*Smithsonian Contributions to Knowledge*, 2161).

30—V. *The Coast Indians of Southern Alaska*, par A.-P. Niblack, p. 385 (*Report of National Museum*, 1888).

31—*American Antiquities and Researches into the Origin and History of the Red Race*, p. 431; New York, 1843.

32—*Ibid.*, p. 434.

33—*Ap.* Wiseman, *op. cit.*, p. 89.

Péruviens et Mexicains, ainsi que sur la nature des monuments qu'ils élevèrent.

Un Dr. Williamson, qui écrivit l'histoire de la Caroline du Nord, n'en dit pas moins qu'on "ne peut guère douter que les Indiens de l'Amérique du Sud [qui appartiennent incontestablement à la même race] ne soient descendus d'une classe d'Hindous originaires des parties méridionales de l'Asie" (34).

D'autre part, si nous devons en croire F. Ameghino, le paléontologue de l'Amérique du Sud, son pays aurait été le berceau non seulement de la race américaine, mais du genre humain tout entier. L'homme, pense-t-il, se différencia en espèces sur ce continent, d où il se répandit en Afrique et en Europe, et finalement une portion de la branche qui peupla l'Afrique, puis l'Asie, émigra en Amérique du Nord (35).

J. Kollmann est non moins original : d'après lui, une race de nains aurait précédé la race indienne en Amérique (36) !

De son côté, Francis-A. Allen déclare qu'une "chaîne non interrompue d'antiquités.... relie les continents asiatique et américain par la Polynésie" (37), et mon ami, le professeur Charles Hill-Tout, est tenté de comprendre les Séliches de la Colombie Britannique et des Etats nord-ouest de l'Union américaine dans ce qu'il appelle une classification océanique des peuples (38).

Quant à Josiah Priest, il voit "une grande probabilité que, très peu après le déluge, non seulement les nations asiatiques, mais encore, à différentes périodes dans la suite des temps, des races diverses d'hommes telles que les Polynésiens, les Malays, les Australiens, les Phéniciens, les Egyptiens, les Romains, les Israélites, les Tartares, les Scandinaves, les Danois, les Norvégiens, les Gallois et les Ecossais ont colonisé différentes parties du continent" (39).

Voilà qui n'est guère compromettant. Tel est le nombre de contrées que cet auteur croit avoir contribué au peuplement de l'Amérique

34—*History of North Carolina*, vol. I, p. 216.
35—*El Tetraprothomo Argentinus;* Buenos Ayres, 1907.
36—*Die Pygmaen;* Basle, 1902.
37—Compte-rendu du Congrès internat. des Américanistes, p. 247; Copenhague, 1884. Le Dr. Richard King paraît de la même opinion (*Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean*, vol. II, p. 33 ; Londres, 1836).
38—*Royal Anthropological Institute*, p. 134 ; Londres, 1911.
39—*American Antiquities*, Préface, p. IV ; Albany, 1838.

qu'il ne serait vraiment pas chanceux s'il n'était tombé au moins sur une qui ait eu quelque chose à faire avec cette opération mystérieuse.

Il est moins prudent lorsqu'il s'avise de démontrer que "l'Amérique fut peuplée avant le déluge, et qu'elle était le pays de Noé et la région où l'arche s'arrêta" (40).

Sans vouloir se prononcer d'une manière catégorique, Lucien Adam était incliné à croire que si l'Amérique a été peuplée du dehors, ce serait bien plutôt par la Polynésie que par l'Europe et même que par l'Asie (41). A cela un savant italien répond implicitement, (car il n'avait peut-être jamais lu la déclaration de l'anthropologue français publiée onze ans auparavant) qu'on ne devrait jamais plus mettre à l'ordre du jour la question des rapports entre les langues américaines et les langues polynésiennes, vu qu'il "est demontré qu'il n'y a pas d'affinités grammaticales entre les deux groupes de langues" (42).

Un de mes amis québecois, M. Alphonse Gagnon, a étudié les origines d'une partie seulement de ce continent et consigné le résultat de ses recherches dans un livre intéressant et bien documenté, *L'Amérique Précolombienne.* Il est bien trop intelligent pour y remonter jusqu'au temps du déluge. Après une inspection minutieuse des monuments préhistoriques de l'Amérique centrale, il se montre très porté à y voir l'œuvre d'un peuple kouchite ou égyptien (43).

Quant aux aborigènes de l'Amérique méridionale, une Dame Marcella-J. Wilkins hasarde, dans une communication au Congrès international des Américanistes de 1879, une théorie d'après laquelle ils "seraient venus d'un continent, aujourd'hui depuis longtemps submergé, mais dont les pics montagneux sont encore visibles à la surface des eaux, où ils forment ces îles et ces groupes d'îles qui sont éparpillées dans l'océan Pacifique" (44).

Elle se base, pour étayer sa thèse, sur l'existence en Amérique et dans ces îles du bananier qui ne vient jamais, dit-elle, à l'état sauvage et ne se propage que par bouture (45).

40—*Ibid.*
41—C.-R. Congrès int. des Américanistes, vol. II, pp. 572-73 ; Bruxelles, 1879
42—*Ibid.*, p. 535 ; Paris, 1880.
43—"*L'Amérique précolombienne* " ; Québec, 1908.
44—C.-R. Cong. Int. Américanistes, vol. II, pp. 281-82 ; Bruxelles, 1879.
45—*Ibid., ibid., p. 283.*

J'ai réservé l'opinion de Cotton Mather pour la bonne bouche. Le Dr. Mather était un zélé missionnaire protestant chez les Indiens de la Nouvelle-Angleterre, qui bataillait avec autant d'acharnement contre le paganisme qu'ils devaient au démon que contre les suppôts du Pape, qu'il croyait fermement être le fils aîné de Sa Majesté Satanique. Le savant docteur écrivit donc relativement à ses gens: "Les naturels du pays aujourd'hui sous la domination des blancs de la Nouvelle-Angleterre avaient été des païens abandonnés et malheureux depuis le temps de leur premier attroupement ici; et, bien que nous ne sachions point quand ou comment ces Indiens s'y prirent pour habiter ce puissant continent, il y a tout lieu de penser que probablement le diable attira ici ces misérables sauvages, dans l'espoir que l'évangile du Seigneur Jésus n'y viendrait jamais détruire ou troubler son empire absolu sur eux" (46).

Comme on le voit, si le perspicace écrivain ne veut pas se compromettre en assignant une origine précise aux Indiens, il ne s'en prononce pas moins catégoriquement sur l'identité de celui qui les fit aborder aux plages américaines, ainsi que sur le motif qui l'animait en leur faisant prendre cette mesure.

Je vais maintenant terminer ma petite revue, que je pourrais facilement rendre plus complète, en mentionnant trois auteurs par lesquels j'aurais dû commencer si j'avais voulu suivre un ordre chronologique quelconque. Leurs conclusions ont droit à d'autant plus de considération qu'elles sont le résultat d'un examen approfondi de la question.

Le premier est Hugo Grotius, qui écrivit dès 1542. Nous avons ensuite Petrus Albinus, dont l'essai fut publié en 1598, et Georgius Hornius dont le livre parut en 1669. Tous les trois écrivirent en latin—d'où leurs noms de baptême; mais seul mon exemplair d'Hornius est dans l'idiome original et contemporain de l'auteur, tandis que les deux autres sont représentés dans ma bibliothèque par des traductions modernes.

Le petit ouvrage de Grotius est intitulé "De l'Origine des Races aborigènes de l'Amérique" (47). C'est un plaidoyer en faveur de l'origine chinoise des Péruviens. Sans la moindre hésitation l'auteur

46—*Magna Christi Amer.*, livre I.

assigne à cette race Manco Capac, qu'il appelle naïvement Mancacapus (48). Quant aux indigènes de l'Amérique du Nord il ne voit en eux que des Norses (49), tandis que les Indiens stationnés au sud de Panama sont venus, d'après lui, de Java ou de Gilotus (50), quel que puisse être le pays qu'il désigne ainsi.

Albinus est moins particulier. Dans son traité sur les langues étrangères et les îles inconnues, il identifie la plupart des nations américaines avec les Ethiopiens. Quant à Hornius, il traite le sujet d'une manière bien plus adéquate. Au lieu d'une simple dissertation sous forme de brochure, il écrivit un livre de 503 pages, intitulé *De Originibus americanis,* dans lequel il se montre manifestement en faveur des Phéniciens comme ancêtres des tribus américaines.

Ce serait peut-être ici le moment de parler d'un livre en cinq volumes, "Essai sur cette question : Quand et Comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux?", par E.-B. d'E. qui, publié à Amsterdam en 1767, ne contient presque rien sur le sujet qui nous occupe. A peu près tout ce que j'y puis trouver qui se rapporte réellement à cette question est la mention suivante : "Il ne s'agit plus de faire passer les hommes par les mêmes endroits qu'on assigne ordinairement pour leur passage, je veux dire la partie de l'Asie la plus Septentrionale d'un côté, et la Groenlande de l'autre. Ils ont pu aborder en Amérique à peu près de tous les côtés du Nord. Il y a apparence que la Norvège, les Isles Britanniques, les Orcades, l'Islande la prétendue Frislande, et d'autres Isles, ont été jointes à l'Isle de Terreneuve au Canada, ou à l'Acadie. On trouve ample matière à reflexion lorsqu'on voit qu'en se roidissant contre toutes les difficultés qui naissent du système reçu, on tâche de fortifier celui-ci quant à la migration des anciens peuples en Amérique, ou par des raisons moins que faibles, ou par des faits entièrement controuvés, comme font les auteurs de la grande Histoire universelle. Ils veulent bien douter si l'Amérique n'est pas contiguë à l'Asie, quoique de nos jours il n'y ait plus aucun écolier en Géographie qui ne sache rendre raison du contraire; ils trouvent des rapports entre certaines

47—Edimbourg, 1884.

48—*Ibid.*, p. 19. Un autre auteur fait du même personnage le fils de Kublai Khan, le célèbre empereur mongol (*Apud* Wiseman, *Twelve Lectures*, p. 86).

49—P. 10.

50—P. 18.

nations du Nouveau-Monde et les Tartares, et ils en concluent que ceux-là descendent de ceux-ci, ce qui peut être vrai dans un sens, tout comme on peut dire que nous descendons d'Adam, ce qui ne prouve rien pour le reste, vu qu'un peuple séparé des autres depuis quantité de siècles doit devenir sauvage et barbare" (51).

Ainsi qu'on peut le voir, le lecteur n'en sait guère plus long après qu'avant.

Enfin, écœurés apparemment de tant d'opinions contradictoires soutenues par leurs prédécesseurs dans le champ de la science ethnographique, un assez grand nombre de savants et d'historiens modernes, parmi lesquels je nommerai Hubert-H. Bancroft (52), Nott et Gliddon (53), voudraient trancher la question en éliminant. les éléments, et prétendent que les Indiens d'Amérique sont tout simplement autochtones, c'est-à-dire qu'ils sont originaires du pays qu'ils occupent actuellement. A mon avis, pareille assertion soulève des problèmes si complexes que je préfère ne point m'y arrêter. Je ferai seulement remarquer ceci: on pourrait lui attacher plus d'importance et prendre la peine de la refuter si les expériences de Pasteur relativement à la possibilité de la génération spontanée n'avaient point reçu une solution négative—à moins, pourtant, de regarder le continent américain comme le berceau du genre humain, hypothèse qu'on peut à peine soutenir avec plus de chance de succès que l'autochtonéité de nos Indiens.

Personnellement, et lors même que je devrais être le seul de mos opinion, je ne puis voir la moindre vraisemblance dans pareilles théories. Pour moi, les premiers habitants de ce continent sont des émigrés dont la race eut son origine sous d'autres cieux. Ce n'est pourtant point mon intention de montrer dans leurs tribus des parents ou descendants de n'importe quelle nation existant dans un monde connu depuis plus longtemps. Je me bornerai à comparer quelques-unes des familles dans lesquelles ces aborigènes sont divisés, en particulier les Dénés de l'Amérique du Nord, avec les habitants actuels du nord-est de l'Asie, qui sont comme leurs voisins, et j'essaierai de voir s'il y a entre eux des points de ressemblance sur lesquels on puisse baser un argument ethnographique.

51—*Op. cit.*, vol. I, pp. 17-18.
52—*The Native Races*, vol. V, p. 129 ; SanFranscisco. 1883.
53—*Types of Mankind.*

Je sais fort bien que même une tâche si peu prétentieuse est grosse de difficultés. Le simple fait que tant de théories bizarres ont bruyamment proclamé leurs droits à la considération des savants, et les excès commis par leurs promoteurs, ne peuvent que militer même contre de simples essais de comparaisons. Mais je me propose de produire des faits plutôt que d'avancer des théories.

A.-G. Morice, O. M. I.

UN AMI DE LA LANGUE FRANÇAISE

Lettre inédite de Longfellow en francais

La vraie distinction sociale et la parfaite culture intellectuelle s'allient comme d'instinct avec la connaissance de la langue française. C'est donc se décerner un brevet d'ignorance et de piètre éducation que de méconnaitre ou, pis encore, de mépriser ce parler si fort et si doux à la fois, si droit, si clair, si précis, si noble et si vaillant, dont usent volontiers rois, ambassadeurs, diplomates, littérateurs et savants, voire les représentants du haut commerce. Est-il besoin d'ajouter que l'outrecuidance de ses détracteurs s'aggrave d'un crime contre le droit naturel et contre le droit des gens, quand ils cherchent à en entraver l'étude chez les enfants de ceux qui ont appris le français sur les genoux de leurs mères, et le considérent avec raison comme l'interprète et le gardien de leurs traditions religieuses et nationales ?

Pour rencontrer pareille barbarie, il n'y a pas lieu de se rendre en Pologne russe ou germanique. Une excursion dans la province-*sœur* suffit pour constater le phénomène inconcevable d'un groupe ethniquement homogène, formé de deux éléments radicalement opposés sur le terrain religieux et politique dans leur pays d'origine, et, à l'heure présente, fraternellement unis dans leur patrie adoptive pour agréer des lois humiliantes et injurieuses à l'honneur catholique, et décourager toute velléité de justice de la part de législateurs

pour qui la crainte de l'électorat est le commencement de la lâcheté. Ils veulent le règne exclusif d'une langue imposée jadis à la plupart d'entre eux en haine de leur nationalité et de leur foi, et quoi qu'en doivent souffrir, au détriment de ce même héritage sacré, les fils de la race qui leur a préparé les voies et a accueilli leurs pères au jour de leur grand " dérangement". Ce serait le moment, si cette page d'histoire contemporaine n'était pas si lamentable, d'évoquer le souvenir de certain renard qui, victime d'un accident humiliant, se constitua le champion classique de l'uniformité, le prototype de tous les assimilateurs à outrance.

A cet ostracisme inintelligent et égoiste il y a, Dieu merci !—et nous nous hâtons de le proclamer—de très honorables exceptions. D'éloquentes voix irlandaises ont retenti à la tribune et dans des congrès en faveur de l'équité et du *fair play*. Au foyer même de la persécution, comme sur les rivages du grand Océan qui baigne les plages de la verte Erin aussi bien que celles de l'ancienne Acadie, des plumes autorisées, vaillantes et trempées comme des lames de Tolède, ont guerroyé sans peur pour la cause d'une race qui, elle aussi, " se souvient". Elles ont protesté au nom de la logique, de la linguistique et de la culture littéraire, mais aussi de la civilisation, de la tradition, de l'histoire et du patriotisme, contre la disparition progressive de la langue française au pays ontarien.

Honneur à ces âmes clairvoyantes, droites et généreuses! Leur souvenir durera aussi longtemps que la " noble nation canadienne."

A titre de contraste avec l'affectation ignorante de ceux qui, grandissant dans un milieu franco-canadien, ne daignent pas en apprendre la langue, il nous est agréable de présenter aux lecteurs de la *Nouvelle-France* une lettre inédite du grand poète américain, Henry Wadworth Longfellow, le chante immortel d'Evangéline.

Cette lettre écrite dans un français impeccable dénote une maîtrise de la forme, du ton et de l'expression, et une aisance de style inconcevable chez quelqu'un qui n'a pas avec la langue une intime et parfaite familiarité.

Elle est adressée à un Québecois, feu le Docteur Jean Zéphirin Nault, un des professeurs de médecine de la première heure à l'Université Laval, où il donna pendant plusieurs années le cours de Matière Médicale et de Thérapeutique. Compagnon de collège de

Longfellow à Brunswick (Maine), où celui-ci était devenu plus tard professeur, il avait entretenu des relations de correspondance suivie avec son ancien condisciple.

Voici cette épitre amicale dans toute son élégante simplicité et son ton de camaraderie de bon aloi ; (1)

Brunswick, 10 Mars 1835.

Mon cher ami,

"Je vous écris deux mots pour vous dire adieu; je n'ai pas le temps de vous écrire davantage. Dans ma dernière lettre, je vous ai parlé de la place de professeur que l'on m'avait offerte à Cambridge. (2) Je l'ai acceptée; mais, avant de m'y rendre, je vais faire un voyage de deux ans en Europe. C'est charmant, n'est-ce pas ? J'ai déjà pris congé de mes élèves du Collège ; et après demain, je dirai mon dernier adieu à Brunswick. Je m'embarquerai probablement le 1er avril, à N. York, pour Londres ; et après y avoir fait un séjour de quelques semaines, j'irai à Stockholm, en Suède, pour étudier la langue et la littérature suédoises. Je passerai l'hiver prochain en Allemagne, probablement à Berlin ; et, après un séjour de quelques mois à Copenhague, je m'en retournerai par Paris. Voilà bien de l'ouvrage pour deux ans. Mais c'est magnifique. Ma femme et deux de ses amies intimes m'accompagnent dans ce voyage, et j'espère que nous en tirerons autant de profit que de plaisir. J'espère aussi que j'aurai le plaisir de vous rencontrer à Paris, lors de mon arrivée dans la grande métropole du monde. Quel plaisir de me promener avec vous sur les boulevards, dans le Jardin des Plantes, aux Tuileries, enfin partout où vous voudrez. Allons, mon cher ami, suivez mes conseils et mon exemple : Prenez *votre femme*, et en route. Vous avez déjà pensé à ce voyage. Il n'y aura jamais un temps plus propice que le présent. Aussitôt arrivé à Paris, écrivez-moi à Berlin et vous aurez de mes nouvelles tout de suite. Qu'en dites-vous?

1—Nous devons cette copie à la bienveillance de M. le Commandeur Cyrille Tessier, à qui nous offrons tous nos remerciements. La lettre de Longfellow, cadeau d'une petite-fille du docteur Nault, occupe une place d'honneur dans la riche collection de ce distingué bibliophile et amateur d'antiquités. On ignore peut-être que l'ami d'enfance de Longfellow était demi-frère de feu l'Honorable Juge Ulric Tessier, de respectée mémoire, lui aussi, un des premiers professeurs de l'Université Laval.

—A l'Université Harvard.

" Mais quel train—quel train—que de se préparer pour un tel voyage. J'ai vendu tous mes meubles, mes livres sont emballés, et je laisse Brunswick au moment même qu'on va commencer un *protracted meeting.* Vous concevez bien qu'avec tant de choses à faire, je n'ai pas eu le temps de repondre à vos dernières lettres, pour lesquelles je vous rends mille grâces, aussi bien que pour les deux paquets de livres que vous avez eu la bonté de m'expédier. Bien obligé.

" Bien des remerciments de la part de Mme Longfellow, et pour vous et pour Mlle Durette (dirai-je Mme Nault ?.) Le petit étui d'écorce est très joli et les *souliers de sauvage* magnifiques, quoi que vous en disiez.

" Je voudrais bien assister à vosnoces, mon cher ami, mais vous voyez bien que cela ne se peut pas. Présentez *nos* meilleurs respects à *Mme Nault.* (1) Nous vous souhaitons toute la prospérité que vous méritez, c'est-à-dire beaucoup—beaucoup.

" Présentez mes respects à Monsieur Allsopp, et veuillez bien recevoir l'assurance de mon amitié la plus sincère. Au revoir à Paris.

(Signé) " HENRI W. LONGFELLOW."

" Cette lettre de Longfellow, nous écrivait récemment un homme de lettres distingué, sera une révélation pour plusieurs, à cause de sa correction et d'une souplesse de style qui fait voir combien la langue française lui était familière. Elle indique chez son auteur de la bonté et de l'amabilité. Il serait à désirer qu'elle tombât sous les yeux des anglicisateurs d'Ontario, ne fût-ce que pour apprendre à nos amis de la Province sœur que l'étude de plusieurs langues n'amoindrit pas un homme, et que les esprits les plus cultivés du Nouveau comme de l'Ancien Monde ont tenu et tiennent encore à honneur de pouvoir s'exprimer dans la belle langue française".

LA RÉDACTION.

1—Détail intime et intéressant : M. Nault n'épousa pas sa première fiancée, Mademoiselle Adele Durette, qui fut emportée par une maladie de quelques semaines seulement, mais sa sœur, Mademoiselle Louise-Caroline Durette, unique survivante de la famille.

PAGES ROMAINES

Rome et Londres

L'envoi de Sir Henry Howard en qualité de ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre auprès du Saint-Siège est certainement l'un des événements diplomatiques importants que le conflit européen a fait naître jusqu'à ce jour.

L'Angleterre qui, avant l'invasion piémontaise, n'était représentée à Rome que par un simple consul, envoya, dans la suite à Léon XIII diverses missions qui n'eurent jamais qu'un caractère temporaire à brève échéance. L'une eut pour chef le duc de Norfolk; elle avait pour but de venir remercier le Pape des félicitations officielles que le Saint-Siège, par l'entremise de Mgr Ruffo-Scilla, avait envoyées à la reine Victoria, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône. L'autre, à la tête de laquelle était Lintow Simmons, vint traiter avec la cour romaine certaines questions en litige au sujet de la juridiction religieuse à Malte. Une troisième, conduite par le comte de Denbigh, porta les vœux de la couronne d'Angleterre au pape Léon au jour de son jubilé sacerdotal ; d'autres encore mirent Londres et Rome en rapport, lors du couronnement d'Edouard VII et de Georges V.

Contrairement aux précédentes dont la durée fut courte, la mission de Sir Henry Howard va être permanente, au moins pendant toute la durée de la guerre. La pensée qui en provoqua l'envoi fut de contrebalancer auprès de la cour romaine l'énorme influence que, par ses nombreux diplomates accrédités près le Vatican, l'Allemagne exerce, en achetant la presse conservatrice, en faussant l'opinion par les mensonges les plus éhontés, en présentant habilement le triomphe de la Triple-Entente comme devant amener une défaite complète du catholicisme.

La suppression de l'ambassade française près le Vatican, il y a dix ans, fut un crime de lèse-nation, non moins qu'une insulte sacrilège à l'égard de la Papauté dont l'histoire est intimement liée aux annales de France. En croyant diminuer le prestige du Saint-Siège, en cessant tout rapport avec lui, la république maçonnique ne s'aperçut pas que la place qu'elle abandonnait serait vite occupée par l'Allemagne qui se montrerait d'autant plus courtoise que la République Française serait plus indifférente et même plus persécutrice. Et dix ans d'absence ont suffi, grâce à la pénétration allemande, à diriger les sympathies vers le Rhin. L'appel que l'Allemagne, et l'Autriche ont fait à ceux contre lesquels pendant plusieurs siècles les Papes prêchèrent les croisades, l'appel aux Turcs contre des chrétiens n'a pas scandalisé, et c'est merveille de lire certaines feuilles quotidiennes ou hebdomadaires.

Plus libre et moins craintif que le gouvernement français qui, reconnaissant sa faute, n'ose point encore la réparer, le gouvernement anglais a sollicité du Saint-Siège l'agrément de lui envoyer une mission dont le chef serait catholique,

qui rétablirait la vérité des faits, et permettrait au Père commun de tous les fidèles d'écouter les cris et les plaintes de tous les enfants du Christ, n'importe dans quel camp ils se trouvent.

Ce fut, dit-on, l'Angleterre qui, à la sollicitation de l'Italie officielle, empêcha que le Pape n'eût un représentant au tribunal de La Haye: c'est l'Angleterre qui, interprétant ses propres pensées et celles de la France, vient aujourd'hui à Rome demander au Pape d'être l'arbitre de la civilisation, en lui racontant les diverses manières dont se comportent les armées ennemies dans les contrées envahies.

Qui ne redirait encore une fois le vieil adage: l'homme s'agite et Dieu le mène!

Au moment où s'établit la première ambassade permanente anglaise près le Saint-Siège depuis la Réforme, il n'est pas inutile, ce semble, de rappeler brièvement les rapports intermittents de l'Angleterre avec Rome depuis Henri VIII.

Quelques années après la grande tourmente religieuse, la reine Marie la catho.ique, sœur d'Edouard VI, envoya une ambassade près du Pontife romain comme affirmation solennelle de la conversion de son royaume. La célèbre Elisabeth qui lui succéda, quoique protestante, chargea son ambassadeur d'annoncer à Paul IV son avènement au trône, et de lui donner l'assurance que le culte de la religion romaine s'exercerait librement dans les provinces de ses états. L'histoire garde le souvenir de la réponse fièrement apostolique du Pape rappelant à Elisabeth que sa naissance ne pouvant être considérée comme légitime tant que persistait la sentence prononcée par Clément VII et Paul III contre l'union de Anne Bolegn avec Henri VIII, elle ne pouvait s'asseoir sur un trône qui ne lui appartenait pas. Il en résulta une rupture immédiate qui eut pour conséquence le rappel de l'ambassadeur, du prélat anglais siégeant au tribunal de la Rote, et du clerc national d'Angleterre près la cour romaine. Les violences auxquelles se livra alors le gouvernement d'Elisabeth contre les catholiques provoquèrent l'indignation du monde entier et, après une patience qui ne désarma point la terrible reine, saint Pie V déclara solennellement Elisabeth hérétique et délia ses sujets de leur serment de fidélité à son égard. La bulle pontificale d'excommunication, imprimée à Rome, fut affichée le 15 mai 1570, en la fête du *Corpus Domini*, à la porte de l'évêché de Londres, par Jean Felton dont le courage lui valut la gloire du martyre.

Un siécle s'écoula sans que nul rapport officiel existât entre l'Angleterre et Rome.

En 1686, Jacques II envoya le comte de Castelmaine en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès du pape Innocent XI avec mission d'exprimer au chef de la chrétienté le désir du roi de se réconcilier et de réconcilier ses sujets avec l'Eglise Romaine. Il y eut, en cette circonstance, rivalité de magnificence entre l'ambassade anglaise et la cour pontificale. Pour répondre aux avances royales, Innocent XI, la même année, envoya à Londres Ferdinand d'Adda, milanais, archevêque d'Amasia, homme de grandes qualités.—Jacques II l'accueillit à Windsor, selon le protocole en usage dans les cours catholiques, ce qui provoqua la colère du Parlement. Obligé de tenir compte de la grande opposition qui se manifesta aussitôt autour de lui, Jacques II ne put réaliser entièrement ses

désirs. Toutefois, le résultat des négociations de ces ambassades fut l'abolition par le roi du décret d'Elisabeth imposant l'apostasie aux catholiques, et le rétablissement de la liberté de conscience. Enfin, la volonté royale imposa aux ministres protestants l'obligation de promulguer ce décret dans tous les temples. Jacques III, qui naquit sur ces entrefaites, fut baptisé catholique romain, et eut Innocent XI pour parrain.

On sait comment les vicissitudes politiques éloignèrent Jacques III d'Angleterre et le conduisirent dans les Etats Pontificaux, où Clément XI y ménagea son mariage avec sa filleule, la princesse Marie-Clémentine Sobieski. Il mourut à Rome où Clément XIII l'honora par de solennelles funérailles et le fit ensevelir dans les grottes de la basilique Vaticane.

Sous Clément XIV, le duc de Gloucester, frère du roi Georges III, visitant l'Italie, vint à Rome en touriste. Malgré le caractère privé de son voyage, le pape lui ménagea un accueil digne de son rang et fit même illuminer la coupole de Saint-Pierre en son honneur. Cette couronne de lumière posée sur la tombe du premier des papes, en présence d'un prince d'une nation où l'effigie des pontifes romains était brûlée, c'était un spectacle ironique que la finesse de la diplomatie pontificale se redonna une seconde fois peu de temps après, quand le duc de Cumberland, autre frère du roi, vint à son tour à Rome.

Georges III écrivit au Pape pour le remercier, lui envoya même des présents et accepta sa médiation pour se réconcilier avec le duc de Cumberland.

Sous le pontificat de Pie VI, des rapports plus fréquents s'établirent entre la couronne d'Angleterre et la Papauté.

La gracieuse hospitalité que la Grande-Bretagne offrit aux émigrés et au clergé français, les souscriptions publiques qui vinrent en aide à leur indigence, les crédits que le Parlement vota en faveur des nombreux évêques et prêtres exilés, furent habilement donnés en exemple par Pie VI aux évêques allemands, quand par son bref du 21 novembre 1792, il les invita à bien accueillir les victimes de la persécution française.

Sensible aux éloges et aux mercis du pape, Georges III promit alors à Pie VI de lui venir en aide pour la défense de ses états que ménaçait la révolution, et il admit officiellement les réserves que fit le Pontife romain sur la Corse, ancienne dépendance des Etats de l'Eglise, quand l'Angleterre s'en empara. Il y eut alors une sorte de compromis au sujet de cette île.

Quand Pie VI mourut, de solennelles funérailles lui furent faites dans l'église Saint-Patrice à Londres; c'était la première fois qu'une pareille cérémonie s'accomplissait en Angleterre depuis la Réforme.

Le refus de Pie VII de fermer ses ports aux navires anglais, lorsque Napoléon décréta le blocus continental, rapprocha plus encore l'Angleterre de la Papauté.

Retournant de sa captivité, et s'arrêtant à Bologne, Pie VII fut salué par Lord Bentinck, commandant les forces anglaises en Italie et en Méditerranée; plusieurs conférences secrètes eurent lieu entre le Pontife et le représentant d'Angleterre. Quand, quelques jours plus tard, Pie VII, à la veille de franchir l'enceinte de la ville éternelle, fit une dernière halte au Casino Gigli, à la Gius-

tiniana, après avoir donné audience au roi Charles IV, il accueillit, avec la plus grande bienveillance Robert Faynan, consul général d'Angleterre pour la Sicile et Malte, l'invita à assister à son repas avec Dodwed qu'il lui présentait, et comme ce dernier était convalescent, le pape le fit asseoir près de lui, et les retenant tous deux une longue demi-heure, il leur rappela avec gratitude tout ce que Georges III avait fait pour le Saint-Siège.

Quelque temps après, le célèbre cardinal Consalvi, nommé ambassadeur près de Louis XVIII et des rois alliés, les suivit à Londres, lorsque ceux-ci s'y rendirent, pour y réserver les droits de la Papauté, dans la préparation du futur congrès de Vienne. Depuis la grande persécution de la réforme, Londres n'avait plus salué la poupre romaine dans ses rues. Lord Castlereagh reçut l'envoyé pontifical qui présenta officiellement ses lettres de créance au Prince Régent; celui-ci se lia d'amitié avec le grand cardinal.

Le vote du *bill* de l'émancipation des catholiques d'Irlande le 31 mars 1829, le jour même de l'avènement de Pie VIII, rapprocha encore davantage Rome et Londres, et il provoqua chez le pape la nomination d'un premier cardinal de nationalité anglaise, né à Londres, Thomas Weld, coadjuteur de l'évêque de Kingston dans le Haut Canada, évêque titulaire d'Amycle, dont la générosité envers les prêtres français exilés en Angleterre fut telle que le Pape put dire, en toute vérité, qu'en le revêtant de la pourpre, il honorait en sa personne la noble hospitalité anglaise. Créé cardinal le 18 mars 1830, Thomas Weld mourut à Rome le 10 avril 1836, et fut enseveli dans l'église de Saint-Marcel, au Corso.

Le nouvel ambassadeur du roi d'Angleterre près le Saint-Siège appartient à la plus illustre famille du Royaume-Uni; toujours fidèlement attachée au catholicisme, elle s'allia, dans les premières années du XVe siècle, avec l'héritière des ducs de Norfolk qui, eux-mêmes, descendaient des Plantagenets.

Né en 1843, Sir Henry Howard fit ses études au collège de Downside dirigé par les Bénédictins. Entré dans la carrière diplomatique en 1863, il représenta successivement son pays aux Etats-Unis, dans .le Guatemala, en Grèce, en Danemark, en Chine, en Russie et en France. En 1896, il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la reine des Pays-Bas et le grand duc de Luxembourg. Puis, en 1899 et en 1907, il fut invité à devenir l'un des membres de la Conférence de la Paix. Sa femme, de nationalité américaine, mourut en 1907 ; l'année suivante il renonça à la carrière diplomatique.

Il y rentra de nouveau pour y accomplir l'une des plus brillantes missions qui puissent être confiées à un homme.

Don Paolo Agosto.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Etudes sur les Parlers de France au Canada, par M. Adjutor Rivard.—Il y a encore des «bénédictins »; vous me comprenez, des hommes qui, rappelant par quelque endroit ces anciens moines de saint Benoît qu'on nommait des «puits de science », consument leurs jours et leurs veilles dans des recherches et des travaux à l'aspect desquels des profanes et des fainéants comme nous éprouvent une sorte de terreur sacrée.

Telles se présentent à moi les *Etudes sur les Parlers de France au Canada*, que vient de publier M. Adjutor Rivard. Volume petit d'épaisseur et de format, mais d'un contenu immense; s'en apercevra qui voudra se l'assimiler.

Je n'ai pas la compétence voulue pour l'apprécier à sa valeur, encore moins pour le discuter. Les auteurs d'ouvrages de cette sorte ne sont jugés équitablement que par leurs pairs, très rares. Il m'est bien permis, néanmoins, de dire l'intérêt que j'ai trouvé à la lecture du livre de M. Rivard, la saveur canadienne qui s'en dégage, le patriotisme de l'auteur, le service rendu aux lettres et à la langue françaises du Canada; j'ajoute, l'élégance du style partout—et ces endroits sont fréquents,—où le langage ne revêt pas un caractère de pure technicité : ici même brille une qualité maîtresse, la clarté.

Je suis sûr que tous ceux qui, sans être spécialistes en la matière, s'intéressent à la pureté de notre parler, liront aussi ce volume, avec profit, cela va sans dire, mais même avec attrait. Quant aux gens d'étude, à ceux qui s'occupent particulièrement de ces questions qui suivent de près l'évolution de la langue et la vie des mots, qui veulent savoir, en l'espèce, l'histoire des vocables canadiens, leur provenance, française, anglaise, indigène, dialectale, patoise ou mêlée, leur naissance, leurs transformations diverses, leur état actuel, ils reliront l'ouvrage, le méditeront, le pèseront, le discuteront, s'ils le peuvent. A tous il sera éminemment utile et agréable à consulter sur quantité de points, par exemple, sur les formes du superlatif et la francisation des mots anglais dans notre parler populaire.

Ce livre vaut déjà un glossaire canadien. La *Société du Parler français*, qui est, sans injustice, je crois, beaucoup M. Rivard, lorsqu'elle publiera son dictionnaire, devra puiser à larges mains dans les *Etudes sur les Parlers de France au Canada.*

Si M. Rivard est un savant, il est aussi, et même davantage à quelque égard, un patriote. Intense et pur et rare patriotisme que celui qui plie une vie d'homme à un pareil labeur pour la conservation du parler des aïeux! M. Rivard éprouve, sans doute, l'ivresse de l'étude, propre aux nobles esprits, et c'est, de ce premier chef, un fécond exemple ; mais il brûle d'apporter à la défense, au maintien et à l'intégrité de l'idiome national, une contribution sans égale; et c'est, n'est-il pas vrai, d'une grande âme.

M. Rivard nous veut une langue et une littérature véritablement françaises, sans faux alliage, mais qui soient canadiennes en même temps par ce que l'histoire et le pays canadiens ont pu ajouter de physionomie à notre âme française. Voilà l'idée maîtresse de son livre et le principe directeur de tous ses travaux de lexicologie.

M. Rivard reproduit à la fin de son volume une savante dissertation sur la réforme de l'orthographe, publiée par lui en juin dernier dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada.* Il y consent au minimum de modifications accepté par l'Académie. C'est un travail fort intéressant. Suivent quelques pages instructives sur la nature, le but et le fonctionnement de la *Société du Parler français,* cette ruche toujours en activité. Le volume se clôt sur le magnifique toste porté par M. Rivard «au parler des aïeux », au banquet du Premier congrès de la langue française du Canada.

Honneur aux bons ouvriers, tel M. Adjutor Rivard, qui, dans le silence et l'éloignement de la foule, travaillent avec amour et respect, et avec art, à l'édification nationale! Ils n'ont qu'à dédaigner les pauvres petits myrmidons qui y trouvent à redire.

N. Degagné, ptre.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Mgr Dominique Canubio, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Ségorbe: sa vie religieuse et épiscopale, in-12 Paris, Poussielgue, 1915.—Une carte accompagnait ce gracieux envoi, et si on peut nous pardonner cette indiscrétion, la voici: "Humble hommage de l'auteur, Frère Hyacinthe-Marie Cormier, Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs."—C'est le vénérable auteur, bien plutôt que son livre, qui est humble, très humble. L'année dernière il nous donnait *Quinze entretiens sur la liturgie dominicaine* et les signait modestement: *Un religieux de l'Ordre de saint Dominique,* comme il avait fait précédemment pour *Trois retraites progressives* (3 in-8 1896), *Petites retraites* (in-8 1898), *Retraite ecclésiastique* (in-8, 1903). Un autre magnifique ouvrage, *L'Instruction des Novices* (in-8, nouv. édit., 1905, 660 pages) et un deuxième, *La Retraite fondamentale* (in-12, Paris, 1893) portent son nom, mais ne serait-ce pas par le fait des éditeurs, de leur indiscrétion semblable à la nôtre, ou du moins de leurs instances réitérées? Comment le Maître-Général d'un grand Ordre religieux a pu trouver le temps d'écrire tous ces ouvrages et tant d'autres encore que nous voudrions indiquer, c'est le secret de *l'intellectuel* qui a su profiter des moindres instants de loisir; et comment, à quatre-vingt-deux ans, le Révérendissime Père manie encore si prestement sa plume: c'est un autre secret que lui seul, peut-être, pourrait cette fois nous expliquer. Son nouvel ouvrage, en tout cas, ne trahit aucune fatigue: c'est toujours la même composition, la même juxtaposition très habile des matériaux; la même forme impeccable, claire, sereine, grave, et nous dirions majestueuse, comme celle d'un homme à grande responsabilité ou d'un vieillard déjà éclairé de l'éternelle lumière; pour le quart d'heure, c'est une voix qui voudrait être une musique, et qui ne le pouvant pas, fait chanter avec elle tout l'art dominicain, peinture, gravure, monuments chers à son Ordre et à son cœur. Au fait, *l'imagerie* de ce dernier ouvrage est-elle simplement délicieuse. C'est évidemment son moindre mérite. *Tolle, lege.* fr. P.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice critique dans la Bibliographie de notre Revue. Ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus."

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - - - L'abbé L. Lindsay

Imprimerie de L'EVENEMENT, 30, rue de la Fabrique, Québec.

49

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV FEVRIER 1915 N° 2

PIE X

III

On a dit et répété que Pie X n'a pas eu de politique et qu'il n'a pas voulu en avoir. Amis et ennemis ont affecté de voir en lui un Pape mystique et religieux succédant à un Pape diplomate et politique. Ces appréciations sont vraies ou fausses, suivant le sens qu'on donne au mot politique.

Si l'on entend par politique l'immixtion dans le temporel des Etats ou dans les affaires intérieures des sociétés civiles qui ne concernent en rien les intérêts de l'Eglise, assurément Pie X n'a jamais voulu faire de politique; il a entendu laisser à César ce qui appartient à César. Mais si l'on entend par politique le gouvernement extérieur de l'Eglise et les relations nécessaires qu'elle doit avoir avec le pouvoir civil dans tous les pays du monde, rien ne serait plus inexact de dire que Pie X n'a pas eu de politique et n'a pas voulu en avoir. Ça été sûrement la grande préoccupation du dernier pontificat de gouverner d'une main très ferme et dans une direction très précise l'Eglise universelle, non seulement dans sa vie intérieure, mais dans ses relations avec les sociétés humaines. Une bonne part de son travail a été de grouper, de discipliner, d'entraîner les catholiques du monde entier et de les préparer pour une action catholique profonde, universelle, irrésistible, qui arrêterait les progrès de l'impiété et de l'athéisme social et pénétrerait d'esprit chrétien les mœurs, les institutions et les lois.

Manifestement, au début du vingtième siècle, l'Eglise militante avait à lutter, dans la plupart des pays d'Europe surtout, non plus pour garder quelques droits ou privilèges plus ou moins essentiels,

mais pour sa vie et son existence, et elle n'avait plus d'armée. Pour reconquérir à Jésus-Christ et au catholicisme le monde chrétien, de tous les catholiques, en nombre encore mais impuissants, parce que disséminés, sans discipline, sans ordre et sans tactique devant l'ennemi, il fallait faire une armée. Ça été le travail, on peut dire, toute la politique de Pie X, de réorganiser et de refaire dans le monde entier, mais surtout en Italie et en France, la grande armée catholique.

Les publicistes qui ignorent l'histoire de l'Eglise et raisonnent en dehors du catéchisme, imaginent que ce qu'on appelle la *politique* d'un Pape, dans les relations nécessaires de l'Eglise avec les pouvoirs civils, tient uniquement à ses idées personnelles, à son tempérament, à sa formation humaine, et ne s'impose pas à lui à la fois par des principes invariables et des circonstances providentielles qu'il ne peut pas changer. Combien de catholiques, en France ou ailleurs, auxquels on a fait croire que jamais Léon XIII n'eût condamné la loi de Séparation, ni les cultuelles, ni les mutuelles, parce qu'il était un pape politique et diplomate! Combien d'autres ont cru et ont dit tout bas, qu'un Rampolla, par exemple, ou un Ferrata, devenu pape, aurait trouvé un *modus vivendi* avec la République et donné, sinon une sanction canonique, au moins un *tolerari posse* à des lois faites uniquement pour provoquer le schisme dans l'Eglise de France. N'a-t-on pas insinué que Benoit XV ne condamnerait pas le modernisme aussi rigoureusement que son prédécesseur, ou qu'il affranchirait les associations catholiques de la soumission aux évêques, et les dispenserait de la fidélité aux principes qui sont la base de l'ordre social chrétien? Sottises tout cela, et d'autant plus accentuées qu'elles sont propagées par des gens d'esprit qui se croient catholiques.

Non moins sot, ni moins faux, ce qu'on a imprimé maintes fois, que Pie X fut le " Pape de l'absolu ", qui ne tenait " aucun compte des contingences ", réglant tout sur des principes abstraits, sans une information suffisante des circonstances de personnes, de temps et de lieux. C'est exactement le contre-pied de la vérité. Homme d'une foi solide, d'un zèle ardent et d'un bon sens qui avait des intuitions parfois très profondes et très nettes toujours, Pie X n'était ni un idéologue, ni un rêveur, mais un homme d'action habitué dès sa jeunesse à manier les hommes et les affaires. Les hommes d'action n'ont pas accoutumé de vivre dans le " monde de l'absolu" et sans voir

les contingences. En fait, la politique de Pie X, notamment en Italie et en France, s'est toujours inspirée, comme elle le devait, des principes invariables et des intérêts surnaturels qui s'imposent toujours au gouvernement de l'Eglise; mais elle a prouvé qu'il a vu bien plus clair et bien plus à fond dans la vraie situation que la multitude des sages de France et d'Italie qui se sont mis si souvent en peine de l'éclairer et de la diriger (1).

Le plan d'action de Pie X se trouve tout entier dans sa première excyclique, *E Supremi Apostolatus.* Six mois plus tard, l'encyclique *Jucunda sane,* à l'occasion du treizième centenaire de saint Grégoire le Grand, le reprenait et le développait avec précision. Le saint pape du moyen âge y disait éloquemment, par les grands travaux de son pontificat, tous ceux qu'entreprendrait son dernier successeur. Tous les documents pontificaux venus depuis, lettres, *motu proprio,* discours, sont en germe dans ces deux premiers. C'est merveille vraiment que tant de catholiques, instruits pourtant et intelligents, puisqu'ils se sont donné la mission de renseigner et de diriger les autres, que tant d'hommes d'église et même d'hommes haut placés dans l'Eglise, pleins de zèle d'ailleurs et de généreuses intentions, ne se soient pas donné la peine de comprendre ces documents et moins encore d'en faire la règle de leurs pensées et de leur action. Ne serait-ce pas l'un des grands malheurs de notre temps, que le sens surnaturel de l'obéissance soit aussi émoussé que celui de la foi chez un très grand nombre de catholiques, et que les plus intelligents soient souvent ceux qui comprennent le moins, et que parfois ceux-là mêmes qui devraient entraîner les autres à l'obéissance active et joyeuse, la retardent et l'empêchent, parce qu'ils n'entendent psa suffisamment le mot d'ordre ou qu'il leur plaît de lui en substituer un de leur façon? Tout le long

---

1—La *Revue des Deux-Mondes* ose écrire, *loc. cit.* : " Pie n'est pas théologien; " d'un esprit ferme et d'un bon sens parfois avisé dans les questions pratiques, " d'une piété ardente, d'une foi mystique, il écoute les théologiens et, avec eux, " les inspirations de sa prière et de son crucifix."—"Pas théologien" le Pape qui a si bien saisi la portée des erreurs modernistes et dès avant l'encyclique *Pascendi* les a si justement caractérisées dans une formule qui restera! " Quelquefois avisé dans les questions pratiques " le Pape dont la clairvoyance n'a pu être surprise et trompée par aucune des campagnes insidieuses menées en France et jusques à Rome par les Pères laïques de l'Eglise en France, et parfois couvertes par des cardinaux verts! Où en est donc le sérieux de l'esprit français pour qu'une grande revue puisse imprimer de pareilles niaiseries sans se discréditer?

de son pontificat, et ce sera peut-être sa plus amère tristesse, Pie X aura à lutter moins contre l'ennemi du dehors que contre l'inintelligence pratique et l'indiscipline souvent inconsciente d'un grand nombre dans son armée.

Comme Léon XIII, il a bien compris que si partout le pouvoir tombe aux mains des ennemis de l'idée chrétienne, qui tournent contre elle les lois et toutes les ressources de la puissance publique, c'est que le mal est au plus profond, aux entrailles de la société . Si Dieu régnait dans les âmes, il ne serait pas si facilement chassé des lois et des institutions; et tant qu'il ne règnera pas dans les âmes, au moins dans les masses profondes du peuple, la lutte, si énergique et si active soit-elle, pourra compter sur des succès partiels, jamais sur une victoire décisive. Une vie chrétienne intense et sérieuse est nécessaire à la base de toute action catholique.

Le mal qui ronge la société européenne, cause de tous les autres, c'est l'apostasie; pas l'apostasie officielle seulement, mais l'apostasie pratique du grand nombre dans toute la vie publique et privée. Dans les pays catholiques, la moitié de ceux qui ont la foi ne pratiquent pas leur religion, et dans quelques-uns la moitié de ceux qui pratiquent ont à peine la foi. Comment espérer faire régner le Christ dans les mœurs publiques et les lois, s'il ne règne pas d'abord dans la vie privée des catholiques? (1)

Sans doute les catholiques feront bien de s'unir entre eux et de s'entendre avec tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes et dévoués aux traditions d'ordre social, pour agir efficacement sur les lois et leur application et sauver ce qui reste de christianisme dans les institutions; mais ce n'est pas cette action politique, là où elle est encore possible, qui refera l'ordre chrétien dans la société. L'ordre chrétien,

---

1—Il y a quelques années, causant avec un religieux allemand qui comptait bien une quarantaine d'années de ministère dans les grandes villes de son pays, je lui demandai l'état du catholicisme en Allemagne. Voici ce qu'il me dit de l'état de la foi et de la pratique religieuse outre-Rhin: " Nos catholiques, pour un très grand nombre, sont des catholiques de nom. Très libéraux pour la plupart, ils prennent des enseignements de l'Eglise ce qui leur va, et du reste ils n'ont cure. Quant à la pratique religieuse, elle est peut-être encore moindre que leur foi, je vais vous en donner une idée. J'habite Cologne — Cologne est une ville catholique, la ville sainte de l'Allemagne. Eh bien! soixante pour cent des hommes et quarante pour cent des femmes n'y font pas leurs Pâques."

il se refera nécessairement dans les pays quand le plus grand nombre des catholiques vivront leur foi avec toutes ses œuvres, et qu'ils sauront la propager par des associations.

Dès sa première encyclique, Pie X, comme Léon XIII, dit aux catholiques qu'ils n'auront d'influence que par les associations. Il en veut partout, dans les villes et dans les campagnes, mais des associations *catholiques*, où l'on professe hardiment, hautement, intégralement sa religion et toute sa religion. Volontiers il eût donné pour devise à ces associations cette parole de l'Evangile: "Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et le reste viendra par surcroît." Il veut que ces associations se composent surtout de laïques, mais exclusivement de catholiques, et qu'on s'y occupe moins à disserter sur droits et devoirs, qu'à les enseigner en acte par leurs œuvres.

L'action, voilà ce que réclament les temps présents; mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion et à toutes les œuvres de charité, sans aucune vue d'intérêt propre et terrestre." (1)

Le programme de l'action catholique de toutes les associations est clairement indiqué.

Il faut par tous les moyens, et au prix de tous les efforts, déraciner entièrement cette monstrueuse et détestable iniquité propre à notre temps et par laquelle l'homme se substitue à Dieu; rendre aux lois saintes de l'Evangile leur ancienne autorité, proclamer les principes de l'Eglise sur la sainteté du mariage, l'éducation des enfants, sur la propriété et l'usage des biens temporels, sur les devoirs de ceux qui gouvernent, sur le juste équilibre à rétablir entre les diverses classes de la société, selon les principes chrétiens.

Voilà le but. Le moyen: multiplier les associations, autant qu'il en faut pour les œuvres nécessaires à tous les besoins spirituels et temporels de la société au temps présent. Que tous les laïques catholiques s'y dévouent comme à un apostolat nécessaire, souvent le seul

1—*E Supremi Apostolatus.* Pie X n'a jamais aimé que les prêtres fassent partie des associations catholiques de secours mutuels ou autres, si ce n'est à titre de directeur, d'aviseur spirituel et d'aumônier, pour entretenir dans les membres l'esprit d'apostolat et le zèle des vrais principes catholiques. Il regardait comme un malheur pour le peuple et une déchéance pour le prêtre qu'on le détourne des divines fonctions du ministère qui lui est propre, et qu'on l'expose, sur le terrain d'une vie active plutôt faite pour les laïques, aux inconvénients d'une camaraderie qui ne rend pas hommage à son caractère sacré et ne peut pas édifier les fidèles.

qui atteigne efficacement une partie de la société. Tout l'avenir est là. *Que les catholiques travaillent au salut de la société par l'action sociale, non par l'action politique.*

Ce n'est pas que les catholiques ne puissent exercer leurs droits politiques, comme leurs concitoyens, pourvu qu'ils fassent toujours passer les intérêts religieux avant l'intérêt politique. Mais l'action politique n'est efficace que dans certaines conditions et peut avoir en maintes circonstances plus de périls que d'avantages. L'action sociale bien dirigée ne peut avoir que des avantages pour la société et pour l'Eglise. Si elle est plus lente, elle est plus profonde, plus universelle et plus durable. Surtout elle rend meilleurs ceux qui l'exercent.

Mais une action sociale catholique suppose des catholiques complets et fervents, parfaitement instruits des principes catholiques et mettant leur vie en parfaite harmonie avec leur foi. Ces catholiques, qui les formera, sinon un clergé pieux, instruit, discipliné, parfaitement apostolique, tout entier et uniquement à son divin ministère et à la direction intelligente et dévouée de toutes les œuvres de zèle? Ce clergé parfaitement préparé pour le ministère d'aujourd'hui, c'est aux évêques de le recruter, de le former, de le diriger. Il faut donc que chaque évêque comprenne que, dans un temps comme le nôtre, il est général, commandant un corps d'armée. Ce corps d'armée, c'est à lui d'en choisir les officiers, de les instruire, de les former à la discipline et à la tactique afin qu'à leur tour ils recrutent des bataillons nombreux et des soldats d'élite, les entraînent et les aguerrissent, en éliminant toutes les non-valeurs. Il est responsable de la valeur de son armée. Et c'est lui qui doit diriger le bataillon sur le terrain qui lui est assigné, en suivant le plan arrêté par le général en chef, lequel seul a la vue d'ensemble du champ de bataille, et détermine les positions stratègiques qu'il faut défendre à tout prix ou enlever à l'ennemi. Que personne donc n'engage la bataille ou ne prétende la conduire à son gré sans connaître le commandement du chef suprême; mais que les chefs des corps d'armée ne comptent pas que lui seul dirigera en personne leurs bataillons, et fera à lui seul la besogne des officiers et des soldats. Il n'y a pas que ceux qui passent à l'ennemi qui sont traîtres et félons; mais ceux aussi qui ne mar-

chent pas au commandement, ou qui mènent la bataille à leur gré et pour leur compte personnel, et font ainsi le triomphe de l'ennemi.

On voit là dans ses grandes lignes tout le plan d'action de Pie X pour la reconstitution chrétienne de la société.

L'œuvre de Pie X est une œuvre de *concentration, de défense* et d'action catholique; il renforce les cadres de la hiérarchie en les ralliant plus étroitement autour de la Chaire de saint Pierre; il veut accroître la responsabilité et la mission du clergé; il discipline les forces laïques, qui avaient une tendance à se soustraire à l'autorité ecclésiastique, soit en prenant des allures d'indépendance, soit même parfois en s'efforçant de dominer; enfin Pie X veut rétablir la société chrétienne sur ses vraies bases et ses principes immuables, que les théories utopiques ou dissolvantes de la Révolution, le bagage romantique ou la résurrection de vieilles erreurs déjà consommées, avaient déformés ou fait perdre de vue. (1)

Ce plan d'action Pie X le mit d'abord en œuvre en Italie. Aux premiers jours de son pontificat, comme du reste aux premiers jours de son prédécesseur, il parut y avoir, sinon un rapprochement, au moins une détente dans les relations entre le Vatican et le Quirinal. Si la monarchie usurpatrice avait su et pu faire respecter dans Rome même la souveraine dignité du Pape et l'entière liberté des catholiques de la Ville et du monde, si surtout elle avait su rendre à l'Eglise catholique et à son chef toute leur liberté d'action dans le royaume et au delà, peut-être Pie X eût-il consenti à la laisser bénéficier de l'activité des forces catholiques tenues enchaînées par le *non expedit* de Pie IX et de Léon XIII.

Depuis 1870 les catholiques italiens, libres de concourir aux élections municipales et administratives, devaient s'abstenir de prendre part aux élections législatives. C'était la grève politique ordonnée non contre l'ordre social mais contre un régime politique hostile à l'Eglise. Cette abstention fut sévèrement prescrite et maintenue dans tous les cas, jusqu'en 1904: *ne elettori ne eletti*. Voyant toutefois la marée montante du socialisme en Italie, Pie X eut raison de craindre que cette abstention totale des catholiques ne précipitât le triomphe de l'anarchie sociale, qui emporterait avec la monarchie italienne tout ordre social et ce que la Révolution a épargné jusqu'ici d'institutions catholiques. Il permit donc aux catholiques italiens, dans des

---

1—AVENTINO—*Le Gouvernement de Pie X*, 2e édit., p. 12. Tout cet ouvrage est à lire; il donne l'intelligence d'un grand nombre de documents du dernier pontificat.

cas particuliers, de prendre part aux élections législatives, c'est-à-dire chaque fois que dans une circonscription électorale, les catholiques, en unissant leurs votes, assureraient l'élection d'un député *du parti de l'ordre* ou la défaite d'un candidat anarchiste et socialiste. Mais la demande devait être faite pour chaque cas particulier par l'évêque du lieu, et la dispense accordée par le Pape. Dans aucun cas le Pape n'entendait accorder aux catholiques l'autorisation de briguer eux-mêmes les suffrages, encore moins de se présenter aux élections *comme candidats catholiques* ou *d'un parti catholique quelconque.*

Pie X était convaincu que les catholiques d'Italie étaient hors d'état de faire de la politique catholique, sans être vaincus d'avance par la coalition des adversaires, monarchistes, républicains, socialistes, et sans renforcer le mouvement anticlérical. " La masse du peuple (en Italie) a été détachée de l'Eglise par les théories révolutionnaires et parfois par la faute du clergé." (1) Il faut reconquérir le peuple à la fois par l'action évangélique du prêtre et l'action sociale catholique des laïques, et en attendant, ralentir autant qu'on le peut la marche en avant et l'accès au pouvoir des partis subversifs. Tant que les catholiques n'auront pas rallié autour d'eux, par leur propagande sociale et par leur action dans les élections administratives, un nombre suffisant de suffrages pour commander une majorité certaine dans les élections législatives, leur présence à Montecitorio ne peut être qu'un embarras pour le Vatican, un danger pour le catholicisme et pour l'ordre social. Seuls au Parlement, les partis politiques, tous anticléricaux, doivent se diviser pour gouverner, et leur division fait la tranquillité précaire de l'Eglise et la sécurité relative de l'ordre social. Du jour où ils auront devant eux un commencement de parti catholique, ou un groupe qui en tienne lieu, ils s'uniront pour l'accabler avec un programme d'anticléricalisme qu'ils seront sûrs de faire triompher.

Les événements n'ont que trop démontré combien le Pape avait vu juste.

1—Aventino—*op. cit.* On fait remarquer que Pie X regrettait qu'il fût nécessaire que la dispense du *Non expedit* dût être demandée par les évêques: il eût préféré qu'elle pût être démandée par les laïques, avec le *visa* de l'évêque. Pour le moment on ne pouvait pas compter suffisamment sur la discrétion et la discipline des catholiques laïques, et il en fut ainsi jusqu'à la mort de Pie X.

Dès 1904, quelques catholiques prirent sur eux de briguer les suffrages, et trois ou quatre vinrent occuper au Parlement une position aussi inutile qu'embarrassée. En 1909, l'indiscipline ne se tint malheureusement pas dans les rangs inférieurs de l'armée catholique; elle monta jusqu'aux officiers et jusque dans les rangs de l'état-major. Le Pape eut ce chagrin et le monde catholique cet étonnement, de voir des candidatures catholiques que le Vatican n'approuvait pas, couvertes et patronnées pas certaines directions diocésaines et jusque par des *porporati* de la Curie et d'ailleurs. La conséquence fut qu'une vingtaine de députés catholiques apportèrent à Montecitorio une parole et des votes sans influence, et provoquèrent dans le Parlement et dans le pays une recrudescence d'anticléricalisme. Qu'ils auraient rendu un fier service à l'Eglise et à leur patrie, si au lieu de se porter candidats, ils se fussent occupés activement selon les vues du Pape à étendre et propager l'influence catholique dans les masses populaires, à s'emparer des municipes et des conseils provinciaux, à organiser fortement dans toute l'Italie l'union électorale catholique qui, au moment opportun, aurait pu, par un vote compact, affranchir le pouvoir législatif de la tutelle maçonnique. Mais rarement l'ambition sait attendre quand elle est vaniteuse. Et qu'y a-t-il de plus vaniteux que l'ambition d'un aspirant à la politique, en Italie, comme en tout pays parlementaire? Cette triste expérience donnera-t-elle aux catholiques d'Italie la sagesse pratique que leur eût assurée une docilité plus grande aux désirs de leur Chef suprême?

Quoi qu'il en soit, Pie X a merveilleusement conçu et organisé l'action catholique en Italie. Il n'a presque rien créé. Il a tout transformé et organisé. En homme de gouvernement, il a profité de toutes les fautes pour resserrer davantage les liens de la discipline et de la subordination dans les associations catholiques, les adapter au cadre hiérarchique, et en faire aux mains du Chef de l'Eglise une organisation puissante qui pourra sauver la société italienne quand elle voudra être sauvée.

RAPHAEL GERVAIS.

(A suivre)

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

II

LES TRIBUS DÉNÉES ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Une condition indispensable de succès dans toute comparaison, c'est la connaissance aussi exacte que possible des deux points qui doivent en être l'objet. Des notions générales sur le sujet auquel se rattachent ces points ne peuvent naturellement que faciliter leur parfaite compréhension. Quelques mots sur les tribus dénées, leur habitat actuel et leurs principales caractéristiques, tant physiques que morales, ainsi que sur leur organisation sociale, leurs mœurs et leurs coutumes, seront donc bienvenus du lecteur.

Les Dénés ("hommes"), que des savants américains s'obstinent à appeler du nom impropre d'Athapaskains, qui convient uniquement à l'une de leurs tribus, forment l'une des principales familles ethniques de l'Amérique du Nord. (1) On peut les diviser en trois groupes principaux : les Dénés septentrionaux, les Dénés intermédiaires, ou du Pacifique, et les Dénés méridionaux.

L'habitat des premiers est délimité par une ligne qui, partant de la baie d'Hudson, à l'est, suit la hauteur des terres entre les fleuves Churchill et Nelson, puis coïncide avec le premier presque jusqu'au lac Froid. De là, cette ligne continue jusqu'au col de la Cache Tête-Jaune, dans les montagnes Rocheuses, et, se dirigeant vers le sud, va au lac Quesnel, à l'est du Fraser, qu'elle traverse ensuite pour descendre aux monts Lillouet, par 51° 30′ environ.

Toute la région au nord de cette ligne, y compris l'Alaska, mais à l'exception d'une lisière de terre le long du Pacifique, où sont

---

1.—En 1848, Henry R. Schoolcraft les appela Arctides dans un livre, *The Indian and his Wigwam*, qui est un véritable pot-pourri de toutes sortes de renseignements sur les aborigènes américains. Inutile d'ajouter que ce vocable qui pouvait paraître approprié il y a 67 ans, alors que l'étendue de la race dénée n'était point encore connue, est loin de l'être aujourd'hui qu'il est de notoriété publique parmi les ethnologues que, numériquement parlant, la majeure partie de sa population se trouve bien loin du cercle arctique—de fait, dans le sud des Etats-Unis, ainsi qu'on ne tardera pas à le voir.

cantonnés quatre stocks hétérogènes, et le long de la mer Glaciale, où résident les Esquimaux, appartient à cette grande famille linguistique. Les Iles Britanniques, la France et l'Italie, l'Espagne et le Portugal, la Suisse et la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche pourraient facilement tenir dans son périmètre.

Une trentaine de tribus qui, au point de vue numérique, ne sont plus guère aujourd'hui qu'une ombre de ce qu'elles étaient autrefois, se partagent cet immense territoire. La plus importante comme nombre et habitat est celle des Loucheux, ainsi nommés à cause d'un strabisme assez commun dans l'une de leurs sous-divisions. Celles-ci sont au nombre de quatorze, et forment autant de sous-tribus qui se distinguent par de légères différences dans la langue ainsi que dans les dispositions, mœurs et coutumes.

Les Loucheux peuplent à leur manière l'Alaska, le Youkon et le Bas-Mackenzie, à l'exception des côtes, et forment un total de quelque 5,300 âmes. Ce sont les aborigènes connus des Anglais sous le nom de Kutchin, par lequel on voudrait représenter la finale (*kut'qin* avec explosion linguale) des mots qui désignent leurs sous-tribus. C'est l'équivalent de gens de, peuple de (tel ou tel pays), le -iens de Parisiens, le -ois de Québecois. Ils sont en général grands et bien proportionnés, bons chasseurs et passionnés pour la verroterie et tout ce qui peut rehausser l'éclat de leur costume. Ce dernier était, il n'y a pas encore longtemps, remarquable par la forme pointue de sa partie inférieure.

Les voisins immédiats des Loucheux sont les Peaux-de-Lièvre, qui doivent leur nom à la matière de leurs anciens vêtements non moins qu'à leur timidité naturelle. Ils ne comptent guère que 600 âmes, et passent leur vie à errer des steppes qui s'étendent à l'ouest du grand lac des Ours jusqu'aux confins des Esquimaux.

Les Esclaves chassent, au nombre d'environ 1,100, près du grand lac qui porte leur nom, du fort Simpson au fort Norman. Leur grande timidité ainsi que leurs revers passés sont responsables de l'épithète peu flatteuse sous laquelle ils sont aujourd'hui connus. Ils se subdivisent en cinq groupes distincts.

Les Plats-Côtés-de-Chien, ou Flancs-de-Chien (les *Dog-Ribs* des Anglais), ne sont pas difficiles dans leur généalogie. Ils croient humble-

ment descendre d'un père de race canine, et forment une population nomade de 1,150 âmes, gens tranquilles pour la plupart et destinés à être plutôt victimes que bourreaux. Leur territoire s'étend de celui des Peaux-de-Lièvre à la rivière de Back.

Les Couteaux-Jaunes, qui tirent leur nom d'une mine de cuivre natif dont ils faisaient autrefois toutes sortes d'armes qu'ils troquaient avec les tribus avoisinantes, sont plus agressifs, et leurs mœurs n'ont jamais été bien pures. Leur population ne dépasse pas aujourd'hui le chiffre de 500 et a pour habitat la triste région qui sépare le grand lac des Esclaves de la rivière du Cuivre (*Coppermine*) inclusivement.

Les Montagnais, qu'il ne faut pas confondre avec la tribu algonquine du même nom, dont la plupart des Canadiens de l'est ont plus ou moins entendu parler, sont les Chippewayans des Anglais. C'est une tribu importante, de caractère doux et de dispositions au progrès assez marquées. Avec les Athabaskains, elle ne compte pas moins de 4,000 âmes. Ses membres chassent du lac Athabaska au pays des Cris, et ils ont toujours été une source de consolations pour les missionnaires qui s'en sont occupés.

Les Mangeurs-de-Caribou, dont le nom trahit le menu et l'occupation ordinaires, vont et viennent sur les terribles Terres Stériles, ou *Barren Grounds*, qui s'étendent presque de l'extrémité orientale du lac Athabaska à la baie d'Hudson, ou peu s'en faut. Ils constituent un groupe de 1,700 nomades moins prompts à adopter les mœurs et coutumes, ainsi que la religion, des étrangers. Les cariboux, ou rennes, traversent annuellement leurs terres de chasse en troupeaux excessivement nombreux.

Affiliés depuis peut-être deux siècles à la confédération des Pieds-Noirs, tribu algonquine et par conséquent étrangère aux Dénés, sont en outre les Sarcis, rejeton de la tribu nomade et aussi primitive que possible des Castors dont l'habitat est juste à l'est des montagnes Rocheuses. La tribu de ces derniers n'est elle-même, en tant qu'entité ethnique, que le résultat d'une scission dans les rangs des Sékanais. Bien que classés ci-dessous parmi les Dénés de l'ouest, les Sékanais n'en occupaient pas moins originairement le versant oriental aussi bien que le versant occidental des montagnes Rocheuses. Tout en

conservant leur langue au sein de la confédération pied-noire, les Sarcis ont adopté la plupart des coutumes, et beaucoup de la mentalité, des Indiens dont ils partagent maintenant la bonne comme la mauvaise fortune.

Au nord des Sékanais et Castors, quelques bandes dénées, généralement assez peu populeuses mais très sauvages, se partagent en outre les deux versants des montagnes Rocheuses. Aucune d'elles n'est importante, excepté en ce qu'elles représentent ce qu'on pourrait peut-être appeler le prototype de la nation dénée: gens simples, même naïfs, par conséquent superstitieux à l'excès, moraux à leur manière, passionnés pour les jeux de hasard et, au point de vue social, de véritables anarchistes, ou peu s'en faut.

En Colombie Britannique, les principales tribus dénées sont, du nord au sud: les Nahanais, ou Gens du Soleil Couchant, dans le voisinage de la Stickine et au pays Cassiar; population: à peu près un millier d'âmes; les Sékanais, gens simples et honnêtes, non loin des montagnes Rocheuses, d'où ils tirent leur nom, jusqu'à la fourche du lac Tatla (450 âmes); les Babines, grands parleurs et ennemis de toute innovation dans les coutumes qu'ils tiennent de leurs ancêtres, qui peuplent les environs du lac auquel ils ont donné leur nom, ainsi que la vallée de la Bulkley, au nombre de 530; les Porteurs, gens progressifs et plus ou moins orgueilleux, dont l'habitat s'étend de la fourche du lac Tatla au fort Alexandre, sur le Fraser (970 âmes), et les Tchilkotines, ou Chilcotins, dont les bandes ne forment plus qu'une population de 450 âmes et sont maintenant établies dans la vallée de la rivière qui porte leur nom, mais chassent à une grande distance au nord et au sud.

Les Dénés de l'ouest sont un excellent exemple de l'évolution que subissent au contact de peuples psychologiquement supérieurs des tribus plus simples et de force de volonté inférieure. Chilcotins, Porteurs, Babines et Nahanais occidentaux ont depuis longtemps adopté à peu près toute la sociologie, et une bonne partie de la mythologie, de leurs voisins de la côte, Tsimpsianes, Haidas et autres. Les Chilcotins se sont, en outre, laissés considérablement influencer par leurs voisins hétérogènes du sud, les Chouchouapes—ce qui ne veut pourtant pas dire qu'aucune de ces tribus n'a conservé de caractéristiques de la race dénée.

Ainsi les Babines doivent leur nom à la proéminence de la lèvre inférieure qui résultait, chez leurs femmes, de l'introduction entre les dents et la lèvre d'un labret, morceau de bois dur ou d'os dont elles étaient "ornées" depuis l'âge de quinze ans ou à peu près. Cette coutume, empruntée aux Tsimpsianes de la côte, avait cours autrefois tout le long du littoral du Pacifique nord.

Les Porteurs sont plus originaux et c'est une coutume qui leur est propre qui leur a valu leur nom distinctif. Chez eux la crémation des cadavres était en honneur, et les veuves *portaient* continuellement pendant au moins deux ou trois ans, dans de petits sacs en écorce de bouleau les quelques restes calcinés des ossements de leur défunt mari qui avaient résisté aux ravages des flammes.

Il va sans dire que toutes ces tribus, dont l'agrégat ne dépasse pas aujourd'hui 19,390 âmes, étaient autrefois bien plus populeuses, sans pourtant avoir jamais eu une population proportionnée à l'étendue de leur territoire. Quelques-unes d'entre elles comptaient avant l'arrivée des blancs quatre ou cinq fois plus de membres qu'aujourd'hui. Ainsi l'une d'elles, celle des Babines, avait encore en 1812 au moins 2,000 âmes dans une partie de son territoire qui n'en compte plus que 274 (2), et cette remarquable diminution n'est pas due à un déplacement de la sous-tribu, mais à des causes naturelles.

La division des Dénés intermédiaires n'est guère importante, excepté en ce qu'elle constitue comme une série de jalons qui trahissent la marche qu'ont probablement suivie les tribus méridionales pour atteindre leur habitat actuel. Les plus en vue parmi les groupes qui la composent sont les Umquas et autres bandes apparentées dans l'Orégon, qui ne comptent aujourd'hui pas plus de 280 individus; les Houpas, sur la rivière Trinité, Californie, qui sont encore 450, sans compter quelques autres restes de tribus plus ou moins disséminés dans le même territoire.

Bien que ne comprenant guère que deux tribus, la division méridionale des Dénés est de beaucoup supérieure en nombre aux deux autres réunies ensemble. De fait, je ne crois pas me tromper en

2—D.-W. Harmon, *A Journal of Voyages and Travels in the Interior of North America*, pp. 218-19 de l'édition originale.

affirmant que l'une de ces deux tribus, celle des Navajos, est la plus populeuse de toutes les tribus aborigènes au nord du Mexique, puisque, à elle seule, elle ne compte pas moins de 28,500 individus dans les limites de sa réserve ou à côté. Cette réserve s'étend surtout dans l'Arizona et le Nouveau-Mexique. Elle prend aussi une petite partie de l'Utah.

Les Navajos sont par nature religieux à leur manière; je dirais même qu'ils manifestent des tendances au mysticisme. Mais il ne faut point perdre de vue que, de concert avec les Dénés intermédiaires, ils ont adopté la plupart des coutumes des familles hétérogènes qui les entourent. Leur mentalité se ressent aussi de leur voisinage, bien que, sous bien des rapports, elle trahisse encore des caractéristiques communes à toute la race dénée.

Les superbes couvertures tissées à la main par leurs femmes et les pièces d'argenterie ouvrée qui sont dues au talent des hommes les ont rendus fameux parmi les stocks aborigènes des Etats-Unis. Ils ont eu un passé assez orageux et plus d'un démêlé avec les autorités américaines—ce qui, comme on le sait, ne veut pas nécessairement dire qu'ils aient toujours été dans leur tort. Quoi qu'il en soit ils mènent aujourd'hui une vie pastorale assez paisible et paraissent satisfaits dans l'immense région, où le sable alterne avec les montagnes, qui est devenue leur aride patrimoine.

D'humeur plus tapageuse sont leurs frères, les Apaches, que l'on a pourtant réussi à parquer dans des réserves à quelque distance du Mexique, c'est-à-dire dans les Etats du Nouveau-Mexique, de l'Arizona et de l'Oklahoma. Leur population actuelle est de 6,068 âmes. Leur réputation de sauvagerie est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de la rappeler.

Une dernière tribu des Dénés méridionaux que quelques-uns regardent comme se rattachant à celle des Apaches, bien qu'elle ait eu une existence séparée, est la tribu des Lipanes qu'on peut regarder aujourd'hui comme éteinte en tant qu'entité ethnique. Après bien des vicissitudes, de nombreux déplacements et des misères dues à leur peu de respect pour le bien d'autrui, les restes de cette tribu ont fini par s'amalgamer avec des congénères ou même des bandes indigènes étrangères à leur stock.

Le grand total pour toute la famille dénée, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est de 53,700 âmes.

Ces Indiens ne se ressemblent pas beaucoup plus au point de vue physique qu'en ce qui est de la mentalité. Ainsi, pour ne mentionner que deux tribus à territoire contigu, les Porteurs de la Colombie Britannique sont en général brachycéphales et quelquefois légèrement prognathes, tandis que les Sékanais, leurs voisins de l'est, sont plutôt dolichocéphales et aussi sveltes que les Porteurs sont corpulents. De leur côté, les Chilcotins sont courts et trapus, tandis que certaines femmes nahanaises sont remarquables par un teint qui, sans être jamais aussi clair que celui des blanches, est cependant beaucoup moins bistré que celui de leurs congénères du même sexe.

Tous partagent quand même les caractéristiques générales de la race américaine: cheveux grossiers, plats et très noirs, yeux de même couleur, mains et pieds petits, teint plus ou moins basané et pommettes généralement assez saillantes. Leurs sens, surtout celui de la vue et la mémoire locale, sont considérablement plus developpés chez eux que parmi les races qui vivent moins en contact avec la nature.

Vous voyagez avec l'un de leurs chasseurs, par exemple, dans les profondeurs de la forêt arctique, ou dans les bois touffus de la Colombie Britannique. Tout à coup, sans mot dire, vous voyez votre compagnon se baisser par terre et examiner le sol que vous foulez. Un brin d'herbe ou deux, légèrement recourbés à des distances régulières, ont attiré son attention. Un caribou, ou un ours, a passé par là il y a tant de temps, vous dira-t-il alors. Vous vous étonnez et demandez du regard une explication; elle ne tarde pas à venir. Les rares brins d'herbe foulés aux pieds sur le sol presque nu de la forêt lui ont révélé ce passage, et la forme et le degré plus ou moins grand de fraîcheur de la piste, que seul son œil d'Argus peut percevoir, determinent pour lui et la nature de l'animal et le temps qui s'est écoulé depuis qu'il vous a précédé à travers bois.

Plus loin, votre guide pourra vous dire : Cette branche d'arbre n'était point cassée lorsque je passai par ici la dernière fois, il y a cinq ou six ans; cette entaille dans le tronc de ce tremble a également été faite depuis mon dernier voyage dans ces parages. Puis, si vous débouchez dans la montagne, vous le verrez soudain coucher

en joue une marmotte ou même un animal plus petit, que vos yeux se refusent absolument à vous laisser apercevoir. Rien n'échappe aux siens, et il n'oubliera jamais ce qu'il a vu une fois.

Au point de vue psychologique, si nous comparons les Dénés avec leurs voisins hétérogènes, nous pouvons, dans l'immense majorité des cas, affirmer qu'ils sont de nature plus religieuse, moins ancrés dans les préjugés de leur éducation pré-européenne, très honnêtes entre eux, passionnés pour les jeux de hasard et, étant donné leurs lumières, d'une moralité au-dessus de celle des autres tribus américaines. Mais ce qui les distingue surtout est une simplicité d'esprit qui ne permet de voir même dans leurs hommes faits autre chose que de grands enfants. Ce qui, je le répète, n'empêche nullement que chaque tribu ait quelque caractéristique spéciale qui la distingue des autres.

Par nécessité autant que par goût, la plupart des Dénés sont, ou étaient il y a cinquante ans, de purs nomades, courant constamment après le gros gibier, tel que le caribou et l'orignal, qui sert à leur subsistance, ainsi que les différents animaux à fourrure qu'ils se procurent au moyen de pièges et lacets, ours, loups, renards, lynx, martres, etc. Dans l'Extrême-Est, ainsi que nous l'avons vu, le renne joue un rôle tout à fait prépondérant dans l'économie domestique de ces Indiens.

Ceux qui fréquentent les grands lacs du nord s'adonnent en outre à la pêche, et l'on peut même dire que, dans l'Extrême-Ouest, le saumon est pour le Chilcotin, le Porteur et le Babine ce que le blé est pour le blanc, le riz pour le Chinois, le veau marin pour l'Esquimau et ce que le bison était il y a cent ans pour le naturel des grandes prairies américaines. Ils le prennent en immenses quantités, l'éventrent et le tailladent, puis le font sécher au soleil et à la fumée, et s'en servent ensuite en guise de pain quotidien, même lorsqu'ils se livrent à la chasse aux animaux à fourrure.

Cette chasse se fait par les familles, ou les groupes de familles appelés clans (qu'on ne trouve qu'à l'ouest des montagnes Rocheuses et dans le sud), sur des territoires dont les limites déterminées par les ancêtres sont scrupuleusement gardées. Etant pour la plupart condamnés à une vie de déplacements continuels, ces Indiens n'avaient

point originairement de chefs proprement dits (3). A l'est des montagnes Rocheuses, le système patriarchal prévalait, c'est-à-dire qu'un père de famille vivait dans les bois et les montagnes à la tête de ses enfants et petits-enfants, mariés ou célibataires. S'il était actif, généreux et quelque peu autoritaire, il s'adjoignait souvent d'autres familles ou individus qui le regardaient plus ou moins comme leur supérieur. Il acquérait ainsi une certaine influence et pouvait passer pour ce que nous appelons chef, sans en avoir jamais les prérogatives réelles telles que nous les concevons. Car son autorité restait toujours plutôt morale que coërcitive, pour la raison bien simple que ses ordres n'étaient jamais accompagnés d'aucune sanction.

Dans l'ouest, du moins chez les Porteurs, les Babines et une partie des Nahanais, l'organisation de la société se conformait au système matriarchal, c'est-à-dire que la succession aux titres et aux propriétés foncières suivait la ligne féminine. Ainsi ces tribus avaient ce qu'on pourrait appeler des nobles héréditaires, qui possédaient seuls les terres de chasse et jouissaient dans leur clan ou le village—car bien que chasseurs une bonne partie de l'année, ils avaient aussi des villages—d'une considération proportionnée à la générosité dont ils faisaient preuve dans les grandes fêtes publiques appelées *patlaches*, qui sont communes à toutes les tribus de la côte nord-ouest.

Celles-ci consistaient dans la distribution avec grand apparât d'immenses quantités de provisions, peaux tannées et autres effets à des multitudes d'Indiens de clans étrangers à celui du donateur. Or parmi ces peuplades les titres et les privilèges qui en découlaient descendaient, non pas de père en fils, mais d'oncle à neveu maternel. C'est ce que les sociologues appellent la matriarchie.

Pour comprendre ce système, il faut se bien pénétrer de trois points essentiels : 1° on ne pouvait se marier dans son clan, d'où

3—C'est là un point de plus de ressemblance entre les sociétés primitives américaine et asiatique, que je pourrais mettre en relief dans les pages qui vont suivre. Qu'il me suffise en ce moment de citer un voyageur anglais au territoire des Tchouktchis, d'après lequel "un Korai..... était le chef d'Oumwaidjik, ou plutôt c'était un notable, car il n'y a point de chef parmi les Tchouktchis" (H. de Windt, *Through the Gold-Fields of Alaska to Bering Straits*, p. 195; Londres, 1898).

l'institution connue sous le nom d'exogamie; 2° les enfants suivaient le clan de la mère, et le père était pour eux comme un étranger, parce que de clan différent, et 3° les titres et les biens fonds qui leur étaient attachés, comme les terres de chasse, ne pouvaient s'aliéner, c'est-à-dire passer à un autre clan.

Il résultait de cette dernière loi fondamentale que l'héritier devait être un descendant maternel, c'est-à-dire le fils de la sœur du chef, ou "noble", qui était naturellement du même clan que lui parce que fils de sa sœur, tandis que le propre fils de ce chef appartenait au clan de sa mère qui, comme épouse, devait être étrangère à celui de son mari.

A cette organisation sociale, non moins qu'au système religieux des Dénés, se rattachaient des totems, ou génies protecteurs et symboles visibles d'une parenté tout artificielle, dont j'aurai l'occasion de parler dans les pages qui vont suivre. Je serai aussi maintes fois amené à traiter plus au long des mœurs et coutumes de ces peuplades au cours d'excursions sociologiques dans lesquelles le lecteur voudra bien m'accompagner, dès que j'aurai brièvement esquissé l'habitat et les principales caractéristiques des populations asiatiques avec lesquelles nous serons appelés à les comparer.

III

PEUPLADES SIBÉRIENNES

Comme dans le cas des sauvages dénés, les quelques renseignements ethnographiques et sociologiques que je vais maintenant offrir au lecteur seront complétés au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera au cours de cet essai. L'essentiel, en ce moment, est d'avoir quelque idée de l'habitat de ces nations. Or j'avoue qu'il est assez difficile à donner d'une manière précise, et cela pour deux raisons: d'abord parce qu'aucune classification systématique de ces peuples n'a jamais encore été tentée, que je sache, et, en second lieu, à cause des déplacements assez fréquents de groupes ethniques qui n'ont, pour la plupart, aucun centre fixe. D'aucuns ont même, durant les dernières cinquante années, empiété notablement sur le territoire de leurs voisins.

D'un autre côté, je ne prétends aucunement donner une liste complète des peuplades sibériennes. Je m'efforcerai seulement de n'omettre aucune de celles qui devront être mentionnées dans cette petite étude.

En commençant par le sud-est, nous avons les Golds, gens assez avancés au point de vue de la civilisation, qui vivent dans la vallée de l'Amour et tout près des Chinois, auxquels ils ont emprunté beaucoup des principes d'art qu'ils mettent à exécution dans leurs broderies, la confection de leurs paniers, etc. Le principal centre de la peuplade est Khaborovsk et ses environs. Comme ces indigènes ne paraissent pas avoir eu beaucoup à faire avec le peuplement de l'Amérique, je n'en dirai pas plus long sur leur compte.

Vient alors la tribu des Gilyaks, que Richard-J. Bush, auteur d'un intéressant volume sur la Sibérie, appelle Gilaks. Ces aborigènes habitent le delta de la rivière Amour et le nord de l'île Saghalin, juste au sud de la mer d'Okhotsk. Ils sont, comme les Tongouses, apparentés aux Mongols. On les dit très habiles dans l'art de sculpter le bois, et les Chinois les connaissent comme les "habillés en peaux de poisson". Leur population est estimée à 8,000. Dans la mer d'Okhotsk se trouvent certaines îles qui sont aussi peuplées de Gilyaks ou Giljakes, ainsi que S. Muller écrit leur nom.

Viennent ensuite les Kamtchadales, ou habitants du Kamtchatka. Leur population ne paraît pas dépasser aujourd'hui le chiffre de 2,000, ce qui est insignifiant pour un si grand pays. Ils sont obligeants, doux et hospitaliers. A l'instar des Dénés occidentaux, ils ont généralement deux résidences par famille: l'une pour l'hiver, et l'autre pour la pêche du saumon, à quelque cinq milles l'une de l'autre. Le saumon est, comme parmi les Indiens de la Colombie Britannique, le pain quotidien de cette petite peuplade. Des débris de poterie préhistorique ont été récemment découverts chez eux, côte à côte avec des pièces de monnaie japonaise. Un certain élément kourile se fait parfois remarquer dans l'Extrême-Sud de leur territoire, indice d'infiltration ethnique facile à comprendre.

La grande majorité des auteurs appellent Kamtchadales ou Kamschadales les habitants de ce territoire. F.-A. Golder, dans un volume qui vient de paraître, *Russian Expansion on the Pacific*, (1). écrit pourtant leur nom Kamchadels, et Elie Boudinot, le fameux partisan de l'origine hébraïque de nos Indiens, en parle comme des Kamtschatkians. Israel Worsley est le seul à appeler leur pays Kampschatka.

Juste au nord des Kamtchadales proprement dits et dans la partie septentrionale du Kamtchatka, nous avons les Koriaks, ou Koryacks (les Koraks de Bush, Sarytschew et Kennan; les Koriacs de Coxe, les Karaikees de Dobell, les Korækis de Wrangell, les Kareaks de Whymper et les Korjaks de Muller). Ces indigènes ont d'immenses troupeaux de rennes, variant entre cinq et dix mille par famille aisée. Ils sont divisés en Koriaks sédentaires et en Koriaks nomades. Les premiers vivent autour du golfe Penzhinsk; les seconds, qui forment une quarantaine de bandes séparées, errent sur les grandes steppes qui s'étendent entre les 58e et 63e degrés de latitude nord. Leur frontière méridionale est la colonie de la rivière Tigil, sur la côte occidentale, où ils vont chaque année faire la traite des fourrures. On les trouve rarement au nord du village de Penzhina, à deux cents milles de l'extrémité de la mer d'Okhotsk.

Ils sont si nomades qu'ils campent rarement plus d'une semaine à la même place.

1—Cleveland, 1914.

Cette inconstance apparente est pour eux une véritable nécessité, attendu qu'au bout de ce temps leurs troupeaux ne trouvent plus rien à manger. Ils sont hardis et de nature indépendante. Ils ont pour guide, ou chef, le propriétaire d'une des plus fortes bandes de rennes. Cet homme exerce sur eux une certaine autorité en ce qui regarde les mouvements du groupe auquel il préside, mais rien de plus. Il n'est point chef dans notre sens du mot.

Par ailleurs, ces nomades sont de véritables socialistes, qui n'ont pas plus de respect pour le Czar, leur souverain nominal, que pour le plus pouilleux de leur tribu si celui-ci est en état de leur rendre service.

Ils offrent souvent des sacrifices de chiens à l'Etre Suprême, qu'ils appellent parfois Celui-qui-est-en-haut, équivalent du *Yuttœre* des anciens Porteurs de la Colombie Britannique. Ils ne font point partie de la grande famille ouralo-altaïque, pas plus que les Tchouktchis, les Gilyaks, les Kamtchadales, les Youkaghirs, les Ostiaks et les Kots du Yeniséi. Pour différencier ce groupe ethnique, on a récemment donné à ceux qui le composent le nom de Palæo-Asiatiques, ou anciens Asiatiques.

Une cinquième peuplade de la Sibérie orientale consiste dans un certain nombre d'Esquimaux, qui fréquentent la baie d'Anadyr, ainsi que le côté asiatique du détroit de Behring. Ils s'appellent Onkilons, et ont toutes les mœurs et coutumes de leurs congénères américains, dont ils partagent, du reste, la vie pauvre et souffreteuse.

Viennent ensuite les Tchouktchis, dont le nom bizarre a beaucoup exercé l'ingénuité des voyageurs. Les auteurs de langue anglaise les donnent pour la plupart comme les Chuckchees; Georges Simpson écrit leur nom Tchucktchis; pour William Coxe ce sont les Tschutskis, et pour Daniel Wilson les Tschuktchis; Ferdinand de Wrangell voit en eux des Tchuckches, Bush des Tchuktchus, Muller des Tschuktschians, Gawrila Sarytschew des Tschukschens, et Peter Dobell des Tchooktchees.

Les Tchouktchis forment deux classes bien distinctes, celle des pêcheurs et celle des pasteurs ou bergers. Les premiers, qui sont plus ou moins sédentaires, peuplent le littoral du détroit de Behring et de la partie de l'océan Arctique immédiatement à l'ouest jus-

qu'à la baie Tchaun. Ils passent pour les gens les plus sales qui existent sous le soleil (2)—titre que les Mongols leur disputent de très près.

Les Tchouktchis pasteurs sont ainsi nommés à cause des grands troupeaux de rennes qu'ils élèvent et au contact journalier desquels ils passent leur vie nomade, errant immédiatement au sud de leurs congénères, c'est-à-dire de la baie d'Anadyr à celle de Tchaun.

Les premiers forment une population d'environ 2,000 âmes; les seconds, qui sont de véritables sauvages, grands et forts gaillards, sont évalués à 12,000 ou 13,000. Ce sont les mêmes aborigènes que le lieutenant W.-H. Hooper appelle Tuskis dans son intéressant ouvrage *The Tents of the Tuski* (3).

A l'Ouest des Tchouktchis, se trouve l'habitat des Youkaghirs (les Yukahiris de Latham, les Iukahirs de Wrangell, les Jukagirens de Sarytschew, que la carte de Shestakof (1727) appelle indifféremment Oukagorys et Yukagorys, et les Yukaghirs des auteurs anglais en général). Ce stock est aujourd'hui bien réduit, pas autant qu'on pourrait le croire à première vue, si l'on ne comptait que les indigènes qui parlent la langue originelle de ce groupe. Un nombre assez considérable de gens qui lui appartiennent en réalité ont perdu leur langue maternelle pour adopter le russe, le tongouse ou le yakoute. Ceux qui se sont russianisés ont pour habitat actuel la vallée inférieure de la rivière Omoldon et de la Kolyma, ainsi que les bords des deux Anui. Les Youkaghirs qui se sont faits Tongouses occupent la tundra (4) qui se déroule entre l'Indigirka et la Yuna, et ceux qui parlent aujourd'hui le yakoute sont établis sur la tundra qui s'étend entre ce dernier cours d'eau et la Léna.

Les Youkaghirs qui ont conservé leur individualité nationale ont maintenant deux dialectes, celui de la Kolyma et celui de la Tundra. Le premier est restreint au territoire de la Yassachna et du Kor-

2—V. H. de Windt, *Through the Gold-Fields of Alaska to Bering Straits*, p. 201, et la plupart des auteurs qui ont traité de ces aborigènes.

3.—Londres, 1853.

4—On entend par *tundra* une plaine inculte légèrement ondulée, couverte de mousse et de lichen et par endroits assez humide et même marécageuse. Ces plaines se trouvent surtout en Russie et en Sibérie, bien qu'on en trouve aussi en Alaska, où le nom (qui est un mot russe) est d'autant plus approprié que ce pays fut, comme on le sait, originairement sous la juridiction du gouvernement moscovite.

dokon, et le second a cours entre le grand lac Tchouktchi et la rivière Alaseya. L'habitat des tribus qui parlent ces dialectes se trouve bien avant sous le cercle polaire. On les dit un peu moins immorales et plus propres que les peuplades qui les entourent.

Il y avait en outre autrefois les Chuwantzys, Tchuwanzes ou Chelagis, ainsi que les Omokis, nations aujourd'hui disparues, dont au moins la première parlait un dialecte du youkaghir, et se trouvait à l'est de la Kolyma. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Les Yakoutes (Yakutis de Geo. Simpson, Jakuts de Sarytschew, Iakuts de Wrangell, Jakuhtis de Muller, Yakoutys de la carte de Shestakof, et Iakhuts de Whymper) sont d'origine turque selon certains auteurs, qui vont jusqu'à dire que leur langue pourrait être comprise dans les faubourgs de Constantinople. Si l'on admettait cette descendance, on pourrait vraisemblablement mettre à son compte le manque de sens moral qui caractérise cette peuplade.

Mais, s'il faut en croire des explorateurs consciencieux qui les ont étudiés sur place et ont pris connaissance de leurs traditions, comme P. Dobell, John Ledyard, Ferdinand de Wrangell et Markham, ils sont de purs Tartares. Ce dernier va même jusqu'à assurer qu'ils sont les descendants de quinze mille familles tartares qui, conduites dans les solitudes hyperboréennes de la Sibérie par Sheibani Khan, petit-fils du grand Genghis Khan, gagnèrent graduellement l'océan Arctique, après s'être établis dans un pays où d'autres habitants les avaient précédés pour disparaître ensuite, ainsi que l'attestent de nombreuses yourtes abandonnées sur les bords du Kolyma et de l'Anadyr—nouveau témoignage en faveur de l'existence à une époque assez reculée des peuplades que nous avons déjà mentionnées comme disparues (5).

D'après Wrangell, les traces de ces nations préhistoriques se retrouvent jusqu'au détroit de Behring et le cap Chelagskoi, ce dernier ainsi nommé en souvenir d'elles (6). Ces yourtes étaient des demeures souterraines, telles qu'on en voyait il y a peu de temps encore dans l'Amérique du Nord, notamment chez les Chouchouapes et les Chilcotins, tandis que les Yakoutes logent dans des demeures en peaux.

5—Nous voulons parler ici des Chelagis et des Omokis.
6—*Narrative of an Expedition to the Polar Sea*, p. 372 ; Londres, 1844.

Wrangell dit rapporter leurs traditions lorsqu'il nous apprend que leur premier ancêtre fut un Tartare nommé Sachalar qui, ayant abandonné son propre pays de l'autre côté des montagnes, s'établit à Kirenga, sur la Léna, où il prit une Tongouse pour femme. Le fait que les Yakoutes s'appellent eux-mêmes Sachalary semblerait confirmer cette tradition (7).

Quoi qu'il en soit de leur origine, on trouve maintenant les Yakoutes tout le long de la Léna, à partir de sa source presque jusqu'à son embouchure dans la mer Glaciale. Du temps de Wrangell, c'est-à-dire il y a près de cent ans, ils erraient aussi dans la vallée de l'Indigirka, juste à l'ouest de la Kolyma. On les dit les plus industrieux des aborigènes de la Sibérie orientale. Ils s'adonnent à l'agriculture et travaillent l'ivoire et le fer. Ils passent aussi pour former la tribu la plus populeuse de l'est de la Sibérie.

A l'ouest des Yakoutes sont les Tongouses (les Tungus ou Tunguses de la plupart des écrivains anglais qui prononcent l'*u* comme notre *ou*. les Tongusees de P. Dobell, les Tunguzes d'Erman, les Tungusis de Coxe, les Tungusians de Bush, les Tungus de Brinton et de quelques autres, les Toungouz d'Atkinson et les Tungusiis de Muller.) Ces indigènes forment un groupe de population si important qu'on le fait souvent constituer une famille ethnique distincte. A l'instar des Koriaks, mais en moins grand nombre, ils élèvent des rennes, dont ils tirent encore meilleur parti, puisqu'ils s'en servent comme de bêtes de somme. Leur habitat a pour limite septentrionale la mer Glaciale entre le 110e et le 140e degré de longitude, c'est-à-dire l'immense presqu'île au nord-est de l'embouchure de la Iana et le pays qui s'étend au sud. Du moins, tel était il y a cent cinquante ans leur patrimoine ancestral, qui a quelque peu diminué depuis. Ils ont pour voisins méridionaux la grande famille mongole.

Ils sont divisés en Tongouses sédentaires et en Tongouses nomades. Ces derniers, qui sont aussi connus sous le nom de Lamoutes (Lamuts, Lamoots ou Lamutkis), sont peut-être les moins immoraux des aborigènes sibériens et ont, en général, un caractère paisible et doux. Quelques-unes de leurs bandes se sont établies dans le Kam-

7—*Ibid.*, p. 23.

tchatka depuis une cinquantaine d'années. Les Tongouses de la Léna sont agriculteurs aussi bien que pasteurs. Ils passent pour très industrieux.

Au point de vue de l'art, on prétend que les Tongouses qui vivent dans les vallées de l'Amour et de l'Ussuri sont sans rivaux en ce qui est de la décoration des paniers en écorce de bouleau.

Une tache sur l'écusson national des Tongouses consiste dans leur habitude de mettre à mort ceux des leurs qui sont devenus infirmes par suite de l'âge ou de toute autre cause. Mais loin de considérer cette pratique comme inhumaine, ils la croient au contraire la meilleure preuve de sympathie qu'ils puissent donner à ceux qui souffrent. Du reste, ces derniers sont généralement les premiers à demander pareille "faveur." En grande cérémonie et au milieu d'une foule d'amis réunis pour la circonstance, on les étrangle donc délibérément; mais dans le cas de ceux qui sont particulièrement chers, on a soin au préalable, et pour leur éviter toute souffrance, de leur faire respirer une substance qui les insensibilise.

Cette pratique était aussi en honneur chez plusieurs tribus de l'Amérique du Nord avant l'arrivée des blancs.

Le terme Tongouse sert parfois à désigner les Mantchous qui conquirent la Chine, ainsi que d'autres peuplades sibériennes qui ne sont, en réalité, que leurs proches parents. D'aucuns, parmi lesquels je citeıai le Dr. D.-G. Brinton, veulent que ce nom ne soit autre que la mot tartare *tongus*, cochon, qui indique suffisamment ce que pensent des manières de ceux qui le portent les nomades des grandes plaines asiatiques, qui ne sont pourtant pas eux-mêmes des parangons de propreté.

A propos de nom, une similitude qui peut avoir sa valeur au point de vue ethnologique consiste dans le sens qui s'attache à celui que portent ces aborigènes, de concert avec d'autres peuples tant asiatiques qu'américains. Ainsi que nous l'avons vu, *Déné* signifie "hommes" dans la langue des sauvages qui s'en servent pour désigner leur nation. Tandis que les consonnes qui entrent dans la composition de ce vocable restent immuables (*d* et *t* ne diffèrent point à leurs yeux), les voyelles varient légèrement suivant les dialectes. Ainsi les Castors s'appellent *Dané*, les Montagnais et d'autres *Déné*, les

Mauvais-Monde *Diné*, les Plats-Côtés-de-Chien *Duné*, les Porteurs *Tœné*, les Babines et les Chilcotins *Tœni*.

Or les Tongouses se donnent à eux-mêmes le nom de *Donki*, qui a la même signification, et l'on doit en dire autant du mot *Innuit* par lequel les Esquimaux se connaissent entre eux. Tel est en outre le sens en aléoutien du mot *Yakoute*, qui désigne l'importante peuplade dont nous avons déjà parlé; tel aussi celui des deux qualificatifs *Hasovo* et *Nyenech* dont se parent les Samoyèdes, nation assez à l'ouest des Tongouses que nous décrirons à son tour par ordre géographique.

Immédiatement à l'ouest des Tongouses, se trouvent les Yéniséens, ou habitants de la vallée du Yéniséi, agrégat de chasseurs et de pêcheurs qui ont des huttes mobiles, faites de quelques perches recouvertes d'écorce de bouleau. Ils s'occupent aussi quelque peu d'ouvrages de forge et, en ce qui est de leurs idées religieuses, peuvent être représentés comme ayant gardé leur paganisme primitif.

Nous avons maintenant les Ostiaks, que certains ethnographes considèrent comme une division de la nation décrite au paragraphe suivant. De même que les Yéniséens, ce sont des chasseurs et des pêcheurs généralement d'assez petite stature. Ils se trouvent, au nombre de 18,840, dans le gouvernement de Tobolsk; mais le district de Beresov, dans la vallée de l'Obi, où ils confinent à ces derniers, est leur principal territoire. On leur assigne une population totale d'environ 100,000 âmes.

Leurs voisins de l'ouest sont les Samoyèdes (les Samoyads de G. Jackson, les Samoèds de Bush, les Samojeds de Muller et les Samoides de l'explorateur Thomas Simpson). Ces indigènes occupent un vaste territoire. De fait, on les trouve en Europe aussi bien qu'en Asie. Ils paraissent avoir occupé autrefois presque toute la région entre les monts Altaï et l'océan Glacial.

Aujourd'hui on les divise habituellement en Samoyèdes du sud et Samoyèdes du nord. Les premiers sont aussi connus sous le nom de Soiots. On les trouve dans la région de l'Ulesa, sur le versant septentrional des monts Saian et à l'extrémité sud-ouest du lac Baikal. Les seconds s'appellent eux-mêmes Hasovos et se subdivisent en Youraks, dont l'habitat est entre Mezèn et la vallée du Yéniséi,

et les Tawgis, qui peuplent la contrée désolée entre le Yéniséi et la rivière Khatanga, à l'est de la grande péninsule septentrionale de l'Asie.

Malgré une dépopulation remarquable due aux maladies contagieuses et à l'abus des boissons fortes, ils passent pour compter encore environ 20,000 âmes, chiffre que l'Encyclopédie Catholique réduit à 11,931. Ce sont de rudes sauvages vêtus de peaux de bêtes, qui pêchent et chassent avec des outils en pierre ou en os.

Quant aux Kirghiz, ou Kirghis, appelés aussi Kasakkirghizes et Kirghiz-Kazaks, ils forment une nation de race turque qui, au nombre de 2,500,000, peuple l'immense territoire qui s'étend entre le Volga, en Russie, et l'Irtish, Sibérie occidentale, le Turkestan chinois, les monts Alatau, le Syr-Daria et la mer Caspienne. Ils sont remarquables par leur amour de la liberté et du grand air. C'est dire qu'ils sont de purs nomades. Ils ont des pâturages à plus de 10,000 pieds d'altitude, dans un pays qu'on appelle quelquefois la Tartarie indépendante.

Les Kirghiz sont très hospitaliers, et, à chaque visite d'étrangers qu'ils reçoivent, ils tuent non pas le veau gras, qu'ils n'ont point, mais un mouton engraissé, que possède toute famille aisée, coutume qui ne peut qu'encourager l'oisiveté et le manque d'industrie chez une certaine classe de leurs compatriotes. Ils sont exclusivement carnivores ; de moins, ils ne touchent jamais aux fruits de toute espèce, petits et gros, qui croissent à profusion dans leur pays. "Les légumes et les fruits sont faits pour les oiseaux et les animaux," disent-ils, "et ceux-ci servent à la nourriture de l'homme" (8).

A l'instar des Tartares, qui passent la majeure partie de leur vie à cheval, les Kirghiz sont en outre des cavaliers émérites, et aucun accident ne semble capable de les séparer de leur monture.

Nous venons de mentionner les Tartares. Ce que l'ethnologue Latham appelle de ce nom n'est ni la grande famille turque, ni les Mongols, pas plus que les Mantchous pris séparément, mais ces trois groupes ensemble.

8—Mme Atkinson, *Recollections of Tartar Steppes and their Inhabitants*, p. 149 ; Londres, 1863.

Pour ne pas être accusé d'affectation, je me sers dans le cours de ces pages de l'expression consacrée par l'usage français pour désigner cette nation. Chacun sait que son vrai nom est Tatare, et qu'il fut changé en Tartare par un certain Pape auquel des représentants de cette race étaient présentés. A la vue de la mine sauvage et des traits grossiers de ses visiteurs, on dit en effet que le Pontife ne put s'empêcher de s'écrier : *Non quidem Tatari, sed Tartari,* ce ne sont pas des Tatares, mais des Tartares (ou des citoyens de l'enfer).

Par Mongols on entend communément l'agrégat des tribus apparentées qui errent à partir de la grande muraille de la Chine jusqu'aux frontières des groupes septentrionaux que nous avons déjà passés en revue. Ceux de la Sibérie forment deux classes distinctes: les Mongols de la frontière chinoise, qui comprennent les Bouriates (ou Buriats, qu'Erman appelle Buraets), indigènes qui confinent aux Tongouses, et, dans la vallée de l'Ili et du lac Tenghiz, les Olotes, qui sont les voisins des Kirghiz. Les premiers passent pour former une population de pas moins de 288,589 âmes.

Sur le Volga et dans l'Asie occidentale nous avons les Kalmouks (Kalmucks), gens de proportions aussi athlétiques que d'apparence écœurante: horriblement sales et de mine féroce, avec des cheveux d'un noir d'ébène, un nez camus, d'énormes oreilles et des pommettes très saillantes; en un mot, de véritables sauvages qui vont à moitié nus. Quoique nomades, ils ont, de concert avec les Kirghiz, ce qu'on pourrait appeler des villages ambulants connus dans leur pays sous le nom d'*aouls.* Avec leurs congénères soumis aux Chinois, ils forment une population de plusieurs millions divisée en un grand nombre de tribus (9).

9—Les renseignements contenus dans le présent chapitre ont été puisés aux meilleures sources, tant anciennes que modernes, et j'ai pris soin de contrôler les premières par les dernières. On peut donc les considérer comme exacts. J'ai parlé de déplacements notables comme ayant été le fait de plusieurs des peuplades ci-dessus énumérées. On pourra s'en rendre compte en comparant avec les habitats décrits au cours de ce chapitre les limites territoriales suivantes que j'emprunte à la "Carte des Découvertes russes" publiée par l'Académie Royale des Sciences de Saint-Pétersbourg, et reproduite en anglais à la fin des *Voyages from Asia to America* de S. Muller, dont la seconde édition fut imprimée à Londres en 1764.

A l'époque où parut ce document, les Gilaki (Gilyaks) avaient leur habitat juste à l'embouchure de la rivière Amour, ou Sagalin, et les Kamtschadali (Kam-

Comme nous n'aurons guère l'occasion de les mentionner dans les pages qui vont suivre, cette brève mention suffira. Nous pouvons maintenant procéder à la comparaison de ces différentes peuplades avec nos Dénés d'Amérique.

---

tchadales) dans l'extrémité sud du Kamtchatka, dont la partie septentrionale, entre les rivières Ilar et Anadyr, est représentée comme peuplée alors de Korjaks (Koriaks). A ceux-ci appartenaient aussi les tundras qui s'étendent immédiatement à l'ouest de la baie Penschinskaja. Le territoire assigné sur cette carte aux Jukagiri (Youkaghirs) se trouve juste au nord et au nord-ouest, ayant pour limite la rivière Jana, où il confine à celui des Jakuti, ou Yakoutes. L'habitat des Tchouk tchis, "dont l'étendue n'est point encore connue," déclare l'antique document est marqué comme étant sur les bords de la mer, à l'extrém ité nord-ouest de la Sibérie, et aucune mention d'Esquimaux n'y est faite.

Cette vieille carte représente les Yakoutes comme habitant depuis le confluent de l'Aldan avec la Léna, jusqu'à l'embouchure de cette dernière, ainsi que sur Kolyma, au sud de la partie orientale de la nation youkaghire.

La part faite aux Tungusi (Tongouses) sur le document russo anglais est des plus généreuses. Nous les voyons, en effet, non seulement près de la mer d'Okhotzk, dans le voisinage d'Okhotzkoi Ostrog, mais encore au sud-ouest de ce village, peuplant la région arrosée par les sources de l'Aldan, et jusque dans la "Tartarie Chinoise," vers le 54e degré de latitude nord. De là ils se répandent au sud du lac Baikal (au nord duquel cette carte met les Buriati, ou Bouriates). Puis, loin, bien loin dans le nord-ouest, nous les retrouvons dans la vallée du Haut-Yénisći, sur la rive droite de ce fleuve, où ils ont pour voisins les Ostiaki (Ostiaks), à l'ouest de ce fleuve, et les Samojads (Samoyèdes), à l'est et à l'ouest de son embouchure, c'est-à-dire jusqu'à la rivière Anabara, à l'est, et la baie Obscaia, à l'ouest.

Ce serait peut-être rendre service à ceux qui voudraient se livrer à des études spéciales sur ces pays et les peuplades qui s'y meuvent—en même temps que donner quelque idée des dépenses encourues pour mener à bonne fin un travail comme celui-ci—que de les prévenir que le modeste ouvrage qui contient cette précieuse carte, un volume de XLII-76 pages seulement, se vend aujourd'hui au prix modéré de cinq livres sterling et cinq chelins. Heureux encore est le collectionneur qui parvient à mettre la main sur l'un des très rares exemplaires qui sont parfois offerts par les bouquinistes d'Europe!

A.-G. Morice, O. M. I.

NIETZSCHE ET LA MENTALITÉ ALLEMANDE

En Europe depuis le commencement de la guerre, à Montréal depuis la conférence de M. André Lechtenberger, Nietzsche a beaucoup fait parler de lui, en bien comme en mal. Jamais homme peut-être n'a été apprécié si diversement dans le même temps et les mêmes milieux. Les uns ont voulu voir en lui le père de la mentalité allemande, l'inspirateur du germanisme agressif et impitoyable, l'initiateur de la *Weltpolitik* suivie par le Kaiser et qui devait fatalement aboutir à la guerre actuelle. Les autres l'ont défendu avec conviction contre de telles imputations, en mettant en lumière son mépris de la *kultur* et des vertus allemandes, sa haine de l'empire bismarkien et son opinion cent fois exprimée, et sur tous les tons, que le peuple allemand "est le plus borné du monde."

On s'étonnerait que des idées si opposées puissent avoir cours si l'on ne savait que Nietzsche a écrit un bon nombre d'ouvrages, que sa pensée a été changeante et souvent contradictoire, qu'à des lecteurs superficiels et non avertis elle donne lieu à des interprétations peu concordantes. Sa probité intellectuelle était à ce point intransigeante, écrit Emile Faguet, qu'elle "le forçait à penser, à dire, à écrire des choses contradictoires et contraires à sa pensée générale, si, au moment où il les concevait, elles lui semblaient vraies."

Ce n'est donc pas une mince tâche que de concilier des opinions diamétralement opposées, comme celles dont j'ai plus haut donné un aperçu. C'est pourtant ce que je vais essayer de faire, quoi qu'on puisse penser et dire de mon audace. Si je manque à convaincre mes lecteurs, ce ne sera pas la première fois.

Pour enfermer toute ma pensée dans un bref énoncé, je dirai que la mégalomanie allemande, la soif d'hégémonie mondiale des Allemands, leur "volonté de puissance", procèdent d'un syllogisme dont Fichte et Nietzsche ont successivement formulé les prémisses. Fichte a posé la majeure dès 1808 dans ses *Discours à la nation allemande;* Nietzsche posa la mineure quelque soixante ans plus tard avec sa théorie du surhomme; les pangermanistes ne devaient pas tarder à tirer les conclusions.

Je m'explique:

Dans ses *Discours à la nation allemande* Fichte fournit au nationalisme germanique sa philosophie et sa formule, auxquelles il est depuis resté fidèle; le pangermanisme n'en est que la stricte application. "On n'a qu'à modifier le mot de Siéyès pour résumer la doctrine de Fichte: "Qu'a été jusqu'ici l'Allemagne? Rien. Que veut-elle être? Tout". Mais il faut ajouter que pour Fichte, il n'y a pas de milieu entre ces deux situations: L'Allemagne ne sera rien si elle n'est tout. Fichte déduisait sa théorie sur l'Allemagne de la théorie de Rousseau sur l'état de nature, sur l'état primitif de l'humanité, considéré comme un âge de bonté, de moralité, de vertu idéale, de virginité divine par opposition à une civilisation qui avait tout corrompu. Le peuple allemand représentait la nature et les autres peuples, la civilisation. Il fallait donc qu'il ne lui parvînt rien des autres peuples et pour cela qu'il les anéantît, qu'il les rendît, par la conquête et l'oppression, totalement improductifs. Ils sont inchangeables, disait-il textuellement, il faudrait" leur arracher l'âme du corps. Qu'il n'y ait que nous, ou nous ne compterons pas; nous n avons pas d'autre moyen de compter. Ayons une culture, mais qui ne soit qu'allemande." (1)

A la fin du XIX[e] siècle la philosophie de Rousseau, où Fichte avait pris son principal point d'appui, était bien démodée; le charme qu'elle avait trop longtemps exercée sur les esprits étant rompu, elle n'offrait plus de résistance et était trop apte à céder sous la pression d'une critique serrée. Au reste, le peuple allemand n'était plus que vertueux: il était devenu fort, et plus fort encore que vertueux. Il fallait donc qu'une philosophie de la force se fît jour et vînt étayer celle de Fichte sur l'état de nature. Le pangermanisme ne pouvait plus se passer d'une doctrine qui soutînt sa marche conquérante, qui légitimât les instincts de proie et les poussées de violence qu'il encadre; qui conférât aux aspirations les plus matérielles de la race allemande et de l'Etat prussien les titres de l'absolu et de l'idéal. Il trouva tout cela dans la philosophie de Nietzsche, quand celui-ci ne fut plus là pour défendre son œuvre contre pareille interprétation.

Pierre LASSERRE, *Revue Hebdomadaire* du 7 nov. 1914.

Je n'ai pas qualité pour commenter savamment la philosophie de Nietzsche, mais j'en trouve dans une récente livraison du *Correspondant* un exposé succint que je transcris tel quel. Elle est simple et peut se résumer en peu de mots:

Il considérait l'humanité comme composée de deux types fondamentalement différents, le faible et le fort, l'être fait pour obéir et celui fait pour commander la foule, la populace et l'aristocrate, ce dernier en petit nombre. Dans la lutte entre ces deux types chacun cherche naturellement à opposer sa moralité à l'autre et à déprécier celles des qualités de son adversaire qui sont dangereuses pour lui. Ainsi le faible loue la douceur et la compassion et vante la pauvreté et la renonciation. Comme le christianisme s'est développé parmi les faibles et les humbles, au milieu de la population esclave de Rome, et exalte cette moralité, Nietzsche s'en déclarait l'adversaire et se proclamait lui-même l'anté-Christ. Il estimait et jugeait toutes choses du point de vue de la moralité du fort et l'idéal était d'arriver à la production, selon lui nécessaire, d'une race plus forte, plus puissante et plus dominatrice, le *Uebermenscb*, le surhomme, par le culte et la pratique des qualités et de la moralité des forts." (2)

Il semble bien certain que jamais Nietzsche ne songea à voir dans les Allemands des surhommes, ni à prétendre que ses compatriotes fussent destinés au rôle de race supérieure et dominatrice de l'avenir. Nous avons vu qu'il était loin de les juger aussi favorablement. Il détestait l'Empire, qu'il tenait responsable de la dégradation de l'esprit allemand, et pourtant qu'est-ce qui pouvait mieux que l'Empire et l'unité acheminer la race allemande vers une hégémonie européenne ou mondiale, si tant est que c'eût été là le rève qu'il caressait?

Il est probable que jamais une telle pensée n'effleura son esprit. Il ne fut pas de ces philosophes qui forgent des idéologies dont ils veulent que la race dont ils sont soit seule à profiter. Cette sorte de nationalisme lui fut toujours étrangère. Il voulait faire de sa doctrine le principe directeur de toutes les sociétés, de tous les Etats. S'autoriser de la philosophie de Nietzsche pour élever d'emblée l'ensemble de la nation allemande au rang des surhommes, c'est en réalité se mettre en contradiction avec elle, puisque dans une telle agglomération, les aristocrates, les forts, les surhommes, au sens que Nietzsche donne à ce mot, sont forcément en nombre restreint.

Mais les théoriciens du pangermanisme n'étaient pas hommes à s'embarrasser de pareilles distinctions; esprits déliés, ils eurent

(2) Franck Levray, *Correspondant*, 10 nov. 1914.

tôt fait de comprendre quel parti ils pourraient tirer de la doctrine nietzschéenne en la détournant de sa signification primitive pour la plier à une interprétation arbitraire en la démarquant au besoin, en la dosant selon les milieux divers où elle était destinée à pénétrer. Ils étaient en présence d'un peuple débordant de confiance en sa force, orgueilleux de sa *kultur* et de ses vertus, ne doutant déjà plus de sa supériorité dans tous les domaines et très porté à prendre ses appétits les plus vulgaires pour des aspirations surhumaines, partant bien préparé à recevoir le nouveau Coran. A leur signal l'Allemagne intellectuelle s'est mise à l'œuvre pour inculquer à la nation allemande tout entière la moralité des forts, avec tout ce qu'elle comporte de mépris pour les droits des faibles et d'insensibilité à l'endroit de leurs souffrances.

Nous avons pu voir depuis le commencement de la guerre à quel point ils y ont réussi.

Prêtons un instant l'oreille à l'un des plus célèbres d'entre eux, Maximilien Harden, proclamant les nouveaux droits de l'Allemagne: droit d'asservir qui lui plaît, droit de tailler à sa guise dans l'héritage des autres nations, droit de garder tout ce qu'elle aura la volonté de prendre, droits dérivés de sa seule force et que sa seule force limite:

Inutile de broder, inutile de démontrer, diplomates en redingotes et en lunettes, que nous sommes d'honnêtes gens à l'humeur pacifique. Cecil Rhodes—un grand homme! un géant en souliers vernis et au poumon tuberculeux!—l'a rugi à la face ratatinée des pédants: "Cette guerre est juste parce qu'elle sert à mon peuple, parce qu'elle accroît la puissance de mon pays." Enfonçons cette maxime à coups de marteau dans tous les cœurs. Elle l'emporte sur des centaines de Livres Blancs. Affichons-la sur tous les murs, sur les hôtels de ville, aux coins des rues—des grandes affiches rouge sang!......

Renonçons à nos misérables efforts pour excuser l'action de l'Allemagne, cessons de déverser de méprisables injures sur l'ennemi. Ce n'est pas contre notre volonté que nous nous sommes jetés dans cette aventure gigantesque. Elle ne nous a pas été imposée par surprise. Nous l'avons voulue, nous devions la vouloir. Nous ne comparaissons pas devant le tribunal de l'Europe; nous ne reconnaissons pas semblable juridiction.

Notre force créera une loi nouvelle en Europe. C'est l'Allemagne qui frappe. Quand elle aura conquis de nouveaux domaines pour son génie, alors les prêtres de tous les dieux vanteront la guerre bénie.

L'Allemagne ne fait pas cette guerre pour punir des coupables ou pour libérer des peuples opprimés et se reposer ensuite dans la conscience de sa magnanimité désintéressée. Elle la fait en raison de la conviction immuable que ses œuvres lui donnent droit à plus de place dans le monde et à de plus larges débouchés pour son activité.

Max Harden ajoute qu'il n'y eut jamais guerre plus légitime que celle qui a écrasé la Belgique et jamais de guerre qui ait été la cause d'un bienfait plus grand pour le peuple conquis........

Le cas de Max Harden n'est pas isolé, n'est pas exceptionnel; ils sont des centaines: généraux, professeurs d'universités, publicistes, hommes de lettres, à tenir un pareil langage, renchérissant à qui mieux mieux, cherchant qui l'emportera en fait de cynisme, de vantardises, de rodomontades et d'affirmations d'avance démenties par les événement.

Nietzsche portera-t-il devant l'Histoire la responsabilité de la terrifiante mentalité qui s'est fait jour par toute l'Allemagne depuis que la guerre est déclarée? J'incline très fortement à le croire, parce qu'il a mis à la portée des intellectuels allemands une arme qui sans doute ne leur était pas spécialement destinée, mais dont il ne tenait qu'à eux de se servir et de la plier à l'usage qui leur conviendrait.

En serrant de plus près l'analyse des spéculations nietzschéennes, peut-être arriverons-nous aussi à plus de précision.

Le Nietzschéisme, écrit le critique américain Paul Elmer Moore, (1) est une glorification de la guerre. C'est en un sens à peu près tout ce que l'on veut y voir, car son auteur était un maître phraseur, qui se souciait peu de mettre de la suite dans ses discours, de sorte que le diable et les anges pourraient citer ses écrits avec une égale conviction, de même qu'ils citent, assure-t-on, des œuvres plus orthodoxes. Mais à travers l'ensemble de ses phrases décousues transparaît une tendance assez bien définie de pensée et de sentiment, et voilà bien ce qui a dynamiquement opéré sur tant d'esprits pratiques du *Fatherland.* En résumé, la force du Nietzschéisme peut se définir comme suit:

Une violente répudiation de toute foi ou tradition qui reconnaît un pouvoir de droit et justice en dehors des impulsions naturelles et exerce un veto à l'encontre des penchants volontaires de notre nature; une identification de la contrainte de soi avec la dégénérescence et de l'égoïsme conscient avec la santé; la recherche du bonheur dans la victoire sur les autres plutôt que dans la victoire sur soi-même, et le rejet de toute sympathie pour les faibles entraînant une renonciation même partielle au privilège de la force; une distinction bien tranchée entre les individus supérieurs et la foule servile; une substitution de la volonté de puissance au simple instinct de survivance du Darwinisme, avec cette conséquence que la lutte instinctive et inconsciente doit s'intensifier en une bataille consciente pour atteindre à la domination; la concurrence vitale avec ses règles de *fair-play* et ses limitations imposées par la tradition se muant en une glorification de la guerre en tant que suprême épreuve de la force, obtenant sa pleine justification dans les succès.

(1) Dans un périodique de New-York, *The Nation*, cité par le *Literary Digest*.

Telle est l'essence de la philosophie distillée par un esprit supérieur du pragmatisme de Luther (qu'il loue pour sa profondeur et son courage, mais condamne pour sa religiosité), de la politique de Frédéric le Grand (qu'il regardait à peine moins que Napoléon comme le génie de la guerre et de la conquête) et de la déification romantique de son développement émotif.

Comment douterons-nous que cette doctrine, entre des mains expertes, soit devenue une force, une force qui, soigneusement dirigée, dût victorieusement circonvenir des esprits qui n'étaient d'avance que trop disposés à céder devant elle? Nous, Latins, Celtes ou Anglo-Saxons, nous figurons difficilement qu'une théorie métaphysique de la vie puisse servir à façonner le caractère de toute une nation et influencer sérieusement sa politique. Les événements se sont chargés de nous prouver qu'il en est pourtant ainsi en Allemagne, à cause du tempérament de la race, du sérieux qu'elle apporte à tout ce qu'elle fait, et parce qu'une partie de la doctrine avait hanté l'oreille populaire depuis l'époque lointaine où Luther déclarait "la guerre une affaire divine en soi, aussi utile et nécessaire au monde que le boire et le manger ou tout autre travail."

Nombre d'auteurs ont insisté sur ce point, et M. Paul Elmer Moore le remarque à son tour, l'esprit du militarisme ne s'est pas limité à une coterie d'officiers prussiens, mais s'est étendu à la masse de la nation allemande. L'unanimité de la presse, les manifestes adressés aux pays neutres par les intellectuels les plus renommés, l'empressement des moralistes, des poètes et des artistes à passer l'éponge sur les pires actes de vandalisme de l'armée, tout concourt à montrer que quelque chose est à l'œuvre réellement différent du patriotisme ou du chauvinisme qui anime les autres pays.

Ce quelque chose ou, comme dirait Nietzsche lui-même, cette "nouvelle valeur," dont la force de pénétration, appuyée sur l'orgueil et tous les secrets instincts de la race, n'est comparable qu'à celle qu'eut le Coran pendant les premiers siècles après l'hégire; il semble bien qu'on devra l'appeler le Nietzschéisme.

Ferdinand Paradis.

LE PÈRE BUTEUX ET LE DRAME DU ST-MAURICE

(1652)

> " Le 10e jour de May le P. Jacques Buteux, en compagnie d'un Français nommé Fontarabie et d'un huron nommé Thomas Tsondoutannen, fut tué par une bande de 14 Iroquois. Les deux français demeurèrent morts sur la place; le huron fut emmené prisonnier; ce fut dans les Trois Rivières au troisième portage. Le huron se sauva du depuis des mains des Iroquois, et arriva aux Trois Rivières le 28 du même mois, qui donna nouvelle de la défaite."—*Journal des Jésuites.* (1652.)

Il y a trois cent quinze ans, dans une ville historique qui s'élevait au sein des vastes plaines de la Picardie si cruellement dévastées en ces derniers temps par l'invasion - allemande, naissait un petit enfant d'une faible complexion, mais qui, devenu adulte, devait offrir un grand exemple de force d'âme et d'héroïque endurance. Au baptême on lui donna un nom d'apôtre: il s'appela *Jacques* Buteux.

Né à Abbeville au mois d'avril de l'année 1600, il entra dans la Compagnie de Jésus, à Rouen, en 1620, et fut envoyé dans les missions du Canada en 1634. Il devait périr misérablement, obscurément, dix-huit ans plus tard, dans une région alors inconnue, que l'industrie moderne a, de nos jours, rendue célèbre: la région de La Tuque, de Grand'Mère et de Shawinigan.

Le premier acte de courage que devaient accomplir nos missionnaires venus de France, au dix-septième siècle, était d'affronter les dangers de la traversée de l'Océan dans de pauvres voiliers dépourvus de confort, et de subir pendant des semaines et même des mois les multiples inconvénients du roulis et du tangage. Le Père Buteux ne pouvait échapper ni à ces dangers, ni à ces inconvénients.

Arrivé à Québec, une tâche nouvelle s'imposa à son zèle d'apôtre: celle d'apprendre la langue des sauvages qu'il devait évangéliser. Car il appartient aux prêtres de parler le langage des peuples aux-

quels ils s'adressent, et elle est bien erronée cette doctrine récemment préconisée d'après laquelle ce serait aux peuples à apprendre le langage de leurs prêtres.

Le bon Père fut bientôt en état de se faire comprendre des Algonquins et des Montagnais dont il devint un des missionnaires attitrés. Toujours souffrant et d'un tempérament maladif, il lui arriva souvent de sentir intensivement l'aiguillon de la faim. A quelqu'un qui avait le droit de connaître toute sa pensée, ce grand fervent de la pénitence et du sacrifice déclarait qu'il aspirait au martyre. Le bûcher des cruels Iroquois ne l'effrayait pas: " Pour moi, disait-il, je m'estimerais heureux si Dieu permettait que je tombasse entre les mains de ces infidèles; leur cruauté est grande et mourir à petit feu est un horrible tourment, mais la grâce surmonte tout et un acte d'amour de Dieu au milieu des flammes est plus pur que ne le sont toutes nos dévotions séparées des souffrances."

Il ressentait pour les nations sauvages qu'il avait évangélisées (à Québec, à Tadoussac, à Gaspé, à l'Ile Percée, aux Trois-Rivières, à Richelieu et ailleurs) de véritables " tendresses de père " et savait se faire aimer de tous ceux à qui il avait procuré le don inestimable et divin de la foi. Mais c'étaient surtout les Attikamègues ou *Poissons Blancs* qui étaient ses enfants de prédilection. Cette nation occupait les terres lointaines du haut du fleuve Saint-Maurice, appelé alors *Rivière des Trois Rivières*, à cause des trois chenaux de son embouchure.

Il y a une différence de niveau de 1300 pieds entre les sources du Saint-Maurice, à la hauteur des terres, et son embouchure, sur le fleuve Saint-Laurent (1). De là le régime tourmenté de la rivière et le nombre considérable de ses chutes, cascades et rapides, correspondant à un nombre égal de portages (2).

Les berges de cette grande rivière du nord sont le plus souvent escarpées et toute la région avoisinante est extrêmement difficile à parcourir. C'est un pays d'une grande richesse forestière, mais généralement peu propre à l'agriculture. Au prix de mille peines

1—Charles-Edouard Gauvin, arpenteur-géomètre.

2—Les portages de la Loutre, de la Montagne, de la Chaudière, de l'Ile, des Cœurs, du Rapide-Blanc, de la Tuque, des Piles, de Grand'Mère, des Hêtres, de Shawinigan, des Grès, de la Gabelle, des Trois-Roches, des Forges, et quelques autres.

et de persistants efforts, le Père Buteux traversa toute cette région et se rendit, en 1651, jusque chez ses chers Attikamègues, " les enfants de son cœur," dit le Père Ragueneau (1), et dont il avait fait un peuple de fervents chrétiens après les avoir tirés de la barbarie.

Le Père Buteux passa l'hiver de 1651-52 aux Trois-Rivières et y donna des instructions à plusieurs groupes de sauvages encore païens ou déjà convertis. Parmi ceux-ci se trouvaient quelques Attikamègues qui le prièrent avec instances de retourner dans leur pays, où il aurait l'occasion de rencontrer plusieurs nations venant de l'extrême nord. Le bon Père consentit à se rendre à leur désir. Le 3 avril 1652, il écrivit au R. P. Paul Ragueneau, supérieur général des Jésuites à Québec, pour lui annoncer son départ prochain. " C'est à ce coup, dit-il, qu'il faut espérer que nous partirons. Dieu veuille que les résolutions soient fermes et qu'enfin nous partions une bonne fois, et que le ciel soit le terme de notre voyage..." Les Attikamègues étaient au nombre d'environ soixante âmes, — hommes, femmes et enfants. " Les provisions de la petite troupe, continue le P. Buteux, sont entre les mains de Celui qui nourrit les oiseaux du Ciel. Je pars accompagné de mes misères; j'ai grand besoin de prières; je demande en toute humilité celles de Votre Révérence et de nos Pères. Le cœur me dit que le temps de mon bonheur approche..."

Le Père emmena avec lui deux bons et pieux chrétiens qui devaient l'accompagner à son retour aux Trois-Rivières: un soldat français nommé Pierre Fontarabie et un Huron converti appelé Thomas Tsondoutannen. (2)

Le groupe attikamègue, missionnaire en tête, se mit en marche dès le 4 avril. Le moment ne pouvait être plus mal choisi. La fonte des neiges rendait presque impraticables les rares sentiers de la forêt; la débâcle des lacs et des rivières s'annonçait prochaine; toute navigation était impossible; d'autre part les oiseaux migrateurs n'étaient pas encore revenus des pays chauds et la chasse et la pêche n'offraient que peu de resssources; on courait au-devant de la misère et de la

1—Lettre du 4 octobre 1652 au Provincial des Jésuites.

2—" Le 4 d'Avril, le P. Buteux partit des Trois Rivières pour la mission aux Attikamègues avec Tsondoutannen, huron, et Fontarabie ". — *Journal des Jésuites* (1652).

faim. Celles-ci ne furent pas lentes à assaillir les pauvres nomades, qui eurent beaucoup à souffrir, " étant souvent plusieurs jours sans que leur chasse donnât de quoi vivre."

Après un trajet relativement court mais excessivement pénible, la caravane épuisée fit halte à un endroit situé probablement au delà de la chute de Grand'Mère, où l'on pouvait commodément dresser des tentes. Elle dut y rester quelque temps, immobilisée. Il fallut, un peu plus tard, prendre un parti extrême, se décider à l'éparpillement, afin d'échapper aux pires éventualités. Le missionnaire entendit les confessions, célébra l'office divin, distribua la sainte communion, donna à tous des conseils; puis les indigènes se dispersèrent par petites bandes, espérant par là pouvoir plus facilement éviter la famine et la mort. Le Père Buteux, Fontarabie et Tsondoutannen partirent les derniers. Aucun Attikamègue ne les accompagnait. Ils reprirent le chemin des Trois-Rivières (1) en se servant d'un léger canot d'écorce qu'ils avaient eux-mêmes construit et qu'ils pouvaient aisément transporter dans les portages.

Partis du lieu de leur campement le 9 mai, jour de l'Ascension, les trois voyageurs arrivèrent, le lendemain, à un portage qui longeait, affirme-t-on, le tumultueux Saint-Maurice à l'endroit où il se précipite d'une hauteur de 135 pieds et forme la cataracte de Shawinigan. Ils avaient mis pied à terre et s'apprêtaient à franchir ce portage difficile — le troisième rencontré depuis la veille — lorsque, soudain, un cri féroce retentit dans les airs. Au même moment quatorze Iroquois sortirent d'une embuscade, s'emparèrent du Huron, qu'ils garottèrent, puis criblèrent de balles le Jésuite et le soldat français, qu'ils achevèrent à coups de hache et de couteau.

Le missionnaire fut percé de plusieurs balles et eut un bras cassé. Il prononça avec ferveur le nom de Jésus et expira aussitôt ainsi que son compagnon. Tous deux furent dépouillés de leurs vêtements et jetés dans la rivière, les blanches vagues du rapide ou de la cataracte leur servant de linceul.

Les Iroquois demeurèrent plusieurs jours au même endroit. Ils y étaient encore le 13 mai. (2)

1—Telle est l'opinion très vraisemblable de M. Benjamin Sulte.

2—On m'a dit, à Shawinigan même, que c'est bien là, près de la chute principale du Saint-Maurice, que le P. Buteux fut massacré. Ce qui est certain, c'est que toute la région du Saint-Maurice fut témoin du zèle héroïque de l'apôtre des Attikamègues assassiné par les Iroquois.

Toujours lié, et destiné à subir le supplice du feu dans l'un des Cinq Cantons, le Huron Tsondoutannen fut emmené loin du théâtre de la tragédie du 10 mai et conduit en un endroit d'où il réussit à s'évader, malgré la surveillance dont il était l'objet. Il atteignit les Trois-Rivières le 28 mai (1) et fit connaître aux Pères de la résidence le drame sanglant dont il avait été le témoin et tous les incidents de la dernière mission du bien-aimé religieux dont il avait été l'humble compagnon.

Et le nom de Jacques Buteux, entouré de vénération et de respect, fut inscrit aux meilleures pages des annales religieuses et historiques de la Nouvelle-France.

ERNEST GAGNON.

Québec, 14 janvier 1915.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA CRÉMATION ET LA SCIENCE

Il existe en France une excellente association, la *Société médicale de saint Luc, saint Côme, saint Damien,* créée pour entretenir des rapports de confraternité et d'édification entre les médecins chrétiens. Cette société publie un Bulletin où figurent les travaux de ses membres, faits à un point de vue professionnel ou à un point de vue philosophique pour le but qu'elle poursuit.

Dans le no. d'août 1913 de ce précieux Bulletin, je trouve, sous la signature de M. le Dr. Brohan, une ample étude sur la crémation à laquelle je voudrais emprunter quelques faits et quelques considérations dans le domaine scientifique, qui est celui où je m'aventure le plus volontiers.

1—Le *Journal des Jésuites* dit le 28 mai; le P. Ragueneau dit le 8 juin. Il faut remarquer que le *Journal* était rédigé " au jour le jour," tandis que la lettre du P. Ragueneau où est relatée la mort du P. Buteux, ne fut écrite que cinq mois après l'événement.

La crémation est un mode de funérailles qui, sans être encore très répandu dans les pays ou règne la civilisation chrétienne, tend cependant à y prendre de l'extension. La propagande qui se fait en sa faveur trouve sa source, indiscutablement, dans le sectarisme anti-religieux.

Toutefois, ce sectarisme n'est jamais assez loyal pour s'avouer ouvertement; et les partisans de la crémation, affectant la plus absolue indifférence en matière religieuse, déclarent hautement que ni le culte ni les croyances ne sont en jeu dans la question: il ne s'agit là, nous est-il affirmé, que de sauvegarder l'hygiène publique et de mettre la société à l'abri de toute contamination ayant pour cause la décomposition des cadavres dans les cimetières.

L'attaque étant portée sur le terrain scientifique, c'est donc là aussi que nous devons y chercher une réponse. Les éléments de cette réponse nous sont fournis par quelques savants très autorisés, dont les observations nous apprennent que, moyennant certaines précautions faciles à prendre, les cimetières ne constituent nullement un danger pour la santé publique, et surtout que celle-ci n'a rien à gagner à la substitution de la crémation à la sépulture chrétienne.

Le principal argument invoqué en faveur de la crémation est le danger des cimetières, accusés de constituer des foyers de pestilenee très propres à infecter l'air atmosphérique et à contaminer les eaux souterraines utilisées comme boisson.

Les allégations sont purement imaginaires, et ne reposent sur aucune observation scientifique; au contraire, des recherches précises en ont fait justice.

C'est ainsi qu'il est établi que les gaz soi-disant délétères, que l'on suppose tout-à-fait gratuitement se dégager des cadavres, n'ont jamais fait périr ni un gardien de cimetière, ni un fossoyeur, ni un employé des pompes funèbres. La moyenne de la longévité dans cette classe sociale n'est pas inférieure à celle que les statistiques révèlent dans les professions les moins dangereuses.

Un savant qui a fait une étude spéciale et rigoureuse de la question, le Dr Dauchez, assure qu'aucun médecin "n'oserait affirmer avoir couru de véritables dangers pendant les longues séances de dissection passées dans les amphithéâtres sur des sujets déjà fort altérés. Injectés ou non, ces cadavres, dont l'odeur se dégage sans

cesse dans les vastes charniers, n'ont jamais entraîné la mort d'aucun sujet sain...."

Le professeur Ambroise Tardieu, dans l'article *Inhumation* du "Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques", montre que les affirmations émises sur la présence de gaz dangereux dans les caveaux mortuaires sont souvent exagérées et d'une manière générale contredites par les analyses chimiques.

On a dit et répété que la décomposition des cadavres engendre des carbures, des sulfures et des phosphures hydrogénés et cyanogénés, c'est-à-dire des produits inflammables et vénéneux.

Il est possible que dans certaines conditions ces gaz toxiques se dégagent réellement des cadavres. Cependant, ayant examiné à l'aide des ressources de la chimie le contenu de soixante cercueils de plomb qui avaient renfermé des corps de tout âge, enfants, adultes, vieillards, et dont la date d'inhumation s'échelonnait entre une semaine et quatre-vingt-dix années, Tardieu ne put y trouver la moindre trace des gaz incriminés.

Dans tous les cas, les gaz constatés dans les cercueils étaient composés, pour la presque totalité, d'azote et d'acide carbonique, c'est-à-dire de produits irrespirables, impropres à entretenir la flamme et par suite la vie, mais ininflammables, *non-toxiques*,—donc, incapables de nuire lorsqu'ils se dégagent à l'air libre, comme c'est le cas pour les cimetières.

Les miasmes soi-disant délétères des tombeaux ne sont donc qu'un mythe, un épouvantail imaginaire. Devrons-nous davantage considérer les cimetières comme des sources de contamination des eaux, et donner sur ce point raison à ceux qui les proscrivent au nom de l'hygiène?

Les témoignages compétents qui affirment la proposition contraire sont assez nombreux.

Dès 1878, discutant au Congrès d'hygiène la question de la crémation, les chimistes Durand-Cleye, Schlœsing et Proust faisaient observer que le sol constitue certainement le filtre le plus parfait pour l'épuration des eaux souillées par des matières organiques.

Ce n'est pas seulement dans l'étendue très restreinte des cimetières que la terre reçoit dans son sein des substances ayant vécu; partout où elle s'étend, ses couches, par le seul jeu des forces naturelles, constituent un réceptacle des cadavres animaux et végétaux; par-

tout où elle s'étend, elle s'incorpore les déchets de la vie, livrés aux microbes de la putréfaction.

Cependant, en dépit de cette souillure permanente, de ce contact général avec les cadavres, les sources qui sortent de la terre ne sont-elles pas pures et exemptes de contamination?

En 1881, une Commission spéciale, saisie de la question, déclarait, à la suite de minutieuses recherches, que l'eau des puits situés au voisinage des cimetières parisiens n'était nullement souillée par le fait de ce voisinage.

La science pourrait même presque affirmer que l'inhumation dans les cimetières de personnes ayant succombé à des maladies infectieuses ne présente aucun danger pour l'hygiène publique, et n'est pas une cause de dissémination de ces maladies. A l'appui, j'emprunte une déclaration du célèbre professeur Brouardel, maître incontesté dans le domaine de la médecine sanitaire et légale :

"Il n'est pas démontré, dit-il, qu'une fois inhumés les cadavres des cholériques puissent être un agent de propagation de cette maladie; nous n'en avons pas rencontré jusqu'ici une seule observation probante."

Cette remarque, d'ordre négatif, doit évidemment être corroborée par des expériences positives. De telles expériences ont été faites sur des cadavres d'animaux ayant à peu près le volume du corps humain, et enterrés dans des sols variés après avoir préalablement reçu des cultures de microbes pathogènes déterminés.

Losener, auteur de ces expériences, a noté que dans les cadavres inhumés le bacille de la fièvre typhoïde disparaît en trois semaines environ, le bacille du choléra en un mois, le bacille de la tuberculose ordinairement en moins de deux mois.

De plus, jamais les bactéries pathogènes introduites dans les cadavres ne se retrouvèrent dans la terre des fosses, même dans celle placée immédiatement au-dessous des corps. Ainsi la souillure du sol des cimetières et de ses nappes d'eau par les microbes enterrés avec les cadavres ne peut se faire que très exceptionnellement, très difficilement, et en tout cas d'une manière très temporaire.

Nous pouvons donc faire nôtre la conclusion du Dr. Ch. Le Maout dans son *Essai sur l'hygiène des cimetières:* "Les eaux provenant des terrains d'inhumation ne peuvent, grâce au pouvoir naturel d'épution du sol qui s'exerce pendant la durée de leur filtration à travers

les couches géologiques, être contaminées par les produits chimiques de la décomposition des cadavres ou par la présence d'êtres organisés inférieurs. La corruption de l'atmosphère des nécropoles est identique à celle des villes dont elles dépendent, et aucun méphitisme ne peut exister dans celle des cimetières exploités suivant les principes de l'hygiène, pas plus que la couche aérienne qui les enveloppe n'est le réceptacle de germes pathogènes plus nombreux et plus virulents qu'ailleurs."

L'incinération des cadavres réunis en grandes masses, comme c'est le cas dans les épidémies et les guerres, n'offre même pas d'avantages réels.

Après la guerre franco-allemande de 1871, le Conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Sédan avait approuvé un projet tendant à l'exhumation et à l'incinération de tous les cadavres de soldats enterrés dans la région. Mais le Comité consultatif d'hygiène publique de France s'y opposa, et se borna à donner le conseil de recouvrir les tranchées contenant les cadavres d'un tumulus peu élevé, et d'y ensemencer des graines de plantes très avides d'azote.

Inutile ou inapplicable au point de vue hygiénique, la crémation comporte sous d'autres rapports des inconvénients graves. Elle supprime toute possibilité d'exhumation juridique et d'expertise judiciaire *post mortem* dans les cas où ces deux opérations sont nécessaires. Aussi le Conseil d'hygiène, sur le rapport d'une Commission composée de Boulet, Boussingault et Troost, n'a-t-il pas hésité à trouver "dans la crémation de très sérieux inconvénients au point de vue de la médecine légale et, par suite, au point de vue de la sécurité publique".

Des arguments qui précèdent, il est facile de conclure que l'Eglise, lorsqu'elle défend la crémation au nom de la morale chrétienne, lorsqu'elle prohibe ce traitement indigne d'un corps qui par l'Eucharistie a participé au Corps et au Sang de Notre-Seigneur, ne se montre nullement en contradiction avec la science, puisqu'au point de vue scientifique les avantages de la crémation sont nuls et même négatifs'

A. Acloque.

Wimereux (Pas-de-Calais) 27 sept., 1914.

PAGES ROMAINES

LE THÉATRE DU TREMBLEMENT DE TERRE

Le 13 janvier, un peu avant huit heures du matin, le sol de Rome s'ébranlait, ému par l'une de ces forces souterraines qui viennent assez souvent porter la désolation là où elles s'affirment davantage. En un clin d'œil, les rues furent peuplées de gens dont la toilette négligée manifestait les sentiments de peur qui avaient saisi toutes les âmes.Et chacun de regarder attentivement les façades des maisons, y cherchant les traces de la secousse qui, dans son mouvement ondulatoire, semblait en avoir disloqué les briques ou les pierres.

Bientôt, on se racontait la chute de l'une des colossales statues des apôtres qui surmontent la façade de la basilique de Saint-Jean de Latran, le renversement de la croix qui dominait le fronton de S. Paul-hors-les-murs, les dégâts survenus à la coupole de S. Carlo ai Catinari, au clocher de S. André delle Fratte, à la colonnade du Bernin qui précède S. Pierre, et l'on se demandait avec anxiété quelle pouvait être l'étendue du désastre en déhors de Rome.

Vers midi, le télégraphe apporte des noms débordants de tristesse : Avezano, Pescina, Sora furent les premiers qui émurent la pitié de tous les cœurs. C'était sur les bords du lac Fucin, dans la glorieuse vallée du Liris, que le tremblement de terre avait accumulé le plus de ruines et fait le plus de victimes. Et, ce n'est pas la première fois que cette province des Abruzzes était dévastée par le même fléau. Dans la série des tremblements de terre qui, ne cessant de se renouveler à dater du mois d'octobre 1702 au mois de juillet 1703, jètèrent l'Italie dans une épouvante facile à comprendre, Norcia et ses environs dans le domaine temporel pontifical, non moins que le province des Abruzzes, eurent le plus à souffrir. Aujourd'hui, le centre du phénomène destructeur a été l'ancien lac Fucin (662 mètres d'altitude), dans les environs duquel s'élevaient ces malheureux pays aujourd'hui réduits en des ruines accumulées.

César, Claude tentèrent en vain de dessécher ce lac dont les eaux sans écoulement causaient bien des ravages quand les pluies en augmentaient trop le volume. Claude célébra par de grandes fêtes l'inauguration de l'émissoire qui fut fait pour permettre au lac de s'écouler. Ce canal souterrain, le plus long que l'antiquité ait creusé, mesurait plus de cinq kilomètres de long. Moins bien exécuté que tant d'autres travaux romains, il s'obstrua en partie, puis tout à fait, si bien que le lac redevint un nouveau danger pour ses riverains de 1832 à 1875. Seul le prince Torlonia, se substituant à la société qui avait pris l'entreprise du dessèchement du lac, réussit à conduire à bonne fin l'œuvre commencée et, de ce fait, donna à l'agriculture 160 kilomètres carrés de terres labourables.

Les Marses, peuple de la famille sabellique, furent les habitants les plus célèbres des montagnes qui entourent le lac Fucin. Braves entre les plus braves guerriers, leur courage invincible avait fait naître ce proverbe si connu : *Nec de Marsis, nec sine Marsis posse triumphari.* La guerre sociale ou des alliés qui éclata, l'an 91 avant J. C., porte également le nom de guerre marsique à cause du rôle principal qui y jouèrent les Marses. Et dans le cours des siècles, les villes qui gardèrent le souvenir de ces puissants ancêtres, non moins que celles qui s'élevèrent dans leurs environs, c'est-à-dire, soit dans le voisinage du lac Fucin, soit dans la gracieuse vallée du Liris, donnèrent naissance à des hommes dont l'histoire garde encore jalousement les noms.

Décius, Attilius Regulus, l'orateur Valerius naquirent à Sora, qui est la clef des Abruzzes, et que les Romains conquirent sur les Volsques trois siècles avant J. C. Non loin de là, dans la petite île S. Paolo, que l'on croit être l'ancienne *nsula Arpinas*, Cicéron vint au monde et en fit le théâtre de ses dialogues

sur les Lois. En une époque plus rapprochée, Sora fut encore illustreé par la naissance du célèbre Baronius, (1538) et Pescina, en 1602, par celle du cardinal Mazarin.

C'est dans ces contrées dont l'histoire est tantôt illuminée par les illustrations qui s'y succèdèrent, tantôt assombrie par les cataclysmes qui en provoquèrent la désolation, à Celano, où sur onze mille habitants le dernier tremblement de terre vient de faire trois mille victimes, que naquit Thomas de Celano, l'auteur présumé du *Dies Iræ* (en 1253). Tout au moins lui en attribue-t-on la composition musicale.

Quoi d'étonnant que cette prose, où les supplications émues se mêlent aux terrifiantes descriptions, soit sortie d'une âme vivant en un pays où tout rappelait la puissance de Dieu et la faiblesse de l'homme!

Ce fut encore dans cette province des Abruzzes, mais au nord du lac Fucin, que, pendant de longues années, celui qui devait être plus tard le pape S. Pierre Célestin mena la vie érémitique sur le mont Morone. Le 29 août 1294, la ville d'Aquila, qui dans la suite devait garder son tombeau, vit l'étrange spectacle de ce pape nommé malgré lui et dont le consentement avait été arraché, faire son entrée solennelle entouré des rois de Naples et de Hongrie. Charles II et André III, qui chevauchaient à ses côtés, escorté par le Sacré-Collège qui l'avait élu le 7 juillet précédent, et suivi, disent les chroniques, de pas plus de deux cent mille personnes accourues de toutes les parties de l'Italie.

Ce sont tous ces pays aux souvenirs si féconds dont le sort excite la plus profonde pitié. Venere, fraction de Pescina, compte 600 morts sur mille habitants.

Paterno est complètement détruit. A Celano, sur onze mille habitants trois mille victimes, le chateau des Orsini construit en 1480 démoli, et tant la secousse sismique a été particulièrement violente en ces pays, que la route qui y conduit s'est entrouverte sur une largeur variant de 20 à 30 mètres et sur une profondeur de 0.30 centimètres. Cerchio complètement détruit ne garde que 250 survivants de ses 2600 habitants. L'église principale en s'écroulant a enseveli une foule pieuse groupée autour de la chaire où prêchait un religieux passioniste.

San Benedetto des Marses, construit sur l'emplacement de l'ancienne *Marruvium*, ville principale des Marses, dont on voyait encore des ruines imposantes, a complètement disparu.

Avezzano, Tagliacozzo présentent un spectacle indescriptible qui arrache les larmes et dont la terreur rend muet de stupéfaction. Eglises, humbles demeures, chateau construit autrefois par les Colonna, palais Torlonia, gare du chemin de fer, demeures des services administratifs, il ne reste plus rien.

Pescina, dont la route ici affaissée, là soulevée, a été comme ondulée par les secousses sismiques, n'a plus une habitation qui soit restée debout. Plus de 4000 victimes sont ensevelies sous les décombres. Eglises, hopital, préfecture, tout est écroulé.

A Rieti, les tombes du cimetière se sont entrouvertes, les chapelles funéraires se sont démolies, mettant a nu l'horrible spectacle de la décomposition des cadavres ensevelis.

Detruites, les petites villes de Ortucchio avec 2,400 habitants, Gioia de Mars avec sa population de 3,500 ames, Cappodocia, Castello à Fiume, Petrellai Liri, Verrechie, Capistrello, où sur 500 habitants en survit seulement une trentaine, et tant d'autres villages ou cités, dont les noms s'ajoutent à cette funeste liste. Sora, que l'on surnommait la petite Rome à cause de ses palais, ne garde de ses belles constructions que les murs maîtres dont les grandes crevasses laissent voir les désastres intérieurs. Sept sœurs de charité ont été ensevelies là, sous les ruines de leur chapelle, où elles étaient réunies pour assister à la messe.

La charmante Isola del Liri, Arpino, l'ancien *Arpinum* des Volsques, patrie de Marius, du chevalier d'Arpin(Giuseppe Cesari, 1560-1640), ont également leurs victimes humaines et leurs destructions matérielles. Bref, si terrible que

fût le désastre de Messine, il est surpassé par celui des Abruzzes, affirment ceux qui ont été témoins de l'un et de l'autre. Une tempête de neige, qui quelques jours plus tard vint s'abattre sur ces contrées infortunées, ajouta encore à l'horreur de leur situation, en rendant beaucoup plus difficiles les travaux de sauvetage entrepris immédiatement par le gouvernement italien et par les sociétés charitables de Rome et d'ailleurs.

A la demande de Benoît XV, l'un des premiers convois des blessés retrouvés sous les ruines fut dirigé vers cette portion du Vatican, connue sous le nom de l'hospice Sainte-Marthe, amenagée autrefois par Léon XIII, lors de l'épidémie cholérique qui dévasta Rome sous son pontificat. Construit par Pie IX pour servir de demeure aux bénéficiers de S. Pierre qui n'y habitèrent jamais, réservé aux victimes du choléra qui n'y vinrent point, destiné ensuite par Léon XIII à être le logement des pèlerins ouvriers qui accouraient de l'étranger pour s'incliner sous la main bénissante du pape, ce grand immeuble fut le quartier général des pèlerinages ouvriers. Pie X en ouvrit les portes aux victimes du tremblement de terre de Messine, dans l'espoir d'aller lui-même, sans sortir du Vatican, leur porter ses consolations et ses généreuses aumônes. Malgré son désir, il put recevoir, il ne put pas aller au chevet de ceux qui souffraient sur les lits que sa charité leur avait ménagés. Rome avait alors le célèbre Nathan, l'ancien chef de la francmaçonnerie, comme syndic. Ses insolences envers la Papauté étaient trop fréquentes pour ne pas craindre qu'il ne cherchât peut-être à se rencontrer avec l'auguste Pontife, dans un hôpital dont les portes ne pouvaient lui être refusées, pour manquer de respect à la plus haute autorité de la terre qu'il insultait chaque année officiellement dans son discours du 20 septembre. Pie X s'abstint d'aller vers les réfugiés; il les reçut chez lui, dès qu'ils pouvaient se lever et venir en ses appartements du Vatican. Rome ayant aujourd'hui à sa tête le prince Colonna, Benoît XV n'avait plus à craindre une atteinte quelconque à la grandeur de sa dignité, ct dès le premier jour, faisant abattre la petite cloison qui servait de limite au Vatican du côté de Sainte-Marthe, il est allé porter aux survivants de la grande catastrophe, avec les bénédictions de son cœur, les largesses de ses aumônes, et ces paroles pleines d'espérance qui semblent des sourires du ciel quand elles tombent de la bouche de celui qui représente ici-bas la grande miséricorde d'en-haut.

Tite-Live raconte que lorsque Rome était secouée par des tremblements de terre, les Romains s'empressaient d'apaiser la colère des dieux par des prières publiques, ces fléaux étant toujours le présage de quelque grave événement. "*Nunquam Urbs Roma tremuit, ut non futuri eventus alieni id prœnuntium esset*. S'il en est ainsi, quel sera le grave évènement qui suivra celui-ci?

En attendant, la catastrophe des Abruzzes a provoqué des prières publiques dans les églises de Rome et surtout un magnifique élan de charité dans toutes les classes en faveur des victimes. Celui qui a promis de récompenser la main qui donne un peu d'eau froide à l'infortuné qui a soif, ne pourra que bénir ceux dont les cœurs se sont largement ouverts pour donner généreusement. Ce cataclysme sera une source de bénédiction.

Don Paolo-Agos

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - - - L'abbé L. Lindsay

Imprimerie de L'EVENEMENT 30, rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV MARS 1915 N° 3

PIE X

III

(Suite)

On a prétendu qu'en France du moins la politique de Pie X a été d'une intransigeance qui ne s'explique que par l'insuffisance de ses informations. On a affecté surtout de la mettre en opposition avec celle de son prédécesseur, comme si rien n'eût été changé dans la situation! Il y a en tous ces jugements beaucoup d'ignorance et d'inconsidération, quand il n'y a pas parti-pris de calomnie et de dénigrement.

Pie X ne pouvait plus en 1904 ce qui était possible dix ans plus tôt. Il se rendit compte dès le début de son pontificat que la République maçonnique de France ne tarderait pas à dénoncer le Concordat, après en avoir violé à loisir l'esprit et surtout la lettre depuis vingt ans. Il fit ce qu'il put pour retarder la rupture et n'y donner aucun prétexte; mais après vingt ans de retraite diplomatique où l'on avait dû abandonner les uns après les autres, non sans protestations, les intérêts catholiques, sans aucune compensation sérieuse, il était acculé à la lutte inévitable. S'il dut en porter tout le poids, et dans le désarroi et la désorganisation complète des forces catholiques en France, la faute n'en fut sûrement ni à son intransigeance ni à sa diplomatie. Quant à sacrifier, comme il l'eût fallu pour éviter momentanément une rupture, l'indépendance de la hiérarchie et le droit pour l'Eglise de posséder et de s'administrer elle-même, le Pape n'y songea nullement, parce que c'eût été de sa part non diplomatie, mais prévarication et trahison. Croit-on que Léon XIII la lui eût conseillée? (1)

1—Relire la si belle encyclique aux évêques de France de 6 janvier 1907: *Une fois encore.*

Après cela, que Pie X, qui eut toujours la foi et en éclaira toujours sa politique, n'ait pas cru, comme certains catholiques de France, que le plus mauvais ou le moins observé des concordats est toujours préférable à la séparation, et qu'en dehors du régime concordataire l'Eglise n'a plus les promesses de la vie éternelle, je ne l'oserais dire. Il a pu penser que c'est moins pour elle-même que pour les sociétés humaines que l'Eglise tient à faire alliance avec les pouvoirs civils, et que, si ceux-ci refusent son alliance, et ne veulent point profiter de son influence morale, qui est en tout temps le facteur le plus puissant de l'ordre et de la paix entre les citoyens et entre les nations, elle ne courra aucun risque à l'état d'indépendance et de liberté, sous le régime du droit commun. Pratiquement, si le concordat n'eût pas existé, après l'expérience faite, peut-être eût-il hésité à la préférer à une séparation loyale et de bonne foi, où l'Eglise n'a à redouter ni oppression, ni entraves.

Il a protesté contre la Séparation, parce qu'elle est injurieuse à Dieu en érigeant en principe l'athéisme des pouvoirs publics. Il a protesté parce qu'elle était de la part de l'Etat français la violation d'un contrat bilatéral qui lui imposait des devoirs de stricte justice envers l'Eglise, et au fond un acte de violence et un pur brigandage. Il a protesté parce que le loi de Séparation était en même temps une loi d'oppression et de spoliation. Le législateur s'était arrogé non seulement le droit de ne pas payer ses dettes envers l'Eglise, mais celui de disposer à son gré de tous ses biens. L'Eglise, pour en garder l'usage à titre précaire, devrait renoncer à son droit propre de posséder et d'administrer ses biens et accepter en tout l'ingérence et la tyrannie du pouvoir civil. Si elle refusait de les abandonner à des associations prétendues religieuses, constituées en dehors de l'autorité des évêques et du Pape, et sous la juridiction suprême du Conseil d'Etat, on l'en dépouillait, pour les attribuer à des fins étrangères au culte catholique et elle se condamnait à la mendicité et à la famine. Si elle subissait les conditions du législateur, elle mettait entre ses mains le moyen de la diviser par le schisme, de l'asservir, et finalement de la dépouiller légalement après l'avoir déshonorée. Le Pape vit clairement que, pour sauver l'Eglise en France, il fallait garder jalousement son indépendance, sa dignité et sa liberté. Cette politique n'était-elle pas très française? En tout cas elle était très catholique, et la preuve est faite, il n'y en avait pas de plus habile.

A certains moments de la vie de l'Eglise, quand tout manque du côté des hommes, elle doit compter sur Dieu et sur elle-même. Il y compta et sa foi sauva l'Eglise en France et couvrit l'ennemi de confusion.

Il y a peu de pages plus belles dans l'histoire de l'Eglise que celle qui racontera la lutte de près de dix années entre la violence, l'astuce, la fourberie, les habiletés scélérates d'un pouvoir sans aucun soupçon d'honneur et de loyauté d'une part, et un Pontife sans ruse et sans armes autres que sa droiture et sa confiance en Dieu. En vain le pouvoir supprima le budget des cultes pour en finir avec l'épiscopat. Le Pape choisit des évêques: il en consacre lui-même quatorze à la fois dans Saint-Pierre et les envoie sans argent, et sans ressources humaines, prendre la charge des Eglises qui les reçoivent comme des anges de Dieu. En vain par une campagne de presse et de tribune le pouvoir maçonnique tente de discréditer et de déshonorer le Pontife désarmé, qu'il a insulté comme jamais pouvoir ne fut insulté par une nation civilisée : le doux et ferme Pontife répond par un exposé des faits qui couvre de honte la diplomatie de la République devant le monde catholique. En vain, pour isoler du Pontife les catholiques de France, les maîtres brigands qui font les lois s'emparent de tous les biens de l'Eglise de France, et condamnent à la mendicité prêtres et évêques qui ne consentiront pas à subir l'ingérence sacrilège de l'Etat : prêtres et évêques attendent du Pontife le mot d'ordre, et sur un mot de lui, comme un seul homme, ils méprisent tout pour garder leur honneur et leur liberté et leur foi à la divine Constitution de l'Eglise.

Ce n'est pas la preuve d'une pénétration et d'un sens politique ordinaires pour Pie X, d'avoir du premier coup saisi la portée des lois si astucieusement rédigées pour tromper l'opinion publique, la bercer d'illusions et d'espérances vaines et, pendant ce temps-là, sous prétexte de légaliser l'occupation par les catholiques des biens de l'Eglise, se donner des moyens légaux de les entraîner au schisme, de les dépouiller et de les mettre dans une servitude plus dure et déshonorante que celle des derniers jours du Concordat. Combien de catholiques de France, clercs et laïques, ont mis des années à le comprendre! Ce n'est pas non plus le fait d'un homme qui ne connaissait pas exactement la situation, d'avoir su ce qu'il pouvait et

devait demander au clergé de France, de l'avoir entraîné tout entier à sa suite dans un acte magnifique d'obéissance, de renoncement et de confiance en Dieu, qui, n'eût-il pas dérouté la tactique de l'ennemi et rendu ses lois aussi odieuses qu'inutiles, aurait fait plus que vingt années de paix concordataire pour renouveler en lui l'esprit de son état et rendre à son ministère une efficacité et une ardeur conquérante qu'il ne se connaissair plus.

C'est un Pape intransigeant, comme tout Pape le sait être quand la constitution de l'Eglise est en jeu, mais c'est un Pape d'un sens politique très avisé, qui a condamné par l'encyclique *Vehementer nos* la loi dite de Séparation, et plus tard, par la lettre *Gravissimo officii munere*, les cultuelles chères aux catholiques de salon et d'Académie, et enfin en 1908, les mutuelles ecclésiastiques par lesquelles les législateurs maçonniques comptaient bien reprendre une partie des avantages perdus dans les deux campagnes de la Séparation et des associations cultuelles. Or, s'il y a deux choses aujourd'hui incontestables, c'est que cette politique a été la politique de Pie X, et qu'elle a sauvé l'Eglise de France peut-être du plus grand péril qu'elle ait couru dans son histoire. Tout le monde en convient aujourd'hui.

Voilà bientôt dix ans que l'Eglise vit en France sous le régime dit de Séparation: elle est plus forte, plus vivante et plus conquérante que jamais. On peut la trahir encore, la persécuter, la maltraiter, non plus la mépriser. Elle n'est plus esclave; elle est reine et elle est mère. Si on lui prend ses biens, elle s'en passe. Si on lui refuse une liberté, elle la prend. On ne lui ravira plus l'esprit et le cœur de ses enfants. Et l'heure vient, elle le sent, Pie X ne s'est pas lassé de l'espérer et de le prédire, où Dieu multipliera ses enfantements sur la terre de France, et ses fils plus nombreux, formés à une foi plus agissante et plus ferme, par un clergé lui-même sanctifié dans l'épreuve, referont une France chrétienne qui reprendra aon rôle providentiel dans le monde, comme aux grands siècles de son histoire.

Voilà vue à l'œuvre "la politique de l'absolu," et qui "ne tient pas suffisamment compte des contingences!"

Le travail de restauration eût été bien autrement fécond, et il serait bien autrement efficace et irrésistible si, renonçant enfin à tant d'illusions et de chimères qui les divisent et les conduisent à l'impuissance, tous les catholiques de France avaient compris que c'est l'heure

pour eux d'être catholiques totalement, catholiques parfaitement, catholiques publiquement et catholiques uniquement. Pourtant le Pape, qui les a tant aimés, n'a cessé de le prêcher aux catholiques en général et à eux en particulier. Sans rappeler de nouveau toutes les premières encycliques et les directions si nombreuses, si fermes et si précises, données aux catholiques d'Italie, il y a tout un discours, écrit tout entier de la main du Pape, qu'il a fait traduire, et qu'il a voulu prononcer en français devant quarante mille pèlerins de France à l'occasion des fêtes inoubliables de Jeanne d'Arc. Quel catholique de France ne l'a lu avec attendrissement et enthousiasme? Mais combien l'ont compris? Combien ont cherché sincèrement à en faire le programme de leurs actions? Combien, même parmi les catholiques militants, ont su que ce discours avait été fait pour les diriger dans la lutte, les rallier autour du seul chef qui pût les conduire à la victoire, sur le seul terrain où la défaite est impossible?

Le grand malheur de nos frères les catholiques de France, c'est qu'il y a parmi eux trop de catholiques qui ne le sont, ni de vie, ni de cœur, ni d'esprit, et qui veulent être aux premiers rangs, pour agir, écrire ou parler. Un autre grand malheur de nos frères de là-bas, c'est qu'il y a parmi eux, je parle des laïques surtout, beaucoup trop de chefs et pas asez de soldats. Enfin, et ce troisième mal tient aux deux autres, (est-ce la cause? est-ce l'effet?) nos frères de France, pour un grand nombre, n'ont pas assez compris que la lutte présente est avant tout une lutte pour l'Eglise et la société chrétienne d'abord, et pour la patrie française ensuite, parce que le salut et la restauration de celle-ci ne peuvent être qu'une conséquence naturelle du triomphe de l'Eglise et de la restauration de la société chrétienne. Or la lutte pour l'Eglise et le christianisme ne peut être dirigée efficacement que par la hiérarchie, et le seul chef de la hiérarchie, en France et dans tous les pays du monde, c'est le Pape, et le Pape d'aujourd'hui, non celui-là d'hier ou celui de demain; non le Pape interprété par un journaliste ou par un politique, mais le Pape lui-même, qu'il s'appelle Léon, Pie ou Benoît.

Pie X n'a demandé à aucun catholique français le sacrifice de ses prédilections politiques quelles qu'elles fussent: il les regardait comme choses indifférentes pour le moment présent: il répugnait seulement à ce que l'on groupât les catholiques en parti politique, sous quelque

prétexte que ce fût, d'abord à cause du danger très réel et très grand de subordonner la religion à la politique et de la rendre odieuse ou moins vénérable à un grand nombre; ensuite à cause de l'inutilité manifeste et de l'impossibilité de toute action des catholiques en France, sur le terrain politique. (1)

A un moment donné de son pontificat, quand il tenait encore la conversation avec le Président de la République, pour empêcher une rupture des relations diplomatiques, si c'était encore possible, aprés bien des hésitations, Léon XIII avait conseillé aux catholiques de France, sans renoncer à leurs prédilections politiques, de cesser toute opposition au régime établi et de s'unir dans une action politique commune pour exercer une meilleure influence sur les lois. Cette tentative aboutit à des divisions encore plus profondes entre catholiques, à un effacement de plus en plus complet de leur influence, et finalement à la loi de Séparation. Ce qui avait pu être sage et opportun plusieurs années avant la Séparation, n'avait plus de sens depuis la Séparation. Plus que jamais une action politique sérieuse des catholiques en France était une impossibilité, parce qu'il leur manque les deux conditions indispensables à la victoire: un chef et une armée. Aucune autorité n'aura raison des divisions politiques entre les catholiques de France; et quand il serait possible de créer parmi eux l'ordre et la discipline, il leur manquerait encore le nombre pour faire une armée. Pie X le savait: il ne leur a pas demandé l'impossible. C'est ce qu'un grand nombre n'ont jamais pu comprendre

Ce qui importe d'ailleurs, en France comme partout, c'est moins l'action politique sur les lois et les institutions que l'action religieuse et sociale sur les idées et les mœurs. Car ce ne sont pas les lois qui font les mœurs, ni les institutions qui font les idées, mais les idées qui font les institutions et les mœurs qui font les lois. Or, pour une action religieuse et sociale, le nombre n'est pas nécessaire comme pour l'action politique, bien qu'il ait son efficacité. Que tout ce qu'il y a de vrais catholiques en France se lèvent donc, qu'ils commencent par

---

1—Un grand nombre de catholiques se sont toqués de l'idée d'un parti catholixue, comme le moyen le plus sûr et le plus efficace de faire les affaires du catholicisme dans tous les pays. Ils ont pris pour un parti catholique le *Centre catholique* d'Allemagne, qui n'a jamais été qu'un groupe de catholiques dans un grand parti politique.

être catholiques totalement et uniquement dans toute leur vie privée et dans toute leur vie publique. Que les laïques se serrent autour de leurs prêtres, leurs chefs naturels, et avec eux et sous la direction des évêques, entreprennent toutes les œuvres sociales nécessaires au temps présent, en les pénétrant du plus pur esprit chrétien. Que les uns et les autres ne se cherchent pas des chefs. Les chefs de catholiques, ils sont choisis de Dieu: ce sont les évêques. Qu'ils se tiennent donc étroitement unis à leurs évêques et leurs évêques unis au Pape: là est le salut de l'Eglise et par elle de la société chrétienne et par celle-ci de la patrie française.

Tel a été le rêve, mieux, le plan d'action catholique de Pie X pour la France. Qui ne pensera comme lui, que s'il est mis en œuvre, la résurrection de la France catholique est au bout?

Quoi qu'il en soit, ce que l'Eglise a gagné en France depuis dix ans, c'est après Dieu à la politique de Pie X qu'elle le doit Et quand la France purifiée et assagie par l'épreuve relira les paroles du saint Pontife à ses pèlerins, à ses évêques, à ses cardinaux, elle comprendra qu'elle n'eut peut-être jamais, dans sa longue histoire, un plus sage conseiller et un meilleur ami que le Pape qui a béatifié Jeanne d'Arc et qui lui a prédit un avenir digne de son glorieux passé. Et si, dans un avenir moins éloigné qu'on n'aurait cru, elle veut renouer des relations avec l'Eglise, elle se trouvera dans une situation meilleure à bien des égards et plus forte qu'avant la Séparation,.

* * *

Avec les autres nations Pie X eut des relations moins intimes et moins constantes qu'avec la France et l'Italie. Sa politique fut faite de douceur et de prudence, mais de loyauté et de fermeté, également attentive à ne rien sacrifier des droits essentiels à l'Eglise et à ne s'embarrasser point dans les questions temporelles qui ne relèvent que de la politique. Ils eut vite fait de ramener à une attitude plus digne de pays catholiques le gouvernement de Bavière et celui de l'Espagne.

Quoi qu'en aient dit de prétendus catholiques, la politique du dernier Pape n'a pas été moins intransigeante pour l'Allemagne que pour la France, ni n'a exigé des catholiques d'outre-Rhin une foi moins

entière et une obéissance moins soumise (1). Au moins n'est-ce pas l'impression qu'ont rapportée les cardinaux allemands du consistoire du 27 mai, où ils ont été à même de se rendre bien compte de la volonté de Pie X. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que le Pape, qui ne gouverne pas des catholiques abstraits, pas plus en Allemagne qu'ailleurs, doit tenir compte dans l'application de ses lois des conditions particulières où se trouvent ceux qui y doivent être soumis. Si, dans un cas particulier ou dans les conditions spéciales d'un pays, une loi ecclésiastique sage et opportune partout ailleurs devait tourner manifestement au détriment de l'Eglise et à la perte des âmes, ce ne serait pas une pure bienveillance du Pape, mais un devoir très grave à lui de prudence, de charité et souvent de justice, de tempérer ou de suspendre l'application de la loi.

Par exemple (c'est à des gens qui prétendent que Pie X n'a pas tenu compte des contingences qu'il faut donner cette leçon de bon sens), les relations entre les familles catholiques et les familles protestantes sont intimes et fréquentes en pays teuton et par suite les mariages mixtes si nombreux, qu'il serait impossible d'y maintenir la clandestinité comme empêchement dirimant au mariage, sans exposer un grand nombre de catholiques à fonder des familles irrégulières et à l'apostasie. N'était-ce pas sagesse et obligation à Pie X de restreindre en Allemagne l'empêchement de clandestinité aux mariages entre catholiques?

De même Pie X n'a point changé pour l'Allemagne ses principes sur les associations. Là, comme en France et en Italie, il n'a recommandé et approuvé que des associations catholiques pour les catholiques. Mais il n'a pas dépendu de lui qu'il n'y eût depuis des années des associations mixtes, dans lesquelles un grand nombre de catholiques étaient entrés de bonne foi et trouvaient une protection pour leurs intérêts temporels. Pouvait-on en justice forcer les catholiques à en sortir, s'ils ne pouvaient plus trouver facilement ailleurs les mêmes avantages, et si l'on trouvait le moyen de parer efficacement au péril de leur foi et de l'esprit catholique? C'est là toute la raison du *Tolerari posse* des syndicats interconfessionnels en Allemagne,

1—C'est dans la revue à M. Thos Charmes qu'on trouvera cette ineptie en compagnie de plusieurs autres. *loc. cit.*

dont tous les catholiques, les uns par ignorance, les autres par entêtement et mauvaise foi, ont voulu faire un encouragement et une approbation des associations mixtes dans tous les pays et en toutes circonstances.

Pie X n'a pas eu deux principes de gouvernement, pas plus que deux enseignements, l'un en deçà du Rhin et l'autre au delà. Il a voulu que le Christ seul régne dans les esprits, dans les cœurs et dans la vie entière des catholiques, et que par leur influence l'esprit du Christ pénètre les mœurs, les institutions et les lois. Les peuples catholiques pouvaient-ils avoir une direction plus haute, plus pratique et plus salutaire? Quant aux chefs des Etats, s'ils n'ont pas su entrer dans les vues du Pontife, ils n'ont pu s'empêcher d'admirer sa foi, son désintéressement et sa sincérité. Et c'est une leçon que l'histoire donnera à la postérité: en dix années, sans politique humaine et sans diplomatie, ce Pape a rendu plus confiantes et plus amicales les relations de l'Eglise avec la plupart des Etats chrétiens, sauf avec ce gouvernement d'une République qui n'a rien de commun avec les lois de l'honneur et de la civilisation. Tant il est vrai que le surnaturel ne gâte rien au gouvernement de l'Eglise, et que rien n'est plus pratique que les principes catholiques, quand on y croit et qu'on veut s'en servir.

De la politique de Pie X dans le gouvernement intérieur de l'Eglise, il y aurait beaucoup à dire: au dedans comme au dehors, elle fut faite de foi et de bon sens.

L'opinion catholique a depuis longtemps glorifié l'initiative résolue, le génie d'organisation et l'activité prodigieuse du Pape défunt. Il a touché à tout, avec un sens parfait de la tradition ecclésiastique et des besoins du temps présent. Personne n'eut plus que lui l'horreur des nouveautés et des changements inutiles; mais personne ne fut moins que lui l'idolâtre des institutions et des usages qui n'ont plus d'autre raison de durer que leur vétusté.

Deux grandes réformes ont marqué son pontificat et suffiraient à lui donner une importance exceptionnelle : la refonte du Droit canon et la réorganisation de la Curie romaine.

Dès le Concile du Vatican, on avait émis le projet, ou au moins le désir d'une révision ou refonte de toute la législation canonique. Les dernières années de Pie IX ne furent guère favorables à une

entreprise de cette importance. Léon XIII, élu Pape à un âge qui ne semblait pas lui promettre un long règne, et dans un temps où le Saint-Siège ne paraissait guère assuré de la paix du lendemain, ne voulut pas la commencer. Par sa trempe d'esprit il était plutôt attiré vers les grandes expositions doctrinales et les campagnes diplomatiques. Pie X, homme d'action et de gouvernement, dont l'attention avait été surtout appelée sur l'état intérieur de l'Eglise, comprit que l'une des réformes les plus urgentes et les plus nécessaires était celle du Droit canon, attendue et demandée dans l'Eglise entière depuis trente ans. Il l'entreprit dès la première année de son pontificat. Il confia ce travail gigantesque à une commission de cardinaux et de canonistes qui n'ont pas cessé d'y travailler activement depuis dix ans. Ce sera à la fois une codification, se rapprochant par le mode de rédaction des codes modernes, et en partie par la suppression de lois désuètes, et par des dispositions nouvelles que les besoins des temps rendent nécessaires, un droit nouveau notablement différent de l'ancien, auquel ont été invités à collaborer les évêques et par eux les canonistes de tout le monde catholique. L'œuvre commencée la première année du pontificat et continuée avec acharnement les années suivantes n'a pu être achevée avant la fin du règne; elle demandera encore peut-être trois ou quatre années de travail, sinon pour le gros œuvre, au moins pour les retouches. En droit elle appartiendra au règne de Pie X. S'il n'en a pas eu la première idée, c'est lui qui en a pris l'initiative et qui en a choisi les principaux ouvriers. Et non seulement il les a soutenus et encouragés dans ce rude labeur, mais il en a pris sa part, et il n'a pas peu contribué à le faciliter et à le simplifier par un grand nombre de décrets et de *Motu proprio* qui ont sur certains points notamment modifié la discipline de l'Eglise, toujours dans le sens de la simplification et d'une meilleure adaptation aux conditions des temps modernes (1)

***

La réorganisation de la Curie Romaine fut en un sens, plus que la codification du droit, l'œuvre personnelle de Pie X. Dès les pre-

1—Notons en passant le décret *Ne temere* au sujet des fiançailles et du mariage et le nouveau mode de promulgation des lois ecclésiastiques par la publication dans le bulletin officiel du S. Siège.

miers jours de son pontificat, il avait songé à quelques réformes urgentes, pour mieux délimiter la jurisdiction et la compétence des diverses Congrégations, pour faciliter le travail et hâter l'expédition des affaires. Car Rome a beau être la Ville éternelle, Pie X n'était pas d'avis qu'elle dût habituellement exiger une patience éternelle de ses administrés, et croyait, non sans raison, et le monde catholique est de son avis, que si, pour certaines questions infiniment importantes et délicates, une sage lenteur et une longue circonspection sont des conditions indispensables d'une décision souverainement sage et irréformable, dans l'expédition de la plupart des affaires ordinaires, qu'une centralisation de plus en plus grande amène chaque jour devant les Congrégation Romaines, l'ordre et une certaine célérité sont des conditions d'une bonne administration. Or, quand il en vint à toucher une ou deux pièces de ce vénérable organisme, qui dans son ensemble remontait à Sixte V, il s'aperçut qu'il serait moins difficile de le rebâtir à neuf que de le réparer en partie. La réorganisation de la Curie entière fut résolue. Le Pape y travailla activement avec un certain nombre de cardinaux, et le résultat fut la Constitution *Sapienti consilio,* la plus importante qui ait été faite pour le gouvernement intérieur de l'Eglise depuis Sixte V.

Que la nouvelle organisation ait eu l'heur de plaire à rout le monde à Rome, il serait naïf de le penser. Mais généralement, dans le monde catholique, les canonistes et les gens qui regardent plus volontiers du point de vue de l'intérêt général que de leurs goûts personnels et de certains intérêts privés, ont jugé qu'elle venait à son heure et qu'elle devait coïncider avec la réfonte du Droit canonique.

On a remarqué,—est-ce sans raison?—que la nouvelle organisation donne une importance prépondérante à la S. Congrégation Consistoriale, et qu'elle y centralise presque toutes les affaires proprement de gouvernement ecclésiastique qui relèvent du Saint-Siège dans les pays du monde catholique non soumis à la S. Congrégation de la Propagande. L'une des raisons en est peut-être que la S. Congrégation Consistoriale est, avec le Saint-Office, la seule Congrégation que le Pape préside, et qu'il est par le fait censé suivre de plus près son travail.

Que le Pontife Suprême puisse intervenir plus souvent personnellement dans les affaires écclésiastiques du monde entier qui lui sont

réservées, ce n'était pas seulement un besoin du tempérament très actif et très volontaire de Pie X. c'est le devoir du Pontificat suprême et le droit de l'Eglise. Si l'on veut y réfléchir, on remarquera que ces grands et saints papes, qui ont eu sûrement le sens du gouvernement ecclésiastique et qui s'appellent dans l'histoire, Léon le Grand et Grégoire le Grand, ont eu l'habitude de traiter et de règler eux-mêmêmes les affaires réservées par le nouveau droit à la S. C. Consistoriale. Si donc cette disposition doit appeler plus habituellement sur ces mêmes affaires l'attention personnelle du Chef de l'Eglise, elle a pu paraître une déviation d'un certain esprit de curie qui n'est pas plus romain qu'un autre, mais elle est bien dans la grande et saine tradition de l'Eglise Romaine et dans l'esprit du Concile du Vatican.

Qui ne voit en effet que la définition de la primauté et du pouvoir personnel du Pontife Romain faite au siècle dernier appelle naturellement l'exercice plus habituel et plus régulier de ce pouvoir personnel ? Qui ne se rend compte que tout est préparé pour une centralisation plus grande dans le monde ecclésiastique comme dans le monde politique, et que la condition d'une vie plus forte et d'une action plus puissante dans l'Eglise, c'est un mouvement plus régulier, plus rapide et plus continu de l'influx vital de la tête aux membres? N'est-ce pas aussi à cette fin que tend la dévotion au Christ de la terre que l'Esprit Saint a tant développée dans les âmes catholiques au siècle dernier? Si donc il est vrai qu'en centralisans davantage dans la S. C. Consistoriale les affaires de gouvernement ecclésiastique, Pie X a rendu plus facile au Chef de l'Eglise une plus grande part d'influence et de travail personnel dans les affaires les plus importantes de toute l'Eglise, cette réforme comme toutes les autres est le fait d'un homme qui eut d'une façon éminente le sens du gouvernement ecclésiastique.

Du reste, il ne faudrait pas imaginer que cette sttribution de la plupart des affaires de gouvernement ecclésiastique à la S. C. Consistoriale soit une révolution due à la toute puissante volonté de Pie X et que rien n'imposait ni n'avait préparée. Evidemment le remaniement des Congrégations, et les attributions faites à chacune ont été inspirés par la pensée très moderne peut-être, mais très sage et très pratique, de diviser le travail et de le *spécialiser* pour le

rendre plus facile et plus expéditif. C'est ainsi qu'on a débarrassé toutes les Congrégations des procès ou affaires contentieuses, quelle qu'en soit la matière : les tribunaux seuls auront à en connaître et à en disposer. En vertu du même principe on a dû débarrasser toutes les Congrégations, sauf peut-être celle des Religieux, de tout ce qui concerne le gouvernement et l'administration, pour le renvoyer ou l'attribuer régulièrement à une Congrégation spéciale qui serait proprement une Congrégation des Affaires Ecclésiastiques ordinaires.

D'ailleurs ce changement était fait pratiquement déjà, ou en train de se faire. Depuis la suppression du pouvoir temporel, presque toutes les affaires de gouvernement ou d'administration de quelque importance prenaient le chemin de la Secrétairerie d'Etat. Sous le pontificat précédent en particulier, on avait remarqué cette prépondérance de la Secrétairerie d'Etat, qui attirait parfois à elle des affaires pendantes devant d'autres Congrégations, soit pour les réserver à l'étude pers nnelle du Pontife, soit pour les soumettre à la S. C. des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires, laquelle n'était pratiquement qu'une annexe de la Secrétairerie d'Etat. Rien dès lors n'était plus naturel que d'attribuer à une Congrégation spéciale, que le Pape serait censé présider lui-même, et dont le Secrétaire d'Etat ferait partie de droit, toutes les affaires ecclésiastiques de gouvernement et d'aministration réservées au Saint-Siège. Ces affaires gagneraient d'y être traitées plus exclusivement du point de vue économique, sous les yeux du Pape et de son Secrétaire d'Etat, et pour les plus graves, avec consultation des cardinaux qu'on aurait choisis parmi ceux qui ont davantage l'expérience du gouvernement ecclésiastique ou une plus grande connaissance des divers pays. Et le Pontife aurait dans le cardinal secrétaire de cette Congrégation comme un deuxième secrétaire d'Etat, qui complèterait singulièrement le premier, et serait l'œil, l'oreille et la main du Chef suprême, dans le gouvernement ordinaire et régulier de l'Eglise, au moins de la partie qui ne relève pas de la S. C. de la Propagande.

C'est ainsi que le S. C. Consistoriale est devenue, comme la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques ordinaires, et que naturellement elle a pris une importance prépondérente.

Telle qu'il l'a conçue et organisée, la S. C. Consistoriale a été un instrument très efficace de gouvernement, et un moyen d'action prompte, énergique et suivie, pour la réforme de l'Eglise en Italie, dans l'Italie méridionale surtout, et Dieu sait si elle y était urgente et nécessaire! Et ce qu'elle a fait pour l'Italie elle le pourra faire pour tous les pays du monde en temps opportun. Le plus tôt elle le pourra faire sera le mieux pour tous les diocèses et pour tous les évêques du monde catholique. Grâces à Dieu! le temps vient, et il est déjà venu, où aucune église particulière ne regarderait comme un privilège d'être moins immédiatement et moins entièrement soumise à Rome en fait comme en droit, et aucun évêque ne croirait être moins évêque par ce qu'aucun acte de son sublime ministère n'échapperait aux lois et aux directions efficaces de celui qui est le Pasteur des pasteur et du troupeau.

Est-ce à dire que tout est parfait dans l'œuvre de ré-organisation faite par la Constitution *Sapienti consilio*, et qu'il n'y aura rien à retoucher pour la complèter et la parfaire? Pie X l'a cru moins que personne. Mais il savait que l'usage est nécessaire pour éprouver un instrument et en tirer tout ce qu'il peut donner, et que le temps et l'expérience seuls feraient voir à lui ou à ses successeurs ce qu'il serait à propos de modifier et de perfectionner.

RAPHAEL GERVAIS.

(*La fin prochainement*)

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite*)

IV

INSUCCÈS DE LA PHILOLOGIE DANS LA SOLUTION DU PROBLÈME

"Nous pouvons conclure sans faire preuve de partialité que l'Amérique a reçu sa population du nord-est de l'Asie", écrit un auteur américain, John McIntosh, à la p. 81 de son livre sur l'origine des Indiens de l'Amérique du Nord (1). Il compte sur la philologie pour prouver son assertion. Malheureusement d'autres ont eu recours à cet expédient sans trop de succès. Car, ainsi que je l'écrivais moi-même il y a quinze ans, "la philologie est une arme à double tranchant, d'autant plus que, entre les mains d'un investigateur peu judicieux, elle peut ne produire que des résultats futiles et imaginaires" (2).

McIntosh donne, il est vrai, trois pleines pages de mots algonquins, sioux et autres qui sembleraient corroborer son dire. Mais je répète que des comparaisons linguistiques sous la plume d'un amateur sont dangereuses, et je ne puis, à ce propos, m'empêcher de rappeler l'exploit vraiment extraordinaire du professeur John Campbell, qui s'imaginait avoir réussi à identifier les Dénés du nord-ouest de l'Amérique avec les Tongouses de l'Asie au moyen de termes qui, pour un homme versé dans les langues dénées, étaient aussi peu dénés que possible (3).

On me permettra d'insister quelque peu sur cette amusante aventure; car l'imperturbable assurance du professeur presbytérien et l'extrême crudité de ses méthodes étaient si inouïes que, bien qu'il m'eût, au cours de son essai, décerné des compliments dont j'aurais bien pu me passer, je ne pus m'empêcher de remettre les choses au point dans quelques pages que je publiai plus tard dans la revue qui avait imprimé son élucubration. Parlant de sa propre étude, j'écrivais alors:

1—*The Origin of the North American Indians;* New York, 1853.

2.—*The Use and Abuse of Philology* (*in Transactions of the Canadian Institute,* vol. VI, p. 85 ; Toronto, 1899).

3—*The Dénés of America identified with the Tungus of Asia* (*Ibid.,* vol., V. p. 167 *et seq.*). Voir à ce propos la dernière partie de mon propre essai sur *The Use and Abuse of Philology*, surtout les pp. 94-96.

"Elle est incontestablement une très remarquable production. De fait, l'audace de ses conclusions est plus que merveilleuse. Je ne m'aventurerai point à examiner l'opportunité de ses différentes propositions. Je dois même m'avouer incapable de suivre l'érudit professeur dans les élans d'imagination qu'il prend gravement pour des points d'histoire indiscutables. Au fur et à mesure qu'on parcourt ses pages, on se voit comme entraîné par un tourbillon irrésistible à travers toute une galerie de noms à l'aspect étrange, et, avant d'avoir eu le temps de s'étonner de l'audace d'une assertion, on en a une autre encore plus téméraire comme jetée à la figure, jusqu'à ce qu'on tombe absolument hors d'haleine.

"Tout ce que j'ai pu saisir des affirmations si pleines d'assurance de notre auteur, c'est que les ancêtres de mes Dénés, après avoir assisté à la défense de Troie, suivirent, au nombre exact de 5,000, Alexandre le Grand dans sa marche triomphale à travers l'orient; puis que, revenant vers l'ouest, ils firent, sous le nom de Huns, trembler l'Empire Romain par leur valeur et les atrocités inhumaines dont ils se rendaient coupables. Ils n'étaient pas alors, paraît-il, ces pauvres hères timides comme des lièvres qui ont aujourd'hui peur de leur ombre. Quoi d'étonnant après cela que le Dr Campbell trouve mes inoffensifs Porteurs une race dégénérée" (4) !

Puis j'entrais dans le détail des incroyables bourdes du professeur écossais (5).

Une condition *sine qua non* de succès, lorsqu'il est question de comparaisons linguistiques, est une conception claire et précise de ce qui est essentiel dans un mot. Celui qui s'occupe de philologie comparée doit rejeter sans pitié ces vulgaires consonnances qui ne sont que des accidents dans la structure matérielle de deux langues, et celui-là seul qui est parvenu à posséder plusieurs dialectes d'une langue a réellement qualité pour distinguer l'essentiel de l'accidentel.

Ainsi, au cours de l'étude où il se signala par des rapprochements si bizarres, le Dr Campbell faisait les assimilations suivantes. Il comparait:

4—*The Use and Abuse of Philology*, *ubi supra*, p. 95.

5—On me permettra peut-être d'ajouter ici qu'un savant de Toronto m'écrivit alors pour me féliciter d'avoir dit tout haut ce que chacun pensait dans son for intérieur, mais n'osait dire à cause du crédit dont le personnage incriminé jouissait au Canada auprès des gens qui n'avaient qu'une légère teinture des sciences ant hropologiques.

le mot déné *tat*si, vent, avec le tongouse *tit* ;
" *bong*zil, été, " *angawal*;
" *kont*lan, tous, " *pandzi*;
" *ted*bay, sel, " *tak*;
" kl*in*, chien, " *minakin* (6).

Je mets en italiques les parties de ces mots dans lesquelles le brave docteur vit assez de ressemblance pour les proposer comme des termes identiques. Malheureusement pour sa thèse, chacune de ces parties est purement accidentelle, et partant sans aucune importance philologique, la véritable racine se trouvant invariablement dans les syllabes de ces mots qui sont phonétiquement dissemblables.

Ainsi le véritable mot déné pour vent est *–t'si* (avec une explosion linguale, non pas *–tsi*) dans tous les dialectes. Ce qui peut précéder cette syllabe n'est qu'un modificatif qui indique la manière dont le vent se produit, son action sur tel ou tel objet, etc. Quant à *bonzil,* c'est un verbe, pas un substantif, qui signifie "il fait chaud", non pas "été", et l'essence du mot se trouve dans sa désinence *–zil,* qui, naturellement, ne ressemble en rien à l'élément *–anal* du tongouse. De même pour le synonyme déné de notre adjectif "tous". Il se dit *tɩan* (avec une *l* sibilante), et le *kon–* du commencement indique simplement que cet adjectif se rapporte à un objet de vaste contenance, comme une maison, un village, etc.

Ainsi de suite pour les autres mots.

Un autre auteur compare le verbe déné *adi* avec notre propre "a dit", qui est synonyme en même temps qu'homonyme. Je me demande si pareil essai d'assimilation est réellement sérieux. Il me semble que le simple bon sens requiert que les termes comparés soient, sinon des racines reconnues comme telles, au moins des mots d'âge pas trop inégal, c'est-à-dire qu'il faut remonter autant que possible à l'origine des langues et ne pas s'occuper de ces développements dus à l'action du temps qui ne peuvent causer que des consonnances fortuites. Dans le cas présent, il va sans dire que, après s'être

6—Voici la valeur de certaines lettres employées dans la transcription des mots indiens au cours de cet essai : *œ* équivaut à *e* dans *je, te, le*; *u* est le même qu'en italien, c'est-à-dire qu'il se prononce *ou ; c* égale le français *cb* dans *cbat ;* **s** est intermédiaire entre l'*s* ordinaire et le *c; ɩ* a un son particulièrement sibilant qu'il faut entendre pour pouvoir comprendre; *rb, kb* contiennent un son très guttural; *tb* équivaut à *t* plus *b;* l'explosion linguale ou glottale est rendue par l'apostrophe ('), et le point en haut (·) exprime l'hiatus.

assuré que *adi* n'est pas le simple résultat de la croissance normale de la langue, le véritable philologue doit le comparer non pas avec "a dit", qui n'est que le développement analytique, et tout à fait moderne, du latin moyen-âge *babet dictum* (qui se disait autrefois "ha dict"), mais avec la souche latine d'où dérive cette expresssion moderne, en supposant que cette souche ait été à peu près contemporaine du terme déné.

De plus, il est si rare de rencontrer un homme qui ne puisse jamais confondre des mots avec d'autres, les défigurer en les transcrivant, ou bien leur assigner une signification qu'ils n'ont jamais eue!

Citons un exemple. Tout en répudiant une intention quelconque de voir en Amérique autre chose que des apports asiatiques à une population qu'il estimait probablement avoir été autochtone, le Norvégien Lewis-H. Daa donnait, dans les "Transactions" d'une société de Philologie pour 1856, quelque vingt-deux pages remplies de ce qu'il regardait comme des termes à structure et signification identiques en Asie et en Amérique. Or quelques-unes, au moins, de ses prétendues assimilations ne sont rien moins que sûres.

Pour ne parler que de celles dont je puis juger, *sikkane* n'a jamais voulu dire homme dans aucun dialecte déné. C'est une corruption par d'ignorants traiteurs de fourrures du mot composé *tsé-'kéb-ne* qui signifie: gens sur les roches, ou les montagnes Rocheuses (c'est-à-dire montagnards).

Le même auteur donne (p. 265 des "Transactions") le mot *ninastsa* comme le "takkali", ou porteur, pour mère, tandis qu'à la page suivante il cite *skaka* comme ayant le même sens. Ni l'un ni l'autre de ces mots n'a jamais été synonyme de mère en porteur. Le premier est absolument inconnu dans cette langue; le second n'est autre chose que le babine *skbakba*, qui correspond à notre pluriel: enfants.

S'il faut en croire le même philologue, *sak* est l'équivalent porteur du français épouse. Or ce terme signifie en réalité: seul, à part (latin *seorsum*), et fait partie de l'adjectif *sak-œsta*, qui veut dire précisément le contraire d'épouse, c'est-à-dire célibataire, ou vierge. Le transcripteur de ce mot avait peut-être en vue *s'at*, qui correspond non pas à épouse en général, mais à mon épouse.

Le terme qu'il donne comme synonyme de jeune fille, *cekwi*, est évidemment *t'sekbwi*, qui veut dire femme, et non jeune fille, de la

même manière que son *anna* (ou mieux *œnna'*) est l'équivalent porteur non pas de mère, qui se dit *nellu* dans cette langue, mais du vocatif maman (7).

De son côté, un savant plus récent et certainement non moins éminent, Sir Daniel Wilson, a ce qui suit dans son grand ouvrage sur l'homme préhistorique:

" Les Romains se servaient du mot *mamma* pour désigner le sein de la mère; le *ma* hindou et perse a la même signification, et partout où l'influence aryenne a prévalu, ces racines familières réapparaissent. Or c'est aussi ce qui arrive parmi les Tlatskanis d'Athabaska, les Tahalics de la Colombie Britannique et un grand nombre d'autres tribus sauvages du Nouveau-Monde. Dans quelques-uns des dialectes américains, *ma* est la désignation masculine; dans d'autres ce monosyllabe retient un sens féminin. Chez les Tlatskanis et les Tahalics *mama* veut dire père et *naa* mère" (8).

Comptons maintenant les inexactitudes. Tout d'abord, les Tlatskanis, ou Tlascanais, au lieu d'être riverains du lac Athabaska, ont, ou plutôt avaient (car ils sont éteints comme tribu), leur habitat à plus de mille milles de là, c'est-à-dire dans l'Etat du Washington. En second lieu, par Tahalics Sir Daniel Wilson veut désigner mes anciens Porteurs, auxquels les auteurs anglais d'il y a soixante ans avaient donné le sobriquet de Takhalies, Tacullies, etc., vocable par lequel ils s'imaginaient rendre le nom de Takhelhne que ces Indiens se donnent à eux-mêmes—il n'y a rien de tel qu'un Anglais pour être bouché, obtus, lorsqu'il s'agit d'exprimer des sons qui n'appartiennent point à sa langue. Mais ne le blâmons point: prenons-nous en plutôt à la baroque orthographe, ou plutôt au manque d'orthographe, auquel il est habitué.

Donc par Tahalics Sir Daniel voulait évidemment dire Tahalies, et le changement de l'*e* en *c* doit probablement être imputé à son imprimeur. Mais ces Indiens rendent-ils, comme il le dit, le mot mammelle par la racine du mot mère? Aucunement; c'est *t'sû* qu'ils emploient en pareil cas.

En troisième lieu, ainsi que nous l'avons vu, mère se dit chez eux *nellu*, et non point *naa*, bien que le premier mot fasse *œnna'* au

7—*Op. cit.*, p. 264.
8—*Prehistoric Man*, vol. II, p. 373; Londres, 1876.

vocatif. Enfin *mama* n'a jamais voulu dire père en porteur (ou "tahalic"). C'est *nepa* qui remplit cette fonction, et papa se rend pas *œpa* ou *apa*, selon la partie de la tribu qui parle.

On peut maintenant se rendre compte de l'inanité des rapprochements linguistiques lorsqu'ils sont le fait de personnes peu ou point versées dans les langues qu'ils comparent—je ne voudrais pas dire peu judicieuses, car Sir Daniel Wilson n'était certainement pas le premier venu, et son nom est, à juste titre, resté en honneur parmi les anthropologues.

Il ne paraît pas non plus que même les philologues de profession, renommés pour leur perspicacité linguistique, puissent toujours tirer un parti satisfaisant de la comparaison de langues qu'ils ne parlent point. Du moins c'est ce que nous sommes autorisés à conclure d'un travail présenté en 1894 au Congrès international des Américanistes par le Dr. Daniel-G. Brinton "sur les affinités entre les langues othomi et athabaskaine". Au cours de cette étude, le grand anthropologue américain comparait quatre-vingt-six mots, dont il prétendait que "cinquante-quatre présentent dans les deux stocks une grande similarité qui, dans plusieurs cas, peut être considérée comme une véritable identité; huit se ressemblent légèrement, mais une investigation ultérieure pourrait nous les révéler comme plus ou moins semblables, et quatre n'ont entre eux aucune similarité" (9).

Or je regrette d'avoir à écrire que, après les longues années que j'ai passées à étudier cinq dialectes dénés (ou athabaskains), l'un desquels j'étais parvenu à parler avec plus de facilité que ma langue maternelle, je ne puis, avec la meilleure volonté du monde, découvrir absolument aucune analogie entre les termes que Brinton cite et leurs équivalents dans n'importe quel idiome déné—même pas entre les mots déné et othomi pour père qui, ainsi que le remarque fort bien Alcide d'Orbigny, appartiennent pourtant à la série de "termes qui sont la propriété universelle du genre humain" (10).

Car le monosyllabe *ta*, qu'il donne comme la contrepartie dénée de notre mot père, n'a cette signification dans aucun dialecte déné. Il est plutôt synonyme de lèvres, et, aux yeux d'un Déné, il y a

9—*Op. cit.*, p. 162.
10—"L'homme Américain", vol. I, p. 162 ; Paris, 1839.

tout autant de différence entre ce mot et celui qui signifie père qu'on en trouve entre lui et *me*, que Brinton assure vouloir dire mère.

Ce que le savant docteur avait en vue était - *tba* (*œtba* ou *netba*). Ce mot, qui est commun aux Chilcotins, aux Sékanais et à d'autres tribus du nord, contient une aspiration (*t* plus *ba*) qui différencie complètement cette particule du monosyllabe non aspiré *ta*.

La source de la difficulté dans le cas présent consiste en ce que Brinton prit pour base de ses comparaisons de prétendus termes dénés empruntés à un ouvrage par un Allemand nommé J.-C.-E. Buschmann, qui parut en 1856. Je ne puis m'imaginer où cet auteur puisa ses matériaux. Des mots dénés, alors même qu'ils sont défigurés par le manque des aspirations ou explosions linguales ou glottales propres à cette langue, se reconnaissent facilement comme tels, qu'on les trouve dans les œuvres des docteurs Matthews, Goddard ou Sapir, ou bien encore sous la plume de n'importe quel missionnaire du nord. Quant aux matériaux de Brinton, ils sont plus que de l'hébreu pour moi: je n'en comprends pas un traitre mot.

Le Dr D. Brinton fut d'autant plus malheureux dans son choix qu'il avait à sa disposition mon propre vocabulaire de racines dénées, que j'avais publié quatre ans auparavant. Je ne saurais dire si ce petit travail parvint jamais à sa connaissance; mais non seulement le fameux anthropologue était au courant de mes humbles écrits—nous échangeâmes même quelques lettres—mais encore il me cite comme autorité au cours de son essai.

Il ne faudrait pas non plus oublier que l'essence d'une langue consiste moins dans son vocabulaire que dans sa grammaire et sa syntaxe, sa structure particulière, ou sa morphologie. Ses mots peuvent être considérés comme son corps; mais son âme se trouve dans sa grammaire.

Un anthropologue de l'école matérialiste française, Abel Hovelacque, a ce qui suit dans son ouvrage sur *La Linguistique :*

"Si l'aptitude spéciale à la connaissance pratique des langues n'est point une science, *l'étymologie*, par contre, telle qu'elle est pratiquée le plus souvent, ne peut être regardée ni comme une science ni comme un art. L'étymologie, par elle-même, n'est qu'une jonglerie, une sorte de jeu d'esprit, si bien que le grand ennemi de l'étymologiste, son ennemi implacable, c'est le linguiste. En un mot,

l'étymologie par elle-même et pour elle-même n'est que de la divination; elle fait abstraction de toute expérience, néglige les facultés et se contente des apparences spécieuses de ce qui n'est qu'à peine probable ou à peine vraisemblable" (11).

Par étymologie, l'auteur français entend ici les assimilations verbales.

Parfaitement applicables aux philologues amateurs ou aveuglés par l'enthousiasme, ces observations, si on les prenait à la lettre, pourraient être considérées comme des exagérations aux dépens de l'école terminologique. Elles ont évidemment été suggérées par des excès dont beaucoup de ses champions se sont rendus coupables; mais on pourrait les considérer elles-mêmes comme un excès du côté opposé. *In medio stat virtus*, et il n'y a pas le moindre doute que des comparaisons terminologiques conduites avec jugement et discrétion puissent avoir beaucoup de valeur.

Dans tous les cas, c'est une remarque qui a maintenant la force d'un axiome ethnologique que, de toutes les sciences anthropologiques, c'est la philologie comparée qui est du plus grand poids lorsqu'il est question de remonter à l'origine d'une race ou d'en rechercher les affinités.

Témoin le cas des racines sanscrites que nous trouvons également sur les lèvres des populations noirâtres de l'Asie méridionale et sur celles des blondes nations de l'Europe du Nord; témoin, plus près de nous, les radicaux monosyllabiques de la langue dénée dont font usage les timides Peaux-de-Lièvre des solitudes septentrionales non moins que les farouches Apaches des plaines ensoleillées du sud, les progressifs Montagnais et Porteurs de l'Amérique Britannique tout aussi bien que les Navajos plus routiniers des Etats-Unis—et cela en dépit du fait que nombre de stocks hétérogènes interviennent entre ces deux sections de la même famille aborigène.

Mu par cette considération et animé de la pensée que la dite famille ne pouvait être autochtone en Amérique, je publiai il y a vingt-deux ans un vocabulaire de mots racines représentant à peu près deux douzaines de dialectes dénés, dans le but avoué de susciter parmi les philologues des investigations dont le résultat, pensais-je,

11—*Op. cit.*, p. 16 ; Paris, s. d.

serait des identifications authentiques avec des équivalents du Vieux-Monde (12). Bien que certains correspondants ayant qualité pour le faire se soient efforcés de m'aider dans la tâche que je m'étais imposée, il me faut admettre aujourd'hui que les résultats n'ont pas répondu à mon attente. Ils ont été absolument futiles; car quelques rares synonymes qui sont en même temps homonymes ne peuvent être regardés comme une base suffisante pour établir les assimilations ethniques.

A en juger uniquement par le lexique, ce serait au chinois plutôt qu'à n'importe quelle autre langue de l'Asie qu'il nous faut rattacher le déné. Certains des mots racines de ce dernier rappellent des termes synonymes en usage parmi les habitants du Céleste Empire. Voici ceux que j'ai pu trouver :

Français	Chinois	Déné
Visage	men	–nen, –nîn
Yeux	nan	–na
Pieds	kerhk, gea	–khè
Pierre	tserhk, tse	tsé
Bois	tci , tcai	tci (bas-porteur en composition)
Feu	hwo	khwon
Maison	kung	khong
Lac	hon	pœn
Cadavre	lezi, klezie	–ezie
Sable	ca	cai
Brouillard	ha	·a
Etoile	sen	sœn (chilcotin)
Os	kwat	–kwœt (chilcotin)
Grand'mère	tsu	tsu
Mouillé	tsil	–tsœl
Toi	ne	nîn .
Aïe!	œya!	œya!

Ces dix-sept mots paraissent identiques dans l'une et l'autre langue. Ebloui, apparemment, par ces quelques rapprochements, l'un de mes amis, ethnologue anglais que je ne nommerai point, alla jusqu'à avancer publiquement que la moitié des racines dénées sont du pur chinois, déclaration que, sur ma protestation, ce savant retira ensuite.

Peut-on voir dans ces similarités linguistiques une preuve de contact antérieur entre nos Indiens et les Chinois? Peut-être. Je

12—*Déné Roots* (*Transactions Can. Institute*, vol III, p. 145 *et seq.*).

n'oserais pourtant l'affirmer catégoriquement, et certains traits morphologiques de la langue des premiers, dont j'aurai l'occasion de parler plus loin, me paraîtraient plus convaincants.

Puisque nous en sommes aux rapprochements verbaux, je pourrai, une fois pour toutes, ajouter les suivants à ceux qui précèdent :

Japonais: mâle, *yu*, *osz;* chilcotin, *tœyosz*: japonais: bébé, *yaya*; porteur, *yaz*; japonais: frère aîné, *ani*; porteur, *una*; thibétain: eau, *tcû*; sékanais, *tcû*; thibétain: bois, *cheng*; porteur, *chœn;* mongol, frère cadet, *acha*; porteur, *œchœl.*

Si l'on ajoute à ceci quelques rares termes qui paraissent identiques en déné et dans l'une ou l'autre des langues sibériennes, on aura la somme totale des ressemblances terminologiques que j'ai pu découvrir entre l'Amérique et l'Asie. C'est, on le voit, un bien maigre résultat, dont je me garderai bien de me prévaloir pour les besoins d'un argument ethnographique quelconque.

Mais si la philologie comparée nous refuse son aide dans la solution du problème de l'origine de nos Indiens, il y en a sans doute qui ne verront dans cette circonstance qu'une simple preuve négative. Ils pourront remarquer que si ces tribus n'ont laissé ni ancêtres ni parents en Asie, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles ne sont point venues de là, malgré la prétention contraire de Lord Kaimes (13). Une tribu entière, toute une nation, sous la poussée de puissants ennemis ou mue par tout autre motif, peut n'avoir pas laissé plus de traces après elle que les Omokis dont nous avons déjà parlé.

Mais elle aurait emporté avec elle, par delà l'obstacle qu'on appelle le détroit de Behring ou le long de la chaîne des îles Aléoutiennes, des gages incontestables de son séjour en Asie, sous forme de coutumes semblables à celles de ces voisines des jours d'antan, une technologie identique, ou même une mythologie analogue (14).

13—*Sketches of the History of Man*, vol. II, p. 71 ; Edimbourg, 1734.

14—Du nom national des Yakoutes le Dr Latham conclut à des relations préhistoriques quelconques entre les Américains et les Aléoutes, d'une part, et les indigènes asiatiques qui le portent, de l'autre. "A moins d'avoir recours à la doctrine bien commode de l'accident", écrit-il, le nom de *Yakut* ne peut avoir été pris par ceux qui l'appliquèrent les premiers aux Sokhalars à aucune autre langue que l'esquimau, ou une langue apparentée. A une époque ou à une autre, il y eut quelqu'un dans les environs de la Léna qui en appela un autre *Yakut*. Or les Esquimaux américains de la Basse-Kwikpak ont le mot *tsagut* comme synonyme d'hommes, gens. Dans l'archipel aléoutien, ce mot devient *tagut* ou *yagut*.

Je me propose donc d'examiner, d'abord, s'il y a quelque possibilité qu'au moins les Dénés d'Amérique aient émigré du continent à l'ouest de celui où ils ont maintenant leurs pénates. En cas d'une solution affirmative, nous verrons si cette simple possibilité ne peut pas se transformer en probabilité, ou même en une espèce de certitude morale.

Je crois que nous avons là la racine du nom *yakut-at* dans la baie du prince Guillaume (*Prince William Sound*).

"En sorte que *yagut, yakut* est un mot esquimau et en même temps un nom en usage dans une région aussi éloignée de l'Amérique et des îles Aléoutiennes que la vallée de la Léna. Comment se trouve-t-il là? Ce nom est exotique. Il n'est ni koriak ni yukahiri, *autant que nous pouvons en juger.*

"Dans l'état présent de notre information, il n'y a que les dialectes esquimaux qui nous fournissent cette explication. C'est donc apparemment une preuve qu'une langue alliée à l'esquimau fut autrefois parlée en Asie aussi à l'ouest que la Léna. Les Yakuts eux-mêmes sont évidemment là depuis peu; les traditions koriaks les font venir du sud. La langue yukahiri est remarquable par son isolement, et l'isolement implique un déplacement" (*The Native Races of the Russian Empire*, pp. 183-84; Londres, 1854).

(*A suivre*)

A.-G. Morice, O. M. I.

UN PRÉCURSEUR DE LA TRAPPE DU CANADA

SA CORRESPONDANCE AVEC Mgr PLESSIS.—SES TENTATIVES D'ÉTABLISSEMENT AUX ÉTATS-UNIS

(*Suite*)

La lettre qui va suivre (1) raconte avec tant d'exactitude les faits et gestes de Dom Urbain et de sa communauté qu'il n'est pas besoin d'en tracer un récit distinct. Tout au plus ajouterons-nous, par-ci par-là, quelques notes destinées à venir en aide à la mémoire ou à donner plus de clarté à la narration.

1—Partie de Cahokia le 16 décembre 1809, cette lettre ne fut reçue à Québec que le 31 janvier 1910; le port en avait coûté 25 sous. Le nom de cet ancien poste de mission des prêtres des Missions Etrangères du Séminaire de Québec s'écrit

LE PÈRE URBAIN GUILLET À L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC

"Cahokia, le 14 Xbre, 1809.(1)

" Monseigneur,

" Votre Grandeur ne s'est pas trompée en pensant qu'une lettre dattée de 2 8bre ne me trouverait plus au Kent. ; car j'en suis parti le même jour. Il paraît qu'à cette datte mes deux dernières n'étaient pas parvenues. La dernière était fort longue et contenait, conformément à la demande que vous m'en avez faite il y a longtemps, un petit détail de notre réforme. Il m'est impossible de vous marquer au juste la datte de l'incendie de notre monastère. Tout ce que je puis dire c'est qu'il est arrivé vers la fin du mois de Xbre 1808. Grâces à Dieu, notre horlogerie n'y était pas encore trasportée, du moins il n'y en avait qu'une très petite partie. Le feu n'a consumé aucun instrument de prix, excepté une bonne boussole d'arpenteur qui nous servirait bien en ce moment. Il n'y avait que 3 horloges dans la maison brûlée, et on en a sauvé une. Le feu a encore consumé les livres que le Père Prieur avait transportés, c'est-à-dire le quart de notre bibliothèque, mais les meilleurs. On a retiré 11 volumes, dont 7 des conférences d'Angers ; nos habits, nos couvertures de lit, outils de charpentier, etc., batterie de cuisine, pain et provisions de bouche ont éprouvé le même sort que la maison, dont il n'est resté que les cendres, excepté quelques pommes de terre qui étaient au fond de la cave n'ont été que cuites, et qu'on a mangées pendant deux jours.

" Quand même le fr. Marie-Bernard vous auroit dit que nous allions nous diviser je ne lui en saurois pas mauvais gré. Il pouvoit le croire: car pour tranquilliser ceux qui vouloient nous retenir dans

aujourd'hui Cahokia, au singulier. Comme il désignait primitivement l'habitat de la tribu sauvage des Cahokias ou Tamarois, on l'écrivait autrefois au pluriel: " Cahokias ", ou " aux Cahokias," i. e. au pays des Cahokias. Le Père Meurin dernier survivant de la Compagnie sde Jésus dans la Louisiane, fut chargé des missions de la rive gauche du Misissipi après le départ des prêtres de Québec. Il avait choisi le bourg de Cahokia pour le lieu de sa résidence.

1—Dans le coin de gauche, au haut de la lettre, le correspondant a écrit ce qui suit: " Mon adresse sera désormais: Prés Cahokias, dans le comté de St-Clair, au territoire Illinois. Cependant, puisqu'il paraît que je serai obligé d'envoyer quelqu'un, ou peut-être d'aller moi-même au Congrès, je vous prie d'adresser votre prochaine lettre à Baltimore comme il suit: Urbain Guillet, au collège Ste-Marie, à Baltimore, recommandé à Mr Chevigné au dit collège."

le Kentucky, je ne disois pas un mot pour détruire le faux bruit de notre division, qui étoit cru de plusieurs, et que le fr. Marie-Bernard, qui craignoit beaucoup les travaux inséparables d'une nouvelle fondation, aimait à se persuader dans l'espérance de rester dans le Kentucky, ce qu'on ne doit pas blâmer en lui.

" Il n'est que trop vrai, Monseigneur, que tant que nous ne serons pas fixés, nous ne ferons aucun bien, et cependant, nous sommes encore divisés, parce que le Père Prieur, que j'avais envoyé devant avec la plus grande partie de la communauté, étant tombé malade avec tout son monde excepté les enfants, ils sont tous restés du côté de St-Louis (1), où l'on m'avoit prêté 2 grandes maisons et 120 arpents de terre; et quoique plusieurs se rétablissent, ils ont à peine commencé quelques petites maisonnettes du côté de Cahokia (2), qui est notre vraie demeure, quoique nous n'y possédions que 400 arpents. Le fr. Ma.-Bernard est resté avec les enfants et 2 Religieux, attendant du côte de St-Louis que les maisons soient finies, ce qui demande encore un mois, car il n'y a pas 3 semaines que plusieurs couchoient encore sous la toile de notre voiture.

. . . .

"Mes ff., très sensibles à votre souvenir, me prient de vous présenter leurs respects et de vous dire qu'ils se font un devoir de prier pour Votre Grandeur. Quant à moi, quoique je m'acquitte de ce devoir plus de 10 fois par jour, je vous avoue que je n'ai pas encore pu dire la messe de ce mois, parce que je suis depuis plusieurs jours à Cahokias pour l'affaire mentionnée cy-dessus, et que pour punir les habitants de cette ville, je leur ai promis de ne pas leur dire de messe jusqu'à ce qu'ils ayent refait le toit et les fenêtres de leur église (3). Le Gouverneur des Illinois, quoique non catholique, nous aime beaucoup, et c'est principalement lui qui me retient ici. Il fait son possible pour engager le gouvernement à arpenter notre terre, et m'offre des lettres de recommandation dont il voudroit que je sois porteur.

1—A Florissant, situé, comme St-Louis, sur la rive droite ou ouest du Mississipi.

2—C'est-à-dire sur la même rive gauche du fleuve que Cahokia, mais à une distance de neuf milles de la bourgade de ce nom.

3—Il s'agit de la petite église érigée vers 1736 par les missionnaires du Séminaire de Québec, et dédiée, comme leur Séminaire, à la Sainte Famille. Cette antique église est encore debout, et le prêtre qui la dessert actuellement, le révérend Robert Hynes, en intéressant à son œuvre quelques amis de l'archéologie, a réussi à restaurer cette relique de l'apostolat français en Amérique.

" Je passe maintenant à notre voyage. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de celui du P. Prieur, qui étoit parti au printemps en batteau. Voyant l'impossibilité de nous établir près St-Louis, et attiré par la beauté de la solitude et la bonté de la terre que nous possédons du côté des Illinois à 9 milles des Cahokias, il s'y est transporté avec les plus forts. La multiplicité des travaux qui les ont occupés du côté de St-Louis ne leur ayant permis de se transporter à Cahokias que fort tard, ils ont eu à peine le temps d'y bâtir une pauvre cabane pour se retirer après avoir passé le jour à faucher du foin pour épargner notre grain. Ils auroient dû auparavant creuser un puits, et le défaut de cette précaution les a conduits aux portes de la mort, n'ayant eu pour boisson que l'eau d'une rivière si remplie de gros poissons qu'ils y meurent en grand nombre, et rendent l'eau capable d'empoisonner ceux qui en fant longtemps usage. Aussi, à mom arrivée, je les ai trouvés tous très malades.

" Nous sommes partis par terre (1) au nombre de 3 Religieux, et 8 enfants et leur maître avec 40 bêtes tant chevaux que bœufs et vaches. Ceux qui s'étoient tant opposés à notre départ, revenus de leurs erreurs, étoient les premiers à nous encourager; mais c'étoit bien tard, et ils ignoroient que par leurs coups de langue ils nous avoient mis dans la nécessité de partir sans avoir l'argent nécessaire. Le temps fut très beau pendant 3 semaines, mais si chaud que la poussière et la disette d'eau nous firent beaucoup souffrir. Notre meilleur cheval tomba malade en partant et resta 2 jours couché sans manger ni boire. Vers le milieu du voyage, plusieurs montures fatiguées, et le dos écorché, refusèrent leur service, et il fallut l'un après l'autre marcher à pied. Une roue se brisa en 12 morceaux; 2 fois la voiture renversa dans des chemins détestables; une fois elle défonça. Un grand nombre de coquins qui passoient à la Louisiane nous accompagnoient souvent; ils nous voloient quand ils pouvoient et ils tarissoient les sources; leurs bêtes, auxquelles ils ne donnoient pas de grain, la nuit, se jetoient sur les nôtres. Les paysans qui demeuroient en petit nombre sur la route sembloient s'être donné le mot pour vendre leurs denrées 3 fois plus qu'elles ne valoient. Ces retardements, joints à la cherté des vivres, épuisoient si bien notre bourse que, sur

1—Il s'agit maintenant du voyage de Dom Urbain de Casey Creek aux Cahokias.

la fin du voyage, nous fûmes réduits à partager un petit biscuit entre 4, et qu'il me manqua 9 sous pour payer la traverse de la rivière de Cahokias. Le voyage dura un mois: la dernière semaine fut heureusement pluvieuse, car déjà nos bêtes à cornes et plusieurs chevaux ne vouloient plus suivre. En récompense, les hommes souffrirent, parce que nous couchions sous une toile très mauvaise. Je fus cependant seul attaqué de la fièvre (elle ne dura que deux jours), ce qui n'étoit pas surprenant, car j'étois obligé de veiller presque toutes les nuits, et j'avois fait au moins 3 fois le voyage, parce que chaque fois qu'on s'arrêtoit et qu'on partoit, ou que des bêtes étrangères se mêloient parmi les nôtres, j'étois obligé de les compter, et que souvent elles se mêloient à moitié comptées, ce qui me faisoit d'autant plus aller et venir que, nos bêtes ne s'accordant pas ensemble, nous étions divisés en 4 bandes à ½ de mille de distance l'une de l'autre, et que je n'avois que 3 persones raisonnables, les enfants ayant autant de besoin d'être veillés que les chevaux. Enfin, nous arrivâmes sans pain et sans argent à Cahokias, où j'avais heureusement un bon ami (1). Le 1er que j'y rencontrai m'annonça que notre P. Prieur étoit bien malade.

"Quoique cette nouvelle ne fût pas agréable, je croyois en être quitte pour une maladie; mais, en approchant du monastère, je trouvai bien autre chose. J'aperçus un Prêtre, la mort peinte sur la figure, qui portoit avec peine à d'autres plus malades que lui un peu de soupe qu'il avoit faite avec encore plus de peine. Tous étoient dangereusement malades, et couchés dans une pauvre baraque où le vent entroit de tous côtés, sans fenêtres ni cheminées: 3 mauvaises planches suspendues sur une marmitte composoient toute la cuisine. Nous étendîmes du foin par terre que nous recouvrîmes avec la mauvaise toile qui nous avoit servi de tente pendant le voyage, et la toile qui couvroit notre voiture servit de toit; ce fut là le logement de ceux qui arrivoient. Ils avoient commencé un peu, mais les forces leur manquant, il étoit resté imparfait. Nous l'achevâmes, et, en attendant, je fis mettre dans l'eau de bon vinaigre que j'avois apporté pour corriger la mauvaise eau de la route. Je leur procurai les soulage-

1—Monsieur Nicolas Jarrot, le généreux bienfaiteur de la communauté, ancien économe du séminaire de Saint-Sulpice, qui, au lieu de rester à Baltimore, était venu s'établir à Cahokia, où il demeurait depuis quelques années.

ments dont je fus capable, et, en particulier, de bon pain que mon ami de Cahokias, Nicolas Jarrot, leur a fourni jusqu'à ce jour, sans en vouloir accepter le payement. La plus part se rétablissent, et avec le service des 3 Rx que je leur ai amenés, ils commencent à bâtir; il n'y a plus que le P. Prieur, un autre Prêtre et un fr. Convers qui soient bien malades. Dans la maison du fr. M. Bernard il n'y a qu'un fr. Convers malade. J'ignore pourquoi le fr. M. Bernard ne veut pas répondre, car je lui ai remis votre lettre il y a longtemps. Peut-être que son confesseur, qui ignore les raisons pour lesquelles je lui ai permis de vous écrire de tems en tems, lui en aura fait un crime, parce que cela est très rare dans le monastère et il est le seul à qui j'aye donné cette permission. Je suis en ce moment dans le monastère du côte de Cahokias ; ainsi je ne puis parler au fr. Ma.-Bernard.

"Je voudrois bien pouvoir me transporter à Québec pour un jour et y consulter Votre Grandeur, car jamais je n'ai été sussi embarrassé qu'en ce moment. Nous sommes sur une terre excellente près de la rivière à l'Abbé, 9 milles au-dessus de Cahokias; et ce que nous possédons de terre est beaucoup trop résserré pour notre établissement (1). Le Gouverneur des Illinois, qui étoit mon voisin dans le Kentucky et mon grand ami, tous mes confrères avec qui je suis en ce moment, en général, tous mes amis me conseillent de demander de la terre au gouvernement. Quoique je n'aime pas faire cette demande, je n'ose pas contredire tout ce qu'il y a de plus respectable et ,je pourrais dire, tous les habitans des Illinois et de Louisiane; car tel est le vœu public, et déjà j'ai couché sur le papier une pétition, mais il y a bien des difficultés : 1° Tout le monde me conseille d'aller, en personne, présenter ma pétition au Congrès, et il me paraît bien dangereux de m'éloigner de mes frères avant qu'ils soient réunis, ce qui ne se peut faire jusqu'à ce que le Mississipi soit bien pris, et il faudroit parti tout de suite. Je voudrois écrire, mais on m'assure que ma présence est nécessaire, parce qu'il y aura des difficultés à lever; 2° Plusieurs, mais ce ne sont pas les moins instruits de l'esprit du gouvernement, sont d'avis de demander la terre gratis; et ceux qui ont été déjà membres du Congrès, qui par conséquent, en connaissent l'esprit, me disent que c'est le moyen de ne rien obtenir, tandis que je n'éprouverai aucune diffi-

---

1—Les 400 arpents concédés par M. Nicolas Jarrot; il aurait voulu, d'après son biographe, en acquérir 4,000 arpents de plus sur les terres du voisinage.

culté en demandant à acheter à 10 ou à 12 ans de crédit. En prenant le 1er parti, les plus puissants auprès du Gouvernemnt ne veulent pas s'en mêler, se croyant certains d'un refus:au contraire, en suivant le second, je suis assuré de leur protection. Mais comment oserai-je m'endetter? Il est bien vrai que je suis assuré d'avoir en ce moment la terre à 2 piastres l'arpent, et de pouvoir, dans 4 ou 5 ans, en revendre une partie 8 ou 9 piastres, ce qui me suffirait pour payer celle que je garderois; mais, encore une fois, la dette sera certaine, et quoiqu'il me soit facile d'obtenir un autre délai, il faudra un jour payer; tandis que la vente que j'espère faire, quoique très probable, n'est pas certaine; 3o Je n'ai pas une piastre et le temps manque pour en chercher, car il faudrait partir sans délai; je ne puis faire le voyage seul, ce qui double (la) dépense et nous n'avons d'habits ni l'un ni l'autre. Outre cela je ne puis partir avant de payer 145 dollars que le P. Prieur doit acquitter avant Noël, parce qu'étant arrivés trop tard pour semer, notre maïs a gelé avant d'être mûr, ce qui l'a obligé d'en acheter pour 145 piastres. J'ajouterois bien, s'il me convenoit me plaindre, la rigueur de la saison, qui ne s'accorde pas aux humatismes. Je ne suis encore déterminé à rien, et j'attends le Gouverneur que la glace retient à St-Louis. Il a essayé hier 3 fois à passer avec 20 hommes, mais les glaçons emportaient la barque (1), Si je reste ici et que l'affaire ne réussisse pas, tout le pays me blâmera. Si j'entreprends le voyage, ceux qui ont tant crié après moi s'en scandaliseront et diront qu'ils avaient raison de m'appeler coureur (2). Dieu seul sait combien (si je ne me trompe) je déteste les voyages et la compagnie du monde. Quel que soit le succès de cette pétition, nous sommes déterminés à rester près de Cahokia sur nos 400 acres de terre, et peut-être que si le Gouvernement ne fait rien, nous pourrons en acheter dans la suite. Car nous sommes ennuyés des voyages dans lesquels on n'observe nécessairement la règle qu'à deux.

1—Que n'ait-il eu à sa disposition les hardis canotiers du Saint-Laurent qui, avant le service d'hiver des bateaux à vapeur, faisaient habituellement la traversée entre Québec et Lévis, par une température beaucoup plus rigoureuse que celle du Mississipi et au milieu de glaçons énormes charriés par le vent et le courant du fleuve.

2—Nous verrons plus tard que son vénérable correspondant, l'évêque de Québec, n'était pas loin de partager ce sentiment.

" J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect,

" Monseigneur,

" Votre très humble et obéissant serviteur,

" fr. URBAIN."

" P. S. J'oubliois de répondre à l'article des messes. Comme j'espère que les dernières seront finies avant 6 semaines, je serai très obligé à Votre Grandeur si elle peut m'en envoyer, ce qui pourra toujours se faire par la même voie que la dernière fois."

***

Avant de faire part au lecteur des prochaines lettres du Père Urbain, il ne sera pas sans intèrêt de décrire brièvement l'endroit où il aurait voulu donner à ses frères une demeure permanente.

C'est un lieu historique, ou plutôt préhistorique, habitat et puis cimetière d'innombrables générations indigènes, dont l'immigration, comme celles des Aztèques du Mexique et des troglodytes du Colorodo, bien antérieure à l'ère colombienne, se perd dans la nuit des temps. Ils n'ont pas de nom propre dans l'histoire, ces peuples qui, pour avoir précédé dans le Nouveau-Monde les aborigènes rencontrés par les premiers découvreurs, n'étaient cependant pas leurs ancêtres (1). Les monticules artificiels qui, jusqu'au milieu du dernier siècle, surgissaient de partout dans cette vaste et fertile plaine abritée contre les inondations du Mississipi, appelée l'*American Bottom* (le Fond Américain), e'étaient jadis les temples, les théâtres du culte, ou les mausolées des grands hommes de ces nations disparues. C'est de là que vient à ces tribus inconnues leur nom de *Mound Builders* (constructeurs de monticules), comme celui de *Cliff-dwellers* (habitants des falaises) a été donné aux occupants préhistoriques des *Canyons* du Colorado.

Ces *mounds* ou monticules s'échelonnaient dans le voisinage et le long des rivages de la rivière Cahokia et du Mississipi. On en comp-

1—Parmi les preuves de la diversité d'origine de ces Américains préhistoriques et des Indiens de l'ère moderne, il convient de signaler l'ignorance de ceux-ci de l'étoile polaire, et, par conséquent, des points cardinaux, Aptes, en effet, à se conduire en plein jour d'après le soleil, l'aspect du ciel étoilé ne dit rien aux *Peaux-rouges* sur la direction à suivre. Chez les autres, au contraire, on trouve la connaissance de l'orientation au moins élémentaire. La grande pyramide de Cahokia est orientée exactement sur les quatre points principaux de la boussole, et il paraît qu'il en est de même de celles du Mexique et de l'Egypte.

tait environ soixante-dix à l'époque de l'établissement des Trappistes; quelques-uns de ceux qui restent n'apparaissent que sous le forme de protubérances au milieu des champs cultivés, ou comme sites de résidences. On a dû en niveler un grand nombre pour tracer des voies ferrées; ceux qui, sur la rive opposée, occupaient jadis l'emplacement de St-Louis, ont été aplanis dans la prolongation des rues de la grande ville. Mais la principale pyramide de ce groupe se dresse encore dans la majesté de ses proportions colossales, dominant de loin la vallée du " Père des eaux." C'est un vaste parallélogramme, dont le plateua le plus élevé se dresse à une hauteur de 100 pieds au-dessus du niveau de la plaine. Son grand axe (sa plus longue arète horizontale) mesure 998 pieds; son petit axe, 721 pieds; son aire, c'est-à-dire la surface plane du terrain qu'il occupe est de 16 acres, 2 *roods* (1) et 3 perches, dimensions supérieures à celles de la grande pyramide de Chéops, en Egypte (746 pieds carrés), et à celles du monticule-temple de Mexico (680 pieds carrés), dont la pyramide de Cahokia a, à peu près, la configuration. L'accumulation d'une telle masse de terre a dû demander de longues années et des milliers d'ouvriers. Ceux qui ont érigé à Waterloo le monticule-souvenir de la grande victoire savent quelles sommes de travail et d'argent coûte pareille entreprise.

Ce fut donc un site éminemment historique que celui où le futur fondateur de Bellefontaine voulait établir son monastère de Notre-Dame de Bon-Secours en Amérique. Non seulement les colons primitifs du Nouveau-Monde en avaient fait le centre d'un empire florissant; non seulement il avait servi de demeure à une race subséquente qui n'avait pas gardé le moindre souvenir de ses devanciers; mais aussi, dit un historien récent, " l'intrus au visage pâle, l'usurpateur européen, avait rendu mémorable ce Fond américain. Cet endroit avait été le champ clos de la contestation nationale pour la suprématie dans le monde occidental. Tour à tour l'Espagnol, le Français, l'Anglais et l'Américain y avaient lutté pour la maîtrise de l'Ouest. Ici, de Soto et ses cavaliers au costume éclatant avaient planté l'étendard de Castille et d'Aragon; ici, le prêtre jésuite et l'aventureux *coureur des bois* avaient traité avec le Peau rouge, et réclamé le bassin du Mississipi pour la belle France; ici, l'insatiable Anglo-

1—*Rood*, mesure superficielle anglaise équivalant à un quart d'acre.

Saxon avait supplanté la bannière des Bourbons par celle de Saint-Georges et du Dragon; et ici encore, l'intrépide et patriotique " Washington de l'Ouest," le colonel George Rogers Clark et sa petite bande héroïque de carabiniers virginiens avaient arboré le drapeau étoilé et rayé (*Stars and Stripes*) et conquis le territoire du Nord-Ouust à la République naissante (1).

L'humble religieux n'ambitionnait, certes, aucun rôle dans ce *pageant* historique. Et cependant son passage en cet endroit n'a pas échappé à l'œil vigilant de Clio. Quelque bref qu'ait été le séjour des Trappistes dans cette " Prairie du Miroir," (2) guère plus de trois ans (depuis novembre 1909 à mars 1913), leur nom s'y est perpétué, car le plus grand des monticules, celui-là même où ils avaient placé leur habitation temporaire, porte depuis lors le nom de *Monk's Mound* (le monticule des Moines). C'est là qu'ils avaient dressé leur très modeste chapelle, et que, se levant chaque nuit, malgré les fatigues de leurs rudes journées et l'état délabré de leur santé, ils psalmodiaient l'office divin, puis, à l'aurore, offraient le sacrifice du salut au seul vrai Dieu sur ces sommets jadis profanés par le culte de Satan.

Un touriste américain, qui visita cet endroit en 1811, signale l'existence du jardin potager des moines sur le plateau en forme de tablier qui précède le plateau supérieur de la pyramide. C'est dans ce jardin, sans doute, qu'on avait mis en terre tout ce que le bon Père Urbain avait demandé un jour par lettre à son unique frère Ambroise: " des pepins et des noyaux de toute espèce, pêches, prunes, cerises, poires, pommes, etc., des châtaignes, des graines de légumes et de céréales, orges, millets, citrouilles, salsifis, carottes, tous les éléments d'un bon potager." (3). Si, par le même courrier, il demande l'envoi de deux bons chiens forts, de la plus grosse espèce, c'est " pour la garde de son exploitation"; car on sait que la race canine n'est pas, par instinct, la gardienne désintéressée des jardins en général et des plates-bandes en particulier.

1—E. O. Randall. *Obio Mound Builders.*

2—On désignait cet endroit sous le nom de *Looking-glass Prairie*, à raison peut-être des lacs circulaires artificiels qui s'y trouvaient autrefois.

3—*Vie de Dom Urbain Guillet*, p. 242. Ce que vit le touriste (Brackenridge), ce fut le résultat des semis de légumes; quant au rendement espéré des pepins, noyaux et châtaignes, il est évident que les pauvres moines ne purent pas en jouir.

(*A suivre*)

L. Lindsay, Ptre.

LE SILLON ET LES SILLONISTES

REMARQUES PRÉLIMINAIRES.—SÉDUCTION PERSISTANTE EXERCÉE PAR LA RÉVOLUTION SUR CERTAINS CATHOLIQUES.

Il est vraiment étonnant que la Révolution et les doctrines révolutionnaires aient exercé en France, à certains moments, un si grand mirage sur certains catholiques, même sincères et instruits. En 1791, qui ne le sait? les prêtres plantèrent les arbres de la liberté en une multitude de paroisses. Dans la fête de la Fédération, on vit des Capucins et d'autres religieux danser en public fous de joie. En vérité, la Révolution française, cette fille de l'abîme, était alors regardée par un nombre malheureusement trop grand de chrétiens, croyants et pratiquants, comme apportant au monde une sorte d'Evangile nouveau qui allait porter à sa perfection l'Evangile de Jésus-Christ.

Mais ce qui est bien plus étonnant, c'est que la Révolution et ses doctrines puissent encore de nos jours, après tant de funestes expériences et de ruines, séduire les fils de l'Eglise catholique. Qui peut le nier? La Révolution est le rationalisme appliqué à tout l'ordre des choses humaines : c'est la doctrine anti-chrétienne qui, selon la parole du Concile du Vatican, s'acharne "à exclure Jésus-Christ de l'esprit des hommes, des mœurs et de la vie des peuples", pour faire dominer partout "le règne de la raison ou de la nature". Et cependant, hélas! beaucoup de catholiques se sont obstinés jusque dans ces derniers temps et s'obstinent encore aveuglément, malgré l'évidence des faits et les avertissements de l'Eglise, à chercher dans la Révolution ce qui n'y est pas et à ne pas y voir ce qui y est.

Entre tous ces séduits de la grande menteuse, nous vo notre époque même, à la fin du XXIe siècle et au commencement du XXème, le *Sillon* et les *Sillonistes*. (1)

1—Pie X condamna le *Sillon* et les *Sillonistes* le 25 avril 1910. dans une lettre magistrale adressée aux Archevêques et aux Evêques français. Notre exposé n'est qu'un résumé de la lettre du grand Pape, comme elle-même est le résumé des discours et des écrits du Sillon.

I. EXPOSE DES DOCTRINES DU SILLON.

SYSTÈME POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET HUMANITAIRE DU SILLON.

Marc Sangnier et ses ardents disciples inscrivent sur leur drapeau la fameuse trilogie de la Révolution : *Liberté, Egalité, Fraternité;* ils écrivent au dessous un autre mot qui renferme la formule précédente: *Démocratie.* Ils saluent dans l'établissement de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, dans l'avènement de la Démocratie, le triomphe de la *Dignité humaine* et le règne de la justice.

Il n'y a qu'à expliquer le sens qu'ils attachent à ces mots fameux pour avoir l'exposé de toutes leurs théories.

Ces amis du peuple proclament avant tout, la liberté, l'égalité, la fraternité des hommes. "Aujourd'hui, disent-ils, le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui, il doit s'en affranchir : *émancipation politi.ue.* Il est sous la dependance de patrons qui, détenant ses instruments de travail, l'exploitent, l'oppriment et l'abaissent, il doit secouer leur joug : *émancipation économique.* Il est dominé enfin par une caste appelée dirigeante à qui son développement intellectuel assure une prépondérance indue dans la direction des affaires, il doit se soustraire à sa domination: *émancipation intellectuelle.* Le nivellement des conditions à ce triple point de vue établira parmi les hommes l'*égalité*, et cette égalité est la vraie *justice* humaine.

Les hommes traités avec la justice qui leur est due, rendues à la liberté et à l'égalité, seront tous *frères*, tous *camarades*, ne formant qu'une famille de *frères*, qu'un collège de *camarades*.

Voilà la *partie négative* du système. Voici la *partie positive*.

Les hommes sont libres, *parce qu'ils sont tous rois.* Ils sont égaux, *parce qu'ils sont tous patrons.* Ils sont frères, *parce que l'intérêt de la société et de l'humanité prime tous les intérêts particuliers.*

Et premièrement tous les hommes sont *rois*.

L'âme nationale se trouve concentrée en quelque sort dans chaque citoyen. Chacun conforme sa volonté à la volonté commune de la Société. La loi est dictée par la foule, mais parce qu'elle est l'expression vivante de la pensée et de la conscience de tous, elle est préci-

sément ce que veut chaque citoyen; par suite de l'identification de chaque volonté particulière avec la volonté de la nation souveraine nul ne veut que ce que veut le peuple, nul ne fait jamais que ce que la loi ordonne et, dans cette fusion de chacun avec tous, chacun en faisant la volonté de tous fait sa propre volonté, sans qu'il soit plus besoin de contrainte pour accorder la volonté particulière avec la volonté générale ou pour punir les infractions des citoyens aux lois de la patrie. L'autorité publique est "partagée ou plutôt multipliée de telle façon que chaque citoyen devienne u e sorte de roi." (1).

Est-ce Rousseau qui parle?

A la différence de Rousseau, Marc Sangnier fait dériver l'autorité de Dieu; mais comme lui, il veut "quelle réside primordialement dans le peuple et s'en dégage par voie d'élection, ou même encore de sélection, sans pour cela quitter le peuple et devenir indépendante de lui : elle sera extérieure, mais en apparence seulement; en réalité elle sera intérieure, parce que ce sera une *autorité consentie*" (2)

Semblablement, dans le système du Sillon, tous les hommes deviennent *patrons*. "Soustrait à une classe particulière, le patronat sera si bien distribué, que chaque ouvrier deviendra une sorte de patron. La forme appellée à réaliser cet idéal économique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme; c'est un système de coopératives suffisamment multipliées pour provoquer une concurrence féconde et pour sauvegarder l'indépendance des ouvriers qui ne seront enchaînés à aucune d'entre elles."

Nous avons peine à comprendre comment tous les prolétaires vont devenir patrons par un système de coopératives, quelque multipliées qu'elles soient. Le lecteur le comprendra-t-il? Marc Sangnier lui-même le comprenait-il ?

Mais, dans le système du Sillon, les hommes ne deviennent tous rois et tous patrons, que parce qu'ils deviennent *tous frères :. tous frères*, appartenant avant tout à la corporation et à l'humanité et subordonnant tous les intérêts particuliers, les intérêts de toutes les familles particulières, de toutes les sociétés particulières, à l'intérêt général de la corporation et de l'humanité.

1—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes, 25 août 1910.
2—*Ibid.*

Comme l'autorité ou l'âme est réduite, il faut une autre force pour la suppléer, et pour opposer une réaction permanente à l'égoïsme individuel, dit Pie X interpretant la pensée du chef des Sillonistes. Ce nouveau principe, cette force, c'est *l'amour de l'intérêt professionnel* et de *l'intérêt public*, c'est-à-dire de la fin même de la profession et de la société. Imaginez une société où, dans l'âme de chacun, avec l'amour inné du bien individuel et du bien familial, règnerait l'amour du bien professionnel et du bien public; où, dans la conscience de chacun, ces amours se subordonneraient de telle façon que le bien supérieur prîmât toujours le bien inférieur: cette société-là ne pourrait-elle pas à peu près se passer d'autorité ; n'offrirait-elle pas l'idéal de la dignité humaine, chaque citoyen ayant une âme de roi, chaque ouvrier une âme de pation? Arraché à l'étroitesse de ses intérêts privés et élevé jusqu'aux intérêts de la profession, et plus haut, jusqu'à ceux de la nation entière, et plus haut encore, jusqu'à ceux de l'humanité, le cœur humain, élargi par l'amour du bien commun, embrasserait tous les camarades de la même profession, tous les compatriotes, tous les hommes. (1)"

Cette fraternité universelle, qui rend la conscience capable de subordonner toujours les intérêts particuliers à l'intérêt général, cette solidarité qui fait vivre chaque particulier pour sa corporation et pour l'humanité, cette morale supérieure qui est le moyen et la consommation de la liberté et de la fraternité, qui élève les prolétaires et les sujets d'hier jusqu'à être désormais patrons et rois, se nomme, dans la langue du Sillon : la *Démocratie*, forme suprême et idéale du gouvernement, fin de toutes les formes passées du pouvoir, qui consacre la dignité humaine, établit la justice parfaite sur la terre, rend la nation et l'humanité solidaires l'une de l'autre, maîtresses de leurs destinées, grandes, nobles et heureuses.

On le voit, tout le système est renfermé, ainsi que le remarque Pie X, "dans la célèbre trilogie: *Liberté, Egalité, Fraternité*", ou dans le mot qui résume la trilogie : *Démocratie*.

LA DÉMOCRATIE RÊVÉE PAR LES SILLONISTES SERA, SELON EUX, L'EFFET DU CHRISTIANISME.

Mais, à la différence de la plupart des partisans de la démocratie pure et des vieux tenants de l'égalité, de la fraternité et de la liberté, Marc Sangnier et ceux qui suivaient sa bannière, étaient catholiques, se déclaraient catholiques, affirmaient que la démocratie était essentiellement chrétienne, que la liberté, l'égalité et la fraternité étaient l'essence et la moëlle du christianisme, que la liberté,

1—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes, 25 août 1910.

l'égalité, la fraternité;, que la démocratie ne pouvaient triompher et règner que dans le christianisme et par le christianisme.

C'était du moins la tenue qu'ils prirent, et nous le croyons, très sincèrement, au commencement de leur apostolat. Ils se montraient enthousiastes du christianisme, précisément parce c'était la religion qui relevait et honorait les humbles, les pauvres, les déshérités, parce que Jésus Christ avait eu un cœur débordant d'amour pour les pauvres, parce qu'il avait condamné la domination de l'homme sur l'homme comme une ambition pharisaïque, parce qu'en identifiant le salut individuel et le royaume de Dieu, il avait supprimé le conflit entre l'intérêt privé et l'intérêt général, et uni ou plutôt identifié l'un et autre, parce que les apôtres avaient établi la première Eglise comme une famille de frères, où tous les biens étaient en commun. Il fallait—et c'était là leur ambition— reprendre ces principes de Jésus-Christ et de ses apôtres, les présenter à la société contemporaine, la conquérir à ces sublimes réalités et en faire une cité idéale où nul n'ambitionnât la première place, où chacun ne cherchât qu'à rendre service à ses frères, où les biens ne fussent point la propriété de quelques privilégiés, mais devinssent le ptrimoine commun de tous.

Comment atteindre à cette restauration de la *fraternité universelle*, et, par elle, de *l'égalité* et de *la liberté*, de la *démocratie*, de la *justice* et de *la dignité humaine* ?

LES CERCLES D'ÉTUDES DU SILLON.

Ils répondaient: par *l'étude* et *l'exercice* | par l'étude et l'exercice *en commun*, par l'étude et l'exercice où les camarades s'exerçaient *à vivre les principes et les doctrines du Sillon.*

Ici intervient le facteur qui devait créer les Sillonistes et par eux infuser un nouvel esprit à la société et enfanter la pure démocratie. Il était évident en effet que partout l'autorité usait de beaucoup de contrainte, que l'inégalité affligeait la plupart des hommes, que la fraternité était pour le plus grand nombre un mot vide de sens; que toutes les classes de la société, celles d'en bas peut-être plus encore que celles d'en haut, étaient rongées par l'égoïsme, la soif de l'argent, la passion du bien-être et la luxure. Pour faire entrer

l'idéal sublime du Sillon dans les esprits et les cœurs et réformer par lui la société entière, pour faire circuler à travers les masses profondes de ce peuple enivré d'orgueil et avili par la jouissance, un courant sauveur de désintéressement et de dévouement, il faut que ceux qui aspirent à un état social plus parfait se fassent une âme en quelque sorte royale, une conscience qui ne connaisse que l'immolation au devoir et ne poursuive que le bien de l'humanité ; il faut que les âmes d'élite se mettent en face d'elles-mêmes, s'interrogent et reconnaissent le vrai et le bien, fassent part de leurs recherches et de leurs expériences aux âmes qui les approchent et mettent en commun leurs lumières et leurs efforts.

Ainsi commence et se forme un groupe de Sillonistes : c'est *un cercle d'étude,* qui a recherché et découvert l'idéal qu'il veut communiquer au monde. Ainsi se forme un premier groupe, ainsi un deuxième, ainsi un centième, ainsi un millième. Tel est le Sillon.

Le Sillon, dit Pie X, se regarde comme le noyau de la cité future; il la réflète aussi réellement que possible. En effet, il n'y a pas de hiérarchie dans le Sillon. L'élite qui le dirige s'est dégagée de la masse par sélection, c'est-à-dire en s'imposant par son autorité morale et par ses vertus. On y entre librement, comme librement on en sort. Les études s'y font sans maître, tout au plus avec un conseiller. Les cercles d'études sont de véritables coopératives intellectuelles, où chacun est tout ensemble maître et élève. La camaraderie la plus absolue règne entre les membres et met en contact total leurs âmes: de là, l'âme commune du Sillon. On la définit *une amitié.* Le prêtre lui-même, quand il y entre, "abaisse l'ôminente dignité de son sacerdoce, se fait élève, se met au niveau de ses jeunes amis et n'est plus qu'un camarades (2).

II. CRITIQUE DU SYSTEME SILLONISTE

LA PART NOBLE DU SYSTÈME

Nous aimons, disait Pie X, nous aimons la vaillante jeunesse armée sous le drapeau du Sillon, et nous la croyons digne, à bien des égards, d'éloge et d'admiration. Nous aimons ses chefs, en qui nous nous plaisons à reconnaître des âmes élevées, supérieures aux passions vulgaires, et animées du plus noble enthousiasme pour le bien (3).

1—Lettre de Pie X aux Arch. et Ev. de France, 25 aout 1910.
2—*Ibid.*
3—Lettre aux Archevêques et Evêques de France sur le Sillon et les Sillonistes, 25 août 1910.

C'eût été une injustice de voir en eux un dévouement de commande et un désintéressement de parade; leur amour pour les classes pauvres ne se bornait point, comme dans tant de chefs socialistes, à une phraséologie emphatique au service d'une ambition à peine dissimulée. " Vous les avez vus, disait Pie X aux Evêques français, pénétrés d'un sentiment très vif de la fraternité humaine, aller au devant de ceux qui travaillent et qui souffrent pour les relever, soutenus dans leur dévouement par leur amour pour Jésus-Christ et la pratique exemplaire de la religion (1)." Il y avait dans leur cœur, la sollicitude des rois les plus pieux pour l'amélioration des classes indigentes, quelque chose du cœur des saints pour le soulagement de toutes les infortunes.

Que ne furent-ils, ainsi que parle Pie X, " mieux armés de science historique, de saine philosophie et de forte théologie pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur (2) ! " Que ne puisèrent-ils la lumière de leur esprit et la règle de leur action dans les Encycliques des Souverains Pontifes, tout spécialement dans celles de Léon XIII, "pour se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes (3)!" Avec leur ardeur pour les progrès populaires, jeunes et enthousiastes, ils auraient suscité de puissantes réformes en faveur des ouvriers. Ils auraient, d'une part, refoulé les théories révolutionnaires, et d'autre part, concouru à donner aux prolétaires les satisfactions possibles et désirables, et à faire faire à la société contemporaine un grand pas vers la réconciliation du capital et du travail et vers l'apaisement social.

LES ERREMENTS DU SILLON. PREMIER ERREMENT : IL CHERCHE SON IDÉAL DANS LA RÉVOLUTION.

Mais malheureusement, il ne surent point puiser dans le christianisme les principes de leurs études et de leurs révendications sociales.

1—*Ibid.*
2—*Ibid.*
3—*Ibid.*

En premier lieu, ils eurent le tort d'adopter la phraséologie de la Révolution et de chercher là l'idéal de la Cité qu'ils voulaient construire.

Saint Paul faisait à son disciple une recommandation qui a son application dans tous les temps, mais surtout de nos jours. " Tenez, lui disait-il, à n'employer que des formules saines : *Formam babe sanorum verborum*" (3). Car les mots sont les signes mais aussi les véhicules et les facteurs des idées. Les Sillonistes, en adoptant les formules de la Révolution, en prirent les principes. Ils confondirent la liberté naturelle et chrétienne avec la liberté révolutionnaire, l'égalité qu'enseigne le christianisme avec celle des sectaires, la fraternité de l'Evangile avec la fraternité des hâbleurs modernes, la démocratie des catholiques de Schwytz, du Valais et de Fribourg avec la démocratie des socialistes, où plutôt, ils n'eurent devant les yeux que la liberté, l'égalité, la fraternité, la démocratie de la Révolution et des révolutionnaires, qu'ils entreprirent de concilier à leur façon avec l'Evangile, et ils se lancèrent à essayer la construction d'une cité sur ces bases condamnées.

On inspire, s'écrie avec tristesse Pie X, on inspire à la jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise leur mère; on lui apprend que depuis 19 siècles elle n'a pas encore réussi sans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques qui ont créé et si glorieureusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du Sillon (1)!

L'idéal du Sillon c'est le *nivellement des classes* condamné par Léon XIII et les autres papes. C'est plus encore le grand dogme proclamé par Rousseau et tous les révolutionnaires, *la souveraineté du peuple.*

Le Sillon, dit Pie X, place primordialement l'autorité publique dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouvernants de telle façon cependant qu'elle continue à résider en lui (2). Mais, remarque le même Pontife, si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient l'autorité? Une ombre, un mythe; il n'y a plus de loi proprement dite, il n'y a plus d'obéissance. Le Sillon l'a reconnu; puisqu'en effet il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple éman-

3—II Tim. I, 13.
1—Lettre de Pie X snr le S illon et les Sillonistes, le 23 août 1910.

cipation politique, économique et intellectuelle. La cité future à laquelle il travaille n'aura plus de maître ni de serviteur; les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous rois. Un ordre, un précepte serait un attentat à la liberté; la subordination à une autorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance, (1).

Non, Marc Sangnier ne recule pas devant ces conséquences. Il est tellement fasciné par la liberté révolutionnaire, qu'il trouve l'autorité incompatible avec la liberté : à l'entendre, l'homme ne peut avoir la dignité demandée par sa nature que s'il est soustrait au joug de l'obéissance par la suppression de toute autorité non consentie. Mais, s'écrie Pie X,

Peut-on dire avec une ombre de raison qu'il y a incompatibilité entre l'autorité et la liberté, à moins de se tromper lourdement sur le concept de la liberté? Peut-on enseigner que l'obéissance est contraire à la dignité humaine et que l'idéal serait de la remplacer par "l'autorité consentie?" Est-ce que l'obéissance aux hommes en tant que réprésentants légitimes de Dieu, c'est-à-dire, en fin de compte, l'obéissance à Dieu, abaisse l'homme et le ravale au-dessous de lui-même? Est-ce que l'état religieux, fondé sur l'obéissance, serait contraire à l'idéal de la nature humaine? Est-ce que les Saints, qui ont été les plus obéissants des hommes, étaient des esclaves et des dégénérés? Est-ce qu'enfin on peut imaginer un état social où Jésus-Christ revenu sur terre ne donnerait plus l'exemple de l'obéissance et ne dirait plus: "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu? (3)"

On le voit, les Sillonistes; qui l'aurait cru de catholiques ardents? ont glissé jusqu'à *l'état de nature*, célébré par Rousseau dans son *Contrat social* comme le suprême idéal de la nature humaine.

PAUL BLONDEL.

(*La fin prochainement*)

1—*Ibid.*
2—*Ibid.*
3—*Ibid.*

PAGES ROMAINES

LA QUESTION DU BLÉ EN ITALIE.—LA SALLE JUIVE AU LATRAN.

Les émotions du tremblement de terre du 13 janvier avaient été précédées et elles ont été suivies par d'autres émotions dues au spectre de la famine qui, depuis quelque temps, par suite de l'augmentation du prix du pain et des denrées alimentaires, épouvante les classes populaires de l'Italie.

Le danger est-il réel? Beaucoup l'affirment, d'autres le nient, et ces derniers en attribuent la menace à l'intervention secrète de l'Allemagne, heureuse de provoquer des soulèvements pour observer les forces de son alliée d'hier pouvant devenir son adversaire de demain, ou encore au parti républicain qui s'ingénie à multiplier les embarras du gouvernement pour amener une crise qui en modifierait la forme. C'est sous l'influence de la peur de ce danger que, dans toutes les provinces du royaume se succèdent, se multiplient des manifestations hostiles au pouvoir, auquel on demande à la fois et des garanties pour l'approvisionnement de l'Italie jusqu'à la prochaine récolte, et son intervention pour maintenir le prix du pain à la portée de la bourse la plus modeste.

Loin d'être pacifique, en certaines villes, à Catane, par exemple, ces manifestations prirent le caractère de véritables émeutes; sous l'empire de la surexcitation populaire d'importants dégâts matériels s'en suivirent, et en quelques lieux, on eut à regretter les blessures et la mort de quelques victimes.

Emu finalement par l'étendue et la persistance des démonstrations, le gouvernement italien prit une série de mesures pour atténuer une crise qu'il n'avait su prévoir. Par décret royal le droit de douane sur les céréales et les farines fut supprimé jusqu'au 30 juin. Les tarifs de transport furent réduits de 50% sur les chemins de fer et sur les navires des compagnies subventionnées. On arrêta qu'un recensement des stocks pourrait être effectué partout où l'administration le jugerait utile. Enfin, des facilités financières furent concédées aux syndicats qui, dans chaque province, s'occuperaient d'acheter des céréales et d'en approvisionner les consommateurs.

Au point de vue économique, le problème semble donc en bonne voie, mais le gouvernement, par son imprévoyance, n'a-t-il pas favorisé ceux qui l'ont tout au moins rendu plus difficile à résoudre?

Par suite de l'augmentation rapide et excessive du prix du blé, à cause de la guerre européenne, de la crise relative au travail industriel et agricole, l'abolition du droit de douane ne s'imposait-elle pas depuis longtemps, vu surtout que jamais les prix ne s'étaient tant élevés?

D'après les statistiques, dans les années 1873 et 1874, qui furent les plus dures, le quintal varia entre 37 francs et 37.50; aujourd'hui, il en est arrivé à être payé de 43. à 43.50.

Il est vrai que l'abolition de la douane sur ce point va enlever à l'Etat 80 millions de revenu. Mais le gouvernement aurait pu ne pas priver le Trésor de cette somme considérable, si, plus prévoyant qu'il n'a été, il eût, en août et en septembre derniers, acheté lui-même ce qui manquait à la récolte nationale pour suffire aux besoins de la population. Les blés de l'Amérique du nord valaient alors 25 frcs le quintal et le fret pour la même quantité ne dépassait pas 2.25.

Cette imprévoyance fut encore aggravée par la fermeture des Bourses qui empêcha les spéculateurs italiens de s'approvisionner à l'étranger.

Trop tard, le gouvernement italien s'est décidé à acquérir lui-même du blé qu'il a payé 33 frcs le quintal au lieu de 25, sans compter le fret qui s'est élevé à 4.50 et même à 5 frcs.

Ainsi, l'Etat paie aujourd'hui 37.50 ce qu'il aurait payé en août dernier 27.50; cette énorme différence de 10 frcs par quintal est à la charge de la population, tandis que d'autre part, par l'abolition de la douane le Trésor perd à son tour 80 millions.

Ce n'est là qu'un côté de la situation, celui qui regarde le blé étranger, car le prix du blé national s'est accru rapidement par le double motif et de l'incertitude où l'on était des mesures que prendrait le gouvernement pour assurer les provisions nécessaires à la population, et de l'égoïsme des accaparenrs qui ont exploité la situation.

En plus, les statistiques ne disent-elles point que la dernière récolte a eu, dans le monde entier, un déficit de 67 millions de quintaux sur les années précédentes? L'Italie n'a récolté que 46 millions au lieu de 58. Le Canada n'a eu que 43.8 millions, au lieu de 63; la Russie 178 millions, au lieu de 227; la Roumanie 12 millions au lieu de 22, comme les années précédentes; la Hongrie 34 millions, au lieu de 41; l'Inde 83 millions, au lieu de 98; seuls les Etats-Unis ont fait exception en récoltant 242 millions de quintaux au lieu de 207 de l'année antérieure, mais l'Australie a subi dans sa récolte un vrai désastre.

C'est donc approximativement une diminution du 15% sur la récolte du monde entier, et du 20% sur celle de l'Italie.

Le grand Institut international d'Agriculture établi à Rome avait donné tous ces chiffres sans que le gouvernement italien en fût devenu plus prévoyant.

L'Italie consume 57 millions de quintaux par an ; une seule fois, en 1913,elle n'a pas eu besoin de demander à l'étranger ce que son sol ne lui donnait point. Les dernières statistiques attestent en effet que, en 1909, elle récolta 51,813.000 quintaux; en 1910 elle ne produisit que 41,750.000, ; en 1911, 52,362.000, en 1912, 54 millions; en 1913, 58.432.000 quintaux. En ne produisant que 46,000, 000 en 1914, elle devait donc prendre les mesures nécessaires pour combler son déficit de 10 millions qui lui manquaient, ainsi qu'elle avait fait en d'autres années, et cela, d'autant plus que l'expérience prouve que le soldat absorbe une plus grande quantité de pain que le citoyen vivant paisiblement chez lui, et que mobilisant ses troupes, en vue des risques d'une guerre, elle devait par conséquent faire de plus amples provisions.

Cette funeste imprévoyance gouvernementale sert de prétexte aux agitateurs dont les projets menacent la paix sociale, en s'éfforçant de limiter la liberté d'action de l'Etat dans les circonstances extrêmement difficiles que traverse en ce moment la vie internationale. C'est une grande faute de l'avoir fait naître.

— — —

Le musée de Latran, trop peu connu, et cependant si instructif pour qui veut étudier l'épigraphie chrétienne, vient d'inaugurer une salle où ont été recueillies 120 inscriptions relatives à la colonie juive qui vivait à Rome dans les derniers temps de la République et sous le règne des empereurs. Redigées en grec, en latin, (deux seulement en langue hébraïque) ces inscriptions qui contiennent des noms propres, avec les dignités de ceux qui les portèrent, des noms des synagogues de la Ville, paraissent appartenir la plupart au IIIe siècle. Sur beaucoup d'entre elles furent gravées des figures symboliques de la religion antique : le chandelier à sept branches, l'*aron* pour les volumes de la Loi, la corne qui servait à garder l'huile des onctions, les colombes, les *spatulae palmarum*, etc.

Les titres relevés dans les inscriptions gardent le souvenir des divers degrés de la hiérarchie civile et religieuse de la communauté judaïque: les archontes, les prêtres, les *archisynagogi ;* ces derniers étaient les chefs des assesseurs de la synagogue, conseil suprême religieux ; les *seniores* qui composaient le sanhédrin, le *gerusiarca*, c'est-à-dire le président de ce même tribunal du sanhédrin dont les membres étaient des scribes et des docteurs de la Loi.

Mais l'une des plus intéressantes de ces inscriptions est celle qui porte ces mots: *Felicita proselita annos sex Nuenn peregrina*, etc. Les prosélytes de la religion juive se divisaient en 2 catégories : l'une plus rigoriste embrassait toutes les prescriptions de la loi, tous les rites fixés par Moyse, et ceux qui en faisaient partie se nommaient prosélytes de *justice*; l'autre, qui se contentait de l'observance de la loi naturelle, donnait à ses adeptes le nom de prosélytes de la *porte*. Or, cette Félicité, dont le souvenir est gardé par l'inscription, resta 6 ans prosélyte et reçut dans sa conversion au judaïsme le nom de *Nuenn* (Noémi). Le témoignage lointain ne détermine pas en laquelle des 2 catégories, de justice ou de la porte, la nouvelle Noémi entra.

Une autre inscription dit à son tour qu'une femme nommée Beturia Paulina s'appela *Sara* après sa conversion au judaïsme.

En indiquant à quelle synagogue appartenait le défunt ou la défunte, ces pierres tombales, provenant la plupart, du plus grand et plus ancien cimetière juif de la *Via Portuense*, révèlent que la colonie juive de Rome était divisée en communautés religieuses, comme une ville catholique est divisée en paroisses. Grâce aux inscriptions de la salle juive du Latran, on connait aujourd'hui les noms d'une douzaine de synagogues, celles des *Campenses*, des *Augustenses*, des *Agrippenses*, des *Siburenses*, des *Volumnenses*, des *Elæenses*, des *Hebrœi*, des *Calcarienses*, etc.

Ce fut au dernier siècle de la République que les juifs vinrent s'établir à Rome pour y exercer l'industrie et le commerce, selon ce que nous rapportent Cicéron et Suétone, et tant leur nombre s'accrut rapidement que Tibère, en prenant ombrage, essaya d'en enrayer le mouvement, en interdisant sous les peines le plus sévères *œgyptios judaicosve ritus*. Leur prospérité sous Caligula porta Claude à les bannir une seconde fois de la Ville. La destruction de Jérusalem les y ramena ; Domitien les frappa d'un impôt vexatoire pour la réédification du temple de Jupiter Capitolin. Nerva, qui réduisit la taxe à une contribution modeste consacra le souvenir de son acte par une médaille commemorative portant en légende : *Fisci Judaici calumnia sublata*.

Plus tard, Septime-Sévère leur permit l'accès aux honneurs publics, et même au *Clarissimato*. Martial et Juvénal nous racontent que leurs quartiers de prédilection étaient la Ière et la XIVe régions, ce qui est confirmé par la position de leurs principaux cimetières sur la voie Appia et sur la voie Portuense.

Sous l'Empire romain toute la vie religieuse se concentrait dans les temples païens, dans les titres chrétiens, dans les synagogues juives ; mais à mesure que le christianisme se développa, après avoir grandi, comme dit Tertullien *sub umbraculo religionis insignissimœ certe licitœ*, il sépara sa cause de la religion juive et affronta le formidable choc de la vieille religion romaine. Des antiques synagogues de Rome il ne reste plus que le souvenir, les vieux temples païens sont devenus des églises catholiques. La collection des pierres qui évoquent l'époque des 1ers siècles sert donc à proclamer la grande victoire de la religion du Christ; à ce point de vue, comme à bien d'autres, la visite de la salle juive au Latran est du plus puissant intérêt.

Don Paolo Agosto.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Une Française au XXe Siècle, par Y. d'Isné. In-12 fr 2.00.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e). Bienheureuse l'âme qu'anime un profond esprit de foi! Quand elle se trouve aux prises avec les réalités pénibles de la vie, elle sait se ressaisir à temps et se refaire un idéal nouveau. L'on ne tarde pas à voir rayonner autour d'elle le dévouement, la générosité et le sacrifice.

Une Française au XXe Siècle nous met sous les yeux le spectacle de la transformation de l'une de ces âmes droites et sincères qui ne veulent pas sombrer dans la désespérance. C'est une leçon forte et profonde, car elle renferme tout un programme de vie active, bien fait pour une femme du monde qui sait voir les misères physiques ou morales qui l'entourent et qui s'applique à leur porter remède.

Ecrit d'une plume alerte et bien française, plein de vie et d'entrain, ce récit simple et charmant mérite une place dans la bibliothèque d'une femme sérieuse.

P. C.

Une âme de grande dame. La Fille du Général Bertrand, par l'abbé Jean Vaudon, lauréat de l'Académie Française. In-12 écu, *avec portrait*...2.00 (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris-6e.) Ce nom de Bertrand est l'un des plus beaux de France, mais il brille d'un nouvel éclat dans la personne de celle qui l'a porté. Elle naquit et vécut dans le "grand monde", mais elle y conserva toujours un rare sens de la vie chrétienne et surnaturelle: elle sut donner à ces personnages qu'elle ne cessa de coudoyer le spectacle d'une âme simplement mais profondément chrétienne. Elle a passé sans bruit cependant, mais elle a laissé le souvenir d'une vie pleine de bons exemples et féconde en bonnes inspirations. Elle mérite certainement d'être comptée au nombre des âmes les plus nobles du XIXe siècle.

P. C.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

L'abbé Charles-Edouard Mailhot. *Les Bois francs*, in-8 de 475 pages. La Compagnie d'imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska, 1914. Elle a bonne mine avec son texte si net sur papier blanc et ses belles photogravures hors texte, cette histoire des *Bois francs*, et il faut savoir gré à l'âme patriotique qui a si bien utilisé les loisirs d'une retraite bien gagnée pour recueillir la matière première de son livre, et lui donner ensuite une forme aussi digne qu'attrayante. L'auteur a consacré la première partie de son travail à l'histoire générale des *Bois francs* et, pour prouver au lecteur que les pionniers des âges héroïques de cette colonie aujourd'hui florissante y ont implanté les belles vieilles traditions de leurs paroisses d'origine, il a brossé une série de scènes de mœurs où l'on retrouve avec joie le charme et la saveur des anciens jours. On est non moins heureux de reconnaître, notamment dans la seconde partie du livre, consacrée à de courtes monographies paroissiales, plusieurs figures remarquables de notre vieux clergé québecois, qui après avoir planté dans la souffrance et la privation, des germes confiés à la solicitude pastorale de zélés Apollon, et aujourd'hui fructifiant au centuple sous la rosée de la grâce divine, sont allés, sur l'ordre du Maître, fonder, qui une ville, comme les Déziel, qui un diocèse, comme les Racine, ou gouverner des paroisses et des œuvres importantes, comme les Trudelle et les Suzor, ce dernier survivant d'une période écrite en lettres d'or dans les annales de la colonisation canadienne-française. L. L.

Dr Aurèle Nadeau. *La constipation habituelle et son traitement par le régime*, 2e édition, 80 pages in-8, Beauceville 1914. Voilà un traité populaire de thé-

rapeutique sans médicaments qui va mériter à son auteur la reconnaissance de l'humanité souffrante. Elle coûtera pourtant au client moins que le prix d'une consultation, guère plus que celui d'une boîte de pilules brevetées. (1) Il fallait, tout de même, à l'intelligent praticien qui l'a écrit, un désintéressement peu ordinaire; car à la campagne et dans les milieux ouvriers, on ne croit guère aux presciptions d'un médecin qui n'est pas doublé d'un pharmacien. L'initiative du Dr Nadeau a été couronnée de succès, puisque la première édition de son traité, tirée pourtant à 3000 exemplaires, (chiffre présomptueux pour notre marché littéraire) a été enlévée prestement. C'est là une première récompense de son geste courageux. La diffusion de ses salutaires leçons fera plus qu'en centupler les conséquences bienfaisantes, et, s'il ne réalise pas les millions que certaines panacées ont valus à leurs vulgarisateurs, il aura la joie d'avoir augmenté le capital national en contribuant à la vitalité et à la longévité de ses compatriotes.

L. L.

Bulletin de la Société Historique de Saint-Boniface, vol. III *Lettres de Monseigneur Josepb-Norbert Provencber, premier évêque de Saint-Boniface*. Ces lettres, publiées récemment comme supplément aux *Clocbes de Saint-Boniface*, forment, réunies, une brochure compacte de près de 300 pages in-8 (2) Il n'est pas besoin de signaler à nos lecteurs l'importance de cette correspondance du fondateur de l'Eglise de l'Ouest canadien. Outre l'intérêt historique qu'offrent le récit et l'autobiographie du missionnaire, et les salutaires leçons de renoncement et de zèle apostolique qui s'en dégagent, on y trouve le charme de l'étude sur le vif du vaillant évêque, que seule peut revéler l'intimité de ses relations épistolaires.

P. Odoric-M. Jouve, O. F. M. *Les Franciscains et le Canada*. Vol. I—*L'Etablissement de la Foi, 1615-1629 ;* 506 pp. in-8, Québec. Couvent des Stigmates 1915.—Ce volume est le premier d'une série de *Relations* des fils de saint François en terre canadienne. L'auteur qui, pour la rédiger, a puisé largement dans les œuvres de Sagard, de Chrestien Leclercq et d'autres historiens de son Ordre qui ont écrit sur nos premières missions, était tout désigné pour être leur continuateur. Les monographies toujours intéressantes à lire et soigneusement documentées qu'il avait de temps à autre publiées dans la *Revue du Tiers-Ordre*, avaient révélé chez lui d'incontestables aptitudes historiographiques. A peine les Franciscains revenus au pays après une absence de près d'un siècle, le P. Odoric s'était empressé, avec l'aide de son confrère. le Père Hugolin, de recueillir partout les fragments de l'histoire des Récollets leurs dévanciers et de classifier leurs notes en vue d'un travail de plus amples proportions. Il a compulsé dans ce dessein maintes archives au Canada, en France et à Rome, et le résultat de ses recherches se manifeste déjà dans son *Etablissement de la Foi*, qui cite des pièces inédites du plus haut intérêt. Il va sans dire que la meilleure partie de ces trouvailles est réservée aux volumes à suivre. On est heureux, dans celui-ci, de voir figurer, à côté des premiers apôtres de la Nouvelle France, et rivalisant avec eux de zèle pour la conversion des infidèles, l'héroïque Samuel de Champlain, l'immortel fondateur de Québec. Bientôt, sur le même plateau que domine l'image du grand explorateur, s'élèvera un autre monument, destiné à perpétuer le souvenir de l'Etablissement de la foi au Canada. Ce voisinage n'est pas un pur accident, mais un hommage et un acte de justice et de reconnaissance.

L. L.

1—Prix 25 sous, chez tous les libraires.

2—En vente à l'Archevêché de Saint-Boniface, Manitoba, au prix *d'une piastre*.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - - - L'abbé L. Lindsay.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

145

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV AVRIL 1915 N° 4

PIE X

IV

(*Suite et fin*)

Sur l'action pastorale de Pie X à Rome même, dans l'Italie et dans toute l'Eglise, j'ai l'intention d'être bref. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup à dire, mais je me suis trop étendu sur la politique du grand Pape et sur son action doctrinale; puis, de son action pastorale tout le monde sait aujourd'hui qu'elle a été prodigieuse, et l'heure n'est pas venue d'en révéler les secrets.

Au consistoire de fin d'année 1914, son successeur, qui lui a déjà rendu un si beau témoignage dans sa première encyclique, disait aux cardinaux, que ce qu'il découvre de jour en jour de ses œuvres et de ses vertus soigneusement cachées pendant son pontificat lui fait mieux comprendre quelle perte sa mort a infligée à l'Eglise. La postérité connaîtra-t-elle la moitié de ce que nous ignorons? Pour le moment il serait impossible de publier la petite partie de ce qui est connu d'un grand nombre.

On a écrit, peut-être avec l'arrière-pensée d'amoindrir l'importance de l'action doctrinale et de l'action politique du pontificat de Pie X, que ce qui en restera c'est "son œuvre pastorale, celle-là incontestée", et qu'elle sera son plus beau titre de gloire devant la postérité.

Que ce soit l'œuvre de sa vie dans laquelle Pie X a mis le plus de son âme, qu'il y ait attaché une importance capitale et que par elle il ait exercé l'influence la plus profonde sur la vie intime et l'avenir de l'Eglise, je n'y contredirai pas. Mais que l'œuvre pastorale de Pie X fasse oublier à la postérité son action doctrinale, la fermeté de ses directions, la sagesse de son gouvernement et l'importance de

ses réformes, personne n'en sera persuadé. Quoi qu'en écrivent des convalescents mal guéris de la fièvre moderniste, le pontificat qui a purgé l'Eglise de cette peste, et mis dans une si pure lumière la doctrine sociale du catholicisme, restera au point de vue doctrinal, même après Pie IX et Léon XIII, un grand pontificat. Et quoiqu'en disent les habiles de la politique, le pontificat qui, sans faire battre en retraite un seul principe, ni abandonner un seul droit, a su en si peu d'années affermir presque partout au dehors la position de l'Eglise, concentrer ses forces, refaire son armée, opérer au dedans tant et de si importantes réformes, restera dans l'histoire l'un des plus féconds et des plus fructueux des temps modernes. Mais il n'est que juste de reconnaître que cette prodigieuse et féconde activité a été en Pie X l'effet de son zèle pastoral. Lui-même l'a insinué par les premiers mots qui commencent l'acte capital et le plus solennel de son pontificat : *Pascendi Dominici gregis*.

Ce zèle pastoral, l'Italie en eut les prémices, et c'est elle aussi qui en a bénéficié davantage. C'était justice.

De tout temps les pontifes romains ont veillé avec une plus tendre sollicitude et un soin plus jaloux sur les églises d'Italie, placées par la Providence si près du Saint Siège Apostolique. Leurs évêques devaient venir tous les trois ans faire connaître au Pape l'état de leurs diocèses, et dans presque toutes les provinces, des délégués ou représentants du Siège Apostolique y exerçaient une surveillance spéciale, et secondaient efficacement l'autorité des Ordinaires. Mais depuis quarante ou cinquante ans, tous ces représentants du Saint-Siège à un titre ou à un autre avaient disparu. Le ministère et l'autorité des évêques avaient été singulièrement gênés et entravés par des lois révolutionnaires et par un gouvernement hostile à l'Eglise; le peuple profondément travaillé par des journaux obscènes ou impies, par des écoles sans Dieu, par des associations et des œuvres de propagande inspirées et souvent fondées et dirigées par la franc-maçonnerie. Pour comble de malheur, la politique astucieuse des fondateurs de l'unité italienne avait su mettre en opposition apparente les intérêts nationaux et les intérêts catholiques, de sorte qu'un grande nombre de catholiques, pas seulement parmi les laïques et les clercs inférieurs, ne semblaient pas plus dévoués au Pape qu'au gouvernement spoliateur, et prenaient facilement leur parti des

humiliations de l'Eglise et de son chef, parce qu'elles étaient le fait de ceux qui avaient fait la grandeur de la nation. Pour toutes ces raisons, et d'autres encore, un grand nombre des églises d'Italie, si près de Rome, étaient pratiquement plus loin du Saint-Siège que celles qui en étaient séparées par un océan.

Léon XIII s'était inquiété de cet état de choses, et il avait chargé la S. Congrégation du Concile de l'aviser sur le moyen pratique de resserrer les liens entre le Saint-Siège et les diocèses de la péninsule, de connaître l'état des âmes, du clergé et des fidèles, de corriger les abus et désordres possibles dans des églises soustraites depuis longtemps à la surveillance du Siège Apostolique, et de rendre à celui-ci cette action pratiquement efficace qui serait le salut de ces églises et du peuple catholique d'Italie. La S. Congrégation suggéra la Visite Apostolique. Le projet fut approuvé par Léon XIII, qui mourut avant de pouvoir y donner suite.

Dès les premiers jours de son pontificat, Pie X s'en empara et il en pressa l'exécution. Il organisa cette *Visite apostolique* pour Rome d'abord, et pour tous les diocèses de la péninsule. Toute une armée de visiteurs apostoliques, choisis parmi l'élite du clergé séculier et régulier, munis des plus amples pouvoirs et des instructions les plus détaillées et les plus précises, fut employée pendant des mois et des années à examiner dans le détail toutes les églises, paroisses, institutions catholiques, et à informer minutieusement de l'état du clergé, de la foi et des mœurs des populations, des abus, des désordres et des scandales à corriger, des dangers à prévenir, des mauvaises influences à combattre, des œuvres à promouvoir et à susciter pour rendre à l'Eglise son action sur le peuple et ramener celui-ci à la pratique de la foi et de la vie chrétienne. On devine ce que cette visite apostolique, faite dans tous les diocèses d'Italie et renouvelée aussi souvent qu'elle fut nécessaire, put corriger et réformer par elle-même, ce qu'elle apporta de renseignements sûrs et précis sur l'état de l'Eglise en Italie, et à la S. Congrégation Consistoriale et au Pape personnellement, et le travail prompt et efficace qu'elle permit d'entreprendre.

A Rome même, le travail du Pontife, secondé par le Vicariat, fut très actif. Il voulut que l'Eglise mère pût être l'église modèle et qu'on ne pût pas dire qu'à Rome on faisait des lois et des décrets pour les

faire observer ailleurs. Il réveilla et stimula le zèle du clergé paroissial pour la régularité et l'efficacité du service, la tenue des églises, la solennité et la piété des offices, la prédication régulière et sérieuse, les catéchismes, les associations de piété. Il remania dans la vieille ville les circonscriptions des paroisses qui ne répondaient plus aux besoins de la population. Dans toutes les parties de la ville neuve, il érigea des paroisses en grand nombre, les pourvut d'églises suffisantes, pieuses, simples et de bon goût, et leur donna des pasteurs intelligents et zélés.

Ce que le Pape avait voulu faire pour son diocèse de Rome, il le voulut faire aussi pour les diocèses suffragants, afin d'être le modèle des métropolitains comme celui des évêques. L'état des diocèses suburbicaires depuis longtemps laissait fort à désirer. On disait couramment que quelques-uns d'entre eux comptaient parmi les plus mauvais et non les moins négligés d'Italie. Si la réforme était urgente, elle était particulièrement délicate et difficile : il fallut toute la ténacité et l'énergie du Pontife pour la mener à bonne fin. Mais quand le bien des âmes était en jeu, il ne savait pas reculer.

On sait que les titulaires de ces sièges étaient de droit depuis des siècles des cardinaux de Curie éminents et des plus anciens dans le Sacré-Collège. Impossible de les dépouiller de leurs titres et de leurs bénéfices, qui du reste étaient la légitime reconnaissance de leurs longs et fidèles services. D'autre part, leurs fonctions à la Cour Romaine leur rendaient la résidence habituelle impossible dans leurs évêchés, qui n'étaient plus en fait que des villégiatures. Leurs diocèses étaient administrés pour la plupart par des vicaires généraux sans caractère épiscopal, lesquels étaient nommés *ad nutum* par les éminents titulaires et ne résidaient pas toujours dans la ville épiscopale. On voit de suite les inconvénients d'un pareil régime pour le recrutement et la tenue du clergé et pour la surveillance du ministère paroissial, parfois non moins négligé que le ministère épiscopal. Tant que ces diocèses ne furent habités que par une population rurale et sédentaire, vivant de ses vignes et de ses champs, sans contact habituel avec les mœurs et les vices d'une grande ville, ni la foi ni les mœurs n'eurent trop à souffrir de l'insuffisance du ministère pastoral ; mais aujourd'hui, grâce au perfectionnement des moyens de locomotion, et au développement du commerce et

de l'industrie, ces villes suburbicaires sont devenues comme des faubourgs de la troisième Rome, qui y a porté tous les moyens de séduction et de perversion de la civilisation moderne. Pie X souffrait de l'abandon relatif et de la désolation spirituelle de ces populations. Dès le début de son pontificat, il aurait voulu y porter remède; mais pour y arriver, il aurait fallu qu'il pût communiquer à tous les éminentissimes titulaires son propre désintéressement. (1)

Une première Constitution du 15 avril 1910, sans déposséder ceux-ci d'aucun droit, pourvut toutes les églises suburbicaires de pasteurs résidents qui seraient vicaires généraux avec le caractère épiscopal, suffragants des titulaires, et revêtus de tous les pouvoirs nécessaires à la charge d'âmes et à la bonne administration du diocèse. Il fallut attendre la vacance du siège d'Ostie pour achever la réforme. Du consentement des cardinaux intéressés le Pape statua que désormais les éminentissimes titulaires garderaient jusqu'à la mort l'évêché dont ils auraient été pourvus. Pour donner à tous ces évêchés une dotation suffisante et enlever tout prétexte au droit d'option pour un évêché mieux renté, après avoir séparé d'Ostie l'église de Velletri et lui avoir rendu son siège épiscopal, il régla que tous les revenus fort inégaux de ces églises seraient administrés par la Chambre Apostolique dite des dépouilles, et mis en commun ; que sur ce revenu on assurerait d'abord un traitement convenable et uniforme aux six évêques administrateurs, et que du reste on ferait sept parts égales, dont deux pour le doyen du Sacré-Collège, et les cinq autres parts pour les cinq autres titulaires— (*Motu proprio*, 5 mai 1914.)

Ce qu'il faisait lui-même à Rome, ce qu'il avait fait à Venise et à Mantoue, il voulait le voir entreprendre par tous les évêques d'Italie. Il voulait partout des évêques qui fussent des pasteurs et regardait comme la grande pitié de l'Eglise les évêques incapables

1—Est-ce à cette laborieuse entreprise que se rapporte l'anecdote suivante dont je garantis l'authenticité et qui donnera quelque idée des obstacles que le saint Pontife eut à surmonter pour exécuter quelques-unes de ses plus nécessaires réformes? Un jour, un de ses confidents, avec lequel il aimait à s'entretenir intimement, le trouva attristé, avec des larmes dans les yeux, et il ne put s'empêcher d'en faire l'observation. "Comment voulez-vous que je ne sois pas triste? lui dit le Pape. Vous voyez cette lettre? C'est un cardinal qui m'écrit et qui me dit tout simplement que je suis un voleur."

d'édifier le clergé et le peuple, qu'ils fussent indignes ou simplement médiocres. On n'a pas oublié avec quelle fermeté il exigea et obtint la démission de deux évêques notoiremcnt indignes qui s'étaient couverts de la protection du gouvernement français. Cette vigueur apostolique, il n'hésita pas à l'exercer plus près de lui et dans des circonstances qui attirèrent moins l'attention du monde catholique chaque fois qu'il y allait de l'honneur de l'Eglise et du salut des âmes.

L'humble et doux Pontife se savait Pasteur de tout le troupeau du Christ, du dernier des agneaux et de la première des brebis, et il se tenait prêt à rendre compte au souverain Pasteur non seulement des fidèles mais des pasteurs qui en avaient la charge. C'est pourquoi si ses Frères dans l'épiscopat étaient sûrs de trouver auprès de lui, avec le plus paternel accueil, la lumière dans leurs doutes, la consolation dans leurs peines et le plus ferme appui dans les difficultés de leur auguste ministère, il ne négligeait rien pour encourager leur zèle et les stimuler à remplir tous les devoirs de leur charge envers le clergé et les fidèles. (1)

Mais le point sur lequel il insiste davantage et fait appel à leur conscience, c'est la direction, la formation et le choix de leur clergé. Persuadé que pour sauver la foi et les mœurs du peuple catholique, il était indispensable et il suffisait de lui donner des prêtres qui fussent vraiment prêtres, instruits, zélés, édifiants, dévoués, il entreprit de former en Italie un clergé d'élite. Ce qu'il demande aux évêques c'est d'abord de se rappeler "qu'ils sont évêques pour gou-

---

1—Il faut lire l'Encyclique aux Archevêques et Evêques d'Italie du 28 juillet 1906 sur la direction et la formation du clergé, tout entière de la main du Pape. Je ne sais si l'on trouverait dans les actes du Saint-Siège plusieurs documents qui lui soient comparables pour la vigueur et le zèle pastoral.

«L'esprit rempli d'une crainte salutaire pour le compte très rigoureux que Nous devrons rendre un jour au Prince des pasteurs, Jésus-Christ, au sujet du troupeau qu'il nous a confié, Nous passons nos jours dans une continuelle sollicitude pour préserver les fidèles des maux très pernicieux dont souffre aujourd'hui la société humaine. C'est pourquoi Nous prenons comme dite pour Nous la parole du Prophète : *Clama ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam;* et Nous ne manquons pas, soit de vive voix, soit par lettre, d'avertir, de prier, de reprendre, et en excitant par dessus tout le zèle de nos vénérables Frères dans l'épiscopat, afin que chacun veille avec la plus grande sollicitude sur la partie du troupeau sur laquelle l'Esprit-Saint l'a préposé, etc."

Tout est à lire dans ce grave document qui fait merveilleusement comprendre ce qu'est dans l'Eglise le ministère du Pape et celui des évêques.

verner," et d'exiger des prêtres qu'ils ont sous la main "l'obéissance qui est la partie principale de leur devoir sacré". C'est ensuite qu'ils ne reçoivent pas dans leur clergé plus de prêtres qu'ils n'en peuvent utiliser pour le service de leur diocèse et les besoins des fidèles; qu'ils n'ouvrent pas les rangs de la milice sacrée à des jeunes gens qui n'ont d'autre vocation que leur désir d'y entrer comme dans une carrière humaine, et montrent parfois les inclinations les plus contraires à l'état ecclésiastique, "l'indiscipline et, ce qui l'engendre d'ordinaire, l'orgueil de l'esprit."

Dans sa première encyclique, il avait rappelé aux évêques du monde entier, que leur premier souci, et l'affaire qui pour eux doit passer avant toutes les autres, c'est de former leur clergé à toute sainteté, et par suite, que leur soin principal doit se porter sur la tenue et la direction de leurs séminaires pour y faire fleurir la pureté de la doctrine et la sainteté des mœurs. "Que votre Séminaire soit pour chacun de vous les délices de son cœur!" Il reprend ce conseil, le commente et ne cesse de l'inculquer et de le répéter aux évêques de sa chère Italie. "Nous insistons sur l'obligation très grave qui vous " incombe devant Dieu, de surveiller et de promouvoir avec toute " la sollicitude possible la bonne tenue de vos Séminaires. Vous " aurez les prêtres que vous aurez formés. *Tali avrète i sacerdoti* " *quali voi li avrète educati* "

Pour aider efficacement l'épiscopat dans cette œuvre capitale. le Pape prit l'initiative de la réorganisation des séminaires dans toute l'Italie. Il exigea la séparation absolue des petits et des grands séminaires, ferma et supprima des séminaires diocésains en grand nombre, insuffisants en ressources, en élèves et en professeurs, pour donner une instruction sérieuse et une formation efficace, ouvrit des séminaires régionaux où les étudiants de plusieurs diocèses seraient réunis pour leurs études philosophiques et théologiques. Il fit tracer par les S. Congrégations compétentes des programmes d'études complets, des règlements détaillés pour la conduite et le tenue des séminaires grands et petits Les Ordinaires eurent ordre de confier ceux-ci à des directeurs et à des professeurs choisis avec soin, absolument recommandables par l'intégrité de la doctrine, la science et l'esprit écclésiastique. Non seulement les évêques durent avoir l'œil constamment sur les séminaires, sur les maîtres et sur les

élèves, en éliminer tous ceux qui ne donneraient pas toutes les garanties, y maintenir exactement la discipline imposée par le Saint-Siège, mais le Pape voulut se tenir personnellement au courant du bon fonctionnement et des progrès d'une œuvre qu'il avait tant à cœur et dont il attendait la régénération du peuple catholique en Italie. Le S. C. Consistoriale en eut la haute surveillance et la Visite apostolique la renseigna plus parfaitement encore que les rapports des Ordinaires.

Quelqu'un, qui est bon juge dans la matière, a dit que l'ensemble des actes du pontificat de Pie X concernant l'organisation des séminaires et la discipline du clergé, bien commenté, fera le plus beau cours de théologie pastorale et le mieux approprié aux besoins du temps présent. (1) Si tout n'est pas de lui dans cette œuvre, il l'a inspirée tout entière, il l'a revue avec soin et dans le détail; elle est pleine de son esprit, et le fruit de sa longue expérience à tous les stages du saint ministère.

Mais le chef-d'œuvre de son enseignement pastoral, c'est l'*Exhortatio ad clerum catholicum*, cette exhortation adressée par lui à tous les prêtres du monde catholique à l'occasion du cinquantième anniversaire de son sacerdoce. Pie X a mis toute son âme dans ces quelques pages comparables aux plus belles des Saints Pères et des auteurs spirituels sur le même sujet. Son successeur a cru ne pouvoir mieux faire que d'y renvoyer tous les prêtres qui veulent servir efficacement l'Eglise et honorer leur ministère en restant dignes de leur sainte vocation.

Après la formation et la direction de leur clergé, Pie X, à l'exemple de son prédécesseur, ne cessa de recommander aux évêques du monde entier la surveillance du ministère de la prédication. C'est lui qui a dit cette grande vérité : *Ce ne sont pas les progrès de la science qui perdent la foi, mais bien plutôt l'ignorance.* (2) "Or, disait le Pape, si le peuple chrétien en est venu à ignorer si parfaite-

---

1—*Les Etudes*—article déjà cité—Ce commentaire a été fait par le distingué professeur A. Micheletti, Rome, Pustet éditeur.

2—Non enim dandum est scientiæ progressibus extingui fidem, sed verius inscitia.—Encycl. *E Superni*.

ment les vérités de la foi—et dans le peuple, ici, il comprenait toutes les classes, les lettrés et les savants comme les autres sinon plus que les autres,—c'est qu'il n'a pas été nourri comme il devait l'être du pain substantiel de la parole de Dieu."

Certes, aucun pape n'a plus insisté sur la nécessité des œuvres catholiques de toute sorte, œuvres de propagande, œuvres de défense de la foi, œuvres de diffusion de la doctrine catholique, par le livre, par le journal, par la revue, par tout moyen de publicité; mais il n'eut garde de penser que, si prospères, si actives et si efficaces qu'elles fussent, ces œuvres rendraient moins nécessaire ou permettraient de supprimer l'enseignement de la foi par la prédication. Aujourd'hui comme au temps de l'Apôtre saint Paul, après comme avant l'imprimerie, c'est la parole vivante qui engendre la foi et la nourrit dans les âmes: *Il a plu à Dieu de nous sauver par la folie de la prédication.* Non, sans doute, qu'il n'eût pu trouver un autre moyen de nous instruire, mais pour nous tenir plus sûrement dans cette humilité de l'esprit devant un maître qui est l'une des premières conditions de la foi. C'est pourquoi, si, comme on l'a dit, saint Paul revenant en ce monde ne dédaignerait pas de se servir même de la presse pour défendre la foi de ses églises, il ne compterait encore que sur sa parole vivante pour engendrer dans les âmes la vie divine. Cette parole dont Dieu a confié à son Eglise le divin ministère, le Pape voulait qu'elle fût sur les lèvres de tout prêtre et de tout pasteur, simple, claire, substantielle, lumineuse, à la portée de tous les esprits, et qu'elle pénétrât dans les âmes avec l'onction et l'accent de la plus pure charité. Il tenait le clergé, les évêques surtout, responsables de l'ignorance et de l'infidélité des peuples, puisque c'est en leur nom et par leur autorité que les prêtres doivent les instruire. Or de fait, pourquoi les peuples ont-ils perdu le sens de la foi, sinon parce qu'ils en ignorent les vérités? Et pourquoi ignorent-ils celles-ci, si ce n'est parce qu'on a cessé de les leur enseigner par une prédication appropriée, surtout ces vérités primordiales qui sont la base de toute mentalité chrétienne et surnaturelle? Aussi entendait-il que, dans le monde entier, les évêques fussent inexorables pour les pasteurs d'âmes qui négligeraient un si important ministère, et pour les prédicateurs qui ne s'en acquitteraient pas selon les sages

directions données par son prédécesseur et renouvelées par lui-même (1).

Pie X, qui était resté sur la chaire de saint Pierre le pasteur d'âmes qu'il fut toute sa vie à tous les degrés de la hiérarchie, aimait ce ministère de la prédication et s'en acquittait merveilleusement. Si Dieu l'eût mis à son choix, il n'eût pas cru décheoir d'échanger ses augustes fonctions contre celles des curés de campagne occupés à instruire, à consoler et à sanctifier les plus humbles du troupeau de Jésus-Christ. Il savait que c'est par cet humble et fécond ministère que l'on arrivera à faire circuler de nouveau une vie chrétienne intense dans les masses profondes du peuple et à préparer des soldats pour les luttes de la religion.

Il avait aussi à cœur que dans toutes les églises du monde catholique le peuple fût intéressé et attiré non-seulement par une prédication bien faite, mais par la solennité et la beauté des offices. "La participation active des fidèles aux saints mystères et à la prière publique de l'Eglise est, disait-il, la source première du véritable esprit chrétien." Lui-même officiait à ravir; qui le voyait dans les grandes solennités, à l'autel de la Confession dans une cérémonie pontificale, ou agenouillé devant le Saint Sacrement exposé à l'autel de la Chaire de saint Pierre, ne pouvait en détacher ses yeux et oubliait le reste du spectacle. Mais ce qu'il désirait pour le peuple ce n'était pas la pompe et la magnificence du spectacle, mais plutôt une solennité faite de dignité, de piété et de noble simplicité. Il eût donné toutes les pompes de Saint-Pierre pour une messe de dimanche au village, bien servie et bien chantée par le peuple et les enfants.

Le premier de ses désirs, si non le premier de ses rêves, quand il fut Pape, fut de rendre aux fidèles la dévotion aux saints offices et l'amour de la maison de Dieu. Il voulut rendre au peuple catholique le sens et le goût des fêtes liturgiques et l'y intéresser en lui faisant prendre une part active, la plus grande possible, aux offices liturgiques.

Quelques mois à peine après son avènement, un *Motu proprio*,

---

1—Encycl. *Acerbo nimis* et *Pieni l'animo*.

rédigé tout entier de sa main, publiait, dans une instruction sur la musique sacrée, un résumé des prescriptions de l'Eglise promulguées déjà et les principes qui doivent régler la musique sacrée dans les fonctions du culte catholique. Cette instruction, claire, courte et précise, trace à chacun ses devoirs dans la matière et ne laisse à aucun, selon son expression, l'excuse de ne pas connaître son devoir et de ne pas le remplir. "Cette instruction, qui est comme *le code juridique de la musique sacrée.*, Nous voulons de la plénitude de notre autorité apostolique qu'elle ait force de loi, et Nous en imposons à tous par le présent écrit de notre main la plus scrupuleuse observation." (1)

Par cet acte de souveraine autorité, malheureusement trop peu compris et moins encore obéi, dans bien des milieux où l'on se glorifie à tort et à travers d'entrer dans toutes les pensées du Pape et de prendre pour règle ses moindres désirs, Pie X voulait bannir des églises tout spectacle de vanité et toute musique tapageuse et distrayante, qui ne sauraient éveiller dans les âmes que des échos terrestres, peut-être des sensations importunes et des souvenirs troublants. Il voulut aussi faire la part plus large, si non unique, au *chant qui a toujours été depuis saint Grégoire le Grand, et qui sera désormais le seul chant authentique de la sainte Eglise romaine et de toutes les églises du monde catholique* dans tous les pays, mais au vrai chant grégorien, tel que les grands travaux exécutés en France notamment, permettaient d'en retrouver le texte et la méthode, celui dont les mélodies simples, gracieuses, bien rythmées, élèvent l'âme, la portent au recueillement et à la prière, et l'aident par leur onction à pénétrer davantage et à goûter les mystères et les textes liturgiques.

Pour que cette réforme ne fût pas empêchée ou du moins combattue avec une ombre de raison par ceux-là mêmes qui devaient la promouvoir, dans tous les diocèses et dans toutes les paroisses du monde catholique, Pie X comprit qu'il était nécessaire de donner une édition aussi parfaite que le permettait l'état présent de la science du texte des mélodies grégoriennes, avec la méthode d'interprétation. Un deuxième *Motu proprio* statua que l'imprimerie vaticane publierait le texte authentique du chant liturgique de l'Eglise romaine. Le soin de préparer cette édition fur confiée aux Bénédictins de la

1—*Motu proprio* du 22 novembre 1903.

Congrégation de Solesmes, pour reconnaître et honorer la grande part prise par eux à la restauration des vraies mélodies grégoriennes. Elle serait revisée par une Commission pontificale choisie à cette fin et composée d'experts de Rome et d'ailleurs. Le texte, une fois approuvé par le Pape et la S. Congrégation des Rites, ferait loi dans le monde entier, et *aucune autorité ne saurait plus, sous aucun prétexte, en approuver un autre qui n'y soit pas entièrement conforme* ; et le Pape réservait à lui et à ses successeurs le droit de changer quoi que ce soit à ces dispositions.

Les Bénédictins, honorés de la confiance de Sa Sainteté, lui abandonnèrent généreusement la propriété de leurs propres éditions, qui devinrent ainsi comme la base du travail de l'édition authentique et en hâtèrent l'exécution. Pie X eut la joie d'approuver et de bénir cette édition, qui assurera, dans un avenir plus ou moins prochain, une réforme qu'il avait tant à cœur, Il dut laisser à son successeur, héritier de son zèle et de sa dévotion pour les offices liturgiques, le gloire et la consolation de l'achever dans l'Eglise entière. (1) L'école de Chant grégorien fondée à Rome aidera sans doute à ce résultat.

Dieu consola son serviteur et le fortifia par un succès qui fut une grande grâce pour l'Eglise et peut-être la grande joie de son pontificat: l'immense progrès de la dévotion envers la Très-Sainte Eucharistie, par la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

Il a passé manifestement sur l'Eglise à la fin du siècle dernier, et depuis le commencement de ce vingtième siècle, un souffle puissant de l'Esprit Saint pour rallumer et enflammer dans les âmes catholiques l'amour et la dévotion envers la Très Sainte Eucharistie. Pie X, attentif à observer et à diriger tous ces grands courants surnaturels dans l'âme de l'Eglise, comprit que Dieu lui indiquait le moyen providentiel de refaire le tempérament surnaturel des âmes chrétiennes.

1—S'il faut donner crédit a des renseignements que j'ai lieu de croire authentiques, Sa Sainteté Benoît XV aurait annoncé son intention bien déterminée de presser l'exécution des volontés de son saint prédécesseur et de stimuler le zèle de ceux qui, en maints pays, au lieu de se mettre à la tête d'une réforme si urgente et au fond si facile, ont eu à cœur de la paralyser et de la retarder tant qu'ils ont pu, par respect pour des préjugés, pour des intérêts matériels sans importance, ou seulement par religion pour la routine, l'ignorance et un mauvais goût séculaires.

L'édition vaticane du *Graduel* fut approuvée le 7 août 1907.

Certes, c'étaient de superbes triomphes au Dieu de l'Eucharistie que ces congrès solennels, qui d'un monde à l'autre provoquaient chaque année, dans les plus illustres cités, les plus grandioses manifestations de la foi catholique en la présence réelle. C'était une glorieuse revanche à tant d'oublis et à tant d'indifférence des chrétiens d'aujourd'hui. Mais à quoi bon tous ces triomphes au Dieu caché, à quoi bon toutes ces manifestations bruyantes et magnifiques, si le Dieu qui ne vient sous ces voiles mystérieux que pour être la vie des âmes et vivre en elles, n'était la nourriture demandée et recherchée que d'un petit nombre d'âmes ferventes? Dans ces temps où la foi ne court pas moins de périls qu'aux jours des persécutions sanglantes, pourquoi l'Eucharistie ne serait-elle pas le pain de force et de vie des catholiques comme elle fut celui des martyrs? L'heure était venue; dans ces suprêmes périls de l'Eglise et des âmes, il fallait recourir à la suprême ressource : ramener dans l'Eglise la pratique de la communion fréquente, même quotidienne. Pour le plus grand nombre possible de chrétiens, ce serait le moyen pratique et efficace "*d'instaurer tout dans le Christ.*"

Le décret de la S. Congrégation du Concile du 20 décembre1905 ramena à la table sainte un nombre immense d'âmes chrétiennes qui s'en tenaient habituellement éloignées, les unes par négligence, les autres par un respect mal entendu. Des prédications renouvelées chaque année, dans toutes les églises du monde catholique stimulèrent le zèle des pasteurs et la dévotion des fidèles. Ce fut dans toute l'Eglise un mouvement immense de piété chrétienne, et dans des populations entières un renouveau de vie surnaturelle.

Restait une dernière réforme à accomplir. On se rappelle cette scène de l'Evangile où le Sauveur reprend ses Apôtres qui empêchaient les petits enfants de venir à lui. Plus d'un pasteur d'âmes dans maints pays avaient manifestement des idées semblables à celles de ces Apôtres. Sous prétexte de mieux préparer les enfants à la grande grâce de la communion, on les en privait pendant des années, jusqu'à l'âge de onze ou douze ans dans quelque pays, jusqu'à l'âge de treize ou quatorze dans d'autres. Pie X reprit le geste du Sauveur; il voulut que, dans le monde entier, on laissât le Divin Maître attirer les petits enfants dans ses bras et sur son cœur, dès qu'ils sauraient le reconnaître. "Qu'on les laisse aller à lui dans la sim-

plicité de leur esprit et l'innocence de leur cœur, pensait le saint Pontife. Qui saura comme lui les familiariser avec l'Eglise et avec le prêtre? Qui saura comme lui former en eux le sens de la foi? Qui les défendra comme lui des séductions du monde et des premières surprises des passions? Tant de chrétiens ne le sont qu'à demi, parcequ'ils ne communient pas assez; et tant d'autres ne sont pas enracinés dans la foi et la vie surnaturelle parcequ'ils communient trop tard !

On sait le reste. S'il y eut un moment de stupeur et d'hésitation, dans un petit nombre de diocèses d'un ou deux pays, ce fut bientôt une acclamation de tout le monde catholique. De tous les pays catholiques en effet arrivaient au saint Pontife les actions de grâces des pasteurs, des pères et des mères, et surtout de ces petits qui allaient être par leur toute-puissante intercession auprès du Dieu de l'Eucharistie l'une des grandes ressources de l'Eglise dans ses luttes présentes. Ce fut une grande joie au cœur du Saint Père, qui, n'eût-il eu d'autres succès dans son incessant travail, aurait eu conscience d'avoir fait beaucoup pour le Cœur de son divin Maître et pour un meilleur avenir de l'Eglise.

J'ai fini, avec le regret d'avoir dit si peu et si imparfaitement—où il y avait tant à dire.

Pie X et son pontificat grandiront infiniment dans le recul de l'histoire. Peu des grands papes qui ont illustré la chaire de saint Pierre, avec des dons plus éclatants, ont exercé une influence plus profonde et plus salutaire sur la vie de l'Eglise, et accompli plus parfaitement et plus uniquement le ministère de Vicaire de Jésus-Christ.

D'autres ont pu lui être supérieurs par l'éclat de la doctrine. Aucun n'a veillé avec un zèle plus jaloux sur sa pureté et n'a mieux confirmé ses frères dans la foi. L'encyclique *Pascendi*, complétée par la *Lettre sur le Sillon*, n'est pas seulement le plus grand acte doctrinal accompli depuis la définition de l'infaillibilité pontificale ; elle fera date dans l'histoire de l'Eglise et de l'esprit humain, une date importante comme celles des Conciles de Nicée, de Trente et du Vatican. On commence à le comprendre; on le verra mieux dans cinquante ans.

D'autres grands papes ont pu briller davantage par le génie poli-

tique et jeter en leur temps une plus grande gloire sur le trône pontifical. Je ne sais si depuis saint Pie V aucun autre, dans des temps aussi difficiles, a conquis davantage à l'Eglise l'estime et le respect des peuples amis et ennemis, et mieux prouvé que pour être la force et le salut du monde elle n'a qu'à compter sur elle-même et sur Dieu. Sûrement, aucun autre n'a accompli en si peu de temps d'aussi importantes réformes, ni n'a mieux réalisé le type du gouvernement parfaitement ecclésiastique.

Enfin, si la glorieuse dynastie des Pontifes romains abonde en Pasteurs qui ont veillé avec la plus tendre sollicitude sur le troupeau du Christ et pourvu à tous les besoins spirituels du peuple chrétien, l'histoire n'en connaît aucun qui, plus que le Pape des séminaires et des catéchismes, le Pape de l'Eucharistie et de la communion des enfants, ait reproduit le type de l'"Evêque des âmes".

Il restera le Vicaire idéal de Jésus-Christ, qui s'oublie sincèrement et s'efface devant les hommes pour que toute louange et toute gloire aille au seul Roi et au seul Maître. *Stetit in veritate.*

RAPHAEL GERVAIS.

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

La question des écoles bilingues à pris toute son ampleur lorsque la province de Québec, fidèle à sa mission de protectrice des minorités françaises au Canada, a élevé la voix en faveur des franco-ontariens persécutés. Par leurs déclarations fermes et éloquentes, nos premiers hommes d'Eglise et d'Etat canadiens-français ont éclairé l'opinion publique et les esprits pour qui la justice n'est pas un vain mot, instruit de la conduite à suivre en une matière délicate, et flétri à l'envi l'ignoble règlement XVII.

L'on peut dire, sans blesser la discrétion, que l'Association d'Education des Canadiens-Français de l'Ontario n'a pas suscité d'un seul coup cette levée du droit contre la force. Il lui a fallu scruter le passé,

faire, pour ainsi dire, œuvre d'historien afin d'établir que, avant et après la Confédération, il existait, sur le territoire aujourd'hui ontarien, des écoles où l'enseignement du français se donnait au vu et au su, avec l'agrément et les subventions des pouvoirs publics. Elle a dû compiler des textes, devenir légiste pour prouver, puisque tels étaient les faits, que la langue française dans l'école de l'Ontario, a, de par la constitution, les mêmes droits que la langue anglaise dans l'école de Québec. Ce travail de fouilles et d'interprétation accompli, les chefs de la vaillante association n'ont rien eu tant à cœur que de répandre par la parole et par la presse les lumières acquises. Grâce à cette tactique, nécessaire du reste, ils sont parvenus à éclairer et à ébranler l'élite pensante et directrice de la vieille province de Québec et, celle-ci conquise, tous les groupes franco-canadiens ont jeté leurs épées du côté de la cause bilingue. Beau mouvement d'ensemble qui semble bien porter en soi les arrhes de la victoire.

Subsidiairement à la lutte générale, il en est une autre moins bruyante dont l'enjeu est l'Université d'Ottawa. Cette institution, fondée en 1848 par Monseigneur Joseph-Eugène Guigues, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, poursuivit assez paisiblement son œuvre d'éducation à la fois française et anglaise, jusqu'en 1874. A cette date, le dualisme qui la caractérisait fut grandement modifié. Et, bien que, depuis 1900, un effort vigoureux ait ramené le jumelage primitif, Esau et Jacob, deux races et deux nations, continuent toujours à s'agiter dans le sein de la malheureuse Rébecca.

Evidemment personne ne s'attend que je désigne et juge moi-même, dans la *Nouvelle-France*, les personnes responsables de ces fluctuations. C'est à l'histoire d'imposer aux auteurs de tels changements les sanctions de la justice et de la vérité. Ma tâche, de beaucoup plus modeste, consistera à projeter une lumière nouvelle sur les droits du français à l'Université d'Ottawa. Non pas précisément que ces droits soient obscurs ou précaires. A certains écrits et palabres qui affirmèrent avec retentissement que le collège d'Ottawa avait été érigé en université civile et catholique dans l'intérêt de la population de langue anglaise, il a été répondu, une première fois, par une brochure éditée en 1910 sous le titre *L'Université d'Ottawa*,

une seconde fois, par le mémoire posthume de Mgr Duhamel adressé à la Propagande en 1912. Ces deux publications ont démontré de façon péremptoire que les Pères Oblats et Mgr Duhamel sollicitèrent, pour leur collège, des pouvoirs universitaires civils et canoniques, en vue de "l'invasion française" dans la vallée de l'Outaouais.

Toutefois, en dépit de ces preuves irréfutées et irréfutables et de cette déclaration épiscopale, je me suis toujours mal soustrait à un léger mécontentement, chaque fois que j'ai salué la statue du premier évêque d'Ottawa qui regarde sévèrement les passants de la rue Sussex. Pourquoi, disais-je à mon illustre frère en religion, garder ce mutisme de sphinx à l'égard de l'œuvre principale que vous avez établie à Bytown? N'avez-vous donc rien écrit au sujet de votre Collège et ne se trouve-t-il pas quelque part, au moins un " chiffon de papier" qui finisse à jamais la controverse en aveuglant de clarté les plus opiniâtres et les plus ergoteurs? Or un jour que je recherchais, dans nos archives poussièreuses, les sources de nos premières fondations au Canada, je découvris par hasard des lettres qui contenaient la pensée de Mgr Guigues sur la nature du collège de Bytown. Sur le champ, je songeai à utiliser sans délai toutes ces pièces. Mais, à l'époque de ma trouvaille, nous vivions sous le régime de la paix armée, et mieux valait probablement ne pas lancer de "bombe" pouvant soulever les passions. Aujourd'hui, le canon gronde dans l'Ontario; aucune raison ne me retenant plus, j'apporte ma cornée de poudre à ceux de mes compatriotes qui tirent sur la ligne de front. Ils ont exposé, devant le tribunal de l'opinion, pour soutenir leurs légitimes revendications,des faits et des lois ; je leur offre et aux esprits sérieux, pour étayer les droits des Canadiens-Français à l'Université d'Ottawa, une documentation tout-à-fait authentique et à peu près complètement inédite. Leur cause a gagné de précieuses adhésions ; je n'attends rien de moins qu'un appui sympathique et intelligent en faveur de l'institution dont je désire faire voir, sous un jour nouveau, la vraie nature. Car l'issue équitable du débat touchant l'Université, non moins que de la querelle qui menace l'existence des écoles primaires, intéresse quiconque souhaite la survivance, sur le sol de l'Ontario, de notre race et de

notre culture, de notre sang français et de notre civilisation gréco-latine.

* * *

L'existence de l'institution secondaire et supérieure d'Ottawa se partage en trois phases bien distinctes: le collège, de 1848 à 1866; l'université civile, de 1866 à 1889; l'université catholique, depuis 1889. Un ensemble d'écrits considérable et juste ayant déjà discouru sur ces trois phases, mon intention ne peut pas être de révèler quoi que ce soit d'essentiel. Je tiens simplement à confirmer la vieille thèse par la publication de documents demeurés jusqu'ici inconnus. Et, pour cette fois, me bornant à la première époque, je montrerai l'idée qu'avait Mgr Guigues lorsqu'il fonda son collège et s'il parvint à la réaliser.

LE COLLÈGE DE BYTOWN 1848-1866—A.-IDÉE DE MGR GUIGUES.

L'œuvre du collège d'Ottawa est la première-née de Mgr Guigues. Elle le préoccupe même avant sa consécration épiscopale, pendant le séjour qu'il fait au presbytère de Saint-Colomban des Deux-Montagnes pour y perfectionner ses connaissances de l'anglais. Nous lisons, en effet, dans une lettre écrite en cette paroisse à la date du 1 juin 1848, et adressée à Mgr Bourget :

"Le Père Telmon (1) m'écrit qu'il est impossible de trouver autre chose à louer dans Bytown que de petites maisons d'école ordinaires. Une somme de 200 livres suffirait, grâce au concours des marchands de bois, pour élever quelque chose de précaire et de suffisant pour un collège dans le genre de celui de l'Assomption."

Le nouveau titulaire reçoit l'onction sacrée le 30 juillet de cette année. Deux jours après, en une autre lettre destinée à Mgr. Bourget, il inclut cette demande :

"Je prie Votre Grandeur de vouloir bien me faire parvenir le règlement du collège de l'Assomption....J'espère pouvoir en faire l'application à Bytown cette année, si Dieu prête secours."

1—Premier curé Oblat de tout Bytown, 1844-1848.

Assurément, ce regard qui se détourne de Kingston, où existe un collège depuis 1837, pour fixer obstinément l'Assomption et y chercher un modèle et un programme, n'a rien de bien anglais.

Pour comprendre ces lettres en apparence prématurées, il importe de noter que Mgr Guigues connaissait d'avance le champ confié à son apostolat. Plusieurs fois, il l'avait visité comme supérieur des Pères Oblats que l'évêque de Kingston et son coadjuteur, les Seigneurs Gaulin et Phelan, avaient obtenus en 1844 pour la desserte de Bytown. A résoudre certaines oppositions de race, il s'était initié à la complexité des choses et aux susceptibilités des hommes de l'Outaouais. S'il songeait si tôt à une entreprise bien difficile, ce n'était donc pas qu'il ignorât l'état de son diocèse; tout au contraire, la vision des réalités le pressait à ne pas différer une œuvre qui lui apparaissait comme un moyen immédiatement nécessaire de culture intellectuelle et morale et de concorde nationale. Ce noble dessein, *leit-motiv* de tout l'épiscopat de Mgr Guigues, impliquant en soi la pensée qui présida à l'établissement du Collège, il convient de le bien suivre à travers la correspondance de l'évêque. (1)

Tout d'abord Mgr Guigues constate qu'il ne se trouve "sur l'une et l'autre rive de l'Ottawa que des écoles élémentaires, de même à Bytown." *b* Cependant "la nécessité de recevoir une éducation plus proportionnée aux besoins de l'époque que celle que l'on a reçue jusqu'à ce jour se fait sentir à Bytown. Toutes les paroisses qui sont sur l'Ottawa ou dans les profondeurs des terres l'éprouvent également." *b* En effet, "l'éducation est aussi nécessaire pour les populations nouvelles que pour les anciennes parce que, seule, elle peut

---

1—Voici les lettres de Mgr Guigues que nous utiliserons dans le présent travail :

a.—Pétition de Mgr Guigues à Lord Elgin en faveur du collège de Bytown, 17 octobre 1848.

b.—Lettre de Mgr Guigues aux Messieurs de l'Ordonnance, au sujet d'un terrain pour le collège de Bytown, 18 juillet 1848.

c.—Lettre de Mgr Guigues au Procureur Général du Bas Canada, Sir Hippolyte Lafontaine, au sujet du même collège, 7 février 1849.

d.—Notes à l'appui de la requête qui réclame du secours en faveur du collège de Bytown.

e.—Lettre de Mgr Guigues au Surintendant de l'Instruction publique, 27 mars 1849.

Nous puiserons abondamment en ces documents afin de parler nous-même le moins possible sur cette question si brûlante de l'Université d'Ottawa.

les rapprocher par les mêmes devoirs et les lier par les mêmes intérêts." *a* "Dans le Bas Canada, sur le Saint-Laurent, on voit s'élever, à peu de distance les unes des autres, des maisons où l'on donne une éducation qui satisfait aux besoins des localités et aux vœux des parents, tandis que la population qui réside sur le côté nord de l'Ottawa, sur une échelle de 100 lieues, s'en trouve dépourvue. Celle qui habite le côté sud de la rivière n'est pas plus heureuse." *d* Il y a bien les collèges de Montréal et de Kingston, mais "l'éloignement empêche les parents d'y envoyer leurs enfants, lors même que le prix élevé de la pension ne leur offrirait pas un obstacle qu'ils sont dans l'impuissance de surmonter." *b* "Comment des habitants nouveaux et généralement pauvres, désireux cependant de fournir à leurs enfants une bonne éducation, pourraient-ils soutenir les dépenses que le prix de la pension et les frais de voyage occasionnent, s'ils se trouvent forcés d'envoyer leurs enfants à Montréal ou à Kingston?" *d* D'où "la fondation d'un collège qui servirait aux populations qui bordent les rives de l'Ottawa était un objet de première nécessité". *d*

Quant au site de la fondation arrêtée, rien de plus aisé à déterminer. "La position de Bytown en faisant le centre de toutes les populations disséminées sur l'Ottawa, *d* Bytown devait naturellement être choisi pour une maison d'éducation plus soignée : c'est la localité la plus importante de l'Ottawa, la ville la plus avancée vers le nord; elle sert aux habitants du haut et du bas Canada également". *d*

Un collège a donc été ouvert à Bytown le 27 septembre 1848. *a* "Les parents ont bien compris [la nature de cette fondation], car le nombre des élèves du bas Canada qui fréquentent le collège est aussi grand que ceux du haut. Canadiens et Anglais s'y trouvent par moitié! Même le clergé et les laïques du bas Canada ont signé une pétition pour obtenir du secours avec le même empressement que ceux du haut Canada." *d*

On le voit clairement, l'idée de Mgr Guigues est de créer à Bytown une institution qui desserve, à la place des collèges de Montréal et de Kingston, les populations haut et bas canadiennes de toute la vallée de l'Ottawa.

De là au bilinguisme original du collège de Bytown, il y a un pas que Mgr Guigues n'a pas laissé aux passions et aux préjugés de franchir arbitrairement. Précisant son objectif il écrit:

"Le besoin de connaître les deux langues anglaise et française se fait sentir surtout sur les rives de l'Ottawa. La langue française était cependant sacrifiée, puisque, à Bytown même, il n'y avait pas une seule école française avant la fondation du collège et la langue anglaise n'y était enseignée que d'une manière imparfaite". *d*

Ainsi Mgr. Guigues ouvre un collège *afin que le français cesse d'être sacrifié à Bytown* et que l'anglais y soit mieux appris. Voilà qui est garantir en termes exprès et assurer en action les droits du français et de l'anglais dans le collège de Bytown. Mais pour que personne n'en ignore plus et n'épilogue davantage sur un problème résolu cent fois, j'ajoute cette lettre de l'évêque à Sir Hippolyte Lafontaine, procureur-général pour le bas Canada, sous le gouvernement de l'Union.

"Cher Monsieur,—Je viens de présenter à son Excellence en conseil une requête pour obtenir de chacune des deux parties de la Province des secours pour le collège de Bytown. Cette proposition, au premier abord, paraît extraordinaire, mais après reflexion, elle le parait moins. Mons. le Docteur Meilleur, qui connait d'une manière exacte les localités, pourra, si vous le jugez convenable, vous donner des renseignements sur ce point que les bornes d'une lettre ne comportent pas. Je me borne simplement à vous dire, en particulier et confidentiellement, que ce collège a été fondé dans l'intérêt du bas Canada plutôt que dans celui du haut Canada. Les usages et la langue française disparaissaient entièrement dans cette partie de la province. Un collège seul pouvait arrêter ce qui, à mes yeux, était un véritable malheur...."

N'est-ce pas que, cette fois, le français prédomine et que le canadien-français a le pas sur l'élément de langue anglaise?

Faudrait-il ajouter que Mgr Guigues attache au collège une école primaire où l'on enseigne le français aux petits Canadiens-Français? Est-il besoin de dire qu'il guerroie en faveur du français? Un jour que le Surintendant de l'Instruction publique a nommé, par méprise peut-être, trois maîtres de langue anglaise pour les écoles élémentaires de la ville au tiers française, ne déclare-t-il pas à ce haut fonctionnaire "que si les choses restent ainsi établies, quelle que soit la peine qu'il éprouve d'entretenir le public sur des objets dont

il ne se dissimule ni les inconvénients ni les dangers, il ne pourra, comme homme public et comme évêque, s'empêcher de protester?"*e*

Que manque-t-il, je le demande, qui puisse élucider davantage la pensée de l'évêque sur l'introduction, l'existence et les droits du français au collège de Bytown? Finissons donc d'éclairer le jour en entassant preuves sur preuves et clôturons à jamais les débats sur ce point par la citation d'un passage très lumineux du *Courrier d'Ottawa* :

La première pensée qui préoccupa ce digne successeur des Laval et des Plessis, dès son arrivée en cette ville, fut la création d'un établissement où la *Jeunesse Catholique* pût recevoir une éducation libérale et chrétienne, se préparer à remplir les fonctions les plus honorables et assurer par là aux *catholiques du Canada central* une légitime part d'influence.

Une autre pensée non moins noble et qui se lie intimement à celle-ci préoccupe dès lors le vénérable Evêque. Voyant son diocèse occupé par deux populations dont les idées sont différentes, mais dont les intérêts principaux sont les mêmes, il se dit :—Il est de la plus haute importance d'unir ces deux peuples, appelés à vivre sur le même sol et à combattre pour les mêmes intérêts. Rien de plus désirable que de faire disparaître l'antipathie et les préjugés qui existent généralement entre les différentes races, et qui naissent la plupart du temps du défaut de connaissances qu'ont ces races les unes des autres. Que faire pour obtenir ce résultat? *Etablir une maison d'éducation qui, offrant absolument les mêmes avantages aux deux populations,* attirera nécessairement les enfants que la Providence appelle à jouer plus tard les rôles les plus importants dans cette partie du pays. Ces jeunes gens vivant et grandissant ensemble apprendront dès l'enfance à se connaître et à s'estimer, et ainsi ils pourront, en *conservant chacun tout ce qu'il y a de noble dans le sentiment national,* se préparer à combattre de concert et avec intelligence les nobles combats de la religion et de la patrie. (17 avril 1861.)

B.—RÉALISATION DE L'IDÉE DE MGR GUIGUES.

Mgr Guigues et les Pères Oblats qu'il institua légalement, en 1856, les héritiers perpétuels du collège, eurent assez d'intelligence pour réaliser leur large conception d'une éducation à la fois classique et locale. Nous l'allons voir en une série de témoignages irrécusables.

Le témoin le plus célèbre des premières années du collège, Mgr Duhamel, s'est exprimé ainsi en son mémoire fameux de 1912 : "J'ai été un des premiers à entrer comme élève dans ce collège. Je ne l'ai quitté qu'après mon ordination à la prêtrise, le 19 décembre 1863. Il m'a été donné de constater que la pensée de Mgr Guigues n'avait cessé d'être la pensée dirigeante des supérieurs, directeurs

et professeurs du Collège, pendant tout ce temps-là. Les prêtres les plus anciens du diocèse ont constaté la même esprit".

Bien avant cette parole archiépiscopale, le *Courrier* d'Ottawa (17 avril 1861), rendant compte d'une visite de ses directeurs au Collège, consigne la même observation.

Il n'y a pas longtemps, il nous a été donné de visiter nous-même cet établissement. Nous nous empressons de dire que nous avons été le plus agréablement surpris en voyant, dans une ville aussi nouvelle qu'Ottawa, une maison d'éducation aussi avancée et offrant d'aussi grands avantages aux élèves. Notre admiration, nous dit-on (et nous n'en sommes par surpris), a été partagée par plusieurs membres du Parlement bas canadien, et généralement par tous les étrangers qui ont visité ce Collège.

C'est là, en effet, un établissement dont Ottawa a justement raison d'être fière et que nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos compatriotes du bas Canada, aucun autre collège sur ce continent n'offrant, outre l'étude des langues grecque et latine, des mathématiques, de la physique et de la chimie, *le même avantage pour l'étude de l'anglais et du français, qui sont enseignés sur un pied parfait d'égalité et qui généralement sont parlés indifféremment par tous les élèves.*

Si nous consultons un autre monument du passé, le nécrologe de notre famille religieuse, nous lisons ce passage de "l'excellent religieux dont la vie se résume en une idée : éducation, et en une œuvre : collège-université d'Ottawa," le P. Tabaret.

Le mélange des deux langues présente une difficulté; mais elle n'est pas insurmontable. Autrement, il faudrait dire qu'un homme ne peut adsolument connaître qu'une langue et que les peuples modernes ont eu tort de former la jeunesse par l'étude des langues mortes et des langues vivantes. Les meilleurs écrivains, dans chaque langue, n'ont-ils pas su plusieurs langues parfaitement? Et puis, supposé même que l'on perdît quelque peu quant à la perfection du style, n'y trouverait-on pas une ample compensation dans la largeur d'idées que l'on acquiert? Qui donc a dit qu'un homme vit autant de vies qu'il parle de langues? Au reste, *dans cette partie du Canada, la nécessité des deux langues ne se discute point; elle s'impose.*" (1.)

Et qu'on veuille bien ne pas croire à la stérilité de cette réflexion, car le rapport envoyé à la maison générale des Oblats sur l'année scolaire 1865-66, (2) en nous apprenant qu'au collège d'Ottawa *chaque classe se fait dans les deux langues, le matin en anglais, le soir en français,* accuse hautement que les idées du Directeur inspiraient le programme des études.

1—Notice nécrologique du P. Tabaret, circulaire No. 141.
2 *Missions*, mars 1868.

Au reste, cette façon d'entendre l'éducation de la jeunesse d'Ottawa et des centres circonvoisins était le propre de l'époque. Un prospectus des Révérendes Sœurs Grises de la Croix, publié pendant plusieurs mois, en 1866, dans le *Canada* d'Ottawa, en fait foi.

Pensionnat des Sœurs Grises d'Ottawa sous le patronage de sa Grandeur Mgr Guigues.

Cet établissement, dont l'existence remonte à près de vingt ans, a pour but de satisfaire à l'un des besoins les plus pressants de cette partie de la contrée. La cité d'Ottawa, ainsi que personne ne l'ignore, forme par sa position géographique le lien qui unit le Haut et le Bas Canada. De là cette nécessité pour tous les habitants d'avoir une *notion parfaite et égale des langues française et anglaise.* Aussi rien n'a-t-il été épargné pour que les jeunes demoiselles canadiennes et anglaises puissent atteindre ce double but; et les nombreux et honorables témoignages rendus de tout temps à l'institution prouvent que ses efforts n'ont pas été vains. La plus grand soin est surtout apporté à la pureté de la prononciation et à la pratique usuelle des deux langues......

Que la même mentalité regnât au collège, en 1866, que l'on y déployât les mêmes énergies pour la même cause, la charte universitaire civile l'atteste, puisqu'elle fut octroyée précisément pour sanctionner le *double enseignement pratique du français et de l'anglais* que les Pères donnaient à leurs élèves. (1)

Cette assertion nous introduisant naturellement dans la seconde partie de ce travail, je m'arrête pour ne rien mêler et ne pas anticiper, convaincu du reste que toute addition de preuves serait superflue.

* * *

Et donc, Mgr Guigues ayant compris que son diocèse, en partie bas-canadien et en partie haut-canadien, où se coudoyaient deux populations différentes et se confondaient deux langues, réclamait une œuvre qui soudât deux provinces, unît deux peuples et rendît intelligibles l'un à l'autre dans parlers, ouvrit un collège à Bytown afin d'entreprendre à ce carrefour de toutes les diversités de l'Outaouais la formation d'où sortirait l'uniformité désirable. Le désir de favoriser impartialement et d'accorder les deux races soudain mélangées lui fit tracer et maintenir un programme d'enseignement où le fran-

---

1—Lettre du R. P. Lavoie, O. M. I. Le P. Lavoie obtint des Chambres, au nom du collège, la charte universitaire civile, en l'été de 1866.

çais et l'anglais se répartissaient également. Les élèves, aussi bien les Irlandais que les Canadiens, s'instruisaient dans les deux langues. Par où l'on voit que le français n'entra pas au Collège d'Ottawa tardivement et tel qu'un intrus. Tranchons la question, cette pensée du fondateur qui s'ouvre intimement au Président du Conseil des ministres, Sir Hippolyte Lafontaine, semble lui attribuer une primauté que les Canadiens-Français ne cèderont jamais pour un plat de lentilles.

Saluons donc en Mgr Joseph-Eugène Guigues l'un des principaux bienfaiteurs de la cause française sur le sol de l'Ontario.

GEORGES SIMARD, O. M. I.

(A *suivre*)

LE SILLON ET LES SILLONISTES

CRITIQUE DU SYSTEME SILLONISTE

(*Suite et fin*)

SECOND ERREMENT DU SILLON : ALLIANCE AVEC LE RATIONALISME

Le second reproche que nous faisons au Sillon, ce sont ses accointances avec le rationalisme.

Quels élans dans Marc Sangnier et ses Sillonistes, les premières années, vers le Christ, vers le christianisme, vers le renouvellement du monde par Jésus et son Evangile !

Comme le dit Pie X : Le Sillon eleva parmi les classes ouvrières l'étendard de Jésus-Christ, le signe du salut pour les individus et les nations, alimentant son activité sociale aux sources de la grâce, imposant le respect de la religion aux milieux les moins favorables, habituant les ignorants et les impies à entendre parler de Dieu et souvent, dans des conférences contradictoires, en face d'un auditoire hostile, surgissant, éveillé par une question ou un sarcasme, pour crier hautement et fièrement sa foi (1).

1—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes.

Et cependant le Sillon prétendit, même à l'origine, qu'il voulait être et était *un mouvement purement laïque.* Son fondateur était laïque, ses chefs étaient laïques, son esprit était laïque, ses fins étaient laïques; les Sillonistes étaient des laïques qui aspiraient à bâtir une Cité laïque, avec des éléments laïques, sur des fondements laïques, ayant des murs, des tours, des citadelles laïques. Il n'était point défendu, sans doute, aux prêtres de prendre rang comme ouvriers dans la construction de cette Cité ; mais leur concours n'était admis qu'à la condition qu'ils fissent abstraction de leur caractère sacré, de leur science théologique, de leur autorité divine, et qu'ils parlassent et agissent dans les cercles du Sillon non en prêtres, non en maîtres de la sainte doctrine qu'ils ont étudiée et dont ils sont les ministres, mais en laïques au milieu de laïques, en camarades avec des camarades. C'est ce que nous avons vu.

Les Sillonistes sont des laïques faisant une œuvre laïque, parce que, disent-ils, ils évoluent sur un terrain qui n'est pas celui de l'Eglise, parce qu'ils ne poursuivent que des intérêts de l'ordre temporel et non de l'ordre spirituel; que le Silloniste est tout simplement un catholique voué à la cause des classes laborieuses, aux œuvres démocratiques, et puisant dans les pratiques de sa foi l'énergie de son dévouement; que ni plus ni moins que les artisans, les laboureurs, les économistes et les politiciens catholiques, ils demeurent soumis aux règles de la morale communes à tous, sans relever, ni plus ni moins qu'eux, d'une façon spéciale de l'autorité ecclésiastique (1).

Ce sont là des subterfuges," répond Pie X: "le but du Sillon, son caractère, son action ressortissent au *domaine moral*, qui est le *domaine propre de l'Eglise* (2)."

Que se proposent, en effet, les Sillonistes? Faire une nouvelle société, une société plus parfaite que celle qui a existé jusqu'ici.

Ils se flattent, dit Pie X exposant leur dessein, ils se flattent de relever la dignité humaine et la condition trop méprisée des classes laborieuses, de rendre justes et parfaites les lois du travail et les relations entre le capital et les salariés, enfin de faire règner sur terre une meilleure justice et plus de charité et, par des mouvements sociaux profonds et féconds, promouvoir dans l'humanité un progrès inattendu (3) C'est-à-dire, ils entreprennent de "changer les bases traditionnelles de la société humaine", et veulent "bâtir la cité future sur d'autres principes qu'ils osent déclarer plus féconds, plus bienfaisants que les principes sur lesquels repose la cité chrétienne actuelle (4)."

1—Lettre de Pie X aux Arch. et Ev. de France, sur le Sillon.
2—*Ibid.*
3—*Ibid.*
4—*Ibid.*

Mais les payens eux-mêmes ont reconnu qu'il était plus facile de construire une cité dans les airs qu'en dehors des principes religieux. Comment le Sillon peut-il considérer l'édification de sa Cité comme une œuvre purement laïque, où n'entre point la religion? Comment les Sillonistes, qui se donnent comme bien convaincus de l'origine divine de la religion catholique, prétendent-ils "évoluer sur un tertain aux confins duquel expirent les droits du pouvoir doctrinal et directif de l'autorité ecclésiastique (1)?"

C'est là leur tort. Ils font œuvre de rationalistes, ces croyants si ardents des premiers jours, en cherchant les remèdes à tous les maux de la société contemporaine en dehors de l'Eternel et de son Verbe, en dehors de l'Eglise et de l'Evangile, en dehors de la foi et de la grâce, en dehors des sacrements et des institutions chrétiennes. Ils ressemblent à tous ces constructeurs modernes qui s'épuisent depuis un siècle à refaire la société humaine en dehors de Jésus-Christ, de l'Eglise et de son Evangile.

Non, Vénérables Frères,—il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d'anarchie sociale et intellectuelle où chacun se pose en docteur et en législateur, s'écrie Pie X— on ne bâtira pas la cité autrement que Dieu l'a bâtie; on n'édifiera pas la société, si l'Eglise n'en jette les bases et ne dirige les travaux; non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les ruines. Elle a été, elle est: c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et de la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : *Omnia instaurare in Christo* (2)."

Cette tendance au faux laïcisme et à la neutralité rationaliste exista dans le Sillon dès ses origines. Mais avec le temps elle se produisit plus manifestement à tous les yeux. A cet égard, Pie X distingue trois époques dans l'histoire du Sillon. " Il fut un temps, dit-il, où le Sillon, comme tel, était formellement catholique. En fait de force morale il n'en connaissait qu'une, la force catholique, et il allait proclamant que la démocratie serait catholique ou qu'elle ne serait pas. (3) " Mais dans une seconde phase, "il cessa lui-même de se qualifier de catholique, et à la formule: La démocratie sera catholique, il substitua cette autre: La démocratie ne sera pas anti-catholique, pas plus d'ailleurs qu'anti-juive et anti-bouddhiste."

1—Lettre de Pie *X*.....
2—*Ibid.*
3—MARC SANGNIER, *Discours de Rouen*, 1907.

Mais, dans une troisième phase, "on appela à la construction de la cité future tous les ouvriers de toutes les religions et de toutes les sectes."

On ne leur demanda que d'embrasser le même idéal social, de respecter toutes les croyances et d'apporter un certain appoint de forces morales. Certes, proclamait-on, les chefs du Sillon mettent leur foi religieuse au dessus de tout, mais peuvent-ils ôter aux autres le droit de puiser leur énergie morale là où ils peuvent? En revanche, ils veulent que les autres respectent leur droit, à eux, de la puiser dans la foi catholique. Ils demandent donc à tous ceux qui veulent transformer la société présente dans le sens de la démocratie, de ne pas se repousser mutuellement à cause des convictions philosophiques ou religieuses qui peuvent les séparer, mais de marcher la main dans la main, non pas en renonçant à leurs convictions, mais en essayant de faire sur le terrain des réalités pratiques la preuve de l'excellence de leurs convictions personnelles. Peut-être, sur le terrain de l'émulation entre âmes attachées à différentes convictions religieuses ou philosophiques, l'union pourra se réaliser (1)

Les camarades catholiques travailleront entre eux, dans une organisation spéciale, à s'instruire et à s'éduquer. Les démocrates protestants et libres-penseurs en feront autant de leur côté. Tous, catholiques, protestants et libres-penseurs auront à cœur d'armer la jeunesse, non pas pour une lutte fratricide, mais pour une généreuse émulation sur le terrain des vertus sociales et civiques. (2)

Voilà donc, fondée par des catholiques, une association interconfessionelle, conclut Pie X, pour travailler à la réforme de la civilisation, œuvre religieuse au premier chef ; car pas de vraie civilisation sans civilisation morale, et pas de vraie civilisation morale sans la vraie religion : c'est une vérité démontrée, c'est un fait d'histoire. (3). Mais que faut-il penser de la promiscuité où se trouveront engagés les jeunes catholiques avec des hétérodoxes et des incroyants de toutes sortes dans une œuvre de cette nature?.... Que faut-il penser de cet appel à tous les hétérodoxes et tous les incroyants de prouver l'excellence de leurs convictions sur le terrain social dans une espèce de concours apologétique?.... Que faut-il penser de ce respect de toutes les erreurs et de l'invitation étrange faite par un catholique à tous les dissidents, de fortifier leurs convictions par l'étude et d'en faire des sources toujours plus abondantes de forces nouvelles? Que faut-il penser d'une association où toutes les religions et même la libre-pensée peuvent se manifester à leur aise?.... Elles sont bien étranges, effrayantes et attristantes à la fois, conclut Pie X, l'audace et la légèreté d'esprit d'hommes qui se disent catholiques, qui rêvent de refondre la société dans de pareilles conditions et d'établir sur terre, par dessus l'Eglise catholique, le règne de la justice et de l'amour, avec des ouvriers venus de toutes parts, de toutes religions ou sans religion, avec ou sans croyances, pourvu qu'ils oublient ce qui les divise, leurs convictions religieuses et philosophiques, et qu'ils mettent en commun ce qui les unit, un généreux idéalisme et des forces morales pris "où ils peuvent" (4)

Nous venons de voir les deux graves reproches mérités par le Sillon et les Sillonistes. Ajoutons en un troisième, beaucoup moindre: ils se sont montrés *naïfs, chimériques et dupes.*

1—Marc Sangnier, Paris, mai 1910.
2—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes, 25 août 1910.
3—*Ibid.*
4—*Ibid.*

On peut bien appeler *naïf* un enfant qui croit soulever avec le bout des doigts une montagne que les plus forts ne peuvent remuer avec de puissantes machines; *chimérique*, un rêveur qui, pour employer l'expression vulgaire, bâtit des châteaux en Espagne: *dupe*, un étourdi qui fait, sans profit pour personne, les affaires de son ennemi.

Or écoutez Pie X résumant les discours et les écrits des Sillonistes :

Quand on songe à tout ce qu'il a fallu de forces, de science, de vertus surnaturelles pour établir la cité chrétienne, et les souffrances de millions de martyrs, et les lumières des Pères et des Docteurs de l'Eglise, et le dévouement de tous les héros de la charité, et une puissante hiérarchie née du Ciel, et les fleuves de grâces divines, et le tout édifié, relié, compénétré par la vie et l'esprit de Jésus-Christ, la Sagesse de Dieu, le Verbe fait homme, quand on songe, disons-nous, à tout cela, on est effrayé de voir de nouveaux apôtres s'acharner à faire mieux avec la mise en commun d'un vague idéalisme et de vertus civiques. Que vont-ils produire? Qu'est-ce qui va sortir de cette collaboration? Une construction *purement verbale et chimérique*, où l'on verra miroiter pêle mêle et dans une confusion séduisante les mots de liberté, de justice, de fraternité et d'amour, d'égalité et d'exaltation humaine, le tout basé sur une dignité humaine mal comprise. Ce sera une agitation tumultueuse, stérile pour le but proposé, et qui profitera aux remueurs de masses moins utopiques. Oui, vraiment, on peut dire que le Sillon convoie le socialisme l'œil fixé sur une chimère (1).

QUATRIÈME DÉFAUT DES SILLONISTES : MYSTICISME ET ILLUMINISME

Pie X ajoute : "*Nous craignons qu'il n'y ait encore pire* (2)." Oui, il y a pire : cette chimère que les Sillonistes poursuivent, ils en ont comme le culte et tombent dans un faux *mysticisme* et dans *l'illuminisme*. C'est encore Pie X qui le déclare.

Mettant, en effet, dans leurs études et leurs révendications plus d'ardeur que de discrétion, ils tombent dans une sorte de *mysticisme* social que le sentiment domine en étouffant même la raison.

Le *mysticisme* est l'union de l'esprit à l'intelligible infini par le cœur ou par la volonté et l'amour. L'esprit à deux facultés : l'intelligence et la volonté. L'homme s'unit à Dieu par ses deux facultés, en pensant à Dieu, et en l'aimant. Mais la pensée succombe à la grandeur de Dieu, mais la volonté, au lieu de s'affaisser à son tour, peut s'élancer vers Dieu avec d'autant plus d'amour que l'intelligence est plus impuissante à se faire un concept explicite et précis de la

1—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes.
2—*Ibid.*

bonté infinie. Ainsi ce qui fait en quelque sorte l'impuissance des facultés perceptives fait la force des facultés affectives, et celles-ci sont d'autant plus attirées par le souverain bien que l'intelligence se sent plus faible pour le comprendre et concevoir ses ineffables grandeurs : là donc où l'intelligence se voit défaillir, la volonté se redresse, s'élance et s'enflamme. Cet élan des facultés affectives vers cette Bonté très mystérieuse à l'intelligence, est le *mysticisme* chrétien, pratiqué d'une façon admirable par tant de saints, par exemple sainte Thérèse, ou qui se trouve même, au sein de l'Eglise, un exercice quotidien, à un dégré ou à un autre, pour une multitude d'âmes fidèles, on pourrait dire, pour tous les chrétiens qui ont vraiment l'habitude de la prière.

Or les Sillonistes s'élancent vers leur *idéal*, vers le concept d'une régénération sociale, comme vers un bien intelligible, par *l'enthousiasme*; par l'enthousiasme, c'est-à-dire, par *les ardeurs de la partie affective de l'âme*. Sans doute, ils raisonnent, ils raisonnent même au point d'exagérer les droits de la raison ; mais qu'on analyse leurs paroles : ils apportent peu d'arguments, ils sont tout au sentiment, ils sentent, fortement ; ils ont devant les yeux une idole qui fascine leurs regards, qu'ils célèbrent, qu'ils chantent : c'est le fétiche de la Révolution qui les a séduits, auquel ils brûlent leur encens, auquel ils se dévouent, corps et âme, et se dévouent par une sorte de *religion*. "Le Sillonisme, dit Pie X, les chefs l'ont dit, est une *religion*, une religion plus universelle que l'Eglise catholique, réunissant tous les hommes devenus enfin frères et camarades dans *le règne de Dieu* (1)." Que les Sillonistes l'avouent donc: ils sont des mystiques, et toutes les aspirations et les révendications du Sillon ont les allures du *mysticisme*.

Enfin, enthousiastes de formules où ils veulent absolument trouver une régénération humanitaire, les Sillonistes ressemblent à ces *illuminés* que l'on a vus surgir en beaucoup de pays de la fermentation des idées révolutionnaires.

L'*illuminisme* consiste, selon le langage ordinaire, dans une action intense d'un concept intellectuel sur l'esprit et la conduite d'un homme. Le chrétien a été appelé par plusieurs Pères de l'Eglise *un*

1—Lettre aux Arch. et Ev. de France sur le Sillon et les Sillonistes, 15 août 1910

illuminé parce qu'au baptême il reçoit *la foi,* vertu infuse qui met en lui "une conviction invincible de réalités qui n'apparaissent pas et un véhément attrait pour des espérances qui sont au-dela de ce monde visible (1)." Weishaupt, Swedenborg et leurs disciples étaient des illuminés, parce qu'ils rêvaient un état social ou anti-social, *l'état de nature,* avec une puissance d'intelligence et une véhémence de volonté qui défiaient tous les arguments contraires, toutes les résistances des forces publiques, et qui les rendaient capables d'affronter les travaux et la mort pour poursuivre l'idéal qui les dominait. Marc Sangnier n'est pas sans doute un illuminé de la force de Weishaupt; mais il lui ressemble : il a son idée fixe qui captive toutes ses facultés, qui lui donne un verbe puissant et fécond qui est capable de l'entraîner aux sacrifices les plus héroïques. Ses disciples sont loin d'avoir le fanatisme de ces illuminés de Bavière et d'Allemagne qui embrassèrent avec tant de passion, au XVIIIe siècle, les doctrines les plus subversives de la gnose et du manichéisme, et entreprirent avec tant d'astuce et de fureur à refaire un monde sur des bases toutes nouvelles ; mais leurs idées les dominent, comme les sectaires, à un point qui n'est nullement ordinaire, et les entraînent à l'action parmi les profanes comme un magnifique idéal à réaliser dans l'univers, les enchantent comme un mirage grandiose dont il ne peuvent détourner les regards, les font parler, les font agir, les transforment en apôtres et en missionnaires d'un nouvel Evangile.

Les chefs du Sillon n'ont pu s'en défendre, remarque Pie X: l'exaltation de leurs sentiments, l'aveugle bonté de leur cœur, leur *mysticisme* philosophique mêlé d'une part *d'illuminisme,* les ont entraînés vers un nouvel Evangile, dans lequel ils ont cru voir le véritable Evangile du Sauveur (2).

RÉSUMÉ ET CONCLUSION : LES SILLONISTES ET L'ANTICHRISTIANISME MODERNE.

Nous empruntons au Docteur infaillible de l'Eglise une dernière citation qui sera le *résumé et la conclusion* de ces pages :

1—Héb., I, 4.
2—Lettre aux Arch. et Ev. de France sur le Sillon.

Et maintenant, dit Pie X aux Archevêques et aux Evêques de France, à la fin de la lettre magistrale où il a exposé et condamné les erreurs du Sillon et des Sillonistes, et maintenant, pénétré de la plus vive tristesse, Nous vous demandons, vénérables Frères, ce qu'est devenu le catholicisme du Sillon. Hélas! lui qui donnait autrefois de si belles espérances, ce fleuve limpide et impétueux a été capté dans sa marche par les *ennemis modernes de l'Eglise* et ne forme plus dorénavant qu'un *misérable affluent* du grand mouvement *d'apostasie*, organisé dans tous les pays pour l'établissement d'une *Eglise universelle*, qui n'aura ni *dogmes* ni *hiérarchie*, ni *règle* pour l'esprit, ni frein pour les passions, et qui, sous prétexte de *liberté* et de *dignité* humaine, ramènerait dans le monde, si elle pouvait triompher, le règne légal de *la ruse* et de *la force*, et l'oppression des *faibles*, de ceux qui *souffrent* et qui *travaillent* (1).

Appartenant à la nation qui est *la fille aînée*. de l'Eglise, qui est *toute chevaleresque*, mais quelquefois aussi *un peu folle*, les Sillonistes, avec *la qualité* et le défaut de leur race, avec le baptême de Reims, se laissent séduire par certaines couleurs humanitaires du *rationalisme* et du *naturalisme* contemporain, prennent ces masques pour l'Evangile du Sauveur du monde, et, tout en croyant travailler à l'avènement du *règne de Dieu*, guerroient pour le triomphe de la *libre pensée et du socialisme.*

PAUL BLONDEL.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite*)

V.

POSSIBILITÉ DE MIGRATIONS D'ASIE EN AMÉRIQUE

A la lumière des conditions géographiques actuelles, il paraît presque oiseux d'essayer de prouver la possibilité de migrations d'Asie en Amérique. Sans remonter aussi loin que l'époque où les géologues prétendent que les deux continents étaient réunis par une isthme là où nous avons aujourd'hui le détroit de Behring, nous

1—Lettres aux Arch. et Ev. de France sur le Sillon.

voyons qu'ils ne sont séparés de nos jours que par le plus insignifiant des obstacles, à savoir une nappe d'eau qui n'a pas plus de trente-six milles de large et qui gèle parfois en hiver, en sorte qu'on connaît des blancs qui l'ont traversée à pieds.

Nous savons en outre que cette modeste pièce d'eau est parsemée d'îles qui deviendraient autant de points de relais pour celui qui reculerait devant la tâche de la traverser en une fois.

Que dis-je? la traversée de ce détroit est non seulement possible, quoi qu'on ait pu en écrire, mais nous sommes en mesure d'affirmer qu'elle est habituellement effectuée par les Asiatiques aussi bien que par les Américains aborigènes, et cela même en embarcations de proportions des plus modestes (1). En effet, le voyageur Frédéric Whymper écrit à ce propos: "Les Tchuktchis.... traversent de la côte sibérienne par la partie étroite du détroit de Behring et s'abouchent généralement avec les Kareaks et les Malemutes à port Clarence".

Cet auteur ajoute que "le commerce de tribu à tribu fleurit à te point que des habits qui sont portés des centaines de milles en amont du Yukon.... sont d'origine tchuktchie", et sont faits par les femmes des tribus de la côte qui cousent mieux que celles de l'intérieur. Ce commerce consiste surtout en peaux de renne domestique, dont les Tchuktchis ont un surplus, et en échange desquelles ils reçoivent des os, de l'huile et des pelleteries de petits animaux. A force de m'enquérir, je m'assurai que les peaux de martre, de castor et de renard originaires du Yukon supérieur, échangées chez les Co-Yukons, puis chez les naturels de la côte et de là chez les Tchuktchis, finissaient par tomber entre les mains des traiteurs russes de la rivière Anadyr, en Sibérie orientale" (2).

D'après R.-J. Bush, "on se procure des castors des Tchuktchus qui, à leur tour, les reçoivent des indigènes du côté oriental du détroit de Behring" (3).

Bien qu'émanant d'un explorateur qui comme Whymper fut sur les lieux, cette assertion n'est que l'écho inconscient de celle de Wran-

1—V. Sir Georges Simpson, *An overland Journey round the world*, vol. II, pp. 202-202. de l'édition anglaise.

2—*Travel and Adventure in the Territory of Alaska*, p. 138; Londres, 1868.

3—*Reindeer, Dogs and Snow-Shoes*, p. 308; New-York, 1871.

gell, d'après lequel "le passage est si aisé de cette partie du rivage asiatique sur le continent américain que les Tchouktchis franchissent chaque année le détroit pour aller chercher en Amérique les pelleteries qu'ils viennent vendre dans les villages de Sibérie" (4).

Ce sont là les paroles d'un navigateur qui observa lui-même il y a près de cent ans les conditions qu'il décrit. Un témoin oculaire plus récent, Frédéric Schwatka, atteste les rapports commerciaux qui existent entre les peuplades asiatiques et les tribus américaines(5).

De son côté, un voyageur encore plus récent, de fait un contemporain, nous apprend que, peu après avoir atteint une certaine place sur la côte américaine, "une bande de naturels de la Sibérie partis du cap Oriental (*East Cape*), le point de l'Asie le plus à l'est, à quelque deux cent cinquante milles, arriva dans une "baidara" chargée de pelleteries, de peaux de renne et d'autres objets de traite" (6).

Peter Dobell nous fournit un témoignage analogue lorsqu'il écrit à propos de ses "Tchooktchees": "Mon interprète, qui parlait leur langue, les questionna en mon nom sur la traite qu'ils faisaient sur la côte américaine. Ils dirent que leurs gens allaient en bidaroos aux îles du détroit et que les insulaires faisaient la traite sur la côte opposée, et que par leur intermédiaire ils obtenaient les fourrures américaines" (7).

L'ouvrage de Dobell fut publié en 1830. Un auteur bien plus ancien, qui écrivit à une époque où la distance entre les deux continents n'était pas encore connue, dit au cours de ses *Voyages from Asia to America* : "Il est certain que les Tschuktschis se procurent des habits en peaux de martre d'ici [*i. e.* en Amérique]: on en a apporté de temps en temps d'Anadirskoi [île dans le golfe d'Anadir] à Jakutzk, ainsi que chacun le sait dans ces parages-là" (8).

Enfin Sir Georges Simpson, célèbre magnat de la compagnie de la baie d'Hudson, dont il était le gouverneur en Amérique dans la première moitié du dix-neuvième siècle, nous apprend que l'objet

---

4—Voyages, vol. I, p. 249.
5—*Along Alaska's Great River*, p. 323; Saint-Louis, 1893.
6—H. de Windt, *Through the Gold-Fields of Alaska to Bering Straits*, p. 177; Londres, 1898.
7—*Travels in Kamtchatka and Siberia*, vol. I, p. 144; Londres, 1830.
8—S. Muller, *Voyages from Asia to America*, p. XXIX; Londres, 1764.

d'une certaine expédition dont il parle "était d'occuper le pays au moyen de postes de traite, afin de protéger le commerce contre les Tchuktchis de la Sibérie qui, chaque été, traversent le détroit pour trafiquer avec les Indiens d'Amérique, et emportent leurs pelleteries, leur ivoire, etc., à la foire d'Ostrovoye" (9).

Dire que les relations commerciales entre les naturels de l'Asie et de l'Amérique étaient si fréquentes qu'elles en troublaient le sommeil jusque des puissants commerçants de la grande compagnie de la baie d'Hudson !

Du reste, au dire d'Elliott, les uns et les autres ont dans la persanne des habitants des îles Diomède, des intermédiaires très utiles qui facilitent encore ces relations commerciales (10).

Indépendamment de ces insulaires, il va sans dire que, surtout pour des races primitives et plus ou moins nomades, une pièce d'eau dont un individu peut voir à l'œil nu le rivage opposé à celui sur lequel il se tient n'est certainement pas un obstacle sérieux à des relations et rencontres mutuelles (11). Et si pareil passage s'effectue communément lorsqu'il est question de gratifier sa propre cupidité, ou même simplement ses caprices, il est tout aussi possible en cas de nécessité personnelle ou nationale.

Cela est si vrai que, d'après Waldemar Bogoras, lorsque, vers le milieu du dix-huitième siècle, les Tchouktchis étaient persécutés par les représentants de l'Empire russe à cause de leur refus de payer le tribut, l'idée leur vint de passer en Amérique pour se soustraire à leurs exactions, et ils l'auraient fait sans la défaite opportune de Pavlutsky, qui changea la face des choses (12).

Or, à cette époque la connexion géographique de l'Amérique avec l'Asie n'était pas encore connue des blancs, tandis que les aborigènes asiatiques étaient parfaitement au courant et du détroit de Behring et de la conformation de ce que nous appelons aujourd'hui l'Alaska. De fait, ainsi que l'écrit Sir Daniel Wilson, c'est des indi-

9—*Op. cit.*, vol. II, p. 201.
(10) *An Arctic Province*, p. 432; Londres, 1886.
11—Hooper, *The Tents of the Tuski*, p. 168; Londres, 1853.
12—*The Chukchi of Northeastern Asia* (in *American Anthropologist*, vol. III, p. 81.)

gènes de la Sibérie que les Russes apprirent la proximité du continent américain (13).

Il y a déjà presque deux cents ans qu'un auteur hollandais écrivait: "Depuis des temps reculés, les habitants de chacune de ces parties du monde ont connaissance les uns des autres" (14).

Parlant des naturels échelonnés le long de l'immense presqu'île d'Alaska, un Ecossais qui échappa au naufrage sur la côte de leur pays décrit leurs minuscules krayaks qui ne tiennent qu'un homme et dansent sur les vagues de la mer comme une feuille morte sur un étang. Puis il ajoute: "Il est surprenant de voir les longs voyages qu'ils font avec ces frêles esquifs. Plusieurs d'entre eux vinrent d'Ounalaska à Kodiak pendant mon séjour dans cette île" (15). Or entre ces deux points il n'y a pas moins de douze degrés de longitude, et le voyage se fait en biais, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est, soit plus de deux cents milles, distance bien autre que celle qui sépare l'Asie de l'Amérique à la latitude du détroit de Behring.

Que penser après cela d'une déclaration comme celle-ci : "Il est *tout à fait impossible* que des peuplades disposant exclusivement de pirogues du genre de celles dont font usage les habitants de l'Australie et des îles de la Polynésie aient pu faire le trajet d'Asie en Amérique, à une latitude aussi boréale que l'est celle des régions où les côtes du Nouveau-Monde et de l'Ancien sont le plus rapprochées" (16)?

Les italiques ne sont pas de moi, et n'en rendent que plus difficile à comprendre pareille assertion, surtout si l'on considère qu'elle émane d'un homme comme le Dr Rink, qui est la grande autorité sur les Esquimaux et les Groenlandais avec lesquels il a passé de longues années comme missionnaire protestant. Chacun sait, en effet, qu'avec leurs immenses canots les Polynésiens non seulement peuvent tenir la haute mer, mais entreprennent des voyages qui les font visiter des îles situées à de grande distances les unes des autres.

13—*Prehistoric Man*, vol. II, p. 350; Londres, 1876.
14—S. Muller, *op. cit.*, p. XXVII.
15—Archibald Campbell, *A Voyage round the World*, p. 114 ; Edimbourg, 1816.
16—Compte-rendu du Congrès internat. des Américanistes, vol. II, p. 328; Luxembourg, 1878.

Ici peut se placer un autre raisonnement. Si le passage d'Asie en Amérique offre les difficultés insurmontables auxquelles le Dr. Rink voudrait nous faire croire, comment expliquer la présence d'Indiens absolument congénères avec ceux du continent américain, par exemple, dans les îles de la Reine Charlotte, qui sont au moins deux fois plus éloignées de la terre ferme que l'Asie ne l'est de l'Amérique à la latitude du détroit de Behring?

Aussi un auteur anglais, qui n'avait pourtant point à sa disposition les nombreux faits énumérés ou à énumérer dans ce chapitre et le suivant, avait-il raison d'écrire que "la possibilité de communications entre les deux continents ne repose plus sur de simples conjectures, mais est établie par des preuves irréfragables. La distance entre les îles Marion ou aux larrons (*Ladrone*) et les côtes les plus proches de l'Asie est plus grande que celle qui existe entre la partie de l'Amérique découverte par les Russes et le littoral du Kamtschatka, et pourtant les habitants de ces îles sont manifestement d'extraction asiatique. Si, malgré leur éloignement, on admet que les îles Marion furent peuplées par des gens venus du continent, la distance n'est donc point en elle-même une raison qui doive nous faire hésiter à admettre que les aborigènes américains puissent avoir une origine identique" (17).

Un voyageur italien qui écrivait d'Amérique, où il se donna le crédit d'avoir découvert les sources du Mississipi, Constantin Beltrami, a dans le même but recours à un argument d'un tout autre caractère. Il écrit à ce sujet :

"La facilité de passer des territoires asiatiques en ce pays par l'étroit détroit de Behring, alors que d'immenses océans s'agitent entre lui et les autres parties du monde, toutes ces circontances, il faut en convenir, trahissent l'origine asiatique [des Indiens], et une récente découverte du plus haut intérêt doit être considérée comme fournissant une preuve qui ne peut qu'engendrer une conviction presque absolue.

"On a constaté que les squelettes de mammouths trouvés dans les Etats du Kentucky et du Missouri, ainsi qu'en d'autres parties de l'Amérique, ressemblent à s'y tromper à ceux qu'on a découverts

(17) Robertson, cité par Mme Simon, *The Ten Tribes of Israel*, p. 30.

en Sibérie et dans les parties orientales de l'Asie... C'est un fait communément admis que ces mammouths sont d'origine asiastique.

"Vous voyez donc que cette intéressante découverte dans le règne animal n'est pas moins précieuse par le fait qu'elle projette une certaine lumière sur l'origine des tribus de l'Amérique" (18).

Beltrami n'était point un paléontologue. Ses remarques ne nous ont pas moins mis sur la piste d'un argument qui a sa valeur, et nous sommes heureux de trouver un contemporain versé dans la science des êtres anciens, James-W. Gildey, qui écrit à son tour :

"Toutes les espèces [de mammifères modernes] introduites dans l'Amérique du Nord ressemblent davantage à leurs congénères des provinces asiatiques qu'à ceux de l'Europe, tandis que les genres du Vieux-Monde qui ont des représentants en Amérique sont, ou bien des types purement asiatiques, ou bien, s'ils se rattachent à ceux d'Europe, ils étendent aussi le périmètre de leur distribution au travers de la Sibérie jusqu'au détroit de Behring. Cela est vrai non seulement des grands mammifères, comme l'orignal et le renne, qu'on trouve à partir de l'Europe septentrionale jusque dans la Sibérie tout entière, à l'est, et l'élan, ou wapiti, ainsi que le moufflon des montagnes, qui sont d'origine asiatique, mais encore de formes animales aussi diverses que le castor, les petits rongeurs, le lièvre, la martre, la belette, la loutre, le carcajou, le loup, le gros ours brun et probablement aussi le renard rouge" (19).

Or nous apprenons d'une autre source que ce qui se fit dans les temps préhistoriques continue à se produire de nos jours. En effet, William-H. Dall dit avoir appris des indigènes que, bien que la glace du détroit de Behring soit rarement stationnaire en hiver, "le caribou d'Amérique la traverse parfois même aujourd'hui..... Des renards, le lièvre arctique et l'ours polaire errent sans difficulté sur la glace, et on les voit quelquefois sur des glaçons flottants lorsque la mer redevient libre au printemps. Si la glace du détroit était stationnaire, comme il est très possible que ce fut le cas dans le passé (puisque les grandes étendues de glace sont par moments tout près de toucher le fond), elle a bien pu fournir à l'homme primitif un

(18) *A Pilgrimage in Europe and America*, vol. II, pp. 259-60; Londres, 1828.
(19) *American Anthropologist*, vol. XIV, p. 21.

chemin tout aussi solide que celui qu'elle offrait aux animaux dont il se nourrissait" (20).

Il paraît pourtant plus probable à cet auteur que les émigrés asiatiques suivirent de préférence la voie des canots pour se rendre d'Asie en Amérique, même par le détroit de Behring. Ce qui n'empêche nullement que si les monstres préhistoriques dont parle Beltrami et les différents animaux qui vivent encore en Amérique aussi bien qu'en Asie ont pu passer sur la glace d'un continent à l'autre, il est difficile de comprendre pourquoi pareille possibilité aurait été refusée à l'homme armé de tous les appareils nécessaires à la navigation.

Je n'ignore pas que d'aucuns prétendent que ces migrations de représentants du règne animal arrivèrent à une époque très reculée, alors que les extrémités des deux continents étaient reliées par un isthme au lieu d'être séparées par un détroit. Mais ce détroit n'a jamais été beaucoup plus difficile à traverser à un homme muni d'un bon canot que l'isthme préhistorique ne pouvait l'être aux animaux en question.

Ensuite il faut aussi tenir compte des accidents, pour lesquels la question de distance n'a jamais, on le comprend, la moindre importance. Pour n'en citer qu'un seul exemple, une jonque montée par neuf hommes se rendit en 1833 du Japon aux îles Sandwich, après après avoir été dix ou onze mois ballottée par les vagues, et finit par atteindre le port de Waiaba, Cahu. On rapporte que, à la vue de ces étrangers qui leur ressemblaient de bien des manières, les insulaires ne purent s'empêcher de s'écrier: "Il est maintenant bien évident que nous venons de l'Asie" (21).

On admettra pourtant qu'il y a une certaine différence entre la distance qui sépare l'Asie de l'Amérique au détroit de Behring et celle qui existe entre le Japon et les îles Sandwich !

Du reste, qu'il ait vu le jour dans la yourte enfumée d'un Asiatique ou dans la tipi de cuir d'un Américain, le primitif n'a-t-il pas

(20) *Ibid., ibid.,* p. 17.—Henry-W. Elliott dit dans son magistral ouvrage, *An Arctic Province*, que 1° les eaux du détroit de Behring n'ont une profondeur moyenne que de vingt-six brasses (p. 431) ; que 2° l'Amérique peut être vue des côtes de l'Asie (p. 430), et que 3° une distance de seulement trente-six milles les sépare (p. 428).

21—F. Whymper, *op. cit.*, p. 251.

une connaissance au moins rudimentaire du cours des astres, qui lui permet de se guider en tous temps? Tant que le soleil ne lui fait point défaut, il ne saurait se perdre, et, comme je l'écrivais il y a plus de vingt ans, "lorsque cet astre a quitté ses sombres forêts et disparu derrière ses montagnes couvertes de neige pour aller illuminer d'autres mondes, c'est encore le firmament que l'Indien interroge pour savoir combien de temps il sera privé de ses rayons bienfaisants. La Grande Ourse devient alors pour lui comme les aiguilles d'une horloge qu'il doit au Créateur, et la distance qu'elle a parcourue autour de son pivot, l'étoile polaire, sur le cadran que nous appelons le ciel, n'est point un mystère pour lui; il lui arrive rarement, ou même jamais, de la mal calculer" (22).

Le voyageur allemand Adolf Erman nous montre que les Ostiaks se guident absolument de la même manière quand il est question de temps. "A moitié chemin", écrit-il, "je demandai à notre serviteur ostiak s'il pouvait me dire qu'elle heure il était. Il répondit très correctement qu'il n'était pas encore tout à fait minuit, et il m'assura qu'il pouvait le voir à la position de la Grande Ourse" (23).

Quant à la direction à suivre en voyage, il va sans dire que de fins observateurs de la nature comme le sont toutes ces races primitives ne peuvent s'égarer ni le jour ni la nuit.

Pour en revenir aux Asiatiques, il convient de ne point oublier non plus la chaîne ininterrompue des îles Aléoutiennes, qui paraissent avoir été jetées par la main du Créateur dans le but exprès de rendre encore plus faciles pareilles migrations inter-continentales. Leurs propres habitants montrent par leur intrépidité sur la haute mer ce que d'autres pourraient faire sous l'impulsion de la nécessité. "Il est", dit Sir Georges Simpson, "assez commun pour les Aléoutes de faire de longs voyages dans leurs petites baidarkas, et de se rendre souvent à cinquante ou soixante milles du rivage pour y chasser la loutre de mer" (24).

D'un autre côté, parlant des habitants des îles aux Renards (*Fox Islands*), W. H. Hooper remarque qu'ils "semblent émigrer d'île

22—*Notes on the Western Dénés*, p. 193.
23—*Travels in Siberia*, vol. 1, p. 456; Londres, 1848.
24—Geo. Simpson, "*An Overland Journey round the World*, vol. II, p. 220.

en île et beaucoup d'entre eux paraissent se rendre jusqu'à la terre d'Amérique " (25). Stæhlin avait déjà été plus positif dans un petit ouvrage publié en 1774, et avait donné ces incessantes migrations comme une excuse pour ne pas fournir le chiffre de la population des différentes îles (26).

Quant aux Asiatiques mêmes, A. Erman, que nous avons cité plus haut, dit que "les Chukchis racontaient à la foire d'Ijiginsk qu'ils avaient vu en Amérique, où ils passaient quelquefois (par le détroit de Behring), des blancs portant la barbe qui se signaient devant des images de bois" (27). C'est en 1827 que ce voyageur se rendit d'Europe en Sibérie.

Enfin, un auteur qui écrivit il y a cent cinquante ans, ou plutôt qui publia alors la traduction anglaise d'un livre composé longtemps auparavant, relate ainsi la présence en Asie d'un natif d'Amérique— je regrette de ne pouvoir rendre en français la naïve originalité du texte anglais :

"On dit qu'en l'an 1715 [par conséquent il y a juste deux cents ans] vivait au Kamtschatka un homme d'une nation étrangère qui, entendant parler de noix de cèdre de ce pays et des petits arbustes qui les portent, dit qu'il venait d'un pays où il y avait de plus grands cèdres, qui produisaient de plus grosses noix que ceux du Kamtschatka; que son pays était situé à l'est du Kamtschatka; qu'on y trouvait de grandes rivières qui se jetaient dans la mer du Kamtschatka à l'ouest; que ses habitants s'appelaient Tontoli; qu'ils ressemblaient par leur genre de vie aux gens du Kamtschatka et se servaient de bateaux de cuir, ou baidares, comme les Kamtschadales; qu'il se rendit il y a bien des années avec d'autres de ses compatriotes à Karaginskoi Ostrow, où ses compagnons furent massacrés par les habitants, et qu'il s'enfuit seul au Kamtschatka" (28).

De plus, nous pouvons conclure d'un autre passage du même auteur que la traversée d'un continent à l'autre peut être quelquefois considérablement facilitée par la nature. Il écrit donc :

25—*The Tents of the Tuski*, pp. 9-10.
26—*An Account of the New Northern Archipelago lately discovered by the Russians*, p. 25; Londres, 1774.
27—*Op. cit.*, vol. II, p. 531.
28—S. Muller, *op. cit.*, p. XXVIII.

"Sur Karaginskoi Ostrow, île en face de la rivière Karaga qui lui donne son nom, on dit que, dans les résidences souterraines des habitants, on voit de grosses poutres de pin et de sapin (*fir*) dont ces caves sont partiellement lambrissées. Lorsqu'on demande aux habitants d'où viennent ces madriers, puisqu'on ne trouve point cette espèce de bois au Kamtschatka ou dans les îles avoisinantes, ils répondent que quelquefois elles sont poussées au rivage par les vents de l'est, et qu'alors, à défaut de bois dans l'île, ils ont l'habitude de s'en emparer et d'en faire usage".

Or le même élément qui charrie ainsi le bois dans une direction peut certainement pousser un canot dans un sens contraire, lorsque l'influence d'une saison différente contribue à le faire changer de direction.

Mais il y a plus. Si nous pouvons en croire le P. de Charlevoix, l'historien si estimé du Canada français, un de ses confrères, Jésuite du nom de Grellon, aurait trouvé sur les plaines de la Tartarie une femme huronne qui s'y était rendue par le détroit de Behring après avoir été vendue d'une tribu à l'autre (29) !

E. Boudinot cite un autre cas de ce genre. " Il y avait," dit-il, " un autre missionnaire qui, passant par Nantz à son retour de la Chine, racontait l'histoire d'une femme de Floride qu'il avait vue en Amérique. Elle lui apprit qu'elle avait été prise par certains Indiens et donnée aux habitants d'une contrée éloignée, et par ceux-ci à encore une autre nation, jusqu'à ce qu'elle eût ainsi passé successivement de pays en pays. Elle avait traversé des régions excessivement froides et s'était finalement trouvée en Tartarie, où elle s'était unie à un Tartare qui était passé en Chine avec les conquérants, et s'y était établi " (30).

La question de la simple possibilité de migrations individuelles d'Asie en Amérique se trouve donc toute résolue. Nous voyons que ces migrations ne sont pas simplement possibles, mais faciles, et nous sommes même certains qu'elles ont été effectuées par des particuliers.

Mais sont-elles probables lorsqu'il est question de grandes foules

---

29—*Cf.* Sir Daniel Wilson, *Prehistoric Man*, vol. II. p. 351.
30—*A Star in the West*, p. 235; Trenton, 1816.

quittant le pays de leurs ancêtres pour les régions inconnues d'un monde nouveau? Est-ce que les indigènes de l'Amérique n'auraient réellement pu avoir leur origine dans les contrées, ou du moins sur le continent, qu'ils habitent actuellement?

La considération de quelques faits incontestables relativement à l'état primitif de cette hémisphère nous aidera à résoudre ces problèmes. Quelques-uns d'entre eux pourront même nous faire entrevoir au moins d'une manière vague, les parages d'où sont originairement venus nos Indiens.

(*A suivre.*)

A.-G. Morice, O. M. I.

PAGES ROMAINES

Le cardinal Agliardi—La veille d'armes.

Le Sacré-Collège vient de faire une nouvelle perte en la personne du cardinal Antoine Agliardi, mort dans la soirée du 19 mars, à l'âge de 83 ans. Diplomate de race, très versé dans les questions internationales, indépendant dans sa manière de penser, de parler et d'agir, très italien, malgré la pourpre romaine qui le laissait très indulgent envers le gouvernement usurpateur, il était de ceux qui rêvaient une réconciliation officielle entre le spoliateur et le spolié. Présentant, en octobre dernier, les pèlerins de sa ville épiscopale d'Albano à Benoît XV, il exprima publiquement un désir qui eût géné la réponse pontificale, si l'habileté du Pontife n'en eût pas écarté le piège. Le cardinal Agliardi manifesta au Pape la joie qui ferait bondir les cœurs de ses diocésains si, franchissant l'enceinte du Vatican, le Représentant du Christ entreprenait d'aller visiter les villes des environs de Rome, autrefois si heureuses d'accueillir les Pontifes romains. C'était une invitation indirecte à renoncer à la protestation que la Papauté oppose au fait accompli dans les Etats de l'Eglise depuis 1870. Benoît XV évita la réponse directe qui lui était demandée, en se félicitant de l'empressement que mettaient les peuples à se rendre depuis longtemps auprès du successeur de saint Pierre, ce qui dispensait celui-ci d'aller auprès d'eux.

Né à Cologno al Serio, le 4 septembre 1832, il fit ses premières études au séminaire diocésain de Bergamo, et les acheva à Rome. Retourné chez lui, il occupa une chaire de professeur au séminaire pendant six ans et, pendant douze autres années, il administra en qualité de curé la paroisse de Osio Sotto. A Rome, tandis qu'il y prenait ses grades universitaires, il avait attiré l'attention sur lui par une controverse théologique qu'il soutint publiquement avec le célèbre Père Passaglia; étant curé, il la fixa encore par les articles qu'il fit paraître dans la *Scuola Cattolica*, bulletin que venait de fonder le cardinal Parrocchi, alors évêque de Pavie.

Ces écrits et la réputation du livre *Sullo Stato e la Chiesa in Italia* qu'il publia lui valurent l'honneur d'être appelé à Rome par un autographe papal. Le cardinal Franchi, alors Préfet de la Propagande, l'attacha à cette congrégation en qualité de *minutante* et de professeur de morale au collège qui en dépend. Méditant, à cette époque, la restauration de la hiérarchie catholique dans les Indes orientales, Léon XIII, qui appréciait les qualités diplomatiques de Mgr Agliardi, lui confia la mission d'aller réaliser ses projets, et le nommant archevêque de Césarée le 23 septembre 1884, il l'envoya aux Indes, en qualité de Délégué Apostolique.

Le succès de cette délégation dépassa les espérances du Pape. En deux ans, Mgr Agliardi visita toutes les Indes, et de retour à Rome, il fut soumettre à l'examen du Pontife des mémoires qui servirent de base au Concordat désiré.

Un second voyage qu'il entreprit dans sa délégation fut marqué par une activité dévorante; il présida trois conciles, à Colombo dans l'île de Ceylan, à Bangalore, à Allahabad, dans les hautes Indes, et fonda deux séminaires pour l'éducation du clergé indigène. Vaincu par les fatigues et le climat, il revint à Rome en 1887; il y occupa jusqu'en 1889 le poste de secrétaire des Affaires Ecclésiatiques Extraordinaires, époque où il fut envoyé à Munich en qualité de Nonce.

En 1893, il était transféré à Vienne. Sa mission y fut la période la plus intéressante de sa vie. En 1895, la question de donner à toutes les religions le libre exercice de leur culte était à l'ordre du jour en Hongrie; il en résultait que le judaïsme, non reconnu par l'Etat jusqu'alors, allait jouir des mêmes droits que la religion chrétienne.

Mgr Agliardi entreprit à cette occasion une série de voyages en Hongrie, prononçant ça et là des discours religieux qui émurent les députés de l'opposition à la Chambre hongroise. Le président du Conseil, Banffy, faisant écho aux réclamations, blâma publiquement le Nonce qu'il accusait d'outrepasser les limites de sa mission, et demanda à Kalnoky, chef du gouvernement impérial, de protester par voie diplomatique contre l'attitude du représentant du Saint-Siège. Il en résulta une situation pénible qui s'améliora bientôt toutefois par la chute de Kalnoky et son remplacement par Golukowsky, celui-ci étant d'un avis contraire aux idées de son prédécesseur.

Le Nonce ne fut pas rappelé; l'incident avait été clos à la suite de divers entretiens du cardinal Rampolla avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le Vatican.

A Vienne, la mission de Mgr Agliardi n'avait pas été moins difficile. C'était l'époque où sous la direction de Charles Lueger, les socialistes chrétiens livraient bataille au capitalisme international, aux libéraux anticléricaux qui détenaient le pouvoir. En apparence, le mouvement semblait seulement antisémite; en réalité, il était complexe et surtout essentiellement économique. Le Nonce donna son appui au parti Lueger, en s'efforçant de lui conserver l'esprit religieux qui l'inspirait. Un voyage en Russie qu'il fit à l'occasion du couronnement de l'empereur Nicolas, en qualité de représentant du Pape, fut le dernier acte de sa vie politique; le 22 juin 1896, il était créé cardinal, du titre des SS. Nérée et Achillée. Le 14 décembre 1899, il devint évêque suburbicaire d'Albano, et, le 22 juin 1903, il fut nommé Chancelier de l'Eglise Romaine en remplacement du cardinal Parrocchi mort quelques mois auparavant.

Le cardinal Agliardi eut le chagrin d'avoir été trompé dans les espérances qu'il avait mises dans Romolo Murri, qui devait plus tard braver les censures ecclésiastiques, refuser l'obéissance à ses supérieurs, parvenir au parlement italien, en qualité de député anticlérical, renier ses serments en épousant une protestante. Croyant voir en Romolo Murri un apôtre désintéressé de cette démocratie chrétienne et sociale qu'il avait saluée à Vienne, en Charles Lueger, le cardinal Agliardi, par une lettre du 1er janvier 1899, avait demandé au prêtre téméraire dans ses idées de lui servir de secrétaire. Murri accepta, mais ne se

servit de la protection qui le couvrait que pour propager les idées les plus dissolvantes. Le cardinal dut le congédier; Romolo Murri jeta le masque quelque temps après.

Ce fut une grande déception pour le vieux chancelier, qui joignit toujours à une intégrité parfaite une loyauté de sentiments qui s'imposèrent à l'estime de tous.

***

L'Italie en est-elle finalement à son heure décisive? Bien habile serait qui pourrait se prononcer avec certitude à ce sujet. Il est, en effet, si difficile de demêler la vérité à travers toutes les informations contradictoires que publient les journaux italiens, que les diplomates eux-mêmes et les chancelleries doivent être fort en peine de savoir à quel parti va se résoudre le gouvernement de Victor Emmanuel III.

Sans doute, toute une série de faits survenus en ces dernières semaines incitent à penser que le moment des résolutions suprêmes est arrivé, mais quelles seront ces résolutions? La presse italienne est embarrassée elle-même de le dire. Celle qui jusqu'ici a soutenu qu'une intervention est nécessaire se montre gênée par les mystérieuses conversations engagées entre le président du conseil, M. Salandra, et le prince de Bulow. Certains journaux vont même jusqu'à mettre en doute la sincérité du gouvernement du Quirinal,et à le menacer d'une violente opposition dans le cas où il voudrait réaliser un rapprochement avec l'Allemagne. Les hésitations du Quirinal ne pourront durer indéfiniment, et l'on croit voir que l'heure des décisions a sonné par l'entretien que M. Salandra a eu avec M. Giolitti, entretien que les journaux italiens eux-mêmes qualifiaient "d'historique".

Bien qu'éloigné du pouvoir, ce dernier est, en effet, resté un des hommes d'Etat les plus écoutés d'Italie : il dispose à la Chambre de nombreux partisans et a gardé une grande influence dans le personnel d'une administration qu'il a longtemps dirigée.

Le fait donc que le gouvernement actuel a voulu prendre l'avis du chef du gouvernement précédent et ne point garder pour lui seul le poids des responsabilités indique que l'on va prendre d'importantes décisions.

Mais, encore une fois, quelles seront-elles?

Il en est une certainement qui ne peut trouver d'hostilité chez M. Giolitti: c'est celle qui consiste non seulement à garder la neutralité, mais encore à refaire une entente avec l'Allemagne sur le dos de l'Autriche. Il avait, en effet, exprimé l'avis que l'Italie pouvait éviter la guerre en obtenant de l'Autriche par voie diplomatique des concessions territoriales, et l'on sait que M. de Bulow s'entremit pour faire aboutir les désiderata de l'Italie.

Jusqu'à ces dernier temps, on convient que les pourparlers de l'ambassadeur allemand n'avaient pas abouti. L'Autriche se montrait intransigeante et ne voulait à aucun prix faire la moindre concession à l'Italie. Les choses en étaient là et déjà on parlait du départ de M. de Bulow de Rome, quand éclata la nouvelle de l'attaque des Dardanelles par les flottes alliées de la France et de l'Angleterre.

L'événement dictait à l'Italie sa conduite. Les intérêts quelle possède en Orient la prédisposaient à participer à notre action dans les détroits. M. de Bulow vit le danger d'une rupture prochaine et de l'abandon d'une neutralité qui n'avait plus sa raison d'être devant le grave problème asiatique qui se posait. C'est alors qu'il revint à la charge.

Mais quelle a été la réponse de l'Italie? Quelle a été surtout celle de l'Autriche? Est-il vrai que cette dernière, malgré les insistances de l'Allemagne, a repoussé énergiquement toute cession de territoire?

Ce sont là autant de questions que se posent les journaux italiens, non sans exprimer, pour la plupart, leur mécontentement qu'on puisse encore envisager

une entente avec l'Allemagne. Ils font ressortir que, même si l'Autriche consentait à donner satisfaction à l'Italie dans le Trentin, celle-ci ne peut plus désormais se contenter de ces concessions, car elle a des revendications plus importantes que le Trentin et l'Istrie à faire valoir dans l'orient turc.

Si l'Italie, disent certains, ne veut pas voir péricliter sa position de grande puissance, et si elle tient à sauvegarder ses intérêts, la nécessité d'une intervention devient de plus en plus évidente, car les puissances de la Triple-Entente en font une condition *sine qua non* pour admettre l'Italie dans un règlement final des territoires ottomans.

On prétend que M. Salandra se rangerait finalement à cette opinion et l'on croit en trouver la preuve dans le discours qu'il a prononcé à Gaëte. Après avoir dit que le pays doit être plein de confiance et se tenir prêt, M. Salandra a ajouté: "Je vous le dis avec une conscience angoissée, tous nous saurons faire notre devoir." On a cru voir dans ces mots que de graves événements se préparaient. Mais quelle sera leur orientation? On ne saurait tarder de le savoir bientôt et de connaître si l'Allemagne est parvenue à ses fins en déterminant l'Autriche à payer la neutralité italienne au prix du Trentin, ou si le refus catégorique du gouvernement autrichien met l'Italie dans la nécessité de s'unir finalement aux puissances de la Triple-Entente.

En attendant, la préparation militaire se poursuit fiévreusement dans toute la péninsule; la mobilisation de tous les officiers de complément est en train de se faire; de nombreuses classes sont mobilisées sous le prétexte de faire soi-disant une période de 60 jours. De son côté, la Chambre s'est prononcée presque à l'unanimité en faveur du projet de loi donnant à l'Etat pleins pouvoirs pour assurer la sécurité, veiller et réprimer certains agissements, interrompre l'action d'agents de trouble et d'espionnage, en un mot paralyser toute tentative contre la sûreté du pays. Défendant ce projet de loi au point de vue juridique, M. Orlando, garde des sceaux, disait au Parlement : "Tous les pays ont dans leurs lois des dispositions analogues à celles que le Gouvernement propose et même avec des sanctions plus rigoureuses. Le projet ne porte aucune atteinte soit à la liberté de la presse, soit à la libre discussion. Les libertés individuelles ne sont que menacées, parcequ'elles ne peuvent pas comprendre le droit à l'espionnage.

"Je suis convaincu qu'il est possible de concilier la liberté avec la force dont l'Etat a besoin pour soutenir la formidable lutte pour l'existence dans la lice internationale. Cependant, si j'étais contraint de chosir entre la liberté et la sûreté du pays, ce jour-là, je sacrifierais avec angoisse, mais sans hésitation, la liberté à la sûreté nationale."

Et par 334 voix contre 35, la loi de sûreté en prévision de la guerre a été votée. N'est-ce pas là la veille d'armes?

Don Paolo Agosto.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

La Normalienne en philosophie et aux sources de la pédagogie, par l'abbé S. Corbeil, Docteur en Théologie et en Droit Canon, Principal de l'Ecole Normale de Hull.—Le Conseil de l'Instruction Publique vient d'approuver sous ce titre le dernier ouvrage publié par M. l'abbé S. Corbeil. Cette recommandation seule est un éloge auquel nous ne prétendons pas ajouter et garantit à l'auteur le succès rêvé par ce savant modeste et par cet apôtre convaincu de l'enseignement primaire. Il nous plait cependant de présenter aux lecteurs de la *Nouvelle-France* ce beau et utile traité de philosophie et de pédagogie, destiné sans

doute plus directement aux institutrices de demain, mais par elles devant atteindre l'âme populaire elle-même dont celles-ci "ont charge pour Dieu."

Les prétentions de l'auteur, à notre avis, sont trop modestes et se traduisent par le titre original de son livre, de facon peut-être à restreindre la circulation d'un traité digne d'attirer l'attention d'un bien plus grand nombre de lecteurs ou d'élèves. Il y a tout lieu d'espérer pourtant que la fortune de ce manuel dépassera, et de beaucoup, les limites de l'enseignement primaire. Aussi bien sent-on que l'auteur, pendant longtemps chargé de la chaire de rhétorique au séminaire de Sainte-Thérèse et accoutumé de parler à des élèves avancés dans l'étude des classiques, tout en mettant à la portée des plus novices de la science philosophique les vérités les plus sérieuses, a su faire un livre d'utilité universelle. Il a su également, de quoi nous lui savons gré, faire pénétrer à travers les pages de son ouvrage un rayon de cette clarté et de cette chaleur qui donnaient à son enseignement d'autrefois tant de vie, de charme et d'efficacité. Tout lecteur sérieux trouvera donc, à lire ce manuel, un plaisir vrai et un incontestable profit. Deux choses ont préoccupé l'auteur dans la composition de son livre: exposer les principes philosophiques que tout esprit cultivé doit connaître et en tirer des conclusions pédagogiques trop peu connues peut-être jusqu'ici des admirables jeunes filles vouées à l'enseignement primaire. Ce double but sans cesse poursuivi et le nombre restreint de leçons possibles au cours des études normaliennes imposaient à l'auteur une marche nouvelle. Tout en conservant dans ses grandes lignes l'antique et traditionnelle division de la Somme philosophique, l'auteur ne s'est pas cru obligé d'en développer également toutes les parties. Après une sérieuse introduction aux lois de la Logique, une très brève Ontologie générale, restreinte à la notion de l'être et des *causes*, cède aussitôt la place à l'Ontologie spéciale et étale sous les yeux de l'institutrice et de ses élèves tout ce que la créature humaine ne peut ignorer touchant le monde, Dieu, et l'Homme. Dans une dernière partie, la Psychologie et la Morale se compénètrent au point de ne faire qu'un tout. On peut voir dans cette nouvelle manière de faire de la science la constante préoccupation que l'auteur semble avoir eue d'être pratique.

S'il nous est permis, en terminant cette brève analyse, de signaler quelques uns des principaux mérites de l'ouvrage de l'abbé Corbeil, nous dirons que *La Normalienne en Philosophie*, est un manuel vraiment pédagogique, faisant jaillir de leur vraie source les méthodes, les disciplines scolaires et leurs applications opportunes. Il est imprégné de la *pensée thomiste*, chose de plus en plus nécessaire en des livres de cette nature. Enfin, il a le rare avantage de s'adresser autant au cœur de l'élève et du lecteur qu'à son esprit, lui donnant par là plus que des notions spéculatives. Il s'ensuit que la formation reçue par le moyen de ce nouveau manuel philosophique sera vraiment humaine et catholique. A la normalienne en particulier il permettra d'acquérir et de développer à l'aise les connaissances et les aptitudes requises par son rôle bienfaisant d'éducatrice, et de se rendre vraiment maîtresse dans l'art difficile et méritoire de façonner les âmes.—DISCIPULUS.

La Culture Fruitière dans la Province de Québec.——Ce manuel uous parait être de haute valeur par les renseignements dont il est rempli, par le grand nombre des sujets qu'il aborde et la maîtrise avec laquelle ils y sont traités. Sa place était toute marquée. Il s'imposait, dit le Rév. P. Léopold, et c'est aussi notre sentiment. Si les ouvrages anglais qui traitent d'arboriculture fruitière sont nombreux au Canada, il n'en est pas ainsi des livres français sur cette matière. Et ceux-ci n'en indiquent que brièvement les principes généraux. Si un tel ouvrage était devenu nécessaire, il fallait aussi la science et la compétence de l'auteur pour le produire, comme il l'a été, de façon efficace. Il favorisera l'impulsion déjà donnée à cette branche de l'exploitation agricole.. Il fera aimer la terre: les cultivateurs auront là un guide sûr pour la culture des fruits. Ils y trouve-

veront décrites toutes les opérations nécessaires à l'établissement et à l'entretien d'un verger; mieux encore, ils en verront la démonstration par les belles et nombreuses gravures semées dans le texte qui pourtant ne manque pas de clarté. Aux fruits de son expérience l'auteur a encore ajouté les leçons des grands arboriculteurs du Canada et des Etats-Unis, ainsi que d'autres experts et habiles professeurs en cette matière. Nous n'allons pas souhaiter à l'auteur le succès. Il en jouit déjà, mais plutôt que son livre se trouve chez tous les cultivateurs, pour leur donner le goût de la culture fruitière et les encourager dans cette voie. Il apportera par là à toute la Province de Québec un bienfait inappréciable.

AGRICOLA.

L'abbé Benj. DEMERS. *Quelques notes historiques sur les missionnaires, curés, desservants et vicaires de la paroisse de Saint-François de Sales de Neuville dite La Pointe-Aux-Trembles.* (1)—Dans cette plaquette de 24 pages in-8, M. l'abbé Demers a condensé tous les faits de quelque importance dont cette vénérable et aristocratique paroisse a été le théâtre. Il nous présente à tour de rôle les onze curés qui s'y sont partagé, qui plus qui moins, les deux siècles et quart de son existence, dont la moyenne de 20 ans et demi pour chacun en dit long sur la stabilité du pasteur et sur les heureuses qualités du troupeau. On constate, en achevant la lecture de ce gracieux opuscule, que le titulaire actuel de la cure ne le cède en rien aux plus zélés de ses prédécesseurs.—*Floreat* !

L. L.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Abbé E. DUPLESSIS, *Matutinaud lit la Bible.* Petit in-8 illustré, Téqui, éditeur, 82 rue Bonaparte, Paris (VIe). Prix 2.50 frs. La réputation de M. l'abbé Duplessis comme apologiste populaire a commencé avec la publication de son premier ouvrage et s'accroît avec chaque apparition de la *Réponse*, sa vaillante et spirituelle revue mensuelle. Ce n'est pas un mince mérite que de refuter sans réplique les faussetés courantes des ennemis de la vérité et de la foi, de tous degrés d'ignorance et de suffisance, qui se donnent l'illusion d'être des savants parce qu'ils répètent en perroquets des objections cueillies dans les feuilles libres-penseuses où ils alimentent leur pseudo-savoir. On est heureux de trouver dans *Matutinaud lit la Bible*, une réponse claire, décisive et solidement documentée, à certaines objections qu'on pourrait appeler *classiques*, (pour ne pas dire *banales*) contre quelques uns des grands miracles rapportés par l'Ancien Testament. Et ces réponses n'atteignent pas seulement les *savants* de la bourgeoisie incrédule. Il y a aussi de quoi éclairer des esprits mieux doués, que le défaut involontaire d'instruction catholique a fait errer hors la voie.—L. L.

1—Ce vend 25 sous à *l'Action Sociale.*

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - - - L'abbé L. LINDSAY.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV MAI 1915 N° 5

Rétablissement du chapitre cathédral dans l'Église-mère du Canada.

I. LE SIÈGE ÉPISCOPAL DE QUÉBEC ET SON DIOCÈSE

Dieu lui-même a établi l'*Eglise universelle* dans son *Chef*, dans le *Vicaire* de ce Chef, dans le *Collège* qui entoure et assiste le Chef et son Vicaire.

Nous empruntons ces considération au théologien qui a peut-être le mieux compris l'Eglise de Jésus-Christ et a su l'exposer dans des pages qui seront admirées de tous jusqu'à la fin des siècles. (1)

Le Chef de l'Eglise universelle est Jésus-Christ, Envoyé du Père, Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech, qui a lavé l'Eglise dans son sang, la rend participante de sa gloire, dont le règne n'aura point de fin.

Le Vicaire du Chef est *l'un des Evêques*, l'Evêque de Rome, qui par l'épiscopat, dit saint Jérôme, n'est pas plus que l'Evêque de Bethléem, mais qui, par une délégation auguste, est fait participant du *magisterium* et de *l'imperium* de Celui qui est la *source de l'épiscopat.*

Le *Collège* des Apôtres ou des Evêques entoure le Chef de l'épiscopat et son Vicaire dans l'Eglise universelle, participe à ses pouvoirs et les exerce, sous lui et avec lui, dans l'Eglise universelle.

---

(1) Dom GRÉA, *De l'Eglise et de sa divine Constitution.*

Le *Chef* de l'Eglise universelle et l'*Eglise universelle* elle-même, son *Vicaire*, son *Collège*, sont tous *indéfectibles*: c'est le Verbe fait chair consommant en lui et en son Père les participants de son sacerdoce et toute l'Eglise.

Mais les membres du Collège épiscopal deviennent à leur tour *chefs des Eglises particulières*, et font de chaque Eglise dont ils deviennent les chefs une reproduction de l'Eglise universelle, appropriant à chacune tous les biens de l'Eglise universelle.

Chaque Eglise particulière reçoit ainsi pour chef l'*Evêque*, qui y représente Jésus-Christ, c'est-à-dire, *y rend Jésus-Christ présent*, y rend présent Jésus-Christ *Docteur, Pontife et Roi.*

Autour du chef de l'Eglise particulière apparaît *le presbytère*,comme autour du Chef de l'Eglise universelle le Collège épiscopal : le presbytère ou le *collège des prêtres*, c'est-à-dire le collège de ceux qui participent au sacerdoce de l'Evêque, de ceux qui, revêtus du sacerdoce, assistent l'Evêque, Chef de l'ordre sacerdotal.

Au-dessous des prêtres sont *les diacres* et les *autres ministres*, qui n'ont pas le sacerdoce, mais aident l'Evêque et les prêtres dans des actions inférieures au sacerdoce; qui ne sacrifient pas, mais aident ceux qui sacrifient, préparent les fidèles au sacrifice ou en distribuent les grâces.

Mais autour de l'Eglise principale dont l'Evêque a le titre, il se trouve d'autres *Eglises moindres*, trop peu importantes pour posséder un Evêque en titre. Or aucune Eglise ne peut avoir *d'autre chef que l'Evêque :* ces Eglises peu importantes recevront-elles chacune un Evêque en propre, et la dignité épiscopale sera-t-elle ainsi multipliée et, par cette multiplication, avilie?

Ces Eglises moindres iront *à l'Evêque de la Cité épiscopale* et lui diront: "Nous mangerons notre pain et nous nous couvrirons de nos vêtements; mais que votre nom soit invoqué sur nous, tirez nous de l'opprobre" de n'avoir point de chef. (1) L'Evêque étend le manteau de son autorité sur les Eglises moindres qui entourent la Cité dont il a le titre : il garde le titre unique de cette Cité royale, mais il répand son autorité sur toutes ces Eglises moindres, qui

---

1() Et apprehendent septem mulieres virum unum in die illa, dicentes : Panem nostrum manducabimus et vestimentis nostris operiemur; tantummodo invocetur nomen tuum super nos, aufer opprobrium nostrum. *Is*. IV, 1.

veulent être rattachées à son Eglise principale pour que le chef de cette Eglise bienheureuse devienne leur chef. Ce sont dix, cent, mille églises, dont l'Evêque *ne porte pas le titre*, mais dont *il est le chef*. Ces églises peuvent varier en nombre, en importance, en qualités diverses: l'Evêque gouverne ces églises *accidentellement adjointes*, sans que son titre, et par conséquent sa dignité et sa succession, en soient modifiés, le même Evêque substantiellement, entouré de dix églises secondaires ou de mille.

Ces églises moindres, remarquez-le bien, en se soumettant à l'Evêque de l'Eglise principale, *gardent leurs prêtres propres*, leurs diacres et les autres ministres *distincts de ceux de l'Eglise dont l'Evêque porte le titre*. Oui, l'Eglise principale et les églises moindres qui lui sont rattachées ont *un même Evêque*, un Evêque *en titre de l'Eglise principale*, étendant son autorité *sur les autres églises sans en porter le titre*, mais l'Eglise principale et les églises moindres ont des *presbytères distincts* et des *ministres différents;* les prêtres de la cité épiscopale ne sont pas les prêtres des églises qui sont rattachées à cette vénérable Eglise; les diacres et les autres ministres des églises moindres ne sont pas ceux de l'Eglise épiscopale; l'Evêque seul, nous le répétons, est *le même*, les presbytères qui assistent l'Evêque sont *différents*; l'Evêque exerce la plénitude du sacerdoce dans l'Eglise dont il a le titre et dans les cinquante ou les cinq cents églises rattachées à celle-là; mais il a *un presbytère* dans la première et *un autre presbytère* dans chacune des églises moindres.

"Un seul Dieu, un seul Christ, un seul Evêque." "L'Eglise particulière est le peuple fidèle uni à son Evêque, *plebs adunata sacerdoti.* " Cependant le peuple fidèle s'est multiplié autour de son Evêque ; certaines cités épiscopales ont compté 100, 200, 300 mille fidèles, et même un ou plusieurs millions. Rome comprend aujourd'hui plus de 500 mille catholiques, Paris plus de 2 millions.

Les prêtres de Rome ont été, dès les premiers siècles, attribués à diverses églises pour y donner le baptême et la pénitence; les cardinaux prêtres ont en titre les anciennes églises de la Ville Eternelle,mais ils demeurent *les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine.* D'autres prêtres ont reçu des offices particuliers; en ces derniers siècles, ils ont été même appelés *curés* des diverses agrégations de fidèles.

Mais quels que soient les noms et les offices, la Cité épiscopale demeure une: une dans le Chef, une dans le peuple uni au Chef; et, parce que le Chef est un, parce que l'Eglise unie à ce Chef est une, le presbytère, qui est l'aide du Chef semblable à lui-même, est un. Les cardinaux de Rome, ses curés, les prêtres et les ministres préposés aux diverses fractions de la Cité Eternelle, forment un *Collège unique,* sénat *d'une Cité unique, aide indivisible de l'unique Chef.*

On donne aujourd'hui presque partout le nom de *paroisse* aux réunions des fidèles *dans la cité épiscopale,* comme aux groupes de fidèles formés en dehors de cette Eglise principale et qui lui sont unis. Mais, remarquons-le bien, ces derniers groupes sont *des églises distinctes ;* les premiers au contraire appartiennent à une même Eglise. Les églises dont l'Evêque ne porte pas le titre, mais qui sont rattachées à l'Eglise dont il a le titre, sont les *anciens titres,* tandis que les Eglises rattachées à cette unique Eglise principale sont des *Eglises* proprement dites. L'Evêque est bien le chef des unes et des autres, mais des *paroisses urbaines* comme d'une Eglise unique dont elles sont les parties ; *des paroisses de la campagne* comme de véritables églises, qui n'ayant pas d'Evêque en titre, s'unissent à sa cité épiscopale pour avoir en lui leur chef véritable.

Le diocèse de Québec a varié considérablement et continuellement depuis près de trois siècles, sans que l'*Eglise* de Québec ait varié, et par conséquent sans qu'ait varié *la succession épiscopale* attachée à cette Eglise.

Le diocèse de Québec comprenait à son origine, c'est-à-dire en 1674, presque toute l'Amérique du Nord, tout le pays divisé aujourd'hui en 100 Evêchés. Il a compris, depuis l'érection du siège de Baltimore, tout le Canada. A partir de 1818 il a été démembré, puis démembré encore. Aujourd'hui il ne comprend plus guère que la quarantième partie de son étendue de 1818.

Mais cette variation du diocèse n'a point atteint le *siège épiscopal* de Québec. La ville de Québec était, sous Mgr de Montmorency-Laval, une *cité épiscopale* dont le diocèse comprenait les 100 diocèses qui en ont été successivement demembrés: ces 100 démembrements du diocèse primitif, ces 100 réductions successives du premier diocèse, cette limitation du diocèse à un 100ième de son étendue primitive, n'a pas changé dans sa substance *la cité épiscopale* des pre-

miers jours, et a laissé subsister continuellement la *dignité épiscopale* qui, sous le Vénérable Montmorency-Laval, était la force, la dignité et l'honneur de cette cité. Québec demeure, sous l'Eminentissime Cardinal Bégin, la cité épiscopale de Mgr de Montmorency-Laval ; la *cité épiscopale* subsiste toujours, *la même* sous *les variations du territoire* qui y est annexé; et, puisque la *cité épiscopale demeure*, la dignité de *l'Oint du Seigneur* attachée *au siège* resplendit dans le même éclat.

II. LE CHAPITRE CATHÉDRAL DE QUÉBEC

Mgr de Laval avait établi un chapître autour de l'unique siège de la Nouvelle-France. Les 128 sièges épiscopaux de France n'avaient-ils pas tous à cette époque leur chapître? Le chapitre n'avait-il pas accompagné partout et toujours le chef de l'Eglise épiscopale? N'est-il pas, dans les traditions de l'Eglise, "l'aide de l'Evêque semblable à lui-même, *auxilium simile sibi*? "

Mais quand la conquête anglaise vint frapper le Canada et apporter à l'Eglise de Québec ses épreuves, le *Chapitre disparut*. L'Evêque garda les institutions qui semblaient les plus nécessaires au maintien de la religion catholique: il conserva dans chaque église particulière un prêtre, quelquefois deux ou trois, qui l'aidaient et le suppléaient. Le Chapitre de Québec, par le nombre de ses membres, par ses offices qui, aux yeux de l'hérésie, pouvaient passer pour un luxe spirituel, soulevait des défiances spéciales. D'ailleurs on dut le laisser s'éteindre faute de sujets. Les Evêques de Québec témoignèrent constamment au Gouvernement d'Angleterre une loyauté qui ne connut jamais la moindre diminution, ni lors de la révolte des colonies de l'Amérique du Nord, ni dans aucune autre circonstance, et qui se prêta même à tous les effacements que comportait le maintien intégral de la foi catholique et de la piété romaine.

Mgr Plessis, dans le premier quart du dix-huitième siècle, évita même de porter le titre *d'archevêque* qui lui avait été donné par le Saint-Siège et, pour donner moins d'ombrage aux chefs de la cité terrestre, se contenta de se donner des *auxiliaires* revêtus de la qualité épiscopale, dans son immense diocèse. En 1818, en effet, Mgr Burke fut nommé Vicaire Apostolique de la Nouvelle-Ecosse;

en 1819 Mgr McEachern le fut de Charlottetown, et Mgr McDonnell, de Kingston ; en 1820, Mgr Lartigue fut nommé auxiliaire de Montréal, et en 1822 Mgr Provencher, auxiliaire de Saint-Boniface ou des missions de la Rivière Rouge.

Mais la prudence de l'Evêque de Québec et les progrès de la colonisation permirent bientôt l'établissement de nouveaux sièges au Canada. Le siège de Toronto fut créé en 1841, celui de Bytown, aujourd'hui Ottawa, le fut en 1847.

Le 13 juillet 1844, le siège de Québec devint *première métropole de tout le Canada*, et le premier concile de cette immense province fut convoqué pour le 6 janvier 1851.

A partir de cette époque, *les sièges* se multiplièrent au Canada : les sièges épiscopaux les uns après les autres, de nouveaux presque chaque année, jusqu'à celui de Mont-Laurier, qui, fondé en 1913, est le trente-huitième; *les sièges métropolitains* eux-mêmes, jusqu'à celui d'Edmonton, établi en 1912, qui est le neuvième siège métropolitain: trente-huit églises archiépiscopales ou épiscopales qui se réunirent récemment dans le *Premier Concile plénier* du Canada, et donnèrent à ces peuples de grand avenir cette magnifique législation qui annonce de nouveaux développements splendides pour les siècles à venir.

Mais ces créations nouvelles appelaient *la restauration* d'une institution qui avait resplendi à l'origine du siège de Québec, et avait été la gloire de tous les anciens sièges de l'univers catholique: elles appelaient le rétablissement du *Chapitre cathédral de l'Eglise mère et maîtresse.*

L'Evêque, nous l'avons dit, a nécessairement, dans toutes les églises dont il a la charge, des aides et des coopérateurs de son sacerdoce principal : il a un presbytère, un sénat, un collège de prêtres et de ministres: la présence et l'assistance de ce collège lui est aussi nécessaire en chaque église que la présence d'Eve à Adam, de la mère au père dans la famille humaine : *adjutorium simile sibi.* Mais il convient que, dans l'Eglise cathédrale, à la tête du clergé et du peuple chrétien, ses aides et ses coopérateurs prennent, par une institution positive de l'Eglise, la place qui leur convient, et qu'ils composent le vénérable chapitre de l'Evêque, associé par les lois à son rang d'honneur et à ses plus nobles offices.

C'est ce que la volonté de l'Evêque de Québec, sanctionnée par l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ, va rendre à la glorieuse Eglise mère et maîtresse.

Les curés et les vicaires de Québec garderont la place qu'ils ont d'assister l'Evêque dans le soin d'une portion de l'Eglise principale; mais il y aura désormais, dans un rang qui leur est supérieur, *le chapître de Québec* préposé à l'Eglise principale, comme l'Evêque lui-même, et qui assistera l'Evêque dans cette Eglise "à tout ce qui est du service de Dieu, *in his quæ sunt ad Deum*", dans l'office le premier en majesté et importance, dans "la toute puissance de la prière", qui est la première et la principale fonction de l'Evêque; mais aussi, par voie de conséquence, dans l'office du ministère des âmes tel qu'il plaira à l'Evêque de le donner à ses premiers coopérateurs, selon peut-être les restrictions du droit canon actuel et pour le plus grand bien de cette Eglise privilégiée.

Depuis un siècle et demi, les 61,000 Français abandonnés sur les rives du Saint Laurent, sont devenus 2 millions au Canada et 1 million deux cent mille aux Etats Unis, atteignant une fécondité qui ne se trouve si merveilleuse nulle part, non seulement dans aucun peuple qui se soit développé loin du Soleil de justice, mais même dans aucune nation vivant des lumières et des grâces de l'Evangile. C'est par cette loi de prodigieuse multiplication que l'Eglise mère et maîtresse de Québec a donné naissance au plus grand nombre des Eglises du Canada, et même à un nombre remarquable des Eglises de la grande République voisine. Un chapitre régulier avait apparu aux premiers jours dans l'Eglise de Québec et reparait dans cette même Eglise après un obscurcissement qui a duré un siècle. Qu'il assiste l'Evêque de Québec et réchauffe les églises de la haute métropole durant les siècles à venir. Qu'il fasse monter vers Dieu les psalmodies du jour et de la nuit, et obtienne à la terre les flots de la grâce qui lui sont nécessaires, et donne aux opérations du ministère cette efficacité souveraine sans laquelle il demeure "un airain sonnant et une cymbale retentissante."

Et pourquoi n'ajouterions-nous pas? que ce premier et noble Chapitre reprenne la ferveur et les splendeurs des plus beaux chapitres du XIIème, du IXème, du VIIème et du Vème siècle, vivant de Dieu et pour Dieu, de l'Eglise et pour l'Eglise, reprenant les in-

stitutions et la fécondité des presbytères des plus beaux siècles, et soit auprès de l'Evêque de Québec, et à la tête d'une des plus nobles Eglises du monde, ce qu'ont été, auprès des Evêques qui ont fait l'Europe chrétienne, leurs vénérables presbytères, associés à leur état de perfection et instruments de leur admirable action sanctifiante!

D. PAUL BENOÎT, Ptre

Saint-Jean, N. B., 21 avril 1915 (fête du Patronage de saint Joseph).

LA FIN DU MONDE AVANT L'AN DEUX MILLE!

Il paraît que, cette fois, c'est pour tout de bon, et que nous touchons bien, décidément, aux approches de notre dernière heure cosmique. Car le Kaiser Guillaume II n'est autre, vous en seriez-vous douté? que l'Anté-Christ lui-même. La guerre terrible qu'il a déchaînée sur presque tout le Globe, qu'est-ce autre chose que ce qui est annoncé dans l'Evangile de saint Mathieu, (XXIV, 6 et 7): "guerres et bruits de guerres, nation contre nation, Etat contre Etat ?"

Un nouveau prophète et son éditeur nous ont révélé le fait dans une série d'articles parus dans le *Figaro* les 10, 17 et 26 septembre 1914. Exhumé fort à propos par un écrivain très convaincu et dont la sincérité et la bonne foi sont d'ailleurs hors de cause, ce prophète "aurait émis," "vers l'an 1600", son oracle en langue latine. Or la traduction française (la traduction seulement) de cet important document a été retrouvée aux approches des dates ci-dessus. Elle comprend 34 articles précédés et suivis de commentaires et développements qu'expose l'écrivain qui s'en est fait le publicateur ou l'éditeur. Il nous y est révélé beaucoup de choses connues ou inconnues jusqu'ici, et notamment la très imprévue et originale identification de l'Empereur d'Allemagne avec le rival satanique qui, "vers l'an deux mille", doit s'élever contre le représentant du Christ, et être dénommé pour cela l'*Antéchrist*.

Il est vrai que 85 ou 86 ans nous séparent encore de cet an fatidique. Mais qu'est-ce qu'un si faible chiffre comparé à 2000? L'auteur sibyllin, sans doute, n'émet pas cette remarque; mais nous pouvons, critique bienveillant, la lui suggérer.

Quel est donc ce prophète plus de trois fois centenaire?

Il se nommait Fr. Johannès, et appartenait, nous dit l'éditeur qui nous présente la «prophétie», "à cette confrérie obscure dont " le concile de Laodicée fit une secte par manie de fulminer (*sic*) " et qu'on appelle les *Angéliques*".

Très irrespectueuse pour le Concile, cette remarque est d'ailleurs parfaitement inexacte. Ce n'est nullement «par manie de fulminer que le Concile de Laodicée (1), dans son 35e Canon, démasqua la secte formellement hérétique, dite des *Angéliques*, lesquels appliquaient le culte de latrie (c'est-à-dire l'adoration) aux anges, culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, niaient la divinité de Jésus-Christ qu'ils disaient inférieur aux anges, etc., etc.

Si donc Fr. Johannès appartenait à cette secte (car c'en était bien une et dès longtemps avant le Concile), il était simplement hétérodoxe, hérétique, étranger à l'Eglise, ce qui rend plus que contestable l'infusion de l'esprit prophétique en lui. D'autre part, comment ce Fr. Johannès, «des environs de l'an 1600», pouvait-il faire partie d'une secte non seulement oubliée, inconnue, mais morte depuis le IVe siècle?

Il y a là tout au moins quelqu'incohérence.

Ecrite dans le même esprit (on pourrait dire: dans le même style) que la "prophétie", la Préface ou Introduction qui la précède n'est pas moins riche en propositions hétérodoxes. Telle entre autres celle-ci.

" Notre Terre n'a jamais porté de péché plus abominable que le " péché allemand *qui est l'irrémissible offense contre le Saint-Esprit* " (c'est nous qui soulignons), *et pour laquelle il est défendu de prier.*

1—Le second concile de Laodicée, tenu entre 343 et 381, probablement vers 364 ou 366, fut un concile non œcuménique, mais régional, approuvé par le pape. D'aucuns font remonter l'hérésie des Angéliques jusqu'au temps des Apôtres, et ce serait à eux que ferait allusion saint Paul dans son Epitre aux Colossiens, II, 18:

Que personne ne vous séduise en affectant l'humilité et en rendant un culte (exagéré) *aux Anges*, s'égarant *en des choses qu'il n'a pas vues, enflé d'un vain orgueil par un sens charnel.* (Trad. de l'abbé Fillion, dans la *Bible commentée.*)

Emettre de telles assertions, c'est trancher bien témérairement une question sur laquelle les théologiens ne se sont jamais complètement prononcés : la nature définie du péché contre le Saint-Esprit. Attribuer à l'auteur de la guerre de 1914 cette offense que l'Eglise n'a point définie, serait outreeuidance si cc n'était naïveté.

Une autre erreur est encore constituée par l'incidente qui termine la proposition. Il n'est aucun péché, si énorme soit-il, pour l'auteur duquel il soit défendu de prier. Il n'est jamais interdit de prier pour les pécheurs; au contraire, *on doit* prier pour leur conversion.

Ceci est du catéchisme élémentaire.

*
* *

Passons maintenant de la préface au texte "prophétique", ou du moins à ses articles les plus saillants, et n'oublions pas que le tout a commencé à voir le jour le 10 septembre, c'est-à-dire au moment où se dessinait la victoire de la Marne.

Dès le début, c'est un ensemble de données plus ou moins vagues, d'appréciations tirées du Nouveau Testament et de l'Apocalypse, combinées avec des allusions visibles aux événements accomplis avant le 8 septembre; le tout disposé de manière à représenter le Kaiser Guillaume II comme l'Antéchrist, sous l'aspect d'un monarque fils de Luther,manchot (on sait que ce prince a un bras en partie paralysé),se prétendant envoyé de Dieu et déclarant la guerre universelle. Le "prophète" justifie cete identification par les massacres de prêtres, de vieillards, de femmes et d'enfants, ordonnés en évoquant hypocritement le Christ. Puis il ajoute que "l'acolyte" de ce souverain, "l'autre mauvais monarque", qui aura, comme le premier, un aigle dans ses armes, "mourra de la malédiction (*sic*) du pape Benedictus, qui sera élu au début du règne de l'Antéchrist". (N'oublions pas que la publication de la "prophétie" a commencé le 10 septembre, et que Benoît XV a été élu peu de jours auparavant.

Ici déjà se manifeste une grave erreur, laquelle témoigne peu en faveur du savoir théologique du Frère Johannès. Où a-t-il vu jamais dans toute l'histoire de l'Eglise, un seul pape, un seul évêque ayant proféré une malédiction? Dans l'Eglise catholique, les pas-

teurs bénissent mais ne savent pas maudire. (1) Donc ce ne sera pas de la malédiction du pape que mourru—quand il mourra—l'octogénaire "mauvais monarque", comme l'annonce l'article 12 de la "prophétie". L'auteur n'est pas plus véridique quand il émet, dans l'article 13, les assertions suivantes :

" On ne verra plus les prêtres et les moines confesser et absoudre " les combattants, d'abord parce que, pour la première fois, les prê- " tres et les moines combattront avec les autres citoyens; ensuite " (nous soulignons) *parce que le pape Benedictus ayant moudit l'An-* " *técbrist,* il sera proclamé que ceux qui le combattent se trouvent " en état de grâce et, s'ils meurent, vont tout droit au Ciel, comme " les martyrs."

Ici, presque autant d'erreurs que de mots.

Non seulement on voit encore prêtres et moines confesser et absoudre les combattants, puisqu'il y a, dans nos armées, des aumôniers dont les uns sont officiels et les autres volontaires; mais en même temps les prêtres-soldats consolent et absolvent ceux qui tombent autour d'eux; ou bien blessés et mourants eux-mêmes, ils absolvent encore, avant de rendre le dernier soupir, leurs compagnons d'armes tombés avec eux.

Il y a mieux.

"Le pape Benedictus" n'a point *maudit* l'Antéchrist; il ne l'a pas même excommunié. Premièrement parce que le pape ne maudit personne; secondement il ne l'a pas excommunié non plus, parceque *excommunier* signifie exclure de l'Eglise, et qu'il n'y a pas à en exclure qui n'y est point inclus et n'en fait point partie.

Enfin il est contraire à la vraie doctrine de prétendre que l'on peut être en état de grâce, quelle que soit la conduite antérieure, par le seul fait de combattre les armes à la main les ennemis de l'Eglise, et que l'on recueille par cela seul les palmes du martyre. Sans doute le dévouement et l'héroïsme de ceux qui sacrifient leur vie pour une cause juste, nous fournissent une très serieuse et très grave présomption en faveur de leur salut éternel. Mais dans les termes où

1—L'auteur, "le Frère Johannès", n'aurait-il pas confondu *malédiction* avec *excommunication* ? Singulier moine et bien pauvre théologien qui confondrait deux choses si essentiellement différentes!

l'auteur de la "prophétie" a formulé sa proposition, celle-ci est manifestement fausse.

Aussi ne sera-t-elle "proclamée" ni par Benoît XV, ni par aucun autre.

Maintenant que, selon les expressions de Fr. Johannès, le *Coq* (la France), le *Léopard* (l'Angleterre), et l'*Aigle blanc* (la Russie), aient beaucoup de mal à venir à bout de l'*Aigle noir* (la Germanie), et qu'ils aient besoin du concours des prières et des vœux de tout le genre humain (article 15), il n'était pas malaisé, dès le mois de septembre, de s'en rendre compte. Il est vrai que notre prophète vaticinait "vers l'an 1600".

Il ajoute, art. 16 :

" Jamais le genre humain n'aura connu un tel péril, parceque le " triomphe de l'Antéchrist (identifié en Guillaume II, empereur " d'Allemagne), sera celui du démon; en lui il s'est incarné."

Mais, dirons-nous, de quel droit, sous quelle autorité, un quidam quelconque, fût-ce Fr. Johannès, se permet-il d'identifier le personnage funeste, annoncé par l'Ecriture Sainte sous le nom d'Antéchrist? L'Eglise ne s'est jamais prononcée, n'a rien défini sur ce point. Nul n'a donc le droit de s'arroger un tel privilège; et cette seule remarque suffirait à jeter le discrédit sur la prétendue prophétie. Voyons toutefois comment l'auteur explique cette identification. C'est l'objet des articles 17 et 18.

Article 17. Car il a été dit (!) que vingt siècles après l'Incarnation du Verbe, la Bête s'incarnera à son tour et menacera la terre d'autant de maux que l'Incarnation divine y apporta de grâces.

Article 18. Vers l'an deux mille l'Antéchrist se manifestera: son armée dépassera en nombre tout ce qu'on peut imaginer; il y aura des chrétiens parmi les cohortes, et il y aura des mahométans et des soldats sauvages parmi les défenseurs de l'Agneau.

Où, quand, par qui a-t-il "été dit" ce qu'exposent ces deux articles?

Ni l'Eglise, ni aucun autorité compétente n'ont jamais rien dit de semblable. Il résulte au contraire de ce qui a été exposé précédemment, (1) que l'époque de la fin des temps est essentiellement imprécise, incertaine, pouvant avoir lieu dans quelques siècles comme dans plusieurs milliers d'années. Toute fixation, toute précision à cet égard est interdite.

1—Voir notamment le No VIII de nos précédents articles, dans la *Nouvelle-France* de décembre 1914.

Et que signifie cette affirmation que la bête s'incarnera à son tour? Quelle bête? L'Apocalypse en désigne trois: celle qui poursuit la femme revêtue du Soleil et couronnée de douze étoiles; celle qui monte de la mer, celle qui monte de la terre. A leur sujet, il est signalé d'une part mille deux cent soixante jours, ensuite quarante deux mois. (1) Et le nombre de la bête est 666. Mais tout cela ne nous apprend rien sur l'époque de l'apparition de la bête; et il faut toujours en revenir au texte des Actes des apôtres que nous avons déjà plusieurs fois cité.

"Il ne vous appartient pas de savoir quel temps et quels moments le Père a fixés dans sa toute puissance." (2).

On pourrait relever bien d'autres erreurs ou invraisemblances dans les 34 articles de cette prétendue prophétie, comme dans les commentaires qui les précèdent et qui les suivent.

Il nous semble que ce qui précède suffit à signaler le caractère apocryphe de ce document. Il a été déjà l'objet d'une réfutation magistrale par M. l'abbé Vacandard, dans le numéro de novembre dernier de la *Revue du clergé français*. Cet auteur s'est attaché à démontrer la mal fondé de la présentation du document et du document lui-même, et à établir sa non-recevabilité. L'un et l'autre méritaient-ils tant d'honneur? Nous avons entrepris une tâche plus modeste, celle de signaler quelques unes des incohérences et des erreurs qui en révèlent l'invraisemblance.

JEAN D'ESTIENNE.

1—Voir l'Apocalypse, chap. XII et XIII.
2—*Act. I, 7*

Décembre 1914.

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Suite)

II. L'UNIVERSITÉ CIVILE, 1866-1889—A. LE SENS DE LA CHARTE CIVILE

La seconde phase du collège d'Ottawa s'ouvre à un tournant de notre histoire canadienne, quand l'Union agonise et tombe.

En effet, la session de 1866, la dernière de la politique de 1841, a tout l'air d'un fossoyeur à l'œuvre. La députation canadienne-française surtout, si l'on excepte les libéraux démocrates, loin de s'affliger de la disparition d'un régime qu'elle a toujours estimé "un piège d'infamie", se tourne, allègre et confiante, vers la Confédération qu'elle croit être un "pacte d'honneur". La majorité des membres anglais, lasse d'asservir et contente d'avoir des égaux, attend avec impatience l'inauguration de l'ère nouvelle. Sur la Chambre entière, naguère si tumultueuse, court un souffle d'équité laissant un peu plus d'ordre et un peu plus de paix (1) Aussi nombre de corps sociaux s'empressent-ils d'utiliser une assemblée ainsi disposée. Ne convenait-il pas, avant de quitter le vieux vaisseau disloqué, de se prémunir de droits et de privilèges qui rendissent plus agréable ou moins périlleuse la navigation sur l'océan encore inexploré et incertain de la Confédération?

Aux écoutes du Parlement et mis en goût par le succès des directeurs du collège de Régiopolis, les Pères Oblats décidèrent de demander une charte d'université. (2) L'heure était délicate; mais elle offrait tout de même d'exceptionnelles chances de réussite.

Quatre institutions d'enseignement supérieur pourvoyaient à l'éducation de la jeunesse ontarienne. C'étaient : pour les Anglicans, Trinity College; pour les Méthodistes, Victoria College; pour les Presbytériens, Queen's College; pour les neutres, l'Université de Toronto. (3)

1—*Parliamentary Debates*. July 23, 1866.

2—Il serait intéressant de prendre connaissance de la requête que les Oblats présentèrent au Parlement lorsqu'ils demandèrent la charte de 1866. Malheusement elle est devenue introuvable.

3—*Parliamentary Debates*.—Legislative Assembly—July 23rd, 1866.

Le Collège anglais de Rég'opolis, devançant son émule de la Capitale, venait de solliciter une charte universitaire. Pendant le débat que cette mesure provoqua, les Chambres, toujours fertiles en arguments d'occasion, inventèrent le principe assez peu progressif d'une seule université par province pour chaque croyance religieuse. Un dogme, trop neuf pour être facilement réductible, et l'université de Régiopolis se dressaient donc à l'encontre du projet des Pères Oblats.

Une seule issue favorable restait: c'était d'alléguer les intérêts des Canadiens-Français du Canada central. Ce motif cadrant à merveille avec la pensée de Mgr Guigues et les besoins de la région de l'Ottawa, les Oblats s'employèrent habilement à le faire ressortir et valoir auprès d'un Parlement où notre race disposait de près de la moitié des votes.

Rien n'est aussi aisément démontrable que cette affirmation.

Le comtemporain le plus averti de l'évènement que nous étudions, Mgr Duhamel, ne cesse de répéter, *episcopaliter*, je dirai, "*qu'une charte d'université a été demandée et accordée au collège d'Ottawa spécialement pour l'avantage de la population française.*" A l'appui de son témoignage, irréfragable en l'espèce, il apporte une preuve que je me fais un devoir de reproduire, tant elle jette de lumière sur la pensée des Oblats et sur la nature de l'Université civile d'Ottawa.

"Voici, écrit-il, en son mémoire de 1902, le document qui fut soumis au parlement pour obtenir la charte universitaire : (1)

"Le collège d'Ottawa occupe le centre d'une région formée par les comtés de Pontiac, d'Ottawa, d'Argenteuil, de Vaudreuil et des Deux-Montagnes, dans le Bas-Canada, et de Lanark, de Renfrew, de Carleton, de Prescott, de Russell, de Grenville, de Stormont, de Dundas, de Glengarry, dans le Haut-Canada.

1—Je tiens cette pièce d'une autre source absolument sûre. "Ce document, paraphé par moi, écrit monsieur l'avocat N., a été remis entre mes mains par le R. P. X. lui-même, lorsqu'il était recteur de l'Université d'Ottawa. En me le communiquant, il me certifia que ledit document était authentique et avait *été imprimé* à la date y indiquée, dans le but d'obtenir l'appui des députés du Parlement canadien, alors en session, pour qu'ils appuyassent le bill demandant l'érection civile de l'Université d'Ottawa". Suit la signature de l'avocat, que j'omets—de même que le nom du recteur—par délicatesse.

"En 1860, d'après le recensement de cette même année, la population totale de ces comtés s'élevait à 263,179; la population catholique, à 132,391: la population d'origine française à 75,272.

"En admettant une augmentation de 35 pour cent (35%) on peut évaluer la population totale actuelle (1866) à 355,791; la population catholique à 177,727; la population canadienne-française à 101,617.

"*Cette institution (le collège d'Ottawa) est particulièrement importante pour cette partie du pays, pour la nombreuse population française, qui, sans elle, serait, en une certaine mesure, privée des avantages d'une éducation supérieure........*" (1)

Voilà qui ne manque pas de clarté, n'est-ce pas? mais continuons d'interroger les archives.

Le second document est le récit que nous a laissé le Père Lavoie des démarches qu'il fit auprès du gouvernement, au nom du collège, dans le but d'obtenir la charte universitaire.

Joseph-Théophile Lavoie entra dans la Congrégation en 1860, après avoir étudié le droit à l'Université Laval, Québec. Envoyé en France, à Nancy, pour les épreuves du noviciat et l'acquisition des sciences théologiques, il revint au pays, en 1864, prêtre et religieux. Depuis cette date, il n'occupa que des postes de haute confiance, soit dans l'enseignement: à nos collèges d'Ottawa, de Saint-Boniface du Manitoba, et de Buffalo; soit dans le ministère pastoral: en qualité de supérieur et de curé de nos paroisses de Sainte-Marie de Winnipeg, du Sacré-Cœur de Lowell et des Saints-Anges de Buffalo. En 1906, la maladie qui devait le conduire au tombeau l'arrêta au milieu d'un cours de théologie morale qu'il enseignait

1—Statistical Information in reference to the bill before Parlement to grant University powers to the College at Ottawa:

"The College is situated in the centre of the country formed by the counties of Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Vaudreuil and Two-Mountains, in Lower Canada, and Lanark, Renfrew, Carleton, Prescott, Russell, Grenville, Stormont, Dundas and Glengarry, in Upper Canada.

"The population of these counties was, according to the census of 1860,263,179, of whom 75,272 were of French origin, the Catholic population of the said district being then 132,391.

"The present population of these counties may be estimated at 355,791, a 35% increase. This would give a French population of 101,617, or a Catholic population of 177,727.

"*"This institution is particularly valuable to this section of the country partilarly to the large French population, who, without it, would in a measure be deprived of the advantages of superior education........*"

Ottawa, 21st July 1866.

aux ecclésiastiques du Séminaire d'Ottawa. A la voix de l'obéissance, il se retira au noviciat de Lachine, près Montréal, et là, en se préparant pieusement à la mort, il rédigea, *avec toute l'attention possible,* (1) les souvenirs qu'il conservait toujours vivaces en sa mémoire de l'événement le plus glorieux de sa carrière. Les voici en entier transcrits de l'original :

" Voici les circonstances dans lesquelles la charte universitaire fut accordée au Collège d'Ottawa, par le Haut et le Bas-Canada.

"C'était, pour le Collège d'Ottawa, une question vitale d'obtenir la charte universitaire avant que la Confédération fût promulguée. Car le vote canadien-français lui était assuré ; au moins nous avions raison de le croire. Dans tous les cas, nous pouvions espérer obtenir un vote plus favorable que quand les provinces seraient confédérées, attendu que la majorité serait anglaise alors.

"J'étais préfet des études à cette époque, et je fus chargé de voir les députés catholiques, surtout les Canadiens-Français, afin de les intéresser en notre faveur, car c'est principalement sur les derniers que nous comptions pour obtenir cette charte. Il faut bien remarquer, en effet, qu'il ne s'agissait pas seulement d'avoir une université catholique, puisque nous savions qu'une telle charte avait été accordée, à peine quinze jours auparavant, à Kingston (Régiopolis), et que le gouvernement s'était engagé à n'accorder *qu'une* université de chaque dénomination, dans chaque province. Mais nous voulions une charte universitaire pour le Collège d'Ottawa, dont bénéficieraient surtout les Canadiens-Français, très nombreux déjà dans la région d'Ottawa, et dont profiteraient également les éleves de langue anglaise.

"Il s'agissait, pour le Collège d'Ottawa, d'obtenir une charte universitaire qui répondît à ses besoins particuliers, c'est-à-dire une charte qui permettrait de placer sur un pied d'égalité les deux langues anglaise et française. C'était, du reste, une nécessité pour le diocèse et une nécessité pour la Capitale d'un état bilingue.

"Je fus chargé d'aller voir les membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative. Je vis d'abord M. Chapais qui me dit que nous ne réussirions pas, car M. Donnelly avait pris les devants

1—C'est le témoignage formel de plusieurs Oblats.

et avait déjà obtenu une charte universitaire pour Kingston (Régiopolis) en faveur des catholiques, et que c'était une règle de n'accorder qu'une université par province, à chaque dénomination. Je m'adressai alors à M. Hector Langevin qui me répéta la même chanson. M. Cartier en fit autant. Ils parurent tous décidés à laisser l'affaire dans cet état: une université par province pour chaque dénomination.

"Il ne me restait qu'un moyen : c'était de mettre l'affaire entre les mains de l'opposition. Heureusement que je connaissais intimement un sénateur, M. Luc Letellier de Saint-Just. J'allai donc le consulter; je lui fis part des raisons alléguées par le gouvernement. "C'est très bien, me dit-il, je me charge de cette affaire devant le Sénat (ou Conseil Législatif); ce ne sera pas ma faute s'il la rejette." Je lui fis remarquer que la mesure devait être présentée à la Chambre (ou Assemblée Législative) tout d'abord. Il alla trouver lui-même M. Aimé Dorion, chef de l'opposition à l'Assemblée Législative, et me l'amena. Je fis connaître à ce Monsieur, qui me promit son concours, les raisons que je venais d'exposer à M. Letellier.

" A l'Assemblée Législative, le bill fut discuté et amendé à sa première lecture, discuté de nouveau à la seconde lecture, mais ne fut pas amendé, et passa sans discussion à la troisième.

" J'assistais au Conseil Législatif lorsque le bill y fut présenté. On le discuta à sa première et à sa seconde lecture, sans cependant lui faire subir d'amendement.

"M. Luc Letellier de Saint-Just parla pendant une heure et demie. Il fit remarquer, d'abord, que le diocèse d'Ottawa était dans une position particulière, formé, en partie, de Canadiens-Français et en partie de citoyens irlandais, à qui il fallait fournir des prêtres. Mais les populations sont tellement mêlées, dit-il, que des prêtres ne parlant pas les deux langues seraient incompétents pour enseigner la religion dans la plupart des paroisses. De là la nécessité d'avoir une institution apte à former des prêtres parlant les deux langues. Tous les hommes des professions libérales, comme les avocats, les médecins, etc., se trouvent dans le même cas que les prêtres: il leur faut comprendre la langue de leurs clients et de leurs patients.

"Les membres du Conseil opposés au bill soutinrent que la question avait été réglée par le gouvernement, et qu'il ne serait accordé qu'une université par province, pour chaque dénomination. A cela M. Luc Letellier répondit que c'était parfait en règle générale, et qu'il n'y avait pas de règle sans exception; que la capitale d'un état avait bien droit à une université; qu'une capitale comme Ottawa surtout, où le français et l'anglais sont langues officielles, devrait posséder une institution dans laquelle on pourrait étudier ces deux langues et s'en rendre maître. Il le fallait pour les représentants du peuple, c'est évident, pour se comprendre les uns les autres; il le fallait pour les traducteurs des lois et autres documents officiels. Or, cela exige une connaissance approfondie des deux langues, connaissance qui ne peut guère s'acquérir régulièrement que dans une université : donc, l'Université d'Ottawa, où l'on trouve ces avantages, est nécessaire.

"Quel est celui d'entre nous, ajouta-t-il, qui, venant à Ottawa, ne serait pas bien aise de voir étudier ses enfants sous ses yeux et d'être témoin de leur succès en anglais comme en français? Pour ma part, je sais ce qu'il m'en a coûté pour apprendre l'anglais, n'ayant pas eu l'avantage de l'apprendre pratiquement au collège, en même temps que ma langue maternelle. Combien y a-t-il de collèges, au Canada, où l'on enseigne pratiquement les deux langues? Il n'y en a pas! (1) Cependant, c'est une nécessité, pour chacun de nous, de savoir les deux langues. Or, on ne les sait pas en naissant, mais il faut les étudier, il faut les apprendre; et, pour les apprendre, il faut qu'elles nous soient enseignées. Donc, il nous faut cette Université d'Ottawa, où l'on donne ce double enseignement pratique.

"Messieurs Dorion et autres avaient apporté à peu près les mêmes raisons à l'Assemblée Législative.

" Le bill passa aux deux Chambres sans changement substantiel. Il fut sanctionné, quelque temps après, par le représentant de la reine Victoria. Nous avions ainsi obtenu une institution où Canadiens et Irlandais catholiques pouvaient s'instruire, chacun dans' leur langue.

"Je certifie que les faits ci-devant allégués sont vrais et certains.

J.-T. LAVOIE, O. M. I.

1—L'orateur parle en 1866.

" Lachine Locks, 5 février, 1907."

L'examen attentif de ces deux documents fera ressortir le vrai sens de la charte de 1866.

Tout d'abord, remarquons qu'il ne s'agit pas seulement d'obtenir une université catholique: une institution de ce genre vient d'être accordée à Kingston et le gouvernement, pour ne pas troubler ses derniers jours par des luttes scolaires, se retranche derrière l'expédient d'une seule université par province pour chaque croyance religieuse. Les Pères désirent une charte qui permette de placer, sur un pied d'égalité pratique, le français et l'anglais. L'argumentaion de Letellier de Saint-Just, leur porte-parole officiel, repose sur ce fait que le collège d'Ottawa, situé dans une ville qui est à la fois le siège d'un diocèse, le centre d'une région, la capitale d'un pays, où vivent mélangés deux peuples de langues différentes, a pour mission d'instruire la jeunesse appelée à remplir le ministère sacré et les fonctions professionnelles et politiques auprès d'âmes, de clients et de citoyens qui ont le droit naturel ou constitutionnel d'être librement entendus en syllabes de France ou en verbes anglais.

A tout le moins, dans l'intention des Oblats et dans la discussion parlementaire, telles que le Père Lavoie nous les a transmises, la situation du français à l'Université d'Ottawa ressemble à celle que la Constitution de 1867 lui assigne, au Canada, pour ce qui concerne les affaires fédérales. En d'autres termes : *le français est tout à fait chez soi à l'Université d'Ottawa.*

Mais il y a plus. Car personne ne s'imaginera que les éducateurs d'Ottawa se soient vivement préoccupés de garantir, en la future province de l'Ontario, l'existence de la langue anglaise qui n'était nullement menacée. Leur souci a un objet tout autre et bien déterminé. Ils *veulent* une charte dont *bénéficieront surtout les Canadiens-Français*, pour l'excellente raison — à part cent autres— que le 26 juillet ou peu après, les Chambres ont élevé au rang d'université le collège catholique et anglais de Régiopolis. (1) Ils ne craignent pas de déclarer à nos législateurs que le collège d'Ottawa est *particulièrement important pour la nombreuse population canadienne-française qui, sans lui, serait, en une certaine mesure, privée des avantages d'une éducation supérieure.* Ce qui revient à dire: par suite de la

1—L'Université de Régiopolis ne s'est pas développée.

création de Régiopolis, les Anglais de tout credo, dans le Haut-Canada, jouissent des bienfaits d'une maison d'enseignement universitaire; seuls les Canadiens-Français en sont privés et en demeureront privés si le Parlement ne se rend pas à la pétition des directeurs du collège d'Ottawa. Ajoutez que c'est un religieux canadien-français qui implore les membres canadiens-français d'une Chambre presque moitié canadienne-française.

Dans ces circonstances de temps et de personnes, après avoir entendu le Père Lavoie et, principalement, après avoir étudié le premier des documents cités, si les députés et les conseillers législatifs ont voté la charte, aux premiers jours d'août 1866, sans clause ni restrictive, ni explicative, nous devons l'admettre, si nous ne doutons pas de leur intelligence, qu'ils ont consenti à l'octroyer telle qu'elle avait été demandée, c'est-à-dire *particulièrement dans l'intérêt de la population canadienne-française de la région de l'Ottawa.* Et il demeure établi que l'Université civile d'Ottawa, autant par la sanction du Parlement que par le vouloir des fondateurs, *appartient plus aux Canadiens-Français qu'à l'élément anglais. Le français s'y trouve plus chez-soi que la langue anglaise.*

Sans doute, les Oblats, qui ont le sens des réalités, souhaitent une institution où Canadiens-Français et Anglais s'instruiront chacun dans leur langue. Toutefois, *depuis 1866 surtout,* dans l'Université *dualiste* d'Ottawa, la *priorité dans les droits* et, conséquemment, *la priorité dans la direction* reviennent aux Canadiens-Français. Il y a peut-être quelque courage à le dire, mais c'est la vérité. Et faut-il pour ménager les susceptibilités et en présence des désirs ambitieux du Magyar, pallier sans cesse les titres certains des Habsbourgs?

B.—L'APPLICATION DE LA CHARTE.

Au mois de septembre de cette année même l'Université reprit l'allure du collège. Quiconque peut le lire dans le cent-troisième numéro du *Canada d'Ottawa*: «Les classes de l'Université d'Ottawa (ci-devant collège Saint-Joseph) s'ouvriront le premier septembre. *Le cours sera le même que par le passé.*»

Le programme des études ne subit aucune modification notable jusqu'en 1874, date de la mort de Mgr Guigues. Et pour cause.

L'on se rappelle les difficultés que l'évêque eut à surmonter au sujet de certains nominations de maîtres exclusivement anglais; l'on connait beaucoup moins, à coup sûr, celles qu'il dut soutenir pour défendre l'intégrité du territoire soumis à sa juridiction. Peu de temps avant sa mort, il suppliait Mgr Taschereau de ne pas acquiescer aux empiètements du métropolitain de Toronto. La raison qui le fait agir, c'est que la division du diocèse d'Ottawa, telle qu'elle est projetée, entraînerait nécessairement l'annexion des paroisses ontariennes à la province ecclésiastique anglaise et causerait, par là, "*un malheur très grand à la population canadienne-française considérable qui se trouve sur la rive droite de l'Ottawa.*" (1)

Or, je le demande, si Mgr Guigues n'eût pas été disposé à donner à la portion française de son troupeau tout ce qu'elle était en droit d'espérer, tant au point de vue religieux que sous le rapport intellectuel, se fût-il imposé, aux approches de la mort, de la protéger même contre des collègues dans l'épiscopat? A quoi lui eût servi de dresser un mur contre l'anglicisation du dehors, s'il eût été prêt à abandonner à celle du dedans et ses paroisses et son collège? L'appel suprême qu'il jette à la plus haute autorité religieuse du Canada ne montre-t-il pas avec quel zèle il s'opposait à l'invasion? Et le fait que l'on attendit 1874 pour effectuer le "grand dérangement", d'où sourdent à peu près tous les troubles d'aujourd'hui, ne laisse-t-il pas voir assez de quelle volonté d'airain il eût combattu tout système tendant à détruire l'équilibre qu'il avait établi, et qui règnait depuis vingt-six ans au collège et à l'Université d'Ottawa?

Les Oblats, ses héritiers et ses confidents, le savaient mieux que personne. Aussi bien, l'admiration, l'amour, et la fidélité qu'ils devaient à leur illustre frère les préservèrent-ils d'abattre, sur une tombe encore tiède, le monument érigé au prix de tant de peines, de travaux, d'angoisses et de sacrifices.

Les changements de 1874 n'altérèrent pas *substantiellement* le principe de l'Université. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le mémoire de 1902 et la lettre d'un ami du Père Lavoie.

"En 1874, écrit Mgr. Duhamel, pendant la vacance du siège épiscopal d'Ottawa, les supérieurs des Oblats et les directeurs de l'Uni-

1—Paroles de Mgr Guigues citées par Mgr Taschereau dans une lettre à Mgr Duhamel.

versité d'Ottawa, dans le but d'attirer plus d'élèves irlandais, qui, généralement, n'aiment guère à apprendre et surtout à parler le français, pour faciliter aux Canadiens-Français l'étude de l'anglais, décidèrent de choisir l'anglais comme langue officielle de leur établissement et de donner l'enseignement classique en cette langue, celui de la philosophie, du droit canonique, de l'Ecriture sainte devant être en latin, tout en donnant *un cours de langue française aux élèves canadiens-français et aux Irlandais* qui seraient disposés à le suivre."

L'ami du Père Lavoie, racontant par le menu le même fait, s'exprime ainsi à la date du 12 avril 1907:

"En 1874, lorsque fut modifié notre cours d'études au collège d'Ottawa (appelé alors collège Saint-Joseph), je terminais ma sixième année de résidence en cette maison, comme professeur. Je ne sais pas qui avait suggéré au R. P. Tabaret, notre supérieur, l'idée de changer le cours. Toujours est-il qu'il nous réunit un jour (tous les Pères employés au collège) pour nous faire part de son projet. Si je me rappelle bien la chose, il s'agissait d'abandonner l'usage des deux langues (anglaise et française) pour la traduction des auteurs latins et grecs, et de faire toutes ces traductions en anglais. Il nous demanda de réfléchir et de nous tenir prêts à donner, à une prochaine réunion, nos vues sur le projet.

"J'écrivis à cette occasion un plaidoyer en faveur du maintien de la langue française de préférence à la langue anglaise pour notre cours classique,—prétendant que la population de langue française appréciait mieux que celle de langue anglaise les avantages d'un cours classique. Je me rappelais bien avoir lu et probablement aussi écrit dans les journaux dix ans avant cela (1864), qu'on aurait dû faire d'Ottawa et de ses environs une province qu'on aurait appelée le Canada Central,—et alors on nourrissait l'espoir de créer une province catholique et française de ce Canada Central. Après nous avoir écoutés, le P. Tabaret nous dit: "Eh bien, puisqu'il y a divergence d'idées, nous allons faire venir le provincial pour qu'il règle lui-même la question." Le R. P. Antoine vint de Montréal, nous vit en particulier et tâcha de nous faire voir que notre système d'enseignement était impossible. Il l'était en effet: nous avions peu d'élèves, 5 ou 6 par classe, dans le cours classique. Il y avait dans cha-

que classe des élèves de langue anglaise et plus de langue française,— mais le trouble venait des élèves de langue anglaise qui ne comprenaient pas le français, et on les obligeait, dans la classe donnée par le professeur de langue française, à traduire le latin et le grec en français qu'ils ne comprenaient pas.

"On adopta le nouveau plan d'études,—feu le P. Prévost (le Docteur) (1) fit imprimer des milliers de prospectus. On envoya des Pères aux Etats-Unis pour faire des recrues. .On réussit ainsi à accroître le nombre de nos élèves. Je vous ai dit dans une autre lettre qu'après notre première réunion où j'avais protesté contre l'abandon du français, le P. Tabaret était venu me trouver à ma chambre avec le cahier des délibérations de la maison et, m'indiquant des pages écrites de sa main, il me dit: "Lisez cela et vous verrez que je partage votre opinion, ou que je la partageais. Le P. Ryan avait voulu éliminer le français du cours classique et je m'y suis opposé pour les raisons que j'ai énumérées dans ces pages." (1)

De l'analyse de ces deux pièces, il appert que les Oblats cherchent l'issue d'une situation compliquée et pénible.

Il n'y a pas à se le dissimuler, la traduction des classiques grecs et latins faite simultanément, en français et en anglais, par les élèves d'une même classe, impliquait des inconvénients réels. Maintenant que l'institution avait grandi et s'était affermie, un programme s'imposait plus conforme aux saines méthodes d'enseignement que celui des origines. D'un côté, les élèves de langue anglaise n'aimaient guère le français ; d'autre part, les Canadiens-Français, plus souples et plus ouverts, offraient une résistance moindre à l'anglais, qui, du reste, leur était nécessaire à un certain dégré. Ceux qui avaient à résoudre le problème désiraient plus d'élèves, meilleures finances et la paix intérieure Ils ne manquaient ni d'intelligence, ni de savoir La fascination que la qualité de sujet britannique exerce sur certains esprits, même de valeur, les portant à outrer la nécessité de la connaissance de l'anglais, un peu d'assoupissement patriotique eurent-ils une part d'influence sur les tergiversations de quelques Pères Oblats? L'arbitre du différend, nouvellement arrivé

1—Philémon Prévost avait pratiqué la médecine avant d'entrer chez les Oblats.

1—Voir dans l'article précédent les idées du P. Tabaret sur la question bilingue.

chez nous, avait-il déjà acquis l'expérience des choses canadiennes? Autant de questions toutes naturelles à qui recherche les causes des événements. Quoi qu'il en soit, et malgré des protestations qui ne se turent jamais, le règlement dont parle Mgr Duhamel fut statué et mis en vigueur.

En même temps qu'il perdait du terrain, le français s'affirmait; car deux cours *obligatoires* de langue française demeuraient: l'un pour les élèves canadiens-français, l'autre pour les élèves de langue anglaise. Et contre ce *status*, aucune tendance hostile ne prévalut jamais.

Tel fut le coup d'état de 1874 : un simple règlement provisoire (1) que la complexité des choses imposa, peut-être toute seule, à la mentalité des hommes et contre lequel les Oblats réagirent dès que leurs ressources et la connaissance plus approfondie des multiples problèmes de race le leur permirent raisonnablement.

GEORGES SIMARD, O. M. I.

(*A suivre.*)

1—Ainsi que nous le verrons encore mieux dans la suite.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

CHAPITRE VI

PAREILLES MIGRATIONS EN MASSE SONT PROBABLES

On admet généralement qu'il n'y a point de continent dont la population ait jamais été si clairsemée que l'Amérique pré-colombienne. Est-ce à cause de la stérilité du sol ou de la sévérité du climat que ses habitants étaient si peu nombreux? Les races blanches qui s'y trouvent aujourd'hui établies donnent une réponse absolument négative à la première partie de cette question. Quant à la seconde, la configuration géographique de ce continent lui assure des zones aussi tempérées, ou même chaudes, qu'il y en a de froides.

Alors au nom de quel principe allons-nous nous imaginer que, après avoir été le berceau du genre humain, l'Amérique aurait été laissée presque déserte par sa population primordiale qui, dans cette supposition, dut se précipiter vers les tristes steppes de l'Asie septentrionale et les massifs montagneux de son centre, les immenses forêts et les marais interminables qui recouvraient alors l'Europe, ou les sables brûlants de l'Afrique? De pareilles hypothèses ne peuvent se prendre au sérieux.

De ce premier fait que personne ne conteste, à savoir le peu de densité de la population indigène de l'Amérique, nous devons donc conclure non seulement qu'elle n'a pas toujours occupé ce continent, mais encore que son arrivée dans les régions qu'elle habitait du temps de Christophe Colomb datait d'une époque relativement récente, puisqu'elle n'avait pas encore eu le temps de s'y multiplier suffisamment pour pouvoir être comparée, je ne dis pas à celle de l'Europe, mais même à celle de l'Asie non civilisée.

Le nombre des Indiens dans ce qui est aujourd'hui les Etats-Unis et le Canada, à l'arrivée des blancs, a fait l'objet des assertions les plus contradictoires. Tandis que quelques rares auteurs l'ont représenté comme si minime qu'il a depuis considérablement augmenté, l'opinion contraire a généralement prévalu, et l'on ne peut guère douter qu'il ne soit aujourd'hui beaucoup moindre qu'autrefois. Est-ce à dire que cette population ait jamais été bien importante, si nous tenons compte du pays occupé ou à occuper? Mille fois non.

Des visionnaires seuls, ou des âmes crédules, qui ajoutaient foi aux protestations enthousiastes de quelques vieux auteurs qui ne visèrent jamais à une précision bien scientifique, ont pu voir des millions dans les aborigènes qui peuplaient autrefois ces deux immenses régions. On en est bien revenu de ces exagérations, et "une étude approfondie de la population de tout le territoire au nord du Mexique, étude qui porte séparément sur chaque division géographique, indique une population totale à l'époque de l'arrivée des blancs de presque 1,150,000 Indiens" (1) !

Or qu'est ce chiffre pour pareilles immensités en comparaison de celui des hordes mongoles, pour ne point parler de pays plus peuplés, qui, au Moyen-Age, faisaient trembler la terre sous le sabot de leurs chevaux? Pourtant le genre de vie était à peu près le même à l'est et à l'ouest, en Asie comme en Amérique, et le sol des Etats-Unis est infiniment plus riche, moins aride et plus productif que les déserts herbeux de la Tartarie.

Le clairsemé reconnu de la population indienne de ce continent suffit donc à lui seul pour rendre au moins très probable une immigration ultérieure à celle qui avait rempli les autres continents. D'un autre côté, lorsque nous parlons Amérique du Nord, il va sans dire que c'est sur la terre la plus proche et de plus facile accès qu'il convient de chercher les quartiers généraux de ceux qui s'y étaient réfugiés avant l'invasion post-colombienne.

Un second fait tout aussi incontestable consiste en ce que, malgré cet éparpillement et le peu d'importance au point de vue numérique de la population aborigène du Nouveau-Monde, il n'y a pas une partie de la terre où, proportions gardées, l'on trouve un si grand nombre de races absolument distinctes au point de vue ethnologique. "Choisissez n'importe quel point de l'Ancien-Monde où vous pensez que se parlent le plus grand nombre de langues; prenez maintenant au hasard un espace égal dans n'importe quel district d'Amérique peuplé par des tribus indigènes, et ce dernier vous donnera assurément un plus grand nombre de langues différentes".

1—J. Mooney, *Hand-Book of American Indians North of Mexico*, vol. II, p. 287 ; Washington, 1910.

Cette remarque est d'un érudit, le cardinal Wiseman, qui se faisait par là simplement l'écho d'une assertion similaire de Humboldt (2).

Rien qu'au nord du Mexique, nous n'avons pas moins de cinquante-huit familles ethniques distinctes (3), dont les langues n'ont de commun que certaines caractéristiques vagues et très générales, qu'on ne peut citer comme base valide d'assimilations raciales (4). Pas un mot d'un stock ne se retrouvera dans un autre, à moins que ce ne soit un mot emprunté par suite de relations commerciales ou sociales; la grammaire et la morphologie de chacun sont irréconciliablement différentes. Seuls quelques rares traits de ressemblance permettent de les classer comme l'apanage de la race rouge.

Du temps de Gallatin — 1836 est l'époque de la publication de son livre le plus important sur le sujet—les ethnologues en comptaient soixante-quatre, nombre que des études plus approfondies ont depuis quelque peu réduit. Par exemple, l'identité linguistique des Loucheux avec la grande famille dénée, qui est aujourd'hui incontestée, n'était point encore établie officiellement, et l'on regardait cette tribu comme formant bande à part. Il en était de même des Pieds-Noirs, que même aujourd'hui des missionnaires peu versés dans les sciences anthropologiques nient énergiquement appartenir au stock algonquin, incapables qu'ils sont de percevoir les similarités linguistiques pourtant bien évidentes qui les y rattachent.

La langue de cette importante peuplade, dont le lexique diffère notablement de celui des Cris, leurs voisins congénères, peut être citée comme une nouvelle confirmation de ma thèse qu'un expert seul peut se livrer avec succès à des assimilations ethnographiques basées sur des ressemblances philologiques. Beaucoup de ces missionnaires sont portés à voir de ces ressemblances là où il n'y en a point, tandis que d'autres ne peuvent s'apercevoir de celles qui existent réellement entre la langue des Pieds-Noirs et celles des Cris et des Sauteux.

2—*Twelve Lectures*, pp. 78-79.

3—Je sais parfaitement bien que dans certains quartiers on fait, en ce moment même, des efforts pour trouver des analogies entre quelques-uns de ces stocks dans le but d'en réduire le nombre (V. *American Anthropologist*, vol. XV, pp. 647 *et seq.*). Mais ces prétendues assimilations, basées sur des ressemblances lexicologiques que leurs auteurs seuls peuvent discerner, me laissent incrédule.

4—Le polysynthétisme est la principale de ces caractéristiques.

Or ces stocks, ou familles linguistiques, loin d'être eux-mêmes homophones dans tous leurs éléments constituants, se divisent, au contraire, et se subdivisent bien souvent en nombre de tribus, c'est-à-dire autant de dialectes différents. En sorte qu'on a été jusqu'à déclarer, peut-être non sans une certaine dose d'exagération, que "les langues des continents américains dépassent le chiffre de douze cent soixante", tandis que le nombre de celles qui sont parlées en Europe serait à peine de six cents" (5).

Cette remarque est de Sir Daniel Wilson, qui ne fait que renchérir un peu sur celle d'un auteur plus récent d'après lequel "on compte en Amérique un millier de langues absolument inintelligibles de tribu à tribu, et plusieurs d'entre elles ne sont parlées que par un petit nombre d'individus sur des espaces très restreints" (6).

Cette dernière assertion est parfaitement vraie. On dirait souvent comme des miettes ethnologiques éparpillées sans ordre ni symétrie au grand soleil de la verte Amérique.

Est-ce que cette étonnante variété, surtout celle des groupes principaux ou stocks linguistiques, que ne suffirait pas à expliquer le manque de culture littéraire des aborigènes américains, ne trahit pas une extranéité d'origine pour chacun d'eux, je veux dire comme une importation accidentelle ayant son point de départ en des quartiers distincts les uns des autres?

La réponse est toute prête, et nous la trouvons implicitement dans un troisième fait ethnologique qui n'est pas moins avéré. "Un point remarquable de la distinction des familles linguistiques indiennes au nord du Mexique est la présence, ou existence passée, dans ce qui est aujourd'hui les Etats de la Californie et de l'Orégon, de plus d'un tiers de leur nombre total, tandis que certains autres stocks.... couvrent une très grande surface. La côte du Pacifique contraste avec celle de l'Atlantique par la multitude de ses familles linguistiques en comparaison avec le petit nombre de celles de la côte est".

Ces remarques ne sont pas de moi. Je les trouve dans l'esquisse des familles linguistiques d'Amérique contenue dans le *Hand-Book of American Indians* publié par les soins de l'Institution Smithsonienne de Washington (7).

5—Wilson, *Phehistoric Man*, vol. I, p. 12.
6—Dr. H. Clarke, C.-R. Congrès int. Américanistes, vol. I, Luxembourg, 1877.
7—Vol. I, p. 767.

Un autre anthropologue, le Dr Frédéric Wright, est encore plus explicite. Voici, en effet, ce qu'il écrit à ce sujet:

"La multiplicité des familles linguistiques en Amérique se fait surtout remarquer sur la côte du Pacifique, particulièrement dans ces régions où il est le plus facile de subvenir à ses propres besoins et où l'isolement des tribus s'obtient avec moins de peine. M. Horatio Hale ne trouva pas moins de douze familles linguistiques en Orégon lorsqu'il fit le premier relevé ethnographique de ce territoire restreint, tandis que M. Stephen Powers, du Bureau ethnologique des Etats-Unis, en trouva seize autres en Californie; ce qui, ajouté à d'autres qui ont été découvertes depuis, ne fait pas moins de trente stocks distincts avec langues différentes parmi les aborigènes de ce territoire, qui n'est pas plus étendu que celui de la France" (8).

Sans se prononcer formellement là-dessus, cet auteur a presque l'air de mettre cet extraordinaire morcellement de la race humaine dans ces deux Etats du Pacifique au compte de la topographie du pays occupé. Il s'est produit, dit-il, là où l'on peut le plus facilement se procurer de quoi vivre et où les tribus ont le moins de difficulté à s'isoler les unes des autres. Pour s'apercevoir que ces deux points ne sont nullement la cause de cet état de choses, il suffit de se rappeler que 1° le chasseur des grandes plaines qui s'étendent à l'est des montagnes Rocheuses pourvoyait plus facilement à sa propre subsistance, au milieu des innombrables troupeaux de bisons qui les parcouraient dans tous les sens, que le chétif *Digger* des vallées californiennes qui en était réduit à faire sa pâture de misérables vers de terre, et que 2° les montagnes et les vallées ne sont pas le partage exclusif de l'Orégon et de la Californie, pas plus qu'elles ne constituent le seul moyen d'isolement, c'est-à-dire de protection contre un ennemi commun. Cela est si vrai que les riverains du Pacifique ne jouissaient certainement pas d'une plus grande paix que les nomades des grandes prairies américaines ou surtout les pêcheurs des régions subarctiques.

Ces deux auteurs, Chamberlain et Wright, ont en vue surtout la population aborigène de ce qui est aujourd'hui les Etats-Unis. Si nous nous tournons du côté du Canada, l'apropos

---

8—*Origin and Antiquity of Man*, pp. 83-84; Oberlin, 1912.

de sa dernière assertion ne pourra qu'augmenter énormément. Comme chacun le sait, au moins les cinq-sixièmes du territoire de ce pays se trouvent à l'est des montagnes Rocheuses. Et pourtant, dans cette immense étendue de terre, il n'y a que trois stocks aborigènes, à savoir les Iroquois, les Algonquins et les Dénés. Je ne mentionne point les Sioux, qui sont des intrus arrivés depuis peu, ni les Esquimaux, qu'on peut difficilement considérer comme une race américaine, puisqu'on les trouve en Asie et dans les îles entre ce continent et l'Amérique. En outre, ils appartiennent aussi bien au versant occidental qu'au versant oriental des Rocheuses.

Or il n'y a pas moins de six familles étrangères les unes aux autres dans l'autre sixième du territoire canadien, c'est-à-dire sur la côte du Pacifique et dans les forêts qui interviennent entre la mer et les montagnes Rocheuses. Ce sont, du sud au nord, les Koutenays, les Séliches, les Kwakwiutls, les Haidas, les Tsimpsians et les Dénés. A ces six familles ethnologiques je devrais ajouter les Tlingets, ou Kollouches, dont l'habitat est l'étroite bande de terre connue comme l'Alaska méridional qui, au point de vue géographique, appartient au Canada.

Qu'on y pense donc: sept stocks à l'ouest des Rocheuses contre trois à l'est de la même chaîne de montagnes, dans une région qui devrait en contenir quarante-cinq si les proportions normales étaient gardées !

Pourquoi cette extraordinaire inégalité? N'a-t-elle jamais frappé aucun ethnologue comme un fait des plus significatifs? Dans mon humble opinion, une seule réponse peut satisfaire le chercheur dépourvu de préjugés: la plupart des Indiens du Canada ne sont que des épaves apportées du continent voisin, des descendants d'Asiatiques jetés par accident sur les côtes du Pacifique, qui devinrent le refuge d'aventuriers de l'occident—j'ai nommé les tribus maritimes de la Colombie Britannique—ou furent amenés aux régions qu'ils habitent aujourd'hui par le coin nord-ouest du continent ou les îles Aléoutiennes, au cours de migrations volontaires ou forcées: nous avons là les Dénés du Nord-Ouest.

De la même manière, donc, que le peu de densité de la population aborigène de l'Amérique exclut la possibilité de son autochtonie, à moins de souscrire à des principes dont la fausseté a été démontrée,

et qu'elle implique même une immigration relativement récente sur ce continent, ainsi le fait significatif que la plupart des stocks hétérogènes dans lesquels cette population est aujourd'hui divisée ont leur habitat près du littoral du Pacifique, indique clairement que l'Asie, qui est la terre la plus proche, a été leur berceau.

Il n'est pas nécessaire que dans cette terre, c'est-à-dire la Sibérie orientale, le souvenir de certaines peuplades disparues se soit conservé pour que nous devions croire à l'origine asiatique d'au moins certaines familles américaines. Et pourtant, ainsi que nous l'avons déjà vu à propos de l'habitat actuel des Yakoutes, il est certain que cette nation y a été précédée par un peuple qui y a laissé les ruines de ses yourtes pour perpétuer le souvenir du passage de ses hordes sur ces plages désolées.

Que dis-je? Le souvenir d'au moins deux peuples, maintenant si bien disparus qu'on n'a même aucune idée des parages qu'ils ont pu gagner, était encore il y a cent ans conservé vivace en Sibérie orientale. J'ai nommé, d'abord les Chelagis, ou, comme les Tchouktchis les appellent, les Tchewany, qui, d'après Wrangell, émigrèrent il y a longtemps dans l'est, et n'ont jamais reparu depuis.

Une peuplade encore plus importante qui a subi le même sort est celle des Omokis. Cette nation était si populeuse que, d'après le même voyageur, il est resté au pays qu'elle habita comme un dicton qui prétend qu'il "y avait autrefois plus de foyers d'Omokis sur les rives de la Kolyma qu'on ne voit d'étoiles dans un ciel pur" (9). A l'encontre des Chelagis, qui étaient nomades et possèdaient des troupeaux de rennes, les Omokis paraissent avoir vécu de pêche et été sédentaires.

Dans le voisinage de Russkoie Ustie, on voit encore, ou l'on voyait lors de la visite qu'y fit Wrangell, des traces nombreuses de fortes colonies qu'on dit avoir appartenu à leur nation, des ruines de forts en troncs d'arbres et des tumuli. Après un séjour plus ou moins prolongé dans cette contrée, ils prirent, comme les Chelagis, la direction de l'est et n'ont jamais plus été revus. Lorsque les premiers Russes pénétrèrent dans cette région, "ils trouvèrent dans la vallée de tous les cours d'eau qui se déversent dans l'Indigirka un grand nombre de yourtes en ruines et des huttes en boue [dur-

9—Wrangell, *Narrative of an Expedition to the Polar Sea*, p. 53.

cie] avec foyer. De temps à autre on y recueille encore des haches de pierre et des restes d'armes tout à fait différentes de celles qui sont aujourd'hui [c'est-à-dire il y a cent ans] en usage ; en sorte qu'il ne peut y avoir aucun doute que ce district n'ait été autrefois habité par une population qui a maintenant disparu" (10).

Cette citation est empruntée à l'explorateur Wrangell, qui se demande ailleurs : ' Où sont maintenant les restes de cette population naguère si nombreuse" (11)?

D'aucuns seront peut-être tentés de répondre qu'on pourrait très bien les trouver en Amérique, puisqu'ils ne sont nulle part en Asie. Quant à moi, je me contenterai de faire remarquer que le cas de ces deux nations disparues peut être considéré comme un indice significatif du sort de beaucoup d'autres dont le souvenir ne s'est point conservé en Sibérie. Je ne prétends aucunement voir dans les Chelagis et les Omokis les ancêtres de mes sauvages; mais je dis qu'il y a tout lieu de présumer que leur disparition et émigration des steppes asiatiques ne furent que la continuation d'une série d'exodes qui avaient précédemment dépeuplé la Sibérie au profit de l'Amérique.

Ne pourrait-on voir dans les nombreuses peuplades hétérogènse qui habitent les abords asiatiques du détroit de Behring comme une confirmation de ces traversées préhistoriques de l'ouest à l'est? H. de Windt nous apprend "qu'il y a un grand nombre de dialectes parlés sur les bords sibériens du détroit de Behring. La langue des Esquimaux d'Alaska, celle des Sibériens pasteurs et celle des natifs de la côte diffèrent assez naturellement; mais il y a en outre des dialectes propres à de petites colonies presque aussi distincts du tchouktchi que le français l'est de l'anglais. Par exemple, à Oumwaidjik le mot *kamiyak* veut dire traîneau et *kamit* neige. A Tchérénuk, localité qui se trouve à moins de vingt milles au nord-ouest de là, on appelle la neige *pingaigen* et un traîneau *orogosh*. Les habitants des deux places ne peuvent converser ensemble que par signes" (12).

10.—*Ibid*, p. 228.
11—*Ibid.*, p. 181.
12—*Through the Gold-Fields of Alaska*, pp. 243-44.

Des déchets de migrations passées, des restes de bandes qui traversèrent en Amérique, des retardataires ou des épaves, volontaires ou forcées, de groupes humains qui se succédèrent dans le passage du détroit et laissèrent avant de s'aventurer dans l'inconnu quelques représentants moins courageux, purent très bien occasionner l'état ethnologique signalé par l'auteur que nous venons de citer.

A.-G. Morice, O. M. I.

(*A suivre*)

Chronique scientifique

La mesure du temps

Les phénomènes astronomiques, dès la plus haute antiquité, ont toujours servi à la mesure du temps. C'est, en effet, le mouvement de rotation de la Terre qui produit le retour successif de la lumière et des ténèbres, et l'homme, réglant sur ce retour le temps de son travail et de son repos, devait tout naturellement évaluer le temps par jours et par nuits. En outre, les périodes chaudes et froides qui se succèdent, les conditions météorologiques variables qui se reproduisent à des intervalles à peu près réguliers, les saisons, en un mot, devaient fixer approximativement la longueur de l'année, et l'on sait que ces phénomènes ont pour cause le mouvement annuel de translation de la Terre autour du Soleil.

Le jour et l'année, voilà donc les deux unités naturelles de la mesure du temps.

Mais il y a plusieurs espèces de jours, comme il y a aussi plusieurs espèces d'années. Quelles sont ces unités de temps, employées par les astronomes ou pour les besoins de la vie civile; quelles sont, en outre, les divisions du jour, en usage chez les différents peuples et dans la suite des âges? Voilà ce que nous nous proposons de faire connaître dans ce modeste travail.

différentes espèces de jours

La première qualité d'une unité de mesure, c'est d'être toujours égale à elle-même et invariable. Le *jour sidéral*, à cause de sa par-

faite uniformité, convient le mieux à la mesure du temps; c'est l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs d'une étoile au méridien; ou, si l'on veut, le temps d'une rotation complète de la Terre sur elle-même.

Malgré sa constance absolue, le jour sidéral ne peut convenir pour les usages de la vie civile, parce qu'il commence successivement à toutes les heures du jour solaire, et qu'il est impossible, pour régler les occupations de l'homme, de ne pas compter le temps par la marche du Soleil.

Il faut donc avoir recours au *jour solaire*, c'est-à-dire l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du Soleil au même méridien, autrement dit, l'intervalle de temps qui sépare deux *midis* consécutifs.

Mais ici, nouvelle difficulté: les jours solaires sont inégaux en durée, ce qu'on peut constater facilement avec une horloge ordinaire.

A quoi tient cette inégalité? En premier lieu, à la non-uniformité du mouvement du Soleil, conformément au *principe des aires*, et, en second lieu, à la route oblique de cet astre par rapport au plan de l'équateur.

Le jour solaire *vrai* est donc impropre à la mesure du temps. Et cependant, comme nous l'avons déjà dit, il est impossible, pour les usages de la vie civile, de ne pas mesurer le temps d'après le mouvement du Soleil.

C'est pour cela que les astronomes ont imaginé le *jour solaire moyen* et le *temps moyen*. Ce n'est plus le Soleil vrai qui fixe les limites du jour par ses passages successifs au méridien; ce soin est laissé à un Soleil fictif, appelé *Soleil moyen* qui parcourrait l'équateur, d'un mouvement uniforme, dans le même temps pris par le Soleil vrai pour parcourir l'écliptique. Il en résulte des jours toujours égaux entre eux, nommés *jours moyens*, et dont la longueur est une moyenne entre les jours solaires variables de l'année.

Sauf quatre fois par année, le temps vrai et le temps moyen ne coïncident pas; la différence entre ces deux temps, à un même instant, a été appelée *équation du temps*; elle est négative ou positive suivant que le Soleil vrai passe au méridien avant ou après le Soleil moyen, et sa variation, faible d'un jour à l'autre, est sensiblement la même pour les différentes années.

Bien que l'inégalité du mouvement du Soleil et l'équation du temps soient connues depuis longtemps, puisque Ptolémée parle de cette dernière dans son *Almageste*, ce ne fut qu'en 1792, en Angleterre, en 1816, à Paris, que se fit la substitution du temps moyen au temps vrai. La faible différence entre ces deux temps,—sa plus grande valeur ne dépasse guère 16 minutes—avait toujours passé comme inaperçue jusqu'à la fin de XVIIIe siècle.

L'on voit par ce qui precède, qu'il est *midi vrai* lorsque le Soleil vrai passe au méridien, et qu'il est *midi moyen* quand le Soleil moyen passe au même méridien.

Le midi vrai seul sépare la journée, c'est-à-dire l'intervalle qu'il y a entre le lever et le coucher du Soleil, en deux parties égales. Si l'on fait finir le matin et commencer l'après-midi à midi moyen, le jour parait plus long ou plus court l'après-midi que le matin, selon que l'équation du temps est positive ou négative; vers le 2 novembre, la différence entre ces deux moitiés de journée atteint 33 minutes.

Origine du jour

Le jour est comme la circonférence: il n'y a rien qui en marque nettement le début, et l'on peut le faire commencer, comme cela a eu lieu chez les différents peuples, en un moment quelconque de sa durée. C'est ainsi que l'on fit commencer le jour soit au lever soit au coucher du Soleil.

C'est les Babyloniens, d'après Pline et les auteurs anciens, l'origine du jour était placée au lever du Soleil, tandis que les Egyptiens,—la plupart des documents en font foi—comptaient à partir de la *pointe du jour*.

Il n'en fut pas toujours de même chez les Grecs ; le jour commençait le matin dans les temps primitifs, et au coucher du Soleil ou à la nuit close, entre l'époque homérique et l'époque hellénistique. Les Numides, les Gaulois, les Germains,—les Juifs et les Musulmans encore à l'heure actuelle— suivaient la même coutume. Les chrétiens imitèrent les Juifs pendant quelque temps, et le calendrier ecclésiastique a conservé cet usage jusqu'à nos jours.

Chez les Romains, la coutume populaire était de placer l'origine du jour au matin, tandis que les dates changeaient à minuit pour les usages sacerdotaux et juridiques.

Il était tout naturel, pour les peuples primitifs chez qui les connaissances précises des phénomènes astronomiques étaient peu développées, de placer l'origine du jour aux instants du lever ou du coucher du Soleil, parce que ces instants marquent le passage du repos de la nuit à la reprise des travaux journaliers, ou inversement.

Mais les astronomes ne pouvaient se contenter d'une telle imprécision, puisque, comme chacun le sait, les heures du lever et du coucher du Soleil, pour un même lieu, subissent des variations considérables suivant l'époque de l'année. Aussi, suivant en cela l'exemple de Ptolémée, ont-ils choisi, pour l'origine du jour, l'instant du passage supérieur du Soleil au méridien, c'est-à-dire le *midi* vrai, jusqu'à l'époque où, comme nous l'avons déjà dit, ils lui substituèrent le midi moyen.

C'est à midi moyen que se fait le changement de date dans les éphémérides astronomiques. Ce changement de date au milieu de la journée aurait sans doute présenté de graves inconvénients pour les actes juridiques et les faits historiques; il était plus logique de placer l'origine du jour à minuit, au moment où l'activité humaine est pour ainsi dire suspendue. C'est pour cette raison que, partout chez les modernes, le jour civil commence à minuit, au passage inférieur du Soleil au méridien, douze heures avant le jour astronomique.

Pourquoi, se demandera-t-on, cette différence entre l'origine du jour civil et celle du jour astronomique?

On s'est préoccupé depuis longtemps d'unifier ces deux jours et de faire commencer le jour astronomique à minuit comme le jour civil.

Une proposition de Laplace, en date du 24 février 1804, d'unifier l'heure civile et l'heure astronomique, fut adoptée par le Bureau des Longitudes de Paris, bien qu'elle ne fût jamais mise à exécution, par 7 voix contre 5.

Laplace, toutefois, fut fidèle à sa proposition et adopta le temps civil dans sa *Mécanique céleste* et dans le calcul de ses Tables; son exemple fut suivi par les autres constructeurs de Tables, jusqu'à Le Verrier, qui reprit le temps astronomique.

En 1884, la Conférence internationale de Washington adopta la résolution suivante :

"La Conférence exprime l'espoir que, aussitôt qu'il sera possible de le faire, les jours astronomiques et les jours marins seront partout réglés de façon à commencer à minuit."

Au Congrès astronomique de Genève, en 1885, la résolution de la Conférence de Washington, longuement discutée, attaquée par l'astronome anglais Newcomb et défendue par l'astronome russe Struve, fut vivement critiquée par la grande majorité des astronomes présents.

Le Bureau des Longitudes, après la discussion du Congrès de Genève, n'osa prendre aucune décision, bien que, sous l'influence de Laplace, il calculât autrefois les Tables des planètes et de la Lune pour minuit moyen de Paris.

Les astronomes de l'observatoire de Greenwich, depuis 1885, tout en conservant le temps astronomique pour les observations purement astronomiques et pour le *Nautical Almanach*, font usage du temps civil pour les observations spectroscopiques, photographiques, magnétiques et météorologiques.

La question fut de nouveau mise à l'étude lorsque, en 1893, une Commission mixte, nommée par l'Institut Canadien et la Société astronomique de Toronto, priait les astronomes de toutes les nations, dans une circulaire datée du 21 avril, de donner leur avis sur la question suivante :

"Est-il désirable, en considérant tous les intérêts, qu'à partir du 1er janvier 1901, le jour astronomique commence partout à minuit moyen?"

Les réponses furent peu nombreuses, surtout chez les astronomes français; il y eut 108 *oui* et 63 *non*. Les peuples les plus favorables au projet furent les Russes, les Autrichiens, les Anglais, les Américains, les Italiens et les Français, tandis que les Allemands étaient en majorité hostiles.

C'est à propos de ce plébiscite que le Bureau des Longitudes de Paris fut officiellement consulté par le Ministre de l'Instruction publique, à la demande du Ministre des Affaires étrangères.

Le Bureau publia alors un rapport rédigé par H. Poincaré, dans lequel l'illustre savant, après un aperçu historique de la question

et une exposition des arguments pour et contre la réforme, conclut à la nécessité d'une action commune et simultanée de toutes les grandes éphémérides, avant que le Bureau prenne une décision définitive.

Il ne manque pas de raisons qui puissent être invoquées contre la réforme.

Pour les astronomes qui observent surtout les étoiles, un changement de date au milieu d'une nuit d'observations serait certainement incommode et pourrait donner lieu à des erreurs difficiles à corriger.

Il y aurait, de plus, une discontinuité de 12 heures dans l'évaluation du temps, et les calculateurs devraient corriger toutes les observations des deux derniers siècles, pour les ramener à la nouvelle manière de compter.

Par contre, les marins, qui observent surtout le Soleil, devraient se montrer favorables à la réforme, ce qui leur permettrait d'éviter l'emploi d'une double date, celle des observations et celle du journal de bord.

La réforme désirée ne sera pas complète tant que l'on ne comptera pas le jour civil de la même manière que le jour astronomique, c'est à-dire de 0 à 24, au lieu de le diviser en deux périodes de 12 heures. On emploie déjà cette manière de compter en Italie et pour les horaires de certaines compagnies de chemins de fer.

Il est certain que l'unification proposée et désirée par la majorité des astronomes ferait disparaître les complications résultant de l'emploi des deux jours civil et astronomique, suivant la nature des observations, comme cela à lieu dans le *Nautical Almanach*, la *Connaissance des Temps* et *L'Annuaire du Bureau des Longitudes.* Mais elle ne peut être utile, suivant l'avis des Lords de l'Amirauté anglaise, que si elle est adoptée simultanément par toutes les grandes éphémérides. On s'imagine facilement la confusion inextricable, plus inadmissible que la situation actuelle, qui s'ensuivrait si les calculateurs étaient obligés de faire des corrections pour se servir concurremment des éphémérides françaises, anglaises, allemandes et américaines.

C'est pourquoi le Bureau des Longitudes à adopté la résolution suivante :

Le Bureau des Longitudes est favorable, en principe, à la réforme proposée par l'Institut canadien pour le changement d'origine du jour astronomique.

Le Bureau estime que cette réforme, comme l'ont fait observer les Lords de l'Amirauté, ne peut avoir d'éfficacité que si une entente a lieu entre les gouvernements publiant les principales éphémérides.

Enfin, considérant que l'unification ne sera vraiment complète que lorsque l'heure civile, à l'exemple de ce qui se fait en Italie, sera comptée de 0 à 24 heures, le Bureau émet le vœu que cette dernière réforme soit réalisée le plus tôt possible.

En résumé, la majorité des astronomes et des gouvernements désire la réforme, mais personne ne veut faire les premiers pas.

HENRI SIMARD, Ptre.

(*A suivre*)

PAGES ROMAINES

LES NÉGOCIATIONS ITALO-AUTRICHIENNES.—SOUVENIRS D'HIER

Et, tandis que l'on continue à se battre ailleurs, en Italie, on poursuit les négociations avec l'Allemagne et l'Autriche.—Depuis des mois et des mois, pas un journal qui n'ait journellement en ses pages la rubrique obligatoire qui semble justifier les lenteurs italiennes: *Le trattative italo-austriache.* Depuis Cavour l'Italie négocie et se dépense en paroles pour économiser la poudre.

La Lombardie était à peine cédée au royaume des Etats Sardes, que Cavour préparait les pourparlers qui devaient avoir pour objet la réunion de la Vénétie au nouvel état italien. Il s'entourait à cet effet de documents tendant à prouver que si l'Autriche dominait sur Venise, elle ne régnait pas sur les Vénitiens qui lui restaient irréductiblement hostiles. Pour donner à l'attitude du gouvernement italien une apparence encore plus désintéressée dans l'expression de ses désirs à ce sujet, Cavour imagina d'offrir à l'empire ottoman un milliard pour la cession de la Bosnie et de l'Herzégovine qu'on eût rétrocédées aussitôt à l'Autriche, en compensation de la Vénétie. Le refus de la Turquie fit échouer ce projet.

En envoyant le général La Marmora en mission spéciale à Berlin, Cavour lui remettait une note, le 16 janvier 1861, par laquelle il lui résumait les *desiderata* de l'Italie qu'il fallait habilement faire accepter au gouvernement prussien. "La

question italienne, disait-il, ne sera résolue qu'au jour où Venise aura été détachée de l'Autriche. Au reste, pas ne sera besoin, faut-il l'espérer, de recourir aux armes pour cela. La réforme inaugurée en Autriche par l'empereur François-Joseph, relativement aux principes des nationalités, a pour conséquence logique le retour de la Vénétie à l'Italie."

La pensée de Cavour exprimée sur l'attitude de François-Joseph n'avait pour but que de disposer les grandes puissances à inviter l'Autriche à céder aux désirs d'une population essentiellement italienne, réclamant sa réintégration dans la famille dont elle avait été violemment séparée.

En 1863-1864, le ministère Minghetti suivit la même ligne de conduite: cession amicale de Venise et de sa province, compensation donnée à l'Autriche dans les Balkans. Le comte Joseph Pusolini fut, en ces circonstances, envoyé à Paris et à Londres, pour obtenir l'assentiment des gouvernements français et anglais, mais malgré le *non obstat* de deux puissances, les négociations n'aboutirent pas.

Parvenu au pouvoir, le général Alphonse La Marmora se laissa tout d'abord séduire par les mêmes illusions que ses prédécesseurs, si bien que lorsque la Prusse fit à l'Italie une première proposition d'alliance contre l'Autriche, il écrivit à Constantino Nigra, ambassadeur italien à Paris, sous la date du 4 août 1865...... "Avant de nous engager avec la Prusse, nous ne devons pas ne plus envisager la possibilité que l'Autriche, sentant venir la tempête, et se voyant dans l'impossibilité de soutenir une longue guerre à cause de l'état déplorable de ses finances et de sa situation politique, ne fasse finalement le sacrifice de la Vénétie. Vous avez remarqué vous-même que ce sont là les opinions émises par la presse allemande, et comme aucun démenti ne lui est opposé, je commence à croire moi-même que des conversations à ce sujet ont dû être entamées entre Vienne et Paris. Toutefois, prenez garde que ce ne soit là un jeu du gouvernement autrichien qui l'aiderait à sortir des difficultés présentes. Personne autre que vous n'est à même de juger la situation."

A cette dépêche diplomatique, Constantino Nigra répondait à la date du 8 août 1865 au général La Marmora: "Jamais l'Autriche, du vivant de l'empereur François-Joseph, ne se décidera à céder la Vénétie, à moins qu'elle ne soit vaincue par les armes."

Tenace dans ses espérances, La Marmora, dans le courant d'octobre suivant fit une nouvelle tentative en envoyant près la cour de Vienne le comte Malaguzzi, chargé d'obtenir à l'amiable la cession de cette Vénétie tant désirée. On lui objecta qu'une grande nation comme l'Autriche ne pouvait, sans s'humilier, céder sans lutte un territoire qu'on lui contestait sans qu'elle fût dédommagée d'autre part, et qu'au reste une puissance militaire devait défendre ses droits les armes à la main

La mission du comte Malaguzzi n'eut donc aucun succès.

Entre temps l'Italie et la Prusse discutaient les bases de leur alliance contre l'Autriche, mais La Marmora en faisait traîner en langueur les négociations, pour garder jusqu'à la fin une liberté qui pourrait lui être plus utile que le contrat

des armes. Sous son inspiration, Nigra lui-même essayait de persuader à Napoléon III que "l'Autriche se voyant pressée par une guerre avec la Prusse cèderait volontairement la Vénétie, et que c'était donc tout profit à l'Italie et de ne pas s'engager avec la Prusse, et de ne pas décliner ses offres." Ce à quoi l'empereur répondit: "N'ayez aucune illusion. L'Autriche ne cédera la Vénétie qu'après une guerre. Je suis convaincu que vous n'aurez jamais la proposition à laquelle vous vous attendez. Quand, en une circonstance, je voulus proposer à l'Autriche la cession amicale de la Vénétie, le gouvernement autrichien s'offensa de ma démarche, et me demanda pourquoi on l'invitait à faire en pleine paix un sacrifice qu'on pourrait à peine lui demander après les insuccès d'une malheureuse guerre." (Lettre de Nigra à La Marmora, 26 mars 1866)

Le 8 avril 1866, l'alliance italo-prussienne était signée à Berlin. Le 1er mai l'Autriche mettait son armée sur pied de guerre. Le 15 mai la France proposait un congrès. Le 7 juin, Napoléon proposait secrètement à l'Autriche la cession de la Vénétie. Le 12 juin, l'Autriche rappelait son ambassadeur de Berlin, le lendemain la Prusse faisait de même à l'égard du sien à Vienne. Le 19 juin, l'Italie déclarait la guerre à l'Autriche. Le 20, les Prussiens franchissaient la frontière autrichienne; le 23, l'armée italienne faisait de même, et dès le lendemain, elle était battue à Custozza.—Victorieuse de l'Italie, l'Autriche, le 3 juillet proposa à Napoléon la cession de la Vénétie; le 5 celui-ci en offrit la rétrocession à l'Italie qui la refusa. Ce ne fut que le 24 août que Napoléon reçut Venise et sa province des mains de l'Autriche et la remit ensuite à l'Italie.

Le 19 octobre, l'armée italienne entrait triomphalement à Venise.

Depuis 1866, une série presque non interrompue d'aspirations, d'espérances, de déceptions semblables à celles qui précédèrent la cession de la Vénétie a eu pour objet le retour à l'Italie du Trentin, de Trieste et autres terres occupées de temps immémorial par des habitants de langue et de race italiennes.

En 1868, craignant la puissance croissante de la Prusse, l'Autriche essaya de conclure une triple alliance, en s'associant à la France et à l'Italie, mais les pourparlers n'aboutirent pas. Selon Emile Olivier (*L'Empire libéral*, tome XI, pp. 203-206 et 559-564), le premier projet disait que dans le cas d'une défaite de la Prusse, l'Italie recevrait le Trentin qui lui serait cédé par l'Autriche qui, elle, s'annexerait la Silésie et autres territoires. Livio Marchetti, au contraire, dans son ouvrage *Il Trentino nel Risorgimento* (vol. II, p. 263) prétend que l'échec des négociations entre les trois puissances fut le résultat du refus obstiné de l'Autriche à s'engager à la cession du Trentin et de Trieste.

Le *risorgimento* prit fin en 1870 avec la prise de Rome; l'*irredentismo* commença alors, tandis que la politique gouvernementale italienne eut pour but de donner à l'Etat une vie nationale à l'intérieur, et de lui faire tenir à l'extérieur le rang qui lui convenait au milieu des autres puissances.

En 1873, Victor-Emmanuel II fit le voyage de Vienne pour y saluer l'empereur d'Autriche, et l'année suivante François-Joseph vint à Venise rendre sa visite au roi d'Italie.—Les aspirations italiennes, qui avaient été si bruyantes pendant le *risorgimento* au sujet des terres d'Italie occupées par l'Autriche, étaient étouffées quand elles avaient pour objet Trente et Trieste.

Le 24 mars 1874, le comte Andrassy, chancelier de l'empire austro-hongrois, écrivait au comte Wimpffen, alors ambassadeur de François-Joseph, à Rome: "Des rapports provenant de sources diverses me signalent un parti qui, à l'aide de journaux italiens, encourage les mécontents de Trente et de Trieste........ Ce parti exalté, et qui espère obtenir une rectification de frontières à nos dépens, semble confondre la situation actuelle avec celle qui existait lors de l'unification italienne. Aujourd'hui, les relations entre l'Autriche et l'Italie reposent sur l'accord relatif aux frontières telles qu'elles furent délimitées par les traités.—Bien ou mal tracées, ces frontières sont la base invariable des bonnes relations des deux pays. Si un parti quel qu'il soit, sous prétexte de communauté de langue, voulait demander la cession du Tyrol méridional, (le Trentin), ou d'une partie de notre littoral, l'Autriche ne serait-elle pas alors en droit de réclamer le quadrilatère comme indispensable à la défense de son territoire?......Certains journaux semblent n'avoir qu'un but, celui d'encourager ceux qui regardent avec convoitise certaines portions de notre territoire. Il est vrai que quelques-uns de ces périodiques ne font pas appel aux armes et qu'ils demandent un accord à l'amiable sur ce point. Mais, même à ce point de vue, il faut que l'on sache que nous ne consentirons jamais à modifier l'état de chose consacré par les traités.. Le jour où nous cèderions à l'Italie les populations qui parlent sa langue, nous provoquerions sur nos autres frontières un mouvement semblable de ceux qui parlent les langues des nations voisines."

Les bons rapports qui existaient alors entre l'Autriche et l'Italie portèrent les différents ministères de droite ou de gauche à paralyser dans la péninsule toutes les propagandes irrédentistes.

Pendant l'été de 1873 éclate la crise des Balkans. En ces graves moments pour la tranquillité de l'Europe, Crispi, dans le désir d'imprimer une orientation nouvelle à la diplomatie italienne, se fit donner une mission relative à la préparation d'un code international, ce qui lui permettait de pressentir l'attitude des divers cabinets et de ménager des sympathies à l'Italie. Prenant congé de Victor-Emmanuel II, il eut avec lui une longue conversation dont il donna ensuite le résumé à Depretis: "Le Roi n'espère rien pour nous de la guerre d'Orient. Nous arrivons trop tard. Cependant, il m'a recommandé de faire tout ce qui pourra être fait afin que nous puissions avoir quelque profit. Le Roi sent le besoin de couronner sa vie par une victoire qui donne à notre armée la force et le prestige qui lui manquent aux yeux du monde.—C'est là le langage d'un soldat, et le Roi n'a que trop raison. Si en 1866 nos généraux eussent vaincu en Vénétie et dans l'Adriatique, les Autrichiens n'oseraient pas parler de nous dans les termes qu'ils emploient. L'armée italienne aurait en Europe l'autorité qu'elle n'a pas

et la parole de l'Italie serait mieux écoutée dans les cabinets. Réparons ce qui n'a pas été fait, faisons-nous valoir, afin de prouver que l'Italie est quelque chose dans le vieux continent."

Crispi s'en fut à Paris, puis à Gastein où il s'aboucha avec le prince de Bismarck. Celui-ci lui dit qu'il était prêt à conclure une alliance contre la France, mais qu'il voulait conserver l'amitié de l'Autriche; il l'assura enfin que l'Allemagne se désintéressait de la question d'Orient.

Dans son journal (*Politica estera*, p. 24) Crispi relate ainsi qu'il suit sa réponse à Bismarck. "Nous, Italiens, nous ne pouvons nous désintéresser comme vous de la solution de la question d'Orient. D'après ce que l'on dit, les résultats nous en seraient funestes. La Russie, pour se ménager l'amitié de l'Autriche, lui aurait offert la Bosnie et l'Herzégovine; or l'Italie ne pourra jamais admettre que l'Autriche les occupe. Vous savez que, depuis 1866, l'Italie reste sans frontière du côté des Alpes orientales. Si l'Autriche obtenait donc de nouvelles provinces sur l'Adriatique, notre pays resterait pris entre les deux dents d'une tenaille et exposé très facilement aux invasions de l'empire voisin."

Toujours d'après les mêmes notes (de *la Politica estera*), Bismarck émit alors l'opinion que l'Italie pourrait s'emparer de l'Albanie ou d'un autre territoire turc, opinion à laquelle Crispi déclara que son pays ne voudrait pas se rallier, les Italiens rêvant d'atteindre leurs frontières naturelles et non de conquérir des pays. Et sur l'invitation qui lui fut faite par Crispi de causer de ces questions avec le comte Andrassy, Bismarck s'excusa de ne pouvoir rien dire au sujet de la Bosnie et de la rectification de la frontière italienne, sa pensée bien arrêtée étant de ne point blesser les sentiments de son collègue autrichien.

De Berlin, Crispi se rendit à Vienne où il constata l'hostilité universelle des esprits contre l'Italie.

De Vienne il gagna Budapest où il rencontra le chancelier Andrassy qui, l'avertissant des dangers auxquels s'exposerait l'Italie si elle essayait de troubler ses bons rapports avec l'Autriche, lui disait: "Le principe des nationalités ne peut s'appliquer partout, la langue n'en est pas la preuve, la grammaire ne saurait être la base de la politique. La nationalité se compose de bien des éléments divers, parmi lesquels la topographie entre en première ligne; viennent ensuite les conditions économiques de la population......"

Le 30 octobre 1877, Crispi écrivait à Depretis: "Andrassy ne me l'a point dit à moi, mais Robilant m'a affirmé que dans ses conversations avec le chancelier austro-hongrois, celui-ci l'a averti que. l'Autriche était décidée à chercher la solution de tous les problèmes territoriaux dans le sort des armes. Il est par conséquent nécessaire que nous aussi nous nous tenions prêts à soutenir la lutte si l'intérêt de l'armée l'exige."

Mais la diplomatie italienne espérait toujours parvenir à ses fins, en se maintenant dans une neutralité qui donnerait à chacun l'espérance de pouvoir la gagner à sa cause. "L'Italie, disait un homme politique, sera toujours recherchée, et jamais oubliée."

Entre temps, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Allemagne s'accordaient entre elles, et quand le congrès de Berlin se réunissait, toutes les questions étaient réglées d'avance. A la séance du 28 juin 1878, le comte Corti, en un discours plutôt timide, essaya de faire opposition à l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, mais l'Europe lui répondit que c'était là une chose exigée par l'intérêt général.

"Nous fûmes humiliés, à Berlin, écrivit Crispi, comme si nous étions le dernier peuple de l'Europe, et nous retournâmes du congrès emportant les railleries de la diplomatie."

Le sentiment populaire italien jura de se venger.—A Venise, se firent des manifestations hostiles devant le consulat autrichien; dans le royaume se fonda le comité *pro Italia irredenta;* Garibaldi pensa un moment à tenter une expédition contre le Trentin; à Trieste, le jour de la fête nationale de l'Italie, on arbora le drapeau italien, mais les divers ministères ne soutinrent pas les aspirations nationales.

En octobre 1881, le roi Humbert rendit visite à Vienne à François-Joseph et accepta le titre de colonel autrichien. Le 20 mai 1882, l'Italie signait le traité de la Triple Alliance.

Parvenu au pouvoir, et exerçant même une véritable dictature, Crispi, par haine de la France, se rapprocha tellement de l'Autriche, qu'il combattit tous les mouvements irrédentistes. Il disculpa son attitude dans un discours qu'il prononça à Florence, le 8 octobre 1890, en montrant la nécessité en laquelle se trouvait l'Italie de combattre la France pour maintenir l'équilibre de la Méditerranée, et de dissoudre un parti (l'irrédentisme) qui devenait un danger par suite de ses agitateurs impuissants à atteindre le but.

Le renouvellement de la Triple Alliance obligea le gouvernement italien à continuer à traiter en amie et alliée celle que la nation ne cessait d'appeler: l'ennemie

En 1908, nouvelle crise. L'Autriche déclarait partie intégrante de son empire la Bosnie et l'Herzégovine. Un discours du ministre des affaires étrangères Tittoni fit croire un moment à une compensation par la cession du Trentin, mais l'espérance fut bientôt évanouie.

Quand, le 1er août dernier, la guerre éclata, l'Italie fit pour la première fois à l'égard de ses alliés un acte de réelle indépendance, en opposant sa neutralité à la collaboration qu'on lui demandait. Et depuis, elle se prépare à la guerre qu'elle cherche à éviter en essayant d'arriver au but, c'est-à-dire à la conquête du Trentin, de Trieste, par l'habileté de sa diplomatie.

Réussira-t-elle mieux aujourd'hui que dans un passé encore très récent? L'histoire le dira bientôt; dans tous les cas, les négociations d'hier nous laissent deviner ce que sont celles d'aujourd'hui.

DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Lécons de Logique, Lécons de Psychologie, par M. l'abbé Arthur ROBERT, Québec, 1914.—Ces deux premiers volumes (1) du distingué professeur ne different pas sensiblement des ouvrages classiques que nous possédons déjà sur ces matières; l'auteur à seulement voulu, et nous l'en félicitons cordialement, mettre à la portée de nos jeunes étudiantes des Ecoles Normales et des Couvents la substantielle et forte doctrine d'Aristote et de saint Thomas. Les esprits un peu cultivés, et tous ceux qui, dans la classe instruite en général, aimeraient à acquérir on à se rappeler les notions fondamentales de la Logique et de la Psychologie, ainsi que les solutions des importants problèmes qu'on y étudie, y trouveront également de quoi satisfaire leur curiosité intellectuelle et leur goût des choses sérieuses. M. l'abbé Robert nous dit, dans l'*Avant-propos* du premier volume, pour. quoi il a entrepris de publier cette série de Leçons: les ouvrages français "ne sont pas toujours conformes aux immortels principes de la philosophie scolastique si souvent recommandée par les papes. " Nous le félicitons de sa clairvoyance et de son zèle, et nous nous empressons d'ajouter que c'est le grand mérite des deux volumes déjà parus de ne s'écarter en rien de ces mêmes principes.

Le premier volume étudie, de façon concise et bien suivie, les règles qui régissent les opérations de l'esprit, puis le problème de la certitude et les moyens d'arriver sûrement à la vérité. La jeune étudiante du couvent ne devra pas se décourager devant ce long défilé de définitions sèches, froides, dures à digérer même quelquefois; elle se rappellera qu'on n'a rien sans peine et que le travail apporte tôt ou tard sa moisson joyeuse de fruits savoureux. Que si l'institutrice s'arrête un peu déconcertée devant tel exemple, telle explication, telle démonstration dont la clarté fait défaut, que si elle cherche en vain certains exposés, développements ou applications qui lui paraîtraient nécessaires, elle pourra se dire que les auteurs laissent toujours de la besogne aux professeurs, et qu'ils sont rares les livres où l'idéal est réalisé; mais nous conviendrons que c'est tout de même un peu abstrait, un peu aride, et qu'il eût fallu descendre un peu des hauteurs universitaires où se tient l'auteur des *Leçons de Logique.*

Les *Léçons de Psychologie* nous ont fort intéressé par la série de questions qu'elles proposent et la pure doctrine qu'elles fournissent aux jeunes intelligences. Les futures institutrices surtout trouveront grand profit à méditer et à approfondir les chapitres qui traitent des facultés en général et des habitudes, puis des facultés en particulier, de l'imagination, de la mémoire, de la volonté; tous les amants de la saine philosophie goûteront les thèses fondamentales de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, et reconnaîtront que M. l'abbé Robert

1—Un troisième manuel, *Lecons de Morale*, paraîtra prochainement.

a fait en Psychologie bonne et utile besogne. Pourquoi faut-il qu'il ait gardé ici encore la façon un peu élevée et abstraite de l'enseignement purement théorique? Les élèves eussent tant profité d'une application qui intéresse en même temps qu'elle grave dans l'esprit la haute doctrine spéculative! Espérons qu'une seconde édition se fera plus *condescendante* et plus abordable—disons le mot—pour de jeunes débutantes.

Au point de vue matériel les volumes sont attrayants, légers, commodes à porter; puis c'est clair, net, et très pur d'impression. Nous souhaitons donc aux *Leçons de Logique* et aux *Leçons de Psychologie* le légitime succès qu'elles méritent. Et nous espérons que les jeunes filles de nos couvents surtout voudront les suivre avec soin et avec ardeur; elles auront tout à gagner à ce contact intime avec les bonnes, vieilles et salutaires vérités de la philosophie d'Aristote et de saint Thomas ; dans les champs un peu sévères de la scolastique elles doubleront leurs capacités intellectuelles et leurs ressources générales; le travail qu'elles y feront mettra dans leur esprit plus de précision, d'ordre, de clarté, de vigueur; leur jugement y puisera plus de solidité, plus de sûreté, plus de souplesse, et tout cela augmentera leur valeur autant que leur mérite.—C. G.

La Bannière de Marie Immaculée. 29e année (1).—Cette *Bannière*, comme toujours, abrite derrière sa façade ornée de la douce image de la Vierge de Lourdes tout un monde de choses attrayantes, et instructives que les abonnés de la revue annuelle ont hâte de savourer: considérations pieuses, récits de Missions, anecdotes édifiantes, courtes mais substantielles biographies de dignitaires ecclésiastiques, souvenirs de pélérinages, et que sais-je encore? N'oublions pas les gravures, qui aident à mieux comprendre le texte et à graver de façon plus indélibile les salutaires enseignements qu'on trouve à faire l'inventaire de cette Bannière de notre Mère du Ciel.—L. L.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

L'abbé Elie Blanc, *La Croisade du XXe Siècle.* Brochure-in-16,de 32 pages, Lyon-Paris, Librairie Emmanuel Vitte. Ce titre est parfaitement juste : il restera pour caractériser à jamais la " Grande Guerre ". C'est l'heure de la liquidation providentielle. Les droits de Dieu ont été contestés par l'orgueil insensé et impitoyable de la science allemande. Pour retrouver l'équivalent d'une pareille révolte, il faut remonter jusqu'au *non serviam* des anges rebelles. Dieu reprend ses droits par le fer et le feu. La conscience catholique

1—L'abonnement à ce périodique qui ne paraît qu'une fois l'an ,coûte 25 sous

s'est admirablement réveillée dans l'armée française au choc des épées et au fracas des canons, au cours de la plus effroyable lutte qui ait jamais été entreprise par les hommes. Ceux qui meurent, meurent pour la France et pour Dieu, comme le disait un général français en apprenant la mort de son jeune fils tombé sur le champ de bataille. Une semence de foi, d'espérance et de charité ne manquera pas de germer sur ces tombes.—P. C.

France et Canada ; Dieppe-Québec (1639) ; Québec-Dieppe (1912) par M. l'abbé Auguste Gosselin. Ottawa 1914.

Cette plaquette de quatorze pages, due à la plume de Monsieur l'abbé Gosselin, est tirée des Mémoires de la Société Royale du Canada. Elle a été lue en séance publique le 28 mai 1914. Heureuse idée que celle du rapprochement de ces deux dates et de ces deux villes : 1639-1912 ; Dieppe et Québec. La première rappelle l'envoi des religieuses de France en Canada pour la fondation de l'Hôtel-Dieu, et la seconde, 273 ans plus tard, le départ de Québec de quatre religieuses canadiennes pour aller à Dieppe remplir dans la vieille maison-mère les vides causés par la persécution. Cet épisode méritait d'être racontée. Rien de touchant connu les sentiments échangés entre les *sœurs* et les *mères* à cette occasion ; et, fait non moins remarquable, d'une part, préoccupation du côté de Québec au sujet de l'esprit religieux qui a pu souffrir là-bas à cause des difficultés du temps présent, mais de l'autre, assurance que les sœurs de Québec trouvèrent à Dieppe la même ferveur que les mères d'autrefois. " N'y a-t-il pas, dit l'auteur en terminant, dans cette touchante réciprocité de services entre la nouvelle et l'ancienne France, entre Québec et Dieppe. une des plus belles pages de l'histoire religieuse de notre pays ?—P. C.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus."

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - - - L'abbé L. Lindsay.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV JUIN 1915 N° 6

Le jubilé sacerdotal de S. E. le cardinal Bégin

Le samedi des Quatre-Temps, 10 juin 1865, dans la basilique insigne de Saint-Jean de Latran, un jeune lévite de Québec recevait des mains de S. E. le cardinal Patrizi l'onction sacrée qui fait les prêtres de la Nouvelle Loi. Humblement prosterné sur le pavé du sanctuaire, il était bien loin de songer aux honneurs redoutables auxquels le destinait le Souverain Maître. Prêt à faire toujours et en tout la volonté de Celui qui l'avait appelé et qui allait l'envoyer, le nouvel élu lui avait dit, en lui offrant l'holocauste de sa vie : " *In simplicitate cordis mei laetus obtuli universa* (1). **Cette joie sereine n'a-t-elle pas été la note dominante de sa longue carrière au service de la sainte Eglise?**

C'est dans la chambre de son saint patron, l'angélique Louis de Gonzague, devenue sanctuaire, que l'abbé Louis-Nazaire Bégin voulut offrir ses prémices au " Dieu qui réjouit la jeunesse " de ses prêtres, en perpétuant, lorsqu'ils lui sont fidèles, la fraîcheur de leur virginité sacerdotale.

Cinquante années se sont écoulées depuis ce jour mémorable. Et pourtant, quelque laborieux et méritoire qu'il ait été, combien bref et rapide paraît aujourd'hui ce demi-siècle de prêtrise à celui qui le contemple dans la lumière radieuse de son couronnement jubilaire! Ravissante brièveté du bonheur d'ici-bas, prélude et avant-goût des joies de la vision béatifique, alors que le temps n'est plus, et que les siècles se confondent dans un éternel " maintenant ". C'est là-haut, dans ces pâturages célestes, que berger et troupeau se donnent rendez-vous, à mesure qu'ils sont conviés aux noces de l'Agneau. En attendant que le bercail soit reconstitué sur les collines éternelles, vivons en paix, nous ses brebis, sous la houlette de notre bon pasteur, faisant des vœux pour que, longtemps encore, il nous conduise et nous dirige " IN SPIRITU LENITATIS."

LA DIRECTION.

(1) " C'est avec joie que, dans la simplicité de mon cœur, je vous ai tout offert," (I Par. XXIX, 19.)

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(*Suite et fin*)

III

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
1889

L'élévation du collège d'Ottawa à la dignité d'université catholique couronne l'œuvre de l'épiscopat français dans la vallée de l'Outaouais.

En 1868, les Pères du IVe Concile de Québec, se basant sur le principe des nationalités, avaient partagé l'Eglise canadienne en trois vastes provinces: celle de Québec, pour les Canadiens-Français; celle de Toronto, pour les Anglais; celle de Saint-Boniface, pour les Sauvages convertis. (1) Les évêques de la province anglaise requirent sur le champ la partie du diocèse d'Ottawa qui se trouve comprise dans les limites civiles de l'Ontario; mais un obstacle à peu près insurmontable traversait leurs vues. (2) La population canadienne-française s'était si prodigieusement accrue sur les rives de l'Outaouais qu'elle dépassait en nombre, ou peu s'en fallait, les catholiques de langue anglaise. Les Pères du concile décidèrent donc, en vertu du principe : *la discipline ecclésiastique suit la langue et les mœurs*, de laisser le diocèse de Mgr Guigues attaché à la province de Québec.

La mort du premier évêque d'Ottawa, survenue six ans plus tard, parut une occasion propice pour un second essai de mainmise sur le vignoble désiré. Mgr Taschereau, qui était chargé en qualité de métropolitain de pourvoir à la vacance du siège, manda, le 17 février 1874, au cardinal Barnabo, alors Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que la division du diocèse d'Ottawa, telle

1—L'Acadie avait son archevêque depuis 1852.
2—J'ai puisé l'historique du diocèse d'Ottawa aux sources les plus authentiques : un mémoire présenté par Mgr. Duhamel, en 1897, au cardinal Lédochowski, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et une Lettre collective des évêques de la Province ecclésiastique de Québec, adressée au Saint Père en 1879.

que la proposaient les prélats anglais, lui paraissait inopportune et nuisible au progrès de la foi. Après avoir rappelé la décision du IVe Concile de Québec et la prière dernière de l'évêque défunt, il poursuivait en ces termes : "Les statistiques officielles montrent que les Canadiens-Français se multiplient rapidement dans la région de l'Outaouais au lieu que les catholiques de langue anglaise diminuent. L'on peut prévoir le jour où presque tout le diocèse sera devenu canadien-français, même la partie située dans la province de l'Ontario. Si donc une division devient nécessaire, le diocèse du sud, non moins que celui du nord, devra probablement être attribué à la province ecclésiastique de Québec." (1) Rome laissa les choses en l'état et choisit un Canadien-Français pour succéder à Mgr. Guigues.

L'archevêque Lynch n'était pas homme à se désister facilement de ses desseins. Le jour du sacre de Mgr Duhamel, il déclarait hautement qu'il réclamerait l'évêque d'Ottawa pour suffragant. Aux intentions et aux offres alléchantes des évêques de Toronto, Mgr Duhamel opposa toujours le refus le plus catégorique, "*parceque,* disait-il, *le diocèse qu'il avait hérité de Mgr Guigues devenait de plus en plus canadien-français.*"

1— I. Diocèse d'Ottawa.

	Pop. cath. totale	Cath. fr.	Cath. angl.
En 1861	72,355	34,765	37,590
En 1871	92,547	54,987	37,560
De 1861 à 1871,	augmentation cath. totale	20,192	
	augmentation cath. fr.	20,222	
	diminution anglaise	30	

II. Partie ontarienne du diocèse d'Ottawa.

En 1861	40,016	15,205	24,811
En 1871	50,427	26,116	24,311
De 1861 à 1871	augmentation cath. totale	10,411	
	augmentation cath. fr.	10,911	
	diminution anglaise	500	

III. Partie québecoise du diocèse d'Ottawa.

En 1861	32,339	19,560	12,779
En 1871	42,120	28,871	13,249
De 1861 à 1871	augmentation cath. totale	9,781	
	augmentation cath. fr.	9,311	
	augmentation cath. angl.	470	

Ces chiffres accompagnent la lettre de Mgr Taschereau au cardinal Barnabo.

En 1875, les évêques de la province de Toronto se réunirent en concile. Naturellement, ils renouvelèrent leur vœu habituel et, cette fois, ils le présentèrent au Pape, sous forme de supplique. Il n'y a pas d'indices, à ma connaissance, que Pie IX ait pris en considération sérieuse cette nouvelle instance. Mais les évêques de Québec ayant demandé à la Propagande, en 1878, l'érection du vicariat apostolique de Pontiac, la pétition des Pères du 1er Concile de Toronto fut exhumée comme contre-thèse. Mgr. Taschereau et ses suffragants répliquèrent par une lettre magistrale qui mit fin à la contestation.

"Le Canada, (1) pays franco-anglais, a pour Capitale la ville d'Ottawa. A ce titre, cette cité n'appartient guère plus à une province qu'à une autre ; elle jouit d'une sorte d'autonomie morale qui la revêt d'un aspect unique et incommunicable. Il est donc bien naturel qu'elle brigue le rang de métropole ecclésiastique. Qui ne voit les fruits inappréciables que l'Eglise recueillerait si le nouvel archevêque régnait sur un territoire qui s'étendît dans les deux *plus importantes provinces canadiennes*? Acquérant, grâce à une situation privilégiée, la connaissance parfaite *des deux groupes catholiques* et *des deux peuples du Canada*, il lui serait facile de répondre à bon escient aux questions complexes que les membres fédéraux ne manqueront pas de poser touchant la religion. L'influence salutaire que *les évêques de la province si catholique de Québec* ont exercée de tout temps auprès des réprésentants du roi de France ou de la Couronne britannique rejaillirait sur sa personne, la grandissant, en prestige et en autorité, aux yeux d'un Parlement avec qui il aurait nécessairement à entretenir des relations variées et nombreuses.

"Les Seigneurs de Toronto désirent, pour l'uniformité de la discipline religieuse dans l'Ontario, que la partie méridionale du diocèse d'Ottawa rentre sous leur juridiction. Ils oublient la règle fondamentale que la majorité du IVe Concile de Québec évoqua lorsqu'elle eut à déterminer à quelle province ecclésiastique serait dévolu le diocèse de Mgr Guigues. Aujourd'hui comme alors, les Canadiens-Français croissent avec rapidité dans la vallée de l'Outaouais, tandis que les catholiques de langue anglaise déclinent numérique-

1—Je me borne à exprimer la pensée de cette lettre.

ment d'année en année. Les deux parties du diocèse, de leur poids naturel, s'éloignent de Toronto : elles gravitent vers Québec à qui, pour le bien de leurs populations, elles doivent demeurer soumises jusqu'à ce qu'il plaise au Saint-Siège de rendre leur union indissoluble en les couvrant du pallium sacré. Au moins serait-il sage de ne rien innover avant que le recensement de 1881 ait établi la proportion des nationalités.

"Quoi qu'en disent les mêmes Seigneurs, il n'y a pas raison de redouter—l'expérience l'a démontré—que la différence des relations entre l'Eglise et l'Etat dans les provinces civiles de Québec et de l'Ontario complique l'administration du diocèse d'Ottawa. Mais il est manifeste que tout démembrement, plaçant, en face l'un de l'autre, deux sièges épiscopaux, n'accommodera en rien les peuples qui habitent aux extrémités du diocèse actuel."

La suite fit voir quelle importance Rome attachait à ce raisonnement. En 1882, elle formait le vicariat apostolique de Pontiac et décidait d'organiser, en temps convenable, la province ecclésiastique du Canada central. En 1886, Mgr Duhamel était nommé premier métropolitain d'Ottawa.

Le principe de l'adaptation de la discipline catholique à la langue et aux mœurs des fidèles sortait victorieux de la lutte. L'Eglise d'Ottawa, préservée pour jamais du régime anglais de Toronto, évoluerait désormais, en liberté, dans le sens de sa nature principalement canadienne-française.

Or, pendant que Rome arbitrait ce litige, Mgr Duhamel s'efforçait d'obtenir la reconnaissance canonique de l'université civile d'Ottawa. On voit tout de suite ce qu'il devait demander pour ne pas dévier de la thèse exposée tant de fois aux autorités romaines.

L'archevêque d'Ottawa "supplie le Saint-Siège d'élever le collège d'Ottawa au rang d'Université catholique *pour les fins que les fondateurs avaient en vue lorsqu'ils l'établirent.*" (1) Selon lui "le collège d'Ottawa a obtenu de l'Etat sa charte d'université, pour l'avantage particulier de la population catholique française «d'Ottawa et des comtés avoisinants». Pénétré de cette conviction, «l'archevêque d'Ottawa ne demande jamais autre chose qu'une université catholique

1—A moins d'indication contraire, les passages placés entre guillemets, qui vont suivre, sont extraits du Mémoire de 1902.

pour l'utilité des catholiques, particulièrement des catholiques canadiens-français de la province ecclésiastique d'Ottawa dont le territoire est beaucoup plus grand dans Québec que dans Ontario. Il recherche l'appui des évêques canadiens-français plutôt que celui des évêques de l'Ontario, précisément parceque l'Université d'Ottawa doit offrir particulièrement ses bienfaits aux élèves canadiens-français. (1) La pensée de faire du collège une université anglaise, et surtout une université irlandaise, ne lui vient jamais à l'esprit ; il ne soupçonne même pas que certains Irlandais manifesteront de semblables prétentions. Entre lui et Rome, il n'est jamais question d'université anglaise. *L'Archevêque d'Ottawa n'a donc jamais demandé et personne n'a demandé une université anglaise.*"

Le Saint-Siège, qui venait de constituer la province ecclésiastique d'Ottawa dans l'intérêt des Canadiens-Français, était préparé à comprendre un langage si bien adapté à sa manière de voir. Pour refuser ce qui lui était demandé, il lui eût fallu se déjuger. En tout cas, s'il conférait ce qu'on ne sollicitait pas, devait-il le dire. "Si le Saint-Siège avait voulu que l'Université d'Ottawa devînt anglaise, il l'aurait certainement fait savoir par un document quelconque, puisque la charte civile avait été accordée principalement en vue des Canadiens-Français." Notez qu'entre le bref de l'érection de

---

Archevêché de Québec, le 26 février 1881.

1—"Considérant que le Collège d'Ottawa a obtenu, en 1866, du Parlement du Canada, un acte d'incorporation par lequel il est revêtu des pouvoirs d'une université;

"Considérant que, en 1879, Sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, a reçu par écrit de son Eminence le Cardinal Simeoni, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, la faculté pour le dit collège d'user de tous les droits civils acquis :

"Nous soussignés, Archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Québec, reconnaissons pour ce qui nous concerne les dits pouvoirs et en approuvons l'exercice qui ne saurait nuire à l'Université Laval et dont on pourra attendre un bon résultat, surtout lorsque le Saint-Siège aura permis la collation des grades en théologie, en droit canonique, etc., par le dit collège.

(Signé) E.-A., Archevêque de Québec.
" L.-R., Evêque des Trois-Rivières.
" Jean, Evêque de St-G. de Rimouski.
" Edouard-Charles, Evêque de Montreal.
" Antoine, Evêque de Sherbrooke.
" J.-Thomas, Evêque d'Ottawa.
" L.-Z., Evêque de St-Hyacinthe.
" Dom., Evêque de Chicoutimi.

l'Université et l'approbation des constitutions, deux longues années s'interposent, pendant lesquelles Mgr Duhamel écrit à Rome : "Il n'y a rien dans les statuts qui vont être incessamment soumis à l'approbation du Saint-Siège qui fasse de l'Université d'Ottawa une université anglaise."

De fait, "il n'y a absolument aucune expression dans les constitutions ou statuts concédés par le Saint-Siège à l'Université d'Ottawa qui puisse donner l'idée que Sa Sainteté ait voulu en faire une université anglaise. Toujours elle est appelée uniquement université catholique. Il n'est jamais dit, ni dans le Bref, ni dans les constitutions, que l'enseignement sera transmis dans une langue plutôt que dans l'autre. Le Saint-Siège a bien voulu donner des constitutions propres pour les facultés de philosophie, de théologie, de droit canonique, mais il a laissé aux autorités universitaires de régler le détail des programmes à suivre dans le cours classique comme dans le cours commercial."

Telle est donc la vérité : "Sa Sainteté, le Pape Léon XIII, a fait du collège d'Ottawa une université catholique ; cette université catholique a été érigée pour la province ecclésiastique d'Ottawa. En accordant au dit collège la reconnaissance canonique, Sa Sainteté n'a pas voulu enlever aux Canadiens-Français les droits déjà acquis ; il n'a jamais, par conséquent, été dans son intention d'ériger une université anglaise à Ottawa."

L'épithète glorieuse de catholique ne change pas la destination primitive de l'Université d'Ottawa ; elle la consacre et lui assure cette stabilité que l'Eglise communique à tout ce qu'elle touche et bénit.

Ce qui indique bien que les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques françaises et des provinces de Toronto et de Kingston ne l'entendaient pas autrement, c'est l'attitude qu'ils prirent en cette affaire de l'Université. Les premiers,—à leur tête, la cardinal Taschereau,— assistèrent nombreux à l'inauguration qui eut lieu en octobre 1889. Les seconds, au contraire, se tinrent à l'écart. "Quoiqu'ils eussent tous été invités à ces fêtes, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Toronto et de Kingston brillèrent par leur absence. Le bref de l'érection canonique de l'Université d'Ottawa, leur apprenant qu'ils pouvaient

affilier leurs collèges, leur avait été envoyé en temps opportun. Plusieurs n'en ont pas même accusé réception. L'absence de ces prélats à été fort remarquée.

"Si cette Université avait pu être considérée comme université anglaise, j'en ai connu parmi ces évêques qui se seraient fait un devoir de venir le dire publiquement."

Plus d'une fois, Mgr Duhamel dut se disculper, auprès des évêques canadiens-français qui avaient appuyé sa demande pour obtenir la reconnaissance canonique de l'Université d'Ottawa, de la grande tolérance avec laquelle il acceptait le règlement de 1874. Les évêques anglais de l'Ontario, eux, ne jugèrent pas même à propos de se prévaloir du privilège, qui leur avait été accordé, d'affilier leurs collèges à l'Université, même après que les derniers empêchements légaux eurent été levés à l'initiative de la Congrégation des Oblats. "N'est-ce pas une preuve très probante, écrit Mgr Duhamel, que ces vénérés Prélats n'ont jamais compris que l'Université d'Ottawa avait été érigée canoniquement pour l'avantage exclusif de la population de langue anglaise"? Et il ajoute: "Il n'est pas nécessaire de dire que les catholiques anglais, pas plus que leurs évêques, n'ont jamais témoigné les prétentions exorbitantes des vingt-quatre signataires du mémoire adressé, en 1901, au Supérieur Général des Oblats et au Délégué apostolique, Mgr Falconio."

Je ne puis résister à l'envie de donner un spécimen de l'argumentation des Vingt-Quatre. Pour prouver "d'une façon concluante" que l'Université d'Ottawa était surtout destinée à répondre aux besoins des catholiques anglais de l'Ontario, ils citent le passage suivant du Bref apostolique : "Nous voulons que l'archevêque d'Ottawa et ses successeurs remplissent les fonctions de Chancelier apostolique et qu'ils veillent, ainsi que les évêques des provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto (et de Kingston) (1) qui auront affilié leurs séminaires, leurs collèges, leurs autres établissements d'éducation à l'Université, à l'intégrité de la doctrine qui doit y être enseignée "

1—Le Bref, qui est du 15 février 1889, ne parle que de Toronto pour l'excellente raison que la province ecclésiastique de Kingston n'existait pas encore. Elle fut créée en juin 1889.

Tout d'abord, il saute aux yeux que pas un mot de cet extrait ne mentionne les catholiques anglais ; mais passons. L'archevêque d'Ottawa occupe un rang tout à fait exceptionnel. Non moins que les évêques des provinces de Toronto et de Kingston, les évêques de la province d'Ottawa reçoivent la faculté d'affilier leurs collèges à l'Université. Or l'archidiocèse et la province ecclésiastique d'Ottawa s'étendent principalement dans la Province civile de Québec. Au moins faudrait-il conclure que les catholiques canadiens-français et anglais d'une zone considérable de la Province de Québec jouissent des mêmes droits que les catholiques anglais et canadiens-français de l'Ontario. Mais si l'on réfléchit attentivement à la différence que le Bref établit entre l'archevêque d'Ottawa, Chancelier apostolique, et les autres évêques, simples surveillants de la doctrine, l'on verra la supériorité des titres du premier sur ceux des seconds. En effet, l'Université d'Ottawa, c'est le collège d'Ottawa, l'œuvre de Mgr Guigues et des Oblats; ce n'est pas du tout une confédération de plusieurs maisons d'enseignement, telle l'Université du Manitoba. Elle peut s'affilier des collèges; mais ceux-ci n'en deviennent pas, par le fait de l'affiliation, partie essentielle ou intégrante. Conçoit-on aisément une université tirant sa raison d'être de son objet secondaire? un archevêque demandant que son collège diocésain soit reconnu comme université catholique en faveur de deux provinces ecclésiastiques étrangères? un chancelier qui évincerait d'office la jeunesse de son diocèse au profit de jeunes gens qu'il n'est pas tenu d'instruire? Mgr Duhamel dépouillant ses sujets au bénéfice des catholiques anglais des provinces de Toronto et de Kingston?

Non, non, la vérité n'a pas de ces incohérences ridicules. La création de l'Université catholique d'Ottawa n'est que le terme naturel d'un mouvement migratoire irrésistible. Lorsque la Providence, qui meut les peuples aussi bien que les individus, attira dans la vallée de l'Ottawa une colonie canadienne-française, l'Eglise du Canada ne formait encore qu'une seule province ecclésiastique. Ses évêques, obligés d'embrasser, en leur zèle apostolique, toutes les parties du pays, avaient plus facilement de ces aperçus d'ensemble qui favorisent les visions d'avenir. Dans l'essai de colonisation entrepris par leur race sur les deux rives de l'Outaouais, ils devinèrent

tout de suite une œuvre sérieuse et durable et ils n'hésitèrent pas à fixer un évêque, au Canada central, pour que les brebis émigrées n'eussent pas à souffrir de l'éloignement du pasteur. Le flot d'immigration s'accélérant, bientôt le diocèse de Mgr Guigues fut peuplé surtout de Canadiens- Français. Toutefois, n'eût été le refus énergique que les évêques canadiens-français, forts du principe "la discipline ecclésiastique suit la langue et les mœurs" opposèrent aux aspirations de la province de Toronto, la rive sud de l'Outaouais serait sans doute devenue un archidiocèse anglicisateur, au grand détriment de l'Eglise et des Canadiens-Français. Rome, pour qui la vérité, dès qu'elle est vue, sert invariablement de mobile et de phare, éclairée sur l'état du diocèse d'Ottawa, constitua province autonome la chrétienté en tutelle. Trois ans après, lorsqu'elle décorait du titre de catholique l'Université, elle ne faisait que continuer et couronner glorieusement la politique d'un demi siècle. Au point de vue catholique donc, plus encore que civilement, à l'Université d'Ottawa, la prépondérance revient aux Canadiens-Français. Sans doute, cette institution peut s'affilier les collèges anglais—ou canadiens-français, tel le collège de Sudbury—des provinces de Toronto et de Kingston ; mais cela tient au centre d'où elle rayonne et ne prouve rien autre que la largeur de vue, le zèle désintéressé et l'éminente délicatesse du clergé de race française qui se plie aux exigences des âmes plutôt qu'il ne plie les âmes à ses goûts.

Si la population canadienne-française n'eût pas fait montre de cette condescendance excessive, qui est le défaut endémique des races chevaleresques, elle n'eût pas souffert aussi longtemps de l'arrangement provisoire de 1874. Est-ce à dire qu'il fallût la pression du public canadien-français pour ramener les directeurs de l'Université à l'application plus équitable du bilinguisme ? A Dieu ne plaise. Mais pour briser une coutume, remonter un courant, heurter de front des tendances criardes, peut-être bien qu'un certain aiguillonnement venant du dehors n'était pas de trop. Certes, l'idée française eut toujours ses fidèles dévots à l'intérieur du collège. Quand le Père Martinet, en son acte de visite de 1891, écrivait: "Nous nous faisons un mérite d'enseigner l'anglais et le français, la littérature anglaise et la littérature française avec une égale perfection", on

sent qu'il se conforme à une mentalité irréductible et qu'il rappelle à l'ordre les tenants d'une doctrine étroite et mesquine. Pour lui, le système alors en vigueur est un *règlement.*

Aussi, les RR. PP. Constantineau, Gervais et Antoine, de l'Université, le R. P. Harnois, de notre juniorat d'Ottawa, le R. P. Jodoin, provincial, cédèrent-ils, en réhabilitant le français, au désir unique d'apporter à un règlement caduc une amélioration devenue inévitable. (1)

Depuis lors, 1901, avec ses deux cours parallèles anglais et français, l'œuvre de Mgr Guigues *offre vraiment les mêmes avantages aux deux populations de l'Ottawa.*

J'ai assisté maintes fois aux solennelles réceptions des personnages de marque qui daignent visiter l'Université d'Ottawa. J'ai entendu, sous l'ample coupole, résonner le langage de France et l'idiome de la Grande-Bretagne. Naturellement, les accents de ma langue m'ont paru plus doux parcequ'ils venaient de ma mère ; mais je n'ai pas trouvé discordant, ni personne de ma race, le parler de mes coreligionnaires anglais. Pourquoi ceux-ci ne jugeraient-ils pas et ne sentiraient-ils pas de même? Dans une université catholique, il y a place pour deux peuples et pour deux langues, pourvu que l'esprit de charité qui descend du Christ Jésus unisse les intelligences et les cœurs.

CONCLUSION

Les déclamations qu'il nous a été donné d'entendre souvent, depuis une quinzaine d'années, au sujet de l'Université d'Ottawa, devaient nécessairement sonner faux dès que la vérité élèverait la voix pour rétablir les événements. Car, pas plus en histoire que dans les autres sciences, l'on n'affirme ce que l'on voudrait qui soit. Ce qui est, voilà l'objet de l'esprit, et, avant de parler du passé, encore convient-il de le connaître. Si l'on se fût avisé de chercher, la pensée de Mgr Guigues, la documentation présentée au Parlement

---

1—En 1901, le R. P. Constantineau était recteur de l'Université. Son terme d'office expiré, il devint provincial des Oblats du Texas et du Mexique. Le R. P. Antoine lui a succédé à ce poste de confiance. Le R. P. Gervais, qui remplissait la fonction de préfet des études, devint par la suite recteur de l'Université.

de 1866, la règle qui présida à la formation de la province ecclésiastique d'Ottawa et guida Mgr Duhamel et les évêques canadiens-français dans la demande qu'ils firent à Rome d'élever le collège des Oblats au rang d'Université catholique, n'étaient pas tellement enfouies sous leur couverture de poussière qu'elles fussent introuvables. Comment eût-on soutenu que l'Université d'Ottawa avait été fondée uniquement en vue de l'Ontario, quand les lettres de Mgr Guigues, la charte civile et le Bref apostolique lui déterminent une immense sphère d'influence dans la province de Québec. Mgr Guigues écrit confidentiellement à Sir Hippolyte Lafontaine, Président du Conseil des ministres: "Le collège d'Ottawa a été fondé dans l'intérêt du bas-Canada plutôt que dans celui du haut-Canada"; les Pères Oblats déclarent aux Chambres de 1866 que "le collège d'Ottawa est particulièrement important pour la nombreuse population française qui, sans lui, serait, en une certaine mesure, privée des avantages d'une éducation supérieure"; les évêques de Québec, avec la haute approbation de Rome, organisent une province ecclésiastique, au Canada central, dans le but de laisser les Canadiens-Français au propre essor de leur nationalité; Mgr Duhamel "ne demande pas autre chose à Rome qu'une université catholique pour l'avantage des catholiques, particulièrement des catholiques canadiens-français:" qui oserait prétendre que le collège d'Ottawa fut investi des pouvoirs universitaires civils et catholiques pour l'usage exclusif ou principal des catholiques anglais? A défaut d'une documentation historique réelle et sérieuse, la psychologie la plus élémentaire eût dû préserver de l'invraisemblable les auteurs du mémoire de 1901. Des évêques et un clergé français et canadien-français, au prix d'énormes sacrifices, établissent, dans un centre surtout canadien-français, une maison d'enseignement supérieur: ils penseront tout d'abord à favoriser la jeunesse anglaise des diocèses limitrophes et de ceux qui sont plus éloignés ! qui le croira? La race française n'a jamais connu l'opprobre d'une telle aberration patriotique.

Elle ne mérite pas non plus d'être accusée de chauvinisme, parce-qu'elle s'efforce de sauvegarder l'un de ses meilleurs châteaux-forts.

Le territoire pour lequel la charte universitaire civile fut particulièrement demandée comprend : dans Québec, les comtés de Pontiac, de Labelle, de Wright, d'Argenteuil, de Vaudreuil, des Deux-

Montagnes; dans l'Ontario, les comtés de Lanark, de Renfrew, de Carleton, de Prescott, de Russell, de Grenville, de Stormont, de Dundas, de Glengarry et d'Ottawa. Le nombre des catholiques de ces circonscriptions s'élève à 278,233 dont 207,991 sont canadiens-français; ce qui donne à ceux-ci une majorité de 137,749. (1) Le Bref apostolique assigne à l'Université, comme champ d'irradiation, la province ecclésiastique d'Ottawa. Là, les Canadiens-Français dépassent de 122,757 leurs coreligionnaires de langue anglaise. (2) A ce dernier territoire, l'on pourrait ajouter les diocèses adjacents de physionomie canadienne-française d'Alexandria et du Sault Sainte-Marie. Les Canadiens-Français seraient alors de 130,246 plus nombreux que les catholiques anglais. Si l'on veut considérer, avec le territoire normal de l'Université, les provinces de Toronto et de Kingston, l'on aura 588,910 catholiques, parmi lesquels 297,579 Canadiens-Français; donc une majorité de 6,248 pour ces derniers. Ecartons un moment les catholiques de la province d'Ottawa qui habitent Québec pour ne compter que les catholiques de l'Ontario. Il y a 202,442 catholiques canadiens-français contre 282,555 catholiques de langue anglaise. Que vaut donc l'argument sonore au nom duquel l'on revendique, en certains milieux, la direction pleine et entière de l'Eglise ontarienne? "Ontario est une province catholique anglaise," va-t-on répétant sans cesse. Cela n'est plus vrai. Ontario est une province anglaise protestante, soit; une province catholique anglaise, du tout. Il faut le dire et le répéter: l'Ontario catholique est anglo-français. Voici donc deux groupes se partageant l'Eglise dans une province civile : l'un et l'autre ont le besoin pressant d'une université. Les Canadiens-Français doivent au moins avoir le droit de garder ce qu'ils ont créé et maintenu pour leur avantage particulier. Au demeurant, il a été démontré, mathématiquement, par une brochure publiée à l'époque du Concile plénier de Québec, qu'une université anglaise ne courrait que les chances d'une faillite, si elle ne se fixait pas au cœur même de la population

---

1—Dans les comtés désignés de l'Ontario, les Canadiens-Français ont une majorité de 54,209.

2—Dans la seule partie ontarienne du diocèse d'Ottawa les Canadiens-Français ont une majorité de 43,718.

anglaise : à Toronto, à Hamilton ou à n'importe quel endroit, pourvu que ce ne fût pas dans l'Ontario français ni sur les frontières de la province de Québec.

Il convient, a-t-on dit, qu'Ottawa, ville importante de l'Ontario, possède une université anglaise. Comme il vaudrait mieux raisonner en bon catholique au sujet d'une question religieuse ! Pour qui Rome érige-t-elle des universités? Est-ce, oui ou non, pour des catholiques? Or, la population des huit quartiers (1) de la ville d'Ottawa compte 36,698 catholiques dont 22,210 canadiens-français; soit un surplus canadien-français de 7,722. Ottawa a donc l'Université qui lui convient, une université bilingue. Et qu'on le sache bien: personne n'a jamais pensé et personne ne pense à gêner le moindrement le cours des élèves anglais.

L'on a également prétendu que dans la Capitale d'une colonie anglaise, il fallait une université anglaise. Sophisme de Grec que ce raisonnement. D'abord, le Canada n'est pas une colonie anglaise: il est une colonie britannique franco-anglaise, ce qui implique bien des nuances. Et puis, si une université est requise dans la capitale, c'est sans doute pour que l'Eglise canadienne exerce son influence surnaturelle sur nos gouvernants. Or qu'est-ce que l'Eglise canadienne ? les deux millions de Canadiens-Français ou le bon demi-million de catholiques de toutes langues et de toutes tribus? (1)

L'on s'épuise en vain à chercher une raison sur laquelle pourrait s'appuyer présentement toute tentative de l'anglicisation complète de l'Université d'Ottawa.

L'avenir, s'il faut jouer au prophète, l'avenir réserverait-il aux Canadiens-Français de pénibles mécomptes? De tous temps, des voyants, inspirés par leurs sentiments plutôt que par la vérité, ont prédit la disparition du français sur le sol de l'Ontario. Nos évêques et nos prêtres, mieux instruits par l'observation des faits, affirmaient que non. Qui a eu raison? Les mêmes causes ne produiraient-elles plus les mêmes effets? Les Canadiens-Français ont encore le sang généreux et fécond ; la langue qui les soustrait à l'ambiance délétère du protestantisme les conserve à l'Eglise, et celle-ci, aujour-

---

1—Les autres parties de la ville d'Ottawa font corps, dans le recensement de 1911, avec les comtés de Carleton et de Russell.

1—Tous ces chiffres sont puisés au recensement officiel de 1911.

d'hui comme jadis, immunise, contre une foule de corrosifs, les nations qui imprègnent leurs mœurs de ses principes divins. Les combinaisons de la sagesse humaine peuvent sans doute contrarier singulièrement l'élan d'un peuple qui ne s'impose pas encore par le poids de sa masse; mais les hommes n'ont jamais endigué que passagèrement la vie montante sûre de sa destinée et fière de soi. Pour un peuple, vouloir vivre, c'est durer. Que les Canadiens-Français de l'Outaouais et en général de l'Ontario continuent à déployer l'effort que réclame leur situation douloureuse et angoissante, qu'ils se groupent autour de l'Université d'Ottawa et de leurs écoles, comme une armée intrépide décidée à mourir plutôt que de forfaire au devoir, et ils se garderont sans défaillance à la grande famille française d'Amérique. Tôt ou tard, ceux qui les gouvernent s'apercevront que la politique la plus sensée et la plus bienfaisante est encore celle qui tient compte des réalités. Car alors il y a justice, et avec la justice, le bonheur qui n'est rien autre, pour les peuples comme pour les individus, que la conscience de l'ordre.

GEORGES SIMARD, O. M. I.

L'IMMUNITÉ RÉELLE

PRINCIPES ET PRATIQUE

La question de l'immunité des biens religieux a été mise à l'ordre du jour par la discussion suscitée à l'occasion de l'amendement de la charte de la cité de Saint-Hyacinthe, à la dernière session de la Législature. A ceux qui l'ont suivie de près, cette discussion a montré clairement que très peu de personnes, même parmi nos législateurs, connaissent la vraie nature et l'importance sociale de l'immunité réelle, qu'un bien petit nombre connaît à fond notre législation civile sur la matière, et que presque personne ne connaît sur ce point la pratique des cités et villes de la Province. A ce moment là, fin de février, et depuis, il a paru dans les journaux quelques

articles qui ont attiré l'attention; mais aucun n'a exposé toute la question, principes et pratique, pour renseigner suffisamment l'opinion ecclésiastique et laïque sur un sujet si grave et si important pour la société civile comme pour l'Eglise. (1)

Nous avons l'intention de la reprendre et de l'exposer clairement et brièvement afin que personne ne puisse prétexter ignorance et n'entreprenne de bonne foi de faire prévaloir dans notre catholique Province des lois et des pratiques administratives qui sont un non sens au point de vue économique comme au point de vue chrétien.

Nous diviserons ce travail en quatre parties :

I L'immunité réelle : sa nature et ses raisons.

II L'immunité dans nos lois depuis l'établissement de la colonie.

III La pratique des cités et villes de la Province en 1915.

IV Législation désirable.—Législation possible.—Législation tolérable.

I. L'immunité réelle: sa nature, ses raisons.

Inutile de dire que qui veut approfondir la théorie de l'immunité doit l'étudier dans les canonistes, en particulier dans le bel ouvrage de Mgr Paquet sur le *Droit public* de l'Eglise, si avantageusement connu des lecteurs de la *Nouvelle-France.* Il s'agit ici simplement d'en donner une notion exacte et claire et d'exposer sommairement sur quels principes elle repose.

Immunité veut dire *exemption.*

On appelle immunité réelle l'exemption accordée ou reconnue à certains biens, des taxes, impôts, redevances perçus par le trésor public pour des fins de gouvernement ou d'administration, soit du pays, soit d'une province, soit d'une municipalité.

Il y a des immunités réelles laïques : celles dont jouissent les propriétés ou biens appartenant au Souverain ou à l'Etat, ou celles qu'une loi particulière peut accorder à certains biens ou propriétés privées pour des raisons d'intérêt public. De celles-là nous n'avons pas à parler.

1—Cf. *L'Action Sociale,* 22, 23, 24 février et suiv.—*Le Rosaire, Revue Dominicaine,* numéros d'avril, mai, juin—*Le Courrier, La Tribune* de Saint-Hyacinthe, fin de mars, avril et mai.

Jusqu'ici aucun Conseil de ville n'a protesté contre l'immunité reconnue aux propriétés fédérales ou provinciales, et aucun législateur ne s'est mis en tête de donner aux municipalités le pouvoir de les taxer ; il n'est pas impossible qu'on y vienne un jour. Dans un pays comme le nôtre, avec des législateurs choisis comme ils le sont, et le sérieux qu'on met à la confection des lois, il n'y a aucune impossibilité qui ne soit un jour ou l'autre parfaitement possible. Pour le moment tout le monde comprend encore, même les échevins et les députés, que taxer les propriétés qui sont censées appartenir au Souverain, ce serait faire acte de souveraineté sur le Souverain; et que taxer des propriétés publiques qui sont au service de tous et entretenues avec l'argent de tous, ce serait taxer tout le monde sous prétexte d'alléger le fardeau de tout le monde, ce qui est un non-sens économique parfait.

L'immunité réelle ecclésiastique soustrait les biens d'église à tous impôts, taxes ou contributions prélevés par le pouvoir civil pour des fins purement temporelles. C'est uniquement de celle-ci que nous entendons parler. L'immunité réelle dans ce travail c'est l'exemption de taxes pour tout bien et toute propriété appartenant à l'Eglise à un titre quelconque.

Encore faut-il distinguer de suite entre biens d'église et biens d'église.

En principe, en vertu du droit public de l'Eglise, celui qui dérive de la nature de la société religieuse fondée par Dieu lui-même, tous les biens d'église, par le seul fait qu'ils sont biens d'église, sont soustraits à toute jurisdiction civile même souveraine, et relèvent de la seule jurisdiction spirituelle, laquelle ne connait point de supérieure.

En fait, le droit ecclésiastique positif, interprété par la coutume générale et légitime de certains pays, distingue deux sortes de biens ecclésiastiques ou religieux : les uns qui servent immédiatement au culte de Dieu, à la résidence et à l'entretien des ministres, aux institutions de charité et d'éducation, comme sont les églises, chapelles, oratoires, sacristies, presbytères, cimetières, hôpitaux, couvents, séminaires, et les terrains sur lesquels ils sont situés, et contenus dans leurs enclos, et que l'Eglise entend soustraire à toute taxe proprement dite, ordinaire ou spéciale; les autres que l'Eglise occupe pour

des fins de revenu destiné au soutien de ses ministres et de ses œuvres. Depuis longtemps l'Eglise a accepté, au moins tacitement, dans notre pays, de soumettre ceux-ci aux charges, impôts et redevances qui grèvent les propriétés ordinaires.

En pratique, ces derniers sont donc imposables comme tout autre bien purement temporel, à moins que dans un cas particulier la loi civile et la coutume ne les aient exemptés jusqu'ici en tout ou en partie.

Cette restriction de l'immunité prouve avec quelle sage condescendance l'Eglise sait se plier aux diverses circonstances de temps et de lieu et tenir compte des conditions présentes de la société civile; mais elle ne prouve nullement que l'Eglise abandonne le principe même de l'immunité réelle, ou que ses chefs doivent laisser violer impunément ce que, dans un pays ou dans un autre, elle n'en a pas volontairement abandonné.

Il reste donc que dans notre pays, comme du reste en tout pays chrétien, l'Eglise réclame et conserve l'immunité pour tous ceux de ses biens qui servent immédiatement aux fins du culte, à l'habitation de ses minjstres, aux œuvres de charité sprirituelle et corporelle et d'éducation.

Il faut bien noter pour l'intelligence du droit canonique : 1o Que l'Eglise ne distingue pas entre église et église, ni entre ministre et ministre. Ce n'est pas par le fait qu'elle appartient à une paroisse que l'église est exempte, mais parcequ'elle est dédiée au culte de Dieu. Ce n'est pas seulement pour les curés et leur résidence que l'Eglise réclame l'immunité, mais pour tous les prêtres séculiers ou réguliers qui sont occupés avec son agrément au divin ministère, soit celui de la prière et de la louange publique de Dieu, soit celui de la prédication, soit celui de l'administration des sacrements, car tous ces ministères sont essentiels au culte divin et nécessaires à la société religieuse.

2o Que dans l'intention de l'Eglise les établissements d'éducation dont elle prend la charge et la direction ont pour but premier et principal, soit la formation et le recrutement de ses ministres, soit la formation chrétienne de la jeunesse qui est une œuvre éminente et nécessaire d'apostolat et de charité sprirituelle.

Elle n'a rien à voir à des écoles qui ne donneraient qu'une instruction purement temporelle et ne se réclament en rien de sa direction. L'immunité qui peut être accordée légitimement à ses institutions par le pouvoir civil est purement laïque comme ces écoles elles-mêmes.

* * *

Ce privilège de l'immunité pour ses biens, pour le bon ordre et le bien de la paix, l'Eglise en demande partout la reconnaissance par le pouvoir civil, mais nulle part elle ne reconnait le tenir de lui. Elle le tient de sa nature même et de la volonté de son divin Fondateur.

Voilà ce qu'il faut bien savoir pour comprendre la vraie nature et l'importance de l'immunité réelle au point de vue catholique et au point de vue social.

Des légistes sérieux, mais qui se sont déformé l'esprit dans les ouvrages des juristes protestants, gallicans, régaliens et jacohins des quatre derniers siècles, sont tout étonnés d'apprendre que la question de l'immunité est une question ecclésiastique et canonique au premier chef, et que le pouvoir civil n'y peut rien régler ni modifier sans l'agrément de la puissance spirituelle. C'est qu'ils ont pris à leurs maîtres de très fausses notions sur la nature de l'Eglise, sur la nature et l'étendue du pouvoir civil, sur l'origine et la nature du droit de propriété. Mais c'est leur ignorance de l'Eglise surtout qui les met en complète erreur sur la nature et l'origine de l'immunité réelle.

Les uns oublient que l'Eglise est une société par elle-même, distincte de toute autre société. D'autres imaginent qu'elle est une société purement sprituelle, n'ayant par elle-même nul droit ni juridiction sur un temporel quelconque. D'autres enfin, qu'elle n'est pas une société parfaite, indépendante et souveraine. Ce sont là autant d'erreurs manifestes, inconciliables avec le dogme catholique.

Nous catholiques, nous croyons que, de par la volonté de Jésus-Christ, l'Eglise est une société, et une société d'hommes vivant sur la terre dans les conditions de cette vie mortelle. Une société d'âmes

sur la terre est un non-sens. Si nous l'appelons société spirituelle, c'est à raison de sa fin et de ses moyens d'action, non de ses éléments, membres et chefs, qui sont des hommes comme ceux de toutes les autres sociétés. Nous croyons que l'Eglise est nécessairement une société universelle, qui déborde toutes les sociétés humaines, peut les contenir toutes et n'est contenue par aucune, parce qu'elle est faite pour recevoir dans son sein tous ceux que Dieu veut appeler au salut, c'est à dire les hommes de toute race et de tout pays jusqu'à la fin des temps. Nous croyons que son pouvoir est nécessairement souverain et qu'il n'a d'autres limites sur la terre et dans le ciel que la volonté toute puissante de son fondateur. Nous croyons enfin que l'Eglise est une société parfaite à laquelle rien ne manque de ce qui lui est nécessaire, soit pour subsister et se perpétuer sur la terre, soit pour conduire les hommes au salut et établir ici-bas le règne de Jésus-Christ.

Parce que l'Eglise est une société d'hommes, qui doit vivre ici-bas dans les conditions d'une société d'hommes, le droit d'acquérir, de posséder et d'administrer des biens temporels lui est indispensable. Parcequ'elle est universelle et souveraine, son droit ne peut être subordonné aux lois d'aucune société particulière, ni son pouvoir limité par aucun pouvoir qui lui soit supérieur. Et comme c'est de la seule volonté de Jésus-Christ que l'Eglise tient sa nature et son existence, non de la concession d'Hérode ou de Tibère ou d'aucun pouvoir humain, c'est aussi de la seule volonté divine qu'elle tient le droit d'acquérir, de posséder et d'administrer les biens temporels nécessaires à sa subsistance, droit divin qu'aucun pouvoir humain ne peut ni supprimer, ni gêner, ni limiter.

Tout a été donné par le Père à son Fils et le Fils a tout donné à son Eglise, non pour qu'elle s'empare de tous les biens de ce monde, ou qu'elle les dispute à qui les possède légitimement, mais pour qu'elle en acquière et en conserve ce qu'elle jugera nécessaire et suffisant pour les besoins de son divin ministère, en particlier pour les nécessités du culte public, la subsistance de ses prêtres et de ses ministres, les œuvres de charité spirituelle et corporelle dont elle a la charge.

Quel pouvoir humain a reçu de Dieu ou des hommes le droit de s'opposer légitimement à ce droit et à ce pouvoir de l'Eglise ? Quelle loi humaine peut lier ce que délie l'Eglise et délier ce qu'elle lie? Qu'on nous montre dans l'Evangile un seul mot favorable à cette sujétion du droit de l'Eglise au bon vouloir des pouvoirs humains. Qu'on nous montre une seule reconnaissance par l'Eglise du droit souverain du pouvoir civil sur les biens ecclésiastiques comme sur les biens des particuliers. On n'en trouvera pas. (1)

1—*Revue Dominicaine, loc. cit.* p. 116.

En vain les légistes gallicans et césariens nous opposent leurs axiomes: que le pouvoir civil est maître souverain chez lui, et que tout ce qui est temporel à un titre quelconque tombe sous sa jurisdiction. En vain essaient-ils d'en conclure que les biens temporels de l'Eglise, comme les autres, relèvent de la jurisdiction civile souveraine.

Nous ne contestons pas au pouvoir civil qu'il soit maître souverain chez lui, mais il n'est pas chez lui dans l'Eglise. L'Eglise est une société entièrement distincte et différente de la société civile. Par le seul fait qu'ils appartiennent à l'Eglise, les biens ecclésiastiques sont en dehors du territoire soumis au pouvoir civil, et au dessus de sa juridiction.

Nous n'admettons pas l'axiome gallican, que "tout ce qui est temporel à un titre quelconque relève du pouvoir civil et appartient nécessairement à sa juridiction." Il est doublement erroné en ce qu'il suppose que toute chose temporelle est temporelle uniquement, et que ce qui est temporel uniquement ne peut pas appartenir à une jurisdiction différente de la jurisdiction civile.

Le sens commun de tous les peuples chrétiens a toujours admis que ce qui est temporel par sa nature peut être spirituel par sa destination ou sa consécration. Ainsi les églises sont des édifices temporels comme tous les autres par les matériaux et la construction; elles sont spirituelles par leur destination ou consécration. Toutes les lois, même gallicanes, punissent la profanation d'une église non comme une simple violation de propriété, mais comme un sacrilège. Tous les biens ecclésiastiques sont dans le cas des églises.

En second lieu, même ce qui est purement temporel n'appartient nécessairement à la jurisdiction civile que s'il n'a pas été légitimement soumis à une jurisdiction différente et supérieure. Par le seul fait qu'un bien quelconque est légitimement acquis par l'Eglise, de quelque manière que ce soit, par don, héritage, contrat, ou même par dotation du pouvoir civil, il passe de la jurisdiction de celui-ci à la jurisdiction de l'Eglise qui ne saurait être soumise à aucune autre. Ainsi le veut le droit canonique reconnu et sanctionné pendant de longs siècles par le droit civil de tous les peuples chrétiens. Et cette disposition du droit positif de l'Eglise est une conséquence légitime de sa nature et de la volonté du Christ, qui lui a donné sa constitution faite de main divine qu'aucun pouvoir humain ne peut amender.

Nous n'admettons pas davantage, sans interprétation, l'axiome cher à certains juristes anglais: que le pouvoir souverain est la source unique de tous les droits dans le pays qu'il gouverne. Entendu dans un sens raisonnable, il peut signifier que dans la société tout droit civil doit être, sinon créé, au moins reconnu par le pouvoir souverain, et que toute loi civile tient de lui son *efficacité devant les tribunaux*. Entendu dans le sens qu'aucun droit absolument ne peut exister dans la société civile, s'il n'est créé par le pouvoir civil, ou que celui-ci peut créer tel droit qu'il veut, sans tenir compte des droits acquis déjà ou conférés, soit aux individus soit aux associations, de par la loi naturelle ou la loi positive de Dieu, c'est une erreur monstrueuse renouvelée du paganisme, qui fait de la société civile un bagne et de l'homme, le plus misérable et le plus dépourvu des animaux de la création, parce qu'en lui laissant l'obligation de vivre et de propager et perpétuer sa vie, elle lui en refuse le moyen indispensable, le droit naturel d'acquérir et de posséder les biens nécessaires à sa subsistance et à celle des siens.

Il n'est pas vrai, par exemple, que le droit d'association, le droit de vivre en famille, d'élever ses enfants comme on l'entend suivant la loi de Dieu et de leur transmettre ses biens, le droit de propriété pour les individus et même pour les associations légitimes, soient absolument créés par le pouvoir civil et n'aient d'autre fondement que la loi positive de chaque pays; en sorte que le pouvoir civil peut à son gré, sans autre raison que son caprice, limiter et supprimer le droit des individus et des associations, prendre leurs biens et en disposer contre leur gré sans pécher aucunement contre la justice et l'ordre social voulu par Dieu. Cela reviendrait à dire : il n'y a pas en ce monde d'autre droit que la volonté du plus fort, qu'il soit un seul ou qu'il soit le grand nombre. Que l'on dise comme certains juristes : la loi positive du pays est l'unique source du droit; ou comme tel magistrat ignare ou imbécile : "Il n'y a pas de droit naturel qui tienne devant une loi positive", c'est toujours la même monstruosité païenne, contre laquelle protestent dix-neuf siècles de christianisme, et une stupidité que réprouve le bon sens philosophique. Si absolu qu'on suppose le pouvoir d'un souverain ou d'un parlement, sa volonté ne peut devenir la loi et le droit que si elle est conforme à l'ordre social voulu par Dieu, et en parfait accord avec la volonté de Dieu manifestée par la loi divine positive.

C'est donc en vain qu'on opposerait au droit absolu et exclusif de l'Eglise à ses biens temporels, et à leur exemption de toute juridiction d'un pouvoir quelconque autre que le sien, la juridiction universelle du pouvoir civil sur le temporel, ou son omnipotence absolue, source unique de tout droit. La jurisdiction civile souveraine n'est exclusive que d'une autre jurisdiction de même ordre, non de la jurisdiction divine ou sprituelle.

Sans doute, dans l'intérêt de la paix et du bon ordre, et aussi parcequ'elle y voit pour elle même des avantages, l'Eglise a toujours tenu à faire reconnaître et garantir par les lois civiles son droit de propriété. Souvent même, dans l'intérêt des deux sociétés, elle a fait siennes certaines dispositions des lois civiles et fait incorporer dans le code civil quelques unes de ses propres lois; mais elle n'a jamais reconnu ni pensé que les unes et les autres n'avaient leur efficacité que de l'autorité civile et non de sa propre autorité. (1)

Pour tous les catholiques éclairés et conséquents, l'immunité des biens d'église est un droit sacré et inaliénable qui dérive, non seulement de la loi posiitive de l'Eglise, laquelle est encore la plus sainte et la plus inviolable des lois humaines, mais de la volonté positive du Christ, qui a voulu que son Eglise soit à jamais une société humaine, universelle, souveraine, parfaite et indépendante de tout autre pouvoir et de toute autre société.

Ce n'est pas là une simple conception théologique. De fait, cette notion de l'immunité a été celle de tous les peuples chrétiens depuis Constantin jusqu'au protestantisme. Elle est restée dans le droit des peuples chrétiens plus ou moins altérée depuis le protestantisme jusqu'à la Révolution française. Il est facile d'en retrouver la traee dans notre droit civil de la Province de Québec, à côté des tendances regaliennes de l'ancien droit français et de quelques emprunts faits au droit moderne.

RAPHAEL GERVAIS.

1—On en a mainte preuve dans nos lois civiles concernant l'organisation et l'administration temporelle des paroisses.

(*A suivre*)

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite*)

CHAPITRE VII

LES TRADITIONS DÉNÉES EN FAVEUR D'UNE ORIGINE ASIATIQUE

Restreignons maintenant le champ de nos recherches et demandons aux Dénés du Canada eux-mêmes ce qu'ils savent de leur origine. Ils paraissent généralement assez ignorants sur ce point; mais chaque fois qu'ils nous donneront une réponse positive, ce sera pour nous apprendre que ceux qui vivent à l'est des montagnes Rocheuses vinrent originairement de l'ouest et du nord-ouest, tandis que ceux de la Colombie Britannique sont, sans le savoir pour une ancienne émigration par le nord.

A peu près tous ont une tradition plus ou moins confuse à l'effet qu'ils traversèrent, dans un passé lointain, une pièce d'eau parsemée d'îles. Le seul fait qu'ils croient que leur pays actuel est une île semblerait confirmer cette tradition. Selon Sir John Franklin, les Plats-Côtés-de-Chien appellent ainsi la terre. Parlant de l'Etre Suprême tel qu'ils le concevaient, un de leurs vieillards dit : "Il ne connaît point l'état misérable de notre île, ni la condition pitoyable dans laquelle nous nous trouvons" (1).

Cette circonstance est, par ailleurs, pleinement corroborée par le P. Petitot, qui passa presque vingt ans à étudier les langues, coutumes et traditions de ces sauvages (2).

Vitus Behring lui-même, bien qu'il ait été le premier blanc à visiter le détroit auquel son nom fut plus tard donné par le navigateur Cook, ne soupçonna jamais qu'il avait autre chose que des îles dans ce qu'il pouvait apercevoir à l'est de sa course, et la carte qui accompagne *An account of the New Northern Archipelago lately discovered by the Russians*, petit ouvrage allemand par Von Stæhlin dont une traduction anglaise fut publiée en 1774, donne encore comme l'île d'Alaschka l'immense presqu'île qui forme le point le plus occidental du Nouveau-Monde.

1—*Narrative of a Journey to the Shores of the Polar Sea*, vol. II, p. 295; Londres, 1823.

2—"Essai sur l'Origine des Déné-Dindjiè" (qui précède son dictionnaire polyglotte dans le même volume), p. XXVII; Paris, 1875.

Un autre document du même genre dressé l'année précédente, et aujourd'hui dans les archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, n'assigne pas moins de 20 degrés de largeur à l'endroit le plus étroit de ce qui est aujourd'hui connu comme le détroit de Behring, et porte comme autant d'îles différents points de l'Alaska.

Quoi donc de plus naturel que cette idée d'insularité chez un peuple primitif qui aurait traversé d'Asie en Amérique par ce bras de mer, alors qu'un homme cultivé comme l'explorateur H. Elliott écrit ce qui suit de l'apparence topographique de cette partie du monde.

"Le côté sibérien est le promontoire haut et escarpé connu sous le nom de Cap Est, qui est relié avec le continent par une basse langue de terre formant une tundra accidentée, remarque qui s'applique également bien au cap Prince de Galles. Chacune de ces deux extrémités des deux glorieux continents présente à une faible distance la *forme d'îles*" (3).

Sir Alexandre Mackenzie nous assure, de son côté, que les Montagnais "ont une tradition d'après laquelle ils vinrent originairement d'un autre pays, qui était habité par de méchantes gens, et traversèrent un grand lac qui était étroit, peu profond et plein d'îles, où ils souffrirent beaucoup, vu que l'hiver y régnait constamment, accompagné de glace et d'une neige profonde" (4).

Si nous en croyons Franklin, les Indiens des montagnes Rocheuses sont encore plus explicites à ce sujet. Ils prétendent "qu'ils vinrent originairement de l'ouest, où se trouve un pays plat, où il n'y a point d'hiver et qui produit des arbres et de gros fruits maintenant inconnus d'eux. Il était habité par un grand nombre d'animaux étranges, parmi lesquels s'en trouvait un de petite taille dont la figure ressemblait d'une manière frappante à celle de l'homme (5).

"Pendant leur séjour dans ce pays, leurs ancêtres reçurent la visite d'un homme qui guérissait les malades, ressuscitait les morts et faisait beaucoup d'autres miracles, recommandant en même temps

---

3—*Apud* H. de Windt, *Through the Gold-Fields of Alaska to Bering Straits*, p. 243.

4—*Voyages from Montreal through the Continent of North America*, p. CLXIII de sa préface, réimpression de Toronto.

5—Evidemment une espèce de *Simidæ*. On n'en trouve aucune en Amérique. Le P. Petitot rapporte aussi une tradition identique.

de se bien conduire et de ne point manger les entrailles des animaux, ni de se servir de leur cervelle pour tanner les peaux avant le troisième jour; en outre, de ne jamais laisser les têtes de renne par terre, à la merci des chiens et des loups, mais de les suspendre avec soin dans les arbres. Personne ne savait d'où venait cet homme de bien, ni où il s'en alla.

"Ils furent chassés de ce pays-là par la crue des eaux, et, suivant la piste des animaux sur le rivage de la mer, ils dirigèrent leurs pas vers le nord. Enfin, ils arrivèrent à *un détroit* qu'ils traversèrent en radeau; mais la mer s'est gelée depuis et ils n'ont jamais pu retourner " (6).

Si maintenant nous examinons la position géographique des deux tribus qui nous fournissent ces échantillons de leurs traditions, nous ne pourrons nous empêcher de reconnaître que la précision de leurs détails est en parfaite harmonie avec la distance de leur habitat actuel de leur lieu d'origine. Les Montagnais se trouvent à plus de 2,000 milles du détroit de Behring. Ils en ont conservé le souvenir, et se rappellent aussi leur séjour au milieu de ses riverains, ainsi que la rigueur de son climat. Quant aux Indiens des montagnes Rocheuses, dont l'habitat est infiniment plus proche, leurs souvenirs vont considérablement plus loin. Ils se rappellent leur résidence première dans une zône tempérée de l'Asie, là où se trouvent des animaux qu'ils nomment encore aujourd'hui sans en avoir jamais vu de semblables.

La mention de l'homme de bien, dont le passage parmi ce peuple rappelle étrangement Celui qui *transiit benefaciendo*, est, je le sais, pour le moins singulière. Plus d'un savant n'y verra probablement qu'un indice de contact avec une population blanche. De fait, si ces Indiens eussent déjà vu un missionnaire à l'époque où ils rapportaient cette partie de leurs traditions, on ne manquerait pas de la lui attribuer. Il ne faut pourtant pas oublier que lors des voyages de Sir John Franklin dans le Grand-Nord (1819-27), ces Indiens n'avaient encore vu presque aucun blanc, leurs montagnes étant en dehors de toute voie battue alors par les très rares représentants de notre race.

6—*Op. cit.*, vol. I, p. 293.

Laissant maintenant de côté les Montagnais et les sauvages des montagnes Rocheuses, interrogeons les Peaux-de-Lièvre et les Loucheux. Les premiers, ainsi que nous l'avons déjà vu, ont leur territoire à l'est de cette chaîne de montagnes. Peu après 1860, le P. Petitot, qui parlait leur langue, transcrivit la tradition suivante qu'il tenait de leur bouche :

"Ils habitaient jadis bien loin dans l'occident, au-delà de la mer et au milieu d'une nation fort puissante, chez laquelle les magiciens avaient le pouvoir de se transformer en chiens et en loups durant la nuit, tandis qu'ils redevenaient hommes pendant le jour. Ces ennemis avaient pris des femmes parmi les Dénés, mais ces créatures ne participaient en rien aux pratiques occultes de leurs maris."

On se rappelle que l'habitat des Loucheux se trouve dans le bassin du Bas-Mackenzie, à l'est des montagnes Rocheuses, ainsi que dans le Youkon et l'Alaska. On peut donc les considérer comme ceux qui sont probablement arrivés les derniers sur le continent américain, et, à ce titre, ils doivent avoir conservé le souvenir le plus vivace de cette immigration et des circonstances qui l'accompagnèrent. Voici ce que Petitot écrit relativement aux ennemis de race canine des ancêtres de ces Indiens :

"Les Loucheux nous les dépeignent comme très vaillants, mais immoraux et allant presque nus. A la guerre ils portaient des casques de bois, des boucliers en peau très dure suspendus à l'épaule et un vêtement recouvert d'écailles (cuirasses). Leurs armes, disaient-ils, étaient des couteaux tranchants liés au bout d'une perche (lances)" (8).

Cette description des ennemis préhistoriques des Dénés, dans lesquels Petitot semble voir une nation très lointaine (9), convient admirablement bien aux indigènes du nord-est de l'Asie, aux habitants des îles aux Renards et Aléoutiennes, et même aux Kollouches, ou Tlingets, du littoral alaskain.

Pour des gens aux mœurs simples et de caractère réservé comme le sont les Dénés, toutes ces tribus sont de véritables types d'immo-

---

7—"Essai sur l'Origine des Déné-Dindjié," p. XXVIII.
8—*Ibid.*
9—*Ibid.*, pp. XXIX-XXX.

ralité et lascivité. J'ai moi-même entendu maintes fois les Porteurs les qualifier de chiens, et les voyageurs qui les virent avant qu'ils eussent adopté quelques-unes de nos coutumes sont unanimes à noter le manque absolu de retenue qui caractérise ces peuplades.

Ainsi William Coxe dit des habitants des îles aux Renards : "Ils n'observent aucune règle de décence, mais satisfont leurs besoins naturels publiquement et sans la moindre réserve. Ils se lavent dans leur propre urine" (10). Cette dernière pratique se retrouve chez les Tchouktchis d'Asie (11), qui font de ce liquide un usage trop écœurant pour être rapporté ici. D'après les voyageurs modernes, ce qui les rend si dégoûtants vient précisément de ce qu'ils y tiennent aujourd'hui comme il y a deux cents ans.

Quant aux Yakoutes, un auteur contemporain, Waldemar Jochelson, déclare qu'ils ont la réputation d'ignorer le sentiment même de la honte (12). S'il m'était loisible de dire tout ce que je sais des relations sexuelles parmi les peuplades de ces froides contrées, on pourrait voir ce que valent au point de vue moral même celles qui passent pour les moins mauvaises. Le lecteur peut apprendre dès maintenant que, de concert avec d'autres tribus asiatiques, les habitants des îles aux Renards se font un devoir d'hospitalité de faire participer leurs visiteurs aux privilèges du communisme le plus éhonté (13).

Quant au fait de se raser la tête mentionné par Petitot, Gawrila Sarystschew dit que les Aléoutes "se coupent les cheveux de la partie antérieure de la tête" (14). D'une autre tribu dont l'habitat est également situé entre les deux continents, le même voyageur rap-

---

10—*Account of the Russian Discoveries between Asia and America*, p. 175; Londres, 1787.

11—S. Muller, *Voyages from Asia to America*, p. XXVII. Cet usage ne s'est pas perdu avec le temps ou le contact avec les blancs, car H. de Windt, qui écrivait il n'y a guère plus de quinze ans, dit en avoir été témoin (p. 202 de son ouvrage).

12—*The Yukagbir*, p. 79.

13—W. Coxe, *Account of the Russian Discoveries*, p. 198. Martin Sauer, qui accompagna le commodore Joseph Billings dans une expédition au nord-est de la Sibérie (1785-94), mentionne aussi les vices contre nature des habitants des îles à l'ouest de l'Alaska, (*An Account of a Geographical and Astronomical Expedition to the Northen Parts of Russia*, p. 176 ; Londres, 1802). Plus loin, pp. 252 et 254 du même ouvrage, il montre le peu de considération dont jouit parmi les Tchouktchis la morale telle que nous l'eutendons.

14—*Account of a Voyage of Discovery to the North-East of Siberia*, vol. II, p. Londres, 1806.

porte qu'ils "se coupent tous les cheveux, à l'exception d'une touffe au sommet" (15). Coxe écrit lui-même des aborigènes d'Ounalaska que "les hommes se rasent avec une pierre aiguë ou un couteau le tour et le haut de la tête" (16), tandis que Grégoire Shelekoff dit des "Konæges" que parmi eux "hommes et femmes se coupent les cheveux autour de la tête" (17).

Il est peut-être nécessaire de remarquer que "se couper" les cheveux signifie dans ces passages se les raser, ou se les couper ras. Un indigène de l'ancien régime ne se coupait jamais autrement les cheveux.

D'après la "Relation du Voyage de Jean du Plan Carpin" (18) et celle du "Voyage de Guillaume de Rubruquis" (19), voyages effectués vers le milieu du XIIIe siècle, les Tartares que ces deux moines visitèrent se rasaient également une partie de la tête, et cette coutume subsistait encore parmi ces nomades en 1733, ainsi qu'il appert de l'intéressant et très rare ouvrage de Gmélin, savant envoyé alors en reconnaissance officielle dans la Sibérie par l'Impératrice Anne Joannovna de Russie (20).

Cette coutume paraît, du reste, si invétérée que, il n'y a pas plus d'une quinzaine d'années, un voyageur chez les Tchouktchis observait que "les hommes et les garçons se rasent de très près le haut de la tête et le sinciput, laissant une frange circulaire de cheveux grossiers qui, à distance, leur donne une apparence curieusement monastique" (21). W.-H. Hooper, qui écrivait en 1848, constata la même coutume, ainsi qu'on peut le voir aux pp. 15 et 37 de son intéressant volume, *The Tents of the Tuski.*

15—*Ibid., Ibid.*, p. 18. V. aussi, Sauer, *An Account of a Geographical and Astronomical Expedition*, p. 244.

16—*Op. cit.*, p. 176. Voyez aussi p. 197.

17—*The Voyage of Gregory Shelekoff, a Russian, from Okhotsk, on the Eastern Ocean, to the Coast of America*, p. 36 (pas de date ou de lieu de publication). Le fameux capitaine Gook dit aussi que les Tchouktchis "ou bien se rasent la tête ou bien se coupent les cheveux". (Voyages, vol. II, p. 332, Londres 1840.)

18—P. 155 ; dans les "Voyages autour du monde en Tartarie et en Chine", publiés à Paris en 1830 et formant un volume "imprimé au frais du Gouvernement pour procurer du travail aux ouvriers typographes". Pierre de Bergeron en était l'éditeur, et l'ouvrage est souvent appelé pour cette raison la collection Bergeron.

19—*Ibid.*, p. 263

20—"Voyage en Sibérie", vol I p. 30, traduction française publiée à Paris en 1767.

21—H. de Windt, *op. cit.*; p. 203.

En ce qui est de la circonstance que les ennemis traditionnels des Dénés "allaient presque nus", elle s'applique tout aussi bien aux Aléoutes, Esquimaux, Tlingets et Sibériens orientaux. Une couverture jetée sur les épaules ne peut guère être regardée comme habillant, par exemple, un Tlinget, pas plus que le costume en peaux d'oiseaux des Aléoutes, puisque, sous le moindre prétexte, les hommes de l'une et l'autre tribu se débarrassaient de toute espèce de vêtement.

Des naturels du Kamtchatka les deux associés Grieve et Jefferys écrivent que, "à l'instant que l'étranger entre dans la cabane qui, pour sa réception, est déjà extrêmement chauffée, lui et son hôte se déshabillent et restent tout nuds" (22). A la page suivante de leur naïf opuscule, les mêmes auteurs assurent que non seulement "la cérémonie principale des noces consiste à mettre l'épouse toute nue", mais que celle-ci ne fait à cela "aucune résistance."

C'est à peine si, plus à l'ouest, les Tongouses font preuve de plus de modestie. Gmélin nous apprend, en effet, que "lorsqu'ils dorment à l'entour du feu, soit dans leur huttes, soit à la campagne, ils ne se couvrent avec leur peau que du côté opposé au feu, et se tournent si adroitement qu'ils y présentent toujours le côté nud" (23).

Quant aux Esquimaux de l'Extrême-Ouest, c'est un fait bien connu qu'ils dorment absolument nus. Le Russe G. Shelekoff dit aussi des aborigènes qu'il appelle "Konæges" qu'ils "ne portent point de chemise, vont pieds nus et à la maison sont complètement nus" (24). Même aujourd'hui, H. de Windt nous parle de "chambres à coucher fréquemment bondées d'hommes, de femmes et d'enfants tout nus" chez les Tchouktchis (25), parmi lesquels Hooper dit avoir été témoin d'un sans-gêne identique (26).

Parlant des Koriaks, un autre auteur nous apprend qu'une "famille entière se couchera ensemble toute nue sous un grand couvre-pieds" (27). Le même écrivain mentionne alors certaines autres de leurs coutumes que le français, qui ne brave point l'honnêteté, se refuse à décrire.

22—"Description abrégée du Pays de Kawtschatka", p. 76.
23—"Voyage en Sibérie", vol I, p. 273.
24—*Op. cit.*, *ibid.*
25—*Op. cit.*, p. 205.
26—*The Tents of the Tuski*, p. 49.
27—S. Muller, *op. cit.*, p. IX.

A propos de vêtements faits de peaux d'oiseaux, ils sont propres à tous les Aléoutes tels que les trouvèrent les premiers Russes qui vinrent en contact avec eux. Coxe n'en parle pas moins de dix fois relativement à autant de groupes d'indigènes de leur archipel et des îles aux Renards. De ces derniers il écrit: "Les hommes portent des chemises faites de peaux de cormorant, de plongeons de mer et de mauves" (28), et il dit d'autres peuplades: "Les naturels de ces îles sont très grands et de forte charpente. Ils font leurs habits avec la peau des oiseaux" (29).

L'Ecossais Archibald Campbell, qui fut naufragé en septembre 1807 sur la côte encore mal connue de l'Alaska, dit de son côté que "la partie principale du vêtement [des indigènes de ce pays consiste en un grand surtout appelé parka. Cet article est fait de fourrure ou de peau, et fréquemment de peaux d'oiseaux aquatiques, qu'ils portent avec les plumes à l'extérieur pendant le jour et à l'intérieur pendant la nuit" (30).

Traitant des "Konæges", Shelekoff mentionne des vêtements de matière identique (31), et on en retrouvait encore de semblables tout près du continent asiatique et à une grande distance de l'Amérique, à savoir sur une île située en face d'Anadyrskoi (ou cap Anadyr) selon Wrangell, qui déclare à ce propos que "cette race a une langue à elle et fait des habits en peaux de canards" (32).

Les Konæges du Russe Shelekoff ne sont autres que les Kanagyst de l'Allemand J. Von Stæhlin, c'est-à-dire les indigènes de la grande île Kodiak. Ce dernier dit aussi des habitants de l'île Amlaï qu'ils "ne portent point d'autres habits que ceux qui sont faits de la peau des oiseaux de mer, surtout d'une espèce de canard noir appelé *arkea* et *torporka*" (33).

Il y a une quinzaine d'années, H. de Windt trouva chez les Tchouktchis comme une survivance de ces habits primitifs. "Un homme, écrit-il, portait une veste composée entièrement de poitrines d'ei-

---

28—*Account of the Russian Discoveries*, p. 197.
29—*Ibid.*, p. 75. Voyez aussi Sarystschew, *Account of a Voyage of Discovery*, pp. 8, 18; aussi S. Muller, *Voyages from Asia to America*, pp. XXII, XXIV M. Sauer, *Account of an Expedition*, p. 155.
30—*A Voyage round the World*, p. 112.
31—*Op. cit.*, p. 37
32—*Narrative of an Expedition to the Polar Sea*, p. 414; Londres, 1844.
33—*Op. cit.*, pp. 28-29. V. aussi p. 35.

der, qui faisaient un effet merveilleusement beau. Ces vestes ne se font que sur l'île Saint-Laurent, la plus grande de la mer de Behring" (34).

Or les Tsœtsaut, sous-tribu dénée du Pacifique septentrional, et, si je ne me trompe, les Porteurs du centre de la Colombie Britannique, prétendent que leurs ancêtres portaient précisément la même espèce de vêtements (35).

D'après le P. Petitot, les ennemis préhistoriques des Loucheux, dont ils finirent par se débarrasser pour gagner leur territoire actuel, portaient des casques de bois. Or Coxe nous apprend qu'au printemps de 1754 les Russes découvrirent une île qui "paraissait être en face de Katyskoi Noss, dans la péninsule du Kamtchatka", dont les habitants portaient "des couvre-chefs en bois (*wooden caps*), ornés d'une planchette s'avançant en avant, probablement pour se protéger contre les flèches" (36).

Le même auteur rapporte aussi que les gens d'Alaxa [Alaska?], Oumnak, Ounalaska et des îles avoisinantes "portent sur la tête des coiffures de bois ornées de plumes de canards et d'oreilles de l'animal marin qu'ils appellent *scivutcha*, ou lion de mer" (37).

De son côté, le navigateur russe Alexis Tchirikoff décrit ainsi "les habitants trouvez le 9-10 septembre 1741 dans un port auprez du Kamchatka": "Ce sont des hommes d'une grande stature, leur visage est semblable à celui des Tartars, mais pâles, et ils nous paraissoient qu'ils portoient bien.. Il avoient sur leurs têtes des espèces de chapeaux faits de planches de bouleaux bien minces" (38).

Relativement aux autres armes défensives attribuées aux ennemis préhistoriques des Dénés, on les retrouve aussi, sans un iota de différence, parmi les mêmes peuplades maritimes. Il y a déjà bien des années que je décrivis moi-même minutieusement les deux es-

34—*Op. cit.*, p. 204.
35—*Tenth Report on the North-Western Tribes of Canada*, p. 560.
36—*Op. cit.*, p. 56.
37—*Ibid.*, p. 211. V. aussi Sarystschew, *ubi suprà*, vol. II, p. 59, et Sauer. *Account of an Expedition*, p. 156. L'édition de 1840 en deux grands volumes des Voyages de Cook contient, pp. 302 et 354 du second, des représentations graphiques de ces "casques de bois".
38—*Ap.* F. A. Golder, *Russian Expansion on the Pacific*, p. 320; Cleveland, 1914.

pèces d'armure mentionnées par Petitot (39). Je les donnai alors comme le bouclier et la cuirasse des Porteurs; mais elles sont communes à tous les Indiens du Pacifique nord. Si nous consultons le livre précieux de Coxe, nous les retrouverons parmi les insulaires de l'Extrême-Ouest—et les Asiatiques de l'Extrême-Est en faisaient aussi usage.

"Le 4 octobre [1763], environ deux cents insulaires parurent", écrit Coxe des naturels rencontrés par les Russes sur l'île de Kodiak, et il ajoute: "Ils portaient devant eux des boucliers de bois, et se préparaient à une attaque avec des arcs et des flèches" (40). Un spécimen de cette armure étant tombé entre les mains des explorateurs moscovites, ils constatèrent qu'il était composé de trois rangées de lattes placées perpendiculairement et reliées ensemble au moyen d'herbes marines et d'osier. Il avait douze pieds de large et à peu près une demi-verge d'épaisseur" (41).

Décrivant les mêmes insulaires, Stæhlin mentionne également leurs boucliers de bois, qu'il appelle *kujaki* (42).

Quant aux "couteaux tranchants liés au bout d'une perche" dont parle Petitot, on en trouvait aussi partout dans la même région, c'est-à-dire le long de la côte septentrionale du Pacifique, du côté asiatique aussi bien que du côté américain.

39—*Notes...on the Western Dénés* (*Trans. Can. Inst.*, vol. IV, pp. 117 et 149; Toronto, 1893).

40—*Op. cit.*, p. 129.

41—*Ibid.*, p. 130. C'est aussi l'armure dont se servaient les Tchouktchis, au dire de Martin Sauer (*op. cit.*, p. XXVI), à cela près que chez ces aborigènes les lattes de bois en étaient recouvertes de cuir et entrelacées de nerfs de veau marin. Le capitaine Cook parle aussi, à propos d'insulaires de l'Océan Pacifique, de cuirasses en cuir renforci qui avaient le même but de protection individuelle contre un ennemi.

42—*Op. cit.*, p. 33. En ce qui est des armes offensives, j'ai moi-même décrit dans mes *Notes* une flèche de caractère spécial dont mes Porteurs se servaient il n'y a pas encore bien longtemps, pour se procurer les perdrix, lièvres et autre menu gibier dont ils pouvaient avoir besoin. C'est le *thœs*, dont je donne une figure p. 57 du dit ouvrage. Je n'ai pas été peu surpris de retrouver depuis un projectile de caractère identique employé "contre les petits animaux à fourrure" par les Ostiaks du Yénisèi, d'après le voyageur anglais Henri Lansdell (*Through Siberia*, p. 126 ; Londres, 1883).

De son côté le capitaine Cook, parlant des Tchouktchis, mentionne de semblables flèches "avec tête ronde et émoussée". Il ajoute : "Je ne puis dire à quoi elles peuvent servir, à moins que ce ne soit à tuer de petits animaux sans en endommager la peau" (Voyages, vol. 11, p. 351).

Des insulaires d'Oumanak Stæhlin dit qu'ils "se servent également de lances de bois qu'il appellent *Kujati*". Puis, comme pour donner à entendre que ces aborigènes ne sont pas immobilisés sur leur île, il ajoute immédiatement : "Il n'y a aucun bois sur cette île" (43).

Les perruques que portaient les nations dont les Dénés préhistoriques durent traverser le territoire ne sont non plus ni si vieilles ni si rares que se l'imaginait le missionnaire du Bas-Mackenzie. Elles font encore partie du costume de cérémonie dont se parent les tribus maritimes du Nord-Ouest, et si le lecteur veut bien consulter mes *Notes...on the Western Dénés*, il trouvera, pp. 174 et 176, deux spécimens qui étaient naguère encore en usage chez les Porteurs, qui avaient emprunté aux Indiens de la côte la coutume de les porter (44).

S'il faut maintenant en croire le même P. Petitot, qui dit se faire en cela l'écho fidèle des Dénés du Grand-Nord, après avoir été longtemps poursuivis par les Têtes Rasées, ces Indiens "habitèrent au bord d'une grande mer occidentale, d'où ils passèrent sur le continent américain qu'ils trouvèrent, dirent-ils, complètement désert. D'étape en étape ils parvinrent en très grand nombre jusqu'aux montagnes Rocheuses, dans les vallées desquelles ils demeurèrent longtemps cachés, ignorant encore qu'un immense cours d'eau très poissonneux existait par delà les monts dans la vallée orientale...

"Un jour un vieillard nommé *Tchane-zélé* (le Vieux Chauve) entreprit un voyage dans l'est et parvint jusqu'au bord d'un grand cours d'eau, qui fut nommé Naotcha (terre ou rive géante) (45). Il y tendit un filet, y prit une quantité de poisson et s'en retourna tout joyeux pour raconter sa découverte à ses compatriotes. Un grand nombre d'entre eux se rendirent alors sur les bords du fleuve, et

---

43—*An Account of the new Northern Archipelago*, p. 38. D'autres insulaires des mêmes parages, Martin Sauer écrit, (*op., cit.*, p. 243) : " Ils avaient aussi des lances longues d'environ sept ou huit pieds, dont quelques-unes, peu nombreuses, étaient munies de pointes en fer; la plupart avaient, au lieu de métal, des dents de morse et de cheval marin habilement taillées". A la page suivante, nous voyons le commandant de son expédition reçu, sur les plages américaines, par des Indiens " armés de lances dont ils dirigeaient la pointe vers nous".

44—Les originaux de ces spécimens doivent être aujourd'hui au musée de l'Institut Canadien de Toronto.

45—Nom déné du Mackenzie.

s'enfoncèrent même dans les déserts qui bordent le grand lac des Ours et la mer Glaciale. Mais les autres demeurèrent dans les montagnes Rocheuses" (46).

Ainsi que nous l'avons vu au troisième chapitre de ce travail, le pays des Couteaux-Jaunes est tout à fait à l'est, arrosé qu'il est par la rivière au Cuivre. Or il y a déjà cent quarante ans que Samuel Hearne donnait d'après son interprète cris la légende qui décrit les origines de cette région désolée. D'après lui, les premiers morceaux de cuivre natif y avaient été trouvés par une femme qui, ayant été traitée indignement par les hommes auxquels elle avait fait part de sa découverte, s'enfonça graduellement en terre, et le cuivre avec elle (47).

L'explorateur anglais ne parle qu'incidemment de cette importante tradition, et se confine dans les modestes limites d'une note. Le P. Petitot, qui avait l'avantage de pouvoir converser sans interprète avec les indigènes, est plus explicite et rapporte en détail la légende telle qu'elle avait cours parmi eux. En voici le commencement :

"Une fois, un Esquimau enleva une femme et traversa avec elle de l'autre côté de la grande eau. Cette femme s'étant ensuite sauvée loin des Esquimaux, elle cheminait au bord de la mer et pleurait parce qu'elle n'avait absolument aucun moyen de revenir à son pays.

"Tout à coup un loup blanc s'approcha d'elle; alors s'en allant elle partit sur ses brisées, et, voyageant sur la mer, elle aborda à une haute terre" (48).

La légende nous dit alors comment cette femme tomba sur ce qu'elle prit pour de la fiente de castor rouge, c'est-à-dire du cuivre (49), qu'elle se mit à distribuer à ses parents en retour de morceaux

---

46—"Essai sur l'Origine des Déné-Dindjié," p. XXVIII.
47—Hearne, *A Journey from Prince of Wales's Fort in Hudson's Bay to the Northern Ocean*, p. 175.
48—"Traditions Indiennes du Canada nord-ouest", p. 395; Alençon, 1887.
49—En outre de cette légende dont Petitot nous a donné le texte indien, qui renferme substantiellement le même récit que celle dont Hearne nous a laissé les grands traits, certains Dénés septentrionaux en ont une autre d'après laquelle le même vieillard qui aurait découvert le Mackenzie trouva aussi du fer oligiste dont ses compatriotes se fabriquèrent des alènes de la longueur du petit doigt.

de viande que ceux-ci lui donnaient. A la fin, les Dénés ayant abusé d'elle, elle s'enfonça graduellement en terre et finit par y disparaître.

De la première partie de ce récit, qui est la légende nationale des Couteaux-Jaunes, il appert que celle qui découvrit ce qui devait faire la richesse de cette tribu venait encore de l'ouest, de l'autre côté de la grande eau, et non pas du sud, fait qu'il est important de ne pas perdre de vue.

Nous basant uniquement sur les traditions des Dénés de l'est, l'impression ne peut donc manquer de nous venir que ces aborigènes traversèrent par le détroit de Behring d'Asie en Amérique, après avoir passé au milieu de peuples barbares et immoraux qu'on rencontre encore de chaque côté du Pacifique septentrional. Interrogeons maintenant les Dénés de l'ouest.

VIII

La nomenclature géographique et l'instinct des Dénés confirment cette opinion

La principale division des Dénés qui vivent à l'ouest des montagnes Rocheuses est celle des Porteurs, dont les villages animent quelque peu la région des lacs au centre de la Colombie Britannique. Les Porteurs n'ont point de réminiscence de migration d'un continent à un autre. Ils prétendent même qu'ils ont toujours occupé le pays qui est aujourd'hui le leur. Mais, sans compter qu'une pareille prétention n'est point absolument désintéressée chez eux (1), nous trouvons dans l'une de leurs déclarations, dont l'importance ne paraît point à première vue, une admission implicite que leur habitat actuel n'est point celui de leurs premiers ancêtres.

Leurs vieillards affirment que "autrefois les jours étaient excessivement courts; de fait, si courts que tout ce qu'une femme pouvait faire entre le lever et le coucher du soleil était d'ourler une peau de rat musqué". Cette tradition, dont je garantis l'authenticité, a évidemment trait à un séjour, ou passage, à une époque plus ou moins reculée dans des régions arctiques ou sub-arctiques.

Je trouve dans le dialecte des Chilcotins, leurs voisins immédiats, et les Dénés les plus méridionaux du Canada (2), une nouvelle preuve que ces indigènes viennent réellement du nord. Les Chilcotins appellent une espèce d'herbe très succulente connue des Anglais sous le nom de *bunch-grass*, herbe en touffe, *Œnna-t'lâ,* mot composé qui veut dire: herbe des Etrangers, c'est-à-dire des Chouchouapes.

1—Ainsi qu'on peut le voir par le fait suivant qui arriva parmi leurs voisins immédiats du nord. "Vers 1820, un accident priva de son lieu de pêche la sous-tribu babine cantonnée dans la vallée de la Bulkley (V. ma *History of the Northern Interior of British Columbia,* p. 8). Ces Indiens s'emparèrent alors par force de la pêcherie près de l'embouchure de la même rivière, qui avait jusque-là appartenu à une tribu tsimpsiane, et l'ont gardée depuis. Une difficulté étant récemment survenue entre les deux races, la question du droit à la pêcherie fut portée devant le tribunal de l'Agent, et les Babines protestèrent sans vergogne et très bruyamment qu'elle leur avait toujours appartenu. Dans une génération ou deux, ce qu'on sait encore être faux passera probablement pour une vérité incontestable".

2—A l'exception d'une bande de la même tribu qui, poussée par cet instinct mystérieux qui semble les porter vers le sud, s'établit il n'y a pas bien longtemps dans la vallée de la Nicola, Colombie Britannique.

Nous voyons par là tout d'abord que ces Dénés habitent aujourd'hui une région qui appartenait autrefois à la dernière tribu, et, en second lieu, qu'ils l'atteignirent au cours d'une migration du nord au sud. Les Chouchouapes vivent juste au sud des Chilcotins, et il est inconcevable que ceux-ci aient jamais passé au travers du territoire de ceux-là pour atteindre le pays qu'ils occupent aujourd'hui, surtout si l'on considère que, au nord de ce pays, ne se trouvent que des congénères dénés jusqu'aux glaces des Esquimaux.

En outre, il est à la connaissance même de gens qui vivent encore que la partie principale de cette tribu se porta, il y a cinquante ou soixante ans, de la forêt septentrionale où tout *bunch-grass* est inconnu dans la vallée qui est aujourd'hui le refuge du gros de la nation, et dont la particularité la plus caractéristique consiste dans les excellents pâturages de cette herbe dont se nourrissent leurs bandes de chevaux.

Mais nous avons une preuve encore plus claire, sinon plus forte, que les Dénés sont venus du nord-ouest, c'est-à-dire de l'Asie. Dans le bassin du grand lac des Ours s'étend une steppe très étendue, dont l'extrémité méridionale est connue des Indiens qu'on y rencontre sous un nom de leur langue qui signifie "la Dernière Steppe", tandis que s'élève dans la même région, une montagne appelée "Dernière Montagne" par les naturels de cette contrée. Comme c'est la plus méridionale d'un groupe de montagnes, elle aurait évidemment reçu le nom de "Première Montagne" si les Indiens qui la virent les premiers avaient suivi une direction du sud au nord au cours de leurs migrations préhistoriques (3).

Et puis, comme pour couper court à toute possibilité de malentendu sous ce rapport, la montagne la plus septentrionale du même groupe est connue par un mot déné qui équivaut à "Premier Promontoire". Il est donc évident que, lorsque ces aborigènes découvrirent ce pays, ils voyageaient du nord au sud. D'un autre côté, comme ceux qui vivent sous une latitude encore plus élevée prétendent être venus de l'ouest, et que presque tous les Dénés ont une tradition d'après laquelle ils auraient effectué un passage par eau, au cours de leurs pérégrinations passées, je ne vois pas comment on peut éviter la

3—"Exploration de la Région du Grand Lac des Ours", pp. 124 et 313; Paris, 1893.

conclusion qu'ils parvinrent en Amérique par le détroit de Behring ou tout au moins les îles Aléoutiennes (ce qui est moins probable), et que ceux d'entre eux qui traversèrent les montagnes Rocheuses prirent une direction sud-est, tandis que les autres gagnaient tout de suite le sud (4).

La force de ces conclusions devient encore plus irrésistible lorsqu'on considère le fait indéniable que les migrations de tous les Dénés en Amérique ont constamment été du nord au sud. Plusieurs des tribus septentrionales, comme les Sarcis, les Castors, les Chilcotins et d'autres, avaient, il n'y a pas encore bien longtemps, un habitat plus au nord que celui qu'elles occupent aujourd'hui.

Tout d'abord, pour commencer par le nord, en ce qui est des Nahanais, l'explorateur Alexandre Mackenzie qui découvrit, il y a cent vingt-cinq ans, le fleuve qui porte son nom, met leurs terres de chasse par le 65e degré de latitude N., c'est-à-dire dans le bassin du grand lac des Ours. Aujourd'hui leur habitat se trouve plus de trois degrés au sud de cette mer intérieure. Non seulement ces Indiens ont émigré dans cette direction, mais une fraction de la tribu a même poussé une pointe jusqu'à l'ouest des montagnes Rocheuses, et elle s'est établie sur la Stickine et ses tributaires par 58° latitude nord.

Bien plus, cette même partie de la tribu a elle-même senti le besoin d'essaimer et d'envoyer une avant-garde encore plus au sud. C'est ce qui explique la présence, sur les bords de la baie Portland, par le 55e degré de lat. N., d'une bande de Dénés échoués au beau

---

4—Pour le nom indigène du "Premier Promontoire", voit Petitot, "Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie", p. 74, et "Exploration de la Région du Grand Lac des Ours", p. 313.

Puisque nous en sommes aux noms géographiques en usage parmi les Dénés du Grand-Nord canadien, nous pouvons remarquer en passant que celui de l'important lac Colville, situé par le 67e degré de latitude nord et juste à l'ouest du 124e de longitude, est à lui seul un indice incontestable de la non-autochtonéité de ces Indiens, du moins en ce qui est du pays qu'ils occupent aujourd'hui, puisqu'il signifie "lac où l'on a découvert du poisson" (Petitot, *ibid.*, p. 80).

Une autre preuve de l'*arrivée* des Dénés dans ces parages consiste dans le nom qu'ils donnent à un poisson assez commun dans le Grand-Nord. Je veux parler de l'*inconnu*, qui s'appelle *sis* au grand lac des Esclaves, *su* en peau-de-lièvre, *sio* en loucheux et *si* dans un dialecte apparenté à ce dernier. Tous ces monosyllabes signifient l'être qui n'a pas de nom, l'être inconnu. Les Dénés qui le désignent ainsi montrent bien par là qu'ils viennent d'une contrée où ce poisson ne se trouvait point.

milieu des Kollouches, ou Tlingets. S'il faut en croire le Dr. Franz Boas (5), il y a quelque quatre-vingts ans ce groupe comptait environ cinq cents âmes. Ses membres ont depuis été à peu près assimilés par leurs voisins hétérogènes, qui les tenaient du reste dans une espèce de servitude.

Du côté opposé des montagnes Rocheuses, nous avons la tribu des Castors, dont l'habitat actuel est les plaines immenses arrosées par la rivière la Paix entre le fort Dunvégan et un point à quelque distance du lac Athabaska, c'est-à-dire entre les 55e et 57e degrés de latitude nord. Or si la carte de l'explorateur Alexandre Mackenzie est correcte, ces aborigènes se trouvaient de son temps pas moins de huit degrés plus au nord.

Ils ne formaient originairement qu'une tribu avec les Sékanais, qui habitent aujourd'hui les deux versants des montagnes Rocheuses, entre 55° et 53° lat. N. Une autre scission dans la tribu donna naissance au groupe des Sarcis qui, ainsi que nous l'avons vu, ont avec le temps considérablement dépassé même les Castors dans leur course vers le sud, puisqu'ils sont aujourd'hui cantonnés dans une réserve de leur choix au sud-ouest de Calgary, c'est-à-dire pas bien loin de la frontière des Etats-Unis.

Les Sékanais eux-mêmes ont cédé à cette tendance qui porte irrésistiblement tout Déné vers le sud. Du temps du traiteur Daniel-W. Harmon, il y a juste un siècle, ils étaient confinés dans les gorges des montagnes Rocheuses entre les 56° et 55° de lat. N., et ils s'y trouvaient d'autant plus à l'étroit qu'ils ne pouvaient s'aventurer ni à l'est, où les Cris et les Castors les massacraient, ni à l'ouest, où Babines, Porteurs et Atnas [de race tsimpsiane] leur faisaient subir le même sort (6). Vinrent les blancs, puis les missionnaires, et les Sékanais, débarrassés de leurs frayeurs, se répandirent jusqu'à la région qui confine au fort Georges, à l'embouchure de la Nétchako avec le Fraser. Ils ont maintenant de nombreux représentants à cette place (7), qui se trouve juste par le 53e degré de latitude nord.

5—*Tenth Report on the North-Western Tribes of Canada*, pp. 34-35.

6—Harmon, *A Journal of Voyages and Travels in the Interior of North America*, p. 156; réimpression de Toronto, 1904.

7—Ou du moins dans les environs, car leur réserve a été achetée par le Grand Tronc Pacifique.

Quant aux Chilcotins, nous avons déjà vu que leur habitat se trouvait il n'y a pas longtemps au nord de la vallée qui porte aujourd'hui leur nom, c'est-à-dire dans les environs immédiats du lac Nakuntlun, où quelques rares individus sont seuls restés. Leurs bandes plus ou moins nomades vont aujourd'hui jusqu'à la chaîne des monts Lillouet, dans le sud, par 51° 30' lat. N. Là ils se sont heurtés à des Indiens de race séliche, qui ont arrêté leur marche vers le sud.

Mais peu ne s'en est fallu que leur échec n'ait été que partiel. En effet, bien loin dans l'est, au sud de la rivière Thompson, et dans la vallée de la Nicola, qui appartient aux Chouchouapes, on a retrouvé des vestiges d'un groupe d'étrangers qui n'étaient originairement que de purs Chilcotins. En 1888, on y voyait encore huit hommes avec quelques femmes et des enfants, qui ne se rappelaient plus que quelques mots de leur langue primitive. La plupart de ces mots étaient incontestablement chilcotins.

Comme d'habitude en pareil cas, ces descendants d'aventuriers hétérogènes réclamaient le pays où ils se trouvaient en vertu du droit de priorité d'occupation. Quatre générations auparavant, ils avaient encore trois camps avec deux loges fortifiées. Cette dernière circonstance montre assez clairement que leurs prétentions n'étaient point admises par leurs voisins, chez lesquels ils formaient un îlot chilcotin perdu dans une mer séliche.

Il est donc bien établi que, à moins d'obstacle insurmontable comme, par exemple, un peuple déjà en possession du pays, nos Dénés ont toujours tendu vers des cieux plus cléments, une terre plus hospitalière, et ils ont même parfois cédé à cette tendance en dépit d'une barrière comme celle d'un territoire déjà occupé.

La meilleure preuve que je puisse apporter de cette assertion se trouve dans la présence actuelle dans le Nouveau-Mexique, l'Arizona et d'autres Etats de l'Union américaine, des Navajos et des Apaches, les deux principales tribus dénées au point de vue numérique, ainsi que dans les différents groupes de traînards qui se sont arrêtés en chemin et sont aujourd'hui connus sous les noms de Kwalhioquas, restés dans le Washington, d'Umquas, dans l'Orégon, et de Houpas et d'autres qui se sont attardés dans la Californie.

Que les Navajos soient venus du nord, c'est là ce qui ne peut faire l'objet d'aucun doute. Il est vrai que feu le Dr Brinton a écrit qu'ils "n'ont aucune réminiscence de leur patrie ancestrale dans le nord" (8). Mais alors même que cette assertion serait correcte, il ne faut point oublier qu'il est d'usage pour l'intellect indien de transférer à des places actuellement connues, ou à leur voisinage, la scène des hauts faits dont le souvenir a été légué par les ancêtres.

Mais un de mes correspondants, le P. Léopold Ostermann, O. F. M., qui a travaillé longtemps et non sans succès parmi les Navajos, et à la plume duquel nous devons de précieux renseignements sur cette importante peuplade (9), écrivait il y a quelques années :

"Les Navajos ont une vague tradition qu'il existe, loin dans le nord, d'autres Navajos, ou Dinés, qu'ils appellent "Dénés nahodloni," c'est-à-dire ceux qui sont aussi Navajos.... Ils parlent même d'une bande de Navajos qui partirent une fois à la recherche des nahodlonis, et rapportent que leurs chasseurs trouvèrent effectivement leurs compatriotes, restèrent quelque temps parmi eux, puis retournèrent à leurs foyers dans le sud, après s'être assurés que leurs parents du nord ne les suivraient point" (10).

Dans une lettre privée, le P. Léopold confirme pleinement son assertion telle que publiée, puis ajoute: "La plupart des vieux Navajos, du moins tous ceux de l'ancien temps que j'ai questionnés, savent quelque chose de ces Dénés nahodlonis.... Ils savent que quelque part, à une grande distance, il y a des gens qui sont aussi Dénés, qui parlent leur langue et qui autrefois ne faisaient qu'un avec eux. Par là ils n'entendent point les Apaches, car ceux-ci se sont maintes fois fait clairement et distinctement connaître d'eux (11). Les uns mettent le pays de ces Dénés nahodlonis dans le nord, d'autres dans le nord-ouest; la plupart ne savent point où le placer" (12).

8—*The American Race*, p. 72; Philadelphie, 1901.

9—La plus importante, ainsi que nous l'avons vu, de toutes les tribus américaines au nord du Mexique.

10—*The Catholic Pioneer*, Oct. 1905.

11—Le Rév. Père fait probablement allusion ici aux nombreux démêlés que les Apaches ont eus dans le passé avec à peu près tous leurs voisins.

12—27 décembre 1905.

Il va sans dire que si les Navajos se rendent compte de l'existence de congénères à une grande distance de leur propre territoire, qu'ils mettent leur habitat dans le nord ou ailleurs, c'est qu'ils admettent implicitement les avoir quittés pour se rendre là où ils sont eux-mêmes aujourd'hui, c'est-à-dire dans le sud. Ce serait un non-sens de s'imaginer le contraire, puisque rien ne nous autorise à penser que les Dénés du nord aient jamais été plus au sud qu'ils ne sont de nos jours.

Pareilles déclarations émanant d'un homme comme le P. Léopold, qui est si familier avec la question et peut toujours l'éclaircir en puisant aux meilleures sources possible, ne nous laissent plus aucun doute là-dessus.

Il en est, du reste, ainsi de ces nomades invétérés qu'on appelle les Apaches. Ces Indiens, les plus méridionaux de la grande race qui nous occupe, témoignent en outre par leur propre passé de la tendance pour le sud qui semble innée au cœur déné. L'une de leurs divisions, celle des Lipanes, pénétra même jusque dans le vieux Mexique. Que dis-je? D'après feu le Dr J.-W. Powell, il y a une centaine d'années, des groupes apaches occupaient toute la région entre les 36e et 29e degrés de latitude nord et les 99e et 114e de longitude ouest, c'est-à-dire du Texas central jusque bien avant dans le Mexique (13).

Pour résumer maintenant les traditions dénées, tout en les interprétant à la lumière de ce que nous savons de la géographie et de la sociologie des peuplades établies à l'ouest du territoire actuel des Indiens parmi lesquels elles ont cours, nous pouvons dire que ceux-ci habitaient originairement une partie de l'Asie dénuée de

---

13—*Indian Linguistic Families* (*VIIth Annual Report Bureau of Ethnology*, p. 54).

Il est, je crois, permis de voir dans un détail d'une légende porteur comme une confirmation de l'antipathie que les Dénés paraissent avoir pour le nord, lorsqu'il est question de migrations. Les Porteurs racontent qu'un chasseur ayant rencontré *Yibta* (la Grande Ourse) après s'être aventuré très loin de son pays natal, celle-ci lui donna un bâton magique pour se guider et l'aider à rentrer chez lui. En même temps, elle lui fit cette recommandation : "Quand tu auras besoin de nourriture, tiens-le momentanément debout sur le sol, puis laisse-le tomber et observe quelle direction il prend dans sa chute. S'il tombe dans la direction du vent du nord, ne la suis point, car là t'attend la famine" (Cf. *Notes... on the Western Dénés*, p. 194).

montagnes et de climat tempéré où se trouvaient aussi des singes et des serpents (14).

Pour une raison ou pour une autre, ils émigrèrent vers les côtes de l'Asie, qu'ils suivirent (15) jusqu'à ce que, arrivés au détroit de Behring, ils le traversèrent (16), mais non sans avoir été retenus assez longtemps parmi des peuplaces de l'Est asiatique qui les persécutèrent (17), traitement que leur firent peut-être aussi subir des tribus maritimes arrivées avant eux en Amérique.

Se dirigeant alors vers le sud-est, ils se heurtèrent aux derniers contreforts des montagnes Rocheuses, dans lesquelles la majorité s'enfonça (18), tandis que d'autres groupes descendaient dans le sud et peuplaient graduellement ce qui est aujourd'hui le Youkon et la plus grande partie de la Colombie Britannique du nord au sud (19). Puis un vieillard des montagnes Rocheuses ayant découvert le Mackenzie, un grand nombre d'eux s'y portèrent et se firent pêcheurs (20). De là, avec le temps et par suite de l'augmentation de la population, les Dénés se répandirent dans tout le nord-est, et même jusqu'au cours d'eau qu'on appelle aujourd'hui la rivière au Cuivre, sur les bords duquel une femme avait trouvé du cuivre natif.

Enfin, après de longues années, une partie de la nation, jusqu'alors probablement cantonnée dans l'ouest, se trouvant à l'étroit entre les montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique, fit une poussée vers le sud (21), passant par ce qui est devenu le Washington, l'Orégon et la Californie (22), et, après avoir laissé en chemin des escouades de ses gens, atteignit le Nouveau-Mexique, l'Arizona, le Colorado, l'Oklahoma et le Texas, où, après l'arrivée des Espagnols, elle fut peu à peu connue sous les noms de Navajos et d'Apaches.

14—Tradition relatée par Sir John Franklin et le P. Petitot.
15—Petitot.
16—Tous les auteurs.
17—Petitot et Franklin.
18—Petitot.
19—Ainsi qu'on peut le conclure des traditions porteurs et chilcotines.
20—Petitot.
21—Implicitement d'après les traditions des Navajos.
22—Ainsi que le prouve l'habitat actuel des restes de tribus égrénés le long de ces Etats.

Les divisions de notre travail qui vont suivre ne feront que confirmer ces traditions, du moins en ce qui est du passage de ces peuplades d'Asie en Amérique (23).

23—Je venais à peine d'écrire ce qui précède lorsque je reçus de l'Institution Smithsonienne, de Washington, D. C., une carte ethnographique sur laquelle on me demandait de corriger, s'il y avait lieu, la frontière méridionale assignée à la race dénée entre la baie d'Hudson et les montagnes Rocheuses. Or rien n'est plus difficile que la tâche de délimiter exactement l'habitat de cette race, vu que la tendance à s'étendre dans le sud lui a fait occuper nombre de positions que les Cris réclament encore comme leur appartenant. Ainsi que je l'ai dit au deuxième chapitre de cet ouvrage, la limite actuelle de son territoire à partir du fleuve Churchill et du lac de l'Ile à la Crosse, qui en est comme l'une des sources, va à peu près de ce dernier point au col de la Cache Tête-Jaune, dans les Rocheuses. Mais *de jure*, du moins à entendre les Cris, cette ligne est beaucoup trop méridionale. De fait, le bassin du lac de l'Ile à la Crosse est peuplé de Cris (race algonquine) non moins que de Montagnais (Dénés). Que dis-je? La première tribu a des représentants jusque sur les bords du lac Athabaska, qu'elle réclame comme faisant partie de son patrimoine ancestral.

En sorte que, dans cette partie du pays, la frontière internationale irait du lac Granville, expansion du Churchill, au lac Caribou, puis au nord-ouest jusqu'au bout du lac Athabaska, qui porte un nom cris et devrait être assigné à la tribu qui parle cette langue, du moins en ce qui est de sa rive méridionale et à l'exclusion de son extrémité orientale. De la rive septentrionale de cette grande pièce d'eau, la ligne de démarcation irait rejoindre la rivière la Paix, qu'elle suivrait, légèrement au sud de son cours, jusqu'en Colombie Britannique.

C'est-à-dire que, depuis une époque assez récente, les Dénés, représentés par les Montagnais, seraient dans cette région, descendus de quatre degrés de latitude vers le sud, empiétant d'autant sur le territoire des Algonquins.

A.-G. Morice, O. M. I.

(A suivre)

PAGES ROMAINES

LA RUPTURE DE L'ITALIE ET DE L'AUTRICHE

Comment raconter tout ce qui s'est passé en Italie, pendant les vingt premiers jours du mois de mai ? Une chronique est un procès-verbal, qui relate les faits, comme une plaque photographique reproduit les traits d'une personne, en lui enlevant même ses couleurs naturelles, et les événements de mai à Rome et ailleurs ont tous été faits de colère, de menaces, de consternation, de joies spontanées, de délires enthousiastes.

Deux factions divisaient l'Italie depuis le début du conflit européen: l'une voulant l'intervention, l'autre la neutralité, la première affirmant la nécessité

pour l'Italie de prendre les armes pour arracher de vive force à l'Autriche les provinces italiennes de Trente, de Trieste et autres, mises sous la domination austro-hongroise par le congrès de Vienne de 1815, la seconde proclamant sans cesse que, sans recourir aux risques d'une guerre, l'Italie, par sa seule neutralité, obtiendrait la cession des territoires désirés.

Soutenue par les sympathies de la Triple-Entente, la faction de l'intervention avait pour chefs les membres du ministère actuel présidé par Salandra, tandis que la faction neutraliste, largement entretenue par l'or de l'Allemagne, était dirigée par un grand homme d'Etat italien, qui longtemps président du conseil, fut à un moment donné le maître, le dictateur de l'Italie, Giolitti, et qui est accusé aujourd'hui d'avoir trahi son pays.

Sans être au courant des secrets de la diplomatie, on sentait, dans la première semaine de mai, que finalement l'Italie allait prendre la décision si longtemps attendue; et personne ne doutant que cette décision aurait pour objet la guerre à l'Autriche, les étrangers d'origine allemande prenaient le chemin de la frontière. Religieux, religieuses, étudiants de race germanique remplissaient chaque jour la gare aux heures des départs, quand le 10 mai, Giolitti, arrivé quelques heures auparavant du Piémont, mandé par le roi, déclarait au souverain que l'Italie allait à sa ruine, en s'engageant dans une guerre qui ne pourrait lui apporter des avantages plus grands que ne lui donnait la continuation de sa neutralité.

La grande influence dont jouissait depuis longtemps l'homme d'Etat imposa pendant quelques heures le silence aux partisans de l'intervention; mais le ministère Salandra qui, depuis dix mois, avait employé toutes ses énergies diplomatiques pour obtenir de l'Autriche la reconnaissance des légitimes aspirations italiennes, et qui, pour se prémunir contre les insuccès de ses négociations, avait réorganisé toutes les forces militaires du pays, donna inopinément sa démission pour mettre la couronne dans la nécessité de confier le pouvoir à Giolitti ou de grandir sa propre autorité en refusant d'accepter cette démission. Alors éclatèrent de véritables émeutes dans toute l'étendue de l'Italie. Rome vit des cortèges de plus de cent cinquante mille personnes parcourir ses rues aux cris répétés de : *Morte a Giolitti* ! *Viva la guerra* ! Les magasins se fermèrent en portant la mention : " fermé pour deuil national"; on pendit l'effigie de l'empereur d'Autriche à l'obélisque de la place du Peuple, et celle de Giolitti à certains reverbères; les devantures des maisons allemandes furent brisées, et pendant les trois jours consacrés par le roi à offrir le pouvoir à divers hommes d'Etat, la foule, passant et repassant dans les rues très mollement gardées par l'armée, redemandait la confirmation du pouvoir à Salandra et ses collègues.

On afficha même impunément sur les murs de Rome :

1. *O la guerra ai Tedeschi o la guerra civile.*
2. *O la guerra ai Tedeschi o la revoluzione.*
3. *O la guerra ai Tedeschi o la republica.*
4. *O la guerra ai Tedeschi o il protettorato anglo-franco-russo.*
5. *O la guerra ai Tedeschi o la vergogna italiana perpetua e irreparable.*

Sua Maestâ pensi che in molte città il grido
Viva la guerra si è trasformato in quello di
Viva la Republica.

Naturellement, nul n'osa assumer la responsabilité de former un ministère, et le roi déclara qu'il ne consentait point à se séparer de Salandra.

La nouvelle de cette décision royale provoqua un enthousiasme délirant sur la plateforme du *Pincio*; le drapeau belge fut arboré entre les drapeaux français, anglais, russe, puis promené à travers la ville par plus de cent cinquante mille personnes suivant le drapeau italien, et interrompant de leurs acclamations la musique municipale jouant les airs nationaux des alliés. Au capitole, la cloche de la vieille tour sonna l'heure historique de la participation de l'Italie à la grande croisade contre la barbarie allemande; Rome se pavoisa pour fêter la guerre qu'elle va entreprendre.

Enfin, le 20 mai, le parlement italien se réunissait et donnait au ministère Salandra qui les lui demandait les pleins pouvoirs nécessaires pour conduire l'Italie à la réalisation de toutes ses aspirations patriotiques.

Pour légitimer ses droits à la dictature qu'il sollicitait, le ministère distribuait un livre vert dans lequel, en 66 pages, étaient renfermés les principaux documents destinés à révéler au public l'histoire des fameuses négociations engagées entre l'Autriche et l'Italie depuis le mois de décembre dernier.—La mise en campagne de l'Italie contre l'Autriche et, par conséquent, son association avec les alliés contre l'Allemagne et la Turquie, loin d'être un acte de déloyauté envers deux nations avec lesquelles le gouvernement italien avait conclu une alliance depuis plus de trente ans, est au contraire le résultat logique de l'article VII du traite de la Triple-Alliance.

Par cet article, les deux gouvernements austro-hongrois et italien s'interdisaient mutuellement de toucher en quelque manière que ce soit au *statu quo* des Etats Balkaniques, directement ou indirectement, sans accord préalable, et sans se garantir réciproquement des compensations en cas de modification.

Or, "l'Autriche-Hongrie, au cours de l'été 1914, sans prendre aucun accord avec l'Italie, sans même lui faire parvenir le moindre avertissement, et ne faisant aucun cas des conseils de modération qui lui étaient adressés par le gouvernement royal italien, notifia à la Serbie l'*ultimatum* du 23 juillet, qui fut la cause et le point de départ de la présente conflagration européenne.

"L'Autriche-Hongrie, en négligeant les obligations découlant du traité, troublait profondément le *statu quo* balkanique et créait une situation dont elle seule était appelée à profiter, au détriment des intérêts de la plus grande importance que son alliée avait tant de fois affirmés et proclamés.

"Une violation aussi flagrante de la lettre et de l'esprit du traité non seulement justifia le refus de l'Italie de se ranger du côté de ses associés de la Triple Alliance, dans une guerre provoquée sans son avis, mais enleva du même coup à l'alliance son contenu essentiel et sa raison d'être.

"Le pacte même de la neutralité bienveillante prévue par le traité se trouvait compromis par cette violation. La raison et le sentiment s'accordent en effet à exclure que la neutralité bienveillante puisse être maintenue, lorsqu'un des alliés prend les armes pour la réalisation d'un programme diamétralement opposé aux intérêts vitaux de l'autre allié, intérêts dont la sauvegarde constituait la raison principale de l'alliance même.

"Ce nonobstant, l'Italie s'efforça, pendant plusieurs mois, de créer une situation favorable au rétablissement entre les deux Etats de ces rapports amicaux qui constituent le fondement essentiel de toute coopération dans le domaine de la politique générale.

"Dans ce but et dans cet espoir le gouvernement royal se déclara disposé à se prêter à un arrangement ayant pour base la satisfaction, dans une mesure équitable, des légitimes aspirations nationales de l'Italie, et qui aurait servi en même temps à réduire la disparité existant dans la situation réciproque des deux Etats dans l'Adriatique.

"Ces négociations n'aboutirent à aucun résultat appréciable.

"Tous les efforts du gouvernement royal se heurtèrent à la résistance du gouvernement impérial et royal, lequel, après plusieurs mois, s'est seulement décidé à admettre des intérêts spéciaux de l'Italie à Valence, et à promettre une concession suffisante de territoires dans le Trentin, concession qui ne comporte aucunement le règlement normal de la situation ni au point de vue ethnique, ni au point de vue politique ou militaire.

"Cette concession, en outre, ne devait avoir son exécution qu'à une époque indéterminée, c'est-à-dire seulement à la fin de la guerre.

"En cet état de choses, le gouvernement italien devait renoncer à l'espoir de parvenir à un accord et se voyait contraint de retirer toutes ses propositions d'arrangement.

"Il était également inutile de maintenir à l'alliance une apparence formelle qui ne serait destinée qu'à dissimuler la réalité d'une méfiance continuelle et de contrastes quotidiens.

"C'est pourquoi l'Italie, confiante dans son bon droit, affirme, et proclame qu'elle reprend dès ce moment son entière liberté d'action et déclare annullé et désormais sans effet son traité d'alliance avec l'Autriche-Hongrie."

Telle est en sa plus grande partie la teneur de la dépêche du 3 mai, par laquelle le ministre des Affaires Etrangères italien, Sonnino, dénonçait le traité de la Triple-Alliance, et mettait fin aux longues négociations dont le livre vert publie les documents embrassant un espace de temps qui va du 9 décembre 1914 au 3 mai 1915.

Pour justifier l'Italie de demander des compensations, en retour de l'agression de la Serbie par l'Autriche, le livre vert rappelle que lors de la conquête de la Tripolitaine, l'Autriche, en vertu de l'article VII du traité de la Triple-Alliance, s'opposa à ce que l'Italie attaquât la Turquie dans ces provinces qui touchent à l'Adriatique, ce qui certainement eut écarté la guerre, et qu'elle cessât de protester contre l'occupation des îles de la mer Egée, dont l'Italie ne s'emparait cependant qu'à titre provisoire.—L'Autriche ne pouvait donc nier à l'Italie le droit de revendiquer à son tour le fameux article VII. Elle le reconnut donc, et offrit au gouvernement italien, à la date du 2 avril, de faibles concessions territoriales dans le Trentin, à la condition que l'Italie s'engageât à une neutralité bienveillante, politique et économique, pendant toute la guerre, qu'elle laissât à l'Autriche toute liberté d'action dans les Balkans, qu'elle renonçât à toute compensation ultérieure, et qu'elle maintînt, en ce qui regarde l'Albanie, les accords austro-italiens.

Le 8 avril, l'Italie fit ces contre-propositions:

1. la cession du Trentin dans ses limites du royaume d'Italie de 1811.
2. des cessions dans le Frioul.
3. l'érection de Trieste, Capo d'Istria et Pirano en état indépendant.
4. la cession des îles Curzolari, (Lissa, Lesina, Curzola, Lagosta, Cazza, Meleda)
5. Le désintéressement de l'Autriche en tout ce qui touche à l'Albanie, la reconnaissance de la souveraineté italienne sur Vallona.

Le 16 avril, cédant sur certains points, l'Autriche rejetait la plupart des demandes italiennes.

Finalement, le 29 avril, le cabinet de Vienne refusait d'accepter un accord qui aurait fait droit aux aspirations de l'Italie.

Le 4 mai, la Triple-Alliance avait vécu.

Entre temps, le 25 avril, l'Italie signait un compromis avec la Triple-Entente qui devait se changer en traité, si dans le délai d'un mois, déclarant la guerre à l'Autriche, elle unissait ses forces de terre et de mer contre le bloc allemand-turc.

Ce fut alors que l'Allemagne qui, en dépensant millions et millions, avait corrompu tant de consciences à Rome, où elle avait hélas, réussi à se créer d'incompréhensibles sympathies, fit intervenir Giolitti pour renverser le ministère Salandra, et imposer la neutralité coûte que coûte.—Le bon sens populaire, l'indignation des âmes qui ne se vendent pas, provoquèrent des manifestations de puissantes colères patriotiques, dans l'élan universel pour délivrer ce que les Italiens appellent les provinces "irredente". Il y a le bon Dieu qui, derrière l'Autriche, veut frapper l'Allemagne dont l'insolence à tant travaillé à profaner Rome, en essayant de lui faire reconnaître comme un droit de la guerre les actes sacrilèges et sans nombre de sa barbarie.

Don Paolo Agosto.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - - - L'abbé L. Lindsay.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV JUILLET 1915 N° 7

MONSEIGNEUR LANGEVIN

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR SA CARRIÈRE D'ÉVÊQUE ET DE PATRIOTE.

Il y a déjà un mois que Monseigneur Langevin s'est couché dans sa tombe, mais il est encore temps que la *Nouvelle-France* apporte son modeste tribut à la mémoire du glorieux disparu, non pas tant pour prolonger le concert d'éloges et de regrets qui s'est élevé d'un bout à l'autre du Canada catholique et français, sous le coup d'un deuil religieux et national, que pour souligner quelques réflexions que suggère la carrière du grand évêque et du grand patriote.

A l'hommage d'admiration de la revue, l'auteur de cet humble article joint celui de sa reconnaissance: il n'a jamais fait un article ou un discours patriotique sans recevoir du grand prélat un bienveillant encouragement.

Evêque et patriote, voilà bien les deux traits saillants qui caractérisent le rôle et la figure de Monseigneur Langevin, et qui le posent dans notre histoire à côté des plus héroïques, et à la suite des Plessis, des Bourget, des Taché et des Laflèche. Evêque d'un zèle éclairé, dévorant et admirablement fécond, il fut à la hauteur de sa mission dans un pays de croissance soudaine et prodigieuse. Il pourvut à tous les besoins d'un immense territoire et d'une population formée de toutes les races, il assura partout l'organisation ecclésiastique et paroissiale, il multiplia les œuvres de religion, d'éducation et de charité.

Patriote d'une haute clairvoyance, d'une activité inlassable, d'une largeur d'esprit apostolique, d'un désintéressement au-dessus de tout soupçon, il aima passionnément la race dont il était le fils, il saisit le rôle éminemment civilisateur de cette race sur ce continent, il voulut que cette race implantât avec elle dans l'Ouest, comme elle l'avait fait dans l'Est de notre vaste pays, ses traditions salutaires de foi catholique et de culture française, sans jamais nuire toutefois à l'expansion d'autres éléments, arrivés après le nôtre et animés de préoccupations plus matérielles.

Et quand il vit sa race spoliée de ses droits les plus légitimes et menacée dans sa survivance ethnique, il se dressa comme le champion intrépide et irréductible des siens, il leva l'étendard de la justice outragée, et jusqu'au dernier souffle de sa vie il jeta à tous les échos du pays et d'au-delà des mers la clameur de sa protestation véhémente et toujours répétée. Pendant plus de vingt ans, il fut l'incarnation du courage, de la fierté et de l'espérance de tout un peuple. Il est mort avant la victoire finale, mais c'est déjà une victoire digne de sa vaillance que d'avoir gardé toujours vivante la revendication du droit, et d'avoir empêché la conscience nationale de s'endormir sous les caresses des politiciens. Deroulède est mort lui aussi avant d'avoir pu saluer sur les clochers d'Alsace-Lorraine le drapeau de France qui y flottera bientôt, mais durant quarante-cinq ans il sonna le clairon de la revanche, et tint éveillée la virilité française qui fait aujourd'hui l'admiration du monde.

* * *

Evêque et patriote, amour de Dieu et amour de la patrie, voilà aussi deux choses qui s'allient naturellement, et plus encore surnaturellement, surtout au sein d'une nation qui sort de l'enfance et entre dans sa laborieuse jeunesse. Ce sont deux rôles qui nonseulement ne sont pas incompatibles mais semblent plutôt faits pour se pénétrer et se compléter l'un l'autre, comme le prouve la carrière de Monseigneur Langevin après celle de tant d'illustres évêques, pour ne parler que de ceux qui sont déjà entrés dans l'histoire. Personne dans la société n'a le même avantage que l'évêque de pouvoir unir la bienfaisance d'un rôle religieux et d'un rôle natio-

nal: la profession de médecin, de juriste, d'éducateur, ne fournit pas par elle-même la même influence patriotique, et même l'homme d'Etat qui se consacre à la chose publique ne trouve pas de stimulant spécial dans la profession qui peut être la sienne. Mais l'évêque, en travaillant directement au règne de Dieu parmi les siens, sait qu'il assure à sa race la meilleure source de fécondité, de paix et de prospérité ; et en même temps le patriote, en se dépensant pour l'élévation et le développement de la nation, sait qu'il fournit à l'Eglise des enfants nombreux et fidèles, citoyens d'autant plus utiles à la patrie terrestre qu'ils vivent en citoyens futurs de la patrie céleste.

D'aucuns seraient tentés de croire que le patriotisme est plutôt une affaire de tempérament, une tournure particulière d'esprit et de sentiment, et ils sourient à la vue de ce qu'ils regardent comme vaine dépense d'éloquence ou d'action. D'autres vont plus loin — d'autres qui sont en dehors de l'Eglise et parfois même au-dedans !— et s'imaginent que le clergé fait du patriotisme pour garder son emprise sur le peuple et mieux assurer sa propre subsistance. Tous ceux-là oublient que le patriotisme est un devoir de conscience qui, comme tous les devoirs, s'accomplit mieux quand il correspond à la générosité naturelle du tempérament, mais qui, comme tous les devoirs aussi, oblige d'autant plus l'homme qui est plus haut placé dans l'Eglise et plus proche de Dieu. Qu'on lise donc l'admirable doctrine catholique du patriotisme, exposée par saint Thomas dans l'incomparable *Somme* qui est la synthèse de toute la théologie (1). Le patriotisme, c'est un devoir de justice, de cette justice qui oblige l'homme en retour de bienfaits tellement grands qu'il ne pourra jamais les acquitter adéquatement ; qui oblige l'homme à la piété envers Dieu, à la piété envers les parents et à la piété envers la patrie.

La piété envers Dieu fait l'objet des trois premiers commandements du décalogue éternel, condensés par le Christ lui-même dans l'amour total et plénier; cette piété, personne ne l'a mieux chantée que le grand mystique anglais, Faber, dans ce poème en prose, *Le Créateur et la créature,* qui se résume à ce que c'est que d'avoir un Créateur et d'être une créature. La piété filiale est commandée

1—*2a-2æ, Q. 101.*

par le 4e précepte, comme elle l'était déjà par toutes les fibres du cœur humain. Mais la piété envers la patrie n'est que l'extension de ce précepte, et oblige d'autant plus que les bienfaits, les intérêts et les fonctions de la grande famille sociale sont plus vastes et élevés et importants que ceux de la petite famille domestique.

Et de même qu'aucun cœur humain ne doit et ne peut aimer Dieu et les parents mieux qu'un cœur de prêtre et d'évêque, de même personne ne peut et ne doit aimer la patrie plus que ceux qui consacrent leur vie ici-bas aux plus nobles amours comme aux plus grands devoirs. Déjà sous la Loi ancienne Moïse lançait à Jéhovah son cri sublime : "Efface-moi du livre de vie ou pardonne à mon peuple". Et saint Paul lui faisait écho, sous la Loi nouvelle: "J'ai désiré être anathème pour mes frères". Et Dieu incarné lui-même. qui ne voulut pas se faire entendre à d'autres brebis qu'à celles de la maison d'Israel, versa les larmes de son cœur sur sa ville royale avec des accents qui émeuvent encore l'humanité : "Jérusalem ! Jérusalem! combien de fois j'ai voulu réunir tes enfants comme la poule rassemble ses petits sous ses ailes !"

Plus un cœur se vide de lui-même, plus il monte dans l'amour sublime de la patrie. Et rien d'étonnant que Monseigneur Langevin fût un si grand patriote, puisqu'il était un saint evêque après avoir été un saint religieux.

. . .

Quelques-uns s'imaginent que l'Eglise est la société des âmes, et que les hommes d'Eglise, dans leur affection, ne doivent tenir aucun compte des frontières géographiques, et encore moins des frontières établies par la langue et par le sang. Or, au dire d'un écrivain très original de chez nous, l'Eglise est anti-française dans un pays, ou anti-anglaise dans un autre.

Mais comme le rappelait dans le dernier numéro de la *Nouvelle-France* l'illustre collaborateur qui signe "Raphaël Gervais," l'Eglise n'est pas une société d'âmes, mais une société d'hommes concrets, vivants et visibles. Parce qu'elle est une société religieuse, et par là-même universelle, l'Eglise contient sans doute toutes les nations; mais si, dans le domaine idéal du dogme et de la morale, Elle fait

abstraction des nationalités, parce qu'il n'y a pas de morale ou de dogme français ou anglais au autre,— dans le domaine concret de la discipline et de l'administration pratique, Elle tient compte des diversités de sang et de langage. Si la charité oblige chacun de nous d'aimer tous les hommes, elle oblige d'aimer plus encore et d'abord ceux qui nous sont plus proches par le sang et par les bienfaits, c'est-à-dire la famille et la patrie. Et les hommes d'Eglise doivent aimer tous les hommes, mais ils doivent leur premier et plus grand amour à ceux qui sont la race dont ils sont sortis et le troupeau qui leur est confié. L'Eglise est une sorte de confédération, et, comme toute confédération, elle travaille à l'intérêt général de toutes les parties, tout en respectant les intérêts particuliers de chacune. Il n'est donc pas juste de dire que l'Eglise est ici anti-française et là anti-anglaise; ce n'est pas l'Eglise, c'est le clergé de tel pays particulier qui peut être francophobe ou anglophobe. Et encore, ce que Dieu et l'Eglise et le patriotisme demandent, ce n'est pas de haïr et de persécuter les races qui ne sont pas la nôtre, mais d'aimer notre propre race en respectant aussi les droits des autres. Monseigneur Langevin a aimé profondément les siens, mais jamais il n'a lésé les droits des autres, et loyalement il a pourvu au bien-être religieux de toutes les races de son troupeau, qu'elles vinssent d'Angleterre ou d'Irlande, d'Allemagne ou de Russie, d'Italie ou de Scandinavie. Que les évêques de chaque pays aiment leurs compatriotes, c'est leur devoir, personne ne peut les en blâmer; ce qui serait blâmable, ce serait l'excès du patriotisme poussé jusqu'à l'injure des autres races.

* * *

On a discuté et longtemps encore on discutera l'attitude de Monseigneur Langevin en face de la spoliation. Les uns, en très-grand nombre, ont applaudi sans réserve à ses fières et vibrantes revendications : d'autres, moins nombreux sans doute, estiment qu'il aurait dû se servir de la diplomatie plutôt que de l'éloquence et de la lutte ouverte.

Assurément, aussi longtemps que le monde durera, il y aura diversité d'opinions, non pas sur la légitimité de la défense du droit,

mais sur la tactique à suivre dans cette défense : il y aura toujours d'un côté les partisans du courage, et de l'autre les partisans de l'habileté, et chacun prend parti d'après sa propre mentalité et surtout d'après son propre tempérament. Le courage est sûr de provoquer plus d'admiration, l'habileté compte plutôt sur le succès. Le courage est toujours beau : le lion, quand il sent le danger, qu'il se dresse en rugissant et s'avance à ciel ouvert, sans cacher son corps ou sa tête, est toujours plus noble que le tigre, qui préfère se coucher, et le serpent ramper et se dissimuler, pour mieux se défendre. Mais le courage est parfois inutile, du moins si l'on regarde au succès immédiat, et la victoire de l'habileté est souvent plus assurée, qouique moins brillante.

A mon humble avis, les courageux et les habiles sont également nécessaires, parce qu'ils se complètent les uns les autres et concourent tous à la même fin. Et parce que le courage sans habileté est souvent infructueux, et que l'habileté sans courage est méprisable tout en manquant souvent son but.

Quand un grief national existe, il faut d'abord des agitateurs, nonseulement pour soulever l'indignation populaire, mais surtout pour ouvrir les yeux de l'autorité sur la grandeur du mal ; sinon, le peuple s'endort, l'autorité ferme les yeux et le mal subsiste et s'aggrave. Après les agitateurs viennent les diplomates: c'est leur rôle de trouver et d'indiquer et d'appliquer le remède. Et la guérison couronne les efforts de tous. L'agitation, c'est le combat préalable, qu'il ne faut pas toujours juger d'après le succès ou l'insuccès immédiat : le triomphe pourra se faire attendre, mais que sont quelque années dans la vie d'un peuple? O'Connell n'a-t-il pas fait longtemps de l'agitation avant d'obtenir l'imancipation religieuse de l'Irlande? Et combien de temps Parnell et Redmond ont-ils donné pour gagner son émancipation politique par le "Home Rule?"

Toute minorité, dont la vitalité est stimulée par la persécution, peut devenir avec le temps la majorité, mais en attendant il faut sans cesse raviver son courage et son désir de survivance, Chose étrange, l'histoire nous montre que ce sont les plus puissants empires qui dégénèrent et pourrissent le plus vite et tombent en décadence, tandis que ce sont les petites nations opprimées qui vivent

ou renaissent toujours, et qui finissent par survivre: témoin le petit peuple grec, témoin l'Irlande et la Pologne, témoin les Acadiens de chez nous.

Si les habiles n'ont pas tort de compter sur la diplomatie, les courageux ont aussi raison de compter sur l'agitation, laquelle, bien entendu, n'est pas synonyme de violence ou d'excès. Et Monseigneur Langevin, en ne cessant de crier sa protestation, a sans doute obéi à son tempérament de lion, et de lion blessé, mais il a aussi rendu à toute sa race,et surtout au groupe français de l'Ouest, petit, isolé, éparpillé, en proie au fanatisme,—le grand et nécessaire service de soutenir le courage du droit, la fierté de l'origine et de la valeur, la confiance dans l'avenir. Quand plus tard nos frères de là-bas se seront multipliés, quand ils auront grandi en force et en influence comme en nombre, quand ils rempliront leur mission civilisatrice de français et de catholiques et serviront d'avant-garde à la vieille province-mère, ils se souviendront avec orgueil et gratitude du grand évêque et du grand patriote qui sauva la vitalité de leur jeunesse et leur droit à l'existence, et qui sera l'une de leurs gloires les plus pures, comme il l'est et le sera toujours pour toute notre race.

J.-A.-M. BROSSEAU, ptre.

L'IMMUNITÉ RÉELLE

PRINCIPES ET PRATIQUE

(*Suite*)

Si c'est là la vraie nature de l'immunité réelle et sa vraie raison, comment nos concitoyens protestants, qui ne croient pas pour la plupart que l'Eglise soit une société véritable, différente et indépendante de la société civile, admettront-ils la légitimité et la nécessité de l'immunité?

Disons de suite que l'immunité réelle n'est nulle part plus respectée que dans les provinces anglo-protestantes de notre pays et dans les Etats voisins de la République Américaine. Même dans notre

Province de Québec, les villes qui respectent davantage et interprètent le plus largement le privilège de l'immunité sont celles où l'élément anglo-protestant est en majorité. Si l'immunité est battue en brèche, c'est uniquement dans notre province et, dans notre province, uniquement par des catholiques ou des gens qui s'imaginent l'être. Chose triste à dire, ce n'est pas dans la classe populaire et sans instruction qu'on les trouve, mais dans la classe instruite, sortie de nos collèges et séminaires et qui aspire à faire les lois et à diriger les affaires des cités et de la province. (1)

A quoi tient ce double phénomène, fort peu honorable pour nous?

A ce que nos catholiques de la classe dirigeante se sont sottement mis en tête que tout privilège accordé ou reconnu à l'Eglise est une soustraction faite au pouvoir civil, au détriment du peuple chrétien, et au contraire, que tout empiètement du pouvoir civil sur les droits de l'Eglise est une conquête de l'élément laïque sur ce qu'ils imaginent être l'aristocratie ou l'oligarchie cléricale. Pour eux les droits de l'Eglise sont nécessairement en opposition avec les intérêts des fidèles, et par suite, moins l'Eglise aura de privilèges et de droits, mieux les intérêts des fidèles seront sauvegardés et ceux-ci profiteront de tout ce que perdra l'Eglise.

Ainsi formulée, cette tendance trop générale dans notre classe dirigeante, paraît manifestement ce qu'elle est, une parfaite inintelligence de la société religieuse, des droits et des devoirs mutuels du peuple catholique et de ses chefs.

Quand l'Eglise catholique réclame l'immunité de ses biens, ce n'est pas pour le bénéfice de ses chefs et de ses ministres, mais pour celui de tout le peuple chrétien. L'Eglise catholique n'est pas composée de deux classes d'hommes qui ont des intérêts temporels opposés. Prêtres et fidèles ont les mêmes intérêts ; les biens et les droits

1—Je n'accuse pas, je constate, non pour contrister aucune de nos maisons d'éducation, mais pour dénoncer peut-être le plus grand péril qui menace notre société canadienne-française, et dont nos institutions d'éducation pourraient être, dans un avenir moins éloigné qu'elles ne pensent, les premières et principales victimes. A elles d'étudier les causes de cette perversion de l'esprit qui ne se fait pas évidemment par nos maisons d'éducation, ni toujours chez elles, mais qui s'attaque de préférence et avec un déplorable succès à ceux qu'elles préparent avec tant de dévouement et au prix de tant de sacrifices à occuper les premiers rangs de notre société.

de l'Eglise existent pour eux tous. Quand l'Eglise est humiliée, opprimée, dépouillée, ce ne sont pas des chefs seulement, c'est tout le peuple qui est humilié, dépouillé et opprimé.

Dans l'Eglise catholique ce n'est pas le peuple qui existe pour le clergé, c'est le clergé qui existe uniquement pour le peuple. C'est le clergé qui administre l'église et habite le presbytère; mais c'est le peuple qui les bâtit et qui les possède, et c'est pour lui qu'il les bâtît. La preuve c'est que le clergé ne cherche pas à en bâtir là où le peuple n'en a pas besoin. L'immunité des églises et des presbytères ce n'est pas l'immunité du clergé, mais l'immunité des biens des fidèles.

Ce que nous disons des églises et des presbytères est plus vrai encore des hôpitaux, hospices, orphelinats etc., et des biens affectés à l'éducation. Ce n'est pas pour le clergé, ni pour les communautés religieuses, que les maisons d'éducation et de charité sont fondées, mais pour les besoins du peuple catholique. Les communautés ecclésiastiques ou religieuses qui les habitent et les possèdent civilement ne les exploitent pas à leur bénéfice, mais les *desservent* et leur font rendre le plus qu'elles peuvent pour la seule utilité des fidèles catholiques. Il n'y a que des catholiques instruits généralement par des prêtres ou des religieux qui soient assez intelligents pour ne pas le comprendre et assez réfléchis pour n'y pas penser.

Il faut dire, à leur décharge, que l'admirable organisation des services publics faits par l'Eglise dans notre Province, service religieux, service de bienfaisance, service de l'instruction et de l'éducation secondaire et supérieure sans presque aucune coopération du pouvoir public, ne les a pas forcés d'apprécier comme nos concitoyens des autres provinces les services inappréciables que l'Eglise rend à la société civile, en retour de ce mince privilège de l'immunité que l'on marchande à ses institutions. Si nos législateurs étaient obligés de pourvoir sans l'aide de l'Eglise à l'éducation élémentaire, secondaire et supérieure, à l'érection et à l'entretien des édifices religieux nécessaires à la population, au soin des orphelins, des veuves, des infirmes, des pauvres et des malades, ils comprendraient peut-être, comme les protestants qui sont tenus de le faire, ce qu'ils doivent aux institutions qui font gratis,et infiniment mieux que l'Etat ne pourrait les faire, même avec des sommes immenses, ces divers services so-

ciaux. Au lieu de songer à exploiter et à gêner des institutions religieuses qui donnent tout à la Province sans en rien recevoir, d'exciter contre elles quand ils le peuvent les jalousies et les préjugés des classes populaires, nos législateurs et nos hommes publics se feraient un point d'honneur et une grave obligation sociale de les honorer, d'aider leurs œuvres et de les signaler au respect et à la reconnaissance de tous leurs concitoyens.

On peut comprendre comment, sans avoir la notion d'une société religieuse parfaite et indépendante, nos concitoyens protestants voient mieux qu'un grand nombre de nos catholiques la justice et la nécessité sociale de l'immunité réelle. Pour eux c'est une question de sens chrétien et de sens social.

***

Les biens d'église proprement dits, ceux qui servent aux églises, aux cimetières et à la résidence des ministres du culte sont des biens consacrés à Dieu. En pays chrétien Dieu a droit de propriété dans toutes les cités, et Dieu étant souverain partout où il est propriétaire, on ne doit le taxer nulle part. Pour se donner le droit de taxer ces biens il faut prétendre ou qu'ils n'appartiennent pas légitimement à Dieu, ou que Dieu est soumis au pouvoir civil et moins souverain qu'un souverain temporel. Le bon sens anglais et américain ne peut pas aller jusque-là.

Du reste ces biens ne fussent-ils pas soustraits par leur destination même aux impôts prélevés pour le trésor public, ils le seraient encore parce qu'ils sont un bien public, constitué, maintenu et entretenu par le peuple et affecté à son usage. Pour les protestants plus encore que pour les catholiques, les édifices et terrains affectés au culte religieux sont le bien de la communauté chrétienne. Les taxer ce serait taxer une deuxième fois tous les particuliers qui paient déjà sur leurs propriétés privées leur part légitime d'impôt. Ce ne serait pas alléger mais plûtôt aggraver d'autant les taxes qu'ils ont à payer.

Pourquoi ne taxe-t-on pas l'Hôtel de ville, l'Hôtel des postes et les autres propriétés affectées au service de la cité et de la Province? Parcequ'ils sont propriétés publiques entretenues aux dépens de tout le monde. Les taxer ce serait taxer tout le monde au bénéfice de tout le monde, c'est-à-dire un non sens parfait.

Les Anglais et les Américains, gens de bon sens pratique, ne tombent pas dans ces erreurs de songe-creux qui séduisent trop de nos fortes têtes.

Ils n'ont garde d'oublier, comme quelques uns des nôtres, que les institutions de charité spirituelle et corporelle et les institutions d'éducation n'existent que pour remplir un service public nécessaire dans une société chrétienne ; que dans un grand nombre de pays, ces différents services sont défrayés à même les taxes ordinaires ou par des taxes spéciales; et qu'enfin aucun pays chrétien ou même civilisé ne peut s'en dispenser.

Que si des corporations religieuses, pour l'amour de Dieu et du prochain, se chargent de faire, et infiniment mieux et plus efficacement que l'Etat ne les pourrait faire, tous ces services indispensables, en ne demandant au pourvoir civil qu'une assistance presque dérisoire ou même sans aucune subvention, ne serait-ce pas le comble de l'inintelligence et de l'impudeur d'exiger qu'elles paient des droits au pouvoir civil, pour faire à sa place et mieux que lui des services qui lui incombent et sauver à son trésor des dépenses énormes ?

L'Anglais et l'Américain, de bons sens pratique, distinguent entre corporations et corporations. Il ne traitent pas de la même façon les corporations constituées pour l'exploitation, le commerce et l'industrie, et qui n'ont pour but que l'accroissement de la fortune ou de la jouissance des sociétaires ou des particuliers, et les corporations qui n'existent et ne travaillent que pour le service de la société, le bien-être. le progrès et le soulagement de tous. Ils imposent les premières qui ne travaillent que pour elles-mêmes et ne donnent rien au public ; ils regarderaient comme une iniquité de taxer, sous prétexte d'intérêt public, les autres qui ne travaillent que pour le bien public, et ne réservent pour elles-mêmes que ce qui leur est nécessaire pour travailler davantage et plus efficacement au service de tous.

Quand il arrive que quelqu'une de nos corporations religieuses en quête d'âmes à élever et à sauver, de misères à soulager, de douleurs à consoler, franchit la ligne 45e et s'installe dans quelque cité de la république voisine, non-seulement la charité privée vient largement à son aide, mais les pouvoirs publics des Etats et des cités se

piquent d'émulation pour encourager et développer leurs œuvres. Quand ils voient s'élever de superbes hôpitaux et maisons d'éducation, leur première pensée n'est pas de calculer ce qu'ils en pourraient tirer pour le trésor de l'Etat ou de la cité, mais ce qu'ils pourraient faire pour la prospérité d'institutions qu'ils regardent à bon droit comme l'honneur et la richesse d'une société chrétienne.

Chez nous, dans notre intelligente et catholique Province de Québec, un bon nombre de nos hommes publics, quand ils voient la prospérité de nos incomparables institutions catholiques, prospérité faite,—ils le savent pourtant,—de travail opiniâtre, de dévouement incessant et d'abnégation souvent héroïque, ils oublient les services rendus, les services nécessaires et indispensables, les services desquels dépend en grande partie la prospérité de nos cités et l'avenir de notre race ; ils ne veulent voir que les corporations qui soutiennent ces institutions et les développent et en administrent le temporel, et ils brûlent d'envie de détourner dans le trésor de la cité ou de la Province une partie des ressources qui ne sont pas celles des corporations, mais celles de Dieu et des pauvres et le patrimoine du peuple catholique, (1)

Ainsi, par un renversement que le bon sens ne peut comprendre, ce n'est pas au trésor public que nos sages et nos puissants songent à demander des ressources plus abondantes pour les œuvres sociales, en particulier pour les institutions de bienfaisance et d'éducation. ce sont ces institutions qu'ils s'ingénient à piller et à pressurer pour alimenter le trésor public. Il s'appellent cependant des hommes progressifs et ils veulent faire des cités modernes et progressives !

Il est infiniment regrettable que notre Législature, au lieu d'éclairer l'opinion et d'apporter un remède à ces convoitises, ait sanctionné la loi des cités et villes de 1903, qui rompt avec tout notre droit et la tradition du pays depuis son origine, et dépare et déshonore la législation de notre Province. Notre peuple, heureusement,

1—Ces convoitises ne sont pas d'aujourd'hui. Nous avons en main une étude de feu C.-S. Cherrier, C. R. et une consultation de M. Rouer Roy, avocat, de la cité de Montréal, datées respectivement de 1864 et 1865, qui établissent clairement que la loi civile n'a jamais consenti à taxer d'aucune façon les institutions de bienfaisance, parce qu'au fond ce ne sont pas les communautés religieuses, mais les pauvres, les infirmes, les malades, les malheureux de toutes sortes qui seraient atteints et dépouillés.

vaut mieux que ses lois et que ses législateurs. Il a su jusqu'ici laisser de côté, comme inapplicable en pratique et indigne d'un peuple chrétien, cette loi qu'on croirait fabriquée en pays maçonnique.

Nous parlons *objectivè* : indépendamment des intentions des auteurs de la loi, qui, pour le moment, ne sont pas en cause. Nous ne pouvons pas ne pas dire qu'elle viole impudemment les principes de droit catholique canonique et civil, d'équité, de justice et d'économie sociale sur lesquels est fondée l'immunité des biens d'église.

On a beau dire que la loi maintient l'exemption de la taxe foncière ordinaire, et n'impose que la taxe spéciale sur les corporations religieuses qui occupent ces biens exempts.

La taxe spéciale est-elle une taxe, oui ou non? Surement elle est une taxe, qui ne diffère de la taxe ordinaire que par un mot, lequel mot, les trois quarts du temps, ne sera qu'une hypocrisie. La taxe spéciale *est au fond et en réalité une partie de la taxe foncière ordinaire que l'on appelle spéciale pour se donner le droit de la percevoir sur des biens qui en doivent être exempts* de par le droit canonique, de par notre droit civil depuis trois cents ans, et de par le bon sens de tous les peuples qui n'ont pas apostasié avec le sens chrétien celui de l'équité et de la justice sociale.

C'est la taxe foncière. On a beau dire : ce ne sont pas les biens qui payent, mais les corporations qui les occupent. Fumisterie de légiste ! A-t-on jamais vu un immeuble payer ses taxes lui-même? C'est toujours son occupant qui paye pour lui. Quand le propriétaire, ou le locataire, ou l'occupant quelconque, paie la taxe à raison de l'immeuble, de sa valeur, ou de son étendue, il paie bel et bien une taxe foncière, que vous l'appeliez ordinaire ou spéciale.

C'est la taxe ordinaire sous un autre nom. Cela est si vrai qu'un bon nombre de cités, depuis 1903 comme auparavant, portent au compte de la taxe ordinaire la plupart des dépenses que les chartes d'incorporation octroyées depuis cette époque permettent de couvrir par la taxe spéciale; tandis que quelques unes, fort rares heureusement, aspirent à ne laisser guère au compte de la taxe ordinaire que l'entretien des marchés, la police et les pompiers, et veulent couvrir par des taxes spéciales les dépenses ordinaires communes à toutes les cités.

Mais que la taxe spéciale soit ordinaire ou non, qu'elle soit sur les biens ou sur les corporations, elle est également attentatoire au droit de l'Eglise, un empiètement du pouvoir civil sur une juridiction qui lui est supérieure, une violation flagrante du droit catholique, contraire à l'équité, à la justice et au véritable intérêt de la société civile. C'est un vol, ou plutôt, une rapine légalisée.

Et, en effet, qui a donné juridiction au pouvoir civil sur les biens religieux ou ecclésiastiques? Qui lui a soumis les corporations religieuses, pour une autre fin que de leur assurer l'existence légale, et la protection de la loi dans toutes leurs transactions avec d'autres citoyens ou corporations? La corporation religieuse, par le seul fait qu'elle est religieuse,—surtout si la loi civile la reconnaît comme telle,—passe tout entière sous la juridiction ecclésiastique, laquelle est souveraine et exclusive de toute juridiction inférieure ; absolument comme les biens eux-mêmes consacrés à une fin spirituelle passent sous la juridiction de l'Eglise.

Du point de vue canonique la taxe spéciale mise au monde par la loi de 1903 est absolument illégitime de toute façon. Le pouvoir civil, n'ayant aucune juridiction sur les biens d'église, ne peut pas plus légitimement les soumettre à une taxe spéciale qu'à une taxe ordinaire. Toute loi qu'il fait dans ce sens est nulle de plein droit et personne ne peut s'en prévaloir ni la mettre a exécution sans le consentement du pouvoir ecclésiastique.

Qu'on ne dise plus que notre loi provinciale consacre l'immunité. Elle la mutile et en consacre la violation.

Le législateur de 1903 s'en est rendu compte. Il n'a pas osé appliquer aux biens de la Couronne sa création géniale de la taxe spéciale, parcequ'il a compris que l'immunité de ces biens eût été illusoire, et que les tribunaux eussent impitoyablement annulé la loi. Or ce qui n'est pas conciliable avec l'immunité des biens séculiers ne l'est pas davantage avec l'immunité des biens d'église. Notre droit jusqu'à 1903 a toujours mis sur le même pied l'une et l'autre immunité et n'a jamais demandé aux biens d'église que les contributions pour travaux publics exigées des biens de la Couronne.

* * *

Contraire au droit de l'Eglise, à tout l'esprit et à la tradition de trois siècles de notre droit, la taxe spéciale n'est pas moins contraire à l'équité, à la justice et à l'intérêt bien entendu de la société civile.

1o Elle est inique tout autant que le serait la taxe ordinaire, pour la même raison. C'est que les biens d'église sont dépensés tout entiers, non au bénéfice des particuliers ou des corporations qui les administrent, mais au bénéfice de la société civile. Ce n'est pas ½, ni ¾, ni 1 ni 2% que versent les corporations religieuses pour le service public, mais cent pour cent de leur revenu. Les taxer c'est leur demander de donner en partie une deuxième fois ce qu'elles donnent totalement pour l'utilité publique. Ce n'est plus même une iniquité, c'est un non-sens.

2o La taxe spéciale est contraire à la justice. Les institutions chargées des œuvres pies avec l'assentiment du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil, reçoivent des fonds de la charité chrétienne uniquement pour le maintien de ces institutions et de leurs œuvres: culte divin, soin des malades, assistance des pauvres, éducation chrétienne de la jeunesse, des pauvres surtout, non pour couvrir les rues d'asphalte, de macadam ou de trottoirs en ciment. C'est aller contre l'intention des donateurs, laquelle oblige en justice et en religion, que de les détourner de leur fin sous quelque prétexte que ce soit.

3o La taxe spéciale prélevée sur les biens d'église est contraire à l'intérêt bien entendu de la société civile. D'abord parce que le culte public, l'assistance des pauvres et l'éducation chrétienne de la jeunesse, importent plus à la société civile que l'amélioration des chemins et la confection des trottoirs, auxquelles on peut pourvoir autrement que par le détournement des fonds religieux. Ensuite parce que les institutions catholiques, qui s'acquittent de ces grands services sociaux, vivent de la charité du peuple, et que prêtres et fidèles donneront moins volontiers et moins largement si une bonne part de leurs aumônes doit être détournée de sa vraie destination et prendre le chemin de l'Hôtel de ville. (1)

1—On nous cite un exemple récent très suggestif. Un prêtre âgé du pays voisin avait annoncé son intention de léguer au Séminaire où il a étudié les économies qu'il a pu capitaliser afin de fonder une bourse ou deux pour des étudiants pauvres comme il avait été lui-même. Mais apprenant que le séminaire sera appelé à verser au trésor municipal des sommes assez rondes sous forme de taxes spéciales, il changea d'avis en disant : "Je veux que l'argent que je léguerai

* * *

Pourtant, dira-t-on, il n'est que juste que les propriétés appartenant à l'Eglise paient leur part des travaux dont elles bénéficient et qui leur donnent une plus-value. Ce ne serait pas en réalité détourner leur revenu de sa destination que d'en consacrer une partie à payer ces travaux, qu'ils soient faits par les corporations religieuses ou qu'ils soient faits par la cité. Si vous convenez que les corporations religieuses puissent et, dans l'ancien droit, devaient en certains cas exécuter certains travaux de voirie sur le front de leur propriété, sans préjudice de l'immunité, pourquoi ne consentiraient-elles pas à faire les frais de ces mêmes travaux exécutés par la ville? C'est la raison de la taxe spéciale de la loi de 1903.

Que le législateur de 1903 ait eu l'intention de restreindre ainsi la portée de la loi qu'il a rédigée, nous n'y contredirons pas. Peut-être même ne pourrait-elle en réclamer une autre devant les tribunaux : c'est une question que nous étudierons dans la deuxième partie de notre travail. Mais à première vue et isolée du contexte de l'ancien droit, elle semble avoir une autre portée ; et c'est la raison des répugnances très motivées qu'elle rencontre et des oppositions qu'elle suscite.

Les corporations religieuses peuvent, en effet, sans détourner leurs biens de leur destination spéciale, faire en tout ou en partie les frais des travaux publics qui bénéficient immédiatement à leurs propriétés. Elles le font un peu partout dans les autres provinces et même dans la nôtre. Que la ville exécutant elle-même ces travaux demande qu'on l'indemnise pour la part des travaux exécutés sur le front des propriétés et qui devront donner à celles-ci une plus-value, ce n'est pas généreux, mais ce n'est pas injuste. Mais il n'était pas nécessaire de créer la *taxe spéciale* pour si peu. Il suffisait de dire simplement et clairement : "Les occupants des biens non im-

---

serve à l'éducation et non à paver les rues et à construire les trottoirs de la ville. Je le placerai où je serai sûr qu'il ne sera pas détourné de sa destination."

Nos législateurs et nos gouvernants ignorent sûrement que la taxe sur les œuvres pies est absolument illégitime et un vol manifeste, quelles que soient les nécessités de trésor public, et que toute administration qui la perçoit est tenue à restitution.

posables devront cependant payer leur part proportionnée à l'étendue de front de leur terrain de tous les travaux d'amélioration faits sur celui-ci." C'eût été la transformation des anciennes servitudes qui grévaient les biens d'église et des particuliers et contre lesquelles l'Eglise n'a jamais réclamé.

Mais la taxe spéciale de 1903 est bien autre chose. Elle n'est pas une cotisation prélevée pour payer simplement les travaux faits sur le front des propriétés religieuses, qui bénéficient à celles-ci et n'incombent à personne : c'est une vraie taxe foncière prélevée par le trésor public pour payer les travaux d'amélioration dans toute la ville. C'est la taxe foncière ordinaire grimée en taxe spéciale.

Avec la loi de la taxe spéciale telle que rédigée, une administration civique ingénieuse et progressive peut arriver à faire payer aux biens d'église, non-seulement les travaux nécessairement fort limités dont ils bénéficient immédiatement, mais le quart ou le tiers des travaux d'amélioration de toute la ville. Le coup projeté par le Conseil de ville de Saint-Hyacinthe suffit à ouvrir les yeux des plus aveuglés, et à montrer à nos législateurs les conséquences monstrueuses que des esprits mal tournés peuvent tirer de cette loi insuffisamment étudiée. (1)

N'eût-il pas été plus sage, avant de toucher à l'immunité, de prendre l'avis de l'Eglise qui était la plus intéressée et seule avait autorité dans la matière, au lieu de rompre avec le droit canonique et avec notre vieux droit chrétien, et de légiférer à tort et à travers sur une matière si délicate et si difficile, et de porter, sans le savoir peut-être, un coup très maladroit et très dangereux pour la société autant sinon plus que pour l'Eglise.

* * *

C'est la société civile, en effet, qu'on frappe bien plus dangereusement que l'Eglise, quand on porte atteinte à l'immunité.

Au fond l'Eglise a surtout besoin de ses biens et s'en sert pour aider la société civile. Chaque fois que la société civile pille les biens de l'Eglise pour s'enrichir, elle s'appauvrit d'autant. Autant vous

1—*Cf. Le Rosaire, Revue Dominicaine,* juin 1915.

prendrez aux églises autant vous retrancherez à la piété et à la religion du peuple, qui est le premier bien de la société et le plus nécessaire. Autant vous prélevez sur les institutions de bienfaisance, autant vous retranchez aux pauvres, aux infirmes, aux malades, aux misérables, qui sont à la charge de la société et ont créance sur elle. Autant vous demandez aux institutions d'éducation, autant vous enlevez à l'instruction et à la formation chrétienne de la jeunesse, qui est avec la religion la plus grande richesse de la société, et autant vous donnez à l'ignorance qui en est la honte et le fléau.

Que si vous êtes un de ces *progressifs* auxquels le bien moral et religieux de la société n'importe guère, vous croyez au moins à la propriété. C'est le dernier dogme et le dernier principe de ceux qui sont raccourcis de toute vérité chrétienne. Vous comprenez que le droit de propriété est à la base de toute société civile et que le droit de propriété ne fonde rien s'il n'est inviolable.

Or, précisément, l'immunité est le plus sûr et le plus solide rempart du droit de propriété ! Partout où l'immunité est respectée, la propriété est inviolable. Partout où l'immunité disparaît, l'inviolabilité de la propriété s'en va avec elle. Et partout où la propriété n'est plus inviolable, la porte est ouverte à toutes les révolutions sociales, qui ont toutes pour but la translation ou la suppression de la propriété.

Il n'y a en effet qu'une raison possible de l'inviolabilité de la propriété : c'est la volonté souveraine de Dieu, premier fondateur et législateur de toute société humaine. Si le droit de propriété ne vient pas de Dieu originairement, si c'est la société seule qui le crée et le peut modifier ou supprimer à son caprice, rien n'est plus stable dans les affaires humaines : le pouvoir d'aujourd'hui peut défaire ce qu'a fait celui d'hier, et celui de demain défaire légitimement ce que fait celui d'aujourd'hui. Tout ira à l'arbitraire d'un seul, de plusieurs, ou de tous.

Or comment la volonté de Dieu gardera-t-elle la propriété de chacun des citoyens, si elle ne peut même pas défendre et garder intacts les biens qui lui sont donnés et consacrés? Comment un seul homme aura-t-il le droit de posséder en propre et de n'être dépossédé par personne, si Dieu lui-même n'est plus le maître absolu

de ses églises et des maisons saintes où il abrite ses ministres, ses pauvres,et où il instruit et élève ses enfants? Si vous décrétez qu'avec votre permission ou pourra prendre à Dieu une part quelconque du revenu voué à son service et l'employer à toute chose profane qu'on voudra, comment défendrez-vous au pauvre de prendre au riche un bien purement profane, inutile, qui ne sert qu'au luxe et à la satisfaction de passions égoïstes et mauvaises, et dont il a besoin, lui, pour le soutien de sa vie, pour l'éducation et l'établissement de ses enfants?

Nos pères savaient bien ce qu'ils faisaient, quand ils multipliaient les églises, les couvents, les hôpitaux, les séminaires, et leur assuraient l'immunité complète de toute taxe. Ils élevaient le plus solide rempart de la propriété et une forteresse pour tout l'ordre social. Que feront leurs fils en violant l'immunité? Il démoliront le rempart qui en tombant entraînera dans sa ruine toutes les maisons de la cité. Et ils comprendront trop tard, en se rappelant une parole de David,—que c'est en vain qu'ils travailleront avec zèle au bon ordre et à la prospérité de la société, s'ils n'y gardent d'abord inviolables les droits de Dieu sur lesquels reposent tous les autres.

* * *

En résumé :

L'immunité ecclésiastique réelle est l'exemption de toute taxe ordinaire ou spéciale pour des fins d'administration civile, reconnue à tous les biens ou propriétés occupés pour le service du culte public, la résidence des ministres, les œuvres de charité sprirituelle et corporelle et d'éducation.

Elle est fondée: 1o sur le droit de propriété absolue et indépendante qu'a l'Eglise en vertu même de sa constitution; 2o sur sa loi positive, qui est au-dessus de toute loi humaine positive; 3o sur ce que ces biens sont, par le fait même de leur destination ou consécration, soustraits à toute juridiction civile, même souveraine.

Pour ceux qui ne connaissent pas la nature et les droits de la société religieuse, l'immunité est fondée à la fois sur le sens chrétien et le sens économique.

Tous les biens destinés au service religieux directement ou indirectement, et ceux destinés au soutien des pauvres, des malades, des orphelins, ou à l'éducation de la jeunesse, sont regardés comme des biens religieux, appartenant à Dieu même. Or Dieu est souverain ; et personne n'a le droit ni le pouvoir de taxer le Souverain.

Tous ces biens sont consacrés exclusivement aux plus importants et aux plus essentiels des services publics dans une société chrétienne, dont la société civile devrait faire les frais et supporter les charges, s'ils n'étaient faits suffisamment pas des institutions libres reconnues par elle. Or il est contraire au bon sens de taxer des biens employés au service public. En réalité, tout ce qu'on prendrait sur ces biens sous forme de taxe ordinaire ou spéciale serait retranché au public lui-même, c'est-à-dire à l'éducation, à la charité, à la religion.

Je soumets à la méditation des hommes de notre classe dirigeante une derniere réflexion.

L immunité bien comprise et pratiquée est le rempart de la propriété et de l'ordre social. Là où elle garde les biens de Dieu, Dieu garde les biens de la cité. Là où les biens de Dieu ne sont plus inviolables, rien ne défend plus efficacement les biens des particuliers. C'est pourquoi le jour où l'immunité disparaîtra de nos lois nous serons mûrs pour la pourriture sociale de la vieille Europe.

RAPHAEL GERVAIS,

(*A suivre*)

ÉTUDE CISTERCIENNE

ORIGINE ET DEVELOPPEMENT DE L'INSTITUTION DES CONVERS

I.—LES CONVERS AVANT CÎTEAUX

Dans une précédente étude, à laquelle *La Nouvelle-France* a bien voulu accorder l'hospitalité de ses pages (1), nous avons été

1—*Une réforme monastique au XIIe siècle.* V. les Nos. de novembre et décembre 1914 et de janvier 1915.

amené nécessairement à parler du rôle des *Convers* dans la réforme monastique inaugurée, en 1098, par S. Robert, à Cîteaux, et complétée par S. Albéric et S. Etienne, ses deux premiers successeurs. C'est, en effet, à l'introduction des Convers dans le nouvel Ordre, que la réforme cistercienne dut son merveilleux succès et son rapide développement, non-seulement au point de vue spirituel spécialement visé par ces hardis restaurateurs de la discipline régulière, mais aussi au point de vue social et agricole. Outre le rude coup qu'elle portait à la distinction entre libres et serfs, cette institution eut une importance à part dans l'économie rurale. La profession agricole, dont le déclin s'accentuait au XIIe siècle, acquit plus de considération avec les moines cisterciens qui, aidés de leurs frères convers, cultivaient eux-mêmes leurs terres.

Est-ce à dire que l'existence des *Convers* date seulement de Cîteaux? Non, car l'histoire nous apprend qu'il en existait depuis longtemps chez les Camaldules, chez les moines de Vallombreuse, et même à Cluny. Mais le nom de *Convers* avait-il, dans ces différentes branches de l'Ordre bénédictin, la même signification qu'il reçut chez les Cisterciens et qu'il a depuis conservée? Nous ne le croyons pas.

Par *Convers* ou *Converse* nous entendons aujourd'hui toute personne qui émet les trois vœux essentiels à l'état religieux: pauvreté, chasteté, obéissance, et qui fournit à l'avantage de son Ordre ou de sa Congrégation son travail corporel, afin de subvenir par là à l'entretien de sa vie et d'avoir part à toutes les prières et bonnes œuvres de la communauté qui la reçoit. Le convers n'est donc ni un familier, ni un domestique, mais un véritable religieux, membre de l'institut qui l'admet dans son sein.

Mais ce n'est pas là, assurément, le sens littéral du mot *Convers*, et ce n'est qu'en passant par diverses étapes qu'il est arrivé à désigner une catégorie spéciale de religieux radicalement distincte de celle des moines proprement dits.

Ces différentes étapes ont été nettement marquées par le R. P. Eberhard Hoffman, O. Cist., dans le premier fascicule des *Etudes historiques* de Fribourg, publié en 1905, en allemand (1), et nous ne croyons mieux faire que de suivre dans son étude magistrale notre savant confrère de la commune observance de Cîteaux.

1—*Das Konverseninstitut des Cisterzienserorden.* Fribourg, 1905.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, on entendait sous le nóm de Convers tous ceux qui abandonnaient le monde pour embrasser l'état monastique, l'état monastique étant lui-même appelé un état de conversion. C'est pourquoi S. Benoît, dans le chapitre LVIII de sa Règle, où il traite de la réception des frères, dit: *Noviter veniens quis ad conversionem , non ei facilis tribuatur ingressus*...... "Qu'on ne soit pas facile à recevoir dans le monastère celui qui se présente pour sa *conversion*." On remarquera, en passant, ces deux mots: *noviter* et *conversio*, d'où les deux appellations maintenant communes dans tous les Ordres et dans toutes les Congrégations, *novices* et *convers* ou *convertis*. Il s'agit donc d'un changement de vie, et le nom de *Conversi*, également employé par S. Isidore et S. Fructueux, s'appliquait à tous ceux, clercs ou laïques, nobles ou serfs, riches ou pauvres qui, par le fait même de leur entrée en religion, se détournaient du monde pour se tourner vers Dieu. S. Benoît, en effet, n'admet aucune distinction entre ses disciples: "Qu'on ne préfère point, dit-il, l'homme libre à celui qui sera venu de la condition servile, car libres ou esclaves, nous sommes tous un dans le Christ, et nous faisons le même service dans la milice d'un même Seigneur." (1) Le mot *Conversus* était synonyme de celui de moine. Ainsi, dans la vie de S. Romuald, S. Pierre Damien, parlant de S. Pierre Urséole, qui avait échangé la dignité de doge de Venise contre la profession monastique, l'appelle, tantôt *magnus conversus*, tantôt *monachus*. Cassiodore qui, après avoir occupé les plus hautes charges de l'Etat, avait fondé le monastère de Viviers (*monasterium Vivariense*) dans la basse Italie, dont il devint abbé, se donne à lui-même le nom de *Conversus; Senator jam Domino præstante conversus*. Il est donc clair que ce mot était alors pris dans son sens littéral.

Toutefois, ce nom de Convers ne pouvait s'appliquer indifféremment à tous les habitants du monastère. En effet, outre les adultes dont il est précisément question au ch. LVIII de la Règle de S. Benoît, et qui se présentaient *ad conversionem*, il y avait les fils de nobles ou de pauvres qui étaient offerts au monastère dès leur bas âge par leurs parents et qu'on nommait *oblati* ou *nutriti*, parce

1—Non praeponatur ingenuus ex servitio convertenti....quia sive servus, sive liber, omnes in Christo unum sumus; et sub uno Domino, æqualem servitutis militiam bajulamus. (*Reg. S. Ben. C. II.*)

qu'ils étaient offerts dès leur enfance et élévés dans le monastère. S. Benoît traite dans un chapître à part de leur réception. (1) De là une distinction qui devait tout naturellement surgir entre les différents membres de la communauté, non pas quant à la profession monastique elle-même, car les uns et les autres, *oblats* et *convers*, étaient également moines, mais quant au mode de leur entrée au monastère. Cette distinction, hélas, devait donner lieu plus tard à de regrettables rivalités. Nous en trouvons une preuve dans le traité *De similitudinibus* du moine anglais Edmond, classé à tort parmi les œuvres de S. Anselme : "Parce que l'Ordre monastique, dit-il, est composé de *convers* et de *nourris*, il arrive souvent entre eux quelques différends. Car les *nourris* se considérant comme innocents et comme des personnes qui ne sont souillées d'aucun péché du siècle ; qui ont, depuis leur enfance, mené une vie pure, et qui ont toujours travaillé au service de Dieu; voyant qu'au contraire les autres ont vécu dans le monde, ils les estiment bien au-dessous d'eux. Mais d'autre part, les *Convers* qui se voient capables de manier les affaires, qui gouvernent avec prudence le monastère, qui ont même soin de fournir aux *nourris* ce qui leur est nécessaire, et qui s'acquittent souvent de leur devoir avec plus de ferveur, voyant que les *nourris* ne sont pas si utiles qu'eux à la maison, ils se préfèrent à eux; et ainsi les uns et les autres ne considérant pas leur propre infirmité, ne regardant que celle de leurs frères, s'estiment meilleurs qu'eux. Mais s'ils étaient de véritables solitaires, ils agiraient ensemble sur la terre comme font les anges et les saints dans le ciel. Car les anges sont comme les *nourris* et les hommes saints sont comme les *convers* ; et comme les anges ne méprisent pas les saints à cause qu'ils ont quelquefois été vaincus par les tentations, et les saints ne méprisent pas les anges, parce qu'ils n'ont jamais eu de tentation à combattre et à vaincre, de même les *nourris* ne doivent pas mépriser les *convers* et les *convers* ne doivent pas mépriser les *nourris*" (2).

Les communautés monastiques étaient donc, en fait, composées de deux catégories de moines ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs, et l'abbé choisissait indistinctement dans l'une ou l'autre

1—*Reg. S. Ben. C. LIX.*
2—Migne *P. L.* t. 159, col. 649.

de ces catégories ceux qu'il jugeait dignes d'être élevés aux ordres sacrés. C'est même du rang des *conversi* que sortirent les principaux réformateurs monastiques du Xe et du XIe siècle, comme S. Romuald, S. Jean Gualbert, S. Pierre Damien, &c.

Les *oblati* et les *nutriti* recevaient généra'ement dans 'e monastère une instruction suffisante pour être plus tard élevés à un rang supérieur. Mais il n'en était pas de même de tous les *Conversi*. Parmi ces derniers, il s'en trouvait qui n'avaient reçu dans le monde aucune formation intellectuelle. De là une distinction inévitable entre les moines *literati* et les moines *illiterati* ou *idiotæ*. C'est ce que nous appellerons la seconde étape du mot *Convers* qui devenait l'appellation à peu près exclusive des moines qui n'avaient que peu ou point de formation intellectuelle. A Cluny et dans les monastères de sa dépendance on les nommait aussi *moines laïcs* pour les distinguer des *moines clercs*, et les travaux extérieurs étaient leur principale occupation, conformément, du reste, à la Règle de S. Benoît, qui prescrit à ceux qui ne peuvent ni méditer, ni lire, un travail qui leur fasse éviter l'oisiveté. (1) S. Benoît, en effet, a écrit sa Règle pour les personnes de toute condition, lettrées et illettrées. C'est ce qui résulte clairement du ch. LVIII où, parlant de la cédule de profession, il dit que le novice l'écrira de sa propre main, ou bien, s'il ne sait pas écrire, un autre l'écrira pour lui à sa prière. (2) Il ne faudrait pas cependant conclure de ce texte que ces illettrés n'étaient point moines; ils l'étaient au même titre que les autres, mais destinés plus particulièrement au service extérieur du monastère, comme le sont aujourd'hui les Convers ou frères lais, avec cette seule différence que ces derniers ne sont pas moines et ne peuvent l'être.

"Or, dit le R. P. Hoffman, pendant qu'à Cluny, le nom de *Convers* servait, jusqu'au XIIe siècle, à désigner les moines illettrés ou laïcs, ou encore les moines inférieurs, dans d'autres ramifications de l'Ordre bénédictin, où l'on s'efforçait d'atteindre un idéal plus parfait de vie contemplative, la coutume s'introduisit de réserver ce nom à de simples fidèles laïcs que le monastère prenait à son service." (3) C'est la troisième étape du mot *Convers*.

1—*Reg. S. Ben. C. XLVIII.*

2—Quam petitionem manu sua scribat : aut certe si non scit litteras, alter ab eo rogatus scribat, et ille novitius signum faciat.

3—*Op. cit.*, p. 15.

Ici nous touchons à la question même de l'institution régulière des Convers.

Sur la foi du B. André, auteur d'une vie de S. Jean Gualbert, on a attribué cette institution au fondateur de la Congrégation bénédictine de Vallombreuse.

Voici le texte qui a donné lieu à cette interprétation :

A diebus quibus monachi cœperunt ad eum (J. Gualbertum) venire, Deus, qui est inspirator puri cordis, et cujus dilectione ejus filius curabat monachos constringere sub districtione Regulæ, misit ei *fideles laicos* diversi ordinis, tam puram conversationem ostendentes in omnibus modis exhortatione pii Patris, ut nihil pene differrent a monachis....Tales igitur probatos *conversos* pater ad mercaturam et ad omnia exteriora procuranda mente mittebat secura (1).

Est-ce là le Convers au sens où l'entendaient les Clunistes, c'est-à-dire, un *moine laïc* ou *non clerc*? (2) Nous le ne croyons pas, car à Vallombreuse, il n'y avait, en fait, aucune distinction entre les *literati* et les *illiterati*, tous ceux qui faisaient profession de la Règle étant appelés moines, " et dont les *fidèles laïcs* s'efforçaient tellement d'imiter la vie sainte qu'ils en différaient à peine. Le nom de *Convers* (*probatos conversos*) qu'on donne à ces laïcs ne signifie donc autre chose qu'une nouvelle orientation de leur vie.

En remontant plus haut que Vallombreuse, nous rencontrons de ces serviteurs laïques qui se rapprochent bien plus de nos Convers actuels. C'est à Font-Avellane. S. Pierre Damien, dans ses *Instituta Congregationis Avellanensis* (*cap VII*), parlant des *laïcs libres* qui servaient dans le monastère dit :

1—*Act. Sanct. Jul. III*, p. 327.

2—Il n'est pas inutile de faire remarquer en passant que les termes de *laïque* et de *séculier*, bien qu'on les confonde souvent dans le langage ordinaire, ne sont nullement synonymes : *l'état laïque* est opposé à *l'état clérical* et *l'état séculier* à *l'état religieux*. Le laïque est celui qui n'est pas clerc, alors même qu'il serait religieux, car l'état religieux ue suppose pas nécessairement la cléricature ; et il est constitué par les vœux de religion émis dans un institut approuvé par l'Eglise. Le séculier est celui qui n'est pas religieux, alors même qu'il serait clerc, la cléricature n'entraînant pas l'état religieux. On peut donc être à la fois clerc et séculier, mais on ne saurait être en même temps clerc et laïque, religieux et séculier, ces états s'excluant l'un l'autre. Celui qui est entré dans la cléricature par la réception de la tonsure, s'il demeure dans le monde, est à la fois clerc et séculier, et on dit toujours : *un prêtre séculier*. De même, celui qui a quitté le monde pour embrasser la vie religieuse n'est plus séculier, mais s'il n'a pas reçu au moins la tonsure, c'est-à-dire, s'il n'a pas été fait clerc, malgré sa profession religieuse, il demeure laïque. C'est pourquoi on appelle ces sortes de religieux, dans la terminologie monastique, *laïques profès*, d'où les termes de *moine laïque*, de *frère laïque*, ou de *frère lai* (*laicus*).

Ut autem tota domus Dei sub regulari custodia et disciplina teneatur et unumquodque membrum operetur in corpore juxta suae proprietatis officium, *famuli* quoque qui huic loco *deserviunt* ab assignato sibi ordine non recedant.

Nous sommes ici en présence d'une mesure d'ordre concernant les serviteurs du monastère, *famuli qui huic loco deserviunt.*

Cependant nous devons remarquer qu'on faisait faire à ces *famuli* une promesse d'obéissance et de stabilité analogue à celle des moines. La voici :

"Ego, frater N.... promitto obedientiam et perseverantiam omnibus diebus vitæ meæ in hac eremo.... Quodsi aliquo unquam tempore hinc fugere vel abire tentavero, liceat *servis Dei,* qui hic fuerint, me plena sui juris suctoritate requirere et coacte et violenter *in suum servitium* revocare."

Font-Avellane eut donc des *frères lais* avant Vallombreuse, mais dans les deux textes que nous venons de citer nous ne rencontrons pas une seule fois le nom de *convers.* S. Pierre Damien ne parle que de *famuli,* de serviteurs (*qui huic loco deserviunt*), et dans la promesse que les *famuli* faisaient, le seul mot *frater* pourrait donner lieu à une interprétation dans le sens de religieux, si dans la formule il n'était question d'un engagement à vie *au service* des moines (*in suum servitium*).

Nous voyons aussi, de très bonne heure, de ces serviteurs laïques chez les Camaldules. S. Romuald, fondateur de Camaldoli, avait érigé au pied de la montagne où s'élève le monastère, une hôtellerie (l'hôtellerie de *Fonte Buono*) pour y recevoir les voyageurs, afin que les moines ne fussent point distraits de leur contemplation par l'exercice de l'hospitalité. Le saint abbé confia l'administration de cette hôtellerie à un moine et trois convers (*unum monachum cum tribus conversis ibi ordinavit*). Mais ici encore, observe le P. Hoffman, (1) pas plus qu'à Vallombreuse l'expression *Conversus* ne peut être prise pour la dénomination technique d'un institut religieux. Comme S. Jean Gualbert avait séjourné quelque temps à Camaldoli avant de fonder Vallombreuse, nul doute qu'il ait voulu prendre modèle sur ce qu'il avait vu chez les Camaldules et que les *Convers* de Camaldoli n'étaient point différents des *serviteurs laïques* qu'il établit à Vallombreuse....

Quoi qu'il en soit, conclut l'auteur que nous citons, il paraît à peu près certain que la pensée d'établir des *frères lais* a pris nais-

1—*Op. cit.*, pp. 18 et suiv.

sance dans l'une ou l'autre de ces trois branches italiennes de l'Ordre bénédictin, et que, par conséquent, cette institution a son origine dans celle des *serviteurs laïques.*

A la fin du XIe siècle, le besoin se faisait donc sentir dans les monastères d'une institution de *serviteurs laïcs* afin de permettre aux moines de se livrer entièrement à leur vie contemplative; mais comme cet élément hétérogène pouvait donner lieu à bien des inconvénients et exercer sur la discipline claustrale une influence pernicieuse, on en vint, en Italie d'abord, puis dans les autres pays, à imposer à ces laïques une règle religieuse et à les adjoindre au personnel monastique comme *ministri, famuli regulares, conversi barbati,* en un mot, comme *frères lais,* et ainsi le nom de *conversi,* qui avait jusque là désigné les moines *illiterati,* devint l'appellation officielle de ces *frères lais,* qui firent disparaître peu à peu la catégorie des moines illettrés, ceux-ci n'ayant plus leur raison d'être. L'institution des Convers a donc son origine, non dans l'ordre des moines, mais dans la classe de serviteurs laïques, les *famuli* des monastères.

Fr. GILDAS, O. C. R.

(*A suivre*)

AU CŒUR DU VIEUX CANADA

In the Heart of old Canada : c'est le titre d'un livre publié il y a déjà plus d'un an, par le colonel Wood. Et ce livre est une série d'études qui reportent le lecteur aux premiers âges de notre pays, à l'époque où le cœur de ses habitants était tout plein d'un pur sang français.

Le colonel Wood, qui a déjà écrit tant de choses sympathiques aux gens et aux colons de la Nouvelle-France, a voulu attentivement écouter battre le cœur du vieux Canada, et il a rapporté de ces heures de commerce avec l'âme des anciens des impressions profondes, heureuses qu'il nous a communiquées.

Au cours des pages qu'il a consacrées à la Vénérable Marie de l'Incarnation, le colonel a loyalement déclaré qu'il n'est pas du tout canadien-français, ni non plus catholique romain. Cet état

1—*In the Heart of old Canada,* by William Wood, Briggs, Toronto.

d'âme n'empêche pas l'auteur d'écrire à notre sujet les pages les plus élogieuses. Nous tenons pourtant à signaler cette profession de foi du colonel Wood : elle explique quelques réflexions ou allusions, très rares d'ailleurs, que l'on rencontre quelquefois dans son livre, et qui témoignent d'une allégeance religieuse qui n'est pas la nôtre.

* * *

C'est la vie intérieure des colons français, plus encore que leur vie extérieure, que M. Wood a cette fois observée. C'est la pensée plutôt que les actions du Vieux Canada qu'il entreprend de raconter. Toute patrie, l'auteur le fait justement remarquer dans sa préface, à un corps et une âme. Et du Canada, du vieux Canada, l'on connaît peut-être mieux le corps que l'esprit. L'on ignore trop, déclare M. Wood, que dans ce corps de géant, il y a une âme plus grande encore.

Nous vivons à une telle époque de vie extérieure, industrielle, commerciale, nous entendons tellement parler d'affaires que nous oublions trop facilement les choses de l'esprit. Et cependant celles-ci sont les plus belles, et les plus hautes. Les affaires sont indispensables ; elles font vivre. Mais elles sont à la racine de la vie, elles n'en sont pas la fleur. La fleur de la vie, c'est le dévouement, c'est le "service", c'est le don de soi-même à Dieu et à son pays. Et il est bon de rappeler ces vérités essentielles à l'heure où trop de consciences s'absorbent dans les affaires.

Depuis que le livre de M. Wood a été écrit, la notion du "service" a repris une place plus grande dans nos pensées. La guerre, la guerre faite à la barbarie au nom de la civilisation, la guerre faite à la violence au nom de la justice, a relevé les âmes vers un idéal qui apparait plus beau, auréolé par la gloire des sacrifices et des batailles héroïques. Et il faudra garder de cet idéal de dévouement aux causes les plus nobles une vision suffisante ; et il faudra, sous d'autres formes, espérons-le, que celle des combats meurtriers, le réaliser dans la vie nationale.

Ce qui reste de la vie, de l'histoire d'un pays, ce ne sont pas les fortunes accumulées, les commerces prospères, les industries payan-

tes : toutes ces choses un jour ou l'autre s'écroulent dans le fragilité de leur destin. Ce qui reste d'un peuple, comme d'un individu, ce n'est pas son corps, c'est son âme; ce ne sont pas les affaires, ce sont les vertus immatérielles exprimées dans les œuvres de la politique ou de l'art, de la sainteté ou de l'héroïsme.

L'art a peu produit chez nous depuis trois cents ans que nous vivons. Il a trop peu produit. Les initiatives privées n'ont pas été assez encouragées ni par le public ni par les gouvernements.

Mais la vertu, mais le dévouement, mais ce que M. Wood appelle le "service" ont produit beaucoup. Et c'est quelques-uns des aspects de ce service que nous montre l'auteur du livre *In the Heart of old Canada.*

* * *

Le premier chapitre de ce livre est consacré au culte nécessaire des lieux historiques de Québec et du Canada. Ces lieux consacrés par la gloire, il faut les conserver, les honorer, il faut les marquer de bronze ou de marbre pour qu'ils ne soient pas oubliés. On se souvient qu'à l'occasion des fêtes du troisième centenaire de Québec, l'on s'est occupé, à Québec, de fixer sur des tablettes de bronze le souvenir des endroits principaux qui marquent quelques-unes des étapes de l'histoire du vieux Canada. Ce travail, ces soins sont utiles, nécessaires. Il font connaître, et souvent regarder le passé. Les gloires du passé sont les meilleurs motifs d'inspiration pour le présent et pour l'avenir.

M. Wood parle aussi de nos champs de bataille de Québec que l'on transforme, à bon droit, en parc national. Il rappelle et il esquisse l'histoire intéressante des fortifications de Québec. Depuis les premières fortifications faites au bord de la rivière Saint-Charles par Jacques Cartier jusqu'aux travaux immenses faits à notre forteresse de Québec de 1823 à 1832, au coût de trente cinq millions, nous voyons peu à peu notre ville se transformer en ville militaire, et prendre ce caractère unique de ville fortifiée qui fait de Québec l'une des cités les plus pittoresques de l'Amérique. La citadelle fait à notre ville sa plus belle parure : elle lui est un précieux diadème. Québec, dit M. Wood, fut par la nature placé sur un trône : c'est l'homme qui l'a couronné.

* * *

Mais c'est avec le chapitre consacré à la Vénérable Marie de l'Incarnation que M. Wood justifie le mieux le titre de son livre. Cette étude nous fait bien pénétrer au cœur de la Nouvelle-France.

L'auteur qui voit se dresser sous ses yeux les murs austères du vieux couvent des Ursulines, se demande de quoi l'on peut bien causer dans un cloître, et dans ce cloître. Il suppose, et il a raison, qu'on s'y entretient souvent du procès de canonisation de la Vénérable Mère fondatrice et des difficultés du procès. Il fait à ce propos une plaisante et juste réflexion : *that is the hardest thing in the world to get the very best of women made a saint.*

Mais pourquoi la Vénérable serait-elle donc canonisée? C'est à quoi répond l'étude de M. Wood. Et il faut rendre hommage à la largeur d'esprit, à la sympathique appréciation de l'écrivain. Il écrit en près de cent pages ce qu'il appelle un poème, une épopée, *an Ursuline epic,* l'épopée du monastère des Ursulines, et cette épopée c'est l'histoire héroïque de Marie de l'Incarnation. Le long de ce chant d'admiration, l'auteur célèbre les souvenirs qui se rattachent à son héroïne. Il fait des incursions historiques, qui sont bien un peu des digressions, et des hors d'œuvre, mais c'est pour placer dans un cadre plus large la vie de l'illustre fondatrice.

La tableau de Québec en 1639, à l'arrivée de Marie de l'Incarnation, les pages si sympathiques qui sont consacrées à l'œuvre des Jésuites dans la colonie, et la conclusion du chapitre, si pleine de poésie et de gracieuses évocations, sont des meilleures pages qu'ait écrites le colonel Wood.

* * *

Du cloître des Ursulines, l'auteur s'en est allé vers les campagnes canadiennes, vers le foyer de l' "habitant", où bat encore si fort le cœur du vieux Canada. Et vraiment, M. Wood connaît bien le type de l'habitant canadien. Il l'a étudié dans les livres et sur place. Il le fait revivre avec sa foi, sa piété, ses mœurs, ses coutumes, sa langue. Les mots pittoresques de la langue de nos bonnes gens, que M. Wood se garderait bien d'appeler un *Canadian patois*, distinct de la langue française, ces vocables savoureux ou descriptifs qui émaillent la conversation de l'habitant, intéressent particulièrement M. Wood. Ces mots traduisent bien l'âme franche, bonne,

spontanée et joyeuse de nos anciens Canadiens, et ils avaient donc leur place naturelle dans ces études.

Mais si les conversations expriment bien l'âme du peuple, les chansons populaires rendent avec non moins d'exactitude sa pensée, ses joies, ses préoccupations, ses plus intimes sentiments. Et M. Wood consacre un long chapître à la chanson canadienne-française.

Le folklore qui chante ou qui raconte est l'une des manifestations les plus curieuses de la littérature populaire. Nous n'avons pas encore accordé assez d'attention à cette littérature, et l'étude de M. Wood, qui s'inspire beaucoup des recherches de M. Ernest Gagnon, contribuera pour sa part à nous faire aimer davantage les couplets naïfs ou malins qui se sont envolés des lèvres du peuple.

La vraie chanson populaire, celle qui bien souvent est l'œuvre de personne—l'impersonnalité étant presque de l'essence de la chanson populaire— est tantôt gaie, tantôt triste ; elle rend les sons les plus variés. M. Wood étudie plus spécialement cette chanson, accompagnant ses observations d'une érudition abondante qui étend et enrichit le sujet.

Cette chanson est très souvent descriptive des mœurs et des coutumes du peuple, Elle est à la fois sentimentale et pittoresque. Combien de couplets qui doivent s'accompagner du rouet de la fileuse ou des coups de pédale du métier à tisser ! Et il y a la chanson des ramoneurs, et celle des gens des noces, les chansons de guerre et les chansons d'amour, les chansons des voyageurs et les chansons des mères qui restent près des berceaux.

Tous les petits enfants du vieux Canada n'ont-ils pas été endormis en écoutant le refrain puéril et charmant de la *Poulette grise*?

C'est la Poulette grise.
Qui pond dans l'Eglise,
C'est la Poulette blanche,
Qui pond dans les branches.

* * *

Il arrive souvent que ces chansons populaires n'ont pas une grande valeur littéraire. Elles sont naïves, piquantes, gracieuses : le lyris-

me y est d'ordinaire de très courte inspiration. L'on peut citer parmi les plus populaires et les plus littéraires l'une de nos chansons les plus aimées et qu'on ne chante peut-être plus assez : *A la claire fontaine.*

Mais la chanson populaire ne vise pas l'effet littéraire. Elle s'applique plutôt à exprimer avec sincérité et spontanéité quelque sentiment du cœur, quelques actions de la vie simple des bonnes gens, quelque souvenir de la petite patrie. Et telle quelle, elle mérite d'être chantée, et conservée.

Il faut regretter qu'elle se fasse de plus en plus rare sur les lèvres de nos gens. Il faut regretter surtout que les jeunes ne se soucient pas de l'apprendre pour la chanter. Même dans nos Petits Séminaires et dans nos Collèges, ou dédaigne trop facilement la bonne vieille chanson pour des romances ou des couplets tourmentés qui ne seront jamais populaires. On devrait, dans les leçons de chant au Collège, enseigner la vieille chanson qu'on oublie et qui disparaît; et l'on devrait dans les soirées intimes du Collège lui donner toujours une place, non pas exclusive, mais très large, une place d'honneur. Si les étudiants apprenaient la chanson populaire au Collège, plus tard, quand ils sont à l'Université, ils auraient quelque chose à chanter lorsqu'ils se donnent la liberté de parader dans les rues. De bons vieux refrains remplaceraient avec avantage les cris trop *populaires*, ou les débris de *Marseillaise* qui seuls paraissent subsister dans leur mémoire, ou se présenter à leurs lèvres. J'ai souvent entendu les étudiants avouer qu'ils ne sont pas capables de trouver parmi eux quelqu'un qui puisse les entraîner aux refrains des bonnes vieilles chansons de marche comme l'on en entendait si souvent autrefois.

* * *

M. Wood termine son livre par une étude sur notre poète des Trois-Rivières, M. Nérée Beauchemin. Il consacre aux *Floraisons matutinales* des pages de critique justement élogieuses.

Et en finissant ainsi son livre M. Wood ne s'éloigne pas du cœur du vieux Canada. M. Beauchemin est l'un des poètes les plus délicats et les plus français, et les plus canadiens que nous ayons. Il s'est inspiré quelque fois de nos vieilles chansons; il a un jour repris le thème ancien de *A la claire fontaine.*

Il est une claire fontaine
Où, dans un chêne, nuit et jour,
Le rossignol, à gorge pleine,
Redit sa peine,
Et son amour.

Il s'inspire de notre nature. Il chante avec grâce et mélancolie les *Rayons d'octobre*, l'hiver et le carillon multisonore des clochettes d'argent. Il chante le *Viatique* que l'on porte au mourant ; il chante notre histoire, et M. Wood cite avec raison le poème bien connu : *La cloche de Louisbourg.*

Oh ! c'était le cœur de la France
Qui battait, à grands coups, alors,
Dans la triomphale cadence
Du grave bronze aux longs accords.

O cloche ! c'est l'écho sonore
Des sombres âges glorieux,
Qui soupire et sanglote encore
Dans ton silence harmonieux.

En nos cœurs, tes branles magiques,
Dolents et rêveurs, font vibrer
Des souvenances nostalgiques,
Douces à nous faire pleurer.

Et c'est ainsi que M. Wood sait nous ramener à son sujet et à l'époque qu'il raconte, même quand il rend hommage à un poète d'aujourd'hui.

In the Heart of old Canada est donc à lire d'un bout à l'autre. Et l'on en rapportera une fois de plus l'impression très consolante que notre âge héroïque, que l'épopée française du Canada méritent la sympathie et forcent l'admiration de tous ceux qui savent l'étudier.

CAMILLE ROY, ptre.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite*)

IX

SIMILARITÉS TECHNOLOGIQUES

La physiologie, la sociologie et la technologie s'accordent à nous confirmer dans l'opinion que toute l'importante famille que nous appelons, ou plutôt qui s'appelle, Dénés, est arrivée à une époque relativement récente en Amérique. La technologie est la science qui traite des principes et des faits qui regardent la confection des moyens artificiels dont se sert l'homme pour parvenir à ses fins d'ordre matériel. Elle n'est pas, je le sais, celle des sciences anthropologiques qui puisse fournir les armes les plus sûres à l'ethnologue désireux de se livrer à des comparaisons en vue d'arriver à des conclusions précises. Ses données ne sont pourtant point à mépriser lorsqu'elles se trouvent en qualité et en nombre suffisants pour suggérer des rapprochements ethnologiques.

Pour commencer par les habitations des primitifs que sont les Denés du Canada et de l'Alaska, celles des tribus semi-sédentaires, telles que les Porteurs et leurs voisins de l'ouest, ont leur équivalents exacts en Sibérie. "Les demeures des Jakuts [Yakoutes] sont de deux sortes", écrit Wrangell. "En été, ce sont des Urosses, légères tentes circulaires faites de perches couvertes d'écorce de bouleau, qu'ils arrachent à l'arbre en grandes bandes... A l'approche de l'hiver, ils occupent leurs chaudes Yourtes [comparez le synonyme porteur *yœrb*]. Ces dernières sont des maisonnettes en planches"(1).

1—*Narrative of an Expedition to the Polar Sea*, p. 24. S'il faut en croire Hooper, les maisons des Tuskis (Tchouktchis) sont appelées *yarang*. Une petite particularité relativement à ces aborigènes vaut, je crois, la peine d'être rapportée, d'autant plus que, par ailleurs, je n'ai pu trouver la moindre analogie entre leur langue et celles de mes Denés. Hooper écrit: "Nous fûmes très attirés et amusés en même temps par leurs expressions d'étonnement à la vue de n'importe quelle merveille. Kah, kah, kah, était l'éjaculation universelle de surprise" (*The Tents of the Tuski*, p. 21). Or telle est précisément l'interjection dont se servent les Porteurs lorsqu'ils veulent marquer de la surprise. *'Kah, 'kah, 'kah*, s'écrient-ils alors, comme s'ils disaient: voyez donc la merveille !

Georges Kennan, l'écrivain bien connu sur les choses de Sibérie, fait la même distinction en ce qui est des habitations des Kamtchadales (2), et G. Sarytschew, que nous avons déjà cité plusieurs fois, parle de même de celles des Tchouktchis (3). De fait, tous les voyageurs qui ont écrit sur le nord-est de l'Asie s'accordent sur ce point.

Or cette distinction s'applique avec le même apropos aux Dénés occidentaux, Porteurs, Babines et autres dont j'ai moi-même décrit le logis d'été et d'hiver dans mes "*Notes archæological, industrial and sociological on the Western Dénés* (4). Le navigateur Etienne Marchand observa lui-même cette ressemblance entre ce point de la technologie des indigènes de l'Asie et celui des Indiens d'Amérique, lorsqu'il écrivit que "la distinction entre les habitations d'hiver et d'été des habitants des îles de la reine Charlotte rappelle la coutume des Kamtschadales, qui ont leurs *balagans* pour l'été et leur *yourts* pour l'hiver (5)".

D'un autre côté, "les loges des Kutchins [Loucheux) ressemblent aux huttes de neige des Esquimaux", dit expressément Sir John Richardson, qui ajoute : "Elles ont la même forme que ces huttes et la même apparence que les *Yourtes* des Anadyrskis d'Asie" (6).

Même plus à l'ouest dans l'immense Sibérie un voyageur récent vit, dans la vallée du lac Baikal, "des groupes de tentes en tout semblables à celles des Peaux-Rouges. Elles appartenaient à des aborigènes mongols de la tribu des Buriats, qui disparaissent devant les Moscovites comme les Peaux-Rouges devant les Saxons" (7)

Chacun connaît la forme particulière des *tipis* des Indiens des plaines canadiennes, qu'on retrouve dans les forêts des Dénés de l'est: des cônes ou pains de sucre gigantesques résultant de longues perches réunies au sommet et formant un grand rond à la base. Nous les retrouvons sous le ciel d'Asie, à savoir dans la vallée de l'Amour, d'après Gérard Fowke. "Le style le plus simple", écrit-il, "suit quelque peu la forme du wigwam indien, avec un certain nombre de perches attachées ensemble au sommet et étendues en bas à

2—*Tent Life in Siberia*, p. 153; New York, 1910.
3—*Account of a Voyage of Discovery*, Vol. II, p. 49.
4—*Trans. Can. Inst.*, vol. IV, pp. 185-89.
5—Cité par Swan, *The Haidah Indians of Queen Charlotte Islands*, p. 12.
6—*Arctic Searching Expedition*, vol., I, p. 393; Londres, 1851.
7—John Foster Fraser, *The Real Siberia*, p. 137; Londres, 1904.

distance les unes des autres ; cette charpente est recouverte d'écorce ou de peaux, ou bien de nos jours de toile à tente" (8). J'en ai moi-même vu des photographies, qu'on prendrait pour des représentations de tipis crises ou montagnaises.

Un autre voyageur, Stæhlin, constate de son côté une pareille similarité dans les habitations permanentes des deux continents. Parlant des naturels de l'île Oumanak, l'une des Aléoutiennes, il dit qu'ils " bâtissent leur jurts de la même manière que celles du Kamtschatka, avec du mélèze, du sapin (*fir*) et d'autre bois charrié par la mer à leurs parages" (9).

Un troisième auteur décrit ainsi les demeures des aborigènes qu'il visita : "Elles sont faites avec un grand nombre de longues perches disposées en rond, liées ensemble par le haut et couvertes d'écorce de bouleau presque jusqu'au sommet, qu'ils laissent ouvert pour le passage de la fumée. Durant l'hiver, ils ferment l'entrée avec un morceau de drap ou une peau. Le feu est au milieu de la hutte, et la famille... s'assied tout autour".

Qui n'a reconnu à cette description la fameuse tipi des sauvages des grandes plaines américaines"? Et pourtant il n'est nullement question ici des aborigènes du Nouveau-Monde. L'habitation présentée au lecteur dans cette citation n'est autre chose que la hutte d'été du Tongouse sibérien, et c'est le naturaliste Gmélin qui nous initie aux détails de sa construction" (10).

Il n'y a pas jusqu'à la place d'honneur dans l'humble logis de l'aborigène qui ne soit la même en Asie et en Amérique, c'est-à-dire aussi loin que possible de la porte. L'abbé Huc et d'autres voyageurs en font foi en ce qui est des Sibériens, et, relativement aux Dénés de l'Amérique, j'ai vu moi-même, à l'occasion de ces festins d'apparat dont il sera question plus loin, un invité sortir précipitamment parce qu'il se croyait insulté en étant placé trop près de la porte. Les alentours en sont réservés aux femmes et aux chiens, deux espèces de créatures qui jouissent à peu près de la même considération parmi les Américains et les indigènes de la Sibérie.

8—*Exploration of the Lower Amur Valley* (*American Anthropologist*, vol. VIII, p. 279.

9—*An Account of the New Northern Archipelago*, p. 38.

10—*Op. cit.*, vol. I, p. 303.

Parlant des villages porteurs, j'écrivis, il y a vingt-deux ans, qu'ils sont généralement situés "sur la rive nord des lacs, de manière à profiter des rayons du soleil venant du côté opposé" (11), et que les maisons dont ils sont composés n'ont d'autre cheminée qu'une ouverture dans le toit. Or Wrangell nous dit que celles des Tchouktchis sédentaires sont bâties de telle sorte que "leur porte, qui est basse, est toujours tournée au sud", et qu'au sommet se trouve un trou pour laisser échapper la fumée" (12).

Ainsi en est-il des habitations des Tartares, dont la porte est toujours au midi, d'après l'envoyé de saint Louis, Guillaume de Rubruquis (13).

J'ai décrit dans l'ouvrage auquel j'ai fait allusion ci-dessus l'échelle des aborigènes d'Amérique, "c'est-à-dire un tronc d'arbre avec des entailles de distance en distance pour y poser les pieds". C'est là, apparemment, un bien petit détail; il n'en est pas moins significatif puisqu'il a fallu la culture supérieure des Pueblos pour leur faire penser, par rapport à cet accessoire de toute maison, à une double pièce de bois traversée de nombreux bâtons. Nous trouvons une contrepartie du premier modèle chez les Gilyaks de la Sibérie grâce à R.-J. Bush, qui nous apprend que les plates-formes érigées autour de leurs demeures "sont atteintes au moyen de marches grossières taillées dans un tronc d'arbre" (14).

Peter Dobell dit aussi avoir vu, parmi les Kamtchadales, "un madrier placé contre l'arête du trou avec des coches taillées dedans pour y recevoir les pieds—misérable équivalent d'une échelle" (15), et William-H. Dall, écrivant à propos des anciens habitants des Aléoutiennes, parle aussi d'un toit "muni d'un tronc d'arbre entaillé en guise d'échelle " (16).

Page 355 du second volume des Voyages de Cook (édition de 1840), se trouve une illustration représentant une lettre d'Ounalaska qui contient une de ces échelles primitives.

Tout près de l'habitation des Porteurs et autres Dénés, le voyageur ne manque pas de remarquer des magasins ou dépôts aériens,

11—*Notes*, p. 184. 12—*Op. cit.*, pp. 358-59.
13—Voyage, pp. 251, 253.
14—*Reindeer, Dogs and Snow-Shoes*, p. 103.
15—*Travels in Kamtchatka and Siberia*, vol. I, p. 90; Londres, 1830.
16—*On the Remains of later Pre-historic Man Obtained from the Caves in the Catherina Archipelago*, p. 6; Washington, 1878.

dont je publiai la représentation, accompagnée d'une description, à la p. 196 des *Notes* déjà mentionnées. C'est ce qu'on appelle une cache dans la langue des traiteurs de fourrures de l'Amérique du Nord. On trouve de semblables dépôts en Sibérie d'après l'explorateur Bush que je cite : "Contiguës à chaque maison et bâties sur des échafaudages tout proche, plusieurs pieds au-dessus de la neige et assez haut pour que les chiens ne puissent les atteindre, se trouvaient des structures coniques et de forme pyramidale dont on se servait en guise de dépôts pour les provisions" (17).

Si maintenant nous pénétrons dans l'humble logis de l'aborigène sibérien, nous y retrouvons absolument les mêmes ustensiles que nous avons pu voir dans la tipi conique ou la loge semi-sphérique de l'Indien de l'Amérique du Nord. J'ai minutieusement décrit, avec force figures, dans mes *Notes on the Western Dénés*, ceux dont se servent ces derniers: plats et chaudières, bassins et casseaux, le tout en écorce de bouleau. Sans entrer dans autant de détails à ce sujet Hearne l'a aussi mentionné en ce qui est des Dénés orientaux qui, eux aussi, n'ont, ou n'avaient originairement, que des vases de même matière.

De leur côté, Grieve et Jefferys nous disent des habitants du Kamtchatka que "tous leurs meubles consistent en plats, en bassins, en auges et en pots, tous fabriqués de l'écorce des bouleaux" (18).

Les occupations propres aux deux sexes, qu'elles se produisent à la maison ou au dehors, sont également identiques en Asie et en Amérique, et nous pouvons très bien appliquer aux naturels du dernier continent ce que les auteurs susmentionnés disent de ceux du premier, à savoir que "l'occupation des hommes c'est la chasse et la pêche ; c'est aussi leur tâche de bâtir leurs cabanes, de couper le bois, de soigner leurs chiens et d'amener les provisions.

"Les femmes sont les seuls et uniques taneurs (*sic*), tailleurs et cordoniers (*sic*). C'est une marque de honte parmi eux si un homme s'abaisse à de tels métiers. Aussi se moquèrent-ils des premiers

---

17—*Op. cit.*, p. 351. Un autre auteur, Martin Sauer, de l'expédition Billings, décrit ainsi les "caches" des Tongouses qu'il rencontra : "Ils laissent là leur stock de poisson sec et de petits fruits dans de grandes boîtes érigées sur les arbres ou des pieux, pour leur propre bénéfice ou celui de leurs congénères en voyage au cours de l'hiver" (*An account of a Geographical and Astronomical Expedition to the Northern Parts of Russia, p. 47*)

18—"Description abrégée du Pays de Kamtschatka", p. 64.

Russes quand ils les virent s'occuper de l'aiguille. Les femmes teignent les peaux ; elles apprennent les exorcismes et la médecine" (19).

Chez les sauvages, il faut bien le dire, le nombre de leurs occupations est bien plus grand ; mais nous savons par d'autres que la liste qu'en donnent les deux auteurs anglais est loin d'être complète en ce qui touche aux Sibériennes dont ils parlent.

Avant de quitter le sujet des habitations aborigènes, je me permets de noter un autre point de ressemblance entre l'Asie et l'Amérique, malgré son insignifiance apparente. C'est de tels détails qu'est faite la vie sociale, ou plutôt ce qui dans la vie sociale a le plus d'importance au point de vue ethnographique. Selon le colonel N. Prjévalski, qui a en vue les Mongols parmi lesquels il fit de longs voyages, même dans l'intérieur de sa iourte, un nomade dira : "Tel objet est placé au nord ou à l'ouest". C'est précisément le cas relativement aux Dénés qui, bien qu'ayant des mots pour indiquer les directions à droite ou à gauche, ne s'en servent jamais comme nous le faisons. Lorsqu'il est question de position, ils ont invariablement recours à des termes qui dénotent les points cardinaux, alors même que la distance est tout à fait insignifiante.

Prjévalski rapporte aussi que "dans la Mongolie orientale, avant de se séparer de son hôte, le voyageur échange avec lui de petites serviettes de soie comme gage de sympathie mutuelle" (20). Les Dénés n'ont point, comme on peut bien le penser, de serviettes de ce genre. Nous n'en pouvons pas moins comparer la coutume des Mongols avec celle du voyageur déné qui, avant de retourner, ou de continuer sa route, échange des habits avec son hôte en signe d'amitié. Venir d'une place avec le même costume équivaut à une admission de mépris de la part de la personne qu'on a visitée. On s'en garde à tel point que cet échange mutuel de vêtements occasionne parfois le plus grotesque accoutrement, d'autant plus que le voyageur tient toujours à porter à son retour ce qu'on lui a donné.

Le lecteur pourra aussi comparer avec cette coutume ce qu'un des compagnons du capitaine Billings rapporte à la page 321 de douvrage de Martin Sauer : "Le chef.... prit alors notre comman-

19—*Ibid.*, pp. 64-65.
20—"Mongolie et Pays des Tangoutes", p. 45; Paris, 1880.

dant par la main et le fit passer par-dessus l'un des feux ; puis il enleva sa propre veste et la mit au capitaine Billings, qui en retour revêtit le chef d'une chemise propre. Cet échange d'habits est considéré comme une marque d'amitié et de protection réciproque."

Il est à gager que le chef sibérien se fût cru beaucoup plus honoré s'il eût reçu même l'habit de rebut du voyageur au lieu d'une chemise que celui-ci n'avait point portée. Cette scène, qu'on pourrait croire caractéristique des Dénés américains, se passa chez les Tchouktchis d'Asie.

Un autre explorateur rapporte ce qui suit : "Dans l'une des maisons où nous entrâmes aujourd'hui, je remarquai un enfant emmaillotté dans un sac attaché à une planche, absolument de la même manière que le sont les bébés des Indiens de l'Amérique du Nord" (21).

C'était chez les Yakoutes, et ma citation est empruntée à l'ouvrage de Sir Georges Simpson. A propos d'enfants, il me sera permis de rappeler ici l'interminable allaitement par les mères dénées, qui souvent donnent le sein à deux enfants à la fois, dont l'un marche depuis longtemps. De fait, je me rappelle un petit Porteur qui doit avoir eu six ou sept ans au moins, puisqu'il était assez grand pour apprendre un cantique que je venais de composer et qu'il me chanta moyennant rétribution. Et pourtant il têtait encore sa mère !

Or une dame anglaise qui voyagea parmi les Kirghiz écrit à propos d'un enfant de trois ou quatre ans, qui courait à sa mère pour en être allaité, et elle ajoute : "Vous seriez surpris de voir des garçons de dix à onze ans têter leur mère" (22).

Quand elles ne leur donnent point le sein, les mères dénées ont une ressource bien connue pour pacifier leur progéniture de mauvaise humeur. Elles lui font sucer un morceau de gras. N'est-il pas quelque peu singulier de retrouver précisément la même pratique sous le ciel gris de la Sibérie orientale? Sarytschew nous apprend, en

21—Geo. Simpson, *An Overland Journey round the World*, vol.II, p. 129 de l'édition américaine; Philadelphie, 1847.

22—Mme Atkinson, *Recollections of Tartar Steppes and their Inhabitants*, p. 178; Londres, 1863. A. Erman rapporte la même coutume relativement aux Tongouses (*Travels in Siberia*, vol. II, p. 527,) et H. Lansdell en dit à peu près autant des Manyargs, tribu riveraine de l'Amour central, (*Through Siberia*, p. 507).

effet, que les Tongouses "ressemblent aux Jakuts par leur manière d'apaiser un enfant qui pleure : ils lui donnent un morceau de gras à sucer" (23).

En outre, en Asie tout comme en Amérique, la mousse tient lieu de langes (24).

Enfin, puisque nous en sommes aux nourrissons, une autre analogie non moins significative est l'horreur et la honte que ressentent les parents, asiatiques aussi bien qu'américains, pour la naissance de jumeaux. C'est pour la famille dénée un tel déshonneur que le père se croit désormais incapable de réussir à la chasse. Ainsi que je l'écrivais dans mon premier essai anthropologique en anglais, "l'infanticide a été très rare parmi eux. Néanmoins, une coutume indigène aujourd'hui heureusement tombée en désuétude réclamait une exception dans le cas de jumeaux. On devait se défaire de l'un d'eux, vu que la naissance de deux enfants à la fois était regardée comme le présage de quelque malheur, et rien moins qu'une monstruosité" (25).

Cela est si vrai que, même depuis leur conversion au christianisme et malgré mon intervention personnelle, il ne s'est pas encore produit parmi les Dénés de l'ouest un seul cas de jumeaux, je ne dis pas atteignant l'âge de maturité—je devins pourtant leur missionnaire dès 1882—mais vivant tous les deux l'espace d'une seule année ou même de quelques mois. Toujours l'un deux meurt peu après sa naissance, et on s'en excuse en mettant sa mort au compte de causes d'ordre naturel.

Or que voyons-nous parmi les naturels de la Sibérie? Grieve et Jefferys vont encore nous l'apprendre en deux mots. "Il y en a d'autres qui tuent leurs enfans dès leur naissance", écrivent les auteurs anglais, qui ajoutent : "C'est leur superstition qui les engage à ces cruautés. Car si une femme met des jumeaux au monde, il faut du moins qu'il en meure un" (26).

Des enfants tongouses Mme Atkinson dit qu'en été "ils courent invariablement tout nus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de

23—*Account of a Voyage of Discovery*, vol, 1, p. 15.
24—*Ibid.*, *ibid*, ; Morice, *Three Carrier Myths, with Notes and Comments* (*Trans. Can. Inst.*, vol. V, p. 5, note).
25—*The Western Dénés ; their Manners and Customs*, p. 126.
26—*Op. cit.*, p. 80.

dix ou douze ans" (27), remarque qui ne saurait être plus vraié des enfants, surtout des garçons, des Dénés avant l'arrivée des missionnaires parmi eux.

D'après Sir Georges Simpson, les Yakoutes ont "des canots d'écorce de bouleau de la forme propre à ceux des Indiens de la rivière Pend d'Oreille, près du fort Colville" (28), après quoi ce voyageur rapporte que ces canots "servent aussi de cercueils, ainsi que cela se voit chez les Tchinouks et autres tribus de la côte américaine".

Les embarcations de ces derniers sont naturellement de bois. Elles aussi ont leur équivalent comme forme et manufacture dans les *dug-outs*, ou troncs d'arbres creusés, des Dénés de l'ouest.

Le même style primitif de canots domine parmi les Gilyaks de la vallée de l'Amour, ainsi qu'on le voit mainte et mainte fois dans un livre de voyages par un officier de la marine anglaise (29).

Bush remarque de plus que "dans le but de veiller à leur sûreté personnelle lorsque l'eau est dangereuse, les Kamtchadales assujettissent ensemble deux [canots] ou plus, en les attachant côte à côte au moyen de perches legères passées au travers de leurs bords" (30). J'ai moi-même vu plusieurs fois de ces radeaux improvisés parmi les Babines et les Porteurs, et Hearne nous assure que même les Dénés orientaux avaient l'habitude de recourir à cette pratique en des circonstances analogues, malgré la nature bien plus frêle de leurs embarcations (31).

Pour aider la marche en hiver, les Dénés de l'ouest ont, comme supplément à la raquette, dont l'usage est naturellement universel en Asie comme en Amérique, un bâton spécial avec attachement discoïde qui l'empêche d'enfoncer dans la neige (32). Les Gilyaks

27—*Ibid.*, p. 348. Et cette particularité n'est point le propre exclusif des basses classes, puisque le mari de cette dame nous apprend qu'un certain chef Kirghiz, qui possèdait plus de trois mille chevaux, presque trois cents chameaux, avec des bœufs et des moutons en quantité, "avait quatre enfants, lesquels allaient nus" Oriental and Western Siberia, p. 258) V. aussi p. 285 du même ouvrage.

28—*Op. cit.*, vol II, p. 127.

29—J.-M. Tronson, *A Voyage to Japan, Kamtschatka, Siberia, Tartary*, pp. 135, 277, 323; Londres, 1859.

30—*Op. cit.*, p. 46.

31—*A Journey from Prince of Wales's Fort in Hudson's Bay to the Northern Ocean*, p. 119.

32—A la p. 154 de mes *Notes*, je donne une description, avec deux figures, de ce bâton tel que nous le voyons aujourd'hui parmi les Porteurs de la Colombie Britannique.

de la Sibérie orientale ont un semblable accessoire qui, d'après Bush, " a près de son extrémité inférieure un petit cercle qui lui est fixé au moyen d'un réseau en lanières de peau de renne [tout comme chez les Dénés] qui l'empêche d'enfoncer dans la neige en hiver" (33).

Les Esquimaux de l'ouest ont aussi adopté ce bâton à neige ; mais, dans son précieux ouvrage, *Primitive Travel and Transportation*, mon excellent ami d'autrefois, le Prof. Otis-T. Mason, le croyait d'introduction récente en Amérique, de même que les lunettes à neige des Esquimaux et des Loucheux, qu'on retrouve également en Asie (34).

Parmi les Porteurs de la Colombie Britannique, ce bâton spécial a un second objet que j'ai ainsi décrit : "La main du chasseur, chaude et tremblante par suite de l'excitation de sa course, peut être soutenue et affermie en la passant dans une boucle en lanière qui accompagne souvent la partie supérieure de l'instrument, et fournir ainsi au canon de son fusil un appui sur lequel il peut compter lorsqu'il fait feu" (35).

Or voici ce que je lis dans un ouvrage assez peu connu : "Il y a un élément de pittoresque introduit par le Samoyède dans la manière de se servir des armes à feu : il tire aide d'un support qui rappelle le bon vieux temps des fusils à mèche. Ce support est en bois, a près de deux pouces de diamètre et quatre pieds de long. Il ressemble beaucoup à certains supports de queue de billard" (36).

S'il faut en croire A. Campbell (37), les Aléoutes des environs d'Ounalaska, qu'on peut regarder comme intermédiaires entre les Asiatiques et les Américains, font eux-mêmes usage d'un pareil accessoire à leur mousquet.

Je sais fort bien que, au point de vue de l'ethnologue, cette particularité n'a pas grande importance. Je la donne comme un excellent exemple du bien-fondé de l'axiome anthropologique que les

33—*Op. cit.*, pp. 134-35.
34—*Op. cit.*, p. 272 ; Washington, D. C.
35—*Notes*, p. 155.
36—*The great Frozen Land*, p. 80.
37—*A Voyage round the world*, p. 62 ; Edimbourg, 1816. On peut en dire autant des Kamtchadales (V. les Voyages du capitaine Cook, vol. II, p. 485); et même des lointains Thibétains (W.-W. Rockhill, *Notes on the Ethnology of Tibet*, p. 712.)

mêmes besoins créent les mêmes moyens. Reste, pourtant, le bâton à neige de nos Indiens, qui est reconnu comme ayant eu son origine en Asie.

Quant à la pêche sur une grande échelle, c'est-à-dire au moyen de pièges, les mêmes systèmes, des combinaisons analogues se font remarquer chez les Kamtchadales et autres Asiatiques du nord-est et les aborigènes de l'Extrême-Nord de l'Amérique. Sir Geo. Simpson l'atteste lorsqu'il écrit : "Pendant un petit tour de promenade j'observai dans un ruisseau un certain nombre de paniers et de barrières à poissons semblables à ceux que j'avais vus sur la Colombie et dans la Nouvelle-Calédonie" (38).

Ces espèces de machines en treillis sont, de fait, si semblables non seulement à celles dont se servent les Indiens de ces régions, mais encore à celles dont font usage mes anciens sauvages, que Bush et moi-même les avons décrites absolument dans les mêmes termes à l'insu l'un de l'autre, à savoir comme de "longs paniers en forme d'entonnoir" (39).

Ce voyageur américain, dont je n'ai connu que longtemps après le livre intéressant, remarque en outre : "Je trouvai plus tard cette espèce de piège parmi toutes les tribus stationnées entre l'Amour et l'océan Arctique".

Cette similarité est si évidente pour quiconque a étudié sur place les habitants de l'un et l'autre continent, que deux anciens auteurs, qui nous les décrivent tels qu'ils étaient à l'époque des premières découvertes russes dans l'Extrême-Nord de l'Amérique, ne peuvent eux-mêmes résister à la tentation de citer quelques-unes des ressemblances qui les avaient frappés.

"Les Américains et les Kamtchadales se ressemblent par les points suivants", écrivent Grieve et Jefferys dans un petit livre très rare dont une traduction française parut en 1768, laquelle était elle-même calquée sur une traduction allemande publiée quelque temps auparavant: "1o. Dans leur physionomie. 2o Dans l'apprêt des mêmes herbes, qui leur servent de nourriture. 3o Dans leur

---

38—*An Overland Journey*, vol. II, p. 348 de l'édition anglaise. Par Nouvelle-Calédonie les traiteurs de la compagnie de la baie d'Hudson entendaient le pays connu aujourd'hui comme la Colombie Britannique, moins le territoire au sud de la Thompson.

39—Bush, *op. cit.*, p. 172 ; Morice, *Notes*, p. 84.

manière de faire du feu. 4o En ce que leurs haches sont ou de pierre ou d'ossemens. 5o Leurs habits et leurs chapeaux sont semblables, et 6o ils teignent les uns et les autres leurs peaux avec l'écorce d'aulne. Ces particularités pourront éclaircir la question, d'où l'Amérique a pu être peuplée. Car quand même on serait d'accord que l'Asie et l'Amérique n'ont jamais été contiguës, comment pourroit-on soutenir qu'il ait été impossible d'y passer lorsqu'on considère le grand nombre d'Isles situées entre les deux continents, qui facilitent le passage de l'un à l'autre" (40) ?

Si je ne me trompe, le lecteur doit être maintenant disposé à admettre qu'il existe une merveilleuse identité entre la technologie des tribus américaines et celle des peuplades asiatiques.

Mais ce n'est pas tout.

A.-G. Morice, O. M. I.

40—*Op. cit.*, pp. 18-19.

(*A suivre*)

PAGES ROMAINES

AU CAPITOLE: LE RÉQUISITOIRE DE M. SALANDRA

Le 2 juin, le Capitole a enregistré dans ses fastes l'une de ses plus belles journées historiques, et Dieu sait cependant s'il en compte de nombreuses !

A l'occasion de la séance solennelle du comité romain de l'organisation civile pendant la guerre, M. Salandra, président du conseil des ministres italiens, répondit aux insultes de l'Autriche et de l'Allemagne, traitant la déclaration de la guerre de l'Italie de trahison sans exemple dans l'histoire, par un formidable réquisitoire contre les deux empires germaniques.

D'instinct on se reportait aux séances du sénat romain, tant ce jour-là, au Capitole, tout y réveillait des souvenirs puissants. Sur les murs de la salle en laquelle M. Salandra parlait, se déroulaient les scènes des Horaces et des Curiaces, les deux triples alliances légendaires; en dehors des portes de la salle, et jusqu'au bas des dégrés de l'escalier monumental des Romains, des Romains, venus pour prolonger jusqu'aux rampes du Capitole les applaudissements qui à son sommet feraient écho à la parole qui vengeait les insultes faites à l'Italie. Et là, tout à côté, à deux pas de la Roche Tarpéienne, l'ambassade allemande, fenêtres et portes closes. A une époque, non encore lointaine, Guillaume II, se croyant le véritable suzerain de l'Italie, se fit faire une salle du trône, en ce palais aujourd'hui désert, et tout ce que l'orgueil humain peut rêver, l'art le peignit sur les murs à la gloire de l'empire allemand.

C'est dans ce cadre puissant que M. Salandra jeta à ses alliés de la veille le défi de prouver qu'en se détachant d'eux, il ait forfait à l'honneur, " C'est pour sauvegarder les aspirations les plus anciennes et les plus élevées, les intérêts les plus vitaux de notre patrie, que nous sommes entrés dans une guerre, plus grande que toutes celles dont il est question dans l'histoire, guerre qui impose

des devoirs non seulement aux combattants mais aussi à ceux qui restent au foyer. Personne ne peut se soustraire à ces obligations: celui qui ne prête pas son bras à la Patrie doit lui donner son esprit, ses biens, son cœur, la renonciation, tous les sacrifices.

"Je m'adresse à l'Italie et au monde civilisé pour montrer, non par des paroles violentes, mais par des faits précis et par des documents, combien la rage des ennemis a essayé vainement de diminuer la haute dignité morale et politique de notre cause que nos armes feront prévaloir. Puisque je parle du Capitole et représente, en cette heure solennelle, le peuple et le gouvernement de l'Italie, moi, modeste citoyen, j'ai le sentiment d'être beaucoup plus noble que le chef de la maison de Habsbourg. Les hommes d'Etat médiocres, qui, avec une légèreté téméraire se sont trompés dans toutes leurs prévisions et ont mis, en juillet dernier, le feu à toute l'Europe et même à leurs foyers, s'apercevant aujourd'hui d'une nouvelle faute énorme, se sont exprimés dans leur Parlement de Budapest et de Berlin en paroles brutales contre l'Italie et contre son gouvernement, dans le but évident de se faire pardonner par leurs concitoyens en les enivrant de visions cruelles de haine et de sang.

"La thèse fondamentale des hommes d'Etat de l'Europe centrale tient dans les mots de trahison et surprise, de la part de l'Italie envers les alliés fidèles. Il serait facile de demander s'il a le droit de parler d'alliance et de respect des traités, celui qui, représentant avec beaucoup moins de génie et avec autant d'indifférence morale la tradition de Frédéric-le-Grand et de Bismarck, a proclamé que la nécessité n'a pas de loi, et a consenti à ce que son pays foulât aux pieds, brûlât et ensevelît au fond de l'océan tous les documents et toutes les habitudes de civilisation du droit public international.

"Le Livre Vert préparé par M. Sonnino, et l'orgueil de ma vie sera d'être lié à lui en pleine solidarité en cette heure solennelle après trente années d'amitié, démontre qu'il y a eu, de décembre à mai, de longues, pénibles, et inutiles négociations. Mais il n'est pas vrai, comme on cherche à le faire croire de façon artificieuse, que le ministère reconstitué en novembre ait changé la direction de notre politique internationale.

"Le gouvernement italien, dont la ligne de conduite ne s'est jamais modifiée, a jugé sévèrement, à l'heure même où il en a eu connaissance, l'agression de l'Autriche contre la Serbie, et il en a prévu les conséquences que n'avaient pas prévues ceux qui avaient prémédité le coup avec tant d'inconscience."

A l'appui de cette déclaration, M. Salandra lut ensuite la dépêche suivante, adressée le 25 juillet par le marquis di San Giuliano, alors ministre des Affaires Etrangères, au duc d'Avarna, ambassadeur d'Italie à Vienne:

"M. Salandra, M. de Flotow et moi avons eu une longue conversation. M. Salandra et moi avons fait remarquer avant tout à M. de Flotow que l'Autriche n'avait pas le droit, d'après l'esprit du traité de la Triple-Alliance, de faire une démarche comme celle qu'elle a faite à Belgrade, sans un accord préalable avec ses alliés. En effet, l'Autriche, étant donné la manière dont est rédigée la note et les demandes faites, lesquelles cependant sont peu efficaces contre le danger panserbe et sont profondément offensantes pour la Serbie, et indirectement pour la Russie, a clairement démontré qu'elle veut provoquer la guerre. Nous avons donc déclaré à M. de Flotow qu'en raison de cette façon d'agir de l'Autriche, il en résulte le caractère défensif conservateur de la Triple-Alliance pour l'Italie, et que celle-ci n'est pas obligée de venir en aide à l'Autriche au cas où, par suite de cette démarche, elle se trouverait en guerre avec la Russie, parce qu'en ce cas, toute guerre européenne est la conséquence d'un acte de provocation et d'agression de la part de l'Autriche.

"Le gouvernement italien a nettement soulevé le 27 et le 28 juillet, à Berlin et à Vienne, la question de la cession des provinces italiennes soumises à l'Autriche et nous avons déclaré que si nous n'obtenions pas des compensations adéquates, la Triple Alliance serait irréparablement rompue. L'histoire impartiale

dira que l'Autriche, ayant trouvé en juillet 1913 et en octobre 1913, l'Italie hostile à ses intentions d'agression contre la Servie, se mit d'accord avec l'Allemagne en vue de créer une surprise et un fait accompli."

Après avoir raconté comment le drame de Serajevo fut exploité comme prétexte de guerre, un mois après qu'il eut été accompli, M. Salandra exposa ainsi qu'il suit toute la vérité de la situation: "La vérité est que l'Autriche et l'Allemagne ont cru, jusqu'au dernier jour, avoir à faire à une Italie faible et bruyante mais n'agissant pas, capable d'essayer du chantage, mais non de faire valoir par les armes son bon droit, à une Italie pouvant être paralysée en dépensant quelques millions et en s'entremettant par des ménées inavouables entre le pays et le gouvernement.

"Les souverains et les ministres des affaires étrangères d'Allemagne et d'Autriche ont parlé de l'alliance que nous avons dénoncée après qu'ils l'avaient en fait rompue, comme d'une Providence sous les ailes de laquelle l'Italie vécut pendant tant d'années, se developpa économiquement et s'accrut territorialement.

"Je ne nierai pas les bienfaits des alliances. Les bénéfices cependant n'en doivent pas être unilatéraux, mais être pour tous les contractants.

"Est-ce que dans ce dernier cas. les Empires centraux l'eussent acceptée, renouvelée ?.....................................

"Il faut savoir comment a fonctionné l'alliance au cours de ces dernières années dans son esprit véritable, et comment elle a contribué à l'unique augmentation de notre territoire, à savoir l'acquisition de la Lybie.

"Les soupçons continuels et les intentions agressives de l'Autriche vis-à-vis de l'Italie sont notoires et résultent de preuves authentiques.

"Le chef de l'état-major autrichien, le général Conrad de Hoetzendorf, a toujours soutenu l'idée qu'une guerre contre l'Italie était inévitable, soit à cause de la question des provinces irrédentistes, soit en raison de la jalousie provoquée en Italie par les entreprises de l'Autriche dans les Balkans, et dans la Méditerranée orientale."

Le général Conrad ajoutait: "L'Italie veut s'agrandir dès qu'elle sera prète et, en attendant, elle s'oppose à tout ce que nous voulons entreprendre dans les Balkans. Il faut donc l'abattre pour avoir les mains libres !

"Et le chef d'état-major déplorait qu'on n'eût pas attaqué l'Italie en 1907.

"Le ministre des affaires étrangères d'Autriche reconnaissait lui-même que l'opinion répandue dans le parti militaire était qu'il faut opprimer par une guerre l'Italie, parce que du royaume d'Italie dérive la force d'attraction des provinces italiennes de la monarchie danubienne."

M. Salandra, s'appuyant sur des documents, exposa ensuite comment l'Autriche paralysa l'Italie dans la conquête de la Tripolitaine.

Puis, il résuma en trois désidérata les objectifs de la politique italienne: 1o la défense de l'italianité ; 2o une frontière militaire remplaçant celle qui fut imposée en 1866 et par laquelle toutes les portes de l'Italie sont ouvertes à ses adversaires; 3o une position stratégique dans l'Adriatique moins dangereuse, moins malheureuse que celle qu'elle a.

Or, tous ces avantages essentiels étaient en substance refusés par l'Autriche. Dans le Livre Vert on trouve un naïf document autrichien disant à peu près: "Non, cela, nous ne pouvons pas le donner, parce que ce serait modifier notre frontière militaire."

Mais cette frontière militaire est une offense envers l'Italie.

De même, à la demande minimum du gouvernement italien, faite avec la mort dans l'âme, d'accorder l'indépendance à Trieste, l'Autriche répondit en offrant à Trieste une autonomie administrative.

La question de l'exécution des promesses était elle-même très importante.

On disait à l'Italie qu'elle ne devait point douter de l'exécution des promesses qui lui étaient faites, l'Allemagne en donnant la garantie ; mais si, à la fin de

la guerre, l'Allemagne n'avait pas été à même de pouvoir maintenir la parole donnée, quelle eût été la condition de l'Italie? Et en tout cas, après cet accord, il y aurait eu une Triplice renouvelée, mais de conditions bien inférieures, car il y aurait eu un Etat souverain et deux états sujets .

Et, après la claire exposition des désiderata italiens et de la garantie de leur réalisation, M. Salandra ajoutait :

"Le jour où une des clauses du traité n'aurait pas été exécutée, le jour où l'autonomie municipale de Trieste aurait été rompue par un décret quelconque de l'empereur ou de l'un de ses lieutenants, à qui aurions-nous pu nous adresser? Au supérieur commun, à l'Allemagne?.

"Mais avec tout le respect qu'on peut avoir pour la savante, puissante et grande Allemagne, pour son admirable exemple d'organisation et de résistance, au nom de l'Italie, je déclare que nous ne voulons l'assujettissement ni le protectorat de personne. Le rêve d'hégémonie universelle est brisé. Le monde est insurgé. La paix, la civilisation, l'humanité future doivent se fonder sur le respect complet des autonomies nationales, parmi lesquelles l'Allemagne devra siéger égale aux autres, mais non maîtresse.

. . . .

"Un immense éclat d'indignation a secoué toute l'Italie, non pas seulement dans le peuple, mais dans les classes les plus élevées, dans les plus nobles cœurs, dans le cœur de ceux qui ont compris quelle était la dignité de la nation, dans le cœur de toute cette jeunesse qui est prête à donner à la patrie son sang, pour l'éclat de sa gloire.

"Le soupçon est né ensuite qu'un ambassadeur étranger s'entremêlait entre le gouvernement, le parlement et le pays.

"Alors se sont tues les discussions intérieures et toute la nation s'est resserrée dans une merveilleuse unité morale qui sera notre plus grande force dans la lutte sévère que nous avons entamée, qui doit nous conduire par notre vertu, et non par les concessions bienveillantes d'autrui, à l'accomplissement des plus hautes destinées."

"Que devant les trois couleurs flottant sur le camp près de la personne sacrée du roi, tous les drapeaux s'inclinent, que les esprits se fondent dans la foi et dans la concorde. Par ce signe nous vaincrons. Vive l'Italie ! Vive le Roi ! "

D'interminables applaudissements répondirent à la parole de M. Salandra. Du haut du Capitole, le défi de tout un peuple était jeté à l'orgueil germanique ; les aigles romaines reprenaient leur vol vers les frontières ennemies. Le lendemain la presse entière sans nul désaccord, même dans les journaux qui avaient été plus ou moins au service de l'Allemagne, loua avec enthousiasme le formidable réquisitoire prononcé par le ministre italien contre la politique hypocrite des empires du centre.—En ce concert de louanges, le dictionnaire épuisa tous ses qualificatifs, et l'adulation populaire fit revivre en faveur de M. Salandra le titre donné autrefois aux empereurs qui domptèrent les Teutons, celui de *Germanicus*.

DON PAOLO AGOSTO.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - - L'abbé L. LINDSAY.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

3 3 7

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV AOUT 1915 N° 8

LES CAPUCINS EN ACADIE

1632-1654

Sans avoir eu jamais des limites bien définies, l'Acadie, au XVe siècle, représentait cette partie de l'Amérique du Nord qui se trouve au sud-est du fleuve Saint-Laurent et comprend le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et la partie nord de l'état du Maine. La rivière Kennébec, jusqu'en 1656, et plus tard, la rivière Penobscot, formaient la ligne de démarcation des possessions anglaises et françaises (1).

C'est à la France que revient l'honneur d'avoir tout d'abord (1604) apporté en Acadie le flambeau de la foi et les bienfaits de la civilisation chrétienne.

L'histoire de la colonie acadienne ne devait être, malheureusement, que le récit d'une suite de désastres, interrompue de ci de là par quelques instants bien fugitifs de bonheur.

Par trois fois (1628, 1654, 1710), l'Acadie est conquise par les Anglais. Deux fois, l'Angleterre, un peu à contre-cœur il faut bien le dire, rend cette colonie à la France par les traités de Saint-Germain-en-Laye (1632) et de Bréda (1667). Mais la conquête de Port-Royal, en 1710, est consacrée comme un fait définitif par la paix

---

1—Bibliographie :—Notre article s'est inspiré d'un travail inédit du Rév. Père John, capucin : *The Capuchins in Acadia 1632-1654*. L'auteur a bien voulu nous faire part de ses recherches; nous l'en remercions cordialement.—Moreau, *Histoire de l'Acadie française*, Paris, 1873. p. 1-2.—P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, t. I, Paris 1895, p. 1-2.—*Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France I*, Québec, 1883. 14-19, 26-29.

d'Utrecht (1713), qui abandonne du même coup aux Anglais tout le territoire de l'Acadie (1).

De 1615 à 1629, les Récollets étaient, en Acadie comme au Canada, les pionniers de la foi. Quels furent exactement les fruits de leur zèle apostolique? Nous ne saurions le dire : les documents nous font défaut sur ce point. Toutefois, nous savons qu'en 1629, lors de leur départ de l'Acadie, ils ne comptaient parmi les Indiens qu'une poignée de convertis. (2).

I

DÉBUTS DE LA MISSION CAPUCINE EN ACADIE
1632 à 1636

Si l'Acadie fut rendue à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), nous le devons au cardinal de Richelieu. "Voyant les choses de haut, dit le Père de Rochemonteix, il (Richelieu) faisait passer avant toute considération la gloire de nom français, le triomphe des armes du roi et l'expansion de la religion catholique; son patriotisme et sa foi se refusaient à laisser la protestante Anleterre jouir en paix, sur le Saint-Laurent, de positions injustement acquises" (3).

Le Cardinal Ministre, aussitôt après la paix de Saint-Germain, suscita et patronna deux Compagnies de commerce et de colonisation, l'une pour le Canzda et l'autre "aux fins de restaurer et de développer les établissements de l'Acadie" (4). Il lui fallait évidemment des missionnaires. Quel choix allait-il faire?

Le nonce de Belgique avait informé Rome du danger qui menaçait la foi des immigrants catholiques de l'Amérique du Nord (5). Ceci décida la Propagande d'en écrire au Père Joseph (22 nov. 1630) pour le prier d'y envoyer des missionnaires capucins afin d'en-

---

1—RAMEAU, *Une colonie féodale*, I vol. p. 356, édit. 1889.
2—FR. JOHN, *The Capuchins in Acadia*, fol. 2.
3—De ROCHEMONTEIX, *Jésuites et la N. Fr. XVIIe s.* vol. I p. 180 édit. 1895.
4.—RAMEAU, *op. cit.* vol. I p. 76.
5—P. ROCCO DA CESINALE, *Storia delle Missioni dei Cappuccini*, Rome 1873, t. III, p. 674.

rayer les progrès du protestantisme parmi les colons catholiques. (1) Le Père Joseph, sachant que Richelieu négociait alors la cession de la Nouvelle-France avec le Cabinet de Londres, se vit obligé d'attendre le règlement final de cette question avant d'entreprendre quoi que ce soit pour protéger les intérêts de la religion en Amérique. Cette intervention du Père Joseph explique, sans doute, pourquoi, quand se présenta la question de l'évangélisation de la Nouvelle-France, la première pensée du Ministre fut d'y envoyer les Capucins. Il faut bien l'avouer, cette première pensée était aussi une pensée du cœur. Richelieu avait une prédilection pour l'Ordre des Capucins, ce qui s'explique aisément. On connait les services signalés que l'Ordre des Capucins a rendus à sa cause par l'intermédiaire du Père Joseph. Le Cardinal avait coutume de l'appeler "son bras droit", et ajoutait parfois en le plaisantant : "Aucun ministre ou plénipolentiaire n'est capable de faire la barbe à ce Capucin".

De fait, les missions de la Nouvelle-France furent offertes à ces religieux ; (2) et cela, à l'exclusion de tout autre ordre de missionnaires, car "Richelieu, écrit l'abbé Faillon, avait jugé qu'il serait plus avantageux aux nouvelles colonies de n'avoir dans chacune que des religieux du même institut afin qu'il y eût plus d'entente, d'accord et de dépendance entre les missionnaires" (3).

"Par un sentiment de délicatesse très élevée, dit le P. de Rochemonteix, les Capucins refusèrent d'accepter cette mission qui leur semblait revenir de droit aux deux ordres religieux expulsés de Québec par les Anglais (4). Ils firent même des instances auprès du Cardinal en faveur des Jésuites et des Récollets. Aussi lisons-nous, dans les lettres patentes datées du 18 avril 1632, et données aux Jésuites à leur départ pour le Canada: "Ayant par contrat du

1—*Acta S. C. de Prop. Fide*, 22 nov. 1630, p. 164, no. 10—P. Rocco, *op. cit.*, p. 675.—Le Père Joseph (Du Tremblay) qu'on a appelé "l'Eminence grise", fut, comme on le sait, le conseiller le plus sage et le plus éclairé du célèbre Cardinal Ministre. Ame apostolique avant tout. il usa de son influence pour l'extension de la Foi et la conversion de ceux que l'hérésie avait éloignés de l'Eglise. N. D. L. R.

2—Winsor, *Narr. and crit. History* IV, p. 266;—Dawson, *The Saint Lawrence; its Basin and Border-Line. The Story of their discovery*, N. Y. 1905 p. 301;—De Rochemonteix, *op. cit.* vol. I p. 182;—Ferland, *Cours d'Hist. du Canada*, vol. I p. 252.

3—L'abbé Faillon, *Hist. de la colonie française en Canada*, vol. I, Montréal, 1865, p. 279.

4—P. de Rochemonteix, *op. cit.* p. 182.

vingt janvier dernier chargé le sieur Guillaume de Caen, cy-devant général de la flotte de la Nouvelle-France, de faire passer à Québecq, pays de la Nouvelle-France, trois Capucins avec ses hommes.... et ayant su depuis, par les Pères Capucins, qui nous l'ont présenté de bonne foi, que les Pères Jésuites avaient désjà esté employez aux lieux auxquels on les voulait envoyer, et partant qu'il estait et plus à propos et plus raisonnable de les remettre en possession des lieux dont ils avaient été expulsez, que d'y envoier les Capucins qui s'en sont excusez pour les mêmes raisons: A ces causes, désirant en cela satisfaire aux ungs et aux autres, et que ce qui appartient aux Pères Jésuites leur soit rendu afin qu'ils y travaillent à la gloire de Dieu ; nous ordonnons que les Pères.... aillent reprendre possession des maisons et lieux qu'ils ont déjà possédez au dit Québecq pour y faire les fonctions conformément à leur institut (1).

Cependant, les Capucins acceptèrent la mission de l'Acadie. C'était d'ailleurs le désir de la S. C. de la Propagande, (2) aussi bien que celui de Richelieu.

Rome, à la demande directe du nonce de France (3), nomma conjointement préfets apostoliques de cette mission les Pères Joseph et Léonard de Paris.

Tandis qu'on dispose tout pour le prochain départ des missionnaires, Richelieu, de son côté, pourvoit à l'exécution, par la Compagnie de la Nouvelle-France, de son projet en faveur de l'Acadie. Il nomme Isaac de Razilly, officier supérieur de la marine, chef de l'expédition. Le roi confirme cette nomination (le 10 mai 1632) et donne à M. de Razilly le titre de commandeur. Puis le Ministre lui remet les instructions qui suivent : "Le sieur de Razilly ira recevoir des mains des Anglais la côte d'Acadie et notamment Port-Royal, pour y établir la Compagnie formée par ordre de Sa Majesté pour ledit pays... Il y passera trois Capucins et le nombre d'hommes que la dite Compagnie jugera à propos avec victuailles et provisions nécessaires...." (4).

1—P. de Rochemonteix, *op. cit.* p. 183 ;—Dawson, *op. cit.* p. 301.
2—*Acta S. C. de Prop. Fide*, 22 nov. 1630 p. 164, no. 10.
3—Rocco da Cesinale, vol. III, p. 676.
4—Archives de la Marine.... Collection des Manuscrits relatifs à l'Hist. de la Nouv.-France, vol. I p. 85.

Le nouveau commandeur avait frété deux navires, *l'Espérance en Dieu* et le *Saint-Jean*. Le 4 juillet 1632, M. de Razilly quitta le Morbihan avec ses deux vaisseaux ayant à bord trois cents hommes et, parmi eux, six Pères Capucins (1).

L'erreur de M. Rameau est évidente, quand il écrit : "Le roi lui (à M. de Razilly) adjoignit, comme auxiliaires essentiels, trois Récollets, branche de l'Ordre des Capucins qui joua un si grand rôle dans la colonisation de l'Amérique du Nord" (2). C'est là une impardonnable ignorance pour un historien que cette confusion entre Capucins et Récollets.

Quels pouvaient bien être les sentiments de ces missionnaires en route pour leur nouveau champ d'apostolat? C'était, sans doute, la joie, l'enthousiasme que tout cœur d'apôtre éprouve plus intense, à mesure qu'il s'approche davantage du théâtre où se déploiera bientôt son zèle. Mais ce bonheur n'était-il pas quelque peu mêlé d'inquiète curiosité? On est bien en droit de le croire si l'on se souvient de l'étrange conception qu'on se faisait sur les habitants de l'Acadie. Voyez plutôt. "Au temps même que j'escris, je dis adieu à plusieurs Capucins, qui se séparent pour aller... au Canada (lisez Acadie), pays désert, stérile, où les hommes sont aussi sauvages que les bestes et qui n'ont aucune pratique de religion" (3).

On arriva au terme du voyage vers le début du mois d'août. Pour la première fois, des Capucins débarquèrent sur la terre d'Amérique. Leurs âmes tressaillaient d'allégresse et l'on devine combien ardents étaient les cris de reconnaissance qui s'échappaient vers le Ciel. Grand était l'honneur qui leur était dévolu : ils sauront le porter avec vaillance et générosité et se montreront toujours à la hauteur de leur mission sublime. Nous le constaterons dans les pages qui vont suivre.

. . .

Dès le 14 août 1632 M. de Razilly était en possession indiscutée de toute l'Acadie (4). Les Ecossais s'empressèrent de quitter le pays,

1—Moreau, *op. cit.* pp. 114-117;—Rameau, *op. cit*, p. 80 ;—P. Rocco da cesinale, vol. III, p. 676.
2—Rameau, *op. cit.*, p. 79-80.
3—P. Yves de Paris O. Cap. *Les heureux succès de la piété.* Paris 1632, p. 668 (cité par R. da Cesinale, vol. III p. 676, note 3).
4—Moreau, *op. cit.*, p. 117 ; Rameau, p. 80.

à l'exception de trois ou quatre familles qui se perdirent dans la population française.

Le Commandeur avait choisi La Hève comme lieu de sa résidence de préférence à Port-Royal. L'excellence du port de la Hève, sa plus grande proximité de l'Europe et les relations faciles et fréquentes que l'on entretenait avec les bâtiments de pêche dans la saison de la morue, l'y avaient décidé (1). Ce choix avait bien ses inconvénients. La Hève, dont la situation est resserrée et le territoire rocheux, n'offraient aux cultivateurs que peu de terrains fertiles.

Cependant la colonisation prospérait. Les profits réalisés sur les pelleteries, sur la pêche ou sur les travaux des champs étaient encore, il est vrai, insuffisants pour solder les avances qu'il fallait faire à l'établissement, et le Commandeur fut obligé, à diverses reprises, de recourir soit aux fonds de la société, soit à ses ressources personnelles et à sa famille.

Que faire? Pour alléger ses charges il créa des seigneuries, concédant à titre de fief telle portion du pays qu'il jugeait convenable (2). Charles de Saint-Etienne, sieur de La Tour, reçut "en toute seigneurie : les anciens postes du cap Sable, au sud de la presqu'île, où il avait autrefois fixé sa résidence, et le bassin du fleuve Saint Jean"; et Denys, les côtes du golfe Saint-Laurent jusqu'à la baie des Chaleurs. Le principal établissement de ce dernier était à Chédabouctou, près de Campseau.

Nos missionnaires, qui contemplaient avec bonheur l'activité que déployaient partout les colons français, ne vivaient pas dans l'inaction. Essayons de les suivre dans leurs labeurs. Ce ne sera pas chose facile. Ils étaient, remarque le P. Candide, "de ces travailleurs qui aiment mieux faire l'histoire que de l'écrire" (3). Mais, quel que soit le sentiment qui dicta leur conduite, nous ne pouvons nous empêcher d'applaudir de bon cœur au reproche que leur fait la S. C. de la Propagande à propos de ce silence (4). La leçon porta fruit, puisqu'en 1633 cette Congrégation enregistre un rapport sur les travaux des Pères Capucins de l'Acadie. Le malheur, pour nous,

1—Rameau, pp. 83-84.
2—Rameau, p. 85.
3—P. Candide, *Silhouettes de missionnaires*, *La Nouvelle-France*, 10e année, 1911, p. 317.
4—P. Candide, *op. cit.* p. 317.

est que ce document précieux a péri. Tout ce qui nous en a été conservé est contenu dans ce court résumé qu'on lit dans les Actes de la S. C. de la Propagande, à la date du 19 juillet 1633, (p. 268): "Les Capucins habitent deux maisons ou hospices, l'un à Port-Royal, et l'autre à La Hève. De la Hève, ils peuvent se rendre facilement en Virginie pour enrayer les progrès des Hérétiques anglais." (!)

C'est donc à la Hève que nos missionnaires établirent leur résidence principale. Cela leur permettait de recourir plus facilement au gouverneur dans leurs diverses difficultés ou nécessités. Puis il y avait là le groupement de colons le plus considérable. Aussi bien pouvaient-ils de la sorte étendre les bienfaits de leur ministère aux nombreux pêcheurs qui chaque année venaient faire la pêche à la morue.

De la Hève les missionnaires desservaient, du moins durant les années 1632 et 1633, la petite colonie du fort La Tour, situé près du Cap Sable. Le possesseur de ce fort, Charles-Etienne, sieur de La Tour, était un triste sire. Sa conduite laissait beaucoup à désirer ; mais à cause de la longue et courageuse persistance qui le faisait se maintenir en possession de l'Acadie au nom du roi de France, celui-ci lui accorde, le 11 février, une commission royale le confirmant dans ses titres. Il passa en France, en novembre 1632, où dans une proclamation faite en vue de gagner quelques familles à la colonisation de ses terres en Acadie, il mentionne les Capucins comme étant chargés du service divin au fort LaTour (1). Chose singulière, il réussit à ramener avec lui quelques prêtres séculiers et réguliers. Ce fut un succès bien éphémère. Il ne s'était pas plutôt embarqué que le Secrétaire d'Etat, de Bouthillier, lui ordonna (16 mars 1633) de renvoyer aussitôt en France tous les religieux et prêtres séculiers qui avaient pris passage sur son navire (2). Sont-ils tous repassés en France? La question est encore à résoudre. Nous rencontons, en effet, un Récollet au fort La Tour en 1635. Le Sieur de La Tour lui avait concedé un demi acre de terre qu'il transforma en jardin. Ce n'est certes pas M. de Razilly qui l'amena en Acadie, quoi qu'en dise l'abbé Ferland (3). Le gouverneur connaissait trop

1—*Gazette de Renaudot*, citée par Moreau.
2—Fr. John, article cité, fol. 16.
3—*Histoire du Canada*, vol. I, p. 255.

les intentions du Cardinal Ministre et les respectait scrupuleusement. Aussi bien, la Compagnie des Cent Associés ou de la Nouvelle-France s'était-elle gardée, depuis cinq ans, d'amener aucun Récollet au Canada. Par ailleurs, nous savons que, lors de la capitulation de Québec (1629), tous les religieux récollets rentrèrent en France. Plus tard, alors que La Tour habitait le fort Jemsek ou La Tour, situé sur la rivière Saint-Jean, d'autres Récollets, de bonne foi sans doute, soutinrent ce mécréant dans sa révolte contre l'autorité légitime jusqu'au 28 janvier 1645. (1).

Fatigués par les mauvais traitements que le Sieur de La Tour leur faisait subir et dégoûtés de la vie scandaleuse qu'il étalait aux yeux de tous, les Capucins l'abandonnèrent dès 1633 n'ayant aucun espoir de le convertir jamais. D'ailleurs, ils y étaient forcés en apprenant que La Tour fomentait une révolte parmi les Indiens contre M. de Razilly (1633).

Un poste beaucoup moins considérable que la Hève existait à peu de distance de Port-Royal, en haut de la rivière Annapolis. On sait le triste sort que subit Port-Royal en 1628. Quand le capitaine Forester remit M. de Razilly en possession de cet établissement, le fort était un amas de ruines. Port-Royal ne fut de nouveau habité qu'en 1635 ou 1636. La petite colonie confiée aux Capucins était formée de quelques colons français, survivants de l'ancien établissement de Port-Royal auxquels s'étaient jointes quelques familles écossaises.

De Port-Royal les missionnaires pouvaient se rendre assez facilement au fort Pentagoët où demeurait une garnison composée de huit à dix hommes.

Le fort de Chédabouctou, où résidait Denys avec sa famille et plusieurs colons, ne fut certainement pas oublié par les missionnaires capucins.

En toutes leurs entreprises pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, nos ouvriers évangéliques se sentirent puissamment appuyés par le gouverneur M. de Razilly. Il devait surtout les aider dans la grande œuvre de la conversion des Indiens.

Nous ne savons pas quels furent les labeurs entrepris à cette fin. Cependant nous n'hésitons pas à affirmer, et pour de bonnes raisons,

1—Moreau, *op. cit.*, 130-134; Rameau, *op. cit.* pp. 105-106.

qu'ils travaillèrent activement à l'évangélisation des païens. N'était-ce pas le motif qui les avait conduits en Acadie (1) ? Le Père Joseph n'avait-il pas insisté, à maintes reprises, sur son intention formelle de les envoyer en Acadie *principalement* pour la conversion des infidèles (2) ? C'était, d'ailleurs, la volonté arrêtée du Cardinal ; M. de Razilly lui-même nous le rappelle dans son mémoire de 1634 (3).

Et puis, ce genre d'apostolat était singulièrement facilité par l'entente cordiale qui existait entre Indiens et Français. "L'histoire des Acadiens, remarque Rameau, à cela de particulier que jamais la bonne harmonie ne fut troublée entre eux et les Micmacs, et, pendant cent cinquante ans, il est sans exemple qu'un seul coup de fusil, une seule discussion, ait troublé l'alliance des Acadiens et de leurs sauvages amis" (4).

Le peu de documents qui existent sur cette période de l'activité de nos missionnaires nous a obligé de faire quelques suppositions concernant l'étendue de leur champ d'action. D'aucuns les trouveront peut-être intéressées ou pour le moins aventureuses. Nous sommes heureux de rassurer nos amis par ces quelques paroles du mémoire de M. de Razilly, adressé à Richelieu en 1634 : "Les Capucins par leur exemple nous ont si bien conduits que par la grâce de Dieu le vice ne règne point en cette habitation; et depuis que j'y suis, je n'ai pas trouvé lieu de châtiment : la charité et l'amitié y sont sans contrainte....Ils (les Indiens) se soumettent de leur franche volonté à toutes les lois qu'on veut leur imposer, soit divines soit humaines." (5)

Fr. M. ALBERIC. O. M. Cap.

(*A suivre*)

1—SHEA, *Cath. Church in Colonial Days*, N. Y. 1886 p. 236.
2—ROCCO DA CESINALE, vol. III, p.676.
3—Cité par Moreau, p. 134, *op. cit.*
4—RAMEAU, *op. cit.*, p. 101.
5—Cité par Moreau, p. 135.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite*)

X

Similarités sociologiques

En Asie, tout comme en Amérique, c'est surtout le saumon qui fait l'objet de la pêche. Le traitement qu'on lui fait subir pour le conserver est identique sur les deux continents. Ainsi que nous l'apprend Georges Kennan, "les femmes l'éventrent, le nettoient et lui enlèvent les arêtes avec la plus grande habileté et cela très rapidement ; puis on le suspend en longues rangées pour sècher à des perches disposées horizontalement" (1).

"Dans cette seconde phase de son existence, le saumon prend un nouveau nom, et est appelé *yukala*", continue le même auteur. Même cette particularité se retrouve chez les Dénés de l'Alaska qui nomment *ukali* le saumon sec, et chez les Babines, pour lesquels il devient *pè* dans son état de dessication après avoir été *thallokh* à son état naturel.

La première partie de l'opération qui fait ainsi changer ce nom à cet utile poisson avait originairement lieu au moyen d'un couteau de pierre, silex ou augite-porphyrite, à tranche semi-circulaire, qui rendait le travail très expéditif. Les Dénés du nord ont aujourd'hui pour certaines catégories d'ouvrage, telles que la confection des canots de bois, des traîneaux, des cadres de raquettes, des masques, etc., une sorte d'outil qu'ils appellent couteau-croche, dont j'ai donné la figure p. 144 de mes *Notes on the Western Dénés*. Or nous lisions dans Coxe (2) que les habitants des îles aux Renards faisaient usage, il y a cent-trente ans, de "couteaux-croches en silex ou en os au lieu de hachettes".

1—*Tent Life in Siberia*, p. 154.
2—*Op. cit., p 198.* Le navigateur Cook remarqua aussi de ces couteaux croches entre les mains des insulaires d'Ounalaska. (Voyages, Vol. II, p. 304)

Le lecteur qui a la moindre teinture de la technologie indienne connaît au moins vaguement les harpons, de taille proportionnée à la nature du poisson, dont se servent les sauvages américains quand ils ont pour objectif des pièces de choix autres que le saumon. Il n'est probablement pas non plus sans savoir que cette pêche se fait souvent de nuit, alors que l'Indien monte un canot, généralement avec un compagnon qui l'éclaire au moyen d'un flambeau aussi primitif que possible: un morceau de bois résineux enflammé.

Or voici ce que nous lisons des tribus sibériennes dans un ancien auteur qui les étudia soigneusement il y a presque deux cents ans. Sa "fourche" n'est évidemment autre chose que le harpon, c'est-à-dire un instrument à deux branches qui se terminent en crochets d'hameçon, une simple fourche ne pouvant retenir le poisson qu'elle aurait transpercé :

"Nous vîmes ici nos bateliers prendre du poisson à la fourche; c'est une fourche de fer, attachée à une perche dont l'extrémité a aussi trois pointes; ils y mettent leur appât, et lorsque le poisson vient, ils le frappent avec la fourche. Il y en a de grandes et de petites pour les différentes espèces de poisson, de même que des perches longues ou courtes selon la profondeur des rivières, et le plus souvent cette pêche se fait de nuit. On prétend que le poisson vient alors près du rivage ; on y va dans un canot, tenant en main la fourche de fer; on est éclairé par du bois qui brûle sur un gril mis au devant du canot, et au défaut du gril, par une écorce de bouleau enflammée, qui répand dans l'eau assez de lumière pour qu'on y voie distinctement le poisson qu'on veut frapper" (1).

Puisque nous en sommes au poisson et à la pêche, une remarque de Wrangell, que cet explorateur applique aux naturels de la Basse-Kolyma, Sibérie, rappelle un faible du gourmet déné : je veux dire sa passion pour les œufs de poisson. "Comme friandise occasionnelle", écrit-il, "ils ont des gâteaux d'œufs de poisson" (2).

Les indigènes dont il est ici question sont les Yakoutes. Puisque, d'après Pierre Dobell, John Ledyard et Wrangell lui-même, ces

1—Gmélin, "Voyage en Sibérie", vol. I, pp. 332-33.
2—*Narrative of an Expedition to the Polar Sea*, p. 175.

nomades ne sont qu'un rejeton de la grande famille tartare (1), il peut être opportun de rappeler à ce propos certaines analogies entre la manière de se tenir "à table" en honneur chez cette dernière et celle qui se pratique en pareil cas chez les Indiens de l'Amérique du Nord, surtout ceux de l'extrême Nord-Ouest.

Tout d'abord, ces gens se lavent absolument de la même manière, et cette manière ne manque pas d'originalité. Se laver est pour eux remplir la bouche d'eau qu'ils se lancent ensuite sur les mains (2). Ecoutons là-dessus un voyageur, F.-G. Jackson, qui parle des Samoyèdes. "A certains jours extraordinaires", écrit-il, "ils se lavent légèrement la figure et les mains en se remplissant la bouche d'eau, qu'ils font jaillir dans leurs mains jointes et portent ensuite à la figure" (3).

J'ai maintes fois été moi-même témoin d'une opération identique chez les Chilcotins, Porteurs, Babines, Sékanais et Nahanais.

Ensuite l'un des mets nationaux des Asiatiques aussi bien que des Dénés consiste simplement dans le contenu, à moitié digéré, de l'estomac du renne. Hearne le décrit tout au long dans son précieux journal relativement aux Dénés orientaux (4), et R.-J. Bush n'est pas moins explicite en ce qui regarde les Tchouktchis (5). D'un autre côté, un de nos contemporains, Waldemar Bogoras, confirme pleinement les dires de ce dernier en ce qui est de la même peuplade (6).

1—Wrangell, *op. cit.*, pp. 23, 171; Ledyard, *Life and Travels*, p. 280; P. Dobell, *Travels*, vol. II, pp. 13, 111.

2—"Quand ils veulent laver les mains ou la tête, ils remplissent leur bouche d'eau, puis la versent peu à peu dessus, et se lavent ainsi les mains, la tête et les cheveux" (Voyage de Guillaume de Rubruquis, ou de Rubruk, p. 266). Dénés et Tartares avaient encore en commun l'habitude de ne laver jamais leurs habits. A propos de ces derniers, Jean du Plan Carpin déclare que "pour leurs habillements, ils ne les lavent et ne les nettoyent jamais, ni ne permettent qu'on le fasse, et principalement quand il tonne" (Voyage, p. 170), tandis que Rubruk dit des femmes de la même nation que "jamais elles ne lavent leurs robes" (Voyage, p. 265, collection Bergeron, ainsi que dans les cas précédents).

3—*The Great Frozen Land*, p. 58.

4—*A Journey from Prince of Wales's Fort*, pp. 317-18.

5—*Op. cit.*, p. 344.

6—*The Chukchi of Northeastern Asia* (in *American Anthropologist*, vol. III, p. 90.)

En ce qui est des Dénés, le lecteur peut aussi consulter Richard King (1). Sarytschew décrit aussi presque dans les mêmes termes cette recette des cuisiniers sibériens (2).

Une autre friandise très estimée sur l'un et l'autre continent n'est autre chose que les tripes de la victime du chasseur. Je les ai vues je ne sais combien de fois dévorées avec délices par les Dénés, et dans son livre remarquable sur les Tartares, les parents des Yakoutes ainsi que nous l'avons vu, l'abbé Huc montre que les premiers se rendent tout aussi bien compte de la valeur économique de cette partie de l'animal, à laquelle il ne nous arrive guère de penser lorsqu'il est question de nourriture pour nos semblables (3).

Le même auteur déclare ensuite que "tous les Mongols connaissent le nombre, le nom et la place des os qui entrent dans la charpente des animaux ; aussi quand ils ont à dépecer un bœuf ou un mouton, ils ne fracturent jamais les ossements" (4). Tout cela est littéralement vrai des chasseurs dénés.

Mais toute viande ne se mange pas fraîche : il faut bien quelquefois penser au lendemain. En hiver, sa conservation n'offre aucune difficulté dans les neiges du nord. Il n'en va pas de même pendant la saison chaude. Comme le sel est un préservatif inconnu de nos Indiens, ils le remplacent par la dessication, surtout quand il est question de viande de caribou, ou renne, d'orignal ou de chevreuil. Ils la taillent en minces et très longues tranches, des espèces de larges rubans qu'ils font sècher de la même manière que le saumon.

En cela ils suivent sans le savoir l'exemple des aborigènes de la Sibérie qui, au dire de Sarytschew, "coupent la viande en longues tranches minces et la font sécher à l'air" (5).

Cet auteur est plus explicite quatre pages plus loin dans son très rare ouvrage. Parlant des Youkaghirs, il écrit : "La viande de renne forme le principal article de diète des gens du pays. Ils la coupent

1—*Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean*, vol. I, p. 153.

1—*Account of a Voyage of Discovery*, vol. I, p. 16. V. aussi Martin Sauer, *An Account of an Expedition to the Northern Parts of Russia*, p. 47, en ce qui est des Tongouses.

3—"Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie", vol. I, p. 360; Paris, 753.

4—*Ibid.*, *ibid.*, p. 361.

5—*Op. cit.*, vol. I, p. 27.

en minces tranches et la font sécher de la même manière que leur poisson. La moëlle et la langue sont pour eux des morceaux recherchés. Une autre friandise consiste dans des myrtilles rouges mélangées avec du poisson sec et de l'huile de poisson, base en été de leurs repas les plus dispendieux".

Or il n'y a pas dans cette dernière citation un seul mot qui ne s'applique à la lettre aux Dénés du nord, surtout à ceux du nord-est, dont le menu ordinaire consiste presque exclusivement en viande de renne.

Sarytschew écrivait dans les premières années du dix-neuvième siècle, et ses minces volumes parurent en 1808. Plus de cinq cents ans auparavant, un voyageur chez les Tartares, dont le seul nom faisait alors trembler les plus braves, consignait cette remarque dans la relation qu'il fit de son voyage : "S'il arrive que quelque bœuf ou cheval meure, ils le sèchent, coupé par petites tranches, le pendant au soleil et au vent; ainsi la chair se sèche sans sel, ni sans aucune mauvaise senteur" (1).

Quant à la manière de manger la viande, elle est aussi non seulement caractéristique de l'état des peuplades qui la pratiquent, mais absolument identique en Sibérie et dans le nord de l'Amérique. Bush dit des Tongouses : "Chacun d'eux, s'emparant d'un immense morceau de venaison, en mit dans sa bouche autant qu'elle pouvait en contenir; puis, par un habile coup de couteau dirigé de bas en haut, la coupa net tout près de ses lèvres, le fil de l'instrument frisant le bout de son nez pendant qu'il tranchait la viande. Je tremblais à chaque instant de voir un de leurs nez coupé" (2).

Avant de connaître le livre de Bush, j'avais moi-même écrit de mes propres sauvages : "La véritable manière indienne de disposer [de la viande] est de s'approcher de la broche à rôtir, mordre dans le morceau qui cuit et couper le morceau avec un couteau. Une fois cette bouchée mangée, l'opération est renouvelée, l'indigène mordant sans cesse dans le morceau de viande et en coupant des bouchées, au risque de tailler dans son propre nez" (3).

1—Guillaume de Rubruquis (ou Rubruk), Voyage, pp. 256-57.
2—*Reindeer*, etc., p. 281.
3—*The Great Déné Race*, vol. I, pp. 157-58 de la réimpression de l'*Anthropos*, Vienne, Autriche.

F.-G. Jackson décrit une semblable manière de manger relativement aux Samoyèdes (1), et Prjévalski en ce qui regarde les Mongols (2).

D'un autre côté, nous lisons des aborigènes dont l'habitat se trouve entre l'Asie et l'Amérique, c'est-à-dire des Aléoutes, que Tchirikoff découvrit en 1741 : "Nous apperçûmes qu'il y avait parmis (*sic*) eux quelques uns qui avaient porté leurs mains à la bouche et avec l'autre ils faisaient comme s'ils coupaient quelque chose, et tout d'un coup ils autèrent (*sic*) leurs mains, ce qui nous fit comprendre qu'ils nous demander (*sic*) des couteaux, parce que les

---

1—"Les Mongols mangent avec leur doigts, et enfoncent dans leur bouche d'énormes morceaux de viande, qu'ils coupent avec leur couteau au ras des lèvres" ("Mongolie et Pays des Tangoutes," p. 40).

2—"L'imprévoyance de ces aborigènes est aussi surprenante que leur gloutonnerie. Ils mangeront dans une nuit les provisions de presque une semaine et jeûneront pendant les six jours qui restent". Swartz me dit qu'il y a deux ans la compagnie russo-américaine envoya d'Ajan chercher à Yakoutski un certain nombre de chevaux. En chemin l'un d'eux se cassa une jambe par accident et dut être tué, vu qu'il ne pouvait voyager. Pendant la nuit, les six indigènes s'assirent près de la carcasse, et le matin il n'en restait plus que la peau et les os. On n'avait même pas laissé la tête ni les intestins" (Bush, *op. cit.*, p. 230). Voir aussi Simpson, *An Overland Journey*, vol. II, p. 309 de l'édition de Londres.

On rapporte qu'une Apache, par conséquent une Dénée, consomma dans un seul repas les rations qu'elle avait reçues du Gouvernement pour une semaine (V. *Fourteenth Ann. Report Bur. Ethnology*, p. 287). Des Kirghiz de la Sibérie Mme Atkinson écrit ce qui suit : "C'est une singulière race de gens, qui peuvent rester deux, quelquefois trois, jours sans manger. La quantité de nourriture qu'ils absorbent alors est énorme. On me dit qu'un homme pouvait manger un mouton en une seule fois. En m'en enquérant des Kirghiz, l'un d'eux s'offrit à le faire pour moi moyennant finances. Mais je refusai d'être témoin d'un acte si dégoûtant" (*Recollections of Tartar Steppes*, p. 179).

Quant aux Mongols, voici ce que Prjévalski écrit d'eux: "La gloutonnerie de cette race est extraordinaire: un individu consomme dix livres de viande dans une journée, et certains gastronomes font disparaître un mouton de taille moyenne dans le même espace de temps. En voyage, la ration de chaque chamelier est d'une cuisse; il est juste d'ajouter qu'il jeûne vingt-quatre heures si cela est nécessaire, mais quand il mange, il mange comme sept" ("Mongolie et Pays des Tangoutes", p. 39).

Enfin le voyageur Henri Lansdell dit des Yakoutes : "Ils sont les plus grands gloutons qu'on puisse s'imaginer. Dès le temps de Strahlenberg, on disait que quatre Yakoutes pouvaient manger un cheval [en un seul repas]......Malheur au cheval qui a la malchance de se blesser sérieusement en voyage: on le tue et on le mange sur place, les hommes se débarrassant de leur ceinture pour faire de la place à leur estomac, qui s'enfle comme un boa" (*Through Siberia*, p. 301.)

En ce qui est des Tartares, voir le Voyage de Jean du Plan Carpin, p. 160 de la collection Bergeron. L'appétit gargantuesque des sauvages américains est trop connu pour que je me croie obligé d'en donner des exemples.

Kamtchadels et les autres nations de ces environs ci coupent les viandes en mangeant au près de la bouche" (21).

Inutile d'ajouter que les naturels américains sont de tout aussi forts mangeurs que les Asiatiques, et qu'ils paraissent munis d'estomacs tout aussi élastiques (22). La dégoûtante habitude d'absorber les parasites qui pullulent sur leur personne est tout aussi en honneur parmi les deux branches de la grande famille humaine (23).

Aux pages 92-93 de mes *Notes*, j'ai décrit en détail une autre des friandises dénées. Ce sont les têtes de saumon, qu'on laisse dans l'eau—j'aurais pu ajouter: ou bien qu'on enterre dans le sol, car j'ai vu des trous dans lesquels les anciens Dénés les avaient laissées—jusqu'à ce qu'elles atteignent un degré de putréfaction avancé. Dans cet état, on les fait bouillir dans des ustensiles d'écorce au moyen de pierres brûlantes introduites dans le récipient. "L'odeur infecte qui s'en échappe alors n'est rien moins qu'asphyxiante", déclarais-je à ce propos.

Ecoutons maintenant ce qu'un vieil auteur trouve à dire des talents culinaires des Koriaks de la Sibérie : "Au printemps et en été", écrit-il, "ils prennent une grande quantité de poisson et, creusant en terre des trous qu'ils garnissent d'écorce [à l'instar des Porteurs], ils les remplissent de ce poisson, puis recouvrent les trous de terre. Lorsqu'ils pensent que le poisson est pourri et bien tendre, ils en extraient une partie, l'arrosant d'eau, et le font bouillir avec des pierres rouges de chaleur.... et s'en repaissent comme de la plus grande friandise qui se puisse imaginer. Ce mets est d'une puanteur si abominable que les Russes qui traitent avec eux, et qui ne sont pourtant pas des plus délicats, ne peuvent la supporter" (24).

Ce qui précède est de Muller. Ce passage du vieil auteur, qui explora la Sibérie en compagnie de Gmélin déjà connu de mes lec-

21—Golder, *Russian Expansion on the Pacific*, p. 318.
22—Prjévalski, *op. cit.*, p. 39.
23—*Ibid.*, p. 38.
24—S. Muller, *op. cit.*, p. IX. S'il faut en croire le comte de Benyowski les Russes de la Sibérie useraient pourtant d'une boisson qui ne serait autr que l'eau, aigrie par le temps, dans laquelle aurait séjourné ce poisson putréfié (*Memoirs and Travels*, p. 71 de l'édition de Londres, 1904). Mais cet aventurier a tant de flagrants mensonges à son crédit que sa remarque à ce sujet n'est peut-être qu'une nouvelle invention, basée sur les rapports, qui seraient arrivés jusqu'à lui, d'aborigènes qui faisaient leurs delices de poisson pourri.

teurs, est pleinement confirmé par un autre que j'emprunte à Sarytschew, qui a surtout les Kamtchadales en vue. Ce dernier écrit donc : "A la fin de l'automne et au commencement de septembre, lorsque le poisson est arrivé à sa pleine maturité, on le capture avec la main sans difficulté, et on le jette dans des trous creusés à dessein en terre, dans lesquels il aigrit, se corrompt et se dissout. On le destine généralement aux chiens, mais l'homme le mange aussi parfois. Par exemple, les Kamtchadales l'estiment le meilleur et le plus délicieux de tous les mets, bien qu'il sente si fort que son odeur se répand à beaucoup de verstes du trou qu'on vient d'ouvrir" (25).

Un autre article de diète qui n'est pas si repoussant pour un palais ou un odorat civilisé, tout en étant aussi nouveau pour l'un et l'autre, consiste dans la sève de certains conifères que dégustent Yakoutes sibériens et Dénés américains. "Aux mois de février et de mars se fait leur moisson, alors que la sève monte dans les arbres", écrit des premiers l'auteur que je viens de citer ; "car ils se rendent dans les bois, coupent les jeunes pins, en extraient l'écorce intérieure, ou tille, qu'ils emportent chez eux et font sécher pour leur provision d'hiver" (26).

On peut en dire autant des Indiens d'Amérique, avec cette seule différence qu'ils ne coupent point les arbres, mais râclent avec un instrument spécial en os ou en corne la mince couche de tille qui contient la sève.

Parlant des indigènes américains de la côte nord du Pacifique tels qu'ils étaient à l'époque de leur premier contact avec les Russes, c'est-à-dire il y a quelque cent soixante ans, Grieve et Jefferys nous initient au menu qui leur était alors habituel. Sans compter le poisson, ils se nourrissent, disent-ils, "des animaux marins et d'une herbe douce qui est l'acanthe, ou le sphondilium, qu'ils apprêtent à la manière des Kamtschadales.... Ils se servent de plus de l'écorce sèche de peuplier et de pin pour leur nourriture, tout comme les Kamtschadales, les habitans de la Sibérie" (27).

A ce propos, il est vraiment étrange que des parents ethniques de gens qui sont si dégoûtants dans leur menu qu'ils ne reculent pas

25—*Op. cit.*, vol. II, p. 19.
26—Muller, *op. cit.*, p. III. V. aussi Gmélin, Voyage, vol, I, p. 383.
27—*Op. cit.*, pp. 17-18.

devant la tâche d'absorber le poisson pourri et d'autres choses à peu près innommables, ne puissent supporter la vue de poisson bien propre ou d'oiseaux aquatiques. Selon Prjévalski, "la répugnance du Mongol à cet égard est telle qu'une fois, sur les bords du lac Koukou-Nor, nos chameliers nous voyant manger une sarcelle furent pris de vomissements" (28).

Comparez cette répugnance d'une tribu asiatique pour un animal qui vit dans l'eau avec la tout aussi grande aversion à cet endroit manifestée par les Navajos et les Apaches. Cette particularité est chez eux si frappante qu'elle fut prise comme sujet d'une étude pour le *Journal of the American Folklore* par le Dr. Washington Matthews, qui écrivit entre autres choses :

"Je m'aperçus que les Navahos avaient mis le tabou non seulement sur le poisson, mais sur tout animal qui a quelque chose de commun avec l'eau, les oiseaux aquatiques inclusivement. Parlant de la répugnance des Navahos pour le poisson avec la propriétaire de l'hôtel Cornucopia (baraque en croûtes de troncs d'arbres) au fort Wingate, elle me raconta ce qui suit comme un tour qu'elle avait joué à un Indien. Elle avait à son service un jeune guerrier navaho qui l'aidait dans la routine de sa cuisine. Le guerrier navaho n'a pas assez d'orgueil pour dédaigner les travaux manuels. Il fera presque n'importe quoi qui puisse lui rapporter de l'argent, et celui-là était prêt à tout faire pour elle excepté nettoyer du poisson. Il pouvait aussi manger de n'importe quoi dans sa cuisine excepté du poisson. Remarquant son aversion pour la gent aquatique, elle se divertit un jour en versant sur sa tête un bassin d'eau dans lequel du poisson salé avait trempé. L'Indien lâcha un cri de terreur et, s'enfuyant à une petite distance, déchira en toute hâte jusqu'au dernier pan d'habit qu'il avait sur le corps et le jeta au loin. Elle apprit qu'il avait ensuite pris un bain et fait de la médecine en masse pour se purifier de la souillure qu'il avait encourue. Il ne retourna jamais plus travailler chez elle, en sorte que ce petit tour lui coûta la perte d'un bon serviteur" (29).

Les questions de chasse, nourriture et cuisine présupposent naturellement celle de la manière de faire du feu. S. Muller écrit dans

28—*Op. cit.*, p. 40.
29—*Ichthyophobia* (in *Journal of American Folk-Lore*, p. 106).

un ouvrage que j'ai déjà cité qu'un voyageur nommé Steller "arriva à une place où les indigènes [américains] venaient justement de dîner, mais s'étaient enfuis à sa vue. Là il trouva un arc avec un instrument en bois destiné à allumer du feu modelé sur ceux qu'on trouve au Kamtschatka" (30).

C'est au coin du feu, ou du moins après l'un de leurs repas homériques, que les Tartares ont coutume de se rafraîchir la mémoire sur les faits et gestes de leur nation autrefois si terrible. Ils ont à cet effet une institution qui rappelle celle des troubadours et des trouvères de la France du Moyen-Age. Leurs *toolbolos* sont chargés de garder vivace chez eux l'amour sacré de la patrie, ou tout au moins d'égayer les convives repus de viande de mouton. Personne n'a pu lire le "Voyage dans la Tartarie" de l'abbé Huc sans être frappé de l'invocation à Timour du troubadour qu'il entendit à Chaborté.

"Quand le divin Timour habitait sous nos tentes, la nation mongole était redoutable et guerrière ; ses mouvements faisaient pencher la terre ; d'un regard elle glaçait d'effroi les dix mille peuples que le soleil éclaire.

"O divin Timour, ta grande âme renaîtra-t-elle bientôt? Reviens, reviens; nous t'attendons, ô Tîmour" (31).

J'ose proposer comme parallèle à cette institution des toolholos des grandes plaines tartares celle plus modeste et moins exclusive, mais de caractère identique, que je remarquai il y a trente ans dans la tribu des Chilcotins. Là nous avons, ou du moins il y avait dans mon temps, une certaine classe composée généralement de quelques vieillards, dont à peu près l'unique affaire était de raconter au feu de bivouac ou dans la loge enfumée les légendes qu'ils tenaient de leurs ancêtres. Ils allaient ainsi de foyer en foyer, et leurs visites pittoresques étaient, on peut le dire, leur unique gagne-pain.

30—S. Muller, *op, cit.*, p. 43. Le même voyageur tomba aussi sur une hutte souterraine avec un depôt de saumon rouge, et "une herbe douce qui s'arrange pour la consommation *de la même manière que dans le Kamtscbatka*" (*Ibid., ibid.*).

31—Huc, *op. cit.*, vol. I, p. 103. Dans son livre sur le Thibet, W.-W. Rockhill a ce qui suit: "Un jeune garçon, chanteur ambulant et opérateur de roue à prier, me visita aussi et m'amusa avec ses chants et sa conversation. Bien qu'âgé de seulement dix-huit ans, il avait parcouru la plus grande partie du Thibet, et ce qu'il ne savait pas sur ce pays ne valait pas la peine d'être su". (*Diary of a Journey tbrougb Mongolia and Tibet*, p. 300).

Leur existence comme partie intégrale de la société chilcotine était tellement reconnue que cette classe d'individus jouissait, comme chez les Tartares, d'un nom qui lui était propre: *tseka-gounli*.

Si maintenant nous quittons le foyer de l'Indien pour nous mêler à sa vie de chaque jour, un tout petit détail qui n'a guère de valeur au point de vue ethnographique que parce qu'il a sa contrepartie exacte sur les tundras de la Sibérie ne tardera pas à nous frapper. Encore une fois, ce n'est pas grand'chose, mais nous ne devons point perdre de vue que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. C'est ainsi qu'une série de détails typiques peut très bien servir de base à un argument sérieux.

Si donc il arrive à l'un des membres de la famille indienne de se fâcher contre un autre, ou contre un étranger, l'arme sera vite tirée du fourreau, et dans la majorité des cas elle est identique. " Oh ! le vilain crapaud", s'écriera alors la partie offensée, et son adversaire ne manquera pas de sentir la pointe et de réciproquer en répliquant : "Vieux chien pourri", ou bien "carcajou déplumé".

Le premier animal est surtout souverainement odieux aux yeux de l'Indien. Son nom est synonyme de laideur et se prend si souvent "en vain" qu'il est devenu un juron en règle dont se confessent les Dénés d'aujourd'hui.

Or que voyons-nous en Sibérie? W. Jochelson nous l'apprend. "Une fille [youkaghire] qui n'est pas belle est comparée à une grenouille ou à un carcajou du printemps, c'est-à-dire de l'époque où il perd son poil", écrit-il. "On se sert de ces animaux comme de symboles de laideur" (32).

On sait que beaucoup d'Anglais, et peut-être aussi des Russes comme cet auteur qui écrit pourtant dans la langue de Shakespeare, prennent un crapaud pour une grenouille, et *viceversà*, ainsi qu'en fait foi le nom de *Toad-eaters*, mangeurs de crapauds, que les premiers donnent aux Français parce que ceux-ci mangent des grenouilles.

Nos Indiens ne sont pas des Adonis, mais on peut en dire autant des peuplades sibériennes. Je n'insisterai point sur la ressemblance du type américain avec celui des habitants du nord-est de l'Asie.

32—*The Yukaghir and the Yukaghirized Tungus*, p. 66; New-York, 1910.

Tous les voyageurs et les ethnologues qui s'en sont occupés, Wrangell, Pierre Dobell, Bush, Latham, Georges Simpson et d'autres, l'ont fait remarquer.

Cette resemblance physique est si frappante que lorsque, le 15 septembre 1741, un certain lieutenant Waxel, un des tout premiers explorateurs qui suivirent la voie d'Asie en Amérique, eut vainement essayé d'avoir des relations amicales avec les premiers naturels de ce dernier continent qu'il rencontra, il ordonna à trois membres de son équipage d'aborder et d'accoster les étrangers. Or parmi ces trois hommes se trouvait un Koriak dont il avait fait son interprète. Le chroniqueur de son voyage (qui écrivait il y a juste cent cinquante ans) remarque alors : "On a partout observé que les interprètes tchouktchis et koriaks ne comprennent point la langue de ces gens ; mais ils n'en sont pas moins très utiles, parce qu'ils sont hardis et *considérés par les Américains comme identiques à eux-mêmes*" (*as the same as themselves*) (33).

Plus tard, en 1826, deux jeunes chefs tongouses furent amenés à Rome par deux Jésuites qui les avaient convertis à la foi chrétienne. "Il faut reconnaître", dit un auteur contemporain, "que leur teint était plus clair que celui des Indiens—bien souvent il ne l'est point—mais sous tout autre rapport il y avait une coïncidence remarquable".

Le même auteur ajoute : "Cet antiquaire conscientieux qu'était le comte Rosetti, qui voyagea il y a quelques années aux Etats-Unis, était si parfaitement persuadé de leur identité, qu'il publia, à l'arrivée des jeunes princes à Rome, un article de valeur pour la société des Antiquaires tendant à démontrer l'origine asiatique des aborigènes de l'Amérique du Nord. Pour corroborer ses assertions il amena devant la société des Antiquaires les deux princes asiatiques et un Indien qui l'avait accompagné d'Amérique en Italie. Quelques-uns des premiers hommes de lettres d'Italie étaient présents à cette enquête, et parmi eux se trouvaient deux ou trois ambassadeurs étrangers. La ressemblance de ces gens fut immédiatement reconnue par la société" (34).

(A suivre)

33—S. Muller, *Voyages from Asia to America*, p. 46.

34—Cité par John McIntosh, *The Origin of the North American Indians*, p. 92 ; New York, 1853.

ÉTUDE CISTERCIENNE

(*Suite*)

II.—Cîteaux et les Convers.

Il était réservé à l'Ordre naissant de Cîteaux de donner à l'institution des Convers son développement complet et sa portée vraiment pratique.

Nous avons dit ici même comment les réformateurs cisterciens venus de Molesmes furent amenés à introduire cet élément jusque-là hétérogène dans leur organisation monastique. Le système d'exploitation des domaines claustraux en usage à Cluny, dont dépendait Molesmes, avait fait tomber peu à peu en désuétude, au moins quant à l'étendue de son obligation, le travail manuel des moines si rigoureusement prescrit par S. Benoît : *Tunc enim vere monachi sunt (fratres) si labore manuum suarum vivunt, sicut et Patres nostri et Apostoli.* (1) On en était venu à considérr le travail manuel comme imcompatible avec l'état monastique, et on préférait, plutôt que de mettre la main à la charrue, vivre de la sueur des serfs et des tenanciers.

Les Cisterciens substituèrent au système des tenures et des redevances celui de l'exploitation personnelle : plus de tenanciers, plus de serfs, plus de corvéables, les moines feraient valoir eux-mêmes leurs terres.

Mais ici se présentait une difficulté : comment les moines, absorbés du matin au soir par les travaux des champs, trouveraient-ils le temps de s'acquitter de l'office du chœur, de *l'œuvre de Dieu*, qui, selon la teneur même de la Règle dont ils voulaient reprendre l'observance littérale, doit tenir la première place dans leur vie : *Opus Dei cui nihil præponatur.* (2) Comment, d'un autre côté, si ffiraient-ils à toutes les occupations qu'exige la culture de leurs domaines, les

1—*Reg. S. Ben. c. XLVIII.*
2—*Ibid. c. XLIII.*

tenanciers de tout genre leur étant enlevés, et la résidence dans les granges (1) leur étant interdite?

La question fut vite résolue :

Diffinierunt se *conversos laicos barbatos* suscepturos esse, eosque in vita et morte, *excepto monachatu*, ut semetipsos tractaturos, et homines etiam mercenarios, quia sine adminiculo istorum non intelligebant se plenarie die sive nocte præcepta Regulæ servare... (2)

Ceci se passait en l'an 1100, sous le gouvernement du deuxième Abbé de Cîteaux, S. Albéric, qui, de concert avec ses frères, décréta l'adjonction de *convers laïques*, portant la barbe comme signe distinctif. Ces convers ne seraient pas moines, mais ils seraient traités, leur vie durant et à leur mort, comme les moines, par conséquent de véritables religieux, incorporés à l'Ordre. N'étant pas moines, ils ne seraient pas soumis à toutes les prescriptions de la Règle concernant les moines, et pourraient se livrer plus entièrement aux besognes matérielles. Des ouvriers libres aideraient les Convers au monastère et dans les granges. et, de la sorte, les moines pourraient s'acquitter de *l'œuvre de Dieu* aux heures prescrites.

A ces nouveaux religieux bien différents, comme on le voit par le texte cité ci-dessus, des serviteurs laïques de Vallombreuse, de Font-Avellane, de Camaldoli et de Cluny, il fallait une règle bien déterminée.

La première règle commune et détaillée concernant les Convers Cisterciens fut écrite sûrement dans la première moitié du XIIe siècle : ce sont les *Usus Conversorum*, en vingt-deux chapitres. On y ajouta plus tard la *Regula Conversorum*, en seize chapitres, un peu postérieure à 1174, qui a trait surtout à l'activité extérieure des *frères lais*.

Mais cette institution des Convers, qui est un véritable chef-d'œuvre, ne devait atteindre que peu à peu sa perfection par les définitions des Chapitres généraux, où tous les abbés de l'Ordre pourraient échanger leurs vues et se communiquer les résultats acquis par l'expérience, tant au point de vue religieux qu'au point de vue économique, nous dirons même surtout au point de vue religieux;

1—Chez les Cisterciens, la *grange* était l'équivalent de la *Curtis* chez les Bénédictins. C'était l'unité agricole habitée par les frères et les valets à gages qui cultivaient les terres attenantes. Elle était souvent très éloignée du monastère. Nous en parlerons plus loin.

2—*Exordium Cisterciense, c. XV.*

car il ne faut pas l'oublier, la création des Convers Cisterciens a eu pour motif déterminant l'ardent désir d'approfondir la vie monastique contemplative. Ce sont des vues, non d'administration, mais d'ascétisme, qui guidèrent les fondateurs de Cîteaux.

Les Convers devant être essentiellement des travailleurs, on n'admettait dans leurs rangs que ceux qui étaient capables de répondre à cette définition. C'étaient généralement des fils de paysans, de fermiers, d'artisans, rarement des personnes de haute extraction ou des lettrés. Le Chapitre général de 1188, en effet, interdit aux abbés : *Ne personas generosas et quæ in officio monachorun possunt esse utiliores quam in labore conversorum, inter conversos recipiant, sed inter monachos magis.* "Ce serait néanmoins commettre une grave erreur, dit le R. P. Hoffman (1), si l'on croyait que par suite de l'introduction des Convers dans l'Ordre, les moines seraient exonérés du travail manuel, et pourraient vaquer exclusivement aux exercices religieux et à l'étude."

Les Cisterciens avaient pris trop au sérieux l'obligation régulière du travail manuel pour vouloir s'en exempter, comme le témoigne le ch. XV de l'*Exordium parvum,* et comme le confirment à leur tour les *Consuetudines Ordinis Cisterciensis* qui règlent dans tous ses détails le travail des moines. Le travail des Convers n'avait pas du tout pour effet de supprimer celui des moines, mais bien de supprimer les irrégularités difficilement inévitables de ces derniers.

Le Convers était subordonné au moine, et il y avait entre les deux professions une barrière infranchissable : le chap. 13 des *Usus Conversorum* défend d'élever un Convers au rang de moine : *Sciendum quod ab illo die quo petitionem suam fecit* (*conversus*) *in capitulo monachorum et sic receptus est in probatione conversorum, in Ordine nostro monachus non fiat.*

Pour les maintenir dans cette subordination, on assignait aux Convers des bâtiments séparés de ceux des moines, et l'étude leur était interdite ; leur instruction religieuse se bornait à une heure d'enseignement religieux par semaine. Ces privations intellectuelles n'avaient rien d'excessif au XIIIe siècle et n'étaient pas plus pénibles pour les fils de payasns qu'il ne l'est aujourd'hui pour eux de ne point recevoir l'enseignement secondaire des collèges. Leur humble

1—*Op. cit.*, p. 50.

condition, d'ailleurs, ne les faisait point mépriser dans le monastère. Loin de là. "Selon le mot de l'Apôtre, comme il n'y a dans le christianisme ni libres ni esclaves, nous sommes tous membres d'un même corps dont Jésus-Christ est le chef. Tous ses membres sont également nécessaires et également glorieux, puisqu'ils reçoivent toute leur force et toute leur gloire de leur chef ; leurs devoirs sont différents, mais ils contribuent tous à la vie et à la conservation du corps, et, comme dans le corps humain les yeux et la bouche ne méprisent point les pieds et les mains, et que les pieds et les mains ne refusent jamais de servir les yeux et la bouche, ainsi les moines, qui étaient les yeux et la bouche de la communauté, ne méprisaient pas les Convers qui en étaient les pieds et les mains, et les Convers ne cherchaient pas à s'égaler aux moines et ne leur refusaient point leurs services, puisque c'était là le fond de leur profession. Et ainsi la charité des uns et l'humilité des autres faisaient du monastère une image du paradis et une félicité commencée" (1).

Les Convers n'étaient point autonomes, mais sous la conduite d'un moine, le cellérier qui, conformément au chapitre XXXIII de la Sainte Règle, a la haute direction du temporel Cependant une certaine initiative leur était laissée, et ceux qui avaient de l'expérience et de la tête étaient préposés à la direction de leurs frères dans certains travaux. Ils se regardaient avec raison, comme membres de la communauté, et ils y étaient traités comme tels avec une grande bonté. Les nombreux traits historiques rapportés dans l'*Exordium Magnum* et dans les dialogues de Césaire d'Heisterbach, touchant la vie et la mort édifiante de certains Convers, sont une preuve de l'affection dont jouissaient dans l'Ordre ces bons frères lais et de l'intérêt que ces fidèles travailleurs portaient à leur monastère.

Mais le Convers n'était pas seulement un homme de peine, c'était un vrai *religieux*. Après six mois de postulat en habit séculier, et un an de noviciat sous la conduite d'un moine prêtre, qui l'instruisait des devoirs de la vie religieuse, le récipiendaire était conduit au Chapitre des moines par le cellérier, et là, il promettait à l'Abbé obéissance jusqu'à la mort, l'obéissance dans la formule de profession bénédictine comprenant les autres vœux essentiels de la reli-

1—Dom Mège. *Commentaires sur le Règle de S. Benoît*, ch. I.—Paris, 1687.

gion, la pauvreté et la chasteté. La pauvreté, car l'acte de propriété était puni aussi sévèrement chez le Convers que chez le moine. Quiconque était trouvé coupable de ce vice, assimilé au vol, était dépouillé de l'habit religieux et mis au dernier rang, et, en cas de récidive, chassé du monastère. Si, après sa mort, on trouvait de l'argent sur lui, il était privé de la sépulture ecclésiastique (1). La chasteté, car la Règle lui interdit de parler à une femme seul à seule: "*Fœminarum cohabitatio nobis et conversis nostris omnino interdicta est. Ideo nec intra curtes grangiarum hospitari, nec monasterii portam ingredi permittantur* (2)....*nec loquatur aliquis solus cum muliere.* " (3) Ses rapports avec le monde étaient restreints aux choses nécessaires. Par manière de mortification, le convers devait, comme le moine, se donner la discipline tous les vendredis depuis l'octave de la Pentecôte jusqu'à Noël, et depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'à Pâques.

Ses communions étaient réglées. Sauf exceptions que l'Abbé déterminait, les Convers ne communiaient que sept fois l'an : le jour de Noel, le 2 février, le Jeudi-Saint, à Pâques, à la Pentecôte, le 8 septembre et à la Toussaint (4). Ceux qui habitaient les bâtiments du monastère se confessaient chaque semaine et les jours de communion. Ceux qui étaient attachés aux granges se confessaient quand leur Père-Maître allaient les visiter et tenir chapitre. Longtemps, jusqu'en 1231, il y eut défense de célébrer la messe dans les oratoires des granges, sans doute pour prévenir la formation dissimulée des *Celles* ou *Obédiences* que les Cisterciens considéraient comme la ruine de l'esprit monastique.

Les Convers remplaçaient l'Office Canonial des moines par un certain nombre de *Pater* et de *Gloria Patri :* vingt pour Matines aux jours de férie ; quarante aux jours de fête à douze leçons & dix pour Laudes et Vêpres, et cinq pour chacune des autres heures." La récitation quotidienne de telles prières, toujours les mêmes, peut

---

1—Chap. Génér. 1267, 1349.
2—Chap. Génér. 1134,
3—*Usus Convers, c. 7.*—S. Thomas (*Summa 2a-2æ, q. 186, a. 8*), enseigne clairement que le vœu d'obéissance renferme les deux autres, tandis que la réciproque ne serait pas vraie. C'est donc à tort que Manrique (*Annal. Cisterc.* t. I, p. 29, Lyon 1642), a cru que les premiers Convers de Cîteaux n'étaient pas de vrais religieux. parce qu'ils ne s'engageaient que par le vœu d'obéissance.
4—*Usus Conv. cap. 8.*

paraître aux esprits forts un peu monotone, mais pour l'humble Convers, elle n'est nullement fastidieuse. Il y met toute son âme et, avec son âme, un accent de sincérité toujours renouvelé." (1)

La vie de S. Bernard nous fournit une belle anecdote qui donne une idée intéressante de la vie de prière d'un simple Convers,et qui peut servir de commentaire à la pensée que nous venons de citer. On était à la veille de l'Assomption de la pure et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, et les frères des granges de Clairvaux se préparaient à regagner le monastère pour célébrer cette solennité. Or, dans une des granges les plus proches était un convers qui, malgré son extrême simplicité en matière de spiritualité, professait pour Notre-Dame un culte sincère et profond. Mais quand le maître de la grange désigna ceux qui se rendraient à l'abbaye et ceux qui resteraient de garde, notre convers se trouva parmi ces derniers, et il eut pour charge de surveiller les brebis. Cette commission n'était pas pour lui plaire, car il désirait vivement assister aux hymnes et aux cantiques que la communauté allait chanter dévotement en l'honneur de la Reine du ciel. Néanmoins, il n'osa réclamer, et, par esprit d'obéissance, exécuta les ordres qui lui avaient été donnés. Tandis qu'il veillait avec sollicitude sur son troupeau, le son de la cloche qui appelait les frères à Matines parvint à son oreille, grâce au silence de la nuit. Alors son cœur s'embrase à la pensée des saintes mélodies qui vont retentir dans la chapelle en l'honneur de la très pieuse Mère de misericorde. Aussitôt il se lève et, désireux de prendre part, dans la mesure de ses forces, à ces témoignages d'amour, il se tient debout, les yeux et le cœur fixés dans la direction du monastère. Lorsqu'il eut récité, avec toute la dévotion dont il était capable, les prières d'usage imposées aux Convers pour Matines, il chercha dans le pauvre répertoire de ses connaissances quelque prière, quelque louange qu'il pût offrir à Notre-Dame pour s'associer aux longues vigiles des moines. Il ne trouva que la salutation angélique qu'il avait apprise tant bien que mal. S'en servant alors comme d'un abrégé qui contenait pour lui la plénitude de la dévotion, et levant les yeux au ciel, il ajouta génuflexions aux génuflexions, soupirs aux soupirs, salutations aux salutations, et, dans ce pieux commerce, il passa sans lassitude le reste de la

1—VACANDARD. *Vie de S. Bernard.* tome I, p. 443.

nuit et une partie de la matinée. Dieu révéla cette scène à S.Bernard qui, dans le sermon conventuel qu'il fit aux moines et aux convers réunis au Chapitre, loua ce modeste convers qui, par sa profonde simplicité et son humilité, avait surpassé en ferveur les moines les plus avancés dans la contemplation.

Ce trait excita l'admiration générale; il fut le sujet d'une grande joie et d'une grande édification pour les frères lais que l'obéissance astreint souvent à divers travaux, les jours de fêtes comme les jours ouvrables. Il devint évident pour eux que si l'enceinte du cloître et de l'église ne donne pas la sainteté à qui ne craint pas Dieu, les occupations enjointes par l'obéissance pour les nécessités temporelles ne sauraient nuire à celui qui lève des mains pures vers le Seigneur et qui désire le servir avec un cœur innocent. (1)

La nourriture des Convers était, pour la qualité, la même que celle des moines; mais à cause de la nature de leurs travaux, ordina rement plus pénibles, et surtout plus prolongés, elle était plus abondante. Le jeûne était pour eux moins rigoureux, surtout pour ceux qui résidaient dans les granges.

Une telle vie était certainement mortifiée, pénitente, étroitement dépendante. Aujourd'hui, que les classes populaires les plus modestes ont une soif fiévreuse des jouissances du corps et de l'amour-propre, on ne l'envisage qu'avec stupeur. Il n'en était pas de même au XIIe siècle; le frère convers ne trouvait dans sa condition rien d'effrayant ni de *déprimant*. Rien ne lui manquait et, même en dehors des considérations surnaturelles, il était plus heureux que dans le monde.

En entrant dans le cloître, dit M. l'abbé Vacandard, le convers avait son pain assuré; et du même coup il échappait aux exactions injustes qui accablaient trop souvent ses pareils dans le monde. La justice du comte ou du baron expirait au seuil du monastère.... Les abus du régime féodal ne pouvaient pénétrer dans l'enceinte réservée où travaillaient de concert tous les membres de la communauté ; et les convers bénéficiaient, aussi bien que les moines, de la sécurité que leur garantissait la profession religieuse. En un temps où le contrecoup des guerres privées entre seigneurs se faisait si durement sentir aux populations rurales par une recrudescence d'impôts ou par le ravage de leurs tenures, une telle paix, un tel bien-être étaient fort appréciables. Sans doute la vie nouvelle que les fugitifs de la glèbe menaient sous la Règle Cistercienne avait aussi ses rigueurs. Mais, à tout prendre, un pareil joug généreusement accepté valait mieux que le servage ou toute autre condition subalterne qui, en dépit des formules, n'avait guère de la liberté que le nom (2).

1—Migne P. L. 185, 439 et seq.—VACANDARD, *op. cit. ibid.*
2—*Vie de S. Bernard*, ch. XV.

Ce qui est vrai, dans cette appréciation du savant historien, de la condition du Convers au XIIIe siècle, ne l'est pas moins de nos jours et il ne serait nullement besoin de remonter si haut pour démontrer que la plupart de ceux qui embrassent cet état, dans les divers instituts religieux, améliorent sensiblement leur situation temporelle, sans parler des avantages spirituels dont ils bénéficient et qui doivent seuls entrer en ligne de compte dans les motifs de leur détermination, si véritablement elle vient de Dieu.

FR. GILDAS, O. C. R.

(A suivre)

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

L'APPAUVRISSEMENT DES MERS

Les ressources de la mer, bien qu'immenses et entretenues par une prodigieuse fécondité, ne sont cependant pas inépuisables. Les pêcheurs, qui les exploitent d'une manière si imprudemment intense, en font de plus en plus la dure expérience, et l'appauvrissement progressif des fonds de pêche est aujourd'hui un fait que personne ne saurait contester.

Dans les parages d'Islande, les zones favorables sont d'année en année plus reculées des côtes; à Terre-Neuve, les bancs et les baies en vue de la terre sont épuisés ; les *fjords* du sud-ouest de la Norvège sont dépeuplés ; la pêche littorale sur les côtes françaises est également très éprouvée, ainsi que l'atteste la décroissance des ports.

La mer du Nord, cette mer poissonneuse par excellence, plus riche en poissons que toutes les profondeurs océaniques, s'appauvrit elle-même. Auprès des chalutiers anglais et des français du Nord, ses fonds sablonneux et d'une exploitation facile avaient supplanté la vogue de la Manche septentrionale. Ils sont maintenant délaissés pour des fonds plus rocailleux, ou pour certains parages de la Manche occidentale et des mers d'Irlande. L'appauvrisse-

ment des fonds sablonneux a été si rapide qu'il oblige à envisager une même prompte diminution du rendement des fonds durs : malgré les difficultés que présente la pêche sur les fonds rocailleux, les perfectionnements des engins permettent de les exploiter avec une désastreuse activité.

Le mal étant évident et palpable, il est naturel que l'on songe à lui appliquer des remèdes convenables. Parmi ceux que l'on peut proposer figurent : la protection internationale des *immatures*, c'est-à-dire des individus qui ne sont pas encore assez âgés pour reproduire l'espèce ; la protection des *reproducteurs;* enfin, la culture artificielle des espèces intéressantes et la protection de leuts individus en bas âge, c'est-à-dire la *pisciculture.*

Les deux premiers remèdes comportent de sérieux inconvénients. En ce qui concerne la protecion des immatures, il faut noter d'abord que la preuve n'est pas faite que cette mesure suffise à résoudre le problème du repeuplement. Supposons cependant qu'une réglementation intervienne dans ce sens, et soit rigoureusement appliquee: elle aura pour résultat immédiat d'inciter les pêcheurs à reporter à la prise des reproducteurs une activité que la protection des immatures laisserait sans emploi.

Les entraves à la pêche des reproducteurs amèneraient d'autres objections. Les époques de la ponte pour les espèces les meilleures coïncident précisément avec les saisons de pêche les plus fructueuses non seulement pour les espèces de fond, mais aussi pour les espèces nageuses et errantes. Sous l'impulsion de l'instinct de reproduction, les individus de ces espèces se réunissent en troupes nombreuses, qui fournissent alors un ample aliment à l'activité des pêcheries. Leur exploitation devient ainsi à ces époques plus rémunératrice, à tel point que pour certaines espèces particulièrement avantageuses les pêcheurs ne prennent l'armement convenable qu'au moment de la ponte. Par suite, pour être efficace, la protection des reproducteurs devrait s'étendre à toute la saison de ponte : il en résulterait la ruine des pêcheries, et le remède ne serait pas moins désastreux que le mal.

Reste la pisciculture, qui sans doute n'a pas fait encore ses preuves au point de vue de l'importance du résultat, mais qui du moins peut être tentée sans inconvénient, parce qu'elle ne fait intervenir aucune

de ces restrictions de cantonnement ou de saison qui porteraient un coup fatal à l'industrie des pêches. Les conditions permettant la culture artificielle des poissons de mer sont multiples, complexes et délicates ; leur recherche, leur détermination et leur réalisation ne sont cependant pas impossibles, et la science a résolu des problèmes plus difficiles.

Les œufs fécondés de la plupart des poissons marins comestibles flottent inertes et dispersés au voisinage de la surface ; à ce stade, ils ont une foule d'ennemis variés (poissons nageurs, larves carnassières de crustacés) qui en détruisent une quantité innombrable et qui continuent leur œuvre de destruction parmi les jeunes larves sorties des œufs, tant qu'elles n'ont pas acquis les facultés natatoires qui leur permettent de fuir l'ennemi.

Or, à cette période critique de leur existence, les embryons sont faciles à élever artificiellement en grand nombre, et quelques semaines de soins suffisent à les amener à un développement assez prononcé pour qu'on puisse utilement les transplanter dans les eaux propices du littoral. Quelques milliers de larves ainsi âgiles, vigoureuses et bien pourvues de moyens de défense, ont plus de chances de repeupler les eaux que des millions d'œufs et d'embryons exposés immobiles à toutes les causes de destruction.

La pratique de la pisciculture rencontre ici une première difficulté, à savoir l'obtention en quantité convenable des œufs fécondés. On peut sans doute les demander dans une certaine mesure à des reproducteurs entretenus dans des bacs alimentés d'eau de mer ; mais ce moyen est évidemment insuffisant pour une exploitation de quelque importance. Un technicien très versé dans la question, M. E. Canu, a proposé, en vue de résoudre ce problème fort délicat, "la création d'un service spécial pour la récolte des pontes et leur fécondation artificielle en mer, avec l'affectation d'un personnel particulièrement dressé à cette besogne, sur un bateau-laboratoire où toutes facilités seraient offertes pour ce travail, de même que pour maintenir les embryons recueillis en bonne voie de développement jusqu'à leur arrivée à terre dans l'usine de pisciculture".

A bord des bateaux pêcheurs, les reproducteurs mûrs forment une notable proportion des poissons capturés. Rien de plus facile que de féconder artificiellement sur place, en quelques minutes,

de grandes quantités d'œufs. Arrivés à terre, et transportés dans les établissements de pisciculture, ces œufs pourraient y recevoir tous les soins nécessités par leur délicatesse et leurs exigences vitales.

Un des premiers besoins des embryons éclos, et celui qui précède même la nécessité de l'alimentation, est de trouver dans leur milieu les éléments indispensables à l'accomplissement de la fonction respiratoire. Dans les conditions réalisées par l'élevage artificiel, cette fonction est notablement favorisée par une agitation mécanique de l'eau, agitation dont le premier résultat est de déterminer l'oxygénation du liquide.

Un mouvement lent et continu imprimé à la masse d'eau contribue d'autre part à la dispersion régulière des êtres minuscules qui s'y trouvent, et maintient en suspension ceux qui, manquant de mobilité propre, seraient par suite exposés à couler. Cette agitation établit un contact permanent entre les jeunes alevins à peu près immobiles, incapables de chercher leur nourriture, et les proies planktoniques dont ils se nourrissent. Enfin, elle réalise un certain état moléculaire du liquide, analogue sans aucun doute à celui que détermine dans le milieu marin l'agitation spontanée des flots, et qui parait indispensable à la vie et à la santé des colonies planktoniques, parmi lesquelles les alevins se rangent eux-mêmes.

Les premières expériences sur la survie des êtres de haute mer en eau agitée sont dues à M. Browne, du laboratoire de Plymouth, et ont été réalisées sur des méduses. M. Garstang les a reprises pour l'élevage artificiel d'un poisson, le *Blennius ocellaris*. En France, au laboratoire de Concarneau, MM. Fabre-Domergue et Biétrix ont appliqué avec succès cette méthode à l'élevage de plusieurs poissons comestibles : sole, bar, sardine. L'appareil de M. Browne consistait en une grande cloche renversée, pleine d'eau, dans laquelle, par le jeu d'un vase suspendu à un siphon intermittent, un disque plongeur s'élevait et s'abaissait alternativement ; il put ainsi conserver vivantes pendant plusieurs semaines diverses méduses : *Phialidium, Sarsia gemmipara, etc.*, Dans l'appareil Fabre-Domergue, l'agitation est obtenue par la rotation dans le tonneau d'élevage d'un disque en verre incliné sur son axe : 30 tours à la minute constituent la vitesse la plus favorable pour les espèces étudiées jusqu'ici.

La respiration assurée, il faut songer à l'alimentation, qui est indispensable au jeune poisson dès que sa bouche est formée et que son œsophage est apte aux mouvements de déglutition. On ne saurait accorder le nom de *pisciculture* aux procédés actuellement en œuvre en Norvège, en Ecosse, en Amérique, et qui consistent à recueillir des œufs de poissons, à les faire éclore et à rejeter à la mer les larves qui en proviennent, sans leur avoir fourni aucune nourriture.

Les travaux de Meyer sur le hareng, de Dannevig sur la plie, de Garstang sur le *Blennius pholis*, de Fabre-Domergue et Biétrix sur le cotte, la sole, le bar, démontrent la nécessité de fournir au jeune alevin une nourriture extérieure dès que la conformation de son tube digestif lui permet de manger. L'examen histologique démontre que, livrée à elle-même sans autre nourriture que ses réserves vitellines, la jeune larve commence à péricliter dès sa sortie de l'œuf, pour aboutir à la mort à la résorption totale du vitellus. La pisciculture doit être autre chose que le jet à la mer de cadavres microscopiques.

Chaque espèce de poisson réclame, à l'état de larve, une nourriture particulière, et il ne faut pas espérer qu'on pourra pour cet objet récolter en mer assez de plankton et le trier convenablement au retour. Il en résulte que le plus grave problème que comporte actuellement la piscifacture marine réside, non-seulement dans la recherche et la connaissance des organismes nécessaires à l'alimentation de chaque espèce, mais aussi dans la réalisation des moyens de culture en grand de ces organismes nourriciers.

Grave problème sans doute, mais peut-être pas insoluble pour l'ingéniosité humaine. Les premiers essais, tentés sur une échelle restreinte, permettent de concevoir des espérances de succès qui reposent sur une base plus solide que de simples conjectures. Après quelques années d'une pratique modeste (1884-1888). le Cne G.-M. Dannevig, promoteur de la pisciculture marine en Norvège, disait : "L'accroissement en nombre de la petite morue n'a pas été seulement perceptible, mais frappant, partout où des alevins de ce poisson ont été déposés. Pendant les deux dernières années, après que des distributions y furent faites, on a pris beaucoup de ces petites morues à Flodevig, Hovekil et dans les baies voisines.."

Après une expérimentation plus vaste (1892), Dannevig a noté que les pêcheurs norvégiens signalaient en certains points l'apparition d'une grande abondance de poissons étrangers et de variétés de morues jusque-là inconnues où très rares dans ces localités. Ces espèces ou variétés étaient précisement celles cultivées dans ses établissements.

La pisciculture marine s'imposera donc à bref délai comme remède à la dépopulation des mers, résultat de l'exploitation à outrance de la fécondité océanique. Les lignes ci-dessus montrent qu'elle n'est pas irréalisable : une dernière question se pose cependant, et l'avenir seul peut y répondre, celle de savoir si cette intervention de l'ingéniosité humaine dans le jeu puissant des forces naturelles sera de quelque utilité pour le but spécialement visé, c'est-à-dire pour le repeuplement des mers.

A. Acloque.

Wimereux (Pas-de-Calais),
8 avril, 1915.

UN PRÉCURSEUR DE LA TRAPPE DU CANADA

Correspondance de dom Urbain Guillet avec Monseigneur Plessis

(*Suite*)

Bien que voué, par sa règle, à une vie monastique, le Père Urbain, dont la frêle enveloppe abritait une âme d'apôtre, ne put rester insensible au spectacle de la détresse spirituelle des populations qui l'entouraient. Plus tard, durant un séjour à Washington, pour obtenir de la part du Congrès la garantie de la propriété de ses terres, c'est auprès des rares membres de sa famille selon la chair qu'il exercera son zèle. Il écrira d'abord à son frère Ambroise, que l'influence du milieu et des doctrines perverses dont la société française était alors infestée avait entraîné dans l'incrédulité

et les plus gravers désordres. Réfugié de nouveau en France, auprès de son frère cadet Emmanuel et de sa mère, après avoir visité l'Amérique pour y acquérir une fortune aussi promptement perdue que ramassée, le prodigue reçoit de son charitable frère une lettre vraiment apostolique pour l'engager à mettre au-dessus de tout le salut de son âme.

Puis ce sera au tour de sa mère, qu'il n'avait jamais encore vue, d'être l'objet d'une exhortation dictée par la piété filiale la plus conforme à la charité évangélique. Plongée, malgré une première éducation religieuse, dans l'atmosphère mondaine et indifférente des Antilles francaises, la pauvre femme avait tout intérêt à écouter les graves conseils de son fils religieux. Celui-ci, témoin de la triste condition morale ou vivaient les esclaves de la Louisiane par suite de l'incurie de leurs maîtres, crut pouvoir suggérer à sa mère, à titre de sujet d'examen de conscience, sa propre conduite à l'égard des esclaves qu'elle avait jadis possédés. "J'ai rencontré, lui écrira-t-il, à Baltimore, une de vos [anciennes] esclaves qui me regardant, s'écria: "Voici le fils de Mme Pelletan (1) ; car il est son vrai portrait. Mais hélas ! ajoutait-elle, elle ne vous ressemblait guère; car elle paraissait n'avoir aucune religion."

Ce passage qui n'est surement pas dans le style des *persuasibilia humanæ sapientiæ verba* dont parle l'Apôtre, sera accompagné et tempéré par des réflexions si sincèrement affectueuses que celle à qui la lettre était destinée, loin d'en être froissée, devra certainement en retirer un grard bénéfice spirituel.

Mais, de son couvent de Monk's Mound, Dom Urbain, comme en fait foi la lettre qui suit, étend aux populations du voisinage les bienfaits de son ministère sacerdotal, se dévouant lui-même sans compter, malgré ses occupations et ses infirmités, au salut des âmes. Il y avait d'abord envoyé ceux de ses religieux qu'il croit les plus aptes à ce genre de ministère. Ce furent surtout les Pères Marie-Joseph, (2)

1—C'est le nom que Madame veuve Guillet avait assumé en épousant son second mari.

2—Le P. Marie-Joseph avait été grenadier dans l'armée française. Ayant reçu un jour l'ordre de fusiller un prêtre, il refusa d'obéir et quitta l'armée pour se faire religieux à Val Sainte. Il resta missionnaire en Amérique plusieurs années après le départ des Trappistes pour la France. Il entra au monastère de Bellefontaine d'où il passa à celui d'Aiguebelle (*Vie du R. P. Dom Urbain Guillet*, p. 264. note).

français d'origine, et notre compatriote de Québec, le Père Marie-Bernard, qui moins robuste que son confrère, devait le premier succomber à la tâche et aller au ciel recevoir le denier de sa rude journée de labeur évangélique. La lettre que nous reproduisons ci-après nous révèle l'efficacité de leur ministère auprès de ces peuples que la pénurie de prêtres due au changement de juridiction de ces anciennes colonies de la Nouvelle-France avait laissé croupir dans l'ignorance et le désordre.

"Du Monastère de Bon Secours près Cahokia, dans le Comté de Ste Clair, au territoire Illinois, le 14 mars 1810.

"Monseigneur,

"Je viens de trouver une lettre qui est une réponse à la vôtre du 8 juin dernier : mon peu de mémoire me fait douter comment elle se trouve ici. Les ratures dont elle ne manque pas me donnent à penser que j'en ai écrit une autre et mis celle-ci au rebut ; mais mon étourderie me fait craindre de m'être trompé, et de vous en avoir envoyé une destinée pour une autre personne. Quoi qu'il en soit, je profite du départ d'un jeune homme de votre pays, et qui a l'honneur de connaître Votre Grandeur, pour répondre une seconde fois, avec cette différence que la 1re en contenait une du P. Marie Bernard adressée à ses bonnes Ursulines, aux prières desquelles je me recommande. Il y a quelques mois que je vous ai annoncé la maladie du P. Ma. Ber. Aujourd'hui je dois vous dire que Dieu l'a appelé à une meilleure vie le 28e 9bre dernier. (1) Il ne m'a déclaré que sur la fin la vraie cause de sa maladie qui était la pierre. Je connais bien cette maladie ayant autrefois étudié la chirurgie, et je sais qu'à son âge l'opération est très dangereuse, et toujours sans succès quand on porte le mal depuis plusieurs années. Il a bien souffert, et s'il n'a pas témoigné comme bien d'autres de la joie dans ses souffrances, du moins l'on peut dire qu'il les a suppor-

1—D'après cette déclaration, le Père Marie-Bernard serait mort le 19 novembre 1809. Comment se fait-il donc que, dans sa lettre du 14 décembre suivant, (Voir *La Nouvelle-France* de mars 1915) le Père Urbain parle de ce religieux comme d'un homme encore vivant? C'est là un anachronisme qu'on peut mettre au compte de l'esprit distrait du saint religieux, distraction plus que justifiable dans le chaos d'embarras et d'épreuves où il vivait continuellement. Dans une lettre ultérieure, le même anachronisme se répétera, compliquant ainsi le mystère.

tées patiemment (1). Il a reçu tous les secours spirituels; quant à ceux de la médecine, il n'en voulait presque jamais, sachant que son mal était incurable à cause du long retardement. Sa situation pendant les 2 derniers jours n'a pas permis de le Communier en viatique ; mais il avait eu ce bonheur ; il s'est instamment recommandé aux prières de Votre Grandeur, à celles de ses chères Ursulines, etc.

"La raison qui l'avait fait tarder à vous répondre n'est pas mauvaise ; il l'aurait cependant fait s'il eût voulu, mais seulement par obéissance parcequ'il trouvait que cela ne convenait pas à un Trappiste. Cette mort me jette dans le plus grand embarras. Il n'y avait qu'un seul Prêtre dans la Haute Louisiane et il vient de quitter sa place; il n'a pas fait de peine aux bons catholiques, car il faisait plus de mal que de bien. Il n'y en a plus qu'un aux Illinois, qui quoique bon est cassé de vieillesse et de travaux, et veut se retirer à la Nouvelle-Orléans. Le P. Ma. Ber. allait de temps en temps porter secours à ces 2 peuples. Je ne suis pas capable de le remplacer, et je n'ai aucun Rx à qui je puisse confier ce soin. J'ai été 2 fois visiter quelques paroisses dans lesquelles le P. M. B. avait commencé à travailler. La 1re fois je n'ai presque rien fait dans la plupart, excepté à St Charles, qui est séparé de St Louis par le fleuve Missouri. Le P. Ma. Bernard avait si bien prêché contre les bals et la danse à St Charles qu'on n'y a pas fait plus de réjouissances au carnaval dernier qu'on a coutume d'en faire au carême. J'y ai cependant trouvé un homme qui aurait bien voulu danser ; mais il m'a dit qu'il était obligé d'y renoncer parceque toutes les dames y avaient renoncé.

"(Mon séjour à St. Charles a été de 3 ou 4 semaines). J'y ai fait faire la 1re Communion à 15 ou 16 enfants, dont 2 sauvages de 18 à 20 ans, et j'ai eu tant de monde au confessional que, malgré la rigueur du froid qui a été extraordinaire, jamais je n'ai pu sortir de l'église avant 9 heures du soir. J'y allais de grand matin dire la Ste Messe, ensuite je faisais le catéchisme pendant 2 heures. Après le catéchisme, je confessais jusqu'à 2 heures. A 3 heures je recommençais le catéchisme jusqu'à 4 h. Après quoi je confessais jusqu'à

1—D'après ces paroles, on peut eutrevoir l'idéal élevé de vertu que le Père Urbain travaillait à réaliser chez les religieux confiés à sa direction.

9 h. du soir ; l'église restait encore pleine de monde à cette heure. Plusieurs y ont attendu 3 jours depuis le matin jusqu'au soir de peur de laisser passer leur rang. Rendu à la maison je trouvais encore plusieurs esclaves à instruire. Heureusement qu'il ne venaient qu'à 10 heures, car j'avais assez besoin de déjeûner en arrivant. (1) Il y a eu beaucoup de communions et de baptêmes et quelques mariages. On est venu me chercher plusieurs fois depuis ce temps; mais les affaires de mon Monastère ne m'ont pas permis de m'en absenter; mais enfin le danger de mort de plusieurs habitants m'a fait partir. J'ai eu le même succès à St Charles par la grâce de Dieu. J'y ai resté 15 jours, et sur mon retour j'ai visité 5 autres villages où j'ai eu quelque succès. J'y ai administré plusieurs mourants et 3 vieillards de 105, 103 et 103 ans. (2) J'y ai eu le 1er jour tant de monde à confesser qu'à onze heures du soir, la foule était encore grande, et le lendemain avant le jour, après avoir fait mon oraison, je me trouvai sans le savoir entouré de monde qui voulait se confesser, et ce ne fut qu'au moment de la messe que je fus libre de dire prime.

"Ma présence était si nécessaire au Monastère que j'ai été obligé de laisser cet ouvrage très imparfait, car ils sont si ignorants que quand je leur ai promis que Monseigneur l'Evêque de Kentucky (3) viendrait bientôt et qu'il leur donnerait la confirmation, plusieurs femmes ont demandé si cet évêque était un riche marchand qui leur apporterait de belles robes, et ce qui n'est pas moins surprenant, une jeune femme a cru après la confession devoir m'embrasser pour me remercier, et, comme je ne me défiais pas de cette cérémonie, quand j'ai vu qu'elle se penchait vers moi, je me suis approché, et elle m'a véritablement embrassé plus tôt que je n'ai pu me retirer; il parait que plusieurs en auraient fait autant, car la seconde s'est avancée comme la première, et si je ne m'étais pas tenu sur mes

---

1—Il ne faut pas oublier que le bon Père était à jeun depuis le grand matin et il était 9 heures du soir quand il regagnait la maison!

2—Il y a probablement une erreur dans la répétition du chiffre 103, qui devrait être 104. Bien que pareille longévité ne soit pas invraisemblable, il y a lieu de se défier de l'âge que s'attribuent parfois les gens du peuple, chez qui, faute d'acte authentique, la notion du temps s'oblitère facilement, et qui, par ailleurs, éprouvent une certaine complaisance à se vanter de leur extrême vieillesse.

3—Il s'agit de Mgr Benoît-Joseph Flaget, premier évêque de Kentucky, dont le siège avait été fixé à Bardstown. A l'époque où le P. Urbain écrivait cette lettre, Mgr Flaget n'était encore qu'évêque-élu. Son sacre n'eut lieu que le 4 novembre suivant.

gardes, la même chose aurait pu arriver. Pour éviter ce malheur, je lui ai parlé de manière à lui faire connaître sa faute, et les autres qui pouvaient aisément me voir ont sagement profité de cette leçon. (1)

"J'ai reçu 4 de mes confrères d'Europe, dont un n'était que novice, mais si bon que je lui ai fait faire profession peu après son arrivée. Il est vrai qu'il était venu avec un Père Maître qui m'a rendu de lui le meilleur témoignage. Cette profession a fait bien de la peine à mon pauvre grenadier qui attend depuis 18 mois la même grâce, que je ne puis lui accorder jusqu'à ce que je me sois arrangé avec ses créanciers à qui il doit 300 piastres. (2) Plusieurs de nos élèves ainsi que leur 1er maître, qui a été élevé tout petit dans le Monastère, demandent à entrer au Noviciat, mais à peine ont-ils 18 ans, excepté le Maître qui en a 24.

"Monseigneur de Kentucky me marque que le St Père est en prison dans le palais de l'Evêque de Savone en Piémont; qu'il témoigne la plus grande fermeté; qu'il a guéri plusieurs malades invétérés et même rendu la vue à un aveugle.

"Je n'ai pas encore vu M. M.... N.... que vous m'annoncez. Il peut venir quand il voudra puisqu'il a si grand besoin de faire pénitence de ses fautes.

Monseigneur l'Evêque de New York est mort avant de s'embarquer. (3)

"Si je parle de notre Général, (4) ce n'est pas qu'il ait été élu général de tout l'Ordre; je l'ai nommé ainsi pour m'expliquer en un seul mot. Il en fait cependant toutes les fonctions dans notre réforme. Son véritable titre est celui de Père immédiat de tous les Monastères de la dite réforme, et il ne permet pas qu'on le nomme général. Le

---

1—On voudra bien ne pas nous taxer d'indiscrétion pour avoir publié ce détail qui, à raison des circonstances, n'a rien de scandaleux, et fait plutôt ressortir d'une part la simplicité ignorante des fidèles et de l'autre, l'austère candeur du saint religieux.

2—Il s'agit d'un vieux soidat français qu'un de ses Pères avait converti à Saint-Louis et qui avait demandé son entrée au monastère.

3—Il s'agit de Monseigneur Luke Concanen, dominicain, consacré à Rome le 24 avril 1808, et qui mourut à Naples, le 19 juin, 1810, avant de pouvoir s'embarquer. En constatant ce nouvel anachronisme dans la lettre du Père Urbain on se demande s'il n'a pas oublié d'avancer le calendrier au dernier renouveau de l'année, et si ce n'est pas 1811 au lieu de 1810 qu'il faut lire en tête de ce document.

4—Dom Augustin de l'Estrange.

Général de l'Ordre de Cisteaux, c'est le nôtre, mais il est mort sans successeur et l'ordre parait détruit."

"Je vous remercie de la bonté que vous avez de m'offrir des messes. Je m'en chargerai volontiers si elles ne sont pas trop pressées, car j'en ai encore à acquitter à peu près 400 des dernières que vous m'avez envoyées. Le vin est devenu si rare et à si haut prix que nous avons été longtemps réduits à ne dire qu'une Messe. Nous n'en avons en ce moment qu'une bouteille.

J'ai remis la lettre du jeune Nicolas à un maréchal de St Louis nommé Valois comme elle était adressée. Il m'a répondu que ce jeune homme s'étant mal comporté, l'avait quitté depuis plusieurs années, qu'il lui avait écrit peu après et dit qu'il était commis chez un riche marchand du fort Massacre. Depuis ce temps il n'en a plus entendu parler, mais il va faire son possible pour lui faire passer cette lettre.

"Il parait, Monseigneur, que votre pénitence surpasse de beaucoup celle des Trappistes qu'on regarde sans raison comme extrême, car je vous assure que j'ai dix fois plus à souffrir en voyage que dans le Monastère. Dieu veuille nous soutenir dans de si pénibles travaux. J'espère qu'un jour il vous en donnera la récompense. Tels sont les vœux les plus sincères de tous mes Confrères, et en particulier, de leur indigne Supérieur qui est avec le plus profond respect.

"Monseigneur.

"Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Urbain."

L. Lindsay, ptre.

(*A suivre*)

———

PAGES ROMAINES

VENISE, LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN ET LA GUERRE

Par suite de sa situation, Venise, plus que les autres villes d'Italie exposée aux attaques des avions autrichiens, est depuis le début de la guerre l'objet d'une sollicitude qui ne se lasse point. D'accord avec l'amirauté, et pour sauvegarder la beauté de la ville et de ses plus célèbres monuments, la municipalité a pris des mesures qui désoleraient tous les artistes épris de Venise, s'ils ne pensaient qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'en préserver les inappréciables trésors. Quelle étrange impression on éprouve en entrant dans Saint-Marc ! Est-ce une halle, un chantier de maçonnerie, ou cette basilique dont on ne pouvait se lasser d'admirer les richesses? Juchés en tronc de cône, des sacs de sable entourent les piliers et les plus beaux motifs d'architecture. A l'entrée du chœur, les chaires de marbre disparaissent derrière des échafaudages, et les quatorze statues de la Vierge, de saint Marc, des apôtres, merveille du jubé, enveloppées de laines, de couvertures, dessinent un alignement de formes étranges dans le demi-jour de l'église. Le maître-autel s'entrevoit à travers une armature en planches recouvertes de toile d'emballage, et une double rangée de sacs de sable achève de le protéger. L'idée de donner des ordres pour qu'on respectât Saint-Marc n'a jamais traversé l'esprit de sa Majesté Catholique François-Joseph, ni celui de Guillaume qui se glorifie de la "Kultur" allemande.

A l'extérieur du monument, les quatre chevaux de bronze qui ornaient la façade ont été descendus du haut de leurs socles, et enterrés quelque part, en grand secret.

La cinquième porte à gauche, la plus belle des cinq portes monumentales, celle dans la voussure de laquelle se trouve l'antique mosaïque représentant la translation des restes de saint Marc dans la cathédrale, disparaît sous un amas de sacs; tout en haut, les quatre mosaïques qui sont à droite et à gauche des chevaux de bronze sont recouvertes de planches et de toile bleue, et tout cela forme quelque chose d'étrangement laid.

A l'extérieur du palais des Doges, les belles arcades du quatorzième et du cinquième siècle sont bouchées par des piliers de soutènement en briques: de nombreux sacs de sable recouvrent l'escalier des Géants. A l'intérieur, tous les chefs-d'œuvre qui en faisaient la beauté ont disparu; Florence leur donne l'hospitalité.

A l'angle de la Piazzetta et de la place Saint-Marc, le campanile, reconstruit après son effondrement, dresse sa haute silhouette, mais l'ange doré qui le surmonte, trop visible de la pleine mer, est enve-

loppé de toile grise. Au pied du campanile, les marbres, les bronzes les statues, la galerie de la Loggetta sont recouverts de sacs de sable.

En attendant la victoire qui lui permettra de respirer à l'aise, Venise accepte son sort et se résigne à souffrir. Mais la fierté de son silence ne doit pas faire illusion sur l'étendue et la profondeur de sa souffrance. Plus d'étrangers dans Venise, plus de gens fortunés. Les palais sont vides; les hôtels sont vides; les rues, les grandes rues qui ont quatre pas de large sont désertes; le long des quais, les gondoles se balancent mollement, attendant des clients qui ne viennent pas. Tout le commerce est paralysé, pour ne pas dire anéanti. Le Lido, rendez-vous élégant de milliers d'Allemands et d'Autrichiens en été, de quantité d'Anglais, de Français, de Russes, à l'automne et au printemps, n'a personne sur sa plage. Il n'est pas jusqu'aux pigeons de la place Saint-Marc, nourris naguère par les cornets de maïs des visiteurs, qui ne fussent devenus les victimes de l'état actuel des choses, si la municipalité n'eût pris à sa charge d'assurer leur existence.

Le jour même de la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche, une mission aéronautique française partait pour Venise. Les membres en avaient été recrutés avec un soin tout particulier sous la direction d'un chef digne d'eux, un des officiers les plus braves et les plus distingués de la marine française.

Comme s'ils avaient voulu se hâter de commettre quelque épouvantable crime avant l'arrivée d'adversaires aussi redoutables, les aviateurs austro-allemands bombardèrent Venise à trois reprises avant que les aviateurs français fussent installés, que leurs hydroavions fussent prêts et qu'ils pussent courir sus à l'ennemi. Leurs calculs furent, au reste, déjoués par l'habileté des pilotes italiens qui, s'élançant sur leurs ennemis, tuèrent un aéronaute, en capturèrent deux autres, l'un hongrois, l'autre saxon.

Furieux et désolés de la malchance qui les avait tenus éloignés de la lutte, les aviateurs français travaillèrent nuit et jour pour être prêts à combattre au plus vite. Arrivés un mardi, ils commençaient dès le samedi suivant leurs courses audacieuses sur l'Adriatique, devenant tout à la fois les imitateurs et les camarades des aviateurs italiens. Chaque jour, en même temps qu'ils enseignaient la théorie, ils donnaient l'exemple, faisant bénéficier l'aviation vénitienne d'une expérience que dix mois de guerre en France ont rendue ingénieuse et féconde. Du même coup, la défense de Venise se trouvait singulièrement fortifiée et élargie. Toutes les ressources de leur technique, ils les mettaient à la disposition de leurs nouveaux alliés. Et la valeur naturelle de ceux-ci s'en trouvait accrue et réconfortée. Ils leur enseignaient, par exemple, la façon la plus efficace de bombar-

der les aéroplanes de l'ennemi, et tout ce qu'on peut faire rendre à la télégraphie sans fil en utilisant dans une pensée d'information rapide des bateaux au large. Avec simplicité et modestie, ils parachevaient l'éducation du voisin.

Chaque jour, au reste, ils poussaient des reconnaissances sur les deux côtes, signalaient les navires suspects, intimidaient les sous-marins autrichiens, tout d'un coup moins entreprenants à l'idée que le sillage de leur périscope pouvait être aperçu des aviateurs français. L'un de ces derniers, dans une manœuvre de hardiesse inouie, se laissait tomber jusqu'au niveau de la mer, détruisant à coups de bombes un de ces sous-marins, et remontait après l'avoir vu couler. D'autres, en se riant des projectiles de l'ennemi, bombardaient, à Punta Salvatore, le phare et les batteries autrichiennes, donnaient la chasse aux appareils ennemis. Observateurs aussi vigilants qu'intrépides, ils découvraient des mines jetées sur le passage des sous-marins alliés et, de la façon la plus sûre, sauvaient ainsi des vies précieuses.

Il n'en fallut pas davantage pour que l'enthousiasme italien les fît jouir d'une extraordinaire popularité. Déjà à leur arrivée ils avaient été accueillis par de tels transports de joie que les civils et les matelots italiens dont Venise était remplie, s'emparant d'eux et les hissant sur leurs épaules, les promenèrent triomphalement ainsi sous les galeries, autour de la Piazzetta, et sur le quai des Esclavons, n'interrompant leur marche triomphale que pour leur offrir des coupes d'un vin généreux. Si, avec leur habituelle simplicité, les chefs de la mission ne s'étaient pas systématiquement dérobés à tant d'hommages, ils auraient connu, eux aussi, les ivresses de la popularité. Impossible pour eux d'entrer dans un café, sans qu'en leur honneur on joue la *Marseillaise.* Et la spontanéité des sentiments que la population leur a exprimés les consolerait vite, s'il en était besoin, de la froideur et de la réserve où se renferment à leur égard quelques personnalités trop volontiers germanophiles encore.

Les aviateurs italiens ont dignement reçu leurs camarades de France, dignement et avec une sincère cordialité. L'héroisme de l'aéronautique italienne s'appareille aisément à celui des pilotes français. Dans une collaboration que le patriotisme des uns et des autre rendra chaque jour plus étroite et fructueuse, les escadrilles des deux nations deviendront sur l'Adriatique les fourriers de la victoire.

En attendant, l'un des divertissements journaliers que se donnent les Vénitiens, en ce temps de fièvre patriotique, consiste soit à faire lentement le tour des arcades du palais du Sénat, sous les anciennes Procuraties, soit à se promener devant les dévantures closes des

boutiques allemandes. Sous les arcades et sur les vantaux fermés des magasins ennemis, les poètes, les dessinateurs vénitiens, qui ne peuvent se faire éditer, collent chaque jour leurs œuvres satiriques, quelques unes fort sprituelles, contre François-Joseph et le Kaiser. Les Empiresdu centre y sont tour à tour violemment attaqués ou tournés en dérision. On critique, on approuve, on rit.... et on retourne à pas lents à ses affaires.

* * *

Tous ceux qui font le voyage d'Italie, ou à peu près tous,se rendent à Venise et s'y attardent avec joie; bien peu songent à faire l'ascension de cette montagne de 800 mêtres d'altitude, le mont Titan où, au IVe siècle, si on en croit la tradition, un tailleur de pierres, Marin, canonisé depuis par l'Eglise, fonda une bourgade qui devait porter son nom. Saint-Marin, érigé en république, traversa fièrement l'histoire, en défendant contre tous son indépendance et celle des huit villages instinctivement blottis au pied de sa roche escarpée. Au moyen âge, les Malatesta, les ducs d'Urbino, tentèrent vainement de faire violence à ces rudes montagnards. Plus tard, César Borgia se flatta de les réduire par la terreur; au XVIIIe siècle, le cardinal Alberoni essaya de le faire par la ruse, mais les Marinois triomphèrent de tous les complots, et leur étendard blanc et bleu continue à arborer sa glorieuse devise : *Libertas.*

Cette devise constitue le fond du patrimoine national. On ne peut faire un pas dans l'étendue de cette république de soixante kilomètres carrés, sans la voir partout. "*Je vous laisse libres de toute attache avec quiconque,*" avait dit, en mourant, à ses fils, le fondateur de ce petit état. "*Liberté maintenant et toujours,*" redisent les édifices publics. Sur les portes de la salle du Grand Conseil, une recommendation s'impose aux élus : "*Garde ton esprit libre, en délibérant.*" Dans la cathédrale, une statue domine l'autel et le Christ, celle de saint Marin, "*fondateur de notre liberté*", dit une inscription. En 1797, Bonaparte, alors grand ami des républiques, pour témoigner son estime à celle-ci, lui offrit d'agrandir son territoire. Mais s'annexer une terre étrangère, c'est arracher leur liberté à d'autres hommes ; c'est aussi diminuer la sienne. Les montagnards déclinèrent l'offre du futur empereur. Et à celui qui refusa le dangereux présent, Antonio Onofri, ses compatriotes décernèrent le titre de Père de la Patrie.

Cette passion jalouse pour leur indépendance a toujours été la grande pensée de leur constitution. Un seul pouvoir, le peuple; il élit un "Grand Conseil Général" composé de soixante membres. Celui-ci arrête le budget (de 900.000 *lire* cette année), et décide

les principales affaires. Le pouvoir exécutif est délégué par lui à deux *capitaines régents,* tirés au sort dans son sein et renouvelables tous les six mois. Ces deux chefs de l'Etat sont responsables de leurs actes, et le dimanche qui suit leur sortie de charge, l'*Arengo,* ou assemblée du peuple, peut les faire comparaître devant lui et leur demander compte de leur administration. Portant le titre d'Excellence, revêtant un somptueux costume de seigneur du moyen âge, grands maîtres de l'ordre équestre de Saint Marin pendant la durée de leur mandat, ils redeviennent de simples citoyens sans titres ni décorations dès qu'elle est terminée. Leur liste civile est de 50 francs par mois, pour la durée de leurs fonctions. Quand les divers états italiens se réunirent de gré ou de force dans l'unité d'une seul monarchie, Saint-Marin resta état indépendant, se proclamant seulement *republique italienne,* manifestant par l'expression souvent réitérée de ses sympathies son culte pour l'Italie, mais sans lui sacrifier sa liberté.

Ainsi a-t-elle fait dès les premiers jours de la guerre. Il n'y avait qu'un cri dans toute la République : "A bas l'Autriche et les ennemis de la Liberté!" Les érudits rappelaient que Saint-Marin n'ayant pas été compris, en 1859, dans le traité de paix conclu avec l'Autriche, la République se trouvait depuis ce temps-là, au point de vue protocolaire, en état de guerre avec François-Joseph. Les notabilités du pays se réunissaient et se hâtaient de tracer un programme de collaboration avec la mère commune. Les sentiments essentiellement italiens de l'âme san-marinoise s'y révélaient dans toute leur ardeur.

Il y a, à Saint-Marin, quelques socialistes. De vagues rumeurs de neutralité ayant couru, des jeunes gens frémissant de colère se groupèrent et redigèrent cet éloquent manifeste :

Pour l'Humanité ! Pour l'Italie!
Pour la Patrie San-Marinoise!
Jeunes gens de la République,

Un comité vient de se constituer pour manifester les sentiments de solidarité qui nous animent envers les peuples opprimés et envers notre mère-patrie, l'Italie. Nous ne saurions mieux répondre à cette noble initiative qu'en offrant nos jeunes énergies et notre sang pour le triomphe de l'Italie et de la civilisation.

Pendant que certains petits esprits disputent et hésitent sur la question de notre neutralité à proclamer, nous affirmons hautement que si nos seize siècles d'histoire consacrent notre liberté, ils ne nous donnent pas le droit de nous séparer du reste du monde et d'oublier que nous sommes surtout des Italiens!

Jeunes gens de Saint-Marin, à d'autres, aux démagogues qui ne vivent que pour leur ventre, aux exploiteurs de notre renommée, aux eunuques de la politique, laissons le souci de l'assiette au beurre; nous autres, *revendiquons le droit d'accomplir notre devoir.* Nous ne saurions rester insensibles *aux cris de douleur, aux plaintes qui montent vers nous.*

Marchons tous aux côtes de nos frères d'Italie.

S. Marin, 4 juin 1915.

UN GROUPE DE JEUNES GENS.

Ce vibrant appel fut entendu, d'autant plus que la veille un aéroplane autrichien avait bombardé Rimini qui, à vingt-cinq kilomètres de Saint-Marin, vit paisiblement sur les bords de l'Adriatique. Rimini a son nom inscrit dans la préface de l'histoire de la république marinoise. C'est à la construction du pont de Rimini que travaillait saint Marin, en qualité d'ouvrier, quand sa profonde piété édifia tellement Gandens, évêque de Brescia, qu'il l'ordonna diacre. L'indignation qui naissait de ces souvenirs historiques s'accrut encore quand la nouvelle des désastres causés par l'avion fut connue : une maison écroulée, une femme et un enfant tués. Des enrôlement pour le front italien s'organisèrent aussitôt à Saint-Marin. Au nom de la République, les deux régents adressèrent au roi Victor-Emmanuel un télégramme ému, affirmant la solidarité de celle-ci avec le royaume et lui présentant leur vœux pour l'éclatant succès des armes italiennes. Dans leur colère et dans leur enthousiasme, la jeunesse offrait son sang, les femmes, les vieillards, de l'argent, des provisions, du linge; les citoyennes de Saint-Marin publièrent même le manifeste suivant :

Au noble élan des femmes italiennes, que les transports d'amour, la générosité et l'esprit de sacrifice des femmes de Saint-Marin répondent ! Qu'elles sentent à l'unisson du cœur romain battre leur cœur plein d'amour et de confiance. Adressons à la Rome éternelle les soupirs et les vœux de notre âme san-marinoise, appelant sur les étendards de nos frères italiens le triomphe et la gloire.

Et c'est par le récit de ces manifestation, que, dans les annales de la république de Saint-Marin, on trouvera l'histoire de sa participation à la grande guerre de 1915.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Devant le Grand Jury des Nations. La guerre titanique de 1914-15. Ses causes et ses conséquences. Revue préparée spécialement à l'intention du public français d'Amérique, par un ancien journaliste, (1) L'auteur, faisant la synthèse des événements et de la correspondance diplomatique échangée entre les puissances intéressées dans le grand conflit qui bouleverse actuellement l'Europe et affecte l'univers entier, a donné à son travail la forme d'un *factum* juridique, dont le lecteur devra se servir pour juger du degré de responsabilité de chacune des parties belligérantes dans la déclaration de cette guerre, la plus sanglante et la plus ruineuse que le monde ait connue. Les parties qui comparaissent *Devant le Grand Jury des Nations* sont: l'Autriche-Hongrie, *Demanderesse, vs* la Serbie, *Défenderesse,* d'une part; et l'Allemagne, *Intervenante, vs* la Russie, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et le Monde entier, *mis-en-cause.* Les sources consultées sont: le Livre *bleu* anglais, le Livre *blanc* allemand, le Livre *orange* russe, le Livre *jaune* français et le Livre *gris* belge. A titre de confirmation, on cite les Débats devant le tribunal de l'opinion, et puis, dans une courte série d'appendices, les télégrammes entre Souverains; après quoi, il est difficile au lecteur, à moins qu'il ne se constitue "l'avocat du diable", de ne pas conclure à la responsabilité de l'*Intervenante.* L. L.

1.—Se vend aux dépôts de journaux à 15 sous l'exemplaire.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. (Horace, *Art poétique, 343.*) Il y a quelques mois, en 1914, je faisais, dans le *Journal d'Agriculture* officiel, la revue d'un bel et surtout bon ouvrage sur la culture fruitière, sorti de la Trappe d'Oka et dû à l'expérience et à la plume du Révérend Père Léopold, l'un de mes meilleurs amis cisterciens. Or, voici qu'aujourd'hui, il m'arrive de la même Trappe un autre volume sur la culture potagère, dû à l'expérience et à la plume du Révérend Père Athanase, un autre très sympathique ami qui me prend par mon sensible en me faisant cadeau de son bel ouvrage qu'il vient de publier sur les légumes. En plaçant ensemble, sur ma table de travail, ces deux productions du monastère de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes, le vers d'Horace mis en tête de cette courte notice bibliographique m'est revenu à la memoire, et je crois ne pouvoir mieux faire que de l'appliquer à la sainte oasis qui sait si bien joindre l'utile à l'agréable, dans l'enseignement qu'elle donne aux voyageurs qui vont se reposer à son ombre pour y recueillir la moisson de connaissances agricoles qu'on y cultive avec tant d'art et de science.

Le volume du bon Père Athanase, substantielle brochure de 160 pages, ornée de 87 gravures, se caractérise principalement par une grande simplicité de facture, qui la met à la portée du moins lettré comme du plus savant des horticulteurs qui auront besoin de le consulter. Peu de mots absolument techniques, point d'appareil scientifique, propres à décourager les inexperts. Au contraire, les définitions sont faites les plus claires possible, les modes de culture sont indiqués de la façon la plus explicite et une foule de renseignements, de tours de main, de secrets du métier, parsèment tout l'ouvrage et en rendent la lecture attrayante, même pour le simple curieux qui ne veut qu'y chercher une superficielle connaissance de la théorie de la culture potagère.

Dans la première partie de l'ouvrage, on trouve l'exposé des principes généraux de cette culture. Le sol, les amendements, les engrais, l'assolement, la confection des couches, les travaux détaillés de culture, les maladies des insectes qui viennent entraver le travail de l'horticulteur, la conservation des produits, les graines de semence, sont les titres d'autant de chapitres distincts qui y sont contenus et traités à fond.

La deuxième partie contient des détails précis et complets sur la culture spéciale propre à chaque espèce ou variété, depuis l'ail à odeur indiscrète jusqu'à la tomate exubérante de couleur, en passant par tous les degrés de l'ordre alphabétique des légumes du potager.

Mais, pour moi, la partie la plus intéressante du travail du Révérend Père Athanase se trouve dans l'appendice de onze pages qui le termine et qui traite de la mise en conserve des légumes et des fruits. Après l'avoir lu attentivement, aucune ménagère ne saurait rencontrer de difficulté à faire, pour l'usage de sa famille, une ample provision de conserves de tout genre. On y trouve les meilleures recettes pour la conservation des tomates, haricots en cosses, pois, blé-d'Inde, choux-fleurs, asperges, pommes, poires, prunes, cerises, fraises, framboises, gadelles et groseilles.

Dans les *Pensées* de Pascal, on lit celle-ci: "Les meilleurs livres sont ceux que chaque lecteur croit qu'il aurait pu faire." Cette pensée s'applique fort justement au livre du Révérend Père Athanase. A simple lecture, le jardinage y paraît chose si facile, qu'il est probable que cet ouvrage va décider un grand nombre des intellectuels qui lisent la *Nouvelle-France* à négliger quelque peu la littérature pour consacrer une partie de leur temps à l'horticulture. (1)

J. C. CHAPAIS.

La législation civile du Canada concernant le mariage et le divorce en regard de la législation ecclésiastique et en particulier des règles du décret "Ne temere" ,pa rle Rév. P. Duvic, O.M.I., professeur à l'Université d'Ottawa. De toutes les réformes disciplinaires qui ont marqué le règne si fécond de Sa Sainteté Pie X,

(1) *Le potager canadien*, si hautement apprécié dans la présente notice, se vend à la Trappe d'Oka. Prix: broché, 50 sous; relié, 75 sous, franco de port.

le décret *Ne temere*, publié le 2 août 1907, restera l'une des plus importantes. Depuis longtemps le décret du Concile de Trente contre la célébration des mariages clandestins demandait une réforme et des précisions. Sa Sainteté Pie X, par l'organe de la S. Congrégation du Concile, fixa pour ses enfants catholiques les conditions de publicité dans lesquelles ils devaient contracter des fiançailles et des mariages. Trompés par des prédicants fauteurs de discordes, beaucoup de nos frères séparés s'émurent à la publication d'un décret fait pour les catholiques; ils accusèrent l'Eglise Romaine d'empiéter sur les droits civils des citoyens; ils commencèrent une agitation qui eut son écho dans l'enceinte parlementaire et jusque devant les juges du Conseil Privé du Souverain. Après la campagne de violence qui avait empêché bien des âmes droites de distinguer la vérité, il fallait mettre la doctrine de l'Eglise devant les yeux de tous. C'est ce qu'a fait le Rév. P. Duvic. Dans un traité qui ne dépasse pas cent pages, il a exposé la doctrine de l'Eglise sur le mariage, ses empêchements, son indissolubilité. Afin d'en faire un manuel utile et pratique entre les mains de tous ceux qui, soit dans les parlements, soit devant les cours de justice, soit ailleurs, ont à s'occuper des causes de mariage, le savant professeur, sur les sujets qu'il traite, a mis en regard du droit ecclésiastique les dispositions civiles de la province de Québec et des autres provinces de la Confédération. C'est ce qui en fait un ouvrage doublement précieux, qui fait honneur à son auteur et à l'Université d'Ottawa, dont il est professeur. J. N. G.

Un nouveau centre de colonisation. L'Abitibi, par l'abbé Ivanhoe CARON, missionnaire-colonisateur.—Cette brochure, publiée récemment, sous la direction de l'Hon. Honoré Mercier, ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries, est pleine de renseignements les plus utiles sur cette belle région de colonisation, que la mise en opération du nouveau Transcontinental vient d'ouvrir à la civilisation. L'auteur, après une heureuse citation des paroles si patriotiques de M. l'abbé Proulx, le regretté curé de St-Lin des Laurentides, sur la valeur agricole de notre Nord, nous donne une description très minutieuse du pays:

1o *Son étendue:* environ trois millions d'acres de terre agricole, traversées par de belles rivières.

2o *Son sol:* Le témoignage autorisé de l'agronome officiel du gouvernement est longuement cité, et affirme la grande fertilité du sol, en même temps que la nécessité de certains travaux de drainage.

3o *La forêt:* on y trouve les essences forestières les plus variées.

4o *Le climat:* Il est évident que le climat s'améliorera considérablement par le défrichement. Là, comme sur les rives du St-Laurent, les pionniers devront compter *avec les printemps bâtifs* et *les gelées prématurées.* Suit un tableau très intéressant, déjà publié dans l'Annuaire Statistique de la province de Québec, et établissant la différence de la température et de la précipitation de la pluie et de la neige entre Québec et l'Abitibi. Ce tableau est en effet très rassurant, pour tous ceux qui auraient des doutes, au sujet de l'amélioration rapide du climat par le défrichement.

5o *La faune :* C'est un merveilleux pays de chasse et de pêche. Cela n'est certainement pas pour déplaire aux colons.

Viennent ensuite quelques conseils pratiques de l'agronome officiel, M. Leclair, sur le défrichement et l'ensemencement. Dans les pages qui suivent, l'auteur donne force détails sur la valeur etc., de chacun des cinquante cantons de l'Abitibi. Ces cantons portent les noms glorieux des vaillants officiers français qui combattirent si héroïquement en 1759 pour la défense de la Nouvelle-France. Cette brochure est certainement très instructive et fera bien connaître, à tous ceux qui s'y intéressent, l'une des plus belles régions de colonisation de notre province. Une carte régionale, faite avec soin par le minisère de la Colonisation, accompagne la brochure, et permet au lecteur de s'orienter très facilement. On y trouve aussi de jolies photographies qui démontrent l'indiscutable facilité d'accès de ce beau pays. X X.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV SEPTEMBRE 1915 Nº 9

L'IMMUNITÉ RÉELLE

(2e article)

L'IMMUNITÉ DANS NOS LOIS DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA COLONIE

L'immunité reconnue aux biens ecclésiastiques et religieux depuis la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre n'a jamais été mise en doute par personne. Sous la domination française le pouvoir public n'a jamais eu la préoccupation de grever de taxes les biens religieux, mais plutôt de les enrichir et de les accroître. Plus encore qu'en France, au Canada les institutions religieuses comptèrent sur l'assistance du trésor royal et du pouvoir public, et ceux-ci n'eurent jamais la pensée de leur imposer aucune taxe.

La cession du pays à l'Angleterre n'a rien modifié aux privilèges et droits de l'Eglise en matière d'immunité réelle: elle a simplement substitué Sa Majesté Britannique à Sa Majesté Très-Chrétienne, dans tous ses droits sur le temporel de la colonie, en garantissant le libre exercice de la religion catholique sous la nouvelle domination. Rien dans les termes du traité de cession n'implique une dérogation quelconque aux privilèges et exemptions reconnus jusque là aux biens ecclésiastiques: au contraire.

Le nouveau pouvoir ne semble pas s'être occupé de légiférer sur la matière avant l'année 1796. La première loi sur l'immunité date du 7 mai de cette année et porte dans nos statuts le titre: "Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts" (36 Georges III ch. 9, art. 61-62). L'article ou clause 61 du dit acte soumet à la

cotisation pour les pavés des villes généralement toutes les propriétés immobilières, sauf celles dont la valeur annuelle n'excède pas cinq livres courant, les propriétés des communautés religieuses de femmes et les pâturages et terrains de culture en dehors des fortifications.

L'article 62 précise l'objet de la cotisation, quelles propriétés y sont soumises et quelles propriétés sont exemptes, et décrète que la cotisation sera proportionnée à l'étendue du pavé joignant les propriétés non exemptes. Nous citons le texte:

Art. 61.—Pourvu aussi et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite que nul terrain qui, (compris la maison et autres bâtiments dessus construits), n'excédera point la valeur annuelle de cinq livres courant, et nul emplacement, maison ou bâtiment occupé par aucune des communautés de religieuses, et nul terrain en dehors des fortifications des dites cités respectivement, servant pour la pâture des animaux ou étant en prairies ou pour semer du grain, ne seront cotisés en vertu de cet acte.

Art. 62.—Et vu qu'il est nécessaire que les bâtiments publics, ainsi que les murailles et espaces de terrain vacants appartenant au gouvernement ou à des sociétés, soient cotisés pour contribuer à faire paver et réparer les rues, marchés, places publiques et ruelles, dans les cités susdites, par quelque règlement plus convenable à tels bâtiments, murailles et espaces de terrain vacants que par la valeur annuelle d'iceux, qu'il soit donc de plus statué par l'autorité susdite qu'il sera et pourra être légal aux dits cotiseurs ou à trois d'entre eux. et ils sont par le présent requis, lorsque et toutefois que les cotisations par le présent autorisées seront faites, de cotiser toutes les églises, cimetières, chapelles, maisons destinées au culte divin, écoles, couvents, casernes, prisons, murailles et espaces de terrain vacants appartenant au gouvernement ou à quelque corps ou communauté ou à aucunes sociétés publiques ou personnes privées, et tous autres bâtiments publics quelconques (excepté comme il est ci-devant excepté) joignants à aucun marché, rue, places publiques ou ruelles situés et étant dans les cités susdites, à un taux qui sera fixé par les dits cotiseurs au meilleur de leur jugement en une proportion raisonnable à l'étendue du pavé joignant aucune telle église, cimetière, chapelle, maison destinée au culte divin, école, couvent, caserne, prison, muraille, espace de terrain vacant ou tout autre bâtiment public quelconque.

Comme on le voit, la loi de 1796 établit une immunité complète de toute taxe en faveur des propriétés des communautés religieuses de femmes, lesquelles étaient regardées plutôt comme le bien des pauvres que comme celui des religieuses.

En second lieu, elle soumet à la cotisation très spéciale pour les pavés des rues et des places publiques toutes les autres propriétés, sauf les terrains de culture et de pâturage exemptés par l'art. 61, les églises, cimetières, chapelles, maisons destinées au culte divin, écoles, couvents, casernes, prisons, murailles, terrains vacants, en un mot tout immeuble quel qu'il soit, qu'il appartienne au gouvernement ou à un particulier ou à une corporation quelconque.

En trosième lieu, la cotisation ne sera pas proportionnée à la valeur annuelle de la propriété, mais à l'étendue du pavé joignant la dite propriété. C'est-à-dire que toute propriété ne paiera que pour le pavé joignant son front et non pour le pavé fait dans une autre partie quelconque d'une ville ou d'une cité.

Il faut savoir que cette exemption complète des communautés religieuses de femmes, qui ne s'appliquait guère que dans les villes de Québec et de Montréal, a été maintenue à travers toutes les vicissitudes des chartes d'incorporation et de leurs amendements jusqu'à l'époque de la Confédération (1).

En 1799 l'acte 39 Georges III, chap. 5, amenda la loi de 1796 pour soumettre à la cotisation les terrains de culture et de pâturage exemptés par elle, mais maintient expressément l'exemption pour les terrains de ce genre possédés par les communautés religieuses de femmes.

On voit que la Législature n'avait pas encore appris la distinction qui sera faite plus tard entre les terrains occupés par les institutions de charité pour les fins mêmes de leur institut et les terrains de rapport. Et, en effet, les uns et les autres étant également destinés au soutien des pauvres, un pouvoir chrétien avait raison de les exempter comme il exemptait les pauvres eux-mêmes.

Un lecteur superficiel sera peut être tenté de conclure de la loi de 1796 que le principe de la taxe sur les églises et sur les biens religieux a été consacré par elle. L'avocat de la cité de Saint-Hyacinthe l'a prétendu devant le Conseil Législatif avec plus de toupet que de raison. Un lecteur qui regarde au fond des mots ce qu'ils signifient verra au contraire qu'elle condamne le principe de la taxe soit ordinaire ou foncière, soit spéciale, comme on l'appelle aujourd'hui, et consacre le principe de l'immunité.

En effet, si l'on regarde bien, la *cotisation* imposée par la loi de 1796 n'a rien de commun avec la taxe: c'est plutôt une transformation ou équivalence de la servitude inhérente à toute propriété foncière dans l'ancien droit, aux propriétés du gouvernement comme à celles de l'Eglise. Pour qu'on ne s'y trompe pas, la loi soumet à la cotisation les propriétésde l'Etat et de la cité comme celles de l'Eglise, et elle décrète que cette cotisation sera déterminée non d'après la

1.—Nous en avons la preuve dans la consultation de C.-S. Cherrier et de Rouer Roy, 1864-1865.

valeur totale ou annuelle de la propriété comme toute taxe, mais d'après l'étendue du pavé joignant telle propriété. Au fond la loi dit que dans les villes, comme dans les municipalités rurales, chaque propriétaire sera tenu à sa part d'entretien du chemin, rue ou place publique ouvert sur le front de sa propriété: seulement ici l'entretien est spécifié, tandis qu'il ne l'est pas dans les municipalités rurales (1).

En somme la loi assimile les biens d'Eglise aux biens de la Couronne, statue que les uns et les autres sont exempts de toute taxe basée sur la valeur foncière ou annuelle de la propriété, et qu'ils seront cotisés seulement pour leur part d'entretien du pavé des rues ou places attenantes à leur propriété. Contre cette cotisation personne n'a jamais réclamé ni n'a été fondé à le faire,—parce qu'elle ne représentait que le prix d'un travail qui est naturellement à la charge de la propriété et qui est pour son bénéfice immédiat autant que pour celui du public.

Ne faut-il pas une grande puissance d'imagination ou une grande infirmité de jugement pour voir dans cette loi de 1796 le principe de la loi de 1903 interprétée dans son sens le plus odieux? Si c'est là ce que peut faire la science du droit, que ne pourra pas faire l'ignorance cultivée parfois dans la basoche et jusque sur le banc?

Nous ne connaissons pas de loi générale concernant les villes et villages qui ait amendé la loi de 1796 et celle de 1799 pour ce qui concerne les exemptions, avant 1845.

On sait qu'en cette même année 1845 une commission nommée par la Législature publia les lois et ordonnances en vigueur dans le Bas-Canada. Il ne se trouva rien dans cette collection en dehors des lois citées de 1796 et 1799: preuve que la législation générale n'a pas varié.

Mais en 1847 les actes 10 et 11 Victoria ch. VII, § XXXI et LXX, amendent ou mieux suppriment les clauses de la loi 1796 et 1799 concernant l'immunité, ou plutôt la cotisation des biens publics ou religieux pour l'entretien des chemins ruraux et des pavés des rues et places publiques dans les villes.

1.—2 Victoria, ch. 7. Les rues des villages sont assimilées pour l'entretien aux chemins de front ruraux.

La provision XXXI concerne les biens publics et religieux dans les municipalités rurales: l'exemption est complète. Je cite le texte anglais, n'en ayant pas d'autre sous la main:

" Providing that all buildings set apart for the use of Civil Govern-
" ment or for military purposes, or for purposes of education, or
" religious worship, parsonage-houses and all charitable institutions
" or hospitals incorporated by an act of Parliament and the lot
" of ground or land on which such buildings are or shall be erected,
" and also burial-grounds,shall be exempt from all rates to be imposed
" for the purpose of this Act."

La section LXX concerne les cités et villes et, pour être plus concise, n'est ni moins claire ni moins explicite.

" And be it enacted... that all the buildings used by the Civil
" Provincial Government, or for military purposes, for any Religious,
" Charitable or Educational purpose, and all burial-grounds shall
" be exempt from rates and assessments under this Act."

Je prie le lecteur de remarquer: 1° le traitement égal assuré par la loi aux propriétés de la Couronne et aux biens d'Eglise. Il n'y a pas à ses yeux deux immunités, l'une complète pour les biens de la Couronne, et l'autre partielle, incomplète et presque dérisoire: non, tant vaut l'immunité pour l'Eglise qu'elle vaut pour l'Etat. Où l'Etat ne doit rien, l'Eglise non plus, et les biens qui se réclament d'elle n'ont aucune redevance : où l'Eglise et une partie de ses biens sont assujetties à certain service public, l'Etat s'y déclare assujetti comme elle et dans la même mesure.—2° La loi consacre l'immunité de toute propriété occupée pour une fin *religieuse, charitable* ou *d'éducation.* Elle ne distingue pas entre *fin religieuse* et *fin religieuse,* entre *fin charitable* et *fin charitable,* entre *éducation* et *éducation.* Par conséquent, l'autorité civique n'est pas fondée à distinguer là où la loi ne distingue pas. Que la propriété religieuse soit paroissiale ou non paroissiale, cela n'importe pas, puisque la religion paroissiale n'est ni plus ni moins religieuse que la religion qui n'est pas paroissiale. Que la propriété occupée pour une fin charitable le soit pour la charité spirituelle ou pour la charité corporelle, il n'importe pas davantage, puisqu'en vrai christianisme et en vrai bon sens la charité spirituelle et intellectuelle n'est pas moins charité que celle qui prend soin de la vie du corps. Enfin,

que l'éducation soit catholique ou protestante, purement religieuse ou purement civile, la loi ne discernant pas, personne n'a le droit de discerner à sa place.

Après 1847 jusqu'à la Confédération nous ne trouvons dans les statuts aucune loi concernant les immunités ou exemptions de taxes sauf l'Acte des municipalités et chemins du Bas-Canada de 1855, lequel ne s'applique pas aux cités de Montréal, Québec et Saint-Hyacinthe, mais à Trois-Rivières et Sherbrooke—Au chapitre 100 § LXII, l'acte dit:

> Seront exempts de toutes cotisations ou autres contributions imposables en vertu de cet acte les édifices destinés à l'usage du gouvernement civil ou à des fins militaires, à l'éducation ou au culte religieux, les presbytères, les cimetières et les institutions charitables et les hôpitaux dûment incorporés, ainsi que les terrains sur lesquels ces édifices sont construits.

Cette loi révoque toutes les lois générales contraires, mais ne s'applique pas aux cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières qui sont soumises à une législation particulière.

C'est la même loi qui se trouve reproduite dans les statuts refondus pour le Bas-Canada de 1861, avec la référence: 23 Victoria, ch. 24 § 58; ch. 61 § 58.

Aux termes donc de la loi générale de 1855, l'immunité accordée aux biens d'Eglise est toujours la même que l'immunité accordée aux propriétés du Gouvernement, et elle est totale comme celle de 1847.

La législation particulière des cités s'inspirait alors du même esprit que la loi générale de la Province. La charte de Saint-Hyacinthe de 1853 consacre l'immunité totale des biens d'Eglise comme des biens de la Couronne. La charte d'incorporation de Québec et celle de Montréal différaient par la rédaction mais non pas par l'esprit. L'une et l'autre cité étaient du reste régies par la loi de 1847 qui n'a pas été abrogée par celle de 1855. Jusqu'à la veille de la Confédération, la loi particulière de Montréal exemptait de toutes taxes non seulement les maisons et propriétés occupées par les religieuses, mais même les champs et terrains qui seraient taxés aujourd'hui comme propriétés de rapport.

Voilà où en était la législation du Bas-Canada en 1867.

***

L'acte constitutionnel de 1867 ne s'est pas occupé des immunités ecclésiastiques ou religieuses. Mais l'article 125 a réglé en deux lignes la question de l'immunité des biens d'Etat:

" Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune " province en particulier ne sera sujette à la taxation."

Cette disposition de la constitution est conforme à la loi du Bas-Canada qui en 1847 avait révoqué expressément toute disposition contraire, attendu que dans le Haut-Canada les propriétés du Gouvernement n'étaient soumises à aucune contribution et qu'il convenait que la loi fût identique dans les deux Provinces.

On remarquera que la loi de 1867 ne distingue pas entre taxe foncière et taxe spéciale. Aucune autorité au Canada ne peut soumettre une propriété fédérale ou une propriété provinciale à aucune taxe de quelque nom qu'on l'appelle et quelle qu'en soit la destination. (1) Tout au plus les autorités fédérales ou provinciales peuvent-elles se charger gracieusement de certains travaux pour l'embellissement des villes, spécialement dans le voisinage des propriétés dont elles ont la charge, et doivent-elles en justice payer largement les services qu'elles reçoivent des cités. Désormais donc l'immunité séculière se trouve dans une situation privilégiée, puisqu'elle est couverte par une loi impériale que seul le Parlement Britannique pourrait amender. Le sort de l'immunité des biens d'Eglise est abandonné à la législation provinciale.

***

Je ne m'occuperai pour la période de 1867 à 1903 et à 1909, date des derniers statuts refondus, que de la législation générale de la Province de Québec. Aussi bien serait-il impossible, sans écrire un volume fort ennuyeux et inutile d'ailleurs, d'examiner et même de rapporter la législation particulière des diverses chartes des quatre-vingt-cinq cités et villes de la Province de Québec, avec les divers amendements et refontes qui les ont modifiées et parfois totalement transformées.

1.—Ce qui n'empêcha pas la Législature de donner en 1890, à la ville de Drummondville, le pouvoir qu'elle n'avait pas elle-même, de taxer les propriétés du Gouvernement fédéral et provincial!!

Du reste, c'est bien la législation générale qui nous donne authentiquement l'esprit de notre loi et la tradition légale, laquelle en pays civilisé importe plus souvent que la lettre de la loi.

La loi de la Province pour les municipalités rurales non érigées en cités ou villes se trouve dans le *Code Municipal,* aux articles 712 et 713. Les voici:

712—Sont des biens non imposables:

1. Les propriétés appartenant à Sa Majesté ou tenues en fidéi-commis pour son usage, et celles possédées ou occupées par des corporations municipales;
2. Celles occupées par le gouvernement fédéral ou provincial ou qui lui appartiennent;
3. Celles appartenant à des fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, ou occupées par ces fabriques, institutions ou corporations, pour les fins pour lesquelles elles ont été établies, et non possédées par elles uniquement pour en tirer un revenu;
4. Les cimetières, les évêchés, les prebytères et leurs dépendances;
5. Toutes les propriétés appartenant à des compagnies de chemin de fer recevant une subvention du gouvernement provincial, pour tout le temps que cette subvention est accordée;
6. Toutes les maisons d'éducation qui ne reçoivent aucune subvention de la corporation ou municipalité où elles sont situées, ainsi que les terrains sur lesquels elles sont érigées, et leurs dépendances.

713.—Les occupants des biens mentionnés aux paragraphes 3, 4 et 5 de l'article précédent sont néanmoins tenus aux travaux d'entretien sur les chemins de front situés en face de ces biens, dans les municipalités locales où ces chemins ne sont pas à la charge de la Corporation.

Ils sont aussi tenus aux travaux des cours d'eau, du découvert des fossés de ligne et des clôtures de ligne dépendant de ces terrains.

La loi municipale est du 24 décembre 1870, sauf le paragraphe 6 de l'article 712 qui a été ajouté plus tard pour plus de précision. (41 Victoria ch. VI, § 26).

Le lecteur remarquera: 1o qu'elle consacre l'immunité totale et complète des propriétés publiques de toute taxe et de toute contribution; 2o qu'elle consacre également l'immunité des biens d'Eglise,non possédés uniquement pour en retirer un revenu,de toute taxe et contribution; 3o que si elle leur impose l'entretien du chemin de front en face de leur propriété, là où l'entretien des chemins est à la charge des particuliers, elle les en exempte là où l'entretien de ces chemins est à la charge d'une corporation.

Aux termes de la loi les biens déclarés non imposables ne sauraient être frappés d'aucune taxe commune, générale ou spéciale, pour des travaux faits ou à faire dans toute la municipalité. Les occupants

de ces biens sont tenus à certains travaux requis pour le service des terrains ocupés par eux, et s'ils ne font pas exécuter eux-mêmes ces travaux, ils sont tenus en justice à payer le prix de ces travaux pour la part qui leur incombe, non à payer en proportion de la valeur totale ou annuelle de leur propriété.

On voit combien une taxe foncière, qu'on l'appelle ordinaire ou spéciale, sur les biens d'Eglise et sur ceux des institutions de charité et d'éducation, est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi qui régit les municipalités rurales.

Voyons maintenant la loi générale des cités et villes.

La première loi élaborée par la Législature provinciale pour les cités et villes se trouve dans les *Statuts refondus* de 1888, article 4,500. Elle est de 1876, 40 Victoria, ch. 29 § 325. En voici le texte:

Sont des biens non imposables:

1. Les propriétés appartenant à Sa Majesté ou tenues en fidéi-commis pour son usage, et celles possédées ou occupées par la corporation de la municipalité;
2. Celles occupées par le Gouvernement fédéral ou provincial ou qui leur appartiennent;
3. Celles qui appartiennent à des Fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation;
4. Les cimetières, les évêchés, les presbytères et leurs dépendances;
5. Toutes les propriétés appartenant à des compagnies de chemin de fer, recevant une subvention du gouvernement provincial, pour tout le temps que cette subvention est accordée.

En comparant cette loi qui a régi les cités et villes jusqu'en 1903 avec le code municipal on constatera qu'elle en diffère en deux points: 1o Elle ne distingue pas entre les propriétés possédées par les institutions religieuses, charitables et d'éducation pour en retirer un revenu et les propriétés occupées pour les fins mêmes de ces institutions. Aux termes de la loi, les unes comme les autres seraient exemptes de taxe, ce qui est conforme à l'esprit et à la lettre des lois antérieures (1). 2o Elle n'assujettit les biens d'Eglise à aucun des travaux publics entrepris par les cités et villes, sans doute parce que ces travaux étaient à la charge de la corporation des cités et villes. Le législateur a été conséquent avec lui-même. Il n'avait pas voulu de taxe ni d'impôt sur les biens d'Eglise dans les municipalités ru-

(1) La remarque est d'autant plus importante à noter que cette distinction se trouve dans un amendement à la charte de la cité de Québec, 1855, et a été faite par la loi municipale de 1870.

rales: il n'en veut pas davantage dans les cités et villes, d'autant que dans celles-ci la corporation est généralement chargée des travaux qui dans celles-là sont généralement à la charge des particuliers.

***

Nous sommes arrivés à la dernière étape de notre législation sur l'immunité des biens d'Eglise. La loi de 1876 est restée en vigueur jusqu'en 1903. Depuis cette dernière date nous sommes sous le coup d'une loi des cités et villes qui a rompu avec toutes les lois antérieures sur l'immunité et, je regrette de le dire, dont la rédaction est aussi défectueuse que l'esprit. Le précepte de Boileau ne serait-il pas fait pour les législateurs comme pour les écrivains?

Quoi qu'il en soit, les lecteurs réfléchis ont pu remarquer que jusqu'en 1876 nos législateurs se sont manifestement inspirés de principes toujours les mêmes, et l'on peut dire que la rédaction même des différentes lois n'a guère varié. Les législateurs de cette époque ont été de leur temps, sans doute, et ils ont subi des influences puisqu'ils étaient hommes; mais manifestement, ils avaient conscience que les lois incarnent des principes, que les principes ne varient pas avec les élections, et que ce qu'il y a de meilleur dans les lois est ce qui est consacré par l'expérience des sages et la tradition. Ils savaient leur métier de législateur, le prenaient au sérieux, et les formules claires et précises qui disaient tout en peu de mots accusaient une maturité de pensée et de réflexion qu'on ne sera pas tenté de trouver dans la rédaction de la loi de 1903. Celle-ci serait à peine pardonnable à un étudiant en droit de première année (1).

La voici telle qu'elle se trouve dans les *Statuts refondus* de 1909, article 5,729.

1. Sont des biens non imposables:

a Tous les terrains appartenant à Sa Majesté ou tenus en fidéi-commis pour le service de Sa Majesté;

b Les propriétés du gouvernement fédéral, celles du gouvernement provincial et celles de la municipalité;

c Les biens possédés et employés pour le culte public, les presbytères, maisons curiales et cimetières;

---

(1) Cela s'entend toujours de l'article particulier qui nous occupe.

d Les établissements d'éducation, ainsi que le terrain sur lequel ils sont situés, et les immeubles employés pour des bibliothèques ouvertes gratuitement au public;

e Les bâtiments et terrains occupés et possédés par une institution de bienfaisance; mais les propriétés possédées par les institutions religieuses, ainsi qne par les corporations de bienfaisance et d'éducation, dans le but d'en retirer un revenu, ne sont pas exemptes de taxes. . . .

2. Les propriétaires, locataires et occupants d'immeubles mentionnés dans les paragraphes *c*, *d* et *e* sont néanmoins assujettis aux travaux requis pour l'ouverture et l'entretien des rues et des cours d'eau et pour l'éclairage public, en vertu des règlements en vigueur, et au paiement de toute taxe spéciale ou cotisation imposée pour ces fins, ainsi qu'au paiement de la consommation de l'eau.—(3, Ed. VII ch. 38 § 473.)

Manifestement le législateur de 1903 a eu le souci de reproduire matériellement les lois antérieures sur l'immunité en en retranchant ce qui en est l'esprit.

Notre législation avait jusque-lâ consacré le principe de l'immunité totale de certains biens. Le rédacteur de 1903, sans s'apercevoir qu'il supprime cette immunité totale de la plupart des biens auxquels la loi générale l'a accordée depuis la fondation du pays, emprunte la formule des lois antérieures: "Sont des biens non imposables," et continue la litanie sans distinguer entre biens nullement imposables et ceux qui le sont devenus par la loi. Est-ce une ruse? Est-ce une ânerie? Je ne saurais dire.

Jusque-là, la loi générale ne connaissait d'autre immunité que l'exemption de toute taxe: il n'y avait pas une immunité pour les biens d'Etat et une immunité différente pour les biens d'Eglise, et les uns et les autres étaient énumérés logiquement après la formule unique et nullement équivoque: "Sont des biens non imposables." C'est un non-sens, et c'est induire en erreur le lecteur que de comprendre sous une même formule plusieurs catégories de biens comme s'ils jouissaient du même et unique privilège, tandis que les uns sont totalement exempts, et que les autres ne le sont que partiellement ou ne le sont pas du tout.

La distinction entre biens de rapport et bien occupés pour les fins d'une institution religieuse, charitable ou d'éducation, peut avoir sa raison d'être; on la trouve dès 1855 dans un amendement la charte de la cité de Québec; mais c'est la première fois qu'elle apparait dans la loi générale des cités et villes. Sa place logique n'est sûrement pas sous cette forme dans le paragraphe *e* de 1.

Est-il bien sûr que le rédacteur a bien compris lui-même ce qu'il a dit et dit ce qu'il voulait dire? Il parle de " presbytères, maisons curiales et cimetières." La loi qu'il a mission de remplacer et de refaire disait: " Les cimetières, les évêchés, les presbytères et leurs dépendances," ce qui est très clair et ne prête à aucune ambiguité. Mais quels sont bien les presbytères de la loi de 1903 lesquels ne sont manifestement pas des " maisons curiales " ? Et comment se fait-il qu'en 1903 il y ait des maisons curiales qui ne sont pas des presbytères? Je ne suis pas assez fort en droit ni en français pour le dire.

Encore au paragraphe *e* il dit : " mais les propriétés possédées " par *des institutions religieuses,* ainsi que par les corporations de " bienfaisance et d'éducation dans le but d'en retirer un revenu " ne sont pas exemptes de taxe." Mais alors les propriétés possédées par *des institutions religieuses* pour les fins de leur institution et non pour en tirer un revenu sont donc exemptes? Or cela n'est dit nulle part dans la loi. Est-ce par oubli? Est-ce par calcul?

Mais le chef-d'œuvre de conception et de rédaction c'est le numéro 2. Il n'était guère possible de prendre plus complètement le contrepied de la législation générale antérieure en gardant quelques-unes de ses formules. On emprunte au Code municipal la formule des obligations auxquelles on veut assujettir dans les cités et villes les propriétés que jusque là la loi générale en avait exemptées. Que les institutions religieuses fussent tenues à l'ouverture et à l'entretien du chemin sur le front de leur propriété, des fossès et des clôtures de ligne et des cours d'eau dépendant de leur terrain, il le fallait bien là où nulle corporation n'en était chargée, et du reste ces travaux étant plus encore pour le bénéfice de la propriété que pour celui du public étaient naturellement à la charge du propriétaire ou occupant.

Mais la loi municipale soucieuse de l'équité et de la justice, même dans ce cas, n'impose pas un travail indéterminé et illimité; et si la contribution au travail se paie en argent, elle se paie, non au *pro rata* de la valeur des biens possédés, mais selon l'estimation des travaux auxquels les biens sont assujettis. En aucun cas elle n'a voulu admettre une taxe quelconque sur les biens d'Eglise, ou une contribution aux travaux généraux ou spéciaux de toute une municipalité.

Le chef-d'œuvre de cette législation de 1903 c'est la création de la *taxe spéciale* qu'elle prétend concilier avec l'exemption. De cette taxe spéciale il n'est fait nulle mention dans la loi générale avant cette époque, et pour cause. La taxe spéciale de 1903 n'est que la taxe foncière dissimulée pour atteindre des biens et des propriétés qui, en saine économie politique et d'après les principes de la civilisation chrétienne, doivent en être exempts. J'ai dit déjà ce qu'il en faut penser. (1)

La taxe spéciale de 1903 n'a pas d'ancêtre dans la législation antérieure de la Province, ni dans les lois municipales, ni dans les lois générales des cités et villes: elle est née de parents inconnus, ou trop connus pour avoir un état civil respectable. Elle n'a pu entrer dans la loi générale qu'à la condition de renier tous les principes et de brouiller toutes les notions admises jusque-là dans notre législation. Comment a-t-elle pu forcer la porte? Elle est entrée par la porte suspecte de la législation particulière.

En effet, depuis la Confédération, notre Province a été affligée d'une véritable épidémie de législation particulière, et c'est elle que je soupçonne à bon droit d'avoir brouillé nos législateurs avec la tradition constante et l'esprit de nos lois sur l'immunité des biens d'Eglise. Il ne se présente pas de session où quelques députés ne saisissent la Législature de quelques projets de charte ou d'amendements de charte d'incorporation de ville ou de cité. Comme bien l'on pense, ces projets de charte ou d'amendements, rédigés en général par des gens assez courts de science juridique, et en général fort peu préoccupés de rester dans l'esprit et la tradition de nos lois, n'étant pas présentés pour la plupart par le Gouvernement ni étudiés par lui à loisir, sont soumis pour la forme aux comités des Bills Privés de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif, qu'on a appelés avec plus de justice que de respect les comités de la pipe. Il est très rare que ces projets y subissent une discussion sérieuse, à moins qu'une opposition énergique et intelligente n'en impose l'étude. D'ordinaire les votes sont comptés avant tout examen, et souvent plusieurs se donnent *en conscience de député* sans aucun examen de la question. Ce n'est jamais question de principes, ni question

(1) Voir *Nouvelle-France*, livraisons de juin et juillet derniers.

de droit; ceux qui votent là ont conscience de faire le droit: c'est question d'influences. Or les influences ne s'occupent ni des principes du droit, ni du bien public de la Province, mais d'intérêts particuliers à servir Qui ferait l'histoire vraie d'une centaine de projets de charte ou de modifications de charte de ville soumis à la Législature, et accordés ou rejetés par elle depuis cinquante ans, mettrait dans un singulier jour notre industrie de fabrication des lois particulières.

Il semble bien que la préoccupation principale du législateur de 1903—je voulais dire de celui qui en a fait la rédaction,—a été non de ramener autant que possible la législation particulière à l'esprit et à la tradition constante de notre droit, mais plutôt de plier la loi générale de la Province aux caprices les plus ordinaires des législations particulières.

Ainsi se fait-il que la loi de 1903, pour ce qui concerne les immunités, est une monstruosité dans notre législation générale, rompt avec toute la tradition de notre droit; elle a toutes les qualités d'une mauvaise loi. Ainsi se fait-il que, au lieu de mettre un frein à l'extravagance des législations privées, elle lui donne une prime et un encouragement.

Je ne dis pas que tout est mauvais dans la loi, et que même certaines innovations ne sont pas justifiables et conciliables avec l'esprit des lois générales antérieures. Que les biens d'Eglise continuent d'être exempts de toute taxe imposable en proportion de leur valeur totale ou annuelle, ou pour les travaux généraux de la cité; mais qu'on les assujettisse à payer leur quote-part des travaux de front qui bénéficient immédiatement et directement à ces biens, l'Eglise n'y trouvera pas à redire. Mais la loi est mauvaise et défectueuse telle qu'elle est faite; et j'ai démontré déjà par le cas de Saint-Hyacinthe qu'elle peut inspirer et légaliser les plus monstrueuses injustices.

Si la loi eût été rédigée par un légiste de race, voulant assujettir les biens d'Eglise à certaines contributions, sans cependant violer le principe de l'immunité si profondément inculqué dans nos lois, elle eût dit clairement trois choses: 1o Que ces biens seront assujettis à leur part raisonnable des travaux communs dont ils bénéficieront immédiatement; 2o Que cette part sera déterminée non selon la valeur foncière ou annuelle des biens exempts mais d'après

le prix des travaux exécutés sur le front des propriétés; 3o Qu'en aucun cas la part de ces travaux d'amélioration ne saurait être plus élevée que la taxe spéciale imposable à un autre propriétaire pour les mêmes travaux dans les mêmes conditions.

***

Si je ne m'abuse, cette étude sommaire sur notre législation en matière d'immunité réelle, depuis la fondation du pays jusqu'en 1903, suffit à démontrer que notre législation générale a toujours jusqu'en 1903 consacré l'immunité totale pour les biens d'Eglise comme pour ceux de la Couronne de toute taxe ou contribution soit ordinaire soit spéciale; que si pendant un demi-siècle elle a soumis ces biens à une contribution spéciale, elle a voulu que cette contribution n'eût rien de commun avec la taxe et ne fût pas en proportion de la valeur de ces biens, mais de la part des travaux mis à leur charge; que depuis 1847, croyant devoir supprimer cette contribution sur les biens d'Etat,elle a cru ne la devoir pas maintenir sur les biens d'Eglise; que la loi de 1903 rompt avec toute la législation antérieure sur la matière et méconnait tous les principes qui l'ont inspirée jusqu'à cette date.

L'examen qui nous reste à faire de la pratique des cités et villes nous montrera clairement si un pareil changement, pour ne pas dire une pareille révolution, était imposé à la Législature par une opinion publique sage et éclairée, et si la loi de 1903 est bien propre à assurer le bien qu'elle s'est proposé et celui que doit avoir en vue tout législateur sérieux et chrétien.

RAPHAEL GERVAIS.

(*La fin prochainement.*)

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNES DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

XI

ANALOGIE DE COUTUMES ENCORE PLUS CARACTÉRISTIQUES.

Je sais parfaitement bien que le sceptique m'attend depuis longtemps pour objecter que de pareilles analogies technologiques et sociologiques ont assez peu de poids dans la balance de l'ethnologue sérieux. Car, encore une fois, les mêmes besoins créent les mêmes moyens. Placé dans des conditions semblables, l'homme a instinctivement recours à des méthodes identiques, ou à peu près, pour se procurer ce qui lui manque. En d'autres termes, l'influence du milieu est pour beaucoup dans l'introduction des mêmes outils, de semblables moyens de subsister et, assez souvent aussi, des mêmes coutumes.

J'admets volontiers la force de cette objection et reconnais sans difficulté que, bien que les points de ressemblance entre la vie des Américains et celle des Asiatiques ne puissent manquer de convaincre la grande majorité des lecteurs ordinaires, je ne vois pas dans tous ceux que j'ai énumérés une preuve évidente de communauté d'origine. Des relations ethniques dans le passé n'en paraissent pas moins suggérées par cette similarité de technologie et surtout de sociologie.

Il y a certains points, comme, par exemple, la machine à allumer le feu, qui, à part une identité de détails dans sa construction, ne prouvent pas beaucoup plus qu'une similarité de besoins obviés par le même animal intelligent qui, ayant remarqué que la friction développe de la chaleur, puis du feu, cherche à rendre cette friction le plus efficace possible. D'autres, comme la manière de préparer le poisson par la putréfaction, ne sont certainement pas dus à une nécessité si évidente, et peuvent être considérés comme des preuves assez valides en faveur de commerce antérieur entre deux peuples différents, pour ne pas dire plus.

Dans tous les cas, on ne peut nier que, vu le nombre et la nature de plusieurs, ces analogies nous fournissent au moins une excellente confirmation de l'argument tiré des traditions des sauvages américains relativement à leur origine, non moins que de la preuve incontestable résultant de la terminologie géographique du territoire qu'ils habitent aujourd'hui, deux points que le lecteur est prié de ne point perdre de vue à travers le dédale de détails que nous fournissent la technologie et la sociologie.

Je vais maintenant passer en revue des ressemblances qui n'ont rien à faire avec les besoins de l'homme ou son milieu, des particularités presque exclusivement psychologiques et sociologiques, qui ne peuvent manquer de trahir une communauté de race ou de relations préhistoriques entre l'Asie et l'Amérique—la Palæo-Asie et l'Amérique, comme c'est maintenant de mode de s'exprimer.

Avant d'en venir à la stricte psychologie ou mentalité de ces peuples, je compléterai donc ce qui précède par de nouveaux faits que je classerai comme occupant une place intermédiaire entre ceux que j'ai déjà fournis et ceux qui feront l'objet des deux prochaines sections de ce travail.

J'ai terminé la dernière en montrant l'apparence physique des Indiens et des Sibériens comme étant d'une similarité frappante—encore une analogie qu'on ne peut mettre au crédit de mêmes besoins chez ces deux divisions du genre humain. Il en va de même en ce qui est de ce que j'appellerai leur apparence artificielle. En Asie tout comme en Amérique, on se tatoue et l'on se peint la figure, et les ornements qu'on porte, pendants de nez et d'oreilles, sont identiques.

Gmélin écrit à propos d'aborigènes tatoués du premier pays que les marques qu'ils portaient "fournirent à M. de la Croyère l'occasion de leur en montrer quelques-unes, de même espèce et de même couleur, que des sauvages d'Amérique lui avaient tracées sur le corps avec trois aiguilles très fines, bien liées ensemble, et noircies par la pointe avec de la poudre à canon. L'on m'assura", continue-t-il, "que celles de ces enfants avaient été formées et cousues avec du fil" (1).

1—"Voyage en Sibérie", vol. I, p. 25.

L'usage du mot coudre est ici suggestif d'une analogie linguistique entre les indigènes de l'Amérique du Nord et ceux de la Sibérie. Nos Dénés emploient, en effet, le même mot (*nœnœskba*, littéralement : je fais une opération prolongée, *nœnœs–*, à la surface, *–kba*) pour tatouer et pour coudre.

Après avoir remarqué au préalable qu'une certaine femme sibérienne "cousait avec des nerfs de rene (*sic*) divisés en fil", et que "c'est un usage des Tongouses et de plusieurs autres peuples" d'en agir ainsi, Gmélin décrit minutieusement le procédé auquel ils avaient recours pour produire ces soi-disant ornements sur la peau humaine "La femme", dit-il, "avait de la craie noire qu'on trouve sur les rives élevées de la Nijnaïa Tongouska : elle l'écrasa et la délaya avec sa salive sur une pierre à aiguiser, passa un fil ordinaire dans la craie délayée, et cousit point par point sur le visage d'une petite fille les figures qu'elle voulait y faire, en faisant passer dans tous les points le fil noirci" (2).

Or on peut lire dans mes *Notes on the Western Dénés* que, parmi ces Indiens, "le tatouage se faisait, comme chez les autres tribus américaines, en piquant la peau avec de fines aiguilles d'os (ou plus tard d'acier), et un faisant passer en dessous un fil de nerf enduit de charbon broyé ou de suie" (3).

Gmélin ajoute à ce sujet : "J'ai appris de quelques Tongouses, ainsi que des Russes qui ont souvent vu faire cette opération, que la plupart se servent, au lieu de craie, de la suie qui se forme à leurs chaudrons de fer" (4).

Je serais presque tenté de regarder l'identité du costume comme assez peu importante, n'étaient certaines particularités que je crois avoir une certaine valeur au point de vue ethnographique. J'ai déjà mentionné un "antiquaire" du nom de Rosetti. Cet Italien parut une fois à un bal masqué donné à Rome déguisé en Indien d'Amérique, et nous lisons qu'une comparaison entre ce costume et celui que portaient les deux chefs tongouses dont on a déjà parlé eut pour

2—*Ibid.*, *ibid*, p. 428.
3—*Op. cit.*, p. 182.
4—*Ubi suprà*, vol. I, pp. 429-30.

résultat de démontrer d'une manière aussi plausible que possible l'identité d'habillement des deux races (5).

Dans son livre *Tent Life in Siberia,* Georges Kennan donne le portrait d'un Tongouse et d'une femme de cette nation en habits de fête. Bien que considérablement plus orné que celui de nos Dénés, le costume de cette dernière me rappelle par un de ses détails caractéristiques celui des Chilcotines, tel que je le vis pour la première fois il y a trente-deux ans. Les bords inférieurs de l'un et de l'autre sont garnis de clochettes qui, dans le cas des indiennes de la Colombie Britannique, se trouvaient parfois à la ceinture.

Ayant en vue mes anciens Porteurs, j'écrivis ce qui suit dans mes *Notes* relativement à un détail de leur costume préhistorique:

"Pendant la saison froide, l'un et l'autre sexe, mais surtout les femmes à cause du travail extérieur auquel elles étaient soumises, ajoutaient à ce qui précède une espèce de petite couverture faite en peau de n'importe quel petit animal à fourrure, laquelle couvrait la poitrine du cou à la taille. Cette couvertuie pectorale s'attachait derrière le cou avec des cordons, en même temps qu'elle s'assujettissait à la ceinture extérieure qui passait autour de la taille. Nous avons déjà vu que dans les temps anciens une peau de cygne servait parfois un but identique"(6).

Cette partie originale du costume des Dénés préhistoriques venait évidemment d'une région située au nord-ouest de leur territoire, puisque, parlant des naturels de l'Ounalaska, qui forment comme le trait d'union entre les Asiatiques et les Américains, Sauer écrit que "le vêtement d'hiver consiste dans une peau de chevreuil écrue avec son poil, [plus] une pièce de même matière pour la poitrine qui s'at-

5—D'après Abernethy cité par McIntosh (*op. cit.*), le costume primitif des Tongouses, des Koriaks et des Kamtchadales consistait en une espèce de chemise en fourrure, avec un capuchon et des manches, tout comme celle que portaient autrefois les Dénés orientaux (Cf. Petitot, *passim*). "Des genoux aux pieds", dit-il, "ces indigènes étaient revêtus de guêtres en peau de renne ou de buffle et leurs souliers étaient aussi de même matière. Les peaux qui servaient à la confection de ces habits étaient autrefois préparées sans en enlever le poil. Mais les Tongouses, surtout, ainsi que les Coriaks sont devenus si experts dans l'art de tanner, qu'on ne voit le poil dans aucune partie de leur vêtement, à part le capuchon, le col et les manchettes de l'habit supérieur" (*Apud* McIntosh, *op. cit.*, p. 116).

6—*Notes on the Western Dénés*, p. 164.

tache autour du cou et descend jusqu'à la taille, s'élargissant vers le bas et proprement ornée de broderie en rassade" (7).

Naturellement ce costume est souvent plus simple. Parfois il ne consiste guère que dans quelques guenilles, dont la crasse et l'usage ont fait oublier la couleur première. C'est surtout lorsqu'il revient de la chasse ou paraît en vue d'un groupe étranger au sien que le Déné se montre dans toute la splendeur de son costume.

A propos de chasse, il me sera permis de consigner ici en passant un point de l'organisation sociale de chaque tribu que nous retrouvons également sur les deux continents.

Si l'un de ceux sous les yeux duquel les présentes pages pourront tomber a déjà eu l'occasion de lire quelques-uns de mes précédents écrits anthropologiques, il pourra se rappeler que j'y ai dit que les terres de chasse des Dénés occidentaux étaient,de temps immémorial, délimitées d'une manière des plus précises, et qu'une violation de ces limites constituait dans bien des cas un véritable *casus belli.* Il était toujours permis de tuer au passage et sans lui tendre des pièges, par exemple, un castor ou une loutre qui provoquait l'arc ou le fusil du voyageur le long des voies fluviales ou autres reconnues comme chemins publics ; mais, en dehors de ces cas, chacun devait, et doit toujours (car cette loi fondamentale n'a jamais été rappelée), se garder scrupuleusement d'abattre le moindre gibier à fourrure ailleurs que sur les terres assignées à son clan ou à sa famille.

Cette particularité du "gouvernement" de ces grands anarchistes que sont nos Dénés avait même frappé un simple explorateur comme Thomas Simpson, bien qu'il ne se rendît point compte de l'universalité de cette loi, lorsqu'il écrivait que "on ne sait peut-être pas généralement que, dans certaines parties du territoire indien [terme qui, sous la plume des traiteurs d'autrefois, comprend toute l'Amérique Britannique en dehors du vieux Canada], les terres de chasse descendent par la loi d'hérédité chez les Indiens, et que ce droit de propriété est appliqué avec rigueur" (8).

Or John Ledyard écrit des Tongouses que "de concert avec les nomades Tartares, ils ont des terres de chasse fixées et délimitées

---

7—*Op. cit.*, p. 48.
8—*Narrative of the Discoveries on the North Coast of America*, p. 75; Londres, 1843.

comme celles des aborigènes de l'Amérique du Nord" (9). Des Tartares proprement dits l'abbé Huc écrit à son tour : "Quoique les Tartares soient nomades, et sans cesse errants de côté et d'autre, ils ne sont pas libres pourtant d'aller vivre dans un pays autre que le leur" (10).

"Chaque capitaine, selon qu'il a plus ou moins d'hommes sous lui, sait les bornes de ses pâturages, et où il doit s'arrêter selon les saisons de l'année", dit de son côté Guillaume de Rubruquis, le voyageur franciscain du XIIIe siècle.

Puisque nous en sommes aux nomades des grandes plaines de l'Asie, je ne puis m'empêcher de noter en passant une coutume assez cruelle qu'ils partagent avec nos Dénés. Parlant d'un loup qu'on avait pris au nœud coulant et traîné à la tente, l'abbé Huc écrivait encore : "Pour le dénouement de la pièce on écorche l'animal tout vif, puis on le met en liberté. Pendant l'été, il vit ainsi plusieurs jours ; mais en hiver, exposé sans fourrure aux rigueurs de la saison, il meurt incontinent gelé de froid" (11).

D'après le P. Petitot, les Dénés orientaux avaient autrefois la même coutume en ce qui était du carcajou, animal très rusé, grand voleur et des plus farouches.

Tongouses et Dénés se servent d'appeaux pour attirer le renne et le chevreuil. Chez les premiers, c'est l'écorce de bouleau qui en fournit la matière première (12), tandis que les Peaux-de-Lièvre, tribu dénée dont nous avons déjà parlé, ont alors recours à un petit faisceau de sabots de renne enfilés dans les lanières qu'ils portent à leur ceinture. En agitant ces sortes de crécelles ou castagnettes, ils éveillent l'attention du gibier, qui se dirige alors vers eux (13).

Si nous passons maintenant du chasseur à sa compagne, nous avons encore dans la manière dont se contracte leur union de nombreux points de ressemblance en Amérique et en Asie. J'ai déjà écrit ailleurs que parmi les Porteurs—et j'aurais pu ajouter les Chilcotins, les Babines et les Nahanais de l'ouest—"la future épouse

---

9—J. Sparks, *Memoirs of the Life and Travels of John Ledyard*, p. 316, Londres, 1828.
10—"Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie", vol. I, pp. 284-85.
11—*Ibid.*, vol. I, p. 135.
12—Gmélin, *op. cit.*, vol. I, p. 317.
13—Petitot, "Exploration de la Région du Grand lac des Ours", p. 386.

n'avait absolument rien à dire pour ou contre l'union projetée" (14), pas plus que ses sœurs parmi les Kirghiz (15) ou les Kamtchadales (16), et que ce soi-disant mariage couronnait deux ou trois années d'un labeur ardu par le jeune homme. Ce travail constant se faisait pour les parents de sa future, avec lesquels il devait vivre comme un fils jusqu'à la consommation de l'événement qu'il convoitait.

Une coutume identique se retrouve chez les Kamtchadales, où l'aspirant à la main de la jeune fille demande à ses parents la permission de les servir temporairement dans le but de l'obtenir (17).

D'après P. Dobell, cette pratique est aussi en honneur dans la tribu qu'il appelle Karaikees [Koriaks]. Cet auteur la décrit d'une manière tout à fait graphique: "Si", dit-il, "un jeune homme s'éprend d'amour pour une fille, et qu'il n'est pas assez riche pour l'obtenir autrement, il se constitue immédiatement l'esclave de son père, et le sert trois, quatre, cinq ou dix ans, selon l'arrangement auquel il se soumet avant qu'il lui soit permis de se marier. A l'expiration du terme convenu, on lui permet de s'unir à elle et de vivre avec son beau-père comme s'il était son propre fils. Pendant le temps de sa servitude, il vit du sourire de sa maîtresse, qui doit être bien réconfortant puisqu'il lui permet d'affronter si longtemps le dédain d'un maître impérieux, qui ne lui épargne jamais la moindre corvée ou la plus petite fatigue" (18).

Cet exposé des relations entre futurs beau-père et beau-fils s'applique admirablement à celles qui, hier encore, existaient entre les mêmes individus parmi Porteurs et Babines.

De son côté, Georges Kennan écrivait de la même peuplade asiatique, les Koriaks, longtemps après Dobell : "Les troubles du jeune Korak ne font que commencer à l'aurore de son premier amour.... Il va voir le père de la demoiselle.... qui lui annonce probablement qu'il doit travailler deux ou trois ans pour sa fille.... Il se met gaiement à l'œuvre...et passe deux ou trois ans à couper et à amener du bois, à garder les rennes, à faire des traîneaux et en général à servir les intérêts de son beau-père en perspective" (19).

14—*The Western Dénés; their Manners and Customs*, p. 122.
15—Prjévalski, "Mongolie et Pays des Tangoutes", p. 208.
16—Grieve et Jefferys, "Description abrégée du Pays de Kamtschatka", p. 77.
17—*Ibid., ibid.*
18—*Travels in Kamtchatka and Siberia*, vol. I, p. 82.
19—*Tent Life in Siberia*, pp. 192-93.

Une autre manière de gagner une femme en Amérique est la lutte. Hearne, Mackenzie, Hooper, Richardson, Keith, Masson et d'autres en font foi. D'où l'importance de cet exercice parmi les naturels de ce pays (20).

Si maintenant nous tournons nos regards du côté de l'Asie septentrionale, nous apprendrons que, le jour d'une noce tartare, un combat simulé a lieu qui finit par l'enlèvement de la fiancée. "Les envoyés du futur étant sur le point d'arriver", écrit l'abbé Huc, "les parents et amis de la future se pressent en cercle autour de la porte, comme pour s'opposer au départ de la fiancée. Alors commence un combat simulé qui se termine toujours, comme de juste, par l'enlèvement de la future" (21).

Chez les Kamtchadales, une semblable lutte marque aussi l'occasion ; mais cette fois elle a lieu entre le prétendant et les amies de sa future, ainsi que nous l'apprend le livre curieux des deux anciens auteurs anglais auquel j'ai déjà fait des emprunts. Grieve et Jefferys écrivent donc : "Les femmes qui sont présentes se jettent sur lui, le battent, le tirent par les cheveux, l'égratignent dans le visage, et enfin le maltraitent en toute façon pour l'empêcher de réussir" (22).

D'autres tribus américaines prennent simplement leurs femmes de force tout comme chez les Tangoutes qui, à en croire Prjévalski, "sont dans l'usage d'enlever celle qu'ils désirent avoir pour épouse" (23).

20—*Cf.* Huc, *op. cit.*, vol. I, p. 119. Hooper décrit l'une de ces joûtes, d'où dépendait le sort d'une femme même après qu'elle avait été mariée. "Si, dit-il, un homme veut s'emparer de la femme de son voisin, une épreuve physique de caractère curieux s'ensuit: ils se prennent par les cheveux, qui sont longs et flottants, et s'efforcent de l'emporter l'un sur l'autre, jusqu'à ce que l'un d'eux crie *peccavi*. Si le vainqueur est le jaloux, il doit payer un certain nombre de peaux pour la femme qui change de mari, laquelle n'a elle-même rien à dire dans la transaction, mais est passée à l'autre comme n'importe quel article de commerce et généralement avec la même indifférence".

La caravane de Hearne au travers des régions désolées du Grand-Nord ayant trouvé en route une jeune femme qui vivait solitaire depuis un certain nombre de mois, une semblable lutte eut lieu. "La circonstance tout extraordinaire", écrit l'explorateur, "la beauté de la jeune personne et ses grandes qualités occasionnèrent un violent combat entre plusieurs des Indiens de ma suite pour décider qui l'aurait pour femme, et la pauvre fille fut gagnée et perdue à la lutte par une dizaine d'hommes le même soir" (*Op. cit.*, p. 265).

21—*Op. cit.*, vol. I, p. 312.

22—Grieve et Jefferys, *op. cit.*, pp. 77-78.

23—*Op. cit.*, p. 208.

Le traitement d'une nouvelle mère chez les Gilyaks de la vallée de l'Amour est la contrepartie exacte de celui que subit toute femme qui vient d'accoucher dans l'Amérique du Nord. "Pendant l'enfantement", dit Bush des Asiatiques du nord-est, "qu'il arrive en hiver ou en été, l'infortunée mère est bannie de son habitation, mise à la porte, exposée aux intempéries de la saison, et là elle doit s'arranger comme elle peut, seule et ignorée, jusqu'à ce qu'une certaine période de temps se soit écoulée" (24).

Je ne ferai pourtant aucune difficulté d'admettre que ce point sociologique ne tire pas à conséquence. Nous le trouvons chez un grand nombre de races primitives qui ne sont unies par aucune lien ethnologique. Il fait partie d'une série de pratiques qui ont une ressemblance frappante avec les prescriptions de la loi mosaïque, dont nous aurons plus tard l'occasion de dire un mot.

Une autre particularité de la vie sociale des tribus de l'Amérique du Nord, surtout de la côte du Pacifique et d'une partie de la nation dénée, est l'institution du *patlache*, ou banquet de cérémonie, au cours duquel d'immenses quantités de provisions, peaux tannées et autres biens sont distribuées avec grand apparat aux membres de clans étrangers à celui des maîtres de céans. Les tas de vivres qui sont ingurgités pendant les repas proprement dits est quelque chose de phénoménal, et l'étiquette veut que celui qui les donne presse les convives d'une manière qui serait vraiment gênante si la plupart n'avaient un estomac si élastique.

Le lecteur réellement désireux de se pénétrer de la sociologie de nos tribus trouvera sur ces fêtes caractéristiques de l'extrême Nord-Ouest américain tous les détails qu'il pourrait désirer dans mon étude sur *The Western Dénés ; their Manners and Customs*, publiée il y a vingt-six ans par l'Institut canadien de Toronto (25).

A l'est des montagnes Rocheuses, ces fêtes ont un cachet plus patriarchal, et se donnent surtout à l'issue d'une chasse heureuse.

Or voici ce que les deux auteurs anglais déjà mentionnés ont à dire des Kamtchadales tels que ces indigènes étaient de leur temps, c'est-à-dire il y a environ cent soixante ans : "Les fêtes de réjouis-

24—*Reindeer, Dogs and Snow-Shoes*, p. 102.
25—Toronto, 1889.

sance se font à l'occasion d'une noce, ou d'une heureuse chasse' ou d'une pêche abondante, à laquelle un village invite ses voisins fort cérémonieusement. Ils traitent leurs hôtes avec une si grande profusion et ceux-ci mangent avec tant d'excès qu'ils sont presque toujours forcés de rendre" (26).

Les mêmes auteurs-conjoints écrivent en outre des fêtes publiques des Kamtchadales :

"Toutes leurs réjouissances consistent dans la danse, dans le chant et dans divers autres amusemens. Deux femmes qui veulent danser mettent à terre une natte au milieu de la cabane, prennent un peu de filasse dans chaque main, se mettent à genoux sur la natte vis-à-vis l'une de l'autre. Au commencement, elles chantent fort doucement, en faisant un peu mouvoir leurs épaules et leurs mains. Puis elles augmentent peu à peu la vivacité des mouvemens de tout le corps et élèvent leurs voix jusqu'à ce qu'elles tombent enfin hors d'haleine....

"Un autre passetems des femmes de Kamtschatka est de contrefaire les gestes et les paroles des autres, par moquerie...." (27).

Ce qui me frappe le plus dans la première partie de cette citation c'est la part que prennent à leur danse les *épaules* des deux femmes, parce que nous avons là ce que je prends pour la caractéristique des danses des Sékanais et, je crois, des autres tribus orientales de la famille dénée. Tout étrange que cela puisse paraître, ces aborigènes dansent autant avec les épaules—auxquelles ils impriment un mouvement de droite à gauche et *vice versâ*—qu'avec les jambes et les pieds.

En ce qui est de la disposition des Sibériens à "contrefaire les gestes et les paroles des autres par moquerie", rien ne saurait être plus vrai des Dénés de l'est aussi bien que de ceux de l'ouest. L'explorateur Thomas Simpson dit des Loucheux qu'ils contrefaisaient à perfection les manières et les gestes des Esquimaux (28), et j'ai moi-même écrit dans un ouvrage dont une partie seulement a vu le jour : "J'étais sur le point d'ajouter que les Dénés sont par nature des mimes émérites, lorsque je suis tombé sur une remarque

26—Grieve et Jefferys, *op. cit.*, pp. 73-74.
27—*Op. cit.*, pp. 74-75.
28—*Op. cit.*, p. 127.

identique de Sir John Richardson qui déclare qu'ils "sont toujours "prêts à singer les particularités de tous les blancs" (29). Les gens de différents villages, ou même de leur propre bande, font bien souvent les frais de ces innocentes railleries. Pendant mes nombreuses tournées apostoliques en compagnie de quatre ou cinq jeunes gens, les soirées et le temps des repas étaient généralement égayés par leurs saillies à propos des Indiens chez lesquels nous avions passé, ou par la mimique de quelque particularité dans le langage ou l'accoutrement d'individus absents" (30).

A l'ouest des montagnes Rocheuses, où les *patlaches* dont nous avons parlé ont un caractère plus cérémonial et se rattachent à l'organisation spéciale des tribus, ils commémorent la plupart du temps quelque individu qui a subi le sort commun à tous les mortels, que la fête ait lieu à l'occasion de ses funérailles ou pour rappeler son souvenir. Quelque chose de semblable paraît se passer en pareille circonstance chez les Kirghiz de la Sibérie, ainsi qu'on peut en juger par la lecture des voyages de l'Anglais Atkinson. Nous y voyons, en effet, que l'une de ces fêtes "continua pendant sept jours [elles durent quelquefois plus longtemps sur la côte septentrionale du Pacifique américain], pendant lesquels d'autres sultans et de nouveaux Kirghiz ne cessèrent d'arriver. On suppose que près de deux mille personnes s'assemblèrent pour assister aux funérailles" (31).

Ce dernier chiffre n'a rien d'extraordinaire. Même en Amérique où la population est plus clairsemée, le double d'étrangers se réunissent parfois pour assister à un *patlache*, surtout s'il est occasionné par le décès d'un personnage influent.

Quant à la manière de disposer des cadavres, elle varie un peu selon la tribu; mais dans tous les cas on peut dire qu'elle a son équivalent sur les tundras de la Sibérie. Ainsi nous lisons que, parmi les Yakoutes, "les uns placent le corps sur une planche assujettie à quatre pieux, dans les bois, le recouvrent d'une peau de bœuf ou de cheval et le laissent dans cet état.... Mais le plus grand nombre des cadavres sont laissés dans leur hutte, d'où leurs parents prennent ce qui a le plus de valeur, ferment la hutte et les y laissent" (32).

29—*Arctic Searching Expedition*, vol. II, p. 13.
30—*The Great Déné Race*, vol. I., pp. 116-117 de la réimpression de Vienne.
31—*Op. cit.*, p. 65.
32—S. Muller, *Voyages from Asia to America*, p. 111.

L'une et l'autre de ces deux espèces de "funérailles" sont en usage parmi les Sékanais et la plupart des nombreuses tribus dénées à l'est des montagnes Rocheuses. Des premiers j'écrivis il y a déjà bien longtemps que, à l'occasion du décès d'un compatriote, "ils font retomber sa hutte sur lui (33), recouvrant ainsi ses restes, et se mettent immédiatement en route pour une autre localité" (34), ou bien les suspendent "sur les fourches formées par les branches de deux arbres contigus", lorsqu'ils n'ont point recours à quatre pieux indépendants les uns des autres, à la manière des naturels de la Sibérie.

Au dire de Gmélin, ces deux modes de disposer des morts sont également en vogue parmi les Tongouses de ce dernier pays. "Les morts", écrit cet auteur, "sont mis sur un arbre ou laissés à terre; mais ceux à qui l'on veut rendre des honneurs particuliers sont placés sur un échafaud avec leur arc et leurs flèches et quelques ustensiles qui puissent leur servir dans l'autre monde" (35).

L'évêque anglican William-C. Bompas dit de son côté des Dénés de l'est que, au lieu d'enterrer leurs morts, ils avaient autrefois l'habitude de les placer sur de hauts échafaudages en dessus du sol" (36).

En outre, tous les sociologues américains sont familiers avec les "funérailles aériennes" autrefois en honneur parmi les Tchinouks et autres tribus de la côte américaine du Pacifique septentrional. C'était l'habitude de ces aborigènes de confiner le mort dans son canot de bois, et de le déposer, bien enveloppé, dans les branches d'un grand arbre. Or voici ce que nous lisons dans l'ouvrage d'un officier anglais qui écrivait *de visu* à propos des Gilyaks :

"Leurs enterrements sont différents de ce qui, à ma connaissance, se pratique ailleurs. Le corps est mis dans un cercueil fait d'un tronc d'arbre [comme les canots tchinouks], de la même manière que leurs canots, puis recouvert d'écorce assujettie avec de l'osier. On le place alors entre les branches fourchues d'un arbre

---

33—Il semblerait que c'est là aussi ce que, au fond, l'auteur précédemment cité veut dire. *They make the Huts close,* " ils font en sorte que les huttes se ferment", dit-il littéralement.

34—*The Western Dénés ; their Manners and Customs,* p. 146.

35—*Op. cit.,* vol. I, p. 309.

36—*Diocese of Mackenzie River,* p. 91; Londres, 1888.

hors de l'atteinte de n'importe quel animal qui pourrait être attiré dans ces lieux" (37).

Avant de clore le chapitre des funérailles, une petite considération, sur ce qui peut être considéré comme leurs suites ordinaires. Nous connaissons tous la soif d'immortalité qui est au cœur de l'homme, soif qui se trahit le plus souvent par quelque monument élevé à la mémoire de ceux qui lui sont chers. Les aborigènes de l'Amérique n'échappent point à cette loi de la nature humaine. Seulement ils ont une manière originale, apparemment tout à fait à eux, de la satisfaire. Je fais allusion ici à ces *mounds* ou tertres funéraires dont la plupart récèlent les restes des Indiens préhistoriques de ce continent.

Or il n'y a pas jusqu'à cette institution, pourtant si caractéristique de nos grandes prairies, qui n'ait son équivalent en Sibérie, ainsi qu'on peut le constater aux pp. 86, 151 et 191 des voyages d'Atkinson et d'autres auteurs.

Ces monuments ne sont, pour ainsi dire, que l'extension du deuil qui, dans tous les pays du monde, accompagne le départ d'un parent ou d'un ami pour les pays d'outre-tombe. Ce deuil ne peut naturellement varier beaucoup dans la manière dont il se manifeste. Les larmes et les lamentations sont de mode partout ; mais certaines autres pratiques qu'on eût pu croire exclusivement propres aux indigènes de l'Amérique se retrouvent encore en Asie.

Leur but est toujours le même : exprimer d'une manière sensible le chagrin ressenti par le survivant et le regret que lui cause la disparition de la personne aimée. La différence dans la manifestation de ce double sentiment est généralement assez minime, et prend surtout la forme de quelque signe extérieur conforme au génie de la race à laquelle appartient l'individu. Chez les nations civilisées, l'un et l'autre de ces deux sentiments se trahissent ordinairement par une couleur spéciale qu'affectent les vêtements de celui qui porte le deuil.

Dans l'Europe moderne, c'est le noir. Les Chinois, on le sait, lui substituent le blanc, et en Espagne cette dernière couleur fut de mise en pareil cas jusqu'en 1498. En Turquie on préfère le violet,

37—J.-M. Tronson, *A Voyage to Japan, Kamtscbatka, Siberia, Tartary*, p. 324.

et cette nuance est encore en Europe l'indice officiel du deuil lorsque le mort est de sang royal. En Egypte, celui qui pleure un parent ou un ami se met, ou se mettait, en jaune, tandis qu'un Ethiopien revêtait des habits bruns. Dans l'Empire romain, une diversité de couleur correspondait en outre à une différence de sexe. C'est ainsi que pendant que lesfemmes manifestaient leur deuil en s'habillant de blanc, les hommes portaient alors du noir ou du bleu foncé.

Le nomade des grandes plaines américaines, qui demande son vêtement au règne animal, ne peut naturellement avoir recours à une pareille manière de témoigner sa douleur. Il se rabat alors sur des observances qui, dans les temps primitifs de l'humanité, étaient d'une vogue à peu près générale. S'il ne déchire pas toujours ses habits comme les Juifs, il n'en porte pas moins des loques. Il se coupe les cheveux comme les anciens Grecs, et affecte dans le soin de sa figure et de toute sa personne une négligence étudiée.

Souvent il va même jusqu'à ruiner volontairement son costume. Parlant d'un Montagnais en deuil, le Dr. R. King écrit : "Indépendamment de la destruction de tous ses habits, ainsi que des différents objets à son usage, en conformité avec une coutume malheureusement en honneur parmi toutes les tribus américaines à la perte d'un parent, il s'était rasé la tête afin que les rayons d'un soleil brûlant lui fissent plus de mal" (38).

Je traduis cette dernière phrase sans me porter garant de l'exactitude de l'explication qu'elle contient. Se raser la tête, ou du moins se couper les cheveux court, était simplement une manière conventionnelle d'exprimer son chagrin à la perte de quelqu'un. On y avait recours en toute saison.

Ecoutons maintenant un auteur encore plus ancien, l'explorateur Hearne, qui vit les Dénés de l'est à l'état de pure nature et dont il a si bien décrit les mœurs et les coutumes : "La mort d'un parent les affecte d'une manière si sensible", écrit-il, "qu'ils déchirent tous leurs habits et vont nus jusqu'à ce que des personnes moins affligées les secourent.... Ces périodes de deuil ne sont distinguées par aucun costume spécial, excepté que les cheveux sont coupés" (39).

38—*Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean*, vol. II, p. 87.
39—*Op. cit.*, p. 341.

La persistance de ces coutumes sur tous les points de·l'habitat déné se prouve par le fait que j'écrivais moi-même en 1888, avant de connaître Hearne et King autrement que de nom, que, chez les Porteurs de la Colombie Britannique, la veuve d'un chasseur avait les cheveux coupés ras par l'un de ses beaux-frères. J'ajoutais qu'elle "devait en outre porter des haillons et que, si elle était jeune et qu'il y eût probabilité qu'elle se remariât, l'étiquette voulait qu'elle se souillât la figure avec de la résine" (40).

Ce défigurement personnel au moyen de résine, charbon mêlé de graisse ou autre matière colorante, est surtout le fait des femmes. On le retrouve, avec la coupe des cheveux, parmi les "Konæges" de Shelekoff qui, après avoir mentionné la manière dont ces indigènes disposent de leurs morts, ajoute : "En témoignage de chagrin, ils se coupent les cheveux et se barbouillent la figure de noir. C'est ainsi qu'ils pleurent leurs parents, père, mère, frère, sœurs, et tous ceux qui leur sont chers" (41).

Le but de ce barbouillage affreux est analogue a celui qui fait agir les femmes du Thibet quand elles sortent. "Les femmes thibétaines se soumettent dans leur toilette à un usage....sans doute unique dans le monde", écrit l'abbé Huc. "Avant de sortir de leurs maisons elles se frottent le visage avec une espèce de vernis noir et gluant. Comme elles ont pour but de se rendre laides et hideuses, elles répandent sur leur face ce fard dégoûtant à tort et à travers, et se barbouillent de manière à ne plus ressembler à des créatures humaines".

"Les mœurs", ajoute le même auteur, "étaient il y a environ deux cent cinquante ans (42) devenues d'un dévergondage qui avait envahi jusqu'aux lamaseries. Afin d'arrêter le progrès d'un libertinage qui était devenu presque général, le Nomekhan publia un édit

---

40—*The Western Dénés*, p. 145.
41—*Voyage from Okbotzk*, p. 38.
42—"Il paraît que cet usage est bien plus ancien, car le moine Rubruk, envoyé en 1252 par saint Louis au grand Khan des Tartares, dit en parlant des femmes de la Haute-Asie : *Deturpant se turpiter pingendo facies suas*" (Recueil de Voyages et de Mémoires publié par la Société de Géographie, vol. IV, p. 233; Paris, 1852).

par lequel il était défendu aux femmes de paraître en public à moins de se barbouiller la figure de la façon que nous avons déjà dite" (43).

Pour en revenir au deuil des primitifs, il va sans dire que de bruyantes lamentations accompagnaient les marques extérieures de chagrin dont nous avons parlé. Il est à remarquer que la manière dont les Dénés et, je crois, à peu près tous les aborigènes de l'Amérique du Nord, donnaient cours à ce sentiment ressemblait plus à un chant lugubre qu'à de véritables pleurs. En outre, cette manifestation publique d'une douleur dont on était supposé pénétré—et qui dans plusieurs cas était plutôt de commande—se produisait régulièrement au lever et au coucher du soleil. Du moins, tel était le cas chez les Dénés qui, devenus chrétiens, ont judicieusement transformé cette coutume immémoriale en une visite au cimetière après les prières du matin et du soir.

Or Mme Atkinson, mentionnant le veuvage de deux femmes kirghizes, remarque que "c'est l'habitude des femmes d'offrir des prières (44) pendant une heure de temps au lever et au coucher du soleil au cours d'une année entière" (45). Le mari de cette dame fait, à propos d'une circonstance analogue, une réflexion identique, sauf qu'il ne prononce point le mot impropre de "prières" en relation avec ces pleurs rythmés, qu'il appelle à bon droit un chant funèbre (*a dirge*), lequel, dit-il, "se répète à chaque lever et coucher du soleil pendant toute une année" (46).

43—*Op. cit.*, vol. II, p. 254. Chez la veuve indienne ce barbouillage affreux a pour but de montrer qu'elle était si attachée à son défunt mari qu'elle ne veut pas qu'aucun homme puisse seulement penser à elle.
44—Leur description dans le contexte ne ressemble en rien à des prières.
45—*Recollections of Tartar Steppes*, p. 178.
46—*Travels in the Regions of the Upper and Lower Amoor*, p. 65.

A.-G. MORICE, O. M. I.

LES CAPUCINS EN ACADIE

1632 - 1654.

II

LE SÉMINAIRE INDIEN.

La perte que subit l'Acadie par la mort de M. de Razilly (1635), (1) fut considérable.Des symptômes de division et de lutte,l'absence d'un successeur officiellement proclamé et reconnu, la guerre avec l'Espagne dans laquelle la France s'était engagée, voilà tout autant de circonstances qui aggravèrent encore la situation pénible de la colonie naissante.

Sans doute, M. d'Aulnay, le lieutenant du commandeur défunt, était là. A lui revenait de droit l'administration de l'Acadie. Il n'était même pas de son ressort de s'y soustraire avant la nomination officielle d'une nouveau gouverneur. Et puis, M. de Razilly, sur son lit de mort, ne l'avait-il pas "supplié de ne point abandonner le pays et de continuer l'œuvre si glorieusement commencée"? (2) Les Pères Capucins n'avaient-ils pas uni leurs instances aux supplications du commandeur mourant? (3).

Un mot sur d'Aulnay ne sera point déplacé. Charles de Menou, seigneur d'Aulnay, appartenait à une ancienne famille originaire du pays chartrain. Il était le troisième fils de René de Menou, seigneur de Charnizay, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé. On ignore l'année de sa naissance. A l'exemple de ses aïeux, il suivit la carrière des armes, entra dans la marine et servit avec distinction sous le commandeur de Razilly. Appelé à recueillir avec l'héritage de son père—les deux frères aînés étant morts en 1622,—

1—Quelques historiens donnent 1636 comme date de la mort du commandeur : Rameau, Garneau, Ferland. Nous avons préféré suivre Moreau qui fixe en novembre 1635 le décès de M. de Razilly.

2—Moreau. *Hist. de l'Acadie française*, édit. 1873. p. 148.

3—*Ibid.*

les avantages d'une grande naissance, il accompagna néanmoins, en Acadie, de Razilly, dont il devait être trois années durant l'homme de confiance (1).

La nomination officielle du nouveau gouverneur et représentant de la Compagnie de la Nouvelle-France se fit-elle attendre jusqu'en 1638? L'histoire n'en dit rien. Toujours est-il que le sieur de la Tour n'attendait qu'une occasion favorable pour faire montre d'indépendance à l'endroit de d'Aulnay. Cette occasion ne tarda pas à s'offrir.

Parfaite avait été l'union entre de Razilly et son lieutenant: ils avaient travaillé ensemble au bonheur et à la prospérité des colons avec autant d'harmonie que de dévouement. Et cependant, combien différentes étaient leurs vues sur la colonisation de l'Acadie! "M. de Razilly, dit Rameau; chevalier de Malte et sans famille propre, voulut créer une Seigneurie où il se plaisait à préparer l'agrandissement de la France, en lui donnant par delà les mers une province digne d'être sa fille (2)". Il rêvait la création d'une "station navale française, dont les chantiers eussent été alimentés par les belles forêts du pays, tandis que la population se serait rapidement établie, groupée et développée autour de ce port (3). Il y joindrait la pêche sédentaire qui promettait des profits appréciables (4). Les vues du nouveau gouverneur se rattachaient plutôt à celle du baron de Poutrincourt. Comme lui, il songeait à une grande situation féodale relevant de la Couronne et, comme lui aussi, il voulait établir sa famille en Amérique, dans une Seigneurie *agricole*, entouré de ses tenanciers et de sa mouvance, comme celle où il avait été élevé lui-même (5)".

Pour réaliser ses projets, d'Aulnay devait évidemment quitter la Hève, où—nous l'avons fait remarquer—bien peu de terrains promettaient aux fermiers une récolte abondante. Il n'hésita pas un instant. Le transfert du siège du gouvernement à Port-Royal fut décidé et exécuté sans retard. Tribunal, greffe, manoir et tenanciers censitaires s'installaient à Port Royal. Les fermiers et les culti-

1—Moreau, *op. cit.* p. 120-121.
2—Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*, édit. 1889, vol I p. 90.
3—Rameau. *op. cit.*, p. 88.
4—Moreau, *op. cit.*, p. 142.
5—Rameau, *op. cit.*, p. 90.

vateurs mettaient parfois quelque lenteur à quitter leurs établissements de la Hève; mais enfin, les ordres du gouverneur furent suivis.

Ce premier acte d'autorité du lieutenant-général de l'Acadie allait permettre à LaTour d'affirmer ses prétentions à l'indépendance complète, non sans quelque apparence de raison.

De fait, Richelieu lui avait conféré, par sa lettre du 11 février 1631, les fonctions de capitaine du fort de Louvron ou LaTour. Aussi bien, les associés de la Compagnie de la Nouvelle-France, en même temps qu'ils lui envoyaient, sous les ordres de Laurent Ferchaud, un navire chargé de munitions et de vivres, lui concédaient (avril 1631) le commandement du fort Saint-Louis au Cap Sable. Enfin, lors de son voyage en France (nov. 1632), il avait obtenu une concession de terres autour du fort appelé de son nom et, s'il faut en croire une de ses lettres datée du 6 mars 1633 et publiée par la *Gazette* de LaRochelle, le titre de lieutenant général, pour le roi, du fort LaTour

Aussi, le gouverneur n'eut pas plus tôt fait connaître sa volonté que le sieur de LaTour s'y opposa énergiquement. Il n'était évidemment pas question de forcer ce dernier à quitter ses deux habitations avac tout leur personnel, car LaTour avait des titres incontestables sur ces établissements et M. d'Aulnay ne pouvait l'en dépouiller. Il s'agit ici de la pression morale exercée par LaTour sur les fermiers groupés autour de ses forts pour les empêcher d'obtempérer aux ordres du lieutenant général qui leur enjoignait de quitter leurs établissements pour le Port-Royal (1). "Il affectait de ne voir en M. d'Aulnay que le représentant de la société formée par de Razilly et Coudonnier et. . prétendait resserrer son autorité dans les limites de la Concession du Port-Royal et de la Hève (2)"

En tout ces agissements LaTour était guidé par son ambition. Désappointé de voir le lieutenant de M. de Razilly assumer la charge de gouverneur,alors qu'il s'était persuadé, dès la mort du

1—Le Sieur de La Tour était passé maître en ce genre d'opposition. Déjà, du temps de M. de Razilly, laTour poussait les Indiens vigoureusement et à plusieurs reprises à se revolter contre le commandeur (Moreau. p. 133). Et plus tard, d'Aulnay l'accusera "d'être demeuré trois ans avec les sauvages et de leur avoir persuadé de faire quelque désordre".

2—MOREAU, *op. cit.*, p. 148-148.

commandeur, du prochain départ définitif de d'Aulnay et de l'obtention, pour lui, du titre de lieutenant-général de toute l'Acadie (1), il entreprit, par des embarras multipliés, de le décourager et de lui faire abandonner finalement la colonie.

L'affaire fut portée en Cour. Quelle ne fut pas la joie du sieur de LaTour quand il fut informé par M. d'Aulnay de Charnizay de l'émission du décret royal, daté du 10 février 1638, et qui se lit: "Voulant qu'il y ait bonne intelligence entre vous et le Sieur de la Tour, sans que les limites des lieux où vous avez à commander l'un et l'autre puissent donner sujet de controverse entre vous, j'ai jugé à propos de vous faire entendre particulièrement mon intention, touschant l'estendue des dits lieulz, qui est que.... vous soyez mon lieutenant-général en la coste des Etchemins, à prendre depuis le milieu de la terre Ferme de la Baye Française jusqu'au district de Canceaux; ainsy vous ne pourrez changer aucun ordre dans l'habitation de la rivière Saint-Jean faict par le dit Sieur de la Tour qui ordonnera de son économie et peuplade comme il jugera à propos, et le dit Sieur de la Tour ne s'ingérera non plus de rien changer aux habitations de la Hève et Port-Royal ny des ports de ce qui est......" (2).

Latour était dès lors indépendant, et, au même titre que d'Aulnay, gouverneur d'une partie de l'Acadie.

Au milieu de ces contestations se poursuivit à Port-Royal une œuvre d'une portée considérable pour le bien de la colonie et de la religion : la construction du Séminaire.

On se souvient de l'insistance du Père Joseph du Tremblay, dès 1632, à convaincre ses missionnaires d'Acadie de l'efficacité de sa méthode d'évangélisation par l'instruction et l'éducation des enfants indigènes (3). Ses paroles étaient d'ailleurs l'expression de la pensée de Richelieu. Le cardinal désirait pour l'Acadie la création d'un Séminaire où l'on recevrait, instruirait et éleverait, conjointement avec les enfants des colons français, un certain nombrs d'enfants sauvages. Envoyés, leur éducation achevée, dans leure

1—Moreau. *op. cit.*, p. 149.
2—*Collection de documents relat. à l'hist. de la Nouv-France.* p. 115.
3—Voir *Nouvelle-France,* Août 1906, p. 334.

familles, ces indigènes deviendraient, et par leurs paroles et par leurs exemples, comme autant d'apôtres qui, soutenus par la visite fréquente des missionnaires, feraient merveille pour la diffusion de la religion parmi les Sauvages.

A ce système d'évangélisation on a opposé d'autres méthodes. Ainsi les Pères Jésuites de Québec (1635) préféraient former des classes distinctes pour les enfants indigènes et pour les petits Français (1) ; Mgr de Laval (1668), comprenant l'appoint que la co-éducation des enfants sauvages et français pouvait offrir à l'œuvre de la civilisation, joignit aux élèves indigènes quelques enfants français (2) ; les Sulpiciens de Montréal (1688) suivirent l'exemple de l'évêque de Québec ; mais ni les uns ni les autres ne virent leurs efforts couronnés de succès (3). Le système d'éducation du Cardinal-Ministre, adopté par les missionnaires capucins de l'Acadie, produisit au contraire d'excellents résultats, et leur séminaire se maintint jusqu'à la conquête de l'Acadie par les Anglais en 1654.

L'historien Rameau a mauvaise grâce d'écrire des lignes comme celles-ci : "Il est fort à regretter que.. l'ordre des Recollets (lisez Capucins)n'ait pas apporté au développement du Séminaire la même activité et la même énergie que montrèrent les Sulpiciens dans l'île de Montéal." Comment cet auteur peut-il ignorer que le Séminaire indien des Messieurs de Saint-Sulpice fut un échec ? .. (4)

A quelle date exacte faut-il faire remonter la création du Séminaire indien?

On nous permettra d'émettre une opinion qui, à notre avis, ne laisse pas d'être fondée en raison. Nous croyons qu'une école élémentaire pour les enfants des sauvages et des colons français fut établie à la Hève du temps du commandeur de Razilly, vers 1635. Nos missionnaires pouvaient-ils oublier les ordres formels (5) re-

1—"J'espère, si nous pouvons avoir du logement, de voir trois classes à Québec, la première de petits Français, qui seront peut-être de vingt ou trente écoliers, la seconde de quelques Hurons, et la troisième de Montagnais." Cité dans *Histoire du Canada*, par les Frères des Ecoles Chrét. édit. 1914, p. 303.

2—"L'ouverture du *petit Séminaire de l'Enfant Jésus* se fit solennellement le 9 oct. 1668....Il y avait en tout huit élèves français et six enfants hurons. *Vie de Mgr de Laval* par l'abbé A. Gosselin, vol. 1. p. 560.

3—Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv. France*, XVIIe s.,p. 279-291, vol. 1.

4—*Ibid.* p. 291.

5—P. Candide, dans *Nouvelle-France*, 1906, p. 334.

çus dès 1632 à ce sujet de leur préfet apostolique? Ne savaient-ils pas que celui-ci "tenait *surtout* à l'évangélisation par les enfants" (1)? Encore fallait-il à cet effet, m'objectera-t-on peut-être, une connaissance assez étendue de la langue indigène. Sans doute, là était le nœud de la question. La langue des sauvages offrait de grandes difficultés, nous en convenons volontiers. Cependant, il ne faudrait point les augmenter à plaisir. A en croire une lettre du commandeur de Razilly, datée du 15 juillet 1634, nos missionnaires s'en étaient rendus maîtres en moins de deux ans. "Les sauvages, y est-il dit, se soumettaient de leur *franche volonté* à toutes les lois qu'on voulait leur imposer, soit *divines*, soit humaines." Ceci suppose évidemment chez ceux qui avaient charge de leur apprendre les lois *divines* la connaissances de l'idiome indigène. Dès lors, le principal obstacle à la fondation d'une école indienne avait disparu en 1635. Nous admettons que ce ne fut point là un "Séminaire" dans le sens moderne du mot. Qu'on l'appelle du nom que l'on voudra cette école de la Hève, peu nous importe. Nous nous croyons autorisé à en affirmer l'existence (3).

Port-Royal devait assister au plein développement de cet embryon d'institution scolaire de la Hève.

La construction du Séminaire, malgré les difficultés multiples qu'occasionna le transfert du siège du gouvernement au Port-Royal, ne tarda pas à s'effectuer. M. d Aulnay connaissait trop bien l'importance de cette œuvre pour rien négliger à ce sujet.

On le comprend, ce séminaire, tout comme le manoir du lieutenant général, était bâti en poutres plus ou moins bien équarries, étagées les unes sur les autres, réunies par les extrémités et "bouzillées" avec de l'argile (4). Le toit était peut-être couvert en bardeaux. Le plus souvent des morceaux d'écorce ou des roseaux remplaçaient les bardeaux. Une étendue de terre assez considérable avait été annexée au Séminaire par le gouverneur (5).

1—*Ibid.*
2—Moreau, *Histoire de l'Acadie française.*
3—L'abbé Macpherson abonde dans notre sens; seulement, au lieu de placer cette école à la Hève, il la fixe au Port-Royal. *Souvenir du IIIe Centenaire des Micmacs.*
4—Rameau, *op. cit.*, p. 95.
5—Moreau, *Hist. de l'Acadie française.*

Au point de vue financier, le Séminaire de Port-Royal formait une corporation à part (1). Richelieu, en fournissant à la Compagnie de la Nouvelle-France une somme de 17,000 livres, était devenu propriétaire, pour un cinquième des biens de la Compagnie (16 janvier 1635) (2). Son grand amour pour la mission acadienne lui fit abandonner, en 1640, tous ses droits aux Capucins d'Acadie pour leur entretien et le maintien de leur Séminaire indien (3). Comme leur règle interdit aux Capucins de gérer ces biens, le marchant Pierre Briant fut nommé administrateur "de la dite part et portion." Mais le 9 février 1642, il déclara devant Chapelain, notaire au Chatelet de Paris, que "ne pouvant vaquer aux soins de cette charge," à cause de l'éloignement des lieux, "le révérend père Honoré, supérieur provincial et supérieur général des missions des Capucins de la province de Paris, lui avait substitué Charles de Menou, chevalier Seigneur d'Aulnay ;" et celui-ci, par le même acte, "accepta de bon cœur cet emploi qui regardait l'avancement de la gloire de Dieu au dit pays de la Nouvelle-France, et promit, moyennant sa sainte grâce, y employer toute son industrie afin que les peuples réussissent mieux selon l'intention de son Eminence" (4)

A part les intérêts de cette donation de Richelieu, c'est à peine si quelques dons en argent furent accordés à la mission par la Compagnie de la Nouvelle-France. "Le gouvernement n'avait pu obtenir aucune subvention du Trésor public" (5). L'aveu en est formel dans une lettre du Roi, datée du mois de février 1647, et adressée au lieutenant-général de l'Acadie : "Ayant construit un séminaire, exercé et conduit par un bon nombre de Religieux Capucins pour l'instruction des enfants des dits sauvages.... toutes lesquelles choses sont entretenues et subsistent à ses propres cousts et dépens, sans qu'aultres y ayent contribué ou aydé...." (6) Sans l'incomparable générosité de M. d'Aulnay, qui était toujours prêt à combler les déficits, fallait-il contracter des emprunts, la ruine du Séminaire et de la mission serait devenue maintes et maintes fois fait inévitable.

1—Rameau, *op. cit.*, p. 102.
2—Moreau, *op. cit.*, p. 137.
3—Moreau, *ibid.*, p. 164.
4—Moreau, *op. cit.*, p. 168.
5—P. Candide. *Port-Royal en 1630*, dans *Nouvelle-France*, 1906, p. 330.
6—*Collection*, p. 130

Une trentaine de pensionnaires micmacs ou abénaquis, déjà baptisés, furent reçus au Séminaire. A ceux-ci se joignirent les externes français ou sauvages qui vivaient aux alentours de Port-Royal ou dans l'*habitation* même (1).

Plusieurs prêtres capucins faisaient partie du personnel du Séminaire; dès 1640 ils étaient au nombre de douze. Mais, on se l'imagine aisément, ils n'étaient pas tous voués à l'éducation des enfants. Nous croyons plutôt que le nombre de ceux-là était fort restreint. C'est ainsi qu'en 1650, lors de la mort du gouverneur, le supérieur était le seul missionnaire prêtre demeuré à Port-Royal (3). On fit appel au dévouement des frères convers dont quelques-uns parlaient fort bien la langue indigène. C'est avec une très grande générosité et une entière abnégation qu'ils s'adonnèrent à ce pénible labeur de l'instruction et éducation des enfants. Le Père Ignace mentionne expressément les frères Jean de Troyes, Félix de Troyes, Jean Desnouse et François-Marie de Paris (4).

Combien il nous serait agréable de suivre pas à pas ces "séminaristes" d'un nouveau genre, dans leur vie quotidienne, et de parcourir dans le détail le programme de leurs études! Il est vraiment à regretter que nos bons professeurs du Séminaire indien n'aient point songé à nous transmettre leur *Ratio studiorum*. Encore ici nous nous heurtons à un silence absolu.

Du moins, trouvons-nous un petit dédommagement dans la scène pittoresque que met sous nos yeux le P. Ignace de Paris (5).

"Le dimanche, on voyait déboucher de tous les replis de cette charmante vallée les pionniers acadiens, les uns en canots, les autres sur leurs chevaux, amenant en croupe leurs femmes ou leurs filles, tandis que de longues files de Micmacs, couverts d'ornements bizarres et de peintures voyantes, se croisaient avec eux..

" Le Seigneur arrivait de son côté, sortant du manoir avec sa femme ainsi que ses nombreux enfants, et les Capucins qui, au nombre de douze, tenaient le Séminaire des sauvages, formaient cortège. Avec leurs trente pensionnaires, et avec les enfants du pays qu'ils

1—Mémoire de M. d'Aulnay, 1643.
2—Mémoire de d'Aulnay, 1643.
3—P. Candide : *Silhouettes de Missionnaires*. V. *Nouvelle-France*, 1911, p. 316.
4—Relation du P. Ignace, 1656.
5—Cité par le P. Candide, *Nouvelle-France* 1906 : *Port-Royal en 1650*.

tenaient en l'école, ils arrivaient en rang prendre place à l'église Celle-ci était plus que simple: c'était une hutte en charpente, grande et massive, sur laquelle les plantes parasites commençaient déjà à grimper, rustique à l'intérieur, mais proprement décorée de fleurs et de feuillée; il s'y trouvait peu d'ornements, mais beaucoup de piété sincère et une foi profonde.Tous les hommes soutenaient les chants du chœur, et personne n'ignore que ces ensembles de voix, souvent peu harmonieuses dans le détail, produisent toujours en masse par le recueillement de leurs intonations un effet saisissant. Les cérémonies étaient sérieuses, touchantes, pleines d'onction, parce que ce peuple était vraiment chrétien, et les sacrements étaient fréquentés, le seigneur donnant l'exemple avec les siens" (1).

Le bien considérable résulté de cette institution durant les seize ou dix-sept années de son existence laisse entrevoir tout ce que la colonie acadienne aurait pu en attendre pour sa prospérité religieuse et matérielle. Hélas! la mort inattendue du lieutenant-gouverneur allait entraîner vers une ruine complète et le Séminaire indien et la mission capucine.

Dès 1653, Le Borgne, créancier de d'Aulnay, arriva à Port-Royal dont il prit possession à main armée. "Non content, nous dit le P Candide, d'enfoncer brutalement les portes et de s'installer militairement dans le fort, il commit de vrais actes de piraterie. Incendier la chapelle de la Hève, emprisonner deux des principaux missionnaires de Port-Royal, jeter aux fers une noble femme, tels furent les exploits de ce marchand huguenot.

A peine était-il reparti pour la France qu'on s'occupa activement à relever les ruines accumulées. L'église fut reconstruite, le Séminaire et le pensionnat s'ouvrirent de nouveaux aux enfants. On espérait revoir encore les jours de bonheur et de paix où l'on avait goûté tant de joies vraies et profondes. Vain espoir !...

1—L'éducation des jeunes filles ne fut pas négligée. A coté du Séminaire s'élevait un pensionnat. Il était dirigé par Madame de Brice d'Auxerre, qui comptait deux de ses fils parmi les missionnaires d'Acadie. C'était une femme de haute vertu, digne émule de Madame de la Peltrie.

Le Borgne, voyant ses démarches de 1653 couronnées d'un véritable succès financier, se présenta de nouveau à Port-Royal. Déjà il commençait à promener le feu et le glaive à travers les établissements de la colonie, quand les Anglais vinrent mettre un terme à ses lâches et honteux exploits par la conquête de l'Acadie.

Fr. M. ALBERIC, O. M. Cap.

(*A suivre*)

PAGES ROMAINES

MANIFESTATIONS DE L'OPINION AU DÉBUT DE LA GUERRE EN ITALIE — AGNUS DEI. — CALICES VOTIFS.

L'attitude d'un grand nombre de journaux catholiques italiens,—et malheureusement le fait ne saurait être nié,—s'étant montrée trop souvent hostile à la Triple Entente, avant que l'Italie vînt unir ses armes à celles des alliés contre les Empires du centre, il paraissait bien difficile que la presse nationaliste, libérale, et la presse anticléricale n'exploitassent point ces tendances austro-germanophiles, une fois la guerre déclarée, en accusant les religieux, les prêtres, de ne pas vivre en harmonie avec le sentiment national. Sans doute, une fois le fait accompli, ces mêmes journaux catholiques, qui avaient proclamé que faire la guerre à l'Autriche serait favoriser un impardonnable attentat ourdi par la franc-maçonnerie, firent des articles d'un ardent patriotisme, acclamant les premiers succès de l'armée italienne; mais il ne parvinrent pas à convaincre leurs adversaires de leur conversion subite. Dès lors, dès le début des hostilités à la frontière autrichienne, des incidents anticléricaux se produisirent un peu partout. A Ancône, D. Patrignani, attaché à la cathédrale de cette ville, en qualité de sacristain, fut poursuivi sous l'inculpation d'avoir fait des signaux lumineux aux navires autrichiens, lors du bombardement d'Ancône. A Bari, cinq Dominicains, dont trois prêtres et deux frères, furent arrêtés par suite de la même accusation et déférés au conseil de guerre; à Rimini, des Capucins eurent le même sort. En vain les évêques prescrivaient-ils des prières pour le succès des armes italiennes, en vain des milliers de prêtres, imitant les prêtres de France, se rendaient-ils avec empressement aux armées pour y remplir leur obligation militaire, on reproduisait les articles que nombre de journaux catholiques avaient imprimés les mois précédents, et l'on y ajoutait de fausses accusations auxquelles la crédulité populaire ajoutait foi.

C'est, sans doute, pour déjouer les calculs de la mauvaise foi des anti-cléricaux que le cardinal Gasparri, ayant eu connaissance que le juge d'instruction près le tribunal militaire de Rome avait été chargé par le tribunal militaire de

Bari de l'interroger comme témoin au sujet de l'espionnage dont étaient inculpés les cinq religieux de Bari, fit savoir qu'il se mettait à la disposition du tribunal, renonçant ainsi aux immunités assurées au secrétaire d'Etat pour le Saint-Siège par la loi des Garanties, et que, en fait, sortant du Vatican, il se transporta chez son parent Mgr Lili, où il se rencontra avec le juge italien. C'était la première fois, depuis 1870, que le Cardinal Secrétaire d'Etat se mettait à la disposition de la justice italienne, et que par son attitude empressée, (et s'il faut en croire les indiscrétions), par ses déclarations patriotiques, il montrait que les plus hauts dignitaires de l'Eglise comprenaient aussi bien que le peuple italien la signification profonde de l'entreprise à laquelle se livre l'Italie.

Le 26 juillet, le conseil de guerre de Bari, à la demande même du ministère public qui retirait l'accusation reconnue comme non fondée, acquittait les cinq moines; les Capucins de Rimini étaient remis en liberté. D. Patrignani d'Ancône bénéficiait à son tour de la même sentence d'acquittement, en raison du manque de preuves, bien que, pour ce dernier, le ministère public eût demandé la peine de mort pour crime de haute trahison. La même pensée de dissiper tout malentendu entre le clergé et le peuple italien a porté bien des évêques à faire des manifestations patriotiques à l'occasion de la guerre, et dont l'une des plus grandes fut celle de la bénédiction du drapeau du régiment des chevau-légers de Palerme faite par le cardinal Lualdi, en présence de la duchesse d'Aoste et de plus de cent mille personnes, et à l'occasion de laquelle, parlant de "*Nostro Sovrano*", le roi d'Italie, le cardinal a fait un chaleureux discours patriotique, Qui aurait dit, il y a quelques années, que le roi qui habite le palais pontifical du Quirinal, dont les portes furent enfoncées contre les principes les plus élémentaires de la justice et du droit, et qui en fait détient le patrimoine de saint Pierre, serait appelé publiquement "Nostro Sovrano" par les dignitaires de l'Eglise? Est-ce le commencement d'une évolution plus accentuée vers un accord entre la Papauté, qui certainement peut renoncer à ses droits historiques, et le gouvernement de fait qui fut son spoliateur? L'avenir le dira ; toujours est-il que le magnifique appel que Benoît XV, en date du 28 juillet, a adressé aux peuples et aux chefs des nations qui se combattent, a été universellement bien accueilli par la presse italienne, libérale ou non, à la seule exception de la presse sectaire. Bien que la parole d'un pape soit par elle-même au-dessus des éloges et des critiques du monde entier, quand les applaudissements lui font écho, c'est une preuve qu'elle a subjugué les cœurs.

– – –

En la fête de l'apôtre saint Jacques, son patron, Benoît XV a accompli, pour la première fois depuis son élévation au souverain pontificat, le vieux rite de la consécration des *Agnus Dei*. S'il faut en croire la tradition, les premiers papes qui consacrèrent les *Agnus Dei* furent les saints Melchiade et Sylvestre, lors de la paix Constantinienne promulguée par l'édit de Milan de 313. Au Ve siècle Gélase I refit la même cérémonie; elle fut réitérée de nouveau en 796 par Léon IV, qui donna à Charlemagne un magnifique *Agnus Dei* précieusement conservé ensuite par celui-ci. Le Bx Urbain V, en 1362, en envoya trois à Jean Paléologue, empereur d'Orient, joignant à son présent quelques vers composés par André Farvi, relatant les multiples vertus qui leur étaient attribuées :

Balsamus et munda cera cum Chrismatis unda
Conficiunt Agnum, quod munus do tibi magnum.

La poésie se terminait par ces mots :

Agne Dei, miserere mei qui crimina tollis.

La coutume d'envoyer des *Agnus Dei* aux princes chrétiens se continua à travers les siècles. Innocent XIII en offrit au duc de Bretagne et au roi des Deux-Siciles. Sixte V en fit présent à tous les princes catholiques, et dans son bref à Pascal Cigogna, doge de Venise, daté du 20 avril 1580, il inséra les vers de Farvi renfermés dans le document déjà cité de Urbain V.

Dans le principe, la fabrication des *Agnus Dei* appartenait à l'archidiacre du Souverain Pontife. Il y procédait le Samedi Saint, en la basilique de Saint-Jean de Latran ; la distribution s'en faisait le dimanche *in Albis*.

A la fin du XIIe siècle, les clercs et les chapelains pontificaux furent chargés de les confectionner; à dater de 1378, ce soin fut confié au sacriste du pape. Quand la dévotion des fidèles réclama un nombre considérable de ces objets sacrés. Clément VIII donna aux Cisterciens le privilège d'en assurer la préparation. Léon XI le leur confirma en 1605 ; par sa bulle du 28 mars 1608, Paul V donna une nouvelle extension à la concession de ses prédécesseurs, et depuis cette époque, les Cisterciens en sont restés les possesseurs.

D'après les usages établis, chaque pape procède à la consécration des *Agnus Dei* la première année de son souverain pontificat; puis, chaque sept ans, en l'année jubilaire, et quelquefois plus souvent si la provision est épuisée.

Pie IX fit cinq fois cette cérémonie, dans l'église de Sainte-Croix de Jérusalem desservie par les Cisterciens, en 1858, 1862, 1865, 1867, 1870. Léon XIII consacra les *Agnus Dei* le 7 juin 1900, (année jubilaire) dans la salle consistoriale du Vatican.

Pie X délégua Mgr le Sacriste pour aller bénir en son nom les *Agnus Dei*, à la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, et lui-même procéda à leur bénédiction en la chapelle Sistine, le 21 janvier 1906.

Il serait trop long d'énumérer ici les prodiges attribués aux *Agnus Dei*. Saint Pie V en jeta un dans les eaux du Tibre qui menaçaient d'inonder Rome, et laVille, nous dit l'histoire, fut préservée du fléau. Un acte semblable accompli par le cardinal Valerio sauva Vérone, dont il était évêque, des ravages de l'Adige. Saint Louis, roi de France, professait une telle dévotion pour les *Agnus Dei* que le pape lui avait envoyés, que pour en donner une preuve, il fit frapper une médaille d'or reproduisant sur ses faces les figures représentées sur la cire bénite. Jean le Grand, roi de Suède, institua un ordre de chevaliers en l'honneur des Agnus Dei. Saint Charles Borromée en portait continuellement un suspendu à son cou.

C'est, entouré de sa noble cour, des Abbés cisterciens, de l'auditeur de Rote, des chapelains pontificaux, etc. que le Souverain Pontife procède à la consécration des *Agnus Dei*. Elle consiste dans une bénédiction donnée à une eau déjà bénite, et à laquelle il mélange du baume, puis du saint-chrême. Elle est suivie de diverses oraisons et de l'encensement; puis vient l'immersion des cires dans l'eau consacrée, pendant laquelle les prières du rituel évoquent toutes les vertus attribuées aux *Agnus Dei*, et que, en dehors des formules des rites, on a exprimées dans les vers suivants :

Pellitur hoc signo tentatio Dœmonis atri,
Et pietas animo surgit, abitque tepor.
Hoc aconita fugat, subitœque pericula mortis.
Hoc et ab insidiis vindice tutus eris,
Fulmina ne feriant ; ne sœva tonitrua lœdant,
Ne mala tempestas abruat, istud habe.
Undarum discrimen idem propulsat et ignis,
Ullaque ne noceat vis inimica valet.
Hoc facilem partum tribuente, puerpera fœtum
Incolumen mundo proferet, atque Deo.
Unde, rogas, uni tam magna potentia signo?
Ex Agni meritis, haud aliunde fluit.

Les *Agnus Dei*, qui sur l'une des deux faces portent toujours l'agneau symbolique, les armes du pontife régnant et tout autour l'inscription traditionnelle: *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*. ont sur l'autre, tantôt la figure du Sauveur, tantôt celles de la Vierge, de saint Joseph, de saint Joachim, de sainte Anne, de saint Clément, de sainte Agnès, de saint Serge, de saint Bernard, de saint Nicolas de Tolentino, de saint Stanislas de Kostka. Qn a ajouté cette année, en l'honneur du patron du pape, celle de saint Jacques apôtre. C'est autour de ces effigies des saints que se déroule la légende qui porte la date de l'Agnus Dei : elle est écrite dans la formule suivante cette année-ci : Benedictus XV Pont. Max. anno 1915 Pont. I.

C'est dans la salle du Consistoire que dans la matinée du 25 juillet, Benoît XV accomplit l'antique cérémonie.

– – –

Quiconque visite la basilique Saint-Pierre au jour de la solennité du prince des apôtres et celle de Sainte-Marie Majeure, en la fête de N. D. des Neiges, aperçoit sur l'autel majeur un calice d'argent surmonté d'une patène qui y reste exposé pendant toute la journée. C'est l'offrande annuelle d'un tribut de vénération qui, dans le principe, était ou l'accomplissement d'un vœu fait par des souverains, ou par des magistrats, ou par des particuliers, ou le témoignage d'une vassalité à l'égard du Siège Apostolique, ou l'expression d'une gratitude pour une grâce obtenue.

Autrefois, bien d'autres églises romaines reçevaient au jour de leur fête patronale le présent que Saint-Pierre et Sainte-Marie Majeure continuent à recevoir encore aujourd'hui.

L'offrande officielle d'un calice à Saint-Pierre, à la date du 29 juin de chaque année, fut décrétée au conseil secret de la chambre municipale de Rome, le 25 septembre 1619, et ratifiée dans le conseil public, le jour suivant, sous la présidence sénatoriale de Jean Baptiste Fenzonio. Grégoire XV, en 1621, Clément XI, en 1713, Innocent XIII, en 1723, Benoît XIV, en 1732, sanctionnèrent cette délibération, en y ajoutant quelques modifications que nécessitait le changement des circonstances. Le premier calice offert par la municipalité fut déposé sur l'autel de Saint-Pierre, le 29 juin 1622.

Deux ans plus tard, les 18 et 20 juin 1624, les édiles de Rome décrétaient que huit torches de belle cire et un calice d'argent seraient présentés chaque année, à la Vierge de Sainte-Marie Majeure, dans le même cérémonial que s'accomplissaient les offrandes votives à Saint-Jean de Latran et à Saint-Pierre. Ce ne fut toutefois que le 14 janvier 1642, que le conseil municipal, en changeant la date de l'offrande promise, et en la fixant désormais au 5 août de chaque année, résolut de mettre à exécution une promesse qui n'avait pas encore été réalisée. Par son bref du 6 mai 1642, Urbain VIII confirma la délibération municipale.

En dehors des grandes basiliques, la Chiesa Nuova jouit du privilège du tribut annuel d'un calice votif. Le conseil de ville siégeant au Capitole, le 10 février 1609, 13 ans seulement après la mort de Philippe de Néri, que la voix populaire proclamait Bienheureux, avant que l'Eglise lui eût donné ce titre, ce qu'elle fit en 1615, décréta de déposer chaque année un calice d'argent sur la tombe de l'apôtre de Rome, et d'offrir à Paul V la somme nécessaire pour assurer le succès de sa canonisation. Telle était la dévotion spontanée du peuple romain pour le bon Philippe de Néri qu'on décida de transcrire sur un parchemin richement enluminé l'acte de piété du conseil municipal à son égard.

Si, depuis 1870, le conseil municipal de Rome, oubliant ses vieilles traditions, a méconnu les vœux séculaires des générations précédentes pour ne pas déplaire aux nouveaux maîtres, la *Società Primaria Romana per gl'Interessi Cattolici* a assumé l'honneur de continuer les anciennes coutumes, par l'offrande des calices d'argent.

En présentant, cette année, celui qui était destiné à Sainte-Marie Majeure, en la fête de N.-D. des Neiges, Paolo Molinari, l'un des trois délégués de la *Società primaria*, s'est exprimé en ces termes: "Au jour de la solennité de la Madone des Neiges, la Société romaine pour les intérêts catholiques à l'honneur, au lieu et place du conseil municipal, de déposer aux pieds de la Vierge le calice votif. La pensée qui inspire sa démarche est de donner une nouvelle preuve de l'amour et de la fidèlité du peuple romain à sa Très Haute Bienfaitrice, en lui demandant d'implorer auprès de Dieu les plus douces bénédictions pour l'auguste chef de l'Eglise, pour la félicité du peuple, et pour la paix de toutes les nations."

Mgr Bernasconi, chanoine de Sainte-Marie Majeure représentant le chapître, a repondu, et posant sur l'autel le calice votif, entouré de fleurs de jasmin, il a continué la célébration du Saint Sacrifice.

C'est en conformité de ces vieux usages romains que tous les prêtres et religieux italiens, aujourd'hui enrôlés dans les armées qui combattent contre l'Autriche, ont fait le vœu d'offrir à leur retour un magnifique calice à Sainte-Marie Majeure, en gratitude de la protection qu'ils ont sollicitée, et de la victoire qu'ils implorent pour la gloire de leur pays.

Don Paolo Agosto.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Théorie et Pratique de l'Art d'écrire, par l'abbé Albert Dion, 2me édition Québec, 1915.—M. l'abbé Albert Dion vient de rééditer le premier volume de ses manuels de littérature. Il doit s'estimer heureux, et il a par une refonte de son *Art d'ecrire* voulu justifier davantage la confiance des professeurs et des élèves.

Le livre qu'il réédite s'est réduit et condensé. Il n'a plus que 180 pages, au lieu de 280 que contenait la première édition. Sans doute le tezte en est un peu plus tassé, mais on constate à parcourir le manuel qu'il a été déchargé de beaucoup de choses que l'auteur a jugées, sinon inutiles, du moins sans importance. Ainsi, dès les premiers chapîtres, on constate la suppression du petit traité de versification que l'auteur avait cru devoir introduire dans la première édition, afin de fournir aux jeunes étudiants en littérature quelques notions élémentaires sur la facture des vers. A la vérité, il suffit que ces notions aient leur place au deuxième volume, dans la *Poétique*.

M. l'abbé Dion a supprimé aussi les pages qu'il avait d'abord écrites sur la rêverie poétique et la mélancolie, Peut-être eût-il été préférable cependant de ne pas ramener à une simple définition l'article de la *sensibilité*, et d'accorder à cette faculté littéraire une importance presque égale à l'*imagination*. Un exemple de développement par le *sentiment* eût été opportun. L'auteur a d'ailleurs, supprimé beaucoup d'exemples qui se succédaient, sans assez de profit, dans la première édition.

Beaucoup d'articles de l'*Art d'écrire* ont été remaniés, et l'auteur s'est appliqué chque fois à mettre en peu de mots le plus de substance possible. On lui en saura gré. C'est sans doute pour ne pas trop modifier son premier texte, ou pour ne pas charger le volume, que M. l'abbé Dion n'a pas encore jugé à propos d'y introduire des exemples empruntés à nos auteurs canadiens.

Nous souhaitons à cette nouvelle édition tout le succès qu'elle mérite.—C. R.

L'abbé Henri JEANNOTTE, P. S. S., professeur au Grand Séminaire de Montréal, *La révision de la Vulgate et la Commission bénédictine*, brochure in-8, de 55 pages, Montréal.—Il y a huit ans, Pie X chargeait une commission de religieux bénédictins de restaurer le texte primitif de la version latine des Ecritures, dite *Vulgate*. Sans tarder, les membres de cette commission se sont mis à l'œuvre et, avec l'amour du savoir, des longues et minutieuses recherches, qui distingue les fils de saint Benoît, ils poursuivent encore leurs travaux. De cette entreprise, conduite sans bruit et sans réclame, l'opuscule de M. Jeannotte fait admirablement voir la nature et l'étendue, la conplezité et les résultats.

L'auteur observe d'abord, et avec raison, que l'Eglise a toujours possédé un texte des Ecritures substantiellement conforme aux originaux disparus. Il dit ensuite comment et pouquoi saint Jérome, au IVe siècle, élabora la *Vulgate*, dont le concile de Trente a fait notre version officielle. Puis, en des pages d'un très vif intérêt, le professeur expose les vicissitudes du texte de saint Jérome, copié et recopié des centaines et des milliers de fois, les altérations qu'il a subies, les révisions dont il fut l'objet avant l'édition de Clément VIII, publiée en 1592. Le Pape, en imposant cette édition *ne varietur*, voulait surtout mettre un terme à la multiplicité des textes disséminés par l'imprimerie; il n'entendait pas défendre aux critiques d'étudier les nombreux manuscrits de la *Vulgate*, d'en relever et collationner les variantes, et de préparer ainsi les voies à une restauration, aussi parfaite que possible, du texte hiéronymien. Quelques savants catholiques se sont employés à ces recherches que la *Commission bénédictine* vient de reprendre avec les meilleures garanties de succès.

Dans une autre partie de son travail, le docte sulpicien montre l'étendue et les difficultés de l'œuvre confiée à la *Commission*. Il existe, en effet, dispersés sur tous les points de l'Europe, plus de huit mille manuscrits de la *Vulgate*, qu'il faut examiner, si non comparer dans les moindres détails. Déjà, l'on a commencé à recueillir les variantes des manuscrits les plus connus et les plus importants, et en 1911, 65 volumes de collations diverses étaient terminés. Mais, parce que les collations, faites avec le plus grand soin, contiennent elles-mêmes de nouvelles variantes, les copistes modernes n'étant pas plus infaillibles que les anciens, la *Commission* a eu recours à un procédé à la fois expéditif et d'une absolue précision. Elle a fait fabriquer un appareil spécial qui permet de photographier les plus grands manuscrits à leur grandeur naturelle. Afin de simplifier les manipulations, l'image est redressée par un prisme et reproduite directement sur le papier. Ces photographies sont ensuite montées, page par page, sur toile et reliées. Ici plus d'erreurs possibles: c'est la copie exacte de l'original. En 1911, la collection des manuscrits ainsi photographiés comptait 66 volumes. La *Commission* se propose de faire photographier tous les manuscrits antérieurs au Xe siècle, au nombre d'environ 200, et les manuscrits postérieurs les plus importants.

Les réviseurs devront ensuite grouper et classer les variantes, puis rechercher entre celles-ci la leçon originale. C'est là la partie essentielle et la plus délicate du travail entrepris. Entre deux ou trois variantes, présentées par plusieurs manuscrits, laquelle est la leçon originale, celle de saint Jérome? Il faut ici que l'histoire guide le critique. Le seul moyen, en effet, de distinguer avec certitude les leçons originales, c'est de remonter par la filiation des teztes jusqu'à l'origine des variantes; c'est, en un mot, de faire l'histoire du texte et des modifications qu'il a subies. Ce labeur très long, très complexe, ne peut être accompli sans les ressources d'une vaste érudition et connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique, liturgique et théologique de l'Occident. On ne pouvait, certes, le confier à de meilleures ouvriers que les fils de saint Benoît.

L'auteur indique, à la fin de sa remarquable étude, les résultats accessoires mais néanmoins considérables des travaux de la Commission, et il montre que le texte révisé de la *Vulgate* n'offrira guère de différences avec l'édition clémentine restée jusqu'ici définitive.

J.-E. GUILBEAU.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915. par Franc-Nohain et Paul Delay. (P. Lethielleux, éditeur, 10 rue Cassette. Paris)—Tel est le titre d'une collection que publie en fascicules la librairie Lethielleux. Ecrite d'une plume alerte, cette histoire anecdotique est à la portée de tous les lecteurs, même de ceux qui, vivant hors de l'Europe, sont peu au courant des choses du Vieux Monde. Les livres techniques, à l'usage des professionnels de la guerre, sont pour le grand public à peu près inintelligibles. Beaucoup d'autres sont trop touffus ou trop spéciaux, ce qui fait qu'àprès les avoir lus l'esprit fatigué oublie tout on ne garde que des impressions confuses. Le présent ouvrage, au contraire, par son caractère anecdotique, est de facile accès. Il se lit avec facilité et laisse dans la mémoire des notions générales suffisantes pour la compréhension du terrible conflit actuel. Ajoutons que, chaque fascicule de l'ouvrage formant un tout, ou peut se le procurer sans craindre que la perte d'un fascicule ne détruise l'intérêt ou l'utilité des autres.—fr. A.

Même ouvrage vol. VI—Voici que le sixième volume de cette collection, intitulé L'*Aumônerie militaire,* vient de paraître; et le meilleur éloge que nous en puissions faire est de dire que, pour le ton, la clarté, l'intérêt, il ne le cède en rien à ceux qui l'ont précédé. Quoique les aumôniers catholiques tiennent, comme c'est naturel, une place préponderante dans cet ouvrage, ce n'est pas sans une vive satisfaction que l'on constate que les pasteurs protestants et les rabbins juifs rivalisent avec eux de courage et d'abnégation patriotiques. Quelle surprise et quelle déception les évènements tragiques dont nous sommes les témoins ne doivent-ils pas faire éprouver aux sectaires qui votèrent la loi des "Curés sac au dos", dans l'espoir de tarir la source du recrutement sacerdotal et d'enfoncer le dernier clou au cercueil de l'Eglise!. Voici que le ferment sacerdotal introduit dans la masse de l'armée nationale l'a transformée comme par miracle et a ressuscité les vieux germes de la foi ancestrale. Voici que voit le jour une France régénérée qui étonne le monde et qui fait songer aux siècles de Jeanne d'Arc et de saint Louis. C'est bien le cas de dire, encore une fois, que l'homme s'agite et que Dieu le mène.—fr. A, cap.

H. Riondel, *Le divin Maître et les Femmes dans l'Evangile,* 1 vol. in-16 de 250 p. Paris, Lethielleux.—Voici un livre au titre précis, engageant *pour les chrétiennes,* auxquelles il est dédié, et qui est excellemment développé en vingt-sept méditations. Méditations, d'ailleurs, nullement fatigantes, mais simples, claires, bien écrites, et toutes remplies de doctrine et de piété. Mentionnons seulement quelques titres : Jésus et sainte Elisabeth; Jésus et Anne la Prophétesse ; Jésus et la Samaritaine; Jésus et la veuve de Naïm; Jésus et la veuve charitable; Jésus et les sœurs de Lazare; Jésus et les mères; Jésus et les pieuses femmes qui le suivent dans sa vie publique, sur le chemin du Calvaire, au pied de la croix et au sépulcre; Jésus et les saintes femmes après sa résurrection, etc. Aux mères de famille, aux jeunes filles réfléchies, aux maîtresses et directrices de maisons d'éducation,—bref, à toutes les personnes sérieuses dans leur vie chrétienne et amies de la méditation, nous disons : Prenez ce livre, il sera pour vous lumière et force, il deviendra un compagnon de tous les jours, il vous apprendra à lire et à goûter le saint Evangile.—P. J.

L'Ame de Roland, par M. Battanchon, épisode des guerres de religion. Prix 2 fr. Librairie Garneau, rue Buade, Québec.—Le titre de cet ouvrage laisserait croire qu'il s'agit du neveu du grand empereur et qu'on va nous narrer ses héroïques prouesses à Roncevaux. Qu'on se détrompe. Le livre est un roman

mi-historique, se déroulant en pleines guerres de religion en France, au 16e siècle; et Roland est le nom du principal héros mis en scène. Roman, d'ailleurs, plein de qualités de fond et de forme, et très sûr à tout point de vue. L'auteur s'est déjà fait une place fort honorable dans la littérature contemporaine à la fois comme écrivain et comme catholique: son nouvel ouvrage ne fera qu'ajouter à son mérite littéraire et, aussi, au bien qu'il produit sûrement chez de nombreux lecteurs. Nous recommandons cet ouvrage aux directeurs de bibliothèques paroissiales. Répandons les bons livres, et surtout ceux des nôtres.—P. J.

Claude Bernard dit "Le pauvre prêtre" (1588-1641), par le Commandeur de Broqua. In-12 avec portrait. 3.00 (P. Lethielleux éditeur, 10 rue Cassette, Paris-6e).—M. le Commandeur de Broqua, postulateur de la cause du Vénérable Claude Bernard (1588-1641), vient de publier la vie de celui que le grand siècle appela le *Pauvre Prêtre*. Ce livre, nous ne craignons pas de l'affirmer, devrait être entre les mains de tous les prêtres, car le V. Claude Bernard est un autre saint Vincent de Paul, dont il fut d'ailleurs l'ami et l'imitateur sur plus d'un point. Dans sa charité et son dévouement envers les pauvres, les malades et les prisonniers, dans ses relations avec le monde, avec les grands et les rois, avec les séminaristes, avec les membres de sa propre famille, le Vénérable fut un modèle et nous donne des enseignements et des exemples tout évangéliques. Le regretté Mgr. Monestès, évêque de Dijon, écrivait a l'auteur: "Votre vie de Claude Bernard est une opportune leçon d'action sociale.... pour les prêtres et pour les laïcs". On ne pouvait mieux dire. Au surplus, Pie X, de sainte mémoire, a honoré ce bel ouvrage d'une précieuse bénédiction autographe.—P. J.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice; ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus."

Le Directeur-propriétaire, - - - - - - Le chan. L. Lindsay.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV OCTOBRE 1915 No 10

433

ERNEST GAGNON

Notre dernière livraison était déjà expédiée quand nous apprîmes la douloureuse nouvelle de la mort de notre très-estimable et vivement regretté collaborateur et ami. Il est bien tard aujourd'hui pour payer à sa chère et pieuse mémoire le modeste tribut de notre admiration et de notre reconnaissance. Nos ardentes prières au bon Maître qu'il a si vaillamment servi lui furent-elles au moins assurées dès la première nouvelle de sa grave maladie ; et depuis, elles n'ont cessé de le suivre au delà du tombeau.

Le distingué gentilhomme chrétien dont tout le Canada français pleure la perte fut pour notre revue plus qu'un collaborateur ordinaire. Il compte parmi ses principaux initiateurs, et il lui avait voué un intérêt qui ne se démentit jamais. Nulle année ne se passait sans qu'il lui consacrât quelques unes de ces pages exquises dont s'honorent nos lettres canadiennes. Que de fois aussi il fut pour nous un Aristarque bienveillant, au jugement sûr et au goût délicat !

Ces lignes bien pâles sont loin de rendre tout ce que nous sentons au souvenir de cet ami disparu, et nous sommes confus de les adjoindre aux éloges si dignes de l'illustre artiste, de l'écrivain, du patriote chrétien que les plumes les plus autorisées de notre Athénée national ont si noblement tracés au lendemain de sa mort.

Nous nous en consolons par l'espoir de pouvoir offrir à nos lecteurs, dans un avenir prochain, une étude approfondie de son œuvre littéraire et historique.

L'archangélique "porte-drapeau, Michel", a déjà, nous en avons l'espoir, "introduit son âme purifiée dans la sainte lumière", et elle y jouit de l'harmonie des cantiques célestes dirigés par la vierge martyre Cécile, dont notre illustre musicien célébra maintes fois le patronage par le chant des orgues et des voix d'artistes.

LA DIRECTION.

L'IMMUNITÉ RÉELLE

(Dernier article)

III

LA PRATIQUE DES CITÉS ET VILLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1915

Le 26 février 1903 le discours du Trône en ouvrant la session de la Législature de Québec annonçait en ces termes la nouvelle loi des cités et villes :

"La loi générale régissant les corporations de ville ne répond plus aux exigences actuelles. Un projet de loi vous sera soumis pour accorder aux cités et villes les pouvoirs nécessités par des conditions nouvelles et assurer en même temps l'uniformité de réglementation que réclame l'intérêt public."

Le 17 mars suivant le Procureur Général présentait au Conseil Législatif le projet de loi annoncé qui était une refonte complète de la loi des cités et villes. C'est ce projet de loi qui, adopté le 20 avril avec quelques légers amendements, est connu dans notre législation sous le nom de "Loi des cités et villes de 1903."

Nous n'avons rien à voir à l'ensemble de la loi. Le seul article qui ait attiré notre attention est celui qui concerne les exemptions de taxes. Nous l'avons cité et comparé à toute la législation antérieure sur la même matière, et nous avons amplement démontré qu'il est en opposition formelle avec toute la législation de notre pays jusqu'à cette époque, non moins qu'avec les principes du droit chrétien et ceux d'une saine économie politique. Il nous sera facile de démontrer que cet article qui supprime en partie l'immunité des biens d'église "ne répond nullement aux exigences actuelles", que les pouvoirs qu'il octroie aux corporations des villes de prélever des taxes spéciales sur les biens jusque là non imposables ne sont nullement "nécessités par des conditions nouvelles", et qu'il n'a en rien contribué a "assurer l'unité de réglementation que réclame l'intérêt public."

Nous en appellerons aux faits, à la pratique des cités et des villes de la Province de Québec. Si vraiment cette disposition de la loi

de 1903 est nécessaire dans les conditions actuelles des cités et villes, manifestement celles-ci ont dû se hâter de s'en prévaloir, et les biens d'église sont soumis pratiquement à un régime uniforme dans toutes les cités et villes de la Province. S'il n'en est rien, si la très grande majorité des cités et villes de la Province ou n'a pas réclamé le pouvoir de taxer ou, se l'étant fait octroyer, n'a pas voulu en user dans la pratique, c'est donc que le pouvoir public s'est illusionné et que cette partie de sa loi n'était ni nécessaire, ni opportune et ne répugne pas moins à la conscience publique qu'à l'esprit de toute la législation antécédente.

Il nous a fallu faire une enquête. Nous l'avons faite aussi complète et exacte que possible, non pas nous seul, mais un autre pour nous s'y est dévoué et nous permet d'utiliser le résultat de son travail.

On sait qu'en comptant même celles qui n'ont jamais existé que sur le papier et dans l'intention de leurs fondateurs, il y a à peu près quatre-vingt-dix villes et cités dans la Province. Notre enquêteur s'est dit que personne ne saurait mieux la pratique des villes sur l'exemption de taxe plus ou moins complète, ou sur la taxation des biens d'église, que ceux qui sont préposés à l'administration et à la surveillance de ces biens et les trésoriers des cités et villes. Il a donc écrit aux uns et aux autres, sollicitant une réponse sûre et précise. De cette façon nous avons en main la preuve incontestable de la pratique de quatre-vingts cités et villes. C'est une base suffisante pour asseoir un jugement sérieux et impartial (1).

1—Voici les questions posées :

A MM. les Curés ou Procureurs d'évêché :

1o Votre ville est-elle régie par la loi des cités et villes de 1903?

2o En pratique, dans quelle mesure les établissements religieux de votre ville contribuent-ils aux taxes municipales ?

A MM. les Secrétaires ou Trésoriers de villes :

En pratique, les établissements religieux de votre ville :

1o Paient-ils la taxe d'eau?

2o Paient-ils pour l'éclairage des rues de la ville?

3o Paient-ils pour les travaux de trottoirs, rues, et dans l'affirmative, est-ce pour travaux communs, même ceux qui ne les concernent pas, ou seulement pour les travaux dits de front?

4o Paient-ils d'autres taxes ?

5o Quelle est l'évaluation des biens imposables, et celle des biens religieux non imposables,?

Nous profitons de l'occasion pour adresser nos sincères remerciements à tous ceux qui se sont donné la peine de nous répondre avec autant d'exactitude que d'amabilité.

Il est facile par les Statuts de constater si au moins depuis 1903 les pouvoirs accordés aux cités et villes par la Législature sont identiques. Il n'en est rien. Depuis comme avant chaque corporation de ville ou cité demande et obtient les pouvoirs qu'elle croit bon de demander, parfois sans que les citoyens en soient avertis, sauf, quatre-vingt-dix fois sur cent, à laisser ces pouvoirs sur le papier parce que la propulation ou parfois une administration intelligente et bien disposée n'en supporterait pas l'exercice.

Nous n'insistons pas sur ces variations infinies et presque toujours sans raison sérieuse de législations particulières auxquelles la loi générale aurait dû mettre fin. Il sera toujours temps d'y revenir. Pour le moment il nous suffit de connaître la pratique. C'est la pratique qui fait foi des nécessités actuelles des cités et villes et c'est la pratique qui démontrera clairement si l'opinion publique non frelatée, l'opinion publique qui pèse elle-même ses vrais intérêts, est avec la malheureuse loi de 1903, ou si elle reste fidèle à l'esprit de toutes les lois antérieures et du droit chrétien qui les avait inspirées.

Pour abréger et pour simplifier nous ne citerons pas le texte de ces réponses qui est parfois suggestif. Nos législateurs seraient édifiés de voir ce que l'on pense de l'esprit nouveau qui a présidé à la rédaction de la loi de 1903. Il sera toujours temps de leur donner ce sujet de lecture si le résultat de notre enquête était contesté.

Ce qui frappe surtout dans le résultat de cette enquête, c'est le contraste entre la loi, qu'on prétend nécessaire dans les conditions actuelles, que l'on impose ou fait accepter au plus grand nombre des villes, et la pratique qui veut que cette loi prétendue opportune et nécessaire ne soit appliquée que dans un très petit nombre de cités et villes, et à peu près dans aucune selon toute sa rigueur.

D'après les Statuts soixante-quatre cités et villes, dont depuis sept ont été annexées à Montréal ou à Québec, ont été mises régulièrement sous le régime de la loi de 1903. C'est donc cinquante-sept villes qui n'ont rien ajouté ni retranché à la loi générale, qui se sont fait octroyer par la législature le pouvoir d'imposer des taxes spéciales sur les biens d'église comme sur les autres biens imposables, mais seulement "pour l'ouverture et l'entretien des rues et

" des cours d'eau, et pour l'éclairage public", et celui (le pouvoir) de " faire payer pour la consommation de l'eau" (1).

A la même date, 1er janvier 1915, une dizaine de cités et villes n'avaient pas encore voulu passer sous le régime de la loi de 1903. De celles-là quelques-unes s'étaient fait octroyer en tout ou en partie des pouvoirs semblables à ceux que leur eût assurés la dite loi.

Enfin, à la même date, onze autres cités et villes n'avaient pas cru devoir se contenter du pouvoir de taxer octroyé par la loi générale, mais avaient fait comprendre dans les travaux ou améliorations à porter au compte de la taxe spéciale l'un ou l'autre ou plusieurs des items suivants : confection des rues, pavage, confection, entretien et réparation des trottoirs, des canaux d'égoûts. Quelques unes même ont poussé la prévoyance administrative jusqu'à charger à la taxe spéciale la protection contre les incendies et la police. Si nous ne faisons erreur Saint-Hyacinthe est à cet égard une des cités privilégiées et ne le cède qu'â Outremont, qui, la dernière née de la Législature, a été naturellement dotée des plus riches fantaisies. Drummondville, pour se consoler, garde le pouvoir inconstitutionnel d'imposer la taxe spéciale aux propriétés du Gouvernement fédéral et provincial.

Il faut avouer que, si pour être riche il suffisait d'être bien muni de pouvoirs accordés par la Législature, il n'y aurait pas dans tout le pays de cité comparable aux cités et villes de la Province de Québec. Mais, en pratique, ces pouvoirs sont lettre morte en grande partie, parcequ'on les juge odieux et inapplicables.

En effet, des quatre-vingts villes et au-delà dont nous avons les noms, quatorze n'imposent absolument aucune taxe ni contribution aux biens possédés ou occupés par des institutions religieuses, de charité ou d'éducation. Ce sont Arthabaskaville, Bedford, Bromptonville, Chateauguay, Coaticook, Lauzon, Louiseville, Montmagny, Pointe-aux-Trembles, Saint-Jean, Saint-Tite, Scottstown, Shawinigan et Windsor Mills.

Vingt-quatre villes font payer seulement la consommation de l'eau, et parfois ne demandent qu'une contribution nominale aux

1—Au 1er janvier 1915.

églises et institutions de charité. Qu'on les compte: Baie Saint-Paul, Beauharnois, Black Lake (Lac Noir), Cartierville, Chicoutimi, Dorval, East Angus, Grand'Mère, Iberville, Joliette (où église et chapelle ne paient rien), Lachine, La Tuque (où couvent, hôpital et Frères ne paient rien), Lévis, Nicolet, Pointe-Claire, Richmond, Roberval, Sainte-Anne de Bellevue, Sainte-Agathe, Saint-Pierre-aux-Liens, Terrebonne, Thetford (hôpital ne paie rien), Valleyfield (taxe presque dérisoire), Waterloo. 24.

Nous pourrions ajouter le vieux Québec s'il n'avait droit à une catégorie spéciale. La cité de Québec n'impose *aucune taxe spéciale*, puisque la taxe d'eau ou mieux le "paiement de la consommation de l'eau" ne doit pas être regardée comme une taxe véritable. Tous les travaux qui se font à Québec au compte de la cité sont payés à même la taxe ordinaire, sauf les écoles qui sont payées par une taxe scolaire. Malheureusement, par une anomalie difficile à expliquer et encore plus à justifier, Québec a toujours imposé la taxe foncière aux presbytères et aux évêchés. Il n'y a pas un autre cas semblable dans la Province.

Cinq villes seulement imposent une taxe spéciale pour l'éclairage: Beauceville, Laval des Rapides, Marieville, Outremont, Rigaud.

Trois villes seulement imposent toutes les taxes spéciales permises par la loi et encore deux dans des conditions moins rigoureuses que ne permet la loi : Beauceville, Laval des Rapides, Westmount. Treize villes imposent les taxes spéciales pour les travaux spécifiés par la loi, sauf pour l'éclairage, mais seulement pour la part des travaux *sur le front des propriétés.*

Treize autres villes imposent une taxe spéciale pour l'un ou l'autre des travaux spécifiés, mais seulement pour le part faisant front aux propriétés.

Enfin, six ou huit n'ont pas répondu parce que nos questions ne sont pas parvenues à leur adresse, sans doute, ou que la réponse ne nous est pas arrivée.

Donc, résumant cette statistique, nous trouvons que quarante des cités et villes de la Province, bien qu'elles aient le pouvoir *légal* d'imposer des taxes spéciales aux biens d'église, ne veulent en pratique en imposer aucune; que jusqu'ici, celles qui ont demandé une taxe spéciale ne l'ont demandée que pour les travaux d'amélioration

sur le front des propriétés, et non en proportion de la valeur des propriétés mais de l'étendue et du prix des travaux. Aucune, sauf Saint-Hyacinthe, n'a encore projeté de faire payer une taxe spéciale aux établissements religieux pour tous les travaux de la ville—et d'après la valeur des propriétés, comme la taxe foncière.

Cette statistique est consolante : elle prouve que si la loi générale est détestable et que si la plupart des chartes de nos cités et villes leur octroient des pouvoirs exorbitants qu'aucune Législature n'a le droit de conférer, l'exprit des villes et celui de notre peuple vaut infiniment mieux que celui des lois qu'on nous fabrique. Il serait à souhaiter que, dans le cas présent, ce ne soit pas la loi qui fasse les mœurs, mais les mœurs qui refassent la loi : elle serait meilleure et plus conforme au droit chrétien et aux vrais principes d'une saine économie politique.

La preuve est faite surabondamment que si la Législature veut mettre à jour sa malheureuse loi sur les immunités, elle la modifiera dans le sens de la pratique générale des cités et villes et la rendra ainsi plus conforme à notre droit traditionnel, aux principes et usages des pays de civilisation chrétienne et à la législation des autres provinces.

IV

LÉGISLATION DÉSIRABLE. — LÉGISLATION POSSIBLE. — LÉGISLATION TOLÉRABLE

Nous croyons avoir suffisamment exposé le principe de l'immunité réelle, et démontré que la loi de 1903 le méconnait en reniant toute la tradition légale du pays et ne répond pas en fait au vrai besoin des cités et villes et aux légitimes exigences de l'opinion éclairée et chrétienne. Nous ne parlons, bien entendu, que de l'article qui concerne les immunités.

Comment cette disposition si contraire aux droits de l'Eglise et aux principes du droit chrétien a-t-elle pu s'introduire dans notre législation? D'autres pourront le rechercher. Il ne serait sûrement pas sans intérêt, ni sans utilité pratique, de savoir comment, en

pays catholique, sans qu'il se soit fait un mouvement sérieux de l'opinion dans ce sens, sans qu'on ait discuté sérieusement les principes mis en cause et jusque lâ professés par notre droit, sans qu'on ait consulté aucunement ceux qui ont mission et autorité pour défendre non seulement des principes sacrés mais des droits établis par une pratique aussi ancienne que le pays, on est arrivé â modifier si profondément la loi garantissant l'immunité des biens d'église qu'au lieu de la protéger elle invite à n'en tenir aucun compte ou du moins suggère le moyen de la supprimer pratiquement.

Nous n'accusons pas l'intention des auteurs de la loi de 1903. Qu'ils aient cru sincèrement que la loi consacrant l'immunité de toute taxe des biens des institutions religieuses, charitables et d'éducation, devait être amendée dans l'intérêt de la paix et des bons rapports entre ces institutions et les autorités civiques, nous ne voulons pas en douter.

Nous croyons savoir que déjà, sous le ministère Mercier, le gouvernement provincial était entré en pourparlers â ce sujet avec l'Eminentissime Cardinal Taschereau. Un projet de loi aurait été soumis dans ses dispositions principales à l'examen et â l'approbation des évêques de la Province, avant d'être annoncé et présenté â la Législature. Malheureusement l'unanimité parfaite ne put pas se faire â temps parmi les évêques sur l'opportunité de certaines concessions ou admissions, et le Cardinal Archevêque dut, à la veille de l'ouverture de la session, prier le Premier Ministre de surseoir. Celui-ci ne se donna point le tort de passer outre : il comprit qu'une législation qui intéressait â ce point les principes de l'Eglise catholique et la prospérité de toutes ses œuvres ne devait pas se faire sans son concours, et que si une seule de ses dispositions pouvait être contestée et rejetée par elle, la loi n'atteindrait pas son but, elle serait une cause de malaise entre les deux pouvoirs et une source féconde de difficultés et de conflits dans toutes les villes où l'on en tenterait l'application.

Autant que nous pouvons connaître, le gouvernement de 1903 n'a pas cru devoir imiter la sage déférence de M. Mercier. A-t-il cru qu'il pouvait de son chef et sans consulter qui que ce soit disposer comme il l'entendait de l'immunité des biens d'église? A-t-il cru ses rédacteurs et ses légistes assez avisés pour rédiger une loi

qui concilierait tous les intérêts en cause sans donner aucune entorse à la justice ni aux principes catholiques? Ou, pressé de soumettre à la Législature une loi d'ensemble sur les cités et villes, sur laquelle il comptait sans doute pour faciliter à l'avenir et diriger le travail des législations particulières, a-t-il craint d'entrer dans des négotiations qui amèneraient de nouveaux délais? A-t-il cru que la loi sur les immunités, telle qu'il l'a conçue, serait plus facilement tolérée une fois incorporée au droit qu'approuvée à l'état de simple projet? Peu nous importe, et pour le moment nous ne désirons pas le savoir. Nous jugeons la loi elle-même, telle qu'elle est, quelle qu'en soit l'histoire, et nous trouvons qu'elle est mauvaise, mal rédigée, contraire aux principes du droit chrétien et d'une saine économie politique, qu'elle défait notre législation et ne fait pas honneur à notre Législature.

Nous ne blâmons pas nos gouvernants de vouloir mettre à jour notre législation sur l'immunité, de chercher à concilier entre eux des intérêts qui semblent en opposition et à supprimer le plus qu'ils peuvent les difficultés et conflits entre les institutions religieuses et les autorités civiles. C'est leur devoir autant que leur droit. Mais s'ils croient y réussir sans le concours de l'autorité ecclésiastique, ils se font illusion. La loi de 1903 en est la meilleure preuve: elle ne satisfait ni les institutions religieuses, ni les autorités civiles; elle favorise, sans le vouloir peut-être, la répartition la moins équitable des charges publiques, et peut mettre un jour ou l'autre l'autorité religieuse dans la nécessité d'intervenir pour protéger et défendre les droits de l'Eglise et les intérêts sacrés des œuvres indispensables à son divin ministère.

Ce concours de l'autorité religieuse toujours nécessaire en pareil cas est toujours possible, et l'entente avec le pouvoir ecclésiastique sera peut-être d'autant plus prompte et plus facile que l'expérience a permis aux moins perspicaces de voir quelques unes des lacunes de la loi, et ce qu'on en peut tirer pour opprimer légalement les institutions les plus indispensables au bien de la société. Il ne nous semble pas douteux qu'un jour ou l'autre l'autorité ecclésiastique soit obligée de demander, sinon l'abrogation de la loi de 1903, au moins une interprétation officielle et des amendements qui permettraient de la concilier, et de concilier toutes les législations particulières

avec les principes qui ont toujours inspiré les législateurs de notre pays. Nous suggérons que nos gouvernants, suivant en cela la tradition des gouvernements qui les ont précédés, s'honorent de prendre l'initiative et de faire les premières démarches pour arriver à une entente nécessaire sur un point de capitale importance et à passer une loi qui ne laisse rien à désirer.

Sans préjuger aucunement la mesure de concessions qui pourra paraître possible et opportune à la seule autorité qui ait juridiction dans la matière, nous savons qu'elle est habituellement disposée à tout arrangement conciliable avec les principes et qui sauvegardera suffisamment les intérêts essentiels dont elle a la charge. L'Eglise prête toujours les mains au pouvoir civil pour toute mesure qui favorisera la paix et l'union dans la vérité et la justice.

Pour l'honneur de notre Province, qui devrait en tout avoir la meilleure législation possible, et qui n'a aucune raison de ne l'avoir pas, surtout dans cette matière de l'immunité, nous désirerions que la loi de 1903 soit rappelée purement et simplement et remplacée par la loi de 1876 qui ne laisse rien à désirer pour la concision et la clarté.

Pour nous la *loi désirable* sur l'immunité c'est la loi qui nous a régis depuis la fondation du pays et dont les termes n'ont guère varié surtout depuis 1847.

***

Quelque modernisant jettera les hauts cris. Est-il possible qu'on maintienne en vigueur au vingtième siècle des lois faites au dix-neuvième, comme si de nouvelles conditions dans l'existence des cités et villes n'appelaient pas des dispositions législatives plus neuves?

A cela je réponds que rien d'essentiel n'a changé dans les devoirs et droits mutuels des corporations de cité et ville et des institutions religieuses et de bienfaisance. Celles-ci ne sont pas moins nécessaires, et n'ont pas moins besoin de la protection et de la bienveillance des pouvoirs publics aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. Il n'y a pas plus de raisons de soumettre aujourd'hui ces institutions à des taxes spéciales ou ordinaires qu'il n'y en avait il y a cinquante ou soixante ans. Si l'on en trouve, nous sommes prêt à les peser et à les discuter.

Du reste l'acte constitutionnel qui régit toutes les provinces depuis 1867 nous donne raison. Il n'a pas cru que la confédération des provinces canadiennes, allant influer profondément sur le développement et la situation économique de tout le pays et partout faire naître et croître en grand nombre des cités et des villes, il était à propos de leur octroyer le pouvoir d'imposer des taxes spéciales sur les propriétés du gouvernement fédéral ou provincial qui allaient s'accroître singulièrement en nombre et en valeur. Au contraire, le Parlement impérial a jugé que c'était une raison de consacrer tellement l'immunité de ces propriétés qu'elle ne puisse plus être mise en cause par aucune loi fédérale ou provinciale.

Si au lieu de garantir seulement l'immunité des propriétés du gouvernement, l'acte constitutionnel eût consacré également l'immunité de tous les biens des institutions religieuses, charitables et d'éducation pour raison d'utilité publique, personne aujourd'hui ne songerait à s'en plaindre et aucune cité ou ville ne se croirait de ce fait entravée dans son développement et sa prospérité. Ce que l'acte constitutionnel n'a pas fait, la loi de la Province le peut faire. Et pourquoi ne le ferait-elle pas? La loi n'a-t-elle pas constamment assimilé pour l'immunité les biens des institutions religieuses, de charité et d'éducation à ceux du gouvernement? Ne sont-ils pas les uns comme les autres des biens d'utilité publique et qui en réalité ne rapportent que pour la société?

Nous admettons que c'est le petit nombre peut-être parmi nos députés et même parmi nos conseillers législatifs qui ont des notions suffisantes de l'immunité et de son importance économique et sociale. C'est cependant la fonction d'un gouvernement intelligent et consciencieux, sur ce point comme sur bien d'autres, non de suivre une opinion qu'il ne peut pas prendre au sérieux, mais d'éclairer, de former et de diriger l'opinion, et de la mettre en état de ne demander que des bonnes lois et de désirer les meilleures.

Pour nous la meilleure loi possible sur l'immunité sera celle qui la rétablira entièrement telle qu'elle existait avant 1903 et telle qu'elle existe encore pour les biens du gouvernement. C'est pratiquement la seule qui tiendra et la seule qui arrivera à faire l'unité dans la législation particulière. C'est la seule qui répondra parfaitement aux conditions présentes et futures de notre société. Le gou-

vernement qui aura la sagesse et le courage d'en prendre l'initiative méritera grandement de notre législation et de la société.

Du reste l'enquête faite sur la pratique des cités et villes démontre que le principe de l'immunité est accepté, et combien sa pratique répond actuellement encore aux vrais besoins et aux légitimes exigences de la conscience publique. Elle démontre aussi combien est factice et peu raisonné ce mouvement qui, depuis vingt-cinq ou trente ans, pousse les représentants des cités et villes à demander pour elles à la Législature des pouvoirs inapplicables dans la pratique et injustifiables au point de vue d'une saine législation.

***

Toutefois, si nos hommes publics ne sont pas suffisamment informés, ou ne se croient pas assez forts, pour faire une loi parfaite et la faire accepter par l'opinion publique, nous ne repousserons pas une loi imparfaite au point de vue du principe de l'immunité, mais qui pourrait paraître la seule pratiquement possible, à cause de certaines circonstances que le législateur n'est pas à même de changer ou d'ignorer, pourvu qu'elle assure et consacre *une véritable immunité de tous les biens occupés actuellement pour des fins de religion, de charité et d'éducation.*

Pendant un siècle la loi civile a accordé l'immunité complète aux biens des institutions de bienfaisance, même à ceux qui étaient possédés à titre de revenus pour le soutien de ces institutions. Aujourd'hui cette interprétation si large et au fond si juste, si raisonnable et si chrétienne de l'immunité est disparue presque partout. Ce ne sont pas les institutions qui y perdent, mais les pauvres, qui seuls grossissaient pas cette exemption leur capital ou leurs rentes. Nous admettons qu'il serait difficile sinon impossible de revenir à cette pratique, et par suite que la loi n'exemptant que les propriétés occupées immédiatement pour des fins de religion, de charité publique et d'éducation serait acceptable, surtout si elle laissait à l'autorité municipale la liberté d'accorder une exemption plus large quand elle la croirait conciliable avec l'intérêt bien entendu de la cité.

Nous ne trouvons pas davantage à redire que les institutions religieuses, de bienfaisance et d'éducation paient à un taux raisonnable

la consommation de l'eau. C'est aux autorités civiques d'apprécier justement ce qu'elles doivent â ces institutions. Dans un grand nombre de nos cités et villes, l'administration ne pouvant pas voter à ces institutions des subventions proportionnées aux services que les citoyens en reçoivent, leur font par une remise partielle du prix de consommation de l'eau une reconnaissance due en justice autant qu'en charité. Mais il serait contraire non-seulement à l'équité et à la justice, mais aussi au principe même de l'immunité, de transformer en taxe véritable la contribution que la loi générale ne permet que pour la *consommation* de l'eau. C'est un abus intolérable et un véritable vol que de percevoir des centaines de dollars pour la consommation de l'eau des églises qui en dépensent â peine quelques milliers de gallons par année.

Nous croyons que le très-grand nombre des cités et villes s'estimeraient fortunées de posséder â ces conditions des institutions religieuses, charitables et d'éducation qu'elles regardent encore à bon droit comme une richesse sociale et une bénédiction. Nous en avons maintes preuves dans l'enquête que nous avons faite sur la pratique des cités et villes.

Que si dans certains cas particuliers, qui doivent être une infime exception, il arrivait que même avec une administration prudente et intelligente, une ville ne puisse pas avec ses revenus ordinaires couvrir les dépenses indispensables pour pourvoir aux nécessités urgentes, l'autorité légitime ne refusera pas le concours des institutions religieuses dans une mesure raisonnable.

Elle pourra consentir à ce que les institutions religieuses se prêtent dans les villes aux mêmes travaux qui sont mis à leur charge par la loi dans les municipalités rurales. Mais le principe même de l'immunité, comme d'ailleurs l'équité, imposera des conditions indispensables.

La première de ces conditions, c'est que la loi ne permettra à aucune cité ou ville quelle qu'elle soit d'exiger une contribution quelconque pour les travaux faits dans toute la ville, travaux ordinaires ou spéciaux, ce qui est absolument incompatible avec le principe de l'exemption. Mais en aucun cas, les institutions religieuses ne seront tenues de payer leur quote part que des travaux ou améliorations faits ou à faire sur le front de leurs propriétés et

bénéficiant immédiatement à celles-ci. C'est ainsi que, dans un certain nombre de cités et villes, qui respectent parfaitement l'immunité, les institutions religieuses sont appelées à payer les travaux de trottoirs ou de canaux d'égout sur le front de leurs propriétés et pour le service de celles-ci, comme d'ailleurs les simples particuliers.

La deuxième condition, c'est que cette contribution sera proportionnée non à la valeur de la propriété, mais à l'étendue et à la valeur des travaux exécutés sur le front de celle-ci. Autrement la contribution serait une taxe foncière véritable, laquelle est en tous cas incompatible avec le principe de l'immunité.

A notre humble avis, une loi d'exemption qui demanderait aux institutions religieuses dans les cités et villes, ou mieux qui permettrait à celles-ci de leur demander de supporter les mêmes charges que leur laisse la loi dans les municipalités rurales, n'aurait rien de contraire à l'équité et, sans être la meilleure des lois, serait conciliable avec le principe de l'immunité. Ce serait ce que nous appelons une loi *tolérable*.

***

Nous ne terminerons pas ce travail sans disposer d'une objection qui s'est donné de l'importance en certains quartiers. Pourquoi donc l'autorité religieuse est-elle restée muette, si la loi de 1903 et tant d'autres lois particulières qui l'ont précedée ou suivie sont tellement contraires aux principes catholiques et aux droits de l'Eglise?

Probablement l'autorité religieuse en 1903 n'a été ni consultée ni même avertie. Elle n'a pas été mise en demeure de se prononcer.

Peut-être, si le discours du Trône, au lieu d'annoncer une refonte de la loi générale des cités et villes, eût annoncé simplement la révision de la loi sur l'immunité des biens d'église, l'attention de l'autorité eût été attirée sur le projet et elle en eût demandé communication pour en dire à qui de droit son avis en temps opportun. Il n'est pas étonnant, que perdu au milieu de centaines d'autres, qui ne l'intéressaient nullement, l'article sur l'immunité ait échappé à sa surveillance.

La loi une fois proposée, l'autorité ecclésiastique eût pu absolument intervenir et en dire son jugement. Eût-elle pu arriver à temps? Avec la célérité ordinaire de notre procédure législative, ou peut

en douter. D'autant qu'il n'eût pas suffi de dire ce qu'on ne pourrait approuver dans la rédaction de la loi, mais déterminer au nom de l'épiscopat la rédaction qui serait conciliable avec les principes catholiques et les droits de l'Eglise.

La loi votée, pour en demander le rappel ou la modification, il a sans doute paru plus sage d'attendre que quelque circonstance en fasse ressortir les imperfections. Du reste, chaque évêque est armé pour en empêcher l'application aux institutions de son diocèse. Or dans la presque totalité des diocèses les institutions religieuses ont été traitées depuis la loi de 1903 comme avant. Cela explique suffisamment le silence de chacun des Ordinaires.

Mais depuis la campagne faite à la Législature et au-dehors au commencement de l'année précédente à l'occasion de la révision de la charte de Saint-Hyacinthe, depuis surtout que la discussion publique a fait ressortir clairement tout ce qu'on peut tirer de la loi, le silence aurait trop de chance d'être présenté à l'opinion comme une approbation tacite de la taxe spéciale et un abandon virtuel du principe de l'immunité. Personne donc ne pourrait plus ni s'étonner ni se froisser de ce que ceux qui ont la mission de veiller sur les droits de l'Eglise demandent qu'ils soient de nouveau reconnus et protégés par la loi, comme ils l'ont été depuis le commencement du pays.

RAPHAEL GERVAIS.

———

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

XII

COUTUMES CLAIREMENT AMÉRICAINES EN SIBÉRIE

Je ne veux nullement parler ici de coutumes qui, dans un passé plus ou moins lointain, auraient traversé d'Amérique en Asie. Ce serait donner dans une illusion que je crois évidente et que j'ai déjà répudiée, à savoir cette opinion chimérique qui voudrait que la population du continent à l'ouest de celui que nous occupons soit venue de ce dernier. Mais je crois qu'on ne me contredira point lorsque je ferai remarquer qu'il y a parmi les Indiens d'Amérique, surtout ceux que notre civilisation n'a point encore eu le temps d'entamer et de transformer—c'est-à-dire de gâter—certaines usages, des pratiques bien déterminées, qui leur sont propres, des particularités qui n'ont parfois d'autre importance que celle qu'elles empruntent au fait qu'elles sont l'apanage exclusif de la race américaine, ce qui en fait des caractéristiques vulgarisées par les romanciers et partant connues de tout le monde.

J'ai déjà, je crois, énuméré dans les pages qui précèdent assez de points de ressemblance entre les sociologies américaine et asiatique pour qu'on ne puisse guère les attribuer à l'effet du hasard. Que dirait-on maintenant si je montrais au lecteur que même ces coutumes qui passent pour essentiellement américaines ont leur pendant sur les steppes de la Sibérie? C'est ce que je me propose maintenant de faire. Je commencerai par un tout petit détail qui, à première vue, paraîtra insignifiant, mais auquel le caractère exclusif dont j'ai parlé prête une valeur que nul ethnologue judicieux ne peut dédaigner.

J'ai mentionné le costume de nos Indiens, mais ai à dessein omis de faire remarquer un de ses moindres détails qui, à mon point de

vue, est d'autant plus important qu'il est caractéristique du peuple chasseur que sont les Dénés du Nord américain, je veux dire les piquants de porc-épic dont l'usage était autrefois si universel parmi ceux des leurs qui voulaient faire preuve de goût. Ces piquants étaient teints en jaune ou en vert, et servaient à orner les franges ou les coutures de leurs habits, de leurs sacs, etc. En 1892, j'y faisais allusion dans mes *Notes* (1).

Cette oınementation était aussi sauvage et aussi dénée que possible.

On se rappelle sans doute les deux chefs tongouses que le P. Santini avait conveıtis et amenés à Rome. Or, d'après ce Jésuite, qui était un homme aussi capable que zélé pour la conversion des primitifs, "chaque partie de leur costume était ornée de piquants coloriés de porc-épic" (2) !

Et moi qui, de concert, j'en suis sûr, avec beaucoup d'autres, avais toujours regardé ce genre d'ornementation personnelle comme le propre exclusif des chasseurs du Grand-Nord américain !

Veut-on un autre détail tout aussi caractéristique? Personne n'ignore qu'une des marques distinctives du facies américain est le peu de barbe qu'il porte. Cependant les Dénés d'il y a trente ou quarante ans s'imaginaient que la nature avait été encore trop prodigue sous ce rapport, et ils avaient coutume de se débarrasser des quelques poils qui leur venaient sur la lèvre supérieure et le menton au moyen de pincettes minuscules qu'ils portaient constamment sur eux. D'abord en corne de caribou, ce petit instrument fut fait en cuivre aussitôt après l'introduction de ce métal. P. 138 de mes *Notes*, on trouvera la figure et la description exactes de ces pincettes à barbe.

Même les Navajos du sud des Etats-Unis se servent dans le même but d'un instrument identique, dont ils ne se défont jamais (3). Or voici ce qu'un ancien auteur écrit des Koriaks :

"Pas plus que les Lapons, les Samojeds et les Ostiaks, ils n'ont de barbe ; car, tout d'abord, ils ont naturellement fort peu de poils près de la bouche, mais le peu qui leur vient ils se l'arrachent, à

1—P. 163.
2—*Apud* McIntosh, *The Origin of the North American Indians*, p. 118.
3—*St. Anthony's Messenger*, vol. XIII, p. 7.

l'instar des Jakuhti, des Tungusii et des Kalmucks" (4). De son côté, un auteur tout récent, W. Jochelson, met la même coutume au crédit de la grande majorité des Youkaghirs du cercle arctique (5).

Aux congénères qui suivent la même pratique il faut ajouter les Tartares proprement dits que, dès 1246, le frère Jean du Plan Carpin décrivait comme "n'ayant point de poils à la barbe", mais qui, dit-il, "portent toujours un fer à la main, dont ils s'arrachent tous les poils qui y croissent de nouveau" (6). Gmélin retrouva en 1733 cette même coutume parmi les Tongouses. "Il est rare", dit-il, "de voir un Tongouse qui ait de la barbe : dès qu'elle paroit, ils l'arrachent et répètent l'opération jusqu'à ce qu'ils n'en aient plus" (7).

Certains de mes lecteurs peuvent n'être encore qu'à demi convaincus, et désireraient peut-être voir en Asie la reproduction de coutumes encore plus caractéristiques des sauvages américains. Si tel est le cas, je suis en état de les satisfaire. Tout le monde connaît le rôle joué en Amérique par le fameux calumet, lorsqu'il est question de décider de la paix ou de la guerre. Qui n'admettra que cet important compagnon de l'Indien des grandes plaines ne soit exclusivement distinctif de la sociologie américaine? Eh bien! je suis en état de montrer que cet apanage de Sioux et d'Algonquins se retrouve, avec absolument la même signification, usité comme symbole de nature identique, sur les tundras de la Sibérie orientale!

Lisez plutôt. Voici la traduction de ce que le P. Santini écrit à ce propos. Cette fois il a les Koriaks en vue.

"Quand", dit-il, "une nation veut faire la paix, elle allume la pipe sacrée, qui est alors offerte par un chef au commandant de la tribu hostile. S'il la reçoit et la fume, la paix est immédiatement proclamée, et ils considèrent cet accord comme si sacré qu'ils l'ont rarement ou jamais violé. Le fourneau en est en terre glaise, et le tuyau, qui consiste en un roseau de trois ou quatre pieds, est décoré de plumes de différentes couleurs" (8).

4—S. Muller, *op. cit.*, p. VIII. V. aussi Erman, *Travels in Siberia*, vol. II p. 468.
5—*The Yukaghir and Yukaghirized Tungus*, p. 22.
6—*Op. cit.*, p. 178.
7—"Voyage en Sibérie", vol. I, p. 2-73.
8—*Ap.* McIntosh, *op. cit.*, p. 155.

N'est-ce pas là une description bien exacte du fameux calumet américain et du rôle qu'il remplit dans la société aborigène de nos grandes plaines? Il faut vraiment un effort de l'esprit pour se rappeler qu'il est question ici des Koriaks et autres peuplades asiatiques et non des Cris ou des Pieds-Noirs.

Le calumet nous amène naturellement à dire un mot de la guerre. D'après Abernethy, les Tongouses s'y préparent absolument de la même manière que les sauvages des plaines canadiennes. Il écrit à ce sujet :

"Pour s'assurer du courage, de la patience et de la persévérance de leurs guerriers, ils comblent d'insultes et d'injures les jeunes gens qui n'ont jamais fait face à un ennemi. Ils leur font des reproches et les traitent de lâches; ils les battent à coups de bâton et vont jusqu'à leur jeter de l'eau bouillante et si, dans ces circonstances, ils manifestent la moindre impatience ou quelque sensibilité, ils les regardent comme des poltrons indignes du nom de guerriers. Ils vont si loin dans cette épreuve des jeunes gens qu'il serait fastidieux de tout rapporter" (9).

Parmi les Palœo-Asiatiques, les hostilités commençaient et se continuaient de la même manière que chez les Indiens de l'Amérique du Nord, surtout les Dénés. Parmi les Sioux et autres sauvages des Etats-Unis, on voyait encore des batailles rangées, des guerriers qui n'avaient pas peur de se battre en plein jour et face à face avec un ennemi d'égale force ou à peu près. Mais il n'en était point ainsi des Dénés, ni même des Algonquins. Comme je l'écrivais en 1888, "il convient à peine de parler de la guerre comme d'une institution ayant cours parmi les Dénés de l'ouest préhistorique. Bien que les différentes tribus se méprisassent et n'eussent que de la défiance les unes pour les autres, des combats généraux étaient assez rares, et comme les surprises constituaient la majeure partie de leur système militaire, il s'ensuit que le succès était généralement du côté des assaillants. Parfois la population entière d'un village était massacrée dans une seule nuit " (10).

Cela est si vrai que je n'oublierai jamais l'expression d'indicible surprise qui animait le visage de tous mes Porteurs lorsque, leur

9—*Ap. McIntosh, op. cit.* p. 150.
10—*The Western Dénés,* p. 141.

parlant de la guerre telle que pratiquée chez les nations civilisées, je leur apprenais que des prêtres suivaient les soldats à titre d'aumôniers. Des prêtres à la guerre! Des ministres de Jésus-Christ de connivence avec des gens dont le métier était de tuer leur prochain, voilà qui passait complètement leur compréhension. Et ce n'est pas étonnant, car pour eux guerre et assassinats en gros étaient des termes absolument synonymes.

Lorsque je traçais, il y a vingt-six ans, les lignes que j'ai citées tout à l'heure, je n'avais point encore le journal de Hearne dans ma bibliothèque. De fait, je ne l'avais jamais vu nulle part. Je me permettrai donc de citer ici une partie de son récit d'une "bataille" des Dénés orientaux avec les Esquimaux, dont il fut lui-même le témoin involontaire.

"Lorsque les Indiens eurent achevé de se donner une apparence si complètement horrible, il était près d'une heure du matin du 17 [juillet 1771]. Trouvant alors tous les Esquimaux bien tranquilles dans leurs tentes, ils quittèrent leur embuscade pour foncer dessus, et tombèrent sur les pauvres créatures, qui ne se doutaient de rien, sans avoir été aperçus avant d'arriver aux bords de leurs tentes. Ils commencèrent alors le sanglant massacre, pendant que je me tenais neutre en arrière.

"En quelques secondes, l'horrible scène commença. C'était choquant au-delà de toute expression. Les pauvres infortunées victimes furent surprises au milieu de leur sommeil, et n'eurent ni le temps ni le pouvoir d'opposer la moindre résistance. Hommes, femmes et enfants, plus de vingt en tout, sortirent précipitamment tout nus de leurs tentes et essayèrent de s'échapper ; mais les Indiens étant maîtres de toutes les avenues, les Esquimaux ne purent retrouver de refuge nulle part. Une seule alternative restait : celle de se jeter à la rivière ; mais comme aucun d'eux n'y eut recours, ils tombèrent tous en proie à la barbarie indienne" (11).

Ainsi l'on voit que la "guerre" assumait bien le même caractère parmi les Dénés de l'est et ceux de l'ouest. Qu'en était-il en Sibérie? Deux anciens auteurs anglais, Grieve et Jefferys, vont nous l'apprendre. Parlant des Kamtchadales, ils s'expriment ainsi :

11—*A Journey from Prince of Wales's Fort in Hudson Bay to the Northern Ocean*, pp. 152-53.

"Ces guerres se font avec plus de ruse que de bravoure. Ils sont très lâches et n'osent pas paroître avec fermeté devant un ennemi. Ceci est d'autant plus extraordinaire qu'ils méprisent la vie hautement, et que le suicide est fort commun parmi eux. Leur attaque se fait par des attaques nocturnes d'autant plus faciles qu'ils ne tiennent jamais de gardes. Le plus petit parti peut ainsi détruire un village entier. Ils n'ont qu'à mettre un seul homme devant la porte de chaque cabane, et ne laisser sortir personne. Le premier qui s'avise de s'échapper est facilement massacré ou fait prisonnier" (12).

De son côté, un auteur cité par John McIntosh, Abernethy, écrit ce qui suit des Tongouses : "C'est généralement au point du jour qu'ils attaquent leurs ennemis, parce qu'ils les croient alors endormis. Le chef donne le signal, et tous se précipitent en avant, lançant leurs flèches et préparant leurs armes plus mortelles, leurs *tomahawks*. Ils s'adonnent alors sans merci ni compassion à une véritable boucherie et destruction, et les vaincus subissent souvent la pénible opération de l'enlèvement de la chevelure (*scalping*)" (13).

L'esprit populaire associe d'ordinaire cette dernière opération avec la sociologie des sauvages américains, et la *Standard Encyclodia* confirme cette conception de tout le poids de son autorité lorsqu'elle la représente comme le propre exclusif des Indiens de l'Amérique du Nord en guerre (14). Nous venons pourtant de voir que, bien qu'on puisse le regarder comme étant aujourd'hui caractéritique du Nouveau-Monde, le scalpement d'un vaincu se pratiquait il n'y a pas encore bien longtemps sur les tundras de la Sibérie orientale, d'où la mode en était vraisemblablement passée en Amérique.

Bien plus, si nous recherchons la toute première origine de cette coutume barbare, nous ne tarderons pas à nous apercevoir qu'il faut aller plus loin que les déserts des Tongouses pour la trouver. Nous verrons aussi qu'elle ne date pas d'hier. Nous lisons, en effet, dans Hérodote, qui vivait plus de quatre cents ans avant Jésus-Christ :

"Le soldat scythe boit le sang du premier homme qu'il abat au cours de la bataille. Quel que soit le nombre de ceux qu'il tue, il

12—"Description abrégée du Pays de Kamtschatka", pp. 67-68.
13—*Op. cit.*, pp. 151-52.
14—Article *Scalping*.

leur coupe la tête et la porte au roi. Il acquiert par là un droit au butin qui se fait, droit qu'il n'aurait point s'il ne produisait une tête. Dans le but de dépouiller le crâne de son enveloppe, il fait une incision tout autour de la tête près des oreilles, et, prenant en main le cuir chevelu, il le sépare du crâne d'un coup sec ; puis, avec une côte de bœuf, il râcle la chair qui peut y adhérer, et, après avoir ramolli ce cuir en le frottant entre ses mains, il s'en sert comme d'une serviette.

"Le Scythe est fier de ces "scalpes", et il les suspend à la bride de son cheval. Plus le nombre de ces serviettes qu'un homme peut exhiber est grand, plus haute est l'estime dont il jouit parmi ses compatriotes" (15).

La question est maintenant de savoir qui étaient ces Scythes dont nous avons tous entendu parler au temps de nos études classiques. Originairement ce nom s'appliquait aux habitants de la steppe qui s'étend entre les Carpathes et le Don. Plus tard, on entendit par Scythie les régions inexplorées de l'Asie septentrionale. Telle était la Scythie orientale de Strabon. Les auteurs classiques comprennent généralement sous ce nom toutes les contrées situées au nord-est de la mer Noire, et appellent ordinairement Scythe tout barbare venant de cette direction.

Cette orientation nous mène aux Mongols et aux Tartares. Or Homère nous montre précisément les Scythes comme des "tireurs de juments" (16), et il n'est personne qui n'ait entendu parler du fameux *koumiss*, qui n'est autre chose que le lait fermenté de la jument, qu'on peut regarder comme la boisson nationale des Tartares.

De son côté, Hippocrate donne des peuples qu'il appelle Scythes une description qui convient en tout aux Tartares que visitèrent officiellement certains Franciscains du Moyen-Age (17). Tout comme ces barbares, les Scythes des anciens portaient des habits grossiers retenus à la taille par une ceinture, des culottes dont les extrémités, retroussées, étaient emprisonnées dans des bottes de cuir mou, avec un capuchon pour la tête, ou un haut chapeau pointu.

15—*Hist., lib. IV, cap.* 64.
16—Iliade, XIII, 6.
17—*De aere*, 24 *et seq.*

Enfin nous lisons dans un ancien ouvrage, la Vie de Genghis Khan: "C'est ainsi que plusieurs nations scythes qui furent asservies par Temugin en vinrent graduellement à être connues sous le nom générique de Moguls ou de Tartares ; mais ce dernier nom ayant fini par prévaloir, toute la Scythie est aujourd'hui appelée Tartarie" (18).

En sorte que nous n'avons pas besoin d'un grand effort de l'imagination pour voir la coutume de scalper un ennemi passer des primitifs Tartares aux autres aborigènes de la Sibérie, tels que les Tongouses, pendant qu'elle traversait en Amérique avec des émigrés qui la tenaient indubitablement des premiers.

Surprises et massacres, tomahawks et action de scalper, tout cela ajouté à l'usage du calumet de paix ou de guerre, ne se croirait-on pas transporté en Amérique, au lieu de rôder parmi les tribus indigènes de l'Asie? Franchement, il devrait s'avouer bien difficile celui qui ne serait point encore convaincu de commerce antérieur, de relations passées, sinon d'une communauté d'origine au moins partielle, entre les habitants des parties quasi-contiguës des deux continents.

D'autres points sociologiques qui ont jusqu'ici passé pour exclusivement américains se retrouvent encore en Sibérie. Par exemple, la manière de se nommer. Chez les Dénés qui ont gardé intactes leurs coutumes des jours d'antan, c'est tout le contraire de ce qui se pratique chez nous : le fils aîné donne son nom à son père au lieu de prendre celui de ce dernier. Par exemple, un chasseur sékanais peut, avant son mariage, avoir été connu sous ce nom de *Nounta*, le Lynx. Dès que sa tente a été bénie par la naissance d'un fils, que nous appellerons *Karh*, le Lièvre, Nounta cesse d'exister dans la société où il s'était mu pour devenir *Karh-tha*, le Père-du-lièvre.

Or voici ce que W. Jochelson écrit à propos des Youkaghirs : "La coutume survit encore d'après laquelle, après la naissance d'un premier enfant, qui a pris le nom de quelque parent défunt, ses père et mère abandonnent leur propre nom et s'appellent le père et la mère d'un tel ou d'une telle, leur enfant premier-né" (19).

Revenant à la question de la mort et des usages qu'elle occasionne parmi les peuplades primitives de l'Asie orientale, nous lisons dans

18—*The History of Gengizcan*, par Petis de la Croix, p. 63 ; Londres, 1722.
19—W. Jochelson, *op. cit.*, p. 105.

une étude du Dr. B. Laufer que parmi les naturels de la vallée de l'Amour, "après la mort de sa femme il est défendu à l'homme de prononcer son nom", et de plus que "les enfants ne peuvent dire le nom de leurs parents défunts" (20).

Les Yakoutes sont encore plus scrupuleux sous ce rapport, puisque, d'après Sauer, " il ne mentionnent jamais le nom des morts, à moins que ce ne soit d'une manière allégorique, et laissent tomber en ruines la hutte dans laquelle il y a eu un décès" (21).

Or qu'en est-il parmi les Dénés occidentaux? Non seulement le mari d'une défunte ou les enfants de parents décédés, mais absolument tout le monde doit s'abstenir soigneusement de prononcer le nom d'un trépassé. En cas de nécessité, on doit se servir de paraphrases comme le père de cet enfant, le frère ou la sœur d'un tel, etc. C'est là chez ces Indiens une coutume que personne n'oserait violer, à moins de vouloir offenser grièvement les survivants de la personne disparue. C'est, de fait, la plus grande injure qu'on puisse leur faire, et j'en ai vu qui, après une altercation violente, pleuraient de rage parce qu'on avait été jusqu'à prononcer le nom de leurs parents défunts.

Cette espèce de tabou du nom d'un mort est, je crois, universelle parmi les Dénés. D'une tribu loucheuse, Sir John Richardson écrit: "A la fin de l'année, le plus proche parent donne une fête pour célébrer la mémoire du défunt. A partir de là, son nom ne doit jamais être prononcé en présence de ce parent, et celui-ci change même le nom dont on se servait pour désigner le mort. Si un parent viole cette loi, on l'en reprend ; mais si c'est un ami moins proche, les parents du défunt le provoquent, et il doit se racheter. Des pauvres s'efforcent quelquefois de faire tomber dans le piège un parent riche, et le portent à méconnaître cette coutume afin d'obtenir le montant de l'amende" (22).

Il n'en allait pas autrement chez les Tartares du moyen-âge, puisque Jean du Plan Carpin, parlant d'un de leurs morts, dit qu'ils "rompent le chariot qui le portait, et sa maison est abattue, et per-

20—*Preliminary Notes on Explorations among the Amoor Tribes* (*American Anthropologist*, vol. II, p. 320).
21— *Op. cit.*, p. 125.
22—*Arctic Searching Expedition*, vol, 1, p. 409.

sonne n'ose proférer son nom jusqu'à la troisième génération" (23).

Cette destruction de la maison mortuaire se pratiquait aussi chez un grand nombre de tribus américaines et, en ce qui est des Tartares, elle est confirmée par la déposition de Gmélin, qui écrit: "C'est usage général parmi ce peuple de détruire les maisons de ceux qui meurent" (24).

Il semble qu'il y ait loin entre les coutumes funèbres d'un peuple et la question de ses amusements. En Amérique, il en va autrement et chez un grand nombre de tribus les derniers coïncident souvent avec les premières. Nous avons déjà dit un mot des danses dénées et d'une de leurs caractéristiques qui se retrouve en Sibérie, d'après Grieve et Jefferys. Bien que, par nature, nos Indiens soient moins immoraux que les primitifs décrits par ces auteurs, ils n'en sont pas moins généralement faibles devant la tentation, surtout ceux qui sont semi-sédentaires et vivent en villages réguliers. Là les brèches à la morale sont plus fréquentes que parmi les tribus plus simples qui errent constamment à travers bois.

Tous sont gais et enjoués, par conséquent tous aiment à chanter, et souvent leurs chants, qui sont de facture aussi primitive que possible, ont le sexe opposé pour objet. J'écrivais autrefois qu'ils ne paraissent guère être autre chose que des "cris modulés" (25). Ils ont pourtant un mérite: ils sont originaux. Bien que leur "mélodie" se conforme toujours à un certain modèle propre à toute musique aborigène, l'air et les paroles sont généralement de la composition de celui ou celle qui chante. C'est toujours le cas lorsqu'il est question de chansons d'amour.

"Les femmes", écrit W.-H. Dall des Indiens du Youkon, "aiment à composer des chants qu'elles fredonnent en travaillant. Il y en a qui sont pleins de sentiment et méritent d'être conservés. Le refrain en est toujours la partie principale" (26).

Or Wrangell dit des Youkaghirs de la Sibérie septentrionale: "Ils aiment la musique à la folie.... Leur manière de chanter est toute particulière et très sauvage ; mais une fois que l'oreille s'y est habi-

---

23—*Op. cit.*, vol. I, p. 138.
24—*Voyage en Sibérie*, vol. 1, p. 138.
25—*The Western Dénés*, p. 156.
26—*Travels on the Yukon and in the Yukon Territory*, p. 198; Londres, 1898.

tuée, elle ne déplaît point. Ils improvisent généralement les paroles aussi bien que l'air" (27).

Il en est ainsi des Yakoutes, puisque, au dire de Sauer, " leurs chants sont dépourvus d'harmonie et presque tous sont improvisés sur n'importe quel sujet qui frappe leur imagination" (28).

Des femmes kamtchadales nous lisons aussi que "dans leurs chansons galantes elles découvrent à leurs amans leurs craintes, leurs espérances et d'autres passions ; ce sont encore les femmes qui en composent les airs" (29).

J'oserai faire remarquer que cette circonstance est de nature absolument psychologique, et n'a rien à faire avec l'influence du milieu. En d'autres termes, il n'y a rien en Sibérie, dans le sol, le climat, la configuration du pays ou les occupations qui sont propres aux habitants, qui porte naturellement à composer les airs et les paroles des chansons que l'on y chante. On ne saurait donc exagérer la valeur de cette coutume comme base d'argument ethnographique.

On doit en dire autant de ce point de l'étiquette américaine qui veut que l'on reste quelque temps en silence en abordant un étranger avant de lier conversation avec lui. C'est là un usage universellement reçu et que plus d'un romancier a fait connaître au grand public des lecteurs ordinaires. J'en ai moi-même été témoin des centaines de fois. L'Indien entre chez vous, vous salue et s'asseoit par terre, mais se garde bien de dire un mot. D'un autre côté, il serait contre le bon ton de le presser de parler.

Simplement pour montrer que cette coutume n'est point d'hier, je citerai deux anciens auteurs qui ont minutieusement étudié le genre de vie des indigènes de l'Amérique. Le premier, et de beaucoup le plus important, est Samuel Hearne. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans son précieux ouvrage :

"Lorsque deux groupes de ces Indiens se rencontrent, les cérémonies qu'ils observent sont toutes différentes de celles qui ont cours en Europe en pareille circonstance. Car lorsqu'ils sont arrivés à vingt ou trente verges les uns des autres, ils s'arrêtent tout court et ne parlent point pendant quelques minutes. A la fin, l'un d'eux,

27—*Narrative of an Expedition to the Polar Sea*, p. 182.
28—*Op. cit.*, p. 131.
29—Grieve et Jefferys, *op. cit.*, p. 75.

généralement un homme avancé en âge s'il y en a dans la bande, rompt le silence" (30).

De son côté, le Dr R. King a ce qui suit à propos du principal héros de son intéressant ouvrage:

"Aussitôt que l'étiquette indienne le lui permit—vu que c'est la coutume des sauvages de n'entamer un sujet qu'à l'expiration d'un certain intervalle de temps après leur arrivée de voyage, du moins pas avant d'avoir fumé une ou deux pipes de tabac—Akaitcho nous posa maintes questions relativement à la rivière" (31).

Or Wrangell décrit ainsi la rencontre de son interprète avec les Tchouktchis : "Lorsqu'il les aborda, ils se saluèrent gravement et s'assirent sans parler. Alors l'interprète bourra leurs pipes, toujours sans dire un mot, et ce ne fut qu'après qu'elles eurent été fumées qu'il commença son discours" (32). Un autre voyageur, John Ledyard, nous rapporte en outre que les Tartares de ce pays, lorsqu'ils fument la pipe, la passent successivement à chacun des membres de la compagnie" (33).

Frédéric Whymper est l'un des rares auteurs anglais qui ont étudié sur place les mœurs et coutumes des sauvages américains aussi bien que celles des indigènes de l'Asie orientale. Voici ce qu'il dit des habitants du village d'Unalachleet, Alaska : "Les vieillards étaient assis sur un banc, ou planchette, disposé tout autour de la bâtisse, et regardaient avec des airs d'approbation tout en *consumant leur propre fumée*, comme c'est l'usage parmi les Tchouktchis, en l'avalant et s'en enivrant partiellement" (34). Les italiques sont de lui.

Plus loin, le même auteur traite des "Ingeletes", et déclare que parmi eux "hommes, femmes et enfants fument", et que "beaucoup avalent la fumée à l'instar des Malemutes et des Tchuktchis" (35).

Ainsi en est-il des Youkaghirs. Landsell nous informe, en effet, qu'ils sont passionnés pour la pipe et que "lorsqu'ils fument, ils ne laissent pas échapper une seule bouffée dans l'air; tout est aspiré et avalé de manière à produire un effet ressemblant quelque peu à

30—*A Journey*, p. 332.
31—*Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean*, vol. II, p. 106.
32—*Op. cit.*, p. 347.
33—*Memoirs*, p. 326.
34—*Travels and Adventure in the Territory of Alaska*, p. 142.
35—*Ibid.*, p. 154.

celui d'une légère dose d'opium. Ils considèrent le tabac comme le premier et plus grand régal. Toutes les femmes et tous les enfants fument, et ces derniers apprennent à le faire dès qu'ils ont fait leurs premiers pas" (36).

Tel est apparemment le cas des Tartares visités par le naturaliste Gmélin, qui écrit: " Leurs femmes ne sont pas belles, et presque toutes fument du tabac. Une d'elles m'ayant vu charger une pipe, tira la sienne de sa poche et demanda de quoi la remplir. Cela fait elle l'alluma, avala toute la fumée et donna la pipe à une autre qui en fit autant: avaler la·fumée du tabac est un usage général parmi ce peuple" (37).

"Les hommes et les femmes tartares aiment beaucoup à fumer", dit encore le même écrivain, "et commencent à prendre cette coutume dès leur dixième ou douzième année. Le tabac chinois est pour eux le plus agréable ; il n'y a que lés pauvres qui fassent usage de celui de Circassie : ils y mêlent de petits copeaux très minces d'écorce de bouleau, tant par épargne que pour en diminuer la force" (38).

Comparez cette dernière coutume des Sibériens avec celle des tribus américaines, qui ont l'habitude d'ajouter à leur tabac des pelures de saule ou de la "kinnikinik", les femmes pour rendre leur tabac moins fort, les hommes pour le faire durer plus longtemps.

Bien plus, il n'y a pas un traiteur de fourrures qui ne soit familier avec le *khwonzæs, fire-bag,* ou sac à tabac (le mot indien veut dire: sac à feu) des chasseurs indiens qui le font vivre. J'ai décrit et figuré, p. 148 de mes *Notes*, cet indispensable accessoire de l'accoutrement déné, qui se retrouve identique chez tous les aborigènes de l'Amérique du Nord. Or il n'y a pas jusqu'à ce détail qui n'ait son équivalent en Asie! Témoin ce passage de Gmélin, qui écrit de Tongouses encore si peu habitués aux blancs que la plupart d'entre eux s'enfuirent à la vue du bateau qui le portait : "Elles fument ainsi que les hommes, et font usage du tabac chinois : chacune de celles-ci avait

---

36—*Through Siberia*, p. 299 ; Londres, 1883.
37—*Op. cit.*, vol. I, p. 136.
38—*Op. cit.*, vol. II, p. 98.

à sa culotte (39) un petit sac de cuir dans lequel étaient le tabac, le briquet et la pipe " (40).

Absolument comme chez les Dénés!

N'avons-nous pas dans ces coutumes si caractéristiques de quoi créer l'illusion que nous avons été transportés sur les immenses plaines ou dans les sombres forêts de l'Amérique du Nord? L'étiquette du silence en abordant un étranger, l'improvisation des airs et des paroles des chants sauvages qu'on exécute, l'habitude de passer la pipe à chacun des membres de la compagnie, sinon celle de consumer la fumée qu'on en tire, voilà, je crois, autant de coutumes distinctement américaines que nous retrouvons en Asie. Bien aveugle serait celui qui ne voudrait voir que l'effet du hasard dans ces coïncidences remarquables, et tout lecteur qui a une simple teinture des sciences anthropologiques saisira sans difficulté la valeur, au point de vue ethnographique, de coutumes qui ne peuvent assurément être mises au crédit du milieu spécial des tribus parmi lesquelles nous les trouvons.

39—L'auteur parle ici de ce que les Canadiens appellent mitasses, espèce de jambières qui sont encore communes aux hommes et aux femmes parmi les Porteurs de la Colombie Britannique.

40—*Op. cit.*, vol. I, p. 329.

A.-G. Morice, O. M. I.

(*A suivre*)

DESCARTES, LaFONTAINE ET Mme de SÉVIGNÉ

ÉTUDE DE PSYCHOLOGIE ANIMALE

Descartes et LaFontaine étaient, chacun dans son genre, tous deux philosophes : l'un grand psychologue et grand géomètre ; l'autre, poète et philosophe.... fantaisiste.

Cependant il advint que, dans certaine discussion, le poète fantaisiste eut raison entre l'auteur du *Cogito ergo sum*, tout en dépassant d'ailleurs la limite du vrai, comme on le verra plus loin.

C'est dans deux ou trois de ses immortelles fables que le bon LaFontaine réfute avec un esprit et un humour charmants, cette thèse de Desdartes et des Cartésiens d'alors, à savoir que les bêtes n'ont point d'âme et ne sont que de pures machines; telles une montre ou une horloge qui, chacune une fois montée, marche toute seule. Thèse éminemment fausse, mais qui se trouve exposée tout au long vers la fin de la cinquième et avant-dernière partie du celèbre "Discours de la Méthode."

L'origine de cette erreur remonte à l'idée insuffisamment complète que le philosophe de La Haye-en-Touraine se faisait de l'âme humaine: ne semblait-il pas en réduire la substance même à la seule pensée? Alors que celle-ci en est—ce qui est déjà beaucoup—la manifestation d'une propriété essentielle, mais non l'âme tout entière, réduisant ainsi à l'introspection tous les éléments de la connaissance. (1) En refusant, d'ailleurs avec raison, à l'animal la pensée, c'est à dire l'élaboration de l'idée, il lui refusait du même coup, et cette fois à tort, toute sensibilité, toute connaissance, toute passion, tout appétit ; il l'assimilait en un mot à une simple machine, à une montre, et l'eût comparé, sans doute, à nos moteurs électriques ou à gaz, si ces engins eussent été connus de son temps.

Le fabuliste expose avec finesse et ironie le système cartésien,

1—Malgré tout son génie, Descartes commit en physique une erreur tout à fait comparable à celle qu'il commet en psychologie. De même que, en celle-ci il identifie la pensée avec l'âme, dans celle-là il identifie l'étendue avec les corps; or si l'étendue est bien la propriété essentielle de tout corps, elle est loin d'en être la seule (masse, sonorité, température, odoration, états divers, etc.)

dans un "Discours à Madame de la Sablière", lequel fait corps avec la fable intitulée : *Les deux rats, le renard et l'œuf.* (1) Il la réfute ensuite à sa manière, avec esprit toujours, mais non toujours avec une entière justesse, dans ce morceau, ainsi que dans les fables XV du livre dixième (2) et IX du livre onzième (3).

Et voici comment, s'adressant à Madame de la Sablière, il s'exprime :

......Ne trouvez pas mauvais
Qu'en ces fables aussi j'entremêle les traits
De certaine philosophie
Subtile, engageante et hardie ;
On l'appelle nouvelle : en avez-vous ou non
Ouï parler? Ils disent donc
Que la bête est une machine ;
Qu'en elle tout se fait sans choix et par ressorts.
Nul sentiment, point d'âme; en elle tout est corps.
Telle est la montre qui chemine.

Suit l'exposé du système :

Ouvrez-la, lisez dans son sein :
Mainte roue y tient lieu de tout l'esprit du monde ;
La première y meut la seconde ;
La troisième suit ; elle sonne à la fin.
Au dire de *ces gens*....

Il s'agit, dans ces gens, des partisans de cette idée de Descartes, lesquels étaient nombreux encore au temps de LaFontaine.

Au dire de ces gens, la bête est toute telle.
L'objet la frappe en un endroit ;
Ce lieu frappé s'en va tout droit,
Selon nous au voisin en porter la nouvelle.
L'impression se fait, mais comment se fait-elle?
Selon eux par nécessité,
Sans passion, sans volonté,
L'animal se sent agité
De mouvements que le vulgaire appelle
Tristesse, joie, amour, plaisir, douleur cruelle,
Ou quelqu'autre de ces états ;
Mais ce n'est pas cela : ne vous y trompez pas.
Qu'est-ce donc? Une montre. Et nous? C'est autre chose.

1—Livre dixième, Fable Ire.
2—*Les Lapins.*
3—*Les Souris et le Chat-huant.*

Là dessus, LaFontaine exprime poétiquement la manière dont Descartes comprend la supériorité de l'homme; puis il rend très sensément sa propre pensée :

Or vous savez, Iris, de certaine science,
Que, quand la bête penserait,
La bête ne réfléchirait
Sur l'objet ni sur sa pensée,

Jusqu'ici le poète est dans le vrai. Puis il ajoute :

Descartes va plus loin et soutient nettement,
Qu'elle ne pense nullement.

En quoi—selon la propriété des termes—c'est Descartes qui aurait raison. Mais il y a ici une équivoque sur le mot *pensée*. Qu'est-ce que la pensée?—C'est, on l'a dit plus haut, l'élaboration de l'idée, mais de l'idée en soi ; c'est le travail par lequel l'esprit, au moyen de l'abstraction et de la généralisation, s'élève de l'*image* à l'idée abstraite. Or, de ce travail intellectuel, la bête est absolument incapable. Il n'en est pas moins vrai que, dans le cerveau chez les vertébrés (dans l'appareil nerveux chez certains autres) il se forme, tout comme dans le cerveau de l'homme, les images des faits et des objets : images visuelles, auditives, odorifiques, tactiles, etc., lesquelles sont plus ou moins bien conservées par la *mémoire*, celle-ci étant une faculté de la sensibilité et non de l'intelligence, contrairement à ce qu'entendaient Descartes et ses disciples, et comme on l'admettait généralement de leur temps.... et même depuis.

Nous verrons plus loin, avec Leibnitz, comment par la consécution et l'association des images, la bête simule ce qui constitue chez nous un raisonnement, parce que à l'association des images se joint chez nous celle des idées. Il est donc vrai que la bête ne *pense* pas, comme le voulait Descartes ; mais il est vrai aussi que cependant elle *imagine*, ce que ne considérait pas notre philosophe.

Sans doute elle n'imagine pas à là manière de l'homme dont l'esprit vivifie l'imagination et rend celle-ci plus ou moins créatrice; mais enfin elle imagine dans le sens de former des images et de les associer entre elles.

Aussi, l'argument du poète est-il fautif, quand, faisant allusion au cerf sur le point d'être forcé dans une chasse à courre, il ajoute :

L'animal chargé d'ans, vieux cerf et de dix cors,
En suppose un plus jeune, et l'oblige, par force,
A présenter aux chiens une nouvelle amorce,
Que de raisonnements pour conserver ses jours!
Le retour sur ses pas, les malices, les tours,
Et le change, et cent stratagèmes
Dignes des plus grands chefs, dignes d'un meilleur sort:
On le déchire après sa mort.

L'argument est vain. Il y a bien d'autres opérations des animaux qui non seulement seraient "dignes des plus grands chefs", mais, bien mieux, impliqueraient un véritable génie s'il fallait les attribuer à une opération calculée et réfléchie chez leurs auteurs. Ainsi, par exemple, quand le *sphex* ou l'*ammophile* (hyménoptères assez voisins de la guêpe) plante son dard dans les neuf ganglions nerveux d'une chenille afin de conserver à sa future progéniture une proie vivante mais paralysée; quand l'abeille construit, avec une dextérité géométrique consommée, les alvéoles hexagonales de son gâteau de cire;—il est bien évident que ni le sphex ou l'ammophile n'agit par une connaissance approfondie ou quelconque de l'anatomie de la chenille, ni l'abeille par science de l'algèbre et de la géométrie, mais seulement l'une et l'autre sous l'influence d'un instinct inhérent à leur nature et prédisposé à la conservation de l'espèce (1).

La ruse du vieux cerf se voyant sur le point d'être forcé, n'est point due au raisonnement d'ailleurs assez compliqué que lui suppose le bon LaFontaine, mais simplement à l'instinct de conservation individuelle, comme la mère sphex agit par l'instinct de conservation de son espèce. D'ailleurs le cas signalé n'est pas particulier à tel ou tel cerf observé, mais à tout vieux cerf qui se verra exposé au même danger, de même que l'opération du sphex ou de l'abeille n'est pas un fait spécial à tel sphex ou à telle abeille, mais bien à l'espèce tout entière de chacun d'eux.

L'exemple tiré de la perdrix n'est pas plus concluant :

Quand la perdrix
Voit ses petits
En danger, et n'ayant qu'une plume nouvelle,
Qui ne peut fuir encor par les airs, le trépas,

1—On trouvera, dans les diverses séries des immortels *Souvenirs entomologiques* d'Henri Fabre, une multitude d'exemples analogues. Ils sont d'autant plus concluants, qu'avec les marques de dextérité merveilleuse sur certains points déterminés, les mêmes animaux offrent la preuve d'une imbécillité absolue sur les autres points.

Elle fait la blessée et va traînant de l'aile,
Attirant le chasseur et le chien sur ses pas,
Détourne le danger, sauve ainsi sa famille
. . . .
Au chasseur dit adieu, prend sa volée, *et rit*
De l'homme qui, confus, des yeux en vain la suit.

Comme poésie, c'est ravissant ; comme raisonnement, c'est faux pour les motifs que nous venons d'exposer. Ce n'est pas *cette* perdrix qui agit ainsi, mais *toute perdrix* voyant sa nichée exposée au même danger. D'ailleurs elle ne rit pas, comme le suppose sprituellement le poète. Le rire implique le sens du ridicule, et ce sens est fourni par l'abstraction. La perdrix, comme le vieux cerf, comme l'abeille, le sphex ou l'ammophile, est mue par l'instinct de son espèce.

Il en est de même des travaux des castors auxquels notre fabulistt fait également appel. Muni d'organes spécialement adaptés à l'art de bâtir et vivant sur le bord des cours d'eau, le castor bâtit d'instinct; il conforme son mode de construction aux conditions locales et aux matériaux dont il dispose, changeant au besoin tel ou tel détail en conformité des éléments qu'il rencontre.

Du reste, en voulant préciser les vues de Descartes, LaFontaine arrive à les rapprocher inconsciemment de la thèse opposée. C'est ainsi qu'il attribue à son contradicteur, cette pensée :

Qu'aux bêtes la nature
Peut par les seuls ressorts opérer tout ceci ;
Que la mémoire est corporelle ;
Et que, pour en venir aux exemples divers
Que j'ai mis au jour dans ces vers,
L'animal n'a besoin que d'elle......

En prenant le mot *ressorts* au sens figuré et non au sens mécanique, ce que la littérature, et à plus forte raison la poésie autorisent pleinement; en interprétant le mot *corporelle*, ce qui est parfaitement légitime, par le mot *sensitive* (car la sensation est avant tout corporelle), l'exposé qui précéde serait tout à fait exact. Les *ressorts* dont il est ici fait mention, sont les instincts et les appétits; et il est certain que la mémoire joue un rôle considérable dans les actes des animaux. Le poète continue :

L'objet, lorsqu'il revient, va dans son magasin
Chercher, par le même chemin,
L'image auparavant tracée,
Qui sur les mêmes pas revient pareillement
Sans le secours de la pensée,

mais avee celui de l'association,

Causer un même événement.

Accordez à la bête non pas la *pensée*, mais l'imagination—réduite d'ailleurs à la formation des images—et l'on n'aura rien à reprocher à l'exposé qui précède. Le fabuliste a enfin parfaitement raison quand il fait cette observation :

Aussi faut-il donner à l'animal un point
Que la plante après tout n'a point:
Cependant la plante respire.

D'accord. Mais entre la respiration de la plante et la raison, ou si l'on veut, le raisonnement de l'homme, il y a un intermédiaire que LaFontaine n'a pas vu et qui suffit à donner à la bête "ce point que la plante après tout n'a point". Et pour prouver que "ce point" est une raison raisonnante, le fabuliste nous donne cette fable très jolie, mais qui, nous le verrons, ne prouve rien :

Deux rats cherchaient leur vie; ils trouvèrent un œuf.
Le diner suffisait à gens de cette espèce :
Il n'était pas besoin qu'ils trouvassent un bœuf.
Pleins d'appétit et d'allégresse,
Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part,
Quand un quidam parut: c'était maître Renard ;
Rencontre incommode et fâcheuse,
Car comment sauver l'œuf? Le bien empaqueter,
Puis des pieds de devant ensemble le porter;
Où le rouler, où le trainer :
C'était chose impossible autant que hazardeuse.
Nécessité l'ingénieuse
Leur fournit une invention.
Comme ils pouvaient gagner leur habitation,
L'écornifleur étant à demi-quart de lieue,
L'un se mit sur le dos, prit l'œuf entre ses bras,
Puis malgré quelques heurts et quelques mauvais pas,
L'autre le traîna par la queue.

Et le fahuliste conclut en ces termes :

Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
Que les bêtes n'ont point d'esprit.

Fort bien, si le récit était vrai, authentiquement vrai. Mais ce n'est là qu'une fable, une de ces poétiques fables où le poète fait parler les animaux, les plantes et jusqu'aux êtres inanimés. Ce rat

qui tire son camarade par la queue ne me parait pas plus réel que celui qui, doyen du conseil, propose à ses confrères

D'attacher un grelot au cou de Rodilard.

Il faut conclure pareillement de l'histoire du Chat-Huant (1) qui coupe avec son bec les pattes des souris qu'il a prises et emmagasinées dans son nid, afin de les empêcher de fuir, et de se conserver un garde-manger vivant où il pourait puiser à son gré. L'auteur a beau s'écrier :

Puis qu'un cartésien s'obstine,
A traiter ce hibou de montre et de machine,

le cartésien peut lui répondre par le proverbe italien : *Se non è vero....*

La fable des *Lapins* (XVe du Livre X) est plus vraisemblable. Mais ici l'auteur cite un fait propre à l'espèce et qui d'ailleurs tend moins à prouver "l'esprit des bêtes" qu'à signaler l'étourderie de l'homme, bien qu'il s'agisse.

......d'une masse où puisent les esprits,
J'entends les esprits corps et pétris de matière.

autrement dit les êtres doués seulement de sensibilité.

* * *

Une théorie aussi absolue, aussi excessive, aussi contraire au bon sens que la théorie cartésienne de la nature animale, n'a pas manqué de soulever, dès son apparition, les protestations les plus vives. Madame de Sévigné en dissuadait spirituellement sa fille, la comtesse de Grignan : «...Parlez un peu de vos machines ! des machines qui aiment, qui ont une élection pour quelqu'un, des machines qui sont jalouses, des machines qui craignent ! Allez, allez, vous vous moquez de nous, mais Descartes jamais n'a prétendu nous le faire croire. »

Un peu plus tard, Fontenelle, l'illustre auteur des *Entretiens sur la pluvalité des mondes*, se mêla à la polémique, en employant un argument non moins péremptoire, bien qu'applicable, au moins dans certains cas, au règne végétal.

1—Livre XI, fable IX.

«Mettez, dit spirituellement le célèbre académicien, une machine de chien, et une machine de chienne l'une auprès de l'autre, il pourra en résulter une troisième petite machine. Au lieu que deux montres seront l'une auprès de l'autre toute leur vie sans jamais faire une troisième montre."

C'est là un argument d'ordre biologique. Les animaux sont doués de ce que ne posséda jamais aucune machine, de la vie physiologique, laquelle implique la sensibilité et tous les genres d'activité qu'elle comporte.

Mais, comme l'observe Leibnitz, dans sa discussion avec Loeke, douées de la vie physiologique, les bêtes sont purement empiriques et ne se règlent que sur des exemples. Elles n'arrivent jamais à former des propositions nécessaires, au lieu que les hommes sont capables de science démonstrative. En quoi la faculté que les bêtes ont de faire des consécutions est inférieure à la raison qui est dans l'homme. Ces consécutions sont purement comme celles des simples empiriques qui prétendent que ce qui est arrivé quelquefois, arrivera encore dans un cas où ce qui les frappe est pareil, sans être pour cela capables de juger si les mêmes causes subsistent."

"C'est pour cela, ajoute le philosophe de Leipzig, qu'il est si aisé à l'homme d'attraper les bêtes (1).

Les consécutions et associations d'images ne sont qu'une *ombre* de raisonnement, "c'est-à-dire ne sont qu'une consécution d'imaginations et un passage d'une image à une autre, parce que dans une rencontre nouvelle qui parait semblable à la précédente, elles (les bêtes) s'attendent de nouveau à ce qu'elles y ont trouvé joint autrefois" (2).

Bossuet a, de son côté, magistralement traité la question, au chapitre V de son traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même.*

Malgré tout, le grand public, et non seulement lui mais aussi et surtout la plupart des professionnels des sciences naturelles, en sont toujours restés au mode de raisonnement du bon LaFontaine, varié d'ailleurs de mille exemples et anecdotes de toute sorte. Sans remonter plus haut que le siècle précedent, Frédéric Cuvier, le frère

---

1—Leibnitz, *Nouveaux essais sur l'entendement humain,* en réponse aux *Essais* de Locke. Edition avec Introduction et notes, par Paul Janet, t. 1er, Ladrange, 1866.

2—*Ibid.*

de l'illustre naturaliste Georges, et naturaliste lui-même, Pierre Flourens, Emile Blanchard, Romanes, John Lubbock, d'autres encore, et jusqu'au vénérable et spiritualiste Quatrefages lui-même se fondent tous, pour accorder l'intelligence et le raisonnement aux animaux, sur des récits et des exemples analogues à ceux qu'invoque notre immortel fabuliste.

M. de Quatrefages, cependant, s'appuyait en outre sur la considération du langage des animaux. Car les animaux, en effet, ont aussi un langage ; mais l'illustre adversaire de Darwin ne s'est pas rendu compte de la différence fondamentale qui sépare le langage purement sensitif des animaux (gestes, cris, attitudes variant suivant les espèces et suivant la passion du moment) du langage rationnel de l'homme ayant son expression la plus parfaite dans la parole articulée.

L'âme animale est essentiellement faite de sensibilité et comprend, outre les instincts nécessaires à la conservation individuelle ou spécifique, la connaissance des faits et des objets telle que la peuvent révéler les divers sens, mais sans aller plus loin, c'est-à-dire sans en abstraire l'idée.

Le mot *intelligence* ne peut être,—appliqué à l'animalité—, qu'une sorte de métaphore, tout au plus une expression analogique, dont on complètera la véritable physionomie par l'épithète de *sensitive*. Sous cette réserve il est permis de dire que la bête possède, à un degré plus ou moins élevé suivant les espèces, une "intelligence sensitive et purement concrète", l'homme seul possédant l'intelligence raisonnée et abstractive, l'intelligence proprement dite, en un mot, manifestée par la parole articulée.

C'est ce que LaFontaine n'avait guère mieux compris que Descartes—encore que moins éloigné de la vérité sous ce rapport,—la sensibilité rendant pleinement compte de ces soi-disant machines "qui aiment, qui ont une élection pour quelqu'un, des machines qui sont jalouses, des machines qui craignent", en un mot, qui sont sujettes à toutes les passions, comme l'exposait si finement la marquise de Sévigné.

JEAN D'ESTIENNE.

" CONSIGNES DE GUERRE " (1)

L'affreuse guerre, qui a précipité tant de peuples sur les champs de bataille, absorbe toutes les ressources et concentre toutes les énergies des nations. Les bras, les cœurs et les cerveaux sont mobilisés au service du drapeau. La plume bataille comme l'épée, et la littérature est au front.

En voici un exemple frappant. Le vaillant et distingué pasteur de l'Eglise de Châlons a voulu grouper en un volume les paroles et les écrits où, depuis un an, s'est épanouie sa très haute pensée, et ont éclaté avec ses exhortations d'apôtre, ses angoisses et ses espoirs de patriote. Pour nouer cette gerbe il a choisi un titre où se font bien voir les soucis de l'heure présente: *Consignes de Guerre.*

Et comme c'est bien cela! Cette parole et cette plume, dont tous connaissent l'élégance nerveuse et souple, la chaleur douce et pénétrante, la finesse aimable et clairvoyante, se chargent d'émotions qui les font vibrer avec une singulière vigueur. On y entend comme des crépitements de mitrailleuse, on y voit briller des reflets d'acier.

Lisez ces pages, et il vous paraîtra qu'on ne pouvait vraiment leur trouver un titre plus convenable. Admirables cris de ralliement autour de la vérité, que l'on plante fièrement comme un drapeau, sur les hauteurs imprenables de l'histoire, de la raison et de la foi; harangues vigoureuses où sont montrés et affirmés en des raccourcis saisissants les gloires historiques de la France et les devoirs qui s'imposent aux Français; exhortations vibrantes, et souvent héroïques que la situation impose à tous les enfants de la patrie; chants de vie et de résurrection sur les tombes où la guerre a couché tant de héros, et d'où montent vers les vivants de si réconfortantes leçons: voilà ce que sont les discours de Monseigneur Tissier.

1—Par Monseigneur Tissier, évêque de Châlons, P. Téqui. édit. Paris,

Et pour achever de piquer la curiosité des lecteurs, et inspirer à plusieurs la salutaire pensée de les lire, je donnerai le titre que portent quelques-unes de ces *Consignes de guerre* : « La grande pitié.—Croire et servir.—La tâche sacerdotale.—Toujours debout!—Jusqu'au bout de sa croyance.—Gloire aux soldats.—Soyez forts!—Cœur de Jésus, sauvez la France!—La prière des enfants de France.—Qu'ils reposent en paix! »

Vous tous, qui avez la noble ambition de combattre pour assurer le triomphe de l'Eglise et de Jésus-Christ, prenez et lisez. Ce livre vous apprendra la science et vous inspirera le courage qui font les soldats victorieux.

P. E. R.

PAGES ROMAINES

DEUILS DU SACRÉ COLLÈGE.—ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE PIE X.—DÉCLARATION DE GUERRE À LA TURQUIE.

Le Romain le moins superstitieux vous affirmera avec une conviction que rien n'ébranlera que les cardinaux meurent toujours par groupe de trois.—C'est ce qu'on appelle la *terna cardinalizia.*—On attribue même à ce sujet une curieuse boutade au célèbre cardinal Jacques Antonelli, secrétaire d'Etat de Pie IX. Pendant le cours d'une maladie qui n'avait cependant rien de bien grave, il apprit la mort de deux de ses collègues dans le cardinalat, et c'en fut assez pour accroître rapidement son mal par les inquiétudes que lui donna l'appréhension de complèter lui-même le chiffre traditionnel du groupe. Aussi raconte-t-on que lorsque la mort imprévue d'un cardinal décédé subitement lui fut annoncée, il s'écria dans une émotion joyeuse qui fut le remède le plus efficace de son mal : "Dieu soit loué, le troisième a été trouvé."

La dernière terna s'est ouverte le 18 août pour se clôturer le 16 septembre, enlevant au Sacré-Collège les cardinaux Serafino Vannutelli, Claude Vaszari, Benedetto Lorenzelli.

Le premier était évêque d'Ostie, Porto et Santa Rufina, doyen du Sacré-Collège et Grand Pénitencier. Il était né à Genazzano, diocèse de Palestrina, le 26 novembre 1834. Après avoir couronné ses études au collège Capranica par les doctorats en philosophie, en théologie, en l'un et l'autre droit, il fut ordonné prêtre le 23 décembre 1860 par le cardinal Patrizzi, et nommé successivement professeur de droit au Séminaire Romain, de théologie, au séminaire du Vatican. Bénéficier de Saint-Pierre en 1863, il partait l'année suivante pour l'Amérique, en qualité d'auditeur auprès de Mgr Meglia, nommé nonce à Mexico près l'empereur Maximilien dont la malheureuse fin le ramena bientôt en Europe. Toujours à titre d'auditeur il fut alors envoyé à Munich. Promu archevêque titulaire de Nicée, en 1869, il fut accrédité près de Garcia Moreno, remplissant les fonctions de délégué apostolique à l'Equateur, à la Colombie et au Pérou. Transféré à Bruxelles, en qualité de nonce, en 1878, il eut la douleur de ne pouvoir conjurer la rupture des rapports du gouvernement belge avec le Saint-Siège, par suite de l'attitude que le ministre Frère-Orban, franc-maçon, avait prise dans la question scolaire. Pendant sa nonciature à Vienne (1880-1887), il fut témoin de la mort du comte de Chambord, en 1883; deux ans plus tard, il présida les fêtes du millième anniversaire de la conversion des Slaves. Créé cardinal du titre de Sainte-Sabine, le 14 mars 1887, il reçut le chapeau le 27 mai suivant, et opta le 11 février 1889 pour le titre de Saint-Jérome des Esclavons. Le 16 janvier 1893, Léon XIII le préconisa archevêque de Bologne, mais il ne prit jamais possession de ce siége épiscopal, car le 12 juin de la même année, l'évêché suburbicaire de Frascati étant devenu vacant par la mort du cardinal Zigliara, l'Eminentissime Vannutelli, usant du droit que lui donnait son ancienneté dans la Curie, opta pour le siège de Frascati et passa ainsi à l'ordre des cardinaux évêques.

Successivement Secrétaire des Mémoriaux et des Brefs, Préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers, de l'Index, Secrétaire du Saint-Office, Grand Pénitencier, Préfet de la Congrégation cérémoniale, Protecteur de l'Ordre souverain de Malte, le 22 juin 1903, il échangeait l'évêché de Frascati pour celui de Porto et Santa Rufina, en sa qualité de sous-doyen du Sacré-Collège, et succédant dans le décanat au cardinal Oreglia di Santo Stefano, il unit à son siège de Porto celui d'Ostie.

La sûreté de sa doctrine, l'intégrité de sa vie, le tact qu'il mettait dans toutes les affaires dont il s'occupait, sa grande affabilité envers tous lui ménagèrent bien des voix au premier scrutin du conclave réuni pour donner un successeur à Léon XIII; mais son humilité se hâta de déclarer qu'il n'accepterait jamais une telle succession. Il préféra aider ses collègues à vaincre les répugnances du cardinal Sarto, et à donner au monde le grand pontificat de Pie X. Quoi d'étonnant que Benoît XV, écrivant à son frère le cardinal Vincent Vannutelli au lendemain de sa mort, ait dit qu'une telle disparition était "un vrai deuil pour l'Eglise entière que le défunt servait toujours avec intelligence et amour."

Le 3 septembre, nouveau deuil pour le Sacré-Collège par suite de la mort du cardinal Claude Vaszary, de l'ordre des Benedictins. Descendant d'une vieille et noble famille, il était originaire de Keraszthel, diocèse de Veszprem, (le

12 février 1832.) Après avoir fait profession chez les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Martin, au Mont Sacré de Pennonie, il fut ordonné prêtre le 26 mai 1857. Nommé archi-abbé de son abbaye, le 28 avril 1883 et président de l'Ordre de saint Benoît de Hongrie, il fut élu archevêque de Gran, le 13 décembre 1891, à la mort du cardinal Simor, et sacré le 7 février 1892. Un an plus tard, le 16 janvier 1893, Léon XIII le nommait cardinal, et en lui donnant le chapeau dans le consistoire du 15 juin de la même année, il lui assignait le titre des S S. Sylvestre et Martin *ai monti*. Prince-archevêque de Gran, Primat de Hongrie, il démissionna en novembre 1912, dans le crainte que ses nombreuses infirmités qui l'empêchaient de remplir bien des devoirs de sa charge ne fussent un obstacle au bien des âmes qui lui étaient confiéés.

Par cette mort, l'Ordre de saint Benoît n'a plus que deux représentants dans le Sacré-Collège, l'un italien, l'autre anglais.

Le 16 septembre, le nombre fatidique de trois se complétait par le décès du cardinal Benoît Lorenzelli, survenue à San Miniato, Florence.

Né à *Badi*, dans *l'Appennino Pistoiese*. non loin de la *Porretta*, le 11 mai 1853, il fit ses premières études au séminaire de Bologne, et s'en vint ensuite, en 1870, prendre à Rome son doctorat en l'un et l'autre droit. S'adonnant plus particulièrement, dans la suite, aux études philosophiques, il occupa avec grand succès la chair de philosophie au collège de la Propagande, et fut nommé en 1884 le premier recteur du Collège Bohémien que Léon XIII venait de créer. Après un voyage à Vienne, en qualité d'ablégat pour porter la barrette au cardinal Schœnborn, sa nomination de Prélat Référendaire de la Signature, de consulteur de la congrégation chargée de reviser les conciles provinciaux, il fut envoyé comme internonce près des cours de Hollande et de Luxembourg, le 30 mai 1893, avec le titre de protonotaire apostolique. Les soucis de sa nouvelle charge le préoccupèrent moins que ses études philosophiques, pour lesquelles il avait évidemment beaucoup plus d'aptitude que pour la diplomatie, et pendant son séjour en Hollande, il publia la seconde édition de son ouvrage : *Philosophiae theoreticæ institutiones secundum doctrinas Aristotelis et Divi Thomæ Aquinatis*.

Le 7 octobre 1896, il était élu archevêque titulaire de Sardi, et nommé nonce à Munich. Deux ans plus tard, il était transféré à la nonciature de Paris, vacante par suite de la mort de Mgr Clari.

Accrédité auprès d'un gouvernement sectaire qui, avec une hypocrisie sans pareille, avait lentement préparé la dispersion des forces les plus vives de l'Eglise de France, en protestant toujours de son respect pour la religion. il manqua à Mgr Lorenzelli d'avoir l'habileté diplomatique que déploya Consalvi traitant avec Bonaparte et les hommes de la grande révolution pour déjouer les calculs de ceux qui, après lui avoir fait mille promesses, en retour des concessions qu'ils sollicitaient, lui signèrent ses passeports quand il jugèrent le moment venu de pouvoir impunément briser avec Rome.

Revenu en Italie, le 14 novembre 1904, il fut élu archevêque de Lucques, et trois ans plus tard, nommé cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, le

15 avril 1907. Demissionnant de son archevêché, en avril 1910, il se retira à Rome, se consacrant de nouveau à ses chères études philosophiques qui furent la passion de sa vie, et devint Préfet de la Congrégation des Etudes.

***

C'est au milieu de ces deuils du Sacré Collège que le premier anniversaire de la mort de Pie X a été célébré. Il a été l'occasion d'un véritable et spontané plébiscite de regrets et d'admiration dans toute l'Italie.

Sous ce titre "XX Août", *L'Osservatore Romano* écrivait à cette occasion : "Voilà un an que le doux et saint Pontife qui pendant deux lustres gouverna l'Eglise, illuminant l'univers des rayons de ses grandes vertus, fermait ses yeux lassés de voir le lamentable spectacle du cruel conflit qui désole la terre.

"Depuis un an Pie X repose dans les grottes sacrées du Vatican, près de la tombe vénérée du Prince des Apôtres; mais sa chère image reste vivante dans l'esprit et le cœur de tous ses fils qui, nombreux et pleins de respect, viennent se prosterner devant le marbre qui recouvre ses restes inanimés. Il vit et il vivra dans le souvenir affectueux de tant de malheureux qu'il secourut avec tant de commisération, de tant d'œuvres qu'il entreprit, qu'il acheva pour la grandeur du culte, pour les besoins spirituels du peuple, pour l'éducation et l'assistance de tant d'orphelins. Il vit et il vivra dans tant d'autres œuvres splendides que son successeur se plait à continuer"..

Et l'*Osservatore Romano* termine ainsi son remarquable article :

"Grande âme de Pie, qui dans les joies immortelles reçois la récompense de tes vertus sacerdotales, et la compensation des tristesses que tu supportas ici bas, aujourd'hui, en ce premier anniversaire de ton départ de cette terre d'exil, reçois l'hommage respectueux et dévôt du souvenir affectueux de tes fils, écoute leurs prières, et jette un regard favorable sur celui que tu élevas toi-même à une si auguste dignité, et que la Providence choisit à son tour pour être, après toi, le Maître, le Pasteur, le Père de la grande famille chrétienne. Prête-lui ton aide, donne-lui ta puissante intercession auprès du Très-Haut, implore de Dieu le succès de l'œuvre sainte qu'il a entreprise. Tu le vois, ô Pie, les larmes dont ton successeur cherche à tarir la source sont celles des peuples, dont toi-même tu fus le Père. Lui n'a qu'un désir, les reconcilier entre eux, en les invitant à se donner ce baiser de la fraternité que le Redempteur a voulu établir parmi les hommes au prix de son sang. Toi, du haut du Ciel, en même temps que lui sur la terre, réalisez à vous deux la grande œuvre de la paix universelle, afin que l'humanité reconnaissante, unissant dans son amour les noms augustes de Pie et de Benoît, salue dans le premier la Victime de propitiation, et dans le second l'Ange messager de la paix."

Et ce n'étaient point là des phrases d'une rhétorique protocolaire, à l'anniversaire de la mort d'un pape, mais bien les expressions des sentiments qui animaient Rome et la chrétienté à l'anniversaire de la mort de celui que la presse italienne appelait, *grande, mite, sapiente, beneamato Pontifice Pio X.*

Aussi, pendant toute la matinée du 20 août et des jours suivants, à la suite du cardinal Merry del Val, qui s'était réservé la consolation d'être le premier à célèbrer la sainte messe auprès du tombeau de Pie X, quantité de prêtres se sont disputé la consolation d'offrir le saint sacrifice près des restes mortels du regretté Pontife; les diverses sociétés catholiques de Rome ont organisé et accompli des pélerinages à la tombe du grand Pape, et dans presque toutes les églises de la cité pontificale, les fidèles sont venus en grand nombre assister aux services solennels qu'on y célébrait. l'Italie rivalisa avec la capitale, en cette pieuse circonstance, et à Riese, pays natal de Pie X, non moins que dans les diverses villes où il exerça le ministère, ce furent partout une union de prières et un concert de louanges, c'est-à-dire, ce fut l'affirmation universelle de la vénération de tous envers celui qui n'eut jamais que l'ambition de s'oublier pour travailler avec toute son énergie à tout refaire dans le Christ.

***

C'est en ces jours de tristes souvenirs que l'Italie déclarait la guerre à la Turquie, mettant ainsi fin à une situation qui semblait anormale à tous ceux qui ignoraient les négociations de l'Italie avec la Porte pour rapatrier les sept ou huit mille Italiens résidant en Asie Mineure, et, pour la plupart, réservistes répondant à l'appel de la Métropole.

En déclarant la guerre à la Turquie, l'Italie dissipait les doutes qui persistaient toujours dans certains esprits, sur les limites du concours que l'Italie apportait à la Triple-Entente. L'Italie semblait aux gens défiants combattre exclusivement pour les terres qu'elle a toujours considérées comme lui appartenant et qu'elle entend enfin arracher au joug de l'Autriche. En étendant à d'autres fronts que celui de sa propre frontière la participation de son armée, l'Italie prouve que, dans la Quadruple Entente, elle agit selon les vues générales et non pas seulement dans son intérêt particulier.

La circulaire, par laquelle l'Italie annonce aux puissances la déclaration de guerre à la Turquie, déclare que dès la signature du traité de Lausanne, la Porte a violé elle-même ce traité, et que, depuis, ces violations n'ont jamais cessé.

Le gouvernement ottoman n'a, en effet, jamais adopté sérieusement une mesure quelconque pour faire cesser immédiatement en Lybie les actes d'hostilité, conformément à ses engagements. Il n'a rien fait pour la libération des prisonniers de guerre italiens.

Des militaires ottomans restés en Lybie ont été maintenus sous le commandement des mêmes officiers, continuant à employer le drapeau ottoman et gardant leurs fusils et leur canons, Enver Bey, a dirigé, en Afrique les hostilités contre l'armée italienne jusqu'à la fin de novembre 1912; Azin Bey n'a quitté cette région qu'en juin 1913. La manière dont l'un et l'autre ont été traités en rentrant en Turquie est une preuve que leurs actes étaient approuvés par le gouvernement turc.

Après le départ de ces deux chefs, plus de cent officiers turcs sont arrivés en Cyrénaïque pour y commander les insurgés.

En plus, malgré les déclarations contraires, la guerre sainte de 1914 a été proclamée également contre les Italiens en Afrique. Les relations de paix que le gouvernement italien avait cru pouvoir établir, après le traité de Lausanne avec la Porte, n'existaient pas, par la faute de celle-ci, entre les deux pays. En plus encore, le gouvernement ottoman a commis tout récemment des violations flagrantes des droits, des intérêts et de la liberté même des citoyens italiens dans l'émpire, sans que des réclamations des plus énergiques présentées à ce sujet par l'Italie aient eu quelque valeur.

En présence des tergiversations, du gouvernant ottoman, concernant notamment la libre sortie des citoyens italiens de l'Asie-Mineure, ces réclamations furent finalement faites sous forme d'ultimatum renfermant quatre demandes :

1. Que les Italiens pussent partir librement de Beyrouth;
2. Que les Italiens de Smyrne fussent libres de partir *via* Zigagio ;
3. Que le gouvernement ottoman laissât s'embarquer librement les Italiens à Mersina, Alexandrette, Caïffa, Jaffa ;
4. Que les autorités locales de l'intérieur renonçassent à l'opposition qu'elles formaient au départ des sujets italiens se dirigeant vers le littoral et tâchassent, au contraire, de faciliter leur voyage.

La Porte promit tout et ne tint aucun de ses engagements.

La guerre était inévitable: elle fut déclarée.

Don Paolo Agosto.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

La vie héroïque. Conférence du P. SERTILLANGES.—*Le martyre du clergé français*. Par l'abbé GRISELLES.—*La Basilique dévastée*, par VINDEX;—*Les Barbares à la trouée des Vosges*, par Louis COLIN.—*Le Supplice de Louvain*. Par Raoul NARSY.

Tous ces ouvrages sont édités par Bloud et Gay, 7 place St-Sulpice, Paris.

Le Danger pour l'Eglise est en Allemagne. Par le chan. GAUDEAU. Bureaux de la "Foi catholique", 25 rue Vaneau, Paris.

La Conversion d'un Catholique germanophile. Par R. JOHANNET. Bibliothèque des ouvrages documentaires. 16 rue Alph. Daudet. Paris.

Echos de la Guerre, par l'abbé GORSE. P. Téqui, lib.-édit. 82 rue Bonaparte, Paris.

On reprochait naguère aux alliés de laisser l'Allemagne empoisonner l'opinion, chez les neutres, au moyen de brochures mensongères répandues a foison. Ce reproche ne serait plus actuellement de mise, car des travaux nombreux et solidement documentés ont, grâces à Dieu, réussi à porter la lumière sur les causes véritables de la guerre et sur la manière barbare dont les Austro-Allemands la conduisent. On peut affirmer qu'aujourd'hui, en Amérique, du moins, le public possède les moyens de se former un jugement équitable sur la question.

Nous avons sous les yeux plusieurs ouvrages d'importance diverse dont il convient de rendre compte.

Commençons par la conférence intitulée *La vie héroïque*, du P. Sertillanges, prêchée l'automne dernier à la Madeleine.—Ce n'est point un travail documentaire. Dans un style oratoire, l'auteur, après avoir éloquemment protesté contre le bombardement de la cathédrale de Reims, affirme que la France, dans cette guerre, venge la justice outragée par la violence brutale incarnée dans l'Allemagne.

Le Martyre dn clergé français, de l'abbé Griselles est une brochure où sont transcrits des récits, recueillis un peu partout, de la mort d'une dizaine de prêtres français martyrisés par les Allemands.

La Basilique dévastée. Dans cette brochure cet raconté le sacrilège bombardeNent de la cathédrale de Reims, et sont consignées les diverses protestations officielles contre cet attentat.

Les Barbares à la trouée des Vosges. Voici un livre palpitant d'intérêt. C'est tout simplement une enquête faite par l'auteur dans les six cantons et trente quatre paroisses des Vosges qui subirent, du 25 août au 11 septembre 1914, les horreurs de l'invasion. L'enquêteur n'a fait que copier les témoignages ou les rapports des divers curés, lesquels jouèrent, pour la plupart, un rôle héroïque dans ces jours tragiques. De l'enquête il ressort que les Boches, s'ils oublièrent, dans de rares circonstances, leurs traditions de meurtre et de violence, se montrèrent, en revanche, invariablement fidèles à celles de pillage et de grossièreté.

On regrette que le style de ces pages soit par trop inégal.

Le supplice de Louvain. Ce travail se divise en deux parties : récit des évènements, et documents à l'appui. Cet ouvrage revêt, précisement à cause de ces documents, un caractère de grande valeur historique, car il démontre, sans con-

testation sérieuse possible, non seulement la réalité du crime, mais encore la responsabilité qui en incombe au gouvernement allemand.

Le danger pour l'Eglise est en Allemagne. Les Allemands et les Français se font, autant par la plume que par l'épée, une guerre sans merci. On constate, sans surprise, hélas! mais non sans regret, que les catholiques des deux nations adverses recourent à des arguments d'ordre religieux fort regrettables. Si l'on en croyait les Allemands, les Français seraient une nation païenne et areligieuse dont le triomphe entraînerait la révolution universelle. Les Français, de leur côté, prétendent que l'impiété est allemande et que la foi est latine et française. Le chanoine Gaudeau va jusqu'à dire que, "humainement parlant, une victoire allemande serait la fin de l'Eglise, la fin de toute religion et de toute moralité dans le monde." Ne calomnions personne. Kant n'a pas engendré Voltaire qui était plus vieux que lui de trente ans. Chaque peuple à son *mea culpa* à faire. *Si non pœnitentiam egeritis omnes simul peribitis.* Luc. XIII. 5.

La conversion d'un catholique germanophile.—M. Prum est un luxembourgeois, chef du parti catholique dans son pays. Entiché jadis de germanisme, à cause de la méfiance que lui inspirait la France anticléricale, et de l'admiration qu'il éprouvait pour le Centre catholique allemand, le spectacle de la barbarie germanique et des atrocités dont la malheureuse Belgique est victime l'a complètement couverti. Dans une lettre ouverte à M. Matthias Erzberger, le *leader* actuel du Centre, il fait le procès de ce parti dégénéré qui, par un patriotisme mal entendu, approuve les crimes des soldats du Kaiser. Le traducteur de cette lettre fameuse, qui a fait le tour de l'Europe, appuie, par de nombreux documents, la thèse de la décatholicisation du Centre.

Echos de la Guerre.—Cet ouvrage est un essai d'histoire générale de la guerre pendant ses premiers mois ou plutôt pendant sa première année. Il lui manque sans doute le calme et les proportions que l'on demande à un récit historique définitif, que le temps et l'éloignement seuls peuvent donner ; il lui manque encore la connaissance et la description exacte des faits de guerre que la prudence la plus élémentaire ne permettrait pas de divulguer avant la fin des hostilités. Mais ce que l'on sait suffit d'ores et déjà pour intéresser et passionner le lecteur. Soit qu'il traite de la préparation éloignée de l'Allemagne à une agression préméditée, soit qu'il raconte l'invasion de la Belgique, nos premières défaites, le *miracle* de la Marne et notre résistance victorieuse sur les rives de l'Yser et de l'Aisne, l'auteur nous tient perpétuellement en suspens. Ses deux derniers chapitres sur l'héroïsme du soldat français et du clergé sont bien faits pour nous consoler et nous donner confiance dans l'issue finale du terrible conflit.

Fr. A. cap.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

La dernière parue des *Editions* de l'Action Sociale Catholique mérite d'être signalée plus particulièrement à l'attention de nos lecteurs. C'est la Lettre pastorale de S. E. le Cardinal Bégin à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales. On ne saurait trouver souvenir plus approprié et en même temps plus utile et salutaire que cette mignonne mais substantielle brochure de 64 pages, ornée du portrait de notre bien-aimé Cardinal, et qui renferme les avis paternels qu'il

donne à son clergé et à ses ouailles à cette heure solennelle où, comme du sommet d'une montagne, il contemple le spectacle des longues années de sa vie sacerdotale et épiscopale, et entrevoit, dgns la clarté radieuse de l'éternité qui s'approche, les joies de la récompense de sa longue et fructueuse carrière apostolique. Dans la seconde partie qui s'adresse aux fidèles, il est traité de notre *vocation*, de nos *conquêtes*, de nos *protecteurs*, de nos *dangers*. La seule énumération de ces titres indique suffisamment l'importance et l'opportunité de ce grave document. L. L.

Hormisdas MAGNAN.—*Notes historiques sur la banlieue de Québec. Le quartier Belvédère. La paroisse de Notre-Dame dn Chemin.*—Brochure gr. in-8 de 38 pages illustrée de 16 photogravures hors texte. Québec, 1915.— L'auteur a cédé à une heureuse inspiration en publiant sous une forme attrayante et plus accessible ses notes parues dans le *Bulletin des Recherches historiques*, Bien que, relativement nouveau comme quartier résidentiel, cette partie de la banlieue de Québec est célèbre depuis longtemps dans les annales de nos gloires nationales, puisqu'elle comprend le site de la victoire mémorable de Sainte Foy, dernier fait d'armes de la guerre de Sept Ans.

L'abbé J.-A. NORMANDEAU, prêtre colonisateur. L'*Alberta centrale*, 30 pages in-16 ; *La paroisse Albertaine*, 24 pages in-16, avec carte régionale en noir. Montréal, 1914 et 1915.—Voilà, à notre humble avis, de la saine et loyale propagande de colonisation Nous avons lieu de croire qu'elle n'a déçu ni ne decevra personne, et qu'elle compte déjà des résultats satisfaisants. Ces résultats ou nous les exposait, l'hiver dernier, dans une conférence donnée à l'Institut Canadien de Québec par un jeune religieux, patriote intelligent et éclairé, fondateur d'une œuvre d'éducation secondaire pleine de vitalité et de promesses dans une des capitales de l'Ouest canadien. La première de ces deux brochures, également riches en information bien que très modestes d'apparence, est déjà épuisée. C'est dommage, car sous forme de petit catéchisme, elle répond clairement à toutes les questions que peut raisonnablement poser tout aspirant à la vie de colon. La seconde plaquette contient une thèse brève et simple, mais concluante en faveur de l'œuvre de la colonisation en général, et du choix de l'Alberta, en particulier, comme patrie nouvelle. Le Gouvernement a été bien inspiré en confiant à l'auteur de ces livrets de proprgande la tâche importante de fortifier, dans cette région pleine d'avenir, l'élément franco-canadien. Le but élévé que vise le missionnaire colonisateur et le dévouement aussi désintéressé qu'intelligent qu'il consacre à cette œuvre éminément patriotique, assureront là-bas la création d'un centre de plus de loyauté à la Couronne, de stabilité sociale, de foi et de morale chrétiennes.—L. L.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice ; ceux dont on ne nons aura envoyé qu'un seul exemplaire seront mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus."

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le Chan. L. LINDSAY.

Imprimerie de L'ÉVÈNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

48[1]

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV NOVEMBRE 1915 No 11

TROIS SIÈCLES DE FOI

1615-1915

INEFFABILIS. DONI. MEMORES
QUOD. VERBI. VITAE. NUNTII
EJUSDEM. NOBILISSIMÆ. ARBORIS. SURCULI
HISTORIÆ. PRIMORDIIS. GALLIÆ, NOVÆ. ORIS. APPULSI,
SYLVICOLIS. ATTULERE
IN. SUDORE. ET. SANGUINE. GERMEN. FIDEI. SERENTES
GRANUM. SINAPIS
QUOD. IN. MAXIMUM. OLUS. NUNC. CREVIT
INNUMERAS. CŒLI. AVES. PATULO. SUB. TEGMINE. TUTANS
CANADIENSES. FIDELES
TANTI. BENEFICII. HÆREDES
SERAPHICI. PATRIS. NOMEN
TOT. GENEROSIS. FILIIS. CELEBRATUM
D. O. M.
GRATIAS. AGENTES
RITE. EXALTANT

X.

Se souvenant du don ineffable que des messagers de la parole de vie, " rejetons du même arbre très noble ", abordant aux rives de la Nouvelle-France aux origines de son histoire, apportèrent aux habitants de la forêt, dans la sueur et le sang semant le germe de la Foi, grain de senevé, devenu aujourd'hui un grand arbre qui abrite des oiseaux du ciel sans nombre sous sa large ramure, les Canadiens fidèles, héritiers d'un tel bienfait, rendant grâces à Dieu très bon et très grand, exaltent à bon droit le nom du Père Séraphique illustré par tant de nobles fils.

LE MIRACLE CANADIEN

À PROPOS DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FOI AU CANADA

Nous célébrons cette année le Tricentenaire de l'établissement de la foi au Canada; et nulle fête n'est mieux justifiée que celle-là, car s'il est vrai que la Providence veille sur tous les peuples, il semble, néanmoins, qu'elle a couvert notre patrie d'une spéciale protection.

Est-ce à dire que la date de 1615 marque l'apparition au Canada des premiers prêtres catholiques et la célébration sur nos rivages de la première messe, comme quelques uns se l'imaginent? Nullement.

Depuis longtemps, déjà, de nombreux pêcheurs européens, les Basques surtout, Espagnols et Français, fréquentaient nos parages. Les bancs de Terre-Neuve, l'île de ce nom, le Labrador, Tadoussac, la Gaspésie, les Provinces Maritimes, étaient visités chaque année par de hardis marins qu'accompagnaient parfois des chapelains. Jacques Cartier, dans son voyage de 1534 à Québec, fait mention de ses deux aumôniers et des messes qu'ils célèbrent. Mais ni les découvreurs ni les pêcheurs de morue, ni les traiteurs de fourrures ne songeaient à s'établir dans le pays. Aussitôt close la saison d'été, leurs navires chargés de précieuses cargaisons reprenaient le chemin de l'Europe.

Il est vrai que, en Acadie, des établissements stables, avec colons et missionnaires, furent commencés dès les premières années du dix-septième siècle. Mais ces essais mal venus n'aboutirent qu'à des désastres.

L'on a donc raison de fixer à la fondation de Québec par Champlain, en 1608, l'origine officielle de la colonie, et à l'arrivée des Récollets, en 1615, la date définitive de l'établissement de la foi au Canada.

I

1615 - 1915 : Trois siècles ! Ces trois siècles ne comptent que pour un instant dans la vie de l'humanité. Ils suffirent pourtant à nos aïeux pour se faire une glorieuse et pathétique histoire et pour opérer dans notre pays une merveilleuse transformation. Si Champlain revenait parmi nous, reconnaîtrait-il les immenses solitudes boisées que, dans ses voyages de 1613 et de 1615, il découvrit et révéla au monde civilisé? Assurément non.

Représentons-le nous naviguant lentement, à la voile et à la rame, sur ce Saint-Laurent que, aujourd'hui, les plus lourds paquebots remontent et descendent avec tant de facilité. Parvenu à l'île de Montréal, il échange sa chaloupe pour deux canots d'écorce, et se lance, avec cinq compagnons d'aventure, sur l'Ottawa (27 mai 1513).

Il atteint bientôt un lac que dominent deux montagnes. Il franchit péniblement le portage du Long Sault. Il rencontre, à la pointe aux Chênes sur le lac de l'Orignal, la tribu indienne des Kinoucheperini qui lui fournissent un nouveau guide. Il découvre un peu plus loin deux rivières qui baignent le territoire de la Petite Nation des Algonquins. Il parvient à l'embouchure d'un puissant cours d'eau, la Gatineau. Presque en face de la Gatineau, il admire de merveilleuses chutes qu'il compare à un blanc rideau sous la voûte écumante duquel les Indiens s'abritaient. Il n'a plus qu'un détour à faire pour se trouver devant la cataracte des Chaudières qui devait faire, deux siècles plus tard, la fortune d'Ottawa. C'était un portage célèbre, et les Sauvages qui passaient par là ne manquaient pas d'offrir un sacrifice à la divinité du lieu. C'était aussi un passage dangereux, plein de terreurs, où fréquemment les Iroquois s'embusquaient. Mais écoutons le récit de Champlain lui-même : "Nous passâmes un saut qui est large de demi lieue et descend de six à sept brasses de haut. Il y a quantité de petites îles qui ne sont que rochers âpres et difficiles, couverts de méchants petits bois. L'eau tombe à un endroit de telle impétuosité sur un rocher, qu'il s'y est cavé, par succession de temps, un large et profond bassin; si bien que l'eau courant là-dedans circulairement et, au milieu y faisant de gros bouillons, à fait que les sauvages l'appellent *Asticou*,

qui veut dire Chaudière. Cette chute d'eau mène un tel bruit dans ce bassin que l'on l'entend de plus de deux lieues."

De la Chaudière Champlain portagea, sur le Richmond Road actuel devant le couvent des Capucins, jusqu'au lac d'Aylmer.

Mais laissons-le poursuivre sa route dans la direction de l'Ouest et des Grands Lasc......

Dans ces vastes territoires qui forment les provinces actuelles de Québec et d'Ontario combien d'hommes vivaient alors? Moins de cent mille, assurément, gens barbares, sans foi ni loi, misérables et à demi-nus, en proie aux guerres perpétuelles et aux souffrances périodiques de la famine.

Et voici que, aujourd'hui, sur les bords du Saint-Laurent et de l'Ottawa, d'innombrables clochers se mirent dans l'eau tranquille (j'en ai compté plus de cent soixante); voici que la forêt, repaire de l'Indien perfide, reculant sous les coups de cognée du défricheur, a fait place aux pâturages et aux champs de grain ; voici que trois grandes cités, Quebec, la ville historique, Montréal, l'opulente métropole, Ottawa, l'élégante capitale, se dressent superbement; voici que les affreux déserts d'autrefois ont été transformés par l'industrie et le travail de l'homme civilisé en des régions fertiles où vivent dans l'aisance et la liberté plus de cinq millions de chrétiens.

Tel est le contraste qu'offre notre pays à trois siècles de distance. Il faudrait être vraiment trop ingrat pour se refuser à reconnaître une bienveillance toute spéciale de la Providence à notre égard. *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris.*

J'irai plus loin, et je dirai que la protection divine s'est manifestée en notre faveur d'une façon qu'on peut légitimement appeler miraculeuse dans le cours de ces trois cents ans. Il s'est trouvé plusieurs circonstances de notre histoire où nous devions fatalement disparaître, en tant que nationalité distincte, si Dieu ne nous avait pris comme par la main pour nous tirer de l'abîme où nous tombions. Nous sommes vraiment les enfants du miracle.

Ces considérations que je veux développer sont bien faites pour raviver notre reconnaissance envers le Père céleste et notre foi en notre propre avenir. Les temps que nous traversons nous paraissent durs. Nos frères de l'Ouest et de l'Ontario sont cruellement per-

sécutés. Rassurons-nous cependant: nos aïeux ont passé par des crises autrement redoutables. Celui qui les a sauvés nous sauvera, car son bras n'est pas raccourci. Le miracle canadien se continuera. Ne sommes-nous pas les fils de la France immortelle?

II

Les commencements du Canada furent tellement chétifs et précaires qu'il fallut à Champlain une foi robuste pour ne pas désespérer de l'avenir. Les diverses Compagnies souveraines qui en avaient obtenu du roi la possession ne songeaient qu'à leur monopole commercial, et oubliaient le plus souvent leurs obligations quant à l'établissement des colons français dans le pays.

Mauvais calcul qui empêchait la colonie de se fortifier sans avancer les affaires de ces marchands avides. De fait, à part quelques cultures, une vingtaine d'arpents, entreprises par Louis Hébert, les Français ne comptaient pour leur subsistance que sur les vivres que, chaque année, les navires de traite leur apportaient de France. Voilà ce qui explique pourquoi lorsque, en juillet 1629, la flotte anglaise des frères Kertk se présenta devant le fort de Québec, la population de la colonie, cent familles environ, manquant de poudre et de pain, se trouva dans la nécessité d'accepter la capitulation honorable qu'on lui offrait. Tous ces malheureux prisonniers furent ramenés en France, sauf quatre familles et quelques individus, en tout vingt-deux personnes, qui demandèrent à rester au Canada.

Quel crève-cœur ce dut être pour Champlain de voir périr ainsi l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie!

Mais Dieu ne l'abandonna pas. La France avait alors un grand ministre, Richelieu. Celui-ci exigea des Anglais, au traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), la restitution du Canada; et Champlain, accompagné de deux cents nouveaux colons, rentra plein de joie, l'année suivante, dans l'habitation de Québec (24 mai, 1633). Il y mourut en paix, sans avoir eu le chagrin d'assister aux nouvelles épreuves par lesquelles allait passer la colonie. Ces épreuves, cette fois, lui vinrent des Sauvages.

On a fréquemment fait un grief à Champlain d'avoir, en arrivant à Québec, formé alliance avec les Algonquins et les Hurons, et lié partie avec eux contre les Iroquois.

Cette accusation est mal fondée. Outre que Champlain ne pouvait connaître l'avenir, il n'avait réellement pas le libre choix de ses alliances. Le premier soin qui s'imposât à lui en débarquant était de s'attirer les bonnes grâces des indigènes, sans le consentement desquels il lui eût été impossible de s'établir paisiblement, de commercer, de leur faire accepter le protectorat de la France et la religion chrétienne. Et, pour mériter ainsi l'amitié de ses nouveaux alliés, il lui fallait bien leur donner des gages en participant à leurs guerres. C'est ce que fit Champlain avec le succès que l'on sait. Il n'est que juste de dire que, depuis 1608 jusquà sa mort en 1635, il n'eut point à se repentir de son habile politique.

Ajoutons que, malgré les événements ultérieurs que nous allons raconter, la politique de Champlain et de ses successeurs, dans leurs rapports avec les sauvages, fut infiniment plus sage et plus chrétienne que celle des colons de la Nouvelle-Angleterre. La plupart des Indiens par nous convertis nous restèrent fidèles jusqu'à la fin.

Ceci établi, avouons que les Algonquins et les Hurons se montrèrent peu dignes de notre protection. Egalement incapables de garder la paix et de poursuivre une guerre, ils succombèrent sans honneur sous les coups des Iroquois, et faillirent nous entraîner dans leur ruine.

Chacun sait que les sauvages iroquois habitaient la rive sud du lac Ontario qui fait actuellement partie de la République Américaine. Les Hurons, de leur côté, étaient établis dans l'Ontario, autour du lac Simcoe et sur les bords de la baie Georgienne. Ils cultivaient le maïs et possédaient des villages très populeux, défendus par de fortes palissades. Ils comptèrent, dit-on, au temps de leur pleine prospérité, une vingtaine de mille âmes. En 1640, ils déclinaient déjà visiblement, mais en revanche, les efforts de leurs admirables missionnaires Jésuites donnèrent enfin des fruits. On assure que, lorsqu'ils succombèrent sous les coups des Iroquois, la plupart d'entre eux avaient reçu le baptême.

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de raconter la guerre qui, dans l'espace de quelques années et principalement en 1648 et 1649, anéantit, avec la nation huronne, celles du Pétun, des Neutres, et une bonne partie des tribus algonquines. Les Iroquois vainqueurs ravagèrent complètement la province d'Ontario et incorporèrent

à leur nation ceux de leurs adversaires qui échappèrent à la mort. A peine si quelques centaines de Hurons, guidés dans leur fuite par le Père Ragueneau, parvinrent sous les murs de Québec, 1650. Encore devaient-ils tomber, une partie du moins, 1655, sous les coups des implacables Iroquois. Le reste s'établit à Sillery, puis, plus tard, à la Jeune Lorette (Saint-Ambroise), où les descendants de cette nation puissante, soixante-dix familles environ, subsistent encore aujoud'hui.

La défaite de nos alliés porta un coup terrible aux Français qui, si nous en croyons Benjamin Sulte, ne dépassaient guère, en 1653, pour les trois districts de Montréal, des Trois Rivières et de Québec, le chiffre global de mille habitants.

Ivres de sang, les Iroquois vainqueurs firent irruption dans nos campagnes et tinrent les bourgs de Montréal et des Trois-Rivières étroitement bloqués. Personne ne pouvait s'aventurer au delà des palissades sans courir risque d'être enlevé. M. de Maisonneuve, voyant son fort en péril, partit pour la France en quête de secours. Le brave Duplessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, fut tué dans une sortie. Québec même fut insulté, et les Iroquois, passant sous ses canons, capturèrent les Hurons de l'Ile d'Orléans, sans que les Français osassent donner signe de vie. Un si déplorable état de choses se prolongea pendant une dizaine d'années. La mère-patrie semblait avoir abandonné ses enfants, et la pauvre colonie du Canada paraissait irrémédiablement perdue.

C'est alors que, pour la seconde fois, Dieu intervint visiblement dans nos affaires. Il se servit pour nous sauver de Louis XIV et de son grand ministre Colbert. Voici qu'en peu de temps tout change de face. En 1659, Monseigneur de Laval débarque à Québec et console par sa présence l'Eglise canadienne désolée; en 1660, Dollard des Ormeaux et ses héroïques compagnons tuent près de trois cents Iroquois au Long Sault et sauvent au prix de leur vie le fort de Montréal ; en 1665, le marquis de Tracy arrive au pays avec une armée, et porte la terreur jusque au fond du territoire des Cinq Nations qui se voient obligées de demander la paix. Pour comble de bonheur, des hommes comme de Courcelles, Frontenac et Talon sont mis à la tête de l'administration, et une foule de colons envoyés par Colbert donnent au defrichement de la forêt un élan qui ne devait plus

se ralentir.Le résultat de tous ces événements providentiels fut que, lorsque, en 1688, l'évêque de Québec, accablé de travaux et de mérites, se décida à prendre sa retraite, le Canada comptait 11,562 habitants, la plupart établis sur des terres. La colonie, fondée désormais sur des bases solides, pouvait regarder l'avenir avec assurance.

III

Il semble bien que l'épreuve soit la condition de toute grandeur et le signe visible que Dieu protège une œuvre. Il est certain, en tout cas, que nous n'en avons jamais manqué et, à peine les premières tourmentes étaient-elles apaisées et la prospérité naissait-elle sur les bords du Saint-Laurent, que de nouveau l'horizon politique s'assombrit.

Nous sommes à la fin du dix-septième siècle, en 1690. Les Iroquois, molestés par les gouverneurs de la Barre et Denonville, ont, depuis deux ans, envoyé des partis de guerre dans lous les districts de la colonie, et massacré, avec d'horribles raffinements de cruauté, les habitants de la paroisse de Lachine, aux portes mêmes de Montréal. Les Anglo-Américains, qui sont maintenant deux cent mille hommes, croient enfin arrivée l'heure depuis si longtemps attendue d'anéantir les douze mille colons français établis sur les bords de notre fleuve. Ils font un plan dont le succès leur paraît infaillible. Ils envahiront le Canada dans trois directions. De l'ouest, les Iroquois des Grands Lacs descendront en canots jusqu'à Montréal. Du sud, une armée de trois mille hommes, commandée par le gouverneur Winthrop, se portera au même point par le lac Champlain et la rivière Richelieu. De l'est, enfin, c'est-à-dire de l'Atlantique, une flotte puissante, commandée par l'amiral Phipps et portant trois mille hommes de débarquement, se chargera du siège de Québec.

A cette heure de crise suprême qu'allait faire la France pour sa colonie en détresse? Louis XIV luttait victorieusement contre toute l'Europe liguée, mais ses forces commençaient à s'épuiser, et il n'avait pas trop de tous ses régiments pour imposer à ses adversaires la paix de Ryswick, 1697. Dans cette extrémité, il songea à nous renvoyer Frontenac, estimant avec raison qu'il vaudrait pour nous plus qu'une armée.

Frontenac, que sa première administration avait fait estimer à sa valeur, fut accueilli au Canada avec des transports dé joie. Ce grand homme ne trompa point, malgré son âge avancé, la confiance qu'on avait mise en lui. Son premier adversaire, l'amiral Phipps, apparut avec sa flotte, en octobre 1690, sous les murs de Québec. On connaît la réplique de Frontenac à son insolent parlementaire : "Allez dire à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons". Les actes furent conformes aux paroles. Les Anglais, débarqués sur les battures de la Canardière, se virent accueillis à coups de fusil, perdirent beaucoup de monde, et rentrèrent honteusement à Boston. Trois ans plus tard, 1693, une nouvelle flotte, sous les ordres de l'amiral Wheeler, partie cette fois d'Angleterre, cingla vers Québec. Mais la maladie se mit dans ses équipages ; elle perdit trois mille hommes avant d'avoir atteint les côtes de l'Amérique, et revint sans avoir rien entrepris.

Sur le lac Champlain, l'armée de Winthrop, affaiblie par l'indiscipline et les maladies, et se souciant peu de se mesurer avec ses redoutables adversaires, finit par se dissoudre sans avoir combattu, laissant aux Iroquois abandonnés tout le fardeau des hostilités prolongées.

On construisit alors une chapelle dans la Basse-Ville de Quebec. Frontenac, reconnaissant, voulut qu'on la dédiât sous le titre de Notre Dame de la Victoire, après quoi, plein d'années et de mérites, il mourut, 1698.

Mais les Anglais sont habiles à prévoir l'avenir, et tenaces dans leurs entreprises, une fois qu'ils les ont commencées. Ils avaient décidé que l'Amérique du Nord serait leur domaine exclusif et qu'ils ne devraient avoir aucun repos avant d'en expulser les Français. La paix de Ryswick n'était donc qu'une trève à leurs yeux. La guerre de la succession d'Espagne et l'avènement de Guillaume d'Orange au trône de la Grande Bretagne leur servit de prétexte pour renouveler les hostilités.

En Europe, les choses tournaient mal pour la France aux abois. Louis XIV, victime, comme tous les conquérants, de son manque de modération dans les succès, luttait maintenant pour la vie. Mais le vieux lion blessé était encore magnifique. On connaît le fier langage qu'il tint au maréchal de Villars à la veille de la victoire de

Denain. "Partez, Monsieur le Maréchal, ne craignez pas de livrer bataille. Si vous perdez, eh bien! je connais mon peuple, je saurai lever une dernière armée et je m'ensevelirai avec elle sous les ruines de la monarchie." Villars se montra digne de son auguste maître, et triompha, 1712.

Dans de telles conjonctures les Anglo-Américains avaient, comme on dit, les mains libres. Dès 1710 le colonel Nicholson s'empara de l'Acadie.

Enhardis par ce premier succès, les Anglais se décident à complèter leur œuvre. Ils font, pour aboutir à une victoire définitive, des préparatifs formidables. Le Canada comptait alors environ dix-huit mille habitants ; on l'écrasera sous le nombre. En 1711, Nicholson se porta avec une armée de quatre mille hommes sur le lac Champlain. En même temps, une flotte nombreuse, commandée par l'amiral Walker, faisait son entrée dans le golfe. Elle portait sept régiments des vétérans de Marlborough, et, en plus, un bataillon de soldats de marine. Contre ces deux armées d'au moins douze mille hommes que pouvait mobiliser la colonie? Si l'on calcule qu'à notre époque de service universel obligatoire, la France, pour quarante millions d'habitants, possède une armée globale d'environ quatre millions de soldats, il s'ensuit que les milices canadiennes ne pouvaient guère dépasser le chiffre de deux mille. Mettons trois mille, quatre mille. De toutes façons la lutte n'était pas égale, et, humainement parlant, la partie était perdue d'avance. Mais la Providence intervint, encore une fois, en notre faveur.

Elle suscita une tempête; la flotte anglaise se brisa sur les rochers de l'île aux Oeufs; Nicholson épouvanté se retira sans coup férir. Le Canada était sauvé !

IV

Nous voici parvenus à la seconde moitié du dix-huitième siècle et à la fin du Régime français dans l'Amérique du Nord. Notre pays se divisait alors en deux parties bien distinctes: le Canada proprement dit, dans la vallée du Saint-Laurent, et l'Acadie, qui comprenait les territoires connus aujourd'hui sous le nom de Provinces Maritimes.

Les malheurs des Acadiens, chantés dans la pastorale d'Evangéline du poète américain Longfellow, ont fait couler bien des larmes.

Lorsque, au traité d'Utrecht, 1713, la France céda aux Anglais la plus grande partie de l'Acadie, nos compatriotes qui l'habitaient n'étaient qu'une poignée, deux mille à peine. Leur position se trouva dès l'origine assez embarrassée. Ils se résignèrent bien à subir le nouveau régime et à se soumettre à leurs nouveaux maîtres ; mais leur fidélité à la religion catholique leur interdit de prêter le serment d'allégeance qu'on réclamait d'eux, à cause des clauses blasphématoires qu'il contenait ; d'autre part, leur vieux sang français se révoltait à la pensée qu'on pût les forcer à prendre les armes contre la mère-patrie. Le gouvernement anglais n'insista pas, et feignit pendant de longues années de se contenter de cette sujétion relative, ce qui lui était d'autant plus facile que le service militaire ne fut jamais obligatoire chez les Anglo-Saxons.

Les Acadiens, cependant, durent à leurs vertus de mériter la bénédiction des patriarches. En 1731 ils étaient sept mille, en 1749 seize mille, en 1755 plus de dix-huit mille; et leurs colonies, s'étendaient de proche en proche au delà des frontières de la Nouvelle-Ecosse.

Une aussi merveilleuse prospérité parut insupportable aux Anglais et aux coloniaux bostonnais, ennemis implacables de la France et de l'Eglise; et la ruine des Acadiens fut décidée.

En 1755, l'odieux gouverneur Lawrence fit saisir en pleine paix et arracher de leurs foyers six mille habitants que l'on jeta sur toutes les côtes américaines, où la plupart périrent de misère. Trois ans après, les Français furent déportés du Cap Breton. En 1763, ce fut le tour des colons de l'île du Prince Edouard de subir la même proscription. Enfin, vingt ans plus tard, 1784, les Acadiens qui défrichaient les cantons méridionaux du Nouveau-Brunswick, furent également chassés et n'eurent d'autre ressource que de s'enfuir aux Etats-Unis, dans les forêts de la Madawaska. On comprend qu'après tant de coups, la population française eût fléchi, du chiffre de 18,500 âmes qu'elle comptait en 1755, à celui de 8,442, en 1771, et que les malheureux débris d'une colonie prospère, errant dans les forêts et sur les côtes, soient tombés à l'état d'ilotes, méprisés par leurs persécuteurs qui s'emparèrent de leurs fermes.

Mais Dieu, vengeur de l'innocence, préparait aux persécutés une éclatante revanche. Le miracle acadien est actuellement un fait accompli, puisque le recensement de 1911 nous a révélé que la population française des Provinces Maritimes s'élève au chiffre de cent soixante quatre mille habitants, auquel il conviendrait d'ajouter celui des nombreuses paroisses de l'Etat du Maine, aux Etats-Unis. Cette merveille est d'autant plus suggestive que l'on constate, en face de l'accroissement rapide des paroisses catholiques, une diminution proportionnée des familles protestantes.

L'histoire des Canadiens du Saint-Laurent, à l'instar de celle de leurs frères Acadiens, témoigne d'une assistance de la Providence qu'on peut, sans exagérer, qualifier de miraculeuse.

Je n'ai point à faire ici le récit de la perte de la colonie canadienne, La guerre qui dura de 1755 à 1760, dans laquelle soixante mille habitants français luttèrent sans défaillir contre douze cent mille Américains, et huit mille de nos soldats, environ, contre des armées anglaises de soixante mille hommes, valut sans doute à nos aïeux une gloire immortelle, mais elle consacra le triomphe définitif de leurs ennemis séculaires.

Lorsque le drapeau fleurdelisé fut remplacé sur les murs de Québec par les pavillons de l'Angleterre, lorsque les derniers navires qui emportaient l'armée vaincue, la fleur de la noblesse, les fonctionnaires, disparurent derrière la pointe de Saint-Joseph de Lévis, le peuple abandonné sentit dans son cœur l'agonie du désespoir.

Tout lui manquait à la fois. Le saint évêque de Pontbriand venait de mourir de chagrin ; les religieux Jésuites et Récollets étaient voués à l'extinction prochaine; le Séminaire était vide, et les prêtres décimés ne suffisaient plus aux besoins spirituels des fidèles. Qu'allions-nous devenir ? La religion serait-elle entraînée dans la ruine de nos institutions? Mais Dieu veillait sur nous.

Voilà que la cour d'Angleterre se laisse attendrir Mgr. Briand, sacré évêque de Québec, 1766, se hâte de sacrer lui-même un coadjuteur, en prévision des périls futurs. Voilà que la Révolution française jette sur nos bords quarante-cinq prêtres émigrès, autant d'apôtres, qui comblent les vides causés par la mort, et nous donnent le temps de former une nouvelle génération sacerdotale. Voilà que l'insurrection américaine, alarmant à bon droit l'Angleterre, nous

vaut, par contre-coup, la préservation de notre religion, de nos institutions, de notre langue et de notre autonomie.

Nous étions, en 1765, dans tout le Canada, quatre vingt mille Français. Voilà qu'en 1807, nous atteignons le chiffre approximatif de deux cent mille. Nous sommes déjà 538 mille en 1844, 880 mille en 1861.

Vainement les gouvernements qui se succèdent, effrayés de nos progrès, inondent le pays d'immigrants ; vainement nos concitoyens, poussés par des causes mystérieuses, commencent à prendre le chemin des Etats-Unis: rien n'arrête notre expansion. Nous ne nous contentons plus de notre domaine propre, la province de Québec ; nous débordons partout avec une assurance qui déconcerte et remplit de fureur nos adversaires.

Sur deux millions huit cent mille catholiques que compte actuellement le Dominion plus de deux millions appartiennent à notre race. Ajoutons que plus d'un million de nos frères vivent et prospèrent dans les Etats-Unis voisins de nos frontières, en Amérique.

Tel est le miracle canadien. Il est fait pour nous rassurer. N'ayons crainte. La persécution actuelle de l'Ontario n'arrêtera pas longtemps la marée montante de la race canadienne-française.

Fr. ALEXIS, CAP.

ÉTUDE CISTERCIENNE

(Suite et fin)

III.—COUP D'ŒIL SUR LA VIE DES CONVERS CISTERCIENS AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

Les Convers Cisterciens formaient, d'après leurs occupations respectives, deux groupes principaux : celui des artisans, qui habitaient et exerçaient leur profession dans l'enceinte même du monastère, et celui des agriculteurs, qui résidaient habituellement dans les granges. Ce dernier groupe était le plus important, celui que les réformateurs de Cîteaux avaient eus surtout en vue en décrétant de s'adjoindre des *frères lais*, résolus qu'ils étaient à renoncer aux *celles* ou *obédiences* en usage à Cluny et chez les anciens Bénédictins, parce qu'elles étaient absolument incompatibles avec l'observance littérale de la Règle de S. Benoît.

Un coup d'œil sur la vie des Convers de l'un et de l'autre groupe ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs.

1.—*La vie des Convers dans le monastère.*

Les locaux destinés à l'habitation et au travail des Convers du premier groupe étaient situés dans l'aile gauche de l'abbaye et complètement séparés du quartier occupé par les moines. Ils se composaient d'un dortoir, d'un réfectoire, d'une salle de Chapitre, d'un chauffoir, d'une infirmerie. Pas d'oratoire particulier, mais à l'église abbatiale les Convers avaient un chœur dans la nef et séparé par une grille de celui des moines. Ils n'y venaient que pour Matines et pour Complies.

Le dortoir était très vaste, parce que les Convers des granges qui venaient à l'abbaye le samedi et la veille des fêtes, devaient y prendre leur repos en commun avec leurs frères.

Le réfectoire, situé au rez-de-chaussée, était d'ordinaire une grande salle voûtée. On y prenait, en commun et en silence, les repas qui, pour la qualité, étaient les mêmes que ceux des moines. On n'y

faisait point de lecture, pour la raison que la Règle ne permettait aux Convers aucun livre (1).

Les Convers se réunissaient dans la salle de leur Chapitre tous les dimanches, ainsi que le lendemain des fêtes de Noel, de Pâques et de la Pentecôte, pour y entendre le sermon de l'Abbé ou d'un moine chargé de cet office. Ce sermon était suivi du chapitre des coulpes, et s'il y avait lieu, de la réception des novices préalablement agréés par le Chapitre des moines (2).

A l'infirmerie, un frère ancien était chargé du soin des malades: c'était le *magister infirmarius,* muni de pouvoirs très étendus relativement aux observances, et, en particulier, au silence.

Les ateliers étaient toujours dans l'aile gauche du couchant, vis-à-vis de l'habitation même des Convers, et dans l'intérieur de la clôture, mais assez proche de l'église, afin de permettre aux moines qui venaient y travailler d'arriver à temps pour l'office canonial.

En dehors de la clôture, on ne pouvait avoir que des étables : "*Non est congruum,* dit un statut du Chapitre général de 1137, *ut* " *extra portam monasterii domus aliqua construatur, nisi animalium,* " *quia periculum animarum inde potest nasci* " (3).

Il y avait, dans le monastère, tous les métiers nécessaires à l'entretien de la communauté, conformément à ce que prescrit S. Benoît. "*Le monastère, s'il est possible,* dit le grand législateur des moines d'Occident, *doit être établi de telle sorte que l'on y trouve toutes les choses nécessaires, c'est-à-dire, de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie et des officines, pour que l'on puisse exercer au dedans les divers métiers,* en sorte que les moines n'aient aucune nécessité de courir au dehors : ce qui n'est aucunement avantageux à leurs âmes " (4).

Une section importante était celle du moulin et de la boulangerie. Un frère maître y dirigeait le travail. Pour la confection des vête-

1—Nullus habeat librum, nec discat aliquid, nisi tantum *Pater noster* et *Credo in Deum, Miserere mei, Deus,* et cœtera quæ debere dici ab eis statutum est: et hoc non littera tantum, sed cordetenus. *Us. Conv. c. XX.*

2—*Us Conv. c. XI.*

3—Guignard, *Monuments primitifs de la Règle cistercienne,* p. 255, Dijon 1878.

4—Monasterium, si fieri potest, ita debet construi, ut omnia necessaria, id est aqua, molendinum, hortus, pistrinum, vel artes diversæ intra monasterium exerceantur, ut non sit necessitas vagandi foras, quia omnino non expedit animabus eorum. *Reg. S. Ben. c. LXVI.*

ments, il y avait des tisserands, des foulons, des tailleurs, des tanneurs, des cordonniers, des pelletiers. Cependant, les grandes abbayes seules avaient des tanneries. A la pelleterie, on ne travaillait jamais les fourrures fines et de luxe, mais seulement les peaux de brebis et de chèvres destinées à la literie des frères et aux manteaux de ceux qui travaillaient dans les granges (1).

Il y avait aussi dans les monastères plusieurs forges où le travail était très actif pour la fabrication des outils aratoires et le ferrement des animaux. A cause des nécessités propres à leur travail, le silence était moins strictement demandé aux forgerons qu'aux autres artisans (2). Les foulons eux-mêmes, à cause du bruit de leurs machines, qui troublaient déjà passablement l'atelier, pouvaient parler au *magister* pour tout ce qui concernait le travail.

Comme les monastères cisterciens étaient établis de préférence dans les vallées et au bord d'une rivière, on utilisait l'eau comme force motrice dans les ateliers et autres bâtiments de l'exploitation. L'auteur de la *Descriptio situationis monasterii Clarævallensis* (3) nous fait visiter les différents ateliers qu'alimentait un puissant bras de l'Aube détourné pour leur usage par les moines de Clairvaux :

Admis dans l'abbaye, autant que le mur du Sud, faisant fonction de portier, le permet, le fleuve s'élance d'abord avec impétuosité dans le moulin où il est très affairé, et se donne beaucoup de mouvement tant pour broyer le froment sous le poids des meules que pour agiter le crible fin qui sépare la farine du son.

Le voici déjà dans l'édifice voisin ; il remplit la chaudière et s'abandonne au feu qui le cuit pour préparer la boisson des moines (la bière) si, par hasard, la vigne a donné à l'industrie du vigneron la mauvaise réponse de la stérilité.

Mais le fleuve ne se tient pas pour quitte. Les foulons établis près du moulin l'appellent à eux. Dans le moulin, il s'est occupé à préparer la nourriture des frères ; on est donc en droit d'exiger que maintenant il songe à leur habillement. Il ne contredit pas et ne refuse rien de ce qu'on lui demande. Il élève ou abaisse ces lourds pilons, ces maillets, ou, pour mieux dire, ces pieds de bois (car ce nom exprime plus exactement le travail sautillant des pilons).... Quand il a fait tourner d'un tournoiement accéléré tant de roues rapides, il sort en écumant ; on dirait qu'il est moulu lui-même.

Au sortir de là, il entre dans la tannerie, où pour préparer les matières néces-

---

1—Pelles silvestres non operentur fratres nostri, non catinas, non caninas, non varias, non grisias, seu alia hujusmodi, etiamsi qualibet occasione habere contigerit ; nam emere omnino non licet. *Us Conv. c. XXII.*

2—Quia vix sine detrimento operis sui possunt in labore suo tenere silentium. *Us. Conv. c. VI.*

3—Migne. P. L. t. 185, p. 569.

saires à la chaussure des frères, il montre autant d'activité que de soin ; puis il se partage en une foule de petits bras et va, dans sa course officieuse, visiter les différents services, cherchant diligemment partout ceux qui ont besoin de son ministère, pour quelque objet que ce soit, qu'il s'agisse de cuire, tamiser, tourner, broyer, arroser, laver ou moudre, offrant son concours, ne le refusant jamais. Enfin, pour qu'il n'y ait aucun remercîment qui ne lui soit dû, pour ne laisser aucune de ses œuvres incomplètes, il emporte les immondices et laisse tout propre derrière lui (1).

L'horaire des Convers n'était guère compliqué. De Pâques au 14 septembre, époque des grands travaux, ils se levaient à l'aube, parce que, contrairement aux moines, ils ne prenaient point la méridienne. En automne et en hiver, ils se levaient un peu plus tôt, à la fin du dernier psaume du premier nocturne, et les dimanches et fêtes chômées, à la même heure que les moines.

L'hiver, du 1er novembre au 22 février, était pour eux le temps des longs sommes; ils pouvaient dormir les trois quarts de la nuit. Il suffisait qu'ils fussent debout pour réciter leurs trente *Pater* et trente *Gloria Patri* avant que le jour parût. "En résumé, observe M. l'abbé Vacandard, leur sort, à cet égard, paraîtrait enviable à beaucoup de travailleurs de nos jours, surtout si l'on considère qu'à ces heures de repos régulier, il faut ajouter les dimanches et trente jours de fête par an où nos Convers chômaient" (2).

Après avoir consacré au service du Seigneur les prémices de leur journée, les frères, au lever du soleil, se rendaient à leur travail en silence, et sans perdre de temps. Ils récitaient leur office aux mêmes heures que les moines leur office canonial, et sans interrompre leur travail. A midi, au son de la cloche du réfectoire, ils allaient prendre leur frugal repas, et, après quelques instants de repos, se remettaient à l'ouvrage jusqu'au souper, après lequel ils assistaient à la lecture spirituelle qui précède Complies et suivaient les moines à l'église pour cet office. L'office terminé, ils recevaient de l'Abbé l'eau bénite et se rendaient au dortoir. Ainsi, la prière commençait et finissait leur journée ; le reste du temps était consacré à un rude labeur que le repos du midi seul interrompait.

Tel était, dans ses grandes lignes, le programme de la journée des Convers dans l'intérieur de l'abbaye. Leur tâche était certai-

---

1—Cf. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, tome I, ch. XV.—HOFFMAN, *op. cit.* pp. 74-75.
2—*Vie de S. Bernard*, ibid.

nement pénible, et il n'y a pas lieu de s'étonner si, parfois, accablés par la fatigue, ils s'endormaient aux exercices religieux et au sermon conventuel. Mais les sentiments religieux qu'on leur inculquait à leur entrée dans l'Ordre faisaient qu'ils ne sentaient pas l'âpreté de leur tâche d'ailleurs sanctifiée par la prière. Le *Grand Exorde de Cîteaux*, les *Annales Cisterciennes* de Manrique, les *Dialogues* de Césaire d'Heisterbach nous rapportent sur la vie et la mort des Convers nombre de traits édifiants qui montrent l'excellence de cette institution (1).

2.—*La vie des Convers aux granges.*

Les granges occupaient, comme nous l'avons dit, le groupe le plus important des Convers.

Dans son sens le plus général, le mot *grange* signifie tout bâtiment destiné à l'exploitation agricole. Mais dans le sens où nous le prenons ici, il désigne avec les bâtiments, avec la ferme, toutes les terres et droits qui en dépendent à quelque titre.

Chez les Cisterciens, nous l'avons dit, la *grange* était l'équivalent de la *Curtis* des Bénédictins, où résidaient les fonctionnaires chargés de l'administration et les agriculteurs, et où étaient prestées les redevances. Mais contrairement aux anciens Bénédictins et aux Clunistes, qui chargeaient des moines de l'administration de leurs propriétés rurales et les y envoyaient résider, les Cisterciens confiaient cette charge à des Convers. Les moines ne pouvaient habiter à poste fixe dans les granges.

Extérieurement, les granges cisterciennes offraient beaucoup de ressemblance avec les abbayes. L'auteur de la *Description de Clairvaux* dit que la présence des instruments aratoires était le seul signe auquel on pouvait, au premier coup d'œil, les en distinguer (2). Abbayes au petit pied, elles avaient chapelle, dortoir, réfectoire, chauffoir, et même une hôtellerie; car l'hospitalité y était exercée comme dans le monastère, surtout envers les membres de l'Ordre, en particulier des Abbés qui y passaient soit pour se rendre au Chapitre général, soit pour s'en retourner.

1—*Hoffman*, *op. cit.* pp. 82-83.
2—Migne, P. L., t. 185, col. 569.

Les granges étaient parfois bien éloignées du monastère, mais jamais de plus d'une journée de marche, ni entre elles de plus de deux milles.

Elles n'étaient pas subordonnées les unes aux autres, mais administrées séparément par un convers, le *Maître de grange* (*grangiarius*) qui faisait les achats et les ventes et était témoin à tous les contrats, mais ne rendait compte de son administration qu'à l'Abbé et au Cellérier. Tous les autres frères devaient lui obéir en tout ce qui concernait l'exploitation, et il pouvait parler à tous pour ce qui regardait leurs travaux et leurs besoins, mais non à plus de deux à la fois, et encore, debout et en peu de mots (*stando et breviter*), par respect pour le silence régulier et pour ne pas donner prise à des conversations inutiles. Pour le maintenir dans l'humilité, il lui était interdit d'avoir une monture et il devait faire toutes ses courses à pied (1).

Les travaux des Convers aux granges se partageaient entre la culture et l'élevage.

Parmi les frères qui s'occupaient de la culture, les *Usus Conversorum* citent les *bubulci* (bouviers), qui formaient la catégorie la plus nombreuse, et qui étaient chargés de labourer le sol, de l'ensemencer, de faucher le blé en été et de le battre de la saint Martin à la Purification. Ils pouvaient s'entretenir seulement des choses nécessaires (2). La *Regula Conversorum* donne plus en détail l'étendue de la permission : "Quand après avoir récité Prime, les frères bouviers attellent leurs bœufs à la charrue, ils peuvent parler, mais,en quittant la cour, ils gardent le silence jusqu'au lieu du travail, où ils peuvent de nouveau conférer ensemble avant de tracer le premier sillon, puis, le labour commencé, ils doivent garder le silence" (3).

L'élevage du bétail était considérable. La *Regula Conversorum* ne parle que de *pastores ovium*, mais on sait, par ailleurs, qu'il y avait des vaches, des porcs, des poules et autres animaux domestiques. Seul l'élévage des animaux de luxe était interdit :

———

1—Nullam habeat equitaturam, sed, cum ad abbatiam venit, quasi unus ex aliis, graditur super pedes suos. *Regul. Conv. c. IX.*

2—Loquantur tantum de necessariis. *Us. Conv. c. VI.*

3—*Regul. Conv. c. X.*

Monachis nostri Ordinis debent provenire victus de labore manuum, de cultu terrarum, de nutrimento pecorum, unde et licet nobis possidere ad proprios usus aquas, silvas, vineas, prata, terras....et animalia, *præter illa quæ magis solent provocare curiositatem et ostentare in se vanitatem quam aliquam utilitatem, sicut sunt cervi, grues et cetera hujusnodi* (2).

Les bergers s'en allaient toujours aux champs deux à deux, et une fois rendus aux pâturages, ils pouvaient converser doucement et avec édification, mais à l'aller et au retour le silence était de rigueur. La charité seule les autorisait à répondre à un passant qui demandait son chemin ou cherchait quelque bête égarée (3).

Les Convers des granges travaillaient activement du matin au soir, avec des exercices communs très simplifiés. Dans les premiers temps de l'Ordre, on ne disait point de messe aux granges, mais les jours où les Convers de l'abbaye assistaient à la messe, ceux des granges récitaient cinquante *Pater*.

Les habitants des granges étaient nourris comme ceux de l'abbaye, mais le vin et la bière leur étaient interdits. Les moines eux-mêmes, quand ils venaient aux granges, devaient s'en abstenir. Cependant, à la suite de réclamations persévérantes et aussi de nombreuses infractions au statut prohibitif, le Chapître général finit, en 1238, par autoriser l'usage de ces boissons dans les granges.

Le travail, interrompu seulement par le dîner, à midi, se continuait jusqu'au soir, où un modeste repas réunissait de nouveau les Convers au réfectoire, et, après les *Pater* de leur office de Complies, ils allaient prendre leur repos dans le dortoir commun.

Tel est le cadre dans lequel se déroulait la vie quotidienne des Convers dans les granges. Se contentant d'une nourriture frugale et saine, ils travaillaient toute l'année pour l'entretien de leurs frères et pour la prospérité de l'abbaye, avec une fidélité et un dévouement que l'on aurait cherchés en vain chez des serfs, et qu'on est loin de rencontrer toujours chez des ouvriers libres. Quand l'âge les rendait incapables de travailler, ils se retiraient à l'abbaye, où leur vieillesse honorée par les moines et leurs frères pour lesquels ils avaient peiné toute leur vie se terminait doucement et saintement.

Tout ce que nous venons de dire suffit à prouver l'importance donnée à l'institution des Convers par les Cisterciens. Si l'on ne

2—*Instituta Capit. Gener. 1134, c. V.* (*apud* GUIGNARD, *op. cit.* p. 251).
3—HOFFMAN, *op. cit.*, p. 91.

peut leur attribuer l'idée première d'un élement laïc lié par des vœux et adjoint à l'ordre monastique, on ne peut leur contester le mérite de l'avoir réalisée complètement, et la mise en pratique et le perfectionnement d'une institution nouvelle est d'une importance plus considérable que l'idée elle-même qui lui a donné naissance.

IV

LE DÉCLIN

"Une réforme, a dit je ne sais quel écrivain, ne dure que cent ans, sur lesquels il y a soixante-dix pour Dieu et trente pour le monde." L'auteur de cette assertion n'est pas un pessimiste et le partage qu'il fait des années de vie d'une réforme est raisonnable. N'oublions pas, en effet, que si le royaume de Notre Seigneur n'est pas de ce monde, il est tout de même en ce monde. Si parfaite que soit une institution religieuse, elle reste toujours par quelque côté en contact avec le monde. La fin qu'elle poursuit n'est pas de ce monde, mais les moyens qu'elle emploie pour y parvenir sont dans ce monde et de ce monde. Autrement, comme dit l'Apôtre, il vaudrait mieux en sortir (1).

Comme nous l'avons vu plus haut, ce ne sont pas des vues d'administration temporelle, mais des vues d'ascétisme qui avaient guidé les réformateurs venus de Molesme à Cîteaux. Les moyens qu'ils prirent pour arriver à l'observance exacte de la Règle furent radicaux. Aussi la période de ferveur dans le nouvel Ordre dura non pas cent ans mais un siècle et demi, tout le XIIe et la moitié du XIIIe siècle, pendant lesquels ils accomplit des prodiges qui lui ont mérité l'estime, l'admiration et la reconnaissance de la postérité. Il couvrit l'Europe presque entière de monastères qui furent autant de foyers de civilisation et de centres agricoles. Au moyen de ses frères lais, il releva le travail de la glèbe qui ne fut plus le lot exclusif des serfs et des corvéables, lesquels demeuraient exclus des terres cisterciennes.

1—Alioquin debueratis de hoc mundo exiisse. 1 Cor. III, 10.

"Rois et seigneurs, dit un historien, épris d'une admiration souvent enthousiaste pour l'idéal des conseils évangéliques, faisaient, de plus, preuve d'une générosité incroyable, moitié esprit chevaleresque, moitié désir de se tailler une belle place dans le ciel, comme l'expriment parfois les naïfs préambules de leurs chartes. De là le chiffre élevé des donations durant les cent ou cent cinquante premières années de l'Ordre.

"A cette même époque, le moine exigeait de son Abbé deux grands devoirs: l'amour de la Règle et le soin vigilant du domaine et des finances. L'on pourrait même dire que la communauté semblait attacher la plus grande importance à la gestion du temporel. En vérité les biens de l'abbaye étaient choses sacrées pour les Cisterciens.

Aussi la prospérité religieuse et la prospérité économique allaient de pair. Mais la générosité des grands vis-à-vis des moines n'eut qu'un temps. A partir du XIIe siècle, la période de formation des grands domaines monastiques est définitivement close. Les empereurs et les rois ne cèdent plus aux religieux cent fermes à la fois; ils ne les leur accorderont plus libres de toute redevance, de tout service, et exemptes de la juridiction des fonctionnaires. De leur côté, grands seigneurs et évêques se montrent moins généreux. La charité s'est refroidie : les donateurs sont moins nombreux et, surtout, les donations sont moins importantes. Il faudra donc, pour constituer le domaine cistercien, dépenser plus de peines, plus de labeur personnel, plus de capitaux aussi qu'il n'en fallut autrefois pour constituer un domaine bénédictin. Et un auteur a pu écrire : "Sans doute les Cisterciens arrivèrent peu à peu à réunir de vastes propriétés, mais ils acquirent la plus grande partie de celles-ci par le travail de leurs mains, par l'achat et le défrichement" (1). Ajoutons, grâce à leurs fidèles travailleurs, les Convers.

Mais toute institution humaine porte plus ou moins l'empreinte de son époque ; elle change de forme selon les circonstances ; elle croît, elle prospére et elle tombe quand son temps est accompli ou quand elle ne répond plus aux besoins et aux aspirations du moment.

Au XIIIe siècle, de grandes modifications économiques dans la société, la diminution d'importance de la terre et du travail des mains, la place prépondérante que prennent les capitaux par le commerce et la spéculation, rendent plus difficile le recrutement des convers et des journaliers. Le milieu d'où les frères sortent n'est plus le même, l'esprit de simplicité et d'humble dévouement ne se trouve plus chez eux au même degré. Les travailleurs des villes

---

1—De Moreau S. J. *Histoire de l'Abbaye de Villers-en-Brabant.*

et des champs, ayant le moyen de se faire une position indépendante, ne considèrent plus l'état de Convers comme une amélioration de leur existence, et les motifs qui guident ceux qui l'embrassent ne sont plus aussi nobles. Déjà, dès la première moitié du XIIIe siècle, le moine Césaire d'Heisterbach se plaint qu'un grand nombre de Convers n'entrent dans l'Ordre qu'après avoir gaspillé leurs biens, cachant leur nécessité sous le manteau de la piété et se faisant du besoin une vertu (1).

Sainte Hildegarde, dans une lettre aux Cisterciens (*Ad monachos griseos*) (2), avait prédit cette décadence de l'institution des *Convers* :

> Dont la plupart, disait-elle, ne se convertissent pas à Dieu dans leurs mœurs, parce qu'ils aiment mieux l'opposition que la droiture, et qu'ils accomplissent leurs œuvres avec témérité, parlant ainsi de ceux qui sont au-dessus d'eux: "Que furent-ils et que sont-ils? Qu'avons-nous été et que sommes-nous?" Et ainsi ils ressemblent à de faux prophètes, jugeant mal la manière dont Dieu à constitué son peuple. Vous donc, qui craignez Dieu, écoutez l'Esprit du Seigneur qui vous dit: "Retranchez ces maux du milieu de vous et purgez-vous-en avant le jour des tribulations, où les ennemis de Dieu et les nôtres vous repousseront et vous feront retourner à la vraie humilité et pauvreté, et ne demeurez pas dans cette voie large que vous avez suivie jusqu'ici ; imitez Dieu qui a changé la loi ancienne en une vie spirituelle, et épuré les anciennes institutions.
>
> Vous donc qui êtres les maîtres de ce peuple spirituel, reprenez et corrigez ces hommes, c'est-à-dire les *Convers*, car le plus grand nombre d'entre eux ne travaillent ni le jour ni la nuit, ne servant parfaitement ni Dieu ni le siècle ; faites-les sortir de l'ignorance où ils sont de leur état ; imitez le bon jardinier qui arrache de son jardin les herbes inutiles ; agissez avec prévoyance dans l'interêt de votre Ordre, pesant les choses avec justice, de peur d'être un jour sévèrement jugés.

Mais les maîtres de ce peuple spirituel n'étaient pas non plus sans reproche. La pauvreté féconde en hommes avait rendu la religion prospère ; celle-ci avait enfanté la richesse; mais la fille ne tarda pas à dévorer la mère. Les moines cisterciens, sans surveillance de la part de leurs abbés qui s'adonnaient au luxe et à la prodigalité, n'allaient plus, comme aux beaux jours de saint Bernard, rentrer les moissons et prêter main forte aux Convers. A l'instar des religieux des Ordres mendiants, Franciscains et Dominicains, que

1—Sæpe vidimus et quotidie videmus personas aliquando in sæculo divites et honestas, cogente inopia, venire ad Ordinem, magis ex necessitate volentes diviti Deo servire, quam inter cognatos et notos egestatis confusionem sustinere. *Dial. mir. Dist. I. C. 28.*

2—Migne P. L. t. 197 col. 260.

Dieu venait de susciter opportunément dans l'Eglise, ils préféraient s'adonner à la prédication et aux études, occupation fort bonne, sans doute, mais pour laquelle ils n'avaient point été spécialement créés. Il ne faut pas non plus oublier que, par la naissance de ces Ordres nouveaux, le nombre des Cisterciens diminua considérablement, la vie active ayant toujours eu, surtout en France, plus d'attrait pour des âmes naturellement généreuses. Beaucoup aussi, il faut l'avouer, de ceux qui prenaient l'habit, infestés des mœurs dépravées de l'époque, impatients de toute loi sévère, furent cause que la discipline se relâcha. Dès lors, rien de surprenant si les Convers, suivant l'exemple des moines, ne restèrent pas à la hauteur de leur vocation, et que, de jour en jour, leur nombre se restreignit.

Cette diminution eut pour conséquence l'abandon progressif des granges à des fermiers, contrairement à la règle primitive de l'exploitation personnelle, et les Convers, réduits exclusivement aux travaux intérieurs de l'abbaye, perdirent, avec leur principal champ d'action, le caractère propre de leur institution. A partir du XIIIe siècle ils n'ont plus d'histoire ; mais celle qu'ils ont écrite sur tous les points du vieux monde, pendant le siècle et demi que dura l'âge d'or de leur institution, demeure. Il serait intéressant, dit le R. P. Hoffman, de rechercher et d'exposer tout ce que cette institution a produit pendant cette période qui s'étend du commencement du XIIe siècle à la seconde moitié du XIIIe siècle, quelle a été son utilité pour l'approfondissement de la vie monastique et le progrès matériel de l'Ordre cistercien, quels services elle a rendus à l'agriculture, à l'élevage du bétail, au défrichement des forêts, au dessèchement des marais, à l'horticulture, au drainage, à la création des vignobles, etc. Toutefois il ne faudrait pas attribuer aux seuls Convers tout le mérite des progrès agricoles et économiques de cette époque: ce serait méconnaître leur situation dans l'Ordre et ne tenir aucun compte de la haute direction des travaux auxquels se livraient les Convers, et, en particulier de l'influence des Chapîtres généraux. Mais c'est un fait que, sans cet élément pour ainsi dire "exécutif", le retour à l'observance primitive de la Règle, le développement si rapide et si prospère de l'Ordre de Cîteaux au point de vue économique et social n'eussent pas été possibles (1).

1—Hoffman, *op. cit.*, p. *101*.

Quiconque estimera ces choses à leur juste valeur fera comme nous des vœux pour que les noms de ces humbles Convers, trop rarement consignés dans les fastes des abbayes, soient écrits dans le Livre de Vie.

R. P. Gildas, O. C. R.

TRIPTYQUE

AUX FRANÇAIS DE CHEZ NOUS

I

Au Colisée

Le canon du Château Saint-Ange a retenti et, de bouches en bouches, les échos des Abruzzes ont répété son cri de guerre, menaçant, terrible.

Il est midi. Tous les clochers sont aiguisés et luisants comme des baïonnettes aux mains de ces guerriers pacifiques et géants que sont les temples saints, revêtus de flamme ; ils dardent le firmament de leurs pointes acérées et l'azur s'évanouit, pâlit et meurt.

Le Colisée, telle une masse de fer rougie au feu, gît, tordu et brisé comme une roue immense préparée pour servir à la torture de peuples entiers. Aux alentours, au pied de l'Arc de Titus et devant celui de Constantin, des pelotons de soldats font l'exercice ; le bruit sourd des crosses de fusil, retombant sur les pierres de la Via Sacra, résonne comme un roulement de tambour.

A l'intérieur, dans les galeries, des touristes armés de kodaks brandissent des lunettes en se promenant, un "Guide" à couverture rouge à la main. Lorsque ce groupe noir se silhouette dans les baies du ciel qu'ouvrent les bonds domptés de ces arcades de pierre, on croit voir sur l'incandescence du firmament, un vol de corbeaux aveugles se disputant un lambeau de chair sanglante.

Perché sur une des colonnes trapues qui soutenaient jadis la tribune des Vestales, un pauvre rossignol a l'impardonnable candeur de chanter un bout de mélodie. Alors un gamin, vêtu de trous et consciencieusement sale, délaisse les soldats qui ne chantent p as eux, pour le moment, et ramassant un caillou brûlant, vise le petit virtuose qui tombe au bout de ce geste assassin.

Dans l'air doré de cette heure ardente, le petit martyr tombe urs une bande de gazon qu'étoilent des campanules *bleues*, des pâquerettes *blanches*, et, *rouges* comme des gouttes de sang, des coquelicots.

Un groupe d'étudiants, en costumes rouges, (1) traverse l'arène comme un éclair sanglant, tandis que, dans l'enfoncement d'un arceau, devant la chapelle abandonnée de l'Addolorata, deux vieux moines priaient pour la France.

II

Belgique.—Pour la paix

Sur la *Via Nomentana*, qui conduit à la basilique de Sainte-Agnès-hors-les-murs, une petite chapelle de briques roses ouvre son minuscule portique frais et souriant comme une invitation: *Venite, adoremus.*

J'entre, et ce m'est proprement un charme doublé d'une surprise de m'avancer entre des arceaux, sous une voûte gothique, style presqu'inconnu à Rome. Dans la nef règne le demi-jour d'un recueillement exquis, saturé de vapeurs d'encens et du parfum des fleurs coupées, recueillement protégé par une brume invisible qui se dégage de ces teintes gracieuses d'un vert effacé, discrètement illuminées de rehauts d'or.

Une frise à la Flandrin s'étend au dessus des arceaux, et sur ces arcs de triomphe s'acheminent vers le sanctuaire des cortèges d'anges adorateurs, musiciens et chantres ; ils sont revêtus de tuniques imbibées de ciel, leurs attitudes suavement candides sont d'un sentiment tout divin : les figures rappellent celles des extases peintes par l'Angelico.

1—Les étudiants en costumes rouges sont les séminaristes allemands. Saint Ignace de Loyola leur a donné ce costume pour leur rappeler qu'ils doivent verser leur sang pour leur Dieu.

Le sanctuaire est fermé d'une haute grille, et au fond de l'abside, vrai bouquet de colonnes de marbre, l'autel s'embrase autour de l'ostensoir où brûle sans se consumer la Blanche Etincelle de ce Feu divin que le Roi de Paix était venu apporter sur la terre.

Des Religieuses belges font ici l'Adoration perpétuelle, et c'est l'heure de la bénédiction quotidienne.

L'aumônier, précédé de son clerc, s'avance vers l'autel, tandis que, du Chœur grillé des Moniales, s'échappent des notes pures comme la grâce et douces comme la paix, soutenues par la tendresse grave du petit orgue. On a l'impression qu'un lis vient de s'entr'ouvrir quelque part dans l'ombre, et que dans le Chœur des Religieuses la frise de la nef se continue avec un cortège vivant d'anges adorateurs, musiciens et chantres.

Cor Jesu, caritatis victima,
Miserere, miserere nobis.

Les notes de ces *miserere*, très fines d'abord, s'élargissent et se gonflent, puis tombent comme des larmes : la voix qui les verse devant l'autel, comme une fleur trop lourde qui se penche, semble porter toutes les prières des martyrs, les vœux des vivants et le sang des morts.

Et après qu'au tintement de ses chaînettes d'argent, l'encensoir eut entouré l'autel de ses hommages parfumés, pendant que mouraient, vibrantes d'espoir et toutes mouillées de pleurs, les notes du dernier *miserere nobis*, l'Aumônier, dont la voix grave et sonore semblait vouloir être entendue de là-bas, récita la belle prière de N. S. Père le Pape—pour la Paix.

III

FRANCE

Au bout de la *Piazza* de la Trinité-des-Monts, église construite aux frais de Charles VIII, roi de France, une large allée couverte de gravier bleu coupe le terrain et élève en pente douce une promenade ombreuse qui est comme le péristyle du Pincio.

Un peu sur la hauteur, derrière les arbres, à droite, on voit la "Villa Médicis", qui servit jadis de prison au fameux Galilée.

La façade qui regarde l'allée est celle d'un château-fort, aux larges assises, percées d'une grande porte grillée de fer ; celle qui regarde l'intérieur, où sont des jardins superbes, fut dessinée, dit-on, par Michel-Ange et, comme toujours en pareil cas, la force et la beauté se donnent la main pour faire un chef-d'œuvre. Cette "Villa Médicis" est devenue, depuis 1803, le Palais de l'Académie de France.

Dans ce site unique et splendide, la Villa dresse sur le firmament la silhouette diaphane de son style harmonieux et rythmé comme la *musique* : elle découpe en blanc, sur le rideau sombre des cyprès du Pincio, la majestueuse élégance *d'une statue de marbre* ; comme *un poème* de grâce et de fraîcheur où sonnent *des vers dorés*, elle règne sur le monde où, depuis plus d'un siècle comme sur un trône d'ivoire, la beauté appelle, accueille ses défenseurs, glorifie ses amis et couronne ses héros : dans l'atmosphère d'art qui l'enveloppe toute, dans le paysage qui l'encadre, elle s'offre aux regards de l'univers qui la révère et l'acclame, avec le charme vainqueur et la glorieuse renommée d'un *vieux tableau de maître*.

Pendant que je la contemplais, là-bas, élevée comme l'idéal, blanche comme l'inspiration, royale comme l'art, douce et belle comme la France, un groupe d'enfants monta l'allée, les bras chargés de palmes et de lauriers (on était à la veille des Rameaux). Je ramassai un bout de palme et quelques feuilles de laurier perdus en chemin, et tout fier, je les passai dans le gros anneau de fer rouillé de la porte, en disant tout bas :

"O ma France ! à la mémoire de tes héros d'hier ; en l'honneur de tes martyrs d'aujourd'hui, et pour célébrer tes vainqueurs de demain."

FRÈRE GILLES

Extrait de "Esquisses et miniatures."

———

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite*)

XIII

RESSEMBLANCES PSYCHOLOGIQUES

Et pourtant je crois pouvoir dire qu'il existe des liens encore plus étroits entre les peuplades de la Sibérie et celles de l'Amérique du Nord. Grands enfants malgré leur âge sur les deux continents, doués d'une mentalité identique, elles ont le même système religieux, les mêmes notions psychiques et les mêmes pratiques superstitieuses, tout autant de points qu'on ne saurait mettre au compte de l'influence du milieu, et dont la similarité est d'autant plus frappante que ces points ont toujours passé pour être le propre exclusif des races sibériennes.

Je pourrais appuyer sur la première de ces caractéristiques, et montrer dans nos Dénés de cinquante et soixante ans de véritables enfants, peu portés au travail, ennemis de toute contrainte, qui s'extasient devant tout ce qui est nouveau, s'engouent de tout ce qui brille et se fatiguent de tout ce qui dure. Je pourrais montrer des membres de plusieurs tribus qui sont incapables d'habiter une maison permanente, et la quittent pour dresser la tente, comme les Tartares que décrit si bien l'abbé Huc. Je pourrais les présenter au lecteur comme des gens simples et naïfs qui, au retour de la chasse, se pâment d'enthousiasme pour toute nouveauté qui est venue s'échouer dans l'humble magasin du traiteur de fourrures, et sont aussi prêts à accumuler dettes sur dettes que ceux que je prends pour leurs congénères dans la Sibérie orientale.

Mais on pourrait m'objecter que toutes les peuplades primitives en sont là, ou peu s'en faut. Je préfère donc avoir recours à un point purement psychologique qu'on ne saurait récuser comme critérium de certitude ethnographique, je veux dire le chamanisme qui caractérise les races nord-asiatiques, parmi lesquelles il a pris naissance.

D'après ce système, chaque partie constituante du monde visible est le refuge d'un esprit. Parmi ces esprits les uns sont bons—d'où les totems— et les autres de nature nuisible—j'ai nommé les maladies et toute contrariété morale ou physique.

Ainsi que le dit des Tchouktchis un écrivain contemporain, "une pierre ou un arbre, une colline aussi bien qu'un nuage, sans compter les phénomènes de la nature tels que la pluie, le vent, le tonnerre, sont considérés comme autant d'êtres animés " (1). Le même auteur ajoute : "Le Tchuktchi s'imagine que chacun de ces objets peut agir, parler et marcher de lui-même."

Nous ne pouvons donc être surpris de lire dans la relation d'un important voyage au travers de la Sibérie, bien que celui qui l'effectua ne se soit jamais rendu un compte bien exact du système religieux qui règne parmi ses aborigènes, que "chaque localité ayant son lutin, ou elfe, lorsque les Yakoutes sont en voyage, ils n'ont presque jamais aucun répit, apaisant comme ils le font l'un après l'autre chaque objet de terreur" (2).

Cela se fait surtout au moyen d'offrandes. "Dans les branches d'arbres le long du chemin étaient suspendues des offrandes sans nombre de crin de cheval", ajoute Sir Georges Simpson, que nous venons de citer.

Un autre voyageur, qui refit en partie l'itinéraire de ce dernier, trouva des gages identiques de la foi des indigènes dans l'ubiquité des esprits dans une place appelée Cœil (3), tandis que, traitant des Kamtchadales, un troisième ouvrage bien antérieur à l'un et à l'autre dit ce qui suit : "Dans une vaste plaine ils érigent une haute palissade, autour de laquelle ils attachent des haillons. Quand ils y passent, ils y jettent quelque poisson ou autres vivres" (4).

Le même ouvrage ajoute que " outre ces palissades ou perches, il y a encore d'autres lieux saints chez eux, par exemple, les volcans,

1—Waldemar Bogoras, *Religious Ideas of Primitive Man, from Chukchee Material* (*Internationaler Amerikanisten-Kongress*, vol. 1 p. 130 ; Stuttgart, 1904). "Les sauvages se persuadent que non seulement les hommes et les autres animaux, mais aussi que toutes les autres choses sont animées" (Relation des Jésuites pour 1636, p. 114).

2—Geo. Simpson, *An Overland Journey*, vol. II, p. 115.

3—J. Bush, *Reindeer, Dogs and Snow-Shoes*, p. 351.

4—Grieve et Jefferys, "Description abrégée du Pays de Kamtschatka", p. 70.

les sources chaudes et certains bois qu'ils croient être habités par des démons, qu'ils adorent et craignent plus que Dieu (5)."

Cette dernière remarque des vieux auteurs cadre parfaitement bien avec la circonstance bien connue que, parmi les peuples chamanistes on fait infiniment plus de cas des mauvais esprits, dont on redoute l'action délétère, que de l'Etre Suprême, qu'on sait animé uniquement de bonnes intentions vis-à-vis de l'homme et partant incapable de nuire. "Nous demandâmes à ce kamm pour quelle raison ils ne s'adressaient pas à Dieu, qui donne tous les biens", raconte le naturaliste Gmélin. "Il nous dit que c'était pour cela même, et parce qu'ils étoient persuadés qu'il veut le bien de tous les hommes, mais qu'ils avoient bien sujet d'honorer le diable, qui ne leur veut que du mal" (6).

Or qu'étaient les notions psychiques des Dénés préhistoriques? Longtemps avant de connaître les auteurs que je viens de citer, j'écrivais à ce propos: "Dans l'opinion des Dénés, et je crois pouvoir ajouter d'à peu près tous les Indiens de l'Amérique du Nord, chacune des entités qui constituent aujourd'hui la nature était autrefois pourvue de facultés semblables aux nôtres. Même les arbres parlaient, travaillaient et se battaient, et les volatiles de l'air non moins que les animaux qui peuplent la terre étaient des hommes comme nous, bien que doués de forces puissantes que nous ne possédons point. Cette magie, bien qu'aujourd'hui quelque peu réduite, est restée dans la création brute et sert d'intermédiaire entre l'homme et le monde des esprits. C'est grâce à elle que le premier peut aujourd'hui réussir dans sa recherche du bonheur et des nécessités de la vie" (7).

5—Comparez avec ce qui précède ce que Hearne dit avoir vu parmi les Dénés d'Amérique, lors de son grand voyage à l'océan Glacial. "Sur le bord de ce sentier", dit-il, "il y a en plusieurs endroits plusieurs pierres plates comme des tables qui sont couvertes d'une infinité de petits cailloux. Les Couteaux-Jaunes disent que le nombre de ces derniers est graduellement grossi par les voyageurs qui se rendent aux mines [de cuivre natif] ou en reviennent, et comme on nous faisait remarquer que c'était la coutume universelle d'y ajouter une pierre par individu qui passait, chacun de nous en prit une pour en augmenter le nombre et se procurer une bonne chance" (*op. cit.*, pp. 132-33). Dans ce passage Hearne est naïf comme toujours. Par condescendance, il se livra à un acte de superstition, probablement sans même le soupçonner. Il admet pourtant avoir déposé son caillou "pour se procurer une bonne chance".

6—"Voyage en Sibérie", vol. I, p. 142.

7—*The Canadian Dénés*, (*Archæological Report for 1905*, p. 204).

Les Dénés croyaient si bien à l'état animé des parties composantes de la nature que je reproduisais, il y a vingt-six ans, le texte original d'une de leurs traditions dont voici la traduction : "Dans une lutte corps à corps qu'il eut avec l'épinette (*Abies nigra*), le tremble (*Populus tremuloides*) la jeta dans le feu, ce qui lui rôtit l'extérieur. Mais en même temps celui-ci tomba lui-même dans les cendres du foyer, et c'est pour cela qu'il est aujourd'hui couleur de cendre" (8).

Le fait que ce court récit a trait aux caractéristiques actuelles de deux arbres des forêts dénées, pourrait donner à entendre qu'il n'est qu'un apologue et avait aux yeux des natifs la valeur d'un simple conte. Mais il n'en était rien : les anciens Dénés croyaient fermement à la réalité des faits et gestes qu'ils rapportaient ainsi.

Parfois l'objet de leur culte grossier consistait donc simplement dans un réprésentant plus ou moins proéminent du règne végétal. Parlant du pays yakoute, le naturaliste Gmélin a ce qui suit dans son "Voyage en Sibérie" :

"Nous vîmes sur la route deux arbres remarquables : l'un était un beau sapin dont toutes les basses branches étoient garnies de toutes sortes de haillons et de petites tresses de crin ; il y avoit aussi sous l'arbre beaucoup de branchages. C'étoit un sapin sacré; tout Iakoute qui passe devant lui croiroit commettre un péché et s'attirer la colère des dieux s'il ne lui faisoit pas un présent ; ainsi les basses branches sont bientôt garnies et l'on met ensuite les présens à terre" (9).

Il n'y a à cela rien d'étonnant pour quiconque connaît la théogonie asiatico-américaine : quelque esprit ayant été désigné comme habitant un arbre, c'est lui qu'au fond honoraient les crédules Sibériens.

L'auteur susmentionné continue :

"Il y avoit auprès du sapin deux bouleaux, dont l'un avoit toutes les branches du milieu coupées, dans l'autre c'étoient celles du haut. Chacun de ces arbres étoit un monument de l'amitié de deux Iakoutes. Lorsqu'un homme de cette nation a quitté son ami pour

8—*The Western Dénés*, p. 166.
9—*Op. cit.*, vol. I, p. 398.

quelque temps, et part pour un long voyage, ils se rendent l'un et l'autre dans un bois. Celui qui reste monte sur un arbre, en coupe les branches tout autour soit au milieu, soit au sommet, et c'est un monument de son amitié pour le voyageur: durant toute sa vie, il se fait gloire d'avoir coupé l'arbre en mémoire de son ami" (10).

C'est là une digression qui nous éloigne quelque peu de la religion des primitifs, telle que nous la voyons en Amérique et en Asie. Je n'ai pourtant pu me résigner à l'omettre; car je trouve pour le moins singulier de tomber inopinément sur un point d'un vieil auteur qui reproduit d'une manière si frappante une des particularités de la sociologie dénée. Qu'on se rende au pays de mes anciens Porteurs, et l'on pourra y remarquer plusieurs arbres aux rameaux ainsi élagués, des mais d'un nouveau genre que, dans un but d'intérêt, d'amitié ou de reconnaissance, des sauvages ont dépouillés de la plupart de leurs branches pour en faire un des monuments qui perpétueront le souvenir du passage d'une personne chère à ceux qui restent.

Depuis qu'ils se servent de caractères syllabiques, ils expriment même parfois sur une entaille pratiquée dans le tronc de l'arbre ce qu'ils se contentaient autrefois de se répéter les uns aux autres. "Ceci est l'arbre d'un tel", vous apprendra alors l'inscription.

Mais revenons à nos esprits.

J'ajoutais dans mon travail sur les Dénés canadiens, auquel j'ai emprunté l'exposé de la théogonie cité plus haut : "Même de nos jours, alors que les notions primordiales de l'Indien ont fait place à un système psychologique supérieur, sa langue, qui est de ses accessoires ou parties constituantes le seul qui soit resté immuable, a gardé certaines traces de ces idées zoothéistiques. S'il ne réussit point dans sa chasse à l'ours ou au castor, le Déné de l'ouest, bien qu'il ait adopté les idées les plus chrétiennes, ne dira point : "J'ai eu de la malchance avec l'ours ou le castor", mais "l'ours ou le castor ne m'a point *voulu*" (11).

Relativement à l'idée que se font les aborigènes de ces relations d'homme à animal, une circonstance rapportée par un voyageur qui décrit ce qu'il a vu sans se préoccuper de son importance au point de vue ethnologique, Warburton Pike, ne pourra que confirmer,

10—*Ibid.*, *ibid.*, p. 399.
11—*The Canadian Dénés*, p. 204.

tout en le rendant encore plus clair, ce que j'ai déjà écrit. Il dit donc de ses compagnons couteaux-jaunes :

"Quand la chasse fut terminée, je demandai ce que voulaient dire les cris qu'on n'avait cessé de pousser tant qu'elle durait, et l'on me dit qu'ils étaient nécessaires pour indiquer au bœuf musqué de quel côté se diriger. En partant ils avaient crié: "Oh ! bœufs musqués, il "y a une barrière plantée pour vous là où la rivière tombe dans le "petit lac. Quand vous l'aurez atteinte, mettez-vous à l'eau; il y "a de chaque côté des hommes armés de fusils, et ainsi nous vous "tuerons tous". Quand les hommes étaient hors d'haleine, ils criaient aux bœufs musqués de s'arrêter, et de repartir après qu'ils s'étaient reposés. On dit que ces animaux comprennent chaque mot de la langue des Couteaux-Jaunes" (12).

D'autres tribus vénèrent des rocs de forme plus ou moins curieuse ou saillante dans la forêt ou sur le bord des lacs, et ne voudraient jamais les passer sans leur faire quelque espèce d'offrande, quand même ce ne serait qu'un humble caillou ramassé dans la poussière du chemin. J'ai vu moi-même plusieurs fois des Indiens en faire autant dans les mêmes circonstances avant d'avoir sérieusement embrassé le christianisme.

Le capitaine Cook retrouva la même coutume, sur l'île d'Ounalaska entre l'Amérique et l'Asie. quelquefois en relation avec le culte des morts. Il écrit de son passage sur cette île :

"Les gens d'Ounalaska enterrent leurs morts sur le sommet des collines, élèvent un petit tertre sur la tombe. Dans une promenade que je fis à la campagne, un des indigènes me montra plusieurs de ces récipients de cadavres. Il y en avait un sur le bord du chemin qui allait du port au village, sur lequel on avait élevé un amas de pierres. Je vis à la campagne plusieurs monticules de pierres qui paraissaient être dus à l'action de l'homme. Un grand nombre étaient apparemment d'une haute antiquité" (13).

C'était en octobre 1778. Ce navigateur admettant immédiatement qu'il n'avait pu former aucune idée de la religion des insulaires, s'abstient prudemment d'expliquer le but de ces monticules.

12—*The Barren Ground of Northern Canada*, pp. 168-69; Londres, 1892.
13—Voyages, vol. II, p. 359.

Un autre auteur, M. Sauer, qui écrivit douze ans plus tard relativement aux *obos*, ou monceaux de pierres artificiels, qu'il vit sur la même île intercontinentale, pour avoir été moins réservé en donne une explication qui n'est rien moins que sensée, faute pour lui d'avoir été au courant de la mentalité des indigènes. "Je remarquai en traversant les montagnes des tas de pierres", dit-il. "Ce ne sont point des sépultures, comme on l'a supposé, mais des espèces de phares qui les guident d'une maison à l'autre lorsque le temps est brumeux et qu'il neige ; toute personne qui y passe en ajoute une au tas" (14).

Y pense-t-on? Des aborigènes qui ne peuvent se perdre au cours des plus longs voyages et qui ont maintenant besoin de points de repère pour ne point faire fausse route en allant d'une maison à une autre !

P. Dobell écrit à ce propos : "Nous arrivâmes bientôt à un rocher proéminent, où notre guide nous dit qu'il y avait une caverne... Si, nous assura-t-il, nous la passions sans y laisser quelque chose.... nous serions certainement frappés de quelque malheur. Dès que nous fûmes devant le rocher, la caravane s'arrêta, et les Karaikees [Koriaks] jusqu'au dernier, même ceux qui professaient la religion chrétienne, allèrent y déposer une pincée de tabac à priser, une feuille de tabac à fumer, une pipe ou quelque autre chose en guise d'offrande" (15).

T.-W. Atkinson trouva dans le bassin du lac Baikal le même respect superstitieux pour les rochers proéminents. Il écrit à propos de l'un d'eux : "Toutes les personnes qui professent la croyance des chamans le tiennent pour sacré, et ils ne le passent jamais sans lui offrir leurs dévotions. De grossières figures ont été gravées sur sa surface, et autrefois des hommes, des femmes et des enfants furent offerts sur son sommet, ou précipités dans l'abîme" (16).

Le même voyageur trouva ailleurs des rocs et ce qu'on prenait pour une tombe qui étaient, dit-il, vénérés par les Kirghiz. Parlant

14—*An account of a Geographical and Astronomical Expedition*, pp. 161-63.

15—*Travels in Kamtchatka and Siberia*, vol. I, p. 138. Il est dit que dans ce cas l'offrande était faite aux mânes d'un fameux chaman qui avait demeuré là; mais on cite des exemples absolument semblables où c'était l'esprit du rocher lui-même qu'on voulait se rendre propice.

16—*Travels in the Region of the Upper and Lower Amoor*, p. 382.

de ses compagnons, il ajoute que "chacun d'eux laissa sur la tombe un morceau de ses vêtements par manière d'offrande" (17).

Parfois l'objet de ce culte grossier n'est autre chose qu'un monceau de pierres, auquel on ajoute constamment, comme ceux que l'abbé Huc remarqua en Tartarie, où ils sont, dit-il, très nombreux (18). De son côté, Prjévalski écrit des Mongols qu'il rencontra : "Les indigènes ont pour ces *obos* [amas de pierres dédiés à l'esprit d'une montagne] un respect superstitieux, et en passant ils y déposent une pierre, un chiffon ou un flocon de poils de chameau" (19).

Tous ceux qui ont voyagé dans ces déserts hyperboréens ont remarqué ces "lieux saints" qui rappellent à un auteur les "hauts lieux" contre lesquels tonnaient les prophètes d'Israël. Cet écrivain raconte à ce propos :

"Nous inspectâmes l'un des endroits sacrés [des Bouriates] sur une colline avoisinant cette ville. Il consistait en quelques pierres brutes entassées les unes sur les autres, avec des branches d'arbre desséchées, auxquelles se balançaient de petits drapeaux et des bandes de calico portant des vers en langue thibétaine ou mongole. Nous étions passés par plusieurs de ces endroits au sud du Baikal, et les charretiers russes nous avaient généralement dit que c'étaient des tombes bouriates. Il y avait là parfois des bonbons et de la monnaie de cuivre, que les yemstchiks russes ne se faisaient pas faute de recueillir et d'empocher. Quelquefois aussi nous les trouvions jonchés de fers à cheval, et une quantité de houppes de crin étaient presque invariablement attachées aux buissons....

"Je remarquai que ces places étaient d'habitude sur des éminences, comme les "hauts lieux" dénoncés par les prophètes juifs et, après avoir lu les voyages de Huc, Erman et Hill, je n'eus aucun doute qu'ils n'étaient point du tout des tombes de Bouriates, mais de ces *obos* qu'on trouve partout en Tartarie et où l'on adore les esprits des montagnes, superstition des Bouriates chamanistes qui s'étend, au moins partiellement, aux autres tribus aborigènes de la Sibérie" (20).

17—*Ibid.*, p. 118.
18—"Souvenirs d'un Voyage en Tartarie", vol. I, p. 40.
19—"Mongolie et Pays des Tangoutes", p. 51.
20—Henry Lansdell, *Through Siberia*, pp. 404-05. Cet auteur ajoute en note: "Hill affirme que les Yakoutes lui dirent que les rites de leur ancien culte consis-

Notre auteur craint trop de généraliser : la restriction dont il use est parfaitement inutile, puisque toutes les tribus sibériennes partagent cette superstition.

C'est la même croyance à la diffusion universelle des esprits et à leur relation intime avec l'homme qui inspire la révérence dont sont gratifiés les animaux dont l'indigène a besoin, ainsi que le soin minutieux avec lequel ils sont traités par lui. Nous lisons des Yakoutes : "Ils s'inclinèrent respectueusement devant le repaire favori de Maître Martin, avec accompagnement de vers et de prose par lesquels ils portaient aux nues sa bravoure et sa générosité, reconnaissant en lui un oncle bien-aimé et s'efforçant de toutes manières de l'amadouer au point de lui arracher le pardon" (21).

Ce passage est de Sir Georges Simpson.

Que le lecteur veuille bien le comparer avec ce que nota des Dénés orientaux un autre écrivain anglais. Parlant des représentants de la même famille ursine, le Dr R. King dit : "Ils les apaisent fréquemment par des discours et des cérémonies, et s'ils réussissent à en tuer un, ils le traitent avec le plus grand respect, en parlent comme d'un parent, lui offrent une pipe à fumer, et lui font généralement un discours pour s'excuser de l'acte de violence qu'ils ont commis" (22).

Un autre explorateur, Alexandre Henry, l'aîné, raconte ainsi la manière dont ses compagnons indiens traitèrent une ourse qu'ils avaient tuée : "L'ourse étant morte, tous mes assistants approchèrent..., prirent sa tête entre leurs mains, la caressant et la baisant plusieurs fois, demandant à l'animal mille pardons de lui avoir enlevé la vie, l'appelant leur parente et leur grand-mère et la priant de ne point mettre la faute sur eux, vu que c'était bien réellement un Anglais qui l'avait mise à mort" (23).

Encore un autre écrivain dit ce qui suit des Kamtchadales : "Les habitants ont en usage des cérémonies puériles à l'égard des têtes

---

taient en majeure partie en sacrifices aux esprits invisibles, et que des portions de queues de cheval étaient attachées aux arbres pour notifier les esprits qui pouvaient passer par là que ces rites avaient été accomplis, et que non loin de là ils trouveraient le sacrifice qu'on leur avait offert".

21—Geo. Simpson, *op. cit.*, vol. II, p. 119.

22—*Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean*, vol. II, p. 168.

23—*Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories*, p. 136 de l'édition de Toronto, 1901.

de ces animaux [veaux marins] auxquelles ils témoignent autant de respect qu'aux meilleurs amis. L'auteur a vu une de ces cérémonies en 1740."

Après avoir décrit les dites cérémonies, cet auteur remarque que tout cela fut fait "afin que les autres chiens marins puissent voir avec quel respect ils traitent leurs amis et se rendent ainsi d'autant plus volontiers â eux" (24).

Nous avons là une excellente explication d'une particularité relativement aux têtes d'ours que tous les voyageurs en Asie et en Amérique ont remarquée sans pouvoir toujours en saisir la véritable signification. Ainsi Bush dit que, parmi les Gilyaks de la Sibérie, "se trouvaient de tous côtés, éparpillées dans les bois, des têtes, ou crânes, d'ours suspendues aux chicots de petits arbres de quatre à six pieds au-dessus du sol. Elles étaient "ajoute-t-il, "destinées à servir en quelque sorte d'offrande aux dieux de la place" (25).

Je ne me gênerai point pour déclarer que cet auteur se trompe (26). L'intention des naturels doit certainement avoir été la même que celle que nous trouvons en pareil cas parmi les aborigènes d'Amérique (et aussi du Kamtchatka, ainsi que nous l'avons vu). Nos Indiens suivent une coutume absolument semblable: ils mettent les têtes d'ours hors de la portée des chiens et des loups, animaux impurs avec lesquels tout contact est une souillure, et partant une humiliation pour la gent ursine tout entière, qui à l'avenir ne manquerait pas d'éviter de donner au chasseur négligent une autre chance de la traiter aussi cavalièrement.

Et ce ne sont point seulement les ours qui s'offensent de ce contact impur. Je descendais un jour la rivière du lac Stuart lorsque je rencontrai le vieux *Thoûtha*, qui se préparait à retourner chez lui. En réponse à ma demande s'il avait fait bonne chasse, il me répondit qu'il n'avait pris qu'un castor, mais qu'il lui était désormais bien inutile d'essayer d'en prendre d'autres, vu que son chien

---

24—Grieve et Jefferys, "Description abrégée du Pays de Kamtschatka", pp. 43-44.

25—*Reindeer, Dogs and Snow-Shoes*, p. 124. D'après un autre voyageur, H. Lansdell, le but de cette exposition est " d'éloigner les mauvais esprits " (*Through Siberia*, p. 609).

26—Tout d'abord, le fait que Bush parle de "dieux" dénote de sa part bien peu de familiarité avec le système religieux des Asiatiques.

avait eu le malheur de toucher au premier. Il était si sûr que tous les castors devaient être maintenant fâchés avec lui qu'il n'hésitait pas à sacrifier toute sa chasse du printemps et s'en retournait !

Les ours et les castors ne sont pas les seuls animaux à recevoir des marques de considération des indigènes de l'Amérique et de l'Asie. Nous lisons des Kamtchadales qu'ils "prient les baleines, les chevaux marins, les ours et les loups de ne pas leur faire du mal" (27). Le culte qui leur est rendu peut ne pas prendre absolument la forme d'une prière, mais il n'y a certainement pas d'exagération à affirmer que les principaux membres du règne animal avec lesquels les habitants de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale peuvent avoir affaire, reçoivent à l'occasion des marques non équivoques d'une vénération basée sur la croyance en l'étroite connexion qui existe entre ces animaux et les esprits.

Mais nous voilà loin, apparemment, des chamans et des chamanistes. Tout s'enchaîne pourtant dans leur système, et nous parlons toujours d'eux lorsque nous traitons des esprits, que ceux-ci soient localisés dans les membres animés de la création, ou occupés à rôder dans le monde pour y causer des maladies et autres contretemps.

"Dans l'opinion religieuse des Tartares c'est toujours un *Tchutgour*, ou diable, qui tourmente par sa présence la partie malade" (28), dit l'abbé Huc, et ce diable, ou esprit, est partout chassé au moyen d'exorcismes identiques.

Le rôle des chamans est bien connu. Il est absolument le même sur les deux continents. Ce membre important et très redouté de la société aborigène n'est, en pratique, rien moins qu'un exorciste qui opère en vertu de la puissance supérieure du génie familier dont il se dit possédé une fois entré en fonctions. A cet effet, au bruit redoublé du tambourin et bruyamment accompagné du chant cadencé qui lui est propre, il évoque le dit génie, saute et danse comme un frénétique, s'animant de plus en plus jusqu'à ce qu'il finisse par

---

27—Grieve et Jefferys, "Description abrégée du Pays de Kamtschatka", p.42.

28—*Op. cit.*, vol. I, p. 121. Telle est aussi l'opinion des Yakoutes, d'après le voyageur allemand Gmélin qui, parlant d'une épidémie de petite vérole qui affligeait leur contrée, écrit: " Ils dirent : toutes les maladies sont quelque chose de mauvais; donc elles viennent du diable. Comme il y a différentes maladies, il y a différens diables; donc il y a un diable de la petite vérole" ("Voyage en Sibérie", vol. I, p. 420).

assumer toutes les apparences d'une transformation conforme au rôle qu'il joue.

Lorsque la violence de l'exercice auquel il se livre l'a fait entrer dans une espèce de transe, on le croit réellement possédé de son esprit. Alors, à force d'objurgations, de manipulations et de passes sans fin, après bien des cris tous plus féroces les uns que les autres, il parvient à intimider l'esprit qui causait la maladie et à le contraindre à déguerpir. La malade est guéri, ou du moins devrait l'être !

Voyons maintenant en Asie la contre-partie de cette thérapeutique d'un nouveau genre.

Un auteur très au courant des choses de Sibérie nous apprend que "le rôle du chaman, ou prêtre, parmi les Koraks, est de faire des incantations sur les malades, d'entrer en communication avec les mauvais esprits et d'interpréter leurs désirs et leurs décrets à l'homme. Chaque fois qu'une calamité quelconque, telle qu'une maladie, un orage ou la famine, advient à une bande, ce contretemps est naturellement attribué au déplaisir de quelque esprit, et l'on consulte le chaman sur la meilleure manière d'apaiser son courroux" (29).

Le même auteur donne alors de la manière dont ces incantations sont pratiquées en Sibérie une description qui s'applique en tous points à ce qui se pratique en Amérique. De semblables témoignages relativement à la nature des fonctions du chaman de la Sibérie pourraient être multipliés à satiété. Inutile d'insister.

(A suivre)

A.-G. Morice, O. M. I.

29—Kennan, *Tent Life in Siberia*, p. 208. Pp. 44-46 de ses *Travels* (vol. II), Erman a aussi un excellent exposé du chamanisme asiatique et de la manière dont il se pratique.

UNE VICTIME DES ALLEMANDS

La Basilique d'Albert

Parmi les églises de France que les hordes allemandes ont souillées, saccagées ou détruites se trouve la basilique d'Albert.

Albert est une petite ville de la Picardie, située à huit lieues au sud d'Arras, sur les rives de l'Ancre, dans le diocèse d'Amiens. Une statue miraculeuse de la Sainte-Vierge, découverte grâce à des brebis dans les paturâges des environs, au onzième siècle, attire les foules dans cette localité depuis huit siècles. A cause de la manière dont elle fut trouvée la statue a porté le nom de Vierge aux brebis, et le pélerinage porte le nom de Notre-Dame de Brebières.

Plusieurs fois, d'une fenêtre du train Lille-Paris, nous avons salué de loin la Vierge dorée qui du sommet du clocher de la basilique dominait la ville et la plaine de l'Ancre,et à qui aux jours où le brouillard se traînait près de terre il arrivait de servir de phare et de point de repère, d'étoile de la mer, aux aviateurs incertains de leur route au-dessus de la nappe blanche du nuage. Elle devenait peu à peu Notre-Dame des aviateurs. Nous sommes même allés en pélerinage dans cette "Lourdes du Nord", comme on se plaît parfois à l'appeler dans la région.

Il y a plus d'un an, dans leur ruée sur Paris, les Allemands entrèrent à Albert. Bientôt, cependant, la victoire de la Marne les força de reculer vers l'Est. Notre-Dame avait arrêté le flot envahisseur et rejeté hors de la ville les soudards qui, ainsi qu'une vague limoneuse, avaient souillé son sanctuaire. Mais ils s'en sont vengés. *Regnum Galliæ, regnum Mariæ,* disait un vieil auteur. Les Allemands le savent. Voyant qu'ils ne pouvaient étendre leur main rapace sur le royaume de Marie, les misérables la levèrent sacrilègement contre la Sainte-Vierge elle-même, en s'attaquant à sa statue et à son sanctuaire.

De leurs lignes, sises encore à portée de canon de la place, ils ont pris un plaisir sacrilège à s'acharner, sans aucune utilité au point de vue militaire, après le sanctuaire. En haine de la Sainte-Vierge leurs batteries ont dirigé leurs obus contre la satue dorée qui dans l'azur du ciel dominait la campagne et le tumulte des combats.

Et maintenant, de la basilique il ne reste plus que des murs branlants, calcinés, croulants. Au sommet du clocher éventré la statue dorée qui a servi, des mois durant, de cible à leurs artilleurs, penche de plus en plus sous les coups répétés qui brisent l'armature du socle de fer où elle s'appuie. Et bientôt peut-être, aux cris de joie féroce de la soldatesque allemande, elle va s'écraser avec les restes du clocher déchiqueté. Ce n'était pas un monument de tout premier ordre que cette église. Elle n'en imposait pas par la majesté de son architecture, par ses vastes dimensions, par la merveilleuse richesse de sa statuaire, par son antiquité vénérable, comme sa voisine la splendide cathédrale d'Amiens, dans laquelle on oublie absolument l'heure du dîner, à moins qu'un compagnon "pratique" ne vous fasse redescendre sur le pavé des réalités gastronomiques. Mais elle avait la grâce et la splendeur. C'était une belle et riche église moderne, centre d'un pélerinage considérable, dont la masse solide, les lignes élégantes, l'ensemble harmonieux, les détails extrêmement soignés prouvaient que les architectes contemporains, quand ils ont de l'idéal et de l'inspiration, quand ils possèdent la science de leur art, quand ils veulent, tout en faisant œuvre personnelle, tenir compte de la tradition et ne pas confondre l'étrangeté avec l'originalité, le caprice avec le bon sens et la logique, peuvent élever des œuvres de belle allure, de proportions parfaites, et où ils se révèlent hommes de goût

La basilique de Notre-Dame de Brebières fut commencée en 1885 sur les plans de l'architecte Duthoit. Elle remplaça une église qui tombait de vetusté. Le curé, Mgr Godin,—voilà un nom bien canadien—mit près de trente ans à parachever son œuvre et à donner à Notre-Dame une demeure digne d'elle. Mais quand il mourut en 1913, il pouvait, après un historien romain, se dire : *Exegi monumentum.* Heureusement qu'il n'a pas vu détruire par les bombes des Vandales d'outre Rhin le fruit du travail et des sacrifices de trente années de sa vie. Il en serait mort de chagrin, le pauvre vieux curé.

L'église, de style romano-byzantin modernisé, et teinté de réminiscences arabes, était construite en brique et en pierre blanche, comme le sont un grand nombre de monuments du Nord de la France et des Flandres où la rareté de la pierre force les constructeurs à utiliser d'autres matériaux.

La tour haute de cent-quatre-vingt-dix pieds, solidement campée dans la façade de la basilique, s'amortissait en un dôme en cuivre doré, portant une statue en cuivre martelé et doré, haute de plus de vingt-quatre pieds, de Notre-Dame présentant l'Enfant-Jésus au Monde. A la base de la tour s'ouvrait un porche orné de colonnes de marbres et de mosaïques, et au fond duquel la grande porte offrait un travail fort délicat de cuivre découpé et martelé, qui annonçait la richesse merveilleuse de l'intérieur.

Long de deux cent trente pieds et haut de soixante-cinq dans la nef centrale, cet intérieur était un des plus somptueux de France par la profusion extraordinaire des marbres, des incrustations, des mosaïques, de la menuiserie d'art, des dorures, des sculptures finement exécutées, des peintures qui l'ornaient, et aussi par ses beaux vitraux qui en vives couleurs racontaient les mystères du Rosaire.

De chaque côté, huit piliers carrés de marbre rouge séparaient la grande nef des bas côtés et appuyaient des arcades de style arabe qui elles-mêmes soutenaient une large frise et le clair-étage. Partout les marbres rehaussés de délicates incrustations se mariaient aux cuivres délicatement travaillés et aux mosaïques bleu, rouge et or.

L'édifice n'était pas voûté ; le plafond à caissons avec la charpente du toit restée apparente et finement décorée, comme dans les antiques basiliques romaines, était peint en bleu, rouge et or. La chaire, un pur chef-d'œuvre de marbre blanc relevé d'incrustations et de mosaïques et surmontée d'un dôme en cuivre martelé, don d'une veuve qui avait perdu son fils unique, avait coûté plus de six mille piastres. Dans le même style que la chaire et l'église, le maître-autel, qui s'élevait à la croisée du transept, supporté par des colonnettes d'onyx, rehaussait, lui aussi, la blancheur de ses marbres d'incrustations et de fines mosaïques.

Tout autour des murs de la nef, du transept et du chœur, au dessus des arcades, et sous les fenêtres du clair-étage, se developpait une longue série de peintures, dues au pinceau de Grellet, qui représentaient une théorie où figuraient trois cents anges, patriarches, apôtres et martyrs, et qui par son style, par l'agencement des personnages et des couleurs, rappelait une des merveilles de la peinture française, la célèbre procession des Saints de Flandrin, à Saint-Vincent de Paul de Paris. Cette frise, où la procession des anges et des saints semblait se diriger vers la statue miraculeuse placée sur

l'autel de la chapelle absidale, était supportée par un long ruban de mosaïque sur lequel on pouvait lire le *Salve Regina*.

Dans les nefs latérales les murs attiraient l'attention par leurs arcatures aux sculptures délicates et par les confessionnaux en bois sculpté d'un travail extrêmement fouillé.. Ça et là, les chapelles latérales ouvraient leurs rotondes où, sur la décoration murale toute en mosaïques de dessins variés, les autels en marbre blanc rehaussé d'or et de mosaïques se dessinaient avec élégance.

Là-bas, tout au fond du chœur, en arrière du maître-autel, dans l'ombre discrète et la paix que répandaient les verrières, la chapelle absidale, la chapelle de la Sainte-Vierge, avec son autel magnifique couronné par la statue miraculeuse, avec sa coupole ornée de superbes mosaïques, résumait la magnificence de tout l'édifice.

Et de cette splendeur de marbres, de mosaïques et d'or les Allemands, pour se venger et par haine de la foi, ont fait un amas de ruines lamentables.

La statue miraculeuse a échappé aux coups des Teutons comme elle avait échappé au vandalisme de la Révolution. On l'a placée au-dessus du maître-autel de la cathédrale d'Amiens en attendant qu'on puisse la ramener dans sa demeure.

Quand les Allemands auront été boutés hors de France, une noubelle basilique s'édifiera sur les ruines de l'ancienne. Les catholiques picards rendront au temple de Notre-Dame sa splendeur de jadis. Ils peuvent répéter ce qu'écrivait, il n'y a pas lontemps, au sujet des ruines d'Arras, un des écrivains les plus autorisés du Nord de la France, Monsieur le chanoine Guilmant, vicaire général du diocèse d'Arras et Boulogne : "Nous avons vu passer bien des conquérants et défiler bien des armées. Blucher foulait notre sol il y a cent ans ; et avant lui les Impériaux, les Espagnols, les Bourguignons, et ceux dont on se souvient à peine, les ancêtres des pirates d'aujourd'hui, Huns et Vandales.

"Le flot passé nos ancêtres relevaient leurs ruines. Nous ferons comme eux."

La France catholique a été une grande bâtisseuse d'églises. Elle sait aussi être une "rebâtisseuse."

G. A. Y. Deschamps.

PAGES ROMAINES

DÉPENSES DE LA GUERRE.—DEUX DÉCRETS.—LEUR JUSTIFICATION PAR LA PRESSE ITALIENNE

S'il est naturellement impossible de prévoir aujourd'hui â quel chiffre s'éleveront les dépenses qu'impose à l'Italie son concours à la guerre, quand les empires du centre seront définitivement vaincus, on peut connaître approximativement déjà ce que lui ont coûté ses premières luttes.

Le mois de juin dernier, qui fut le premier des hostilités italiennes, en absorbant 493 millions de litres, produisit ainsi 316 millions de dépenses en excédant sur l'exercice de juin 1914. Mais ce chiffre ne peut être, pour le public, qu'une indication approximative, car la Lybie qui, en 1914, dépendait des ministères de la Guerre et de la Marine, a été rattachée depuis au ministère des Colonies.

Ce qui est hors de doute, c'est que par suite des circonstances dans lesquelles s'est trouvée l'Italie pour préparer la guerre qu'elle a entreprise, les débuts de sa campagne lui ont bien moins coûté que ne coûtèrent à la France, à l'Angleterre, à la Russie les commencements de la lutte qu'elles durent subir. Mais depuis, les dépenses se sont accrues pour l'Italie, comme elles augmentèrent pour les autres nations belligérantes, et s'il faut en croire l'affirmation autorisée du sénateur Maggiorino Ferraris, du premier juillet dernier jusqu'à ce jour, la dépense mensuelle, en moyenne, serait de 500 millions, soit un total de 17 millions par jour. Les frais s'élèveraient donc, en chiffres ronds, au 31 décembre prochain, à 3 milliards.

C'est peu, si l'on compare ces chiffres avec ceux qui marquent les dépenses de la France, de l'Angleterre, de la Russie, qui varient pour chacune entre 60 et 80 millions par jour, mais les ressources de l'Italie sont plus modestes que celles des autres puissances, et ceux qui sont préposés aux ressources du royaume, se demandent quel sera le moyen pratique d'avoir les ressources pour aller jusqu'au bout, si les dépenses continuent à s'accroître.

* * *

Une particularité de la conquête sur l'Autriche des terres *irredente* est dans la substitution de la plupart des anciens curés qui régissaient les paroisses conquises, par de nouveaux curés, ou chapelains, selon les circonstances, et alors, en vertu du décret suivant promulgué par le général Porro, sous-chef d'état-major.

Cinq articles le composent :

1. Quand, par l'ordre d'un commandant, un curé, on un chapelain, ou tout autre prêtre ayant charge d'âmes, est éloigné du lieu où il exerçait ses fonctions, le commandant en donnera avis télégraphique au Secretaire Général pour les affaires civiles, et celui-ci, après entente avec l'autorité ecclésiastique, pourvoira au remplacement du titulaire mis en disponibilité par mesure d'ordre public.

2. Dans le but d'éviter la nullité des actes qu'ils accompliraient étant donné que quelques chapelains militaires n'ont pas toutes les capacités voulues par le droit canon, les commandants éviteront de fixer leur choix sur les aumôniers au service de l'armée.

3. Dans le cas exceptionnel où le remplacement d'un titulaire devrait se faire d'urgence, le commandant qui aura fait la nomination en avisera télégraphiquement le Secrétaire Général pour les affaires civiles, en donnant les noms, prénoms, l'origine, les qualités de celui qu'il aura nommé, afin que l'autorité ecclésiastique avisée, puisse, sans retard, et en connaissance de cause, procéder à la confirmation de l'acte accompli.

4. Les prêtres-soldats du service de santé, désignés pour remplacer les anciens titulaires d'une paroisse ou chapellenie, seront autorisés à laisser l'habit militaire pour revêtir le costume ecclésiastique sur lequel ils porteront les signes distinctifs qui sont en usage parmi les aumôniers militaires.

5. Pendant toute la durée de leur charge, ces mêmes prêtres seront dispensés de tout service militaire, et autorisés à résider en permanence dans le poste où ils rempliront leur fonctions ecclésiastiques.

Un autre décret émanant du Secretaire Général pour les affaires civiles complète celui-ci, en réglementant l'administration provisoire des biens ecclésiastiques dans les nouveaux pays occupés.

Il n'est pas inutile de le faire connaître, tant on y voit l'esprit pratique des Italiens, et le souci qui, en la circonstance, les porte à sauvegarder tous les intérêts.

1. Les administrateurs provisoires des biens ecclésiastiques sont chargés de la surveillance de ces mêmes biens ; ils en sont responsables et devront en rendre compte au Secrétaire Général pour les affaires civiles, près le commandement supérieur de l'armée royale par l'intermédiaire du commissaire civil du district politique. Toutes les rentes devront être versées à la caisse de l'Etat militaire qui, à son tour, leur donnera les indemnités dues à leur gestion, en conformité du décret du 30 juillet 1915, n. 2748.

II. A l'acte qui nommera tout administrateur sera joint un inventaire détaillé de tous les immeubles, meubles, appartenant à l'église, au bénéfice, non moins que l'état des fondations qui constituent leur propriété. Cet inventaire sera dressé d'après le dernier inventaire et les livres administratifs. Si ces documents n'existaient plus, on dressera une nomenclature de tout ce qui sera confié au nouvel administrateur. La prise de possession de l'administrateur provisoire se fera en présence des membres laïques de l'administration, camerlingues, fabriciens, du commissaire civil, ou de son remplaçant, du maire de la commune, et dans les 3 jours, le procès-verbal de l'acte sera envoyé au Secrétaire-Général pour les affaires civiles.

III. Si les documents appartenant à l'administration ecclésiastique, non moins que les clefs de la caisse de l'église étaient restés en la possession du curé, ou du chapelain, relevé de l'exercice de ses fonctions, avis en serait donné au Secrétaire Général pour les affaires civiles.

IV. Les administrateurs provisoires procéderont immédiatement à la révision de tous les comptes de la présente année, en prenant pour base ceux de l'exercice précédent et, à défaut de ceux-ci, tous les renseignements qui pourront être recueillis. Dans la quinzaine qui suivra leur entrée en fonction, ils dresseront un état préliminaire et le remettront au commissaire civil qui le transmettra à son tour, avec ses observations personnelles, au Secrétaire Général pour les affaires civiles.

V. Les administrateurs auront le droit de s'installer dans les immeubles ecclésiastiques. Si ceux-ci étaient encore occupés par les parents ou les serviteurs du prêtre relevé de ses fonctions, ils pourront être obligés à céder leur place, à la demande de l'administrateur de l'église.

VI. La prise de possession de l'administration provisoire met immédiatement fin à celle de camerlingue et fabriciens, qui ne restent responsables que de leurs actes passés. Dans l'espace du premier mois qui suivra ces changements, il sera procédé à la nomination de la nouvelle administration laïque, dont les

membres seront choisis après accord avec l'Ordinaire qui exerce la juridiction sur les biens en question.

VII. En attendant que des instructions particulières déterminent des règles plus spéciales, les administrateurs soumettront leurs décisions avant de les promulguer au Secrétaire Général qui en fera part à l'evêque du lieu.

VIII. Le Secrétaire Général pour les affaires civiles et le commissaire civil du district gardent la surveillance des administrations de tous les biens ecclésiastiques des églises, bénéfices, fondations, instituts, et peuvent prendre à leur égard telle mesure qui leur paraîtra plus opportune.

La publication de ces deux documents par l'*Osservatore Romano* qui les reproduit de la *Rivista diocesana Udinese*, est la meilleure preuve qu'il y a eu accord entre l'autorité religieuse et le commandement militaire à leur sujet, et que l'empiètement de l'Etat sur le pouvoir religieux n'est qu'apparent. C'est pourquoi le gouvernement autrichien a cru devoir élever, à ce sujet, une protestation auprès du Saint-Siège.

* * *

Pour légitimer les mesures exceptionnelles prises par la puissance militaire dans la conquête, la presse italienne se plait journellement à rappeler l'opiniâtreté persévérante qu'a mise l'Autriche à germaniser les provinces du Trentin et de Trieste en ces cinquante dernières années.

Du jour où l'empire austro-hongrois dut céder la Vénétie à la France, pour que celle-ci la retrocédat à l'Italie, Vienne n'eut qu'un but, germaniser le Trentin, reculer les frontières de la langue italienne jusqu'aux frontières politiques, et là poser les bases d'une action qui préparerait et assurerait ensuite une nouvelle pénétration germanique en Italie.

Le premier moyen employé pour la réussite du programme de germanisation fut l'annexion du Trentin au Tyrol, c'est-à-dire, l'incorporation d'une population italienne de 300,000 âmes à une population allemande s'élevant à plus de 500,000.

Les diètes ou parlements provinciaux ont en Autriche une importance beaucoup plus grande qu'en Italie : les écoles, les hôpitaux ou autres instituts de bienfaisance, les routes, les chemins de fer d'intérêt local sont l'objet de leurs délibérations et de leurs décisions. Il en résulta pour le Trentin qu'il dut contribuer par les impôts qu'il paye à enrichir le Tyrol allemand sur le territoire duquel les routes, les chemins de fer, les monuments d'utilité publique se multiplièrent et que,vaincu par la majorité des suffrages, il ne bénéficia de rien ou de presque rien pour sa prospérité particulière.

Dans cette lutte d'intérêts, les uns asservis, les autres triomphants, il y eut des conflits perpétuels, Tantôt les députés du Trentin refusèrent de se rendre à Innsbruck où siégeait la diète dont ils étaient membres; tantôt s'y rendant ils faisaient une opposition systématique à tous les projets qui leur étaient proposés, sans pouvoir cependant empêcher le triomphe de la majorité allemande.

Le gouvernement autrichien se vengeait de cette attitude indépendante, en persécutant tout ce qui avait un caractère de patriotisme italien. La presse ne jouissait d'aucun liberté ; ce quelle pouvait imprimer à Vienne ou à Innsbruck lui était interdit dans le Trentin. Un journal d'opposition était séquestré, en moyenne, une trentaine de fois par an. La justice ne traînait que devant des jurés allemands les inculpés italiens qui étaient coupables de rêver la réunion du Trentin à l'Italie. Naturellement les condamnés allaient subir les peines dont ils étaient frappés dans les galères autrichiennes d'Innsbruck, de Stein, de Kufstein, de Przemyls, où le contact des détenus allemands leur rendait encore la vie plus dure.

Pour affaiblir l'esprit de race, quantité d'écoles élémentaires de puré langue allemande furent créées; l'éducation y était gratuite, les livres, les fournitures de bureau n'y coûtaient rien, et tout père de famille qui émargeait à un titre quelconque au budget public était obligé d'y envoyer ses enfants; la gratuité était donnée aux mêmes conditions dans les écoles d'enseignement secondaire exclusivement allemandes. Les carrières d'ingénieur et autres s'ouvraient presque automatiquement aux élèves de ces instituts et restaient presque toujours fermées à ceux qui sortaient d'un collège indépendant.

Il en résultait que, les emplois étant presque tous tenus par des Allemands, un Italien devait nécessairement apprendre leur langue pour traiter avec eux et veiller à la garde de leurs intérêts. En outre, un système d'émigration de la classe pauvre vers l'intérieur de l'empire autrichien fut habilement exploité par l'appât du gain.

Prétextant des mesures d'ordre militaire, les pâturages, les bois communaux étaient constitués en grandes réserves, et puis livrés aux spéculations des grands marchands de troupeaux autrichiens. Des droits énormes étaient établis sur grand nombre d'industries pour empêcher qu'elles ne fussent exploitées par les indigènes, et favoriser l'établissement des maisons autrichiennes de même commerce, qui en étaient arbitrairement et secrétement dispensées.

Et l'on comprend comment grâce à ce système la prospérité économique du Trentin ne favorisait que le capital allemand.

Pays agricole, le Trentin est encore un centre industriel de première importance. Les mines qu'il possède lui constituèrent une immense richesse de 1100 à 1600, au point qu'il fut surnommé plus tard la Californie de l'Europe, et que, le premier entre tous les pays du vieux continent, il promulgua un code minier.

S'il faut en croire les mémoires autorisés, le salaire des mineurs qui exploitèrent le *Monte Argentaria* près de Trente s'éleva à un milliard de francs dans l'espace de cinq siècles.

L'industrie de la soie s'y trouvait autrefois si florissante que les magasins de la Vénétie et de la Lombardie n'étaient remplis que des produits du Trentin. En 1870, plus de dix mille ouvriers et ouvrières remplissaient encore les filatures du Trentin.

La seule petite ville de Ala possédait onze remarquables fabriques de velours. L'industrie du verre y était également très développée non moins que les papeteries, les raffineries de sucre, etc., etc.

Tout ce commerce fut paralysé par l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie, à cause de la douane qui vint élever une barrière entre lui et son marché, la vaste plaine du Pô.

Dès lors, peu à peu, l'industrie de la soie réduisit ses ouvriers jusqu'au nombre fort restreint de 1800, la plupart des usines licencièrent leur personnel, les mines furent totalement abandonnées, er la crise provoqua une émigration qui de 1870 à 1890 s'éleva au 15%.

On conçoit qu'en reprenant possession d'un pays sur lequel pesait tout le poids de la tyrannie allemande, le bien public réclame dès le premier jour d'une délivrance si longtemps désirée, que toutes les administrations soient d'urgence remplacées, et que, en beaucoup de cas, les chefs des paroisses, s'ils sont soupçonnés d'avoir été favorables aux anciens maîtres, soient immédiatement invités à céder leur place à des prêtres qui, arrivant avec les armées d'Italie, soient eux-mêmes accueillis comme des libérateurs.

DON PAOLO AGOSTO.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le Chan. L. LINDSAY.

Imprimerie de L'ÉVÈNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV DÉCEMBRE 1915 No 12

529

DOM PAUL BENOIT

DES CHANOINES RÉGULIERS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

C'est un vaillant soldat du Christ que Dieu vient d'appeler à lui. Il est mort sur la terre de France, où depuis de longues années, attaché comme il l'était au sol canadien par les œuvres qu'il y avait créées, il n'avait pu remettre le pied. Il avait rejoint là-bas son vénérable maître, le Révérendissime abbé Dom Gréa, dont il fut toujours le disciple fidèle, comme il avait été son bras droit dans la restauration de l'Ordre des Chanoines Réguliers, destiné à donner au clergé l'exemple de la vie apostolique des premiers âges chrétiens.

Dom Benoit, comme les grands moines du moyen-âge, savait allier le travail intellectuel à celui des mains. Outre les études d'histoire ecclésiastique et de liturgie qu'il a contribuées à des revues de France, et dont, sous un nom de plume, il a fait une part généreuse à la *Nouvelle-France*, il a publié une savante monographie de l'ancienne abbaye de Saint-Claude, dans le Jura. A l'histoire de l'Eglise au Canada, il a fourni la grande *Vie de Monseigneur Taché*, en deux forts volumes. Mais son œuvre principale, dont l'apparition en 1885 et 1886 lui mérita les éloges des sommités religieuses de la France et de l'étranger, c'est *La Cité antichrétienne au XIXe siècle*, en quatre volumes. Les deux premiers traitent de la *Franc-maçonnerie*, et les deux derniers, des *Erreurs modernes*.

Pénétré jusqu'aux moëlles de l'enseignement des Souverains Pontifes, il y expose et réfute, tour à tour et pas à pas, les erreurs des temps modernes, en se servant presque toujours, pour seules armes, des paroles mêmes empruntées aux encycliques et aux autres actes pontificaux.

Le libéralisme n'eut jamais d'adversaire mieux instruit ni plus intransigeant que lui. Aussi ne fut-il jamais tenté d'admettre que

cette erreur insidieuse et néfaste fût inconnue au Canada. Dès son arrivée au pays, il y a vingt-cinq ans, il la discerna dans la presse, dans la politique, dans les mœurs, et il en aurait pu écrire l'histoire, les origines et le développement dans notre société canadienne pourtant si croyante et si bien conservée.

Comme complément à la première édition de ses *Erreurs modernes*, Dom Benoît avait rédigé une exposition avec réfutation du *Modernisme*. Nos lecteurs ont eu l'avantage d'en lire quelques chapitres, dont sa sympathie pour la *Nouvelle-France* nous avait gratifié. On se rappelle aussi, du même auteur, les études remarquables sur le *Sillonisme*, sur le *Militarisme prussien*, ainsi que de belles pages sur l'*Evêque* et sur le *Chapitre cathédral de Québec*, parues à l'occasion des fêtes jubilaires de Son Eminence le cardinal Bégin.

Ce vaillant religieux connut les fortes épreuves qui trempent et élèvent l'âme, et l'orientent vers le seul vrai Bien : dans sa mère-patrie les iniquités de la spoliation, puis de l'expulsion; dans son pays d'adoption, les rudes labeurs de la colonisation, la ruine par des incendies successifs des établissements qu'il avait fondés. En vérité, la pauvreté et la souffrance, comme pour le séraphique François, avaient élu domicile au foyer de son monastère.

Mais tant d'épreuves ne purent paralyser l'ardeur de celui qui, chaque nuit, se levait pour chanter, dans toute la perfection des prescriptions de la sainte liturgie, les louanges du Seigneur. Elles ne firent pas, non plus, tomber de ses mains ni les mancherons de la charrue déchirant le sol fertile où germera le blé destiné au pain quotidien de la messe et du repas commun, ni la plume de l'écrivain catholique qui sème dans les intelligences et les cœurs le pur froment de la vérité et de la vertu.

Restait une autre épreuve, la plus pénible de toutes, qui devait étreindre et affiner, comme le métal dans le creuset, l'âme du moine éprise d'un austère idéal. L'histoire racontera, sans doute, un jour, cette page douloureuse de sa vie. S'il a dû, comme Moïse, fermer les yeux avant de goûter la réalisation de ses vœux, le Maître juste et bon n'a pas, nous en avons la conviction, refusé à ce fidèle et généreux serviteur un prompt accès à la Terre Promise du Ciel.

La Direction.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

"Discours et allocutions" par Monseigneur L.-A. Paquet.

Il y a plusieurs sortes d'éloquence, et par suite des orateurs de qualités différentes. Il y a une éloquence qui est tout entière dans le mouvement des mots et des phrases, et qui s'agite dans le vide de la pensée : c'est la plus vaine, et il faut la dédaigner; il y a une autre éloquence, véritable et rude, qui se révèle dans la force des arguments, dans la construction vigoureuse des preuves, dans la violence profonde des sentiments, mais dont la phrase parfois inélégante se moque de l'éloquence elle-même : il faut l'estimer, elle est puissante, elle est souvent irrésistible, et, s'il arrive qu'elle choque l'oreille, elle dompte presque toujours l'esprit. Il y en a une troisième, qui se soucie de l'art autant que de la pensée, qui s'agite mais en des mouvements réguliers et harmonieux, qui s'enflamme, mais dont les éclairs illuminent sans éblouir, qui se drape pour mieux paraître, et dont la période ondoie sous le souffle des nobles inspirations : c'est l'éloquence artiste. Et c'est à cette sorte d'éloquence que l'on songe, et c'est par elle que l'on s'émeut, en lisant le recueil de discours que vient de publier Mgr Louis-Adolphe Paquet" (1).

Mgr Paquet est un orateur artiste : et il nous permettra bien de le définir ainsi. Nous venons de relire les trois cent cinquante pages de ses *Discours et Allocutions*, et chacune de ces pages nous donne la même impression d'une éloquence sincère mais très soignée, d'une éloquence profonde et jaillissante, mais toujours contenue, d'une éloquence parfois impétueuse et ardente mais toujours digne. Que l'orateur s'adresse à de petits communiants ou à des auditoires académiques, qu'il parle, dans la chapelle du Petit Cap, à des cama-

1—*Discours et Allocutions*, par Mgr L.-A. Paquet, de l'Université Laval; Québec, 1915.

rades de Petit Séminaire, ou sur la terrasse Dufferin, devant le plus vaste auditoire et le plus imposant que l'on puisse assembler, il développe avec le même soin ses pensées, il construit avec la même correction élégante sa période, il esquisse avec la même grâce son geste, il lance avec la même harmonie les accents d'une voix caressante. Jamais cet orateur ne s'est moqué de l'éloquence, et cependant, n'en déplaise à Pascal, il a souvent trouvé l'éloquence véritable.

* * *

L'on pourrait distribuer en trois groupes les discours que vient de publier Mgr L.-A. Paquet : il y a les discours patriotiques, les discours académiques, et les discours religieux. Orateur de nos grandes journées nationales, conférencier de l'Université, prédicateur, Mgr Paquet a tour à tour et avec un égal succès accompli ces fonctions, joué ces rôles, ou plutôt exercé ce triple apostolat.

Les discours prononcés à l'occasion des anniversaires ou des grandes fêtes de la race canadienne-française sont les plus nombreux, et ils contiennent peut-être les meilleures pages que l'orateur ait écrites.

Une pensée maîtresse, dominante, se retrouve dans presque tous ces discours patriotiques, et en fait l'unité : c'est la pensée, élevée à la hauteur d'une thèse et d'une doctrine, de la vocation providentielle de la race française en Amérique. De cette doctrine, l'on trouve une première expression dans l'allocution sur le "patriotisme canadien-français", prononcée à Notre-Dame de Montréal en 1887; on en relève l'indication, quelquefois discrète, toujours suffisante, dans des discours qui ont suivi, plus spécialement dans le discours sur "l'Eglise et la Patrie canadienne", prononcé dans la Basilique de Québec en 1889; puis cette pensée se déploie, s'élargit, s'envole jusqu'à la plus haute éloquence dans le sermon sur "la vocation de la race française en Amérique", prononcé sur la terrasse de Québec, près du monument Champlain, en 1902. On a dit du sermon de Lacordaire sur la vocation de la race française qu'il est l'un de ses plus faibles ; celui de Mgr Paquet, sur un thème analogue, est l'un de ses plus forts, et nous l'ajoutons volontiers, cette œuvre magistrale est l'une des pages les plus précieuses de notre éloquence canadienne.

Il est intéressant de suivre en ses développements successifs la thèse de Mgr Paquet, et de constater comment l'esprit de l'orateur s'enrichit d'une pensée de plus en plus abondante et de plus en plus précise. Dans le discours de Notre-Dame, où l'orateur encore au début de sa carrière, exalte nos trois grandes vertus nationales, la foi en notre mission comme peuple, l'espérance invincible en notre fidélité, l'amour de la terre natale, troisième vertu qui soutient les deux autres, il y a une doctrine très ferme qui n'a pas encore l'ampleur ni la richesse qu'on lui trouve dans le discours de 1902. Et comme toute doctrine qui se précise tend à se cristalliser en des formules énergiques qui la condensent et qui l'éclairent, Mgr Paquet, en présence de l'immense auditoire qui l'entendait sur la terrasse Dufferin, définissait avec une belle vigueur et avec une grande justesse d'expression la vocation de la race française en Amérique. Après avoir dit en quoi consiste la vocation, le sacerdoce de certains peuples élus de Dieu, il ajoutait :

"Ce sacerdoce social, réservé aux peuples d'élite, nous avons le privilège d'en être investis ; cette vocation religieuse et civilisatrice, c'est,je n'en puis douter, la vocation propre, la vocation spéciale de la race française en Amérique. Oui, sachons-le bien, nous ne sommes pas seulement une race civilisée, nous sommes des pionniers de la civilisation; nous ne sommes pas seulement un peuple religieux, nous sommes des messagers de l'idée religieuse; nous ne sommes pas seulement des fils soumis de l'Eglise, nous sommes, nous devons être du nombre de ses zélateurs, de ses défenseurs, de ses apôtres. Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées ; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la reli gion et de la pensée" (1).

Cette vocation nous la tenons de notre naissance française; nous participons au sacerdoce de la France dans le monde. Mgr Paquet proclamait bien haut cette mission providentielle de notre ancienne mère-patrie, à une heure où des luttes antireligieuses s'annonçaient chez elle plus violentes et plus mesquines que jamais. Les défections d'un moment ne peuvent jamais faire oublier les œuvres sécu-

---

1—*Cf.* p. 187.

laires et permanentes de la France catholique. "Hâtons-nous de l'ajouter, s'écriait l'orateur, dix ans, vingt ans, cent ans même de défections, surtout quand ces défections sont rachetées par l'héroïsme du sacrifice et le martyre de l'exil, ne sauraient effacer treize siècles de foi généreuse et de dévouement sans égal à la cause du droit chrétien (1)".

C'est le propre des âmes supérieures de ne faire avec médiocrité ni le bien ni le mal. Heureuses sont-elles, et combien serviables à l'humanité, quand elles sont pénétrées de foi chrétienne. "Le sang français seul s'altère et se corrompt plus vite peut-être que tout autre; mêlé au sang chrétien, il produit les héros, les semeurs de doctrines sprituelles et fécondes, les artisans glorieux des plus belles œuvres divines" (2).

Les plus belles œuvres divines, nous les avons commencées sur la terre du Canada; nous avons écrit avec du sang et des larmes les premiers chapitres de notre apostolat, et Mgr Paquet s'est plu, dans ses discours, à rappeler ces premières heures vaillantes de notre histoire.

Mais souvent il arrive, dans les destinées d'un peuple comme en celles d'un individu, que le plus difficile est de bien continuer les tâches commencées. Pour remplir toute notre mission, pour donner à notre apostolat social et religieux toute son ampleur et sa pérennité, il faut établir notre vie publique, notre vie nationale dans les conditions qui seules peuvent assurer la liberté sainte de nos initiatives. Il faut surtout conserver sur cette terre d'Amérique la vie même de la race française, et ne pas laisser s'éteindre les ardeurs, les générosités de notre sang. "Vivre, dit excellement Mgr Paquet, c'est exister, c'est respirer, c'est se mouvoir, c'est se posséder soi-même dans une juste liberté ! La vie d'un peuple, c'est le tempérament qu'il tient de ses pères, l'héritage qu'il en a reçu, l'autonomie dont il jouit et qui le protège contre toute force absorbante et tout mélange corrupteur" (3).

C'est donc de tous ces éléments bien conservés que se compose notre vie nationale, et c'est donc de ces énergies que dépend l'effi-

1—*Cf.* p. 188.
2—*Cf.* p. 189.
3—*Cf.* p. 194.

cacité de notre action providentielle, plus encore que du nombre ou du chiffre de notre population.

"Qu'était la Grèce dans ses plus beaux jours? un simple lambeau de terre, comme aujourd'hui, tout déchiqueté, pendant aux bords de la Méditerranée, et peuplé à peine de quelques millions de citoyens. Et cependant, qui l'ignore? de tous les peuples de l'antiquité, nul ne s'est élevé si haut dans l'échelle de la gloire; nul aussi n'a porté si loin l'empire de son génie et n'a marqué d'une plus forte empreinte l'antique civilisation. J'oserai le déclarer : il importe plus à notre race, au prestige de son nom et à la puissance de son action, de garder dans une humble sphère le libre jeu de son organisme et de sa vie que de graviter dans l'orbite de vastes systèmes planétaires" (1).

Ce n'est donc pas le nombre, ni la force qui importe, c'est la qualité de la vie; ce n'est pas la richesse qui finit par avoir raison dans l'histoire de l'humanité, c'est la pensée, c'est l'art, c'est le génie. Mais ce n'est pas à dire que nous devions mépriser les activités économiques qui assurent la fortune; c'est à dire plutôt que nous devons par dessus tout nous garder des influences, des emprises d'une civilisation matérielle qui étale partout, comme les plus glorieux trophées, ses greniers d'abondance, et qui tend, en Amérique, à faire estimer plus que tout la richesse, le luxe, et tous les rayonnements fascinateurs du métal.

"Pendant qu'autour de nous d'autres peuples imprimeront dans la matière le sceau de leur génie, notre esprit tracera plus haut, dans les lettres et les sciences chrétiennes, son sillon lumineux. Pendant que d'autres races, catholiques elles aussi, s'emploieront à développer la charpente extérieure de l'Eglise, la nôtre, par un travail plus intime et par des soins plus délicats, préparera ce qui en est la vie, ce qui en est le cœur, ce qui en est l'âme. Pendant que nos rivaux revendiqueront sans doute, dans des luttes courtoises, l'hégémonie de l'industrie et de la finance, nous, fidèles à notre vocation première, nous ambitionnerons avant tout l'honneur de la doctrine et les palmes de l'apostolat.

"Nous maintiendrons sur les hauteurs le drapeau des antiques

1—*Cf.* p. 194-195.

croyances, de la vérité, de la justice, de cette philosophie qui ne vieillit pas parce qu'elle est éternelle ; nous l'élèverons, fier et ferme, au-dessus de tous les vents et de tous les orages ; nous l'offrirons aux regards de toute l'Amérique comme l'emblème glorieux, le symbole, l'idéal vivant de la perfection sociale et de la véritable grandeur des nations" (1).

***

C'est par cet appel vigoureux vers le drapeau, vers l'idéal de notre race, vers les œuvres supérieures de notre vocation sociale que Mgr Paquet terminait son discours sur la vocation de la race française en Amérique.

Au cœur même des développements très justes qui définissaient les conditions indispensables de notre apostolat, l'orateur avait jeté une pensée sur laquelle il devait plus tard, en une autre occasion mémorable, revenir avec plus d'insistance ; il avait indiqué la nécessité où nous sommes de bien conserver notre langue française. Il n'y a pas de vie nationale sans une langue propre qui la traduise. Nous ne serions plus canadiens-français le jour où nous aurions oublié ou trahi le parler des ancêtres. Nous serions deux fois coupables si nous laissions se perdre, dans la promiscuité des idiomes qui s'expriment autour de nous, l'intégrité et la douceur de notre langue : la langue française est un don rare, un privilège d'aristocratie intellectuelle qui n'est fait qu'à la famille dont nous sommes. "Quand la langue d'un peuple s'appelle la langue française, quand elle a l'honneur de porter comme dans un écrin le trésor de la pensée humaine enrichi de toutes les traditions des grands siècles catholiques, la mutiler serait un crime, la mépriser, la négliger même, une apostasie" (2).

Dix ans après, Mgr Paquet était invité à traiter devant l'auditoire du premier Congrès de la langue française au Canada, le très grave sujet : l'Eglise catholique et le problème des langues. On était au lendemain du jour, ou plutôt à l'heure même où nos compatriotes du Maine et de l'Ontario étaient persécutés dans leur

1—*Cf.* pp. 201-202.
2—*Cf.* p. 195.

langue, souffraient du fanatisme étroit et tyrannique qui allait jusqu'à faire servir à des fins d'anglification et d'assimilation leur organisation paroissiale. Le moment était véritablement tragique: chaque auditeur portait en sa conscience de patriote la blessure profonde, irritée, faite à ses frères de London ou de Portland. Etait-ce bien la politique de l'Eglise d'utiliser son influence spirituelle pour opprimer les races? Il fallait quelqu'un pour démontrer que tels ne furent jamais sa pensée, ni ses desseins, et qu'au contraire l'Eglise a toujours respecté, pour les transformer en instrument de christianisation, les idiomes nationaux. Nul ne pouvait mieux exposer et résoudre cette question que Mgr Paquet. Il prononça l'un des plus remarquables discours qui aient jamais vibré sur des lèvres canadiennes. L'auditoire acclama l'orateur qui réapparaissait à la tribune après plusieurs années d'un long silence, auquel la maladie l'avait condamné, il souligna d'applaudissements enthousiastes les passages où étaient proclamés les droits et célébrées les gloires du parler français au Canada. Jamais peut-être Mgr Paquet n'avait traduit en termes plus heureux, en périodes plus ardentes, des pensées plus vigoureuses : ce discours est à la fois un plaidoyer et un chef-d'œuvre de notre langue.

Dès le début, l'orateur avait posé avec une éloquente précision le problème des langues dans l'Eglise, et il avait affirmé avec une hardiesse élégante d'utiles vérités.

"Le catholicisme est universel.

"Il n'a pas pour mission d'opérer un triage des langues ni une sélection des peuples, mais d'utiliser toutes les langues et d'évangéliser tous les peuples.

"Ses ministres, de par leur état, ne sont ni des constructeurs d'empires ni des champions de républiques, mais des sanctificateurs et des apôtres.

"Le Christ, leur modèle, n'a pas étendu sur la croix ses mains sanglantes pour distribuer aux races préférées des sceptres et des couronnes, mais pour embrasser dans une même étreinte tous les hommes et pour répandre sur toutes les races les bienfaits de l'œuvre rédemptrice" (1).

1—*Cf.* pp. 274.275.

C'est de ce dessein d'amour que s'est inspirée l'Eglise, et pour l'accomplir elle se sert, comme d'instruments indispensables, de deux langues : la langue latine, pour traduire en formes précises et invariables son immuable symbole, la langue maternelle pour parler à tous les peuples un idiome qu'ils comprennent. L'Eglise a toujours communiqué en toutes les langues le Verbe de vie; ses missionnaires n'ont jamais dédaigné "ni les rudes accents des langues en formation ni les grossiers dialectes des foules illettrées."

"On ne saurait citer de l'Eglise, déclare Mgr Paquet, j'entends de l'autorité souveraine qui la gouverne, ni une démarche, ni un décret, ni un mot par lequel elle ait enjoint à un groupe quelconque de fidèles d'abdiquer le culte du parler ancestral. On ne l'a jamais vue, on ne la verra, Dieu merci, jamais poser sur le cœur de ses fils une main de Cosaque pour en surprendre et en étouffer les légitimes battements. Elle leur prescrit des dogmes; elle leur impose des devoirs; elle laisse à la nature le soin de dessiner et de combiner sur leurs lèvres les lettres et les sons qui traduisent leurs croyances et qui formulent leur prière" (1).

Et l'orateur cite abondamment les faits et les documents législatifs où s'est retrouvé tout le long des siècles le souci de l'Eglise de respecter la langue maternelle de ses enfants.

Et pourquoi la langue de France, "qui s'est identifiée avec l'apostolat chrétien," ne jouirait-elle pas, partout où elle est parlée, de ces droits imprescriptibles? N'a-t-elle pas été depuis des siècles la messagère des plus hautes pensées, n'a-t-elle pas servi à l'expression de l'une des littératures qui ont le plus honoré l'esprit humain, n'a-t-elle pas, ici au Canada, exercé un merveilleux ministère, et après avoir immortalisé l'ancienne France, créé sur ce continent une France nouvelle?

C'est, chez nous, il faut bien le dire, l'Anglo-saxon et l'Irlandais qui se sont trop souvent montrés hostiles à la liberté de notre langue. Les deux races anglaise et irlandaise, venues ici après nous, prennent ombrage de notre active et impérissable survivance; elles voudraient lier sur nos lèvres le verbe — plus harmonieux que le leur—qui redit chaque jour nos espérances. L'orateur du Congrès

1—*Cf.* p. 278.

de la langue française, avec une délicatesse et une discrétion qui sont des formes de son atticisme, ne voulut pas mettre en cause les ennemis de notre parler ; ils s'abstint de toutes récriminations ; il termina seulement, par ces fraternelles paroles, son admirable harangue :

"Les races baptisées par saint Rémi, saint Augustin et saint Patrice, portent sur leur front assez de gloire et dans leurs traditions assez de souvenirs mémorables pour se témoigner un mutuel respect, pour s'accorder une confiance réciproque, pour s'unir et pour fraterniser dans la profession d'une même foi, dans la pratique et la diffusion d'un même Evangile" (1).

* * *

On a quelquefois accusé notre éloquence patriotique de se traîner dans les banalités et les lieux communs, et certes, les discours de nos fêtes de Saint-Jean-Baptiste ne sont pas tous faits pour détruire cette accusation. Il est incontestable, d'ailleurs, que depuis quelques années, cette éloquence se renouvelle et se fortifie. Les discours de Mgr Paquet prouvent assez que l'on peut être vraiment éloquent quand on prend pour point d'appui et pour tremplin les faits et les leçons de notre héroïque histoire.

* * *

Veut-on, d'ailleurs, une autre preuve de la façon dont Mgr Paquet peut féconder un sujet, et l'enrichir de toutes les inspirations de sa pensée personnelle : qu'on relise les éloges académiques que contient son livre.

L'éloge du très régretté abbé Lortie, celui de Mgr Tanguay, l'auteur du Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, prononcé devant les membres de la Société Royale, celui, beaucoup plus ancien, de l'abbé Louis Olivier, professeur de Seconde au Petit Séminaire de Québec, sont des pages chargées d'émotions et d'idées, où le cœur a sa part autant que l'esprit, mais où le sentiment est toujours rélevé par la pensée.

1—*Cf.* p. 287.

Dans cette série de discours académiques il faut particulièrement signaler et louer une conférence sur Léon XIII, donnée à l'Université à l'occasion des noces d'or épiscopales de ce grand pape.

La conférence sur Léon XIII forme, avec les deux discours sur la vocation de la race française en Amérique et sur l'Eglise et le problème des langues, les trois pièces maîtresses du recueil. Elle les a, d'ailleurs, précédés dans l'ordre chronologique. C'est en 1893 que cette conférence fut prononcée, et l'on peut dire qu'elle révélait dès lors en l'orateur une manière nouvelle, plus précise, plus substantielle et plus vigoureuse, et en quelque sorte plus spontanée et plus jaillissante que la première, celle des discours qui commencent le recueil. L'esprit de l'orateur y apparaît plus personnel et plus hardi; il porte en une phrase plus rapide et plus chaude une pensée plus forte. Cest la manière que gardera désormais Mgr Paquet, que l'on reconnaîtra dans tous les discours qui tomberont de sa plume et de ses lèvres.

L'éloge de Léon XIII se recommande spécialement par une grande élévation de pensée philosophique. Le pape philosophe et théologien que fut Léon XIII avait publié des lettres, et posé des actes qui attirèrent sur le Vatican les regards et l'admiration de l'univers. Mgr Paquet résume en la commentant l'œuvre magistrale du Pontife ; il met en lumière vive les trois articles de son programme doctrinal et social : l'accord de la foi et de la raison, l'union de l'Eglise et de l'Etat, l'harmonie entre les hautes classes et les classes ouvrières; puis il montre en Léon XIII, avec le génie de la pensée qui s'impose à tous les esprits, le génie de l'action qui commande le respect des chefs d'Etat, et exécute les hautes œuvres de la diplomatie pontificale.

C'est à propos de l'attitude de Léon XIII en face de la république, c'est à l'occasion de ses tendresses paternelles pour le peuple de France, et pour justifier, du point de vue doctrinal, la politique dite de "ralliement" autour de la république qu'avait approuvée le Souverain Pontife, que Mgr Paquet a écrit une page que vous voulons encore citer. Les contemporains de Léon XIII avaient affirmé que ce grand pape était démocrate, et ils s'autorisaient, pour le soutenir, "de l'attitude prise par la Cour de Rome dans toutes les graves questions du monde social moderne". Mgr Paquet n'avait pas a

formuler pour Léon XIII une profession de foi politique. Il rappela seulement que saint Thomas, "l'oracle du moyen âge auquel le pape actuel se plait à emprunter ses doctrines les plus lumineuses," enseigne la supériorité d'une monarchie sagement tempérée sur la république ; il remarqua en passant que la papauté est elle-même une monarchie, et il ajouta :

"Quant à l'Eglise dont l'unique but est de sauver les âmes, indépendante de tous les partis, elle les domine de toute la hauteur de sa céleste origine; elle ne fait pas les pouvoirs humains, mais elle les couvre du respect qui seul peut maintenir et consolider la paix publique. Et si, au lieu de couronner les Charlemagne et les Louis IX, nous la voyons aujourd'hui bénir la démocratie, si cette main qui jadis faisait couler sur le front des rois l'huile consécratrice, s'applique présentement avec un soin plus jaloux à régenérer le front du peuple, à sauvegarder sa foi, à orienter sa marche, à consacrer le fruit de ses sueurs, à répandre sur ses plaies le baume réparateur des divines consolations, non, mesdames et messieurs, ce n'est pas l'Eglise qui a changé. Ce qui a changé, c'est le monde; ce sont les empires, ce sont les nations au sein desquelles la classe populaire, brisant avec effort les liens hiérarchiques de l'ancien ordre social, a créé une nouvelle puissance qu'il importe de contenir dans les limites du devoir, si on ne veut pas que cette force, aveugle et indomptée, rejetant toutes traditions et s'émancipant de tout frein, finisse par tout renverser dans sa course impétueuse et par ensevelir la société sous les ruines " (1).

C'est par de telles envolées, et par une telle précision de mots et d'idées, que Mgr Paquet tint sous le charme, pendant plus d'une heure, son auditoire du 27 février 1893.

* * *

Deux ans plus tard, le conférencier de l'Université se retrouvait dans une modeste église de campagne; il parlait, non plus à un auditoire académique, mais à un peuple de laboureurs. A l'autel venait de s'accomplir une grande merveille : sous la main de l'évêque consécrateur un jeune lévite avait courbé le front et reçu l'onction

1—*Cf.* pp. 155-156.

sacerdotale : il était prêtre. L'émotion fut grande dans cette foule qui pour la première fois contemplait un tel spectacle; je sais des larmes très douces qui, ce matin du 12 mai 1895, ont jailli de cœurs très reconnaissants.

Mgr Paquet, qui pour bien des jeunes prêtres de cette époque fut tout à la fois le maître le plus admiré et l'ami le plus bienveillant, avait accepté de dire à cet auditoire populaire ce que c'est que le prêtre. Fidèle à lui-même, et à cette loi qu'il s'est imposée de parler, avec un égal respect du Verbe, à tous les auditoires, le prédicateur fit voir comment Dieu prépare les âmes sacerdotales, puis il montra dans le prêtre la personnification de Dieu, et l'instrument des œuvres de Dieu. Au moment où il définit la mission du prêtre dans le monde, il esquissa ce portrait, ce tableau de vie pastorale que n'aurait pas désavoué Lamartine :

"Voyez-vous cet homme vêtu de noir qui, de bonne heure le matin, un bréviaire sous le bras, dirige ses pas empressés vers le temple divin, qui, chaque jour, monte gravement à l'autel pour y offrir la victime sans tache et pour tendre vers l'auteur de tout bien ses mains et ses lèvres suppliantes ; dont la vie est toute liée et comme enchaînée à la vôtre; qui vous suit sur toutes les routes et à travers tous les deuils; qui pleure sur toutes les tombes, sourit sur tous les berceaux; qui s'émeut de toutes vos joies et s'afflige de toutes vos tristesses; dont la bouche jamais ne s'ouvre que pour instruire et bénir; dont le cœur jamais ne palpite que du battement même de vos cœurs; dont la bonté modeste, magnanime, onctueuse, sympathise avec le plus humble et le plus oublié d'entre vous. Eh bien ! je n'hésite pas à le dire, sûr en cela de rendre vos pensées et la pensée reconnue de l'Eglise, cet homme, c'est le plus digne et le plus insigne bienfaiteur que le ciel ait donné à la terre" (1).

Quelques années après, Mgr Paquet parlait à de toutes jeunes enfants, à l'autel même où elles venaient de faire leur première communion. Sa pensée se fit très tendre, très douce, et sa phrase toute caressante. Il dit à ces enfants l'amour de Notre Seigneur pour les petits, les joies de cette première rencontre eucharistique; il les supplia de ne perdre jamais le souvenir de cette journée, et il les

1— *Cf.* pp. 316-317.

avertit, avec des paroles très simples et très touchantes, qu'un jour dans la vie, quand tout nous a quittés, Jésus seul nous reste.

"Vous grandirez, mes chères enfants. A l'enfance succèdera la jeunesse, à la jeunesse l'âge mûr, à l'âge mûr la vieillesse. La vie, si brillante pour vous à son aurore, se couvrira peu à peu de nuages; elle vous apportera son lot commun de joies et de peines, de succès et de revers, mille déceptions, mille inquiétudes, mille dangers. Les illusions de vos jeunes cœurs tomberont à vos pieds, une à une, comme des feuilles sèches. La mort aussi fera son œuvre, s'attaquant aux êtres qui vous sont le plus chers, à ceux-là mêmes dont vous êtes en ce moment la joie et l'orgueil, et dont le bonheur si vrai se mêle et se confond avec celui que vous ressentez. Mais dans ce désenchantement et dans ce malheur, et quand peut-être tout sera tombé et tout aura disparu près de vous, vous ne serez pas seules. Quelqu'un vous restera, et ce confident suprême de vos peines, et ce consolateur fidèle de vos tristesses, ce sera l'ami qui ne trompe jamais, le Dieu du tabernacle et le Jésus de la table sainte qui vous tend aujourd'hui sa main, et qui vous ouvre aujourd'hui son cœur" (1).

* * *

Nous avons multiplié les citations pour que le lecteur aperçoive lui-même et apprécie le mérite des *Discours et Allocutions*. S'il nous fallait maintenant définir quelques-uns des procédés oratoires de Mgr Paquet, et caractériser son éloquence, il importerait, croyons-nous, de bien rappeler que ses discours et allocutions valent tout d'abord par l'éloquence des idées.

On a dit avec beaucoup de raison que l'éloquence est avant tout le don d'être ému et l'art de communiquer à d'autres son émotion. Sans émotion chaude et artistement traduite il n'y a pas de véritable éloquence. Mais il faut bien ajouter que l'émotion ne suffit pas à l'orateur, et qu'elle n'est plus qu'une vaine agitation de l'âme quand elle ne se charge pas d'idées, de faits, d'arguments, de démonstrations; et il faut aussi affirmer que l'orateur doit d'abord s'adresser à l'esprit de son auditoire, avant de prétendre à le frapper au cœur. Et par conséquent, s'il n'y a pas d'éloquence sans passions, il n'y en a

1—Cf. pp. 326-327.

pas non plus de véritable sans raisons, et la meilleure éloquence est celle qui fait jaillir l'émotion des arguments eux-mêmes, qui transforme en chaleur le mouvement de la pensée.

S'il est arrivé, au début de sa carrière oratoire, que Mgr Paquet ait paru se trop complaire dans l'harmonie des phrases, dans l'abondance cicéronienne des périodes, et qu'il ait alors quelquefois trop accordé à l'émotion esthétique, il faut tout de suite ajouter que telle n'est pas, d'ordinaire, son éloquence, et que celle-ci se fonde plutôt sur une argumentation diligente, sur une construction d'idées solide et architecturale. Mgr Paquet a particulièrement le goût des idées générales; ses exordes en sont remplis, et aussi ses chefs de développements. Il procède, comme font les philosophes, par la décomposition des idées. Il descend des principes généraux vers les faits, vers les idées particulières, vers les conclusions rigoureuses. Du reste, il manie l'induction aussi prestement que la déduction, et l'on reconnaît à sa manière d'argumenter le théologien qui est rompu aux fortes disciplines de la scolastique. La méthode scolastique a donné à l'esprit français le goût et l'habitude l'ordre, de la logique, de la conduite régulière des pensées ; elle lui a appris à raisonner juste, et à s'exprimer de même; et certes, les discours de Mgr Paquet pourraient être une preuve nouvelle de cette constatation très ancienne.

Et c'est pourquoi les discours de Mgr Paquet sont essentiellement éducateurs : ils enseignent à penser rigoureusement et à écrire artistement. Il y a dans son œuvre des pages,—nous avons déjà particulièrement désigné trois discours—qui devront figurer dans nos anthologies classiques.

La langue de cet orateur est surtout faite de notes musicales et d'harmonie. Si quelquefois l'harmonie trop soutenue, trop berçante, a pu donner l'illusion d'une pensée qui manquait de vigueur oratoire, il n'est que juste de dire que l'orateur a bien vite gagné en énergie ce qu'il semblait perdre en virtuosité élégante. Et si l'on veut des exemples de cet art de ramasser la pensée, de la presser, de la tendre, de la lancer en flèches aigues, qu'on relise certaines pages de la conférence sur Léon XIII, ou du discours sur l'Eglise et le problème des langues, ou encore du sermon sur l'autorité religieuse (1).

1—*Cf.* entre autres, dans ce sermon, les pages 176-178.

Souvent Mgr Paquet fait briller une image pour mieux faire voir une idée. Ces images ne sont jamais faites de couleurs voyantes ou criardes. Quelques-unes, autrefois, pouvaient paraître un peu ternies par l'usage; depuis longtemps elles se sont renouvelées, elles sont judicieuses, empruntées d'ordinaire à la nature, ou bien aux arts plastiques. Ecoutez cette définition du style de Léon XIII.

"Léon XIII écrit en artiste. Sa phrase taillée dans le marbre de la plus pure latinité, est d'une beauté sculpturale, et on dirait qu'en la façonnant il veut enchasser comme dans un écrin le riche trésor de ses conceptions. Un charme tout puissant rayonne de son style. Tout y concourt à flatter l'esprit : et le choix des expressions, et la justesse des rapprochements, et le rythme des périodes, et le nerf du langage, et cette grave et sonore mélodie dont les sons de la langue latine, heureusement combinés, portent en eux le secret" (1).

Une autre langue que la latine possède aussi ce secret des mélodies sonores et graves, quand elle est touchée par des artistes, c'est la française. Elle aussi s'érige en périodes sculpturales, et reflète en ses mots la pure lumière des hautes pensées. Chacun le savait déjà. Les *Discours et Allocutions* de Mgr Paquet en avaient convaincu de nombreux auditoires ; ils en persuadront maintenant tous leurs lecteurs.

CAMILLE ROY, PTRE.

1—*Cf.* p. 139.

AVIS AUX ABONNES

En fait de réclamations pour arrérages nous nous sommes contentés jusqu'ici du modeste avis imprimé en marge de la couverture de notre revue.

Pour des raisons urgentes, nous croyons devoir nous départir, pour cette fois, d'une réserve aussi exagérée, et nous prions instamment ceux de nos abonnés qui ne seraient pas tentés d'acquitter d'avance leur abonnement de l'année prochaine, de nous faire tenir au moins sans retard ce qu'ils nous doivent d'arrérages jusqu'à la fin de l'année 1915.

Et surtout, qu'on veuille bien nous exempter des frais d'un compte sous enveloppe affranchie de trois sous!

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

XIV

TOUJOURS PSYCHOLOGIQUE

Les esprits qui remplissent le monde, au dire d'Indiens et de Sibériens, se manifestent aux individus surtout par le moyen des songes. D'où la grande importance que les aborigènes, aussi bien asiatiques qu'américains, attachent à cette opération de l'esprit, qui, parmi nous, n'a rien que de naturel. "Ils sont grands observateurs des songes", lisons-nous des Kamtchadales (1). "Ils attachent aussi aux songes la même importance que la plupart des peuples de l'antiquité", écrivais-je moi-même des Dénés occidentaux. "C'était pendant qu'ils rêvaient qu'ils prétendaient communiquer avec le monde surnaturel, que les chamans étaient investis de leur merveilleux pouvoir sur la nature, et que chaque individu recevait son propre *nagwal*, ou génie protecteur" (2).

De fait, telle est la crainte superstitieuse que les Dénés ont du rêve qu'ils l'étendent même au simple sommeil. Pour cette raison, ils n'oseront jamais réveiller un individu qu'ils s'imaginent recevoir quelquefois des communications du monde invisible au moyen des songes. Ces idées sont restées ancrées même chez beaucoup de chrétiens, et je ne puis me rappeler sans sourire les bons tours que je leur ai joués lorsque, après une rude journée de travail ou de visites plus ou moins appréciées, je m'avisais, pour me débarrasser de celles que je prévoyais, de faire semblant de sommeiller près de ma table de travail. Les importuns arrivaient bien comme je m'y étais attendu; ils brûlaient du désir de me parler, mais aucun d'eux n'était assez brave pour me réveiller.

1—Grieve et Jeffreys, *op. cit.*, p. 72.
2—*The Western Dénés*, p. 161.

Ce sujet m'amène insensiblement à un autre que je crois de même nature, celui des pamoisons. "Il est tombé en faiblesse" se dit en porteur *ukhwa-uthèzœt*, expression qui, étudiée de près, revient à dire: l'esprit s'est abattu sur lui. Il n'est donc pas étonnant de voir le cas que font de cet état des Indiens qui croient comme instinctivement le monde rempli d'esprits plus ou moins nuisibles.

Et pourtant ces cas de défaillance physique sont, chez certaines tribus, on ne peut plus fréquents. J'ignore ce que sont les Chilcotins aujourd'hui ; mais lorsque j'étais leur missionnaire, de 1882 à 1885, il ne se passait probablement pas de jour sans quelque nouvelle "attaque de l'esprit", c'est-à-dire cataménie, sinon catalepsie. L'immense majorité des cas appartenaient au premier de ces deux désordres pathologiques, et c'étaient les femmes, les jeunes filles surtout, qui en étaient le plus souvent victimes. Un mot inattendu, un bruit soudain, une surprise par trop forte, suffisaient pour les faire tomber sans connaissance ; et parfois on aurait été tenté de soupçonner de la supercherie si l'on ne s'était aperçu, aux contorsions effrayantes et souvent même au sang qui leur sortait de la bouche, que la crise était bien réelle. Ces attaques cataméniques étaient alors si fréquentes que, à la fin, je n'y prenais plus garde, et n'en aurais été nullement contrarié n'était qu'elles arrivaient souvent à des jeunes filles que j'interrogeais soudain sur quelque point du catéchisme, et auxquelles la surprise, et peut-être aussi la peur de confesser leur ignorance devant l'assemblée dont elles faisaient partie, faisaient perdre connaissance.

Pour cette raison, un Déné évite scrupuleusement de surprendre n'importe qui, et le mot qu'il emploie pour désigner cet accident, qu'il croit intimement lié à la conservation des sens, trahit l'importance qu'il y attache.

Or Waldemar Jochelson, qui a étudié scientifiquement les peuplades de la Sibérie orientale, a trouvé chez les Tchouktchis, les Tongouses, les Yakoutes, les Koriaks et les Youkaghirs une maladie nerveuse qu'il appelle hystérie arctique et qui me paraît identique, ou du moins assez semblable, à celle dont souffraient mes Chilcotins, mes Porteurs, mes Babines et une partie des Nahanais. Le nom que les Asiatiques donnent à cette affection morbide indique qu'ils croient le patient "possédé de mauvais esprits".

Jochelson parle de deux manières dont elle se manifeste. La première est accompagnée de chants, puis de violentes contorsions du corps. Parlant en particulier du cas d'une jeune fille qu'il vit sous l'empire de ce dérangement nerveux, il écrit: "Une fois, après une attaque accompagnée de chants, elle eut des crampes. Son corps se plia comme un arc, pendant que ses mains étaient crispées" (3). Rien de plus commun que ces deux phénomènes chez mes anciennes ouailles chilcotines.

La seconde manière dont se manifeste cette affection nerveuse en Sibérie coïncide, autant que je puis le voir, avec l'état de l'Indien qui a subi un choc soudain, comme une forte surprise qui lui fait momentanément perdre la tête. Seulement il y a alors en Sibérie un élément d'obscénité dont je n'ai point été témoin parmi mes anciens sauvages. Par ailleurs, c'est la même chose, et, en Asie aussi bien qu'en Amérique, ces manifestations pathologiques nécessitent (?) souvent les services du chaman. Elles sont, croit-on fermement, dues à l'intervention des esprits, et celui-là qui peut seul les maîtriser doit naturellement être appelé.

J'ai cité un contemporain, Waldemar Jochelson. Nous voyons par un ancien auteur que cette disposition des femmes sibériennes aux dérangements nerveux ne date pas d'hier. Voici ce que Sarytschew écrivait il y a bien longtemps :

"Le 19 novembre, nous atteignîmes la rivière Aldan et les premières yourtes des Yakoutes. En entrant, il se produisit une scène comique qui ne fut pas autant du goût du docteur, qui se vit violemment assailli à la figure sans être capable de découvrir au travers de son masque d'où lui venait cet assaut. Aux cris perçants qui se faisaient entendre, il conjectura sans difficulté que l'auteur devait en être une femme qui, dans un accès d'une espèce de frénésie, s'était précipitée sur le docteur pour lui arracher son masque —et c'était le cas. Après qu'on l'eût arraché de force à son étreinte impétueuse, elle continua à crier jusqu'à ce quelle tombât par terre à bout de forces et sans connaissance.

"Les Yakoutes regardent ces attaques nerveuses comme des perturbations qu'il faut mettre au compte d'une terreur à laquelle les

---

3—*Op. cit.*, p. 33.

femmes, surtout celles qui sont avancées en âge, sont très sujettes. Celles qui les subissent reçoivent le nom de miratschkens" (4).

Sarytschew n'était point un homme de science, et son explication de ce phénomène vaut ce que vaut l'opinion d'un voyageur qui, tout bon observateur qu'il puisse être, ne connaît point assez la mentalité des races primitives chez lesquelles il passe pour pouvoir en parler avec autorité. Je répète que ces aborigènes ont toujours vu l'œuvre des esprits dans ces dérangements nerveux, et tous les savants qui les ont étudiés s'en sont bien rendu compte.

C'est aussi cette foi aux esprits qui explique le système des totems, du moins en Sibérie et dans l'Amérique du Nord, malgré tout ce que MM. J.-G. Frazer, André Lang et d'autres savants de l'école anglaise ont pu écrire à ce sujet.

L'essence du totémisme est une question débattue avec acharnement, et qui a donné lieu à deux opinions assez distinctes (5). D'après les Anglais, représentés par Fraser dans son ouvrage monumental *Totemism and Exogamy*, le totémisme est une relation intime qu'on suppose exister entre un groupe de gens apparentés, d'un côté, et une espèce d'objets naturels ou artificiels, de l'autre, lesquels objets sont appelés les totems du groupe humain" (6).

La définition américaine considérant le totem comme uni à son conjoint par un lien plutôt religieux, ne restreint point ce conjoint à un groupe d'individus. Elle admet des totems qui n'ont rien à faire avec l'organisation sociale comme telle, et qui sont exclusivement personnels. Dans ce sens, ce sont comme des génies tutélaires personnifiés par des représentants de la nature non-intelligente, des génies que les tenants de l'école anglaise appellent des manitous.

Or nous lisons à propos des Yakoutes que "chaque tribu de ces gens regarde comme sacrée quelque créature spéciale, comme, par

4—*Op. cit.*, vol. IV, pp. 3, 4; Londres, 1910.

5—Ce mot est dérivé, assez irrégulièrement, d'une expression algonquine, et dénote par conséquent une institution qui fut d'abord connue comme distinctivement américaine.

6—*Totemism and Exogamy*, vol. IV, pp. 3. 4.

exemple, un cygne, une oie, un corbeau, etc., et cette créature n'est point mangée par cette tribu, bien que les autres puissent en manger" (7).

Quelle que soit l'école à laquelle on appartient, on a là un exemple évident de totémisme asiatique.

Dans le second volume de son grand ouvrage sur cette question, Fraser dit que "les deux tribus, les Koriaks et les Tchouktchis, qui habitent la partie de l'Asie la plus proche de l'Amérique, paraissent n'avoir absolument ni totémisme ni exogamie, ces deux grandes institutions qui sont si caractéristiques de l'Indien de l'Amérique du Nord" (8).

Bien que je sois bien des fois cité dans cet important ouvrage, j'avoue que je n'ai jamais fait de cette question une étude approfondie pendant mon séjour chez les Dénés. J'ai simplement décrit de mon mieux les institutions basées sur un ordre psychique que j'ai eu l'occasion d'observer pendant mon long stage chez ces Indiens. Je ne puis pourtant m'empêcher de déclarer que le docte Anglais se trompe en ce qui est des Tchouktchis et des Koriaks—du moins si nous prenons le mot totémisme au sens américain du mot, et probablement même aussi si nous suivons en cela l'école anglaise.

Comme c'est pour lui un système purement social, sans aucune connexion essentielle avec la religion d'un peuple, le totémisme est, dans son opinion, un corrélatif d'exogamie. Mais, tel que je le comprends, il n'a pas de relation nécessaire avec la descendance généalogique et n'a rien à faire avec les alliances matrimoniales. Bien que nous trouvions en Amérique beaucoup de tribus dans ce que je considère comme la seconde étape dans le développement de l'organisation de la société, le matriarchat, qui pratiquent l'exogamie parce qu'elles ont adopté le sŷstème des clans avec les totems sociaux qui en découlent, ceux qui en sont restés au premier stage, que je crois avoir été le patriarchat, ne connaissent généralement point ces totems clannesques, mais n'en sont pas moins familiers avec les totems individuels ou personnels (9).

7—S. Muller, *Voyages from Asia to America*, pp. III, IV.

8—*Op. cit.*, vol 11, p. 348. Voyez aussi A. Lang, *The Secret of the Totem;* Londres, 1905.

9—Le tenants de l'école anglaise appellent ce totem un manitou.

Or les Tchouktchis connaissent certainement les derniers, et en cela ils ne font que se conformer à tous les primitifs, sans mélange de sang ou organisation empruntée, qui n'ont jamais entendu parler des premiers. C'est Wrangell qui nous l'apprend incidemnent, à propos d'un chef tchouktchi dont il écrit que "son couvre-chef était orné à profusion de rassade et de pendants d'oreilles, et surmonté d'une grosse tête de corbeau, qu'il nous déclara devoir nous assurer un heureux voyage et une réception favorable" (10).

Le corbeau était évidemment le totem personnel de ce chef, et il nous est peut-être permis de déduire des derniers mots de Wrangell qu'il était aussi celui d'au moins un clan des gens chez lesquels il se rendait. C'est un fait bien connu qu'une communauté de clan, trahie par une identité de totem, garantit infailliblement la plus fraternelle réception dans n'importe quelle place.

Quant aux Koriaks, parmi lesquels Fraser ne peut non plus découvrir aucune trace de totémisme, voici ce que je lis dans un ancien auteur, Abernethy, qui écrit à propos de leur costume : "La couverture tannée est généralement peinte avec beaucoup de goût. Les figures représentant ces animaux qui ont été choisis par chaque tribu comme sa marque distinctive" (11).

Nous voilà donc en présence, non seulement du totémisme personnel, mais du totémisme social, ou clannesque.

Le même auteur dit de ces Asiatiques lorsqu'ils sont en état de guerre: "Les Koriaks ont leurs divinités tutélaires, qu'ils emportent avec eux au cours de ces expéditions. Ces symboles par lesquels chacun représente son esprit familier sont peints en différentes couleurs et portés dans des sacs. Lorsqu'ils voyagent par eau, ils mettent ces sacs, leurs présents et tout ce qu'ils ont de précieux dans la partie antérieure de leur canot, où le chef est assis, avec nulle autre intention, je m'imagine, que celle de leur faire honneur" (12).

Que l'on compare maintenant ce passage qui regarde une tribu sibérienne avec celui de Hearne, qui a trait à la manière dont ses

---

10—*Narrative of an Expedition to the Polar Sea*, p. 349.
11—*Ap.* McIntosh, p. 116.
12—*Ibid.*, p. 151.

compagnons dénés se préparèrent au massacre des chutes Sanglantes (*Bloody Falls*), c'est-à-dire à la "bataille", telle qu'ils la concevaient.

"Lorsque nous arrivâmes à la rive ouest de la rivière, chacun peignit sur le devant de sa targe, ou de son bouclier, les uns, l'image du soleil, les autres celle de la lune, plusieurs différentes espèces d'oiseaux et de bêtes de proie, tandis qu'un grand nombre y représentaient des êtres imaginaires qui, d'après leurs sottes idées, habitent les éléments, la terre, la mer, l'air, etc.

"Sur ma demande pourquoi ils en agissaient ainsi, j'appris que chaque individu peignait sur son bouclier l'image de l'être sur lequel il comptait le plus pour réussir dans l'engagement qu'on se proposait de livrer. Quelques-uns se contentaient d'une seule représentation, tandis que d'autres, qui doutaient probablement de la qualité et de la puissance d'un seul objet, avaient leur bouclier couvert jusqu'au bord d'un groupe d'hiéroglyphes absolument inintelligibles à tout autre qu'à celui qui les avait peints (13).

Quant aux Yakoutes, M. Sauer dit formellement que "toute tribu a un objet qu'elle vénère sans lui rendre aucun culte, comme l'aigle, le cygne, l'étalon, etc." (14).

Ne pourrait-on pas aussi voir l'équivalent du totem, ou génie protecteur, des sauvages américains dans ces représentations anthropomorphiques que plusieurs voyageurs du moyen-âge nous montrent comme présidant, en quelque sorte, aux destinées des Tartares

---

13—*Op. cit.*, pp. 148-59. Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai trouvé ce qui suit dans le compte-rendu du Congrès international des Américanistes (XVIIIe). L'auteur est un Russe qui a étudié scientifiquement les habitants des îles Aléoutiennes et de la Sibérie orientale. "Chacun des anciens Aléoutes avait son animal protecteur, ou *ugdux*, qu'il tenait de son père, de quelque autre parent ou du chaman. Il consistait dans la peau d'un animal, dont il devait se revêtir *pour être transformé en l'animal correspondant*" (W. Jochelson, *Riabouschinsky Expedition to the Aleutian Islands*, p. 340). Les italiques sont de moi.

Or le lecteur se rappellera que, d'après les vieillards qui renseignèrent le P. Petitot sur le passé de leur nation, les Dénés vécurent autrefois parmi un peuple dont les hommes avaient la faculté de se transformer en animaux. Nous avons vu que les autres attributs de ce peuple, tels que ses cuirasses, ses casques de bois, ses perruques, etc., ont leur pendant exact dans ce que nous savons des Aléoutes et de leurs voisins. A la lumière de ce que Jochelson nous apprend maintenant, il paraît plus que vraisemblable que ces gens-là durent se faire passer pour assumer la forme réelle de leur animal protecteur, pour échanger momentanément leur propre personnalité avec la sienne. Il ne serait donc pas téméraire de voir dans ce nouveau détail comme un anneau de plus dans notre identification des ennemis traditionnels des Dénés.

14—*Op. cit.*, p. 124.

sous la tente, ou momentanément stationnés dans leur demeures ambulantes? Voici ce que nous lisons à ce propos dans le récit de Guillaume de Rubruquis :

"Au-dessus de la tête du maître, il y a toujours une petite image comme une poupée faite de feutre, qu'ils appellent le frère du seigneur de la maison, et une autre de même sur la tête de la femme, qu'ils appellent aussi frère de la maîtresse, et cela attaché à la muraille. Entre ces deux, un peu plus haut, il y en a une autre petite fort maigre, qu'ils tiennent comme la gardienne de la maison" (15).

Ce qui pourrait nous porter à répondre affirmativement à la question ci-dessus est le passage suivant du même ouvrage : "Lorsqu'ils s'assemblent pour boire et se divertir, la première chose qu'ils font c'est d'asperger de leur boisson cette image qui est sur la tête du maître, et en font de même à toutes les autres par ordre" (16).

Tous les voyageurs en Sibérie, notamment Gmélin, ont parlé de ces effigies et du culte qu'elles reçoivent, non seulement chez les Tartares, mais chez les Tongouses, les Yakoutes et d'autres peuplades sibériennes.

D'un autre côté, si nous devons prendre le totémisme dans le même sens que M. Fraser, je dirai alors que, en le supposant réellement inconnu des tribus asiatiques les plus proches de l'Amérique comme cet auteur le fait, on aurait simplement dans cette circonstance un autre trait de ressemblance avec les aborigènes de l'Extrême Nord de l'Amérique, qui ignorent ce que j'appelle le totémisme social et le totémisme de clans qui s'ensuit, ainsi que l'exogamie ou d'endogamie.

Si nous passons maintenant du culte des esprits à la conception aborigène du principe vital de l'homme et du rôle qu'il remplit vis-à-vis de l'individu, nous pourrons encore y trouver matière à d'intéressantes comparaisons. La métempsychose, ou la trasmigration des âmes, qui de nos jours passe pour être surtout le propre des races thibétaines et des nations qui ont embrassé le bouddhisme, ne saurait, je le sais, être regardée comme un criterium absolu de certitude ethnographique. Il n'en est pas moins frappant de la

15—Voyage, p. 253.
16—*Ibid.*, p. 254.

retrouver jusque sur les steppes glacées de l'Amérique du Nord, où l'on peut la considérer comme une manifestation du système animistique propre à la plupart des peuples primitifs.

Si le lecteur pouvait avoir accès aux livres populaires, aujourd'hui très rares, du P. Petitot, missionnaire pendant vingt ans chez les Dénés de l'est, il y verrait, entre autres choses, comment un enfant qu'on lui présentait à baptiser était reputé le fils d'une certaine vieille sauvagesse, alors qu'il était de notoriété publique qu'il avait été mis au monde par une jeune femme qui en récusait elle-même la maternité, parce que, déclarait-elle, le "fils aîné de cette vieille, décédé l'an dernier, est ressuscité dans mon sein" (17).

Le même missionnaire ajoute à ce propos : "*Ralli*, le Râle d'Eau, m'apprit alors, moitié sérieux moitié plaisant, que, conformément à l'antique croyance danite (*sic*), le premier petit enfant qui est conçu par une femme après le décés de quelqu'un de la tribu est considéré indubitablement comme l'incarnation ou la transmigration du défunt" (18).

Mais d'après la cosmogonie américano-sibérienne l'âme de ces défunts ne se réincarne pas toujours dans un nouveau-né. S'il faut en croire Capell Brooke (19), l'aurore boréale n'est pour les Lapons autre chose que les mânes de leurs parents trépassés dans l'acte de danser, et, d'après le même auteur, les Tongouses la croient formée par les esprits qui se battent dans l'air. Or les Dénés de l'est partagent pleinement l'avis des premiers. Ils voient en elle leurs amis défunts qui dansent dans les nuages, et lorsque l'aurore boréale est plus brillante que de coutume, alors qu'elle varie le plus en couleurs, formes ou situations, ils disent que leurs amis d'autrefois sont dans l'allégresse" (20).

Il en est ainsi des Cris, leurs voisins du sud, s'il faut en croire Amélia-M. Paget, qui a vécu de longues années dans leur voisinage immédiat. Ces Indiens voient dans ce phénomène "les esprits de leurs morts qui dansent. Aucun sauvage", ajoute cette auteur,

---

17—"Exploration du grand Lac des Ours", p. 276: Paris, 1893.
18—*Ibid.*, p. 277.
19—Cité par R. King, *Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean*, vol. II, p. 104.
20—R. King, *op. cit.*, vol. II, p. 103.

"n'oserait siffler pendant la durée de cette manifestation lumineuse, vu que l'un des esprits pourrait avoir la tentation de revenir sur la terre si ses amis le rappelaient ainsi, et le retour sur la terre ne pourrait lui rapporter que des épreuves et des difficultés" (21).

Je terminerai ce chapitre en mentionnant un moindre point de la cosmogonie américaine pour l'équivalent duquel je dois, cette fois, aller jusqu'au pays des lamas. Dans le but de dérider un peu de lecteur, je reproduis mot pour mot un incident du voyage de l'abbé Huc au Thibet tel que le rapporte cet incomparable conteur:

"Ly-Kouo-Ngan ayant terminé son histoire, nous lui demandâmes quel était l'être puissant qui envoyait cette quantité épouvantable de grêle, de glace et de neige quand on s'avisait de faire du bruit en traversant le mont Wa-Ho.

—"C'est tout simple, nous répondit-il ; ce ne peut être que l'Esprit de la Montagne, le *Hia-Ma-Tching-Chin* (le crapaud divinisé)".

—"Un crapaud divinisé !"

—"Mais oui ; vous savez que sur le sommet du Wa-Ho, il y a un lac?"

—"Nous l'avons lu tout à l'heure dans l'Itinéraire."

—"Eh bien! sur les bords de ce lac, il y a un grand crapaud. On le voit difficilement, mais on l'entend souvent gémir et crier à plus de cent lis à la ronde. Ce crapaud habite les bords du lac depuis l'existence du ciel et de la terre. Comme il n'a jamais quitté ce lieu solitaire, il s'est divinisé et est devenu Esprit de la Montagne. Quand les hommes font du bruit et troublent le silence de sa retraite, il se met en colère contre eux, et les punit en les accablant de grêle et de neige" (22).

Plus loin, le même voyageur parle de cet être monstrueux comme du *Grand Crapaud.*

Or les forêts et les lacs de nos Dénés n'ont rien à envier sous ce rapport aux montagnes du Thibet. Eux aussi ont leur Crapaud Gigantesque (*Tœl'kwah-tco*), dont on m'a même montré l'antre perché très haut sur la pente d'une montagne à pic. J'ai bien vu, de mes yeux vu, à une distance respectable, le repaire (?) de ce

21—*The People of the Plains,* pp. 116-17; Toronto, 1909.
22—*Op. cit.,* vol. II, pp. 449-50.

terrible batracien, dont la seule pensée inspire en Colombie Britannique tout autant d'effroi qu'au Thibet. L'amour de la stricte vérité ne me permet pourtant pas d'en dire davantage : le locataire du trou *in excelsis* a toujours eu peur de se montrer à mes yeux de prêtre...

(*A suivre*)

A.-G. Morice, O. M. I.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LA MESURE DU TEMPS

(*Suite*)

Les divisions du jour

Il serait impossible de mesurer le temps avec quelque précision si le jour solaire moyen, la seule véritable mesure de la durée tant pour les astronomes que pour les besoins de la vie civile, n'était pas divisé en parties plus ou moins nombreuses et égales entre elles; ce sont ces intervalles de temps que l'on appelle des *heures*. Le jour astronomique, qui va d'un midi à l'autre, est divisé en 24 heures, chaque heure en 60 minutes et chaque minute en 60 secondes. Le jour civil commence à minuit, 12 heures plus tôt que le jour astronomique, et se compte de 0h. à 12h. du matin, et de 0h. à 12h. du soir.

Le mot *heure* n'a pas toujours eu le sens précis qu'il a aujourd'hui ; même au temps relativement récent de Platon et de Xénophon, il signifiait vaguement certaines phases du jour ou de l'année. Ce n'est que vers l'an 350 avant Jésus-Christ qu'il apparut avec le sens actuel. Grâce à l'influence des astronomes, il devint rapidement populaire, surtout au temps d'Hipparque, vers l'an 140 avant J.-C.

Le jour et la nuit, c'est-à-dire les périodes d'éclairement et d'obs-

curité, constituaient, chez les peuples primitifs, les seules divisions du jour solaire; les progrès de la civilisation, ainsi que la multiplicité et la diversité des occupations, imposèrent peu à peu des divisions plus nombreuses.

C'est ce qui arriva chez les Hébreux. A l'origine, on ne distingua que le jour et la nuit; plus tard, d'après plusieurs passages de la Genèse et du livre de Job, on trouve mentionnés ici et là : l'*aurore* ou crépuscule du matin ; le *matin*, c'est-à-dire le moment du lever du Soleil; la *chaleur du jour*, ce qui correspond à nos 9 heures du matin ; le *midi*; l'*heure du vent*, allusion au vent qui souffle un peu avant le coucher du Soleil ; le *soir*, intervalle de temps qui s'écoule depuis le coucher du Soleil jusqu'aux ténèbres de la nuit.

La nuit, à son tour, comprenait trois divisions assez vaguement déterminées et appelées *gardes* ou *veilles*, dont l'origine venait vraisemblablement des veilles des Lévites dans le Temple.

On voit par certains passages des livres de Jérémie, des Juges et de l'Exode, que la première partie de la nuit, c'est-à-dire l'intervalle qui sépare le coucher du Soleil de minuit, s'appelait le *commencement des veilles ;* la deuxième partie, la *veille de minuit,* durait de minuit jusqu'au chant du coq, et, enfin, le temps qui s'écoule depuis le chant du coq jusqu'au lever du Soleil constituait la *veille du matin.*

Les divisions du jour en usage chez les Grecs du temps d'Homère n'étaient pas plus nombreuses ni plus précises que celles employées par les Hébreux; Homère ne fait mention que de *l'aurore*, du milieu du jour ou *midi* et du *crépuscule.* Certains moments de la journée étaient aussi indiqués par les occupations journalières de l'homme; on disait, par exemple, *l'heure du repas*

Quant à la nuit, les Grecs distinguaient le *soir* de la nuit proprement dite, et celle-ci était partagée sans aucune précision par la position de certaines constellations.

Mais, dans la suite, apparaissent des divisions plus nombreuses, et Hérodote parle de la *pointe du jour*, du *premier chant du coq*, etc; l'invention des clepsydres, ou horloges à eau, permettait, d'un autre côté, de préciser les quatre divisions de la nuit, les *gardes,* dans le service des camps.

Chez les Romains comme chez les Grecs, les divisions du jour

et de la nuit subirent diverses modifications suivant les époques et les progrès de la civilisation.

Au temps de Romulus, il n'est question que du lever et du coucher du Soleil.

Un siècle avant l'ère chrétienne, du temps de Varron, le jour solaire était divisé en 7 parties, à savoir : *mane, dies, meridies, suprema, vesper, nox et intempestas.*

La première partie de la nuit, suivant Tite-Live, comprenait trois divisions principales : *primæ tenebræ*, le *concubium*, l'heure du coucher, puis *l'intempestiva nox* ou *noctis silentium*. Dans la deuxième moitié, à partir de minuit, on distinguait le *gallicium*, ou le moment où les coqs commencent à chanter, le *conticinium*, lorsqu'ils cessent de chanter, et le *diluculum*.

Un autre usage, qui prit son origine dans la vie des camps, s'introduisit plus tard chez les Romains: ce fut de partager la nuit en quatre *veilles* ou *vigilia*, et le jour en quatre parties appelées *mane, ad medium, meridie* et *suprema*.

Enfin, dès le commencement de l'ère chrétienne, les Romains, et plusieurs autres peuples, les Juifs en particulier, séparaient l'intervalle du lever au coucher du Soleil en douze heures qu'ils groupaient ensuite en quatre *tribories* de 3 heures chacune: c'étaient *prime, tierce, sexte* et *none*. L'on sait que cette manière de compter le temps est encore en usage dans l'Eglise pour la récitation de l'office divin.

Nous avons dit plus haut que le mot *heure* n'est apparu, chez les Grecs, avec le sens que nous lui donnons maintenant, que vers l'an 350 avant J.-C. Pour tous les autres peuples, la division du jour et de la nuit en douze heures, faisant suite aux subdivisions si vagues que nous venons de noter, semble avoir été la conséquence de l'invention des instruments horaires, c'est-à-dire du gnomon, des cadrans solaires et des clepsydres.

Le gnomon, espèce de cadran solaire à style vertical, est le premier appareil horaire dont il soit fait mention dans l'histoire ; connu des Chinois 24 siècles avant notre ère, il fut probablement introduit en Grèce par Anaximandre (610 à 547 avant J.-C.), et les Grecs, d'après Hérodote, le reçurent des Babyloniens. Bien que le gnomon puisse indiquer le temps par la longueur et la direction de l'ombre portée par le style, il n'en constituait pas moins un instru-

ment fort incommode, parce que cette longueur et cette direction de l'ombre ne sont pas les mêmes, pour un même lieu, suivant l'époque de l'année.

On réalisa un réel progrès avec les cadrans solaires, dont le style est dirigé suivant l'axe du monde et dont la construction, d'abord assez rudimentaire, devint très perfectionnée.

Les gnomons et les cadrans solaires n'étaient utilisables que pendant le jour et par ciel serein ; les horloges à eau ou clepsydres, connues des Egyptiens et des Chinois dès l'antiquité la plus reculée, servaient à marquer le temps pendant la nuit, ou pendant le jour par ciel couvert.

C'est par l'emploi de ces instruments que s'introduisit l'usage de diviser le jour, c'est-à-dire la période de lumière qui s'écoule entre le lever et le coucher du Soleil, et la période d'obscurité, depuis le coucher jusqu'au lever de l'astre radieux, en douze heures égales entre elles.

Mais ces heures ne devaient pas avoir la même durée d'un jour à l'autre, puisque, comme on le sait, les longueurs relatives des jours et des nuits varient suivant l'époque de l'année, pour un même lieu, et, suivant la latitude ou la position géographique, pour une même date; aux équinoxes seules, le jour est égal à la nuit pour toute la Terre, et les heures ont partout même longueur, celle de nos heures actuelles. Aussi a-t-on appelé *heures temporaires* les heures de durée variable suivant le lieu et l'époque de l'année. Les autres s'appelaient *heures équinoxiales*, et c'étaient les seules employées par les astronomes ; on faisait aussi la réduction des heures temporaires en heures équinoxiales, lorsqu'on voulait mesurer le temps avec précision.

Chez les Romains, avant l'usage des cadrans solaires, les div sions du jour étaient très vaguement déterminées; c'est ainsi que midi était annoncé par l'huissier des consuls, lorsqu'il voyait le Soleil entre les *rostres* et la *Græcostasis*. Comme chez les Grecs, on adopta, bien qu'avec lenteur, la division du jour en heures, de même que l'on employa longtemps les heures temporaires ; suivant la saison, il y avait l'*hora brumalis* et l'*hora æstiva*. Cette manière de supputer le temps persistait encore au deuxième siècle de l'ère

chrétienne, sous les Antonins, puisqu'on lit que Gallien mesurait les accès de fièvre en heures équinoxiales.

Les heures temporaires, de durée inégale d'un jour à l'autre, et, par suite, fort incommodes, étaient encore en usage au XVe siècle, même longtemps après l'invention des horloges à poids; au lieu de les abandonner pour se servir exclusivement des heures égales ou équinoxiales, on préférait plutôt modifier chaque matin et chaque soir la longueur du pendule des horloges, afin de leur faire indiquer les douze divisions du jour et de la nuit, de longueurs variables suivant l'époque de l'année. Tant il est vrai qu'il est difficile de rompre avec une longue habitude, même lorsqu'elle présente de nombreux inconvénients.

L'heure locale, les heures nationales et l'heure universelle.

Une fois que la division du jour solaire en 24 heures eut été adoptée par tous les pays civilisés, il a fallu s'occuper de la solution de divers problèmes très importants qui se posent nécessairement par le fait de la forme sphérique de la Terre et de son mouvement de rotation.

Il est évident, en effet, que le Soleil, dans l'intervalle de 24 heures, passe successivement aux méridiens des lieux situés sur un même parallèle, et que, pour ces mêmes lieux, au même instant physique, les heures varient depuis 0 jusqu'à 24. Lorsqu'il est midi à Greenwich, il est minuit pour les localités dont la longitude est de 80°. et entre ces deux demi-méridiens, il y a avance ou retard de 1h, pour une différence de 15° en longitude, suivant que le lieu est à l'est ou à l'ouest de Greenwich. Il y a donc, pour chaque lieu, une *heure locale*, dont il ne faut pas s'écarter, du moins d'une manière trop sensible, sans mettre toute notre vie en désaccord avec le mouvement du Soleil.

Il est vrai que l'heure locale varie peu d'un lieu à un autre, si ces lieux sont assez rapprochés, et cette différence n'était guère sensible avant la construction des chemins de fer, alors que, par suite de la lenteur des voyages, elle pouvait être attribuée à l'irrégularité des horloges. Mais la rapidité des déplacements a rendu indispensable l'adoption de la même heure pour un même pays,

et c'est là l'origine des *heures nationales.* En Angleterre et en Ecosse, l'heure du méridien de Greenwich devint légale en 1848, et, en France, le projet de loi du Gouvernement ainsi libellé : *l'heure légale en France et en Algérie est l'heure, temps moyen de Paris*, devint loi le 14 mars 1891.

Pour les pays de petite et de moyenne étendue, les heures locales diffèrent peu de l'heure nationale. Le plus grand écart ne dépasse pas une demi-heure; il est, pour la France, de 20 minutes à Nice et de 27 minutes à Brest.

La différence est de tout autre nature pour les pays très étendus en longitude, par exemple pour la Russie avec la Sibérie, les Etats-Unis et le Canada. C'est ainsi que, en hiver, lorsqu'il est midi à Halifax, le Soleil se lève à peine à Vancouver. Il faut ajouter aussi de graves inconvénients qui résultent de la proximité de plusieurs Etats dans un voisinage restreint, comme c'était le cas pour les cinq pays qui entourent le lac de Constance : la Suisse, le Grand-duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière et l'Autriche. Il y avait cinq heures officielles sur les bords du lac, ce qui devait amener, pour les voyageurs en ces pays, une complication et une confusion profondes.

Les heures nationales étaient donc insuffisantes, et il fallait trouver mieux.

Le Congrès géographique international de Venise en 1881, la Conférence géodésique de Rome en 1883 et la Conférence internationale de Washington en 1884 étudièrent tour à tour le projet d'une *heure universelle.* La Conférence de Washington, en particulier, où 25 Etats étaient représentés, proposa "l'adoption d'une heure uni-
" verselle pour tous les besoins pour lesquels elle peut être trouvée
" convenable; cette heure ne devra pas empêcher l'usage de l'heure
" locale ou d'une autre heure normale, qui paraîtrait désirable".

Il est évident que pour les besoins de la vie courante, laquelle doit être réglée sur le mouvement du Soleil, l'emploi des heures locales est indispensable. L'heure universelle, malgré les avantages de l'unification, ne pouvait convenir que pour les relations internationales, et pour les postes et les télégraphes; elle supposait aussi l'adoption d'un méridien initial unique. Si tout le monde

était d'accord sur ce sujet, il n'en était pas de même sur le choix de ce méridien d'origine, question grosse de rivalités nationales.

L'on sait que les longitudes se comptent à partir d'un premier méridien, choisi arbitrairement, et, bien qu'il ait toujours paru désirable, dans tous les pays, de rapporter les mesures à un méridien unique, l'on a employé, jusqu'à ces dernières années, plusieurs premiers méridiens, suivant les nationalités et les intérêts politiques.

L'on peut citer, outre le méridien de Rhodes, figuré sur la carte du monde par Dicéarque, disciple d'Aristote, et le premier dont l'histoire fasse mention, les premiers méridiens de Gibraltar, du Cap Vert, et de l'île de Fer, dans les îles Canaries, que Richelieu fit choisir au XVIIe siècle. Ce dernier fut proposé de nouveau au second Congrès international des Sciences géographiques, tenu à Paris, en 1875; mais, comme ce méridien était defini comme étant à 20° de longitude à l'ouest de Paris, on proposait par là même le méridien de Paris.

Toutefois, le méridien de Greenwich trouva de nombreux défenseurs, et il en fut de même à Venise, en 1881, et à Rome, en 1883. En réalité, la lutte se fit uniquement entre ces deux méridiens et les autres projets n'eurent pas d'écho, même celui de l'Académie de Bologne qui aurait eu l'originalité de donner, par le choix du méridien de Jérusalem, la même origine au *jour* qu'à l'*ère*.

Il y avait d'excellentes raisons à invoquer en faveur des deux méridiens en présence. Pendant un siècle, la géodésie française fut tout à fait prépondérante, et l'on peut citer de nombreuses mesures de longitudes, au Danemark, à Cayenne, au Sénégal, aux Antilles, au Cap, en Chine, de même que les mesures célèbres de la Terre par Picard, effectuées, sous les auspices de l'Académie des Sciences, sur le méridien de Paris.

D'un autre côté, par suite du développement de la marine anglaise, le méridien de Greenwich était employé, plus tard, par les neuf-dixièmes des marins du monde entier.

Quoi qu'il en soit, la conférence de Washington, en 1884, après la conférence de Rome de 1883, adopta par 22 voix contre 1 (Saint-Domingue) et deux abstentions (Brésil et France), le méridien de Greenwich.

Les fuseaux horaires

Pour éviter, d'une part, les inconvénients de l'heure locale, qui suppose des changements continuels d'heure dans les voyages, à cause, d'autre part, de l'incommodité manifeste de l'heure universelle, un certain nombre d'Etats, pour les besoins de la vie civile, pour les chemins de fer et les lignes télégraphiques, ont adhéré au système des *fuseaux horaires*, qui est une sorte de compromis entre ces deux heures.

Par le système des fuseaux horaires, la surface de la Terre est divisée en 24 fuseaux de 15° d'amplitude; l'origine est le méridien de Greenwich que l'on fait passer par le milieu du premier fuseau, lequel s'étend, par suite, à 7° 30′ (30 minutes, en temps) de longitude des deux côtés de ce méridien. On est convenu que l'heure du méridien central d'un fuseau sera la même dans toute l'étendue de ce fuseau.

Tous les lieux, situés dans le fuseau d'origine, marquent, au même instant, l'heure temps moyen de Greenwich, ou l'heure de l'*Europe occidentale.* Il ne peut y avoir plus de 30 minutes de différence entre l'heure locale d'un endroit et l'heure *normale* du fuseau dans lequel il se trouve.

Dans le fuseau suivant, en allant vers l'est, on marque l'heure de l'*Europe centrale* qui avance exactement de 1h. sur l'heure de Greenwich. Puis vient le 3e fuseau, en avance de 2h. sur l'heure de Greenwich, ou l'heure de l'*Europe orientale*, et ainsi de suite jusqu'au 12e fuseau, en avance de 12 heures sur celle du premier.

Vers l'ouest, l'heure marquée dans chacun des fuseaux successifs retarde de 1h., 2h., 3h.,... 12 h. sur l'heure de Greenwich.

Au Canada, qui s'étend du 4e au 9e fuseau, l'heure change 5 fois d'un océan à l'autre.

Voici comment les heures, en retard sur celle de Greenwich, sont distribuées dans notre pays :

4h. : *Atlantic Standard Time.*—Provinces Maritimes.

5h. : *Eastern Standard Time.*—Labrador occidental, Province de Québec, Ontario jusqu'au 82° 30′ ouest.

6h. : *Central Standard Time.*—Manitoba, Keewatin.

7h. : *Mountain Standard Time.*—Alberta, Saskatchewan.

8h. : *Pacific Stardard Time.*—Colombie Britannique.

9h. : Yukon.

Les avantages de ce système sont indiscutables, et il fit cesser le chaos où se trouvaient, avant son adoption, les chemins de fer américains qui étaient réglés sur 75 heures locales différentes.

Ajoutons encore que, par ce système, les horloges, dans tous les fuseaux, marquent la même minute et la même seconde, et que l'heure, d'un fuseau à l'autre, varie toujours d'un nombre entier.

C'est pour ces raisons, et d'autres encore, que presque tous les Etats l'ont adopté, y compris la France depuis 1911.

Cette dernière devait sans doute avoir quelque répugnance à adhérer au système des fuseaux horaires, parce qu'il comportait, comme conséquence nécessaire, l'abandon du méridien de Paris, et qu'il obligeait les hydrographes à modifier toutes les cartes marines.

Toutefois, pour entrer dans le mouvement qui se généralisait de plus en plus chez les pays étrangers, le Gouvernement fit adopter le 9 mars 1911, la loi suivante qui semblait tout concilier sans trop blesser les susceptibilités nationales :

L'heure légale en France et en Algérie est l'heure, temps moyen de Paris, retardée de 9 minutes 21 secondes.

C'était un moyen assez original d'accepter le méridien de Greenwich sans sacrifier explicitement celui de Paris.

Le changement d'heure eut lieu dans la nuit de 10 au 11 mars 1911.

Il nous resterait encore à parler de l'*année*, l'unité de mesure pour les longues périodes. Ce sera peut-être pour plus tard le sujet d'une étude spéciale.

HENRI SIMARD, PTRE.

LES CAPUCINS EN ACADIE [1]
(1632-1654)

LUTTES INTESTINES. 1638-1645

III

Par décret royal du 10 février 1638, le Sieur de la Tour avait été nommé gouverneur d'une partie de l'Acadie. C'était un puissant encouragement pour ses visées ambitieuses. Plus que jamais il était résolu de ne se donner ni trêve ni repos avant d'avoir chassé d'Aulnay de la terre acadienne. Ne faisant, d'ailleurs, point mystère de ses intentions, il se vantait "tout haut que dans deux ans il aurait ruiné d'Aulnay et sa compagnie". (2) Décidément le vieux proverbe: "Qui trop embrasse mal étreint" n'entrait point dans ses calculs. Et c'est ce qui devait le perdre, malgré tous les soins qu'il prit pour arriver à ses fins.

Sa longue pratique des Sauvages, les sympathies qu'il espérait rencontrer parmi ses compatriotes de la Hève et de Port-Royal inspirèrent au Sieur de la Tour la pensée de pousser les Sauvages à la révolte et de semer la division parmi les Français, voire même de corrompre le commandant du fort de Port-Royal, en l'absence du gouverneur (3). Un échec à peu près complet (4) fut le résultat de toutes ses tentatives. Dès lors, il guettera la première occasion pour s'emparer de son adversaire.

En mars 1640, neuf soldats et deux bâtiments envoyés pour ravitailler le fort de Pentagoët contre une attaque projetée des Anglais de la Grande Baie furent capturés par le Sieur de la Tour (5). Depuis

---

1.—Voir *La Nouvelle-France*, août et sept. 1915.
2.—*Collection des documents relat. à l'hist. de la Nouv.-France* vol. 1, p. 115.
3.—*Histoire de l'Acadie française* par MOREAU, p. 155.
4.—Quelques Sauvages de la rivière S. Jean, il est vrai, attaquent, à l'instigation de La Tour, une chaloupe montée par un soldat de d'Aulnay et par un père Capucin. Le soldat est tué, la chaloupe pillée, mais le missionnaire leur échappe. (Moreau, p. 155)
5.—*L'Acadie française*, par MOREAU, p. 157.

plus de quatre mois, le gouverneur était sans nouvelles de cette malheureuse expédition, quand il en apprit la fâcheuse issue. Il se hâta d'aller mettre son fort en défense. Ses deux vaisseaux atteignirent le port de Pentagoët sans incident aucun; mais, au retour, voilà que la Tour se porte à sa rencontre avec deux pinasses armées pour le combat. La lutte s'engage. Quelques coups de canons et le vaisseau qui conduisait d'Aulnay est démâté, plusieurs de ses soldats sont blessés à mort. Déjà la Tour se croit assuré de la victoire, quand soudain le gouverneur, surpris à l'improviste et sans canon à bord, cherche son salut dans une énergique offensive. Il manœuvre si bien et avec tant de rapidité, presse son ennemi avec tant de vigueur, qu'il le force à se constituer prisonnier avec sa femme et Desjardins, son agent de la Rochelle. Jamin, capitaine d'un de ses vaisseaux, avait été tué pendant le combat. Cette victoire inopinée fut saluée avec enthousiasme à Port-Royal (1).

Que va-t-il se passer?—"A la prière des Pères Capucins, écrit M. Cappon, d'Aulnay consentit à mettre en liberté La Tour, Marie Jacqueline, Desjardins et leurs gens." On formula "quelques articles de conciliation et d'accord", où il fut stipulé "que les choses resteraient en un même état jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en dût être ordonné" (2). Les pièces du procès, rédigées par Matthieu Cappon, commis au greffe de la justice et police, et appuyées d'un certificat des Pères Capucins furent expédiées en France.

Malgré les influences que le Sieur de la Tour s'efforça de mettre en jeu, le roi lui fit envoyer, le 13 février 1641, une lettre signée de sa main, lui ordonnant "de s'embarquer incontinent icelle reçue" (3) et de se rendre auprès de lui "pour recevoir ses ordres et l'informer de l'état du pays." Le 28 du même mois, le cardinal Richelieu révoqua sa commission et la remit à d'Aulnay avec le titre de "lieutenant-général de la côte d'Acadie."

Le Sieur de la Tour, au lieu de se soumettre aux ordres du roi, qui le mande auprès de lui, envoie Rochet (sept. 1641), puis Lestang, (6 oct. 1642) à Boston afin de gagner les Anglais du Massachusets

1.—Moreau, p. 159.
2.—Procès-verbal de M. Cappon daté du 26 juillet 1640.
3.—Voir aussi la lettre du roi à d'Aulnay, du 13 février 1641 où il est dit: "s'il (La Tour) manque d'obéir, je vous ordonne de vous saisir de sa personne".

à sa cause (1). Les délégués furent reçus avec distinction; mais on ne jugea pas à propos d'accéder à leurs demandes si ce n'est à celle qui avait trait à la liberté de commerce entre Boston et le fort de St-Jean (2). Devant l'insuccès de ces négociations, la Tour partit lui-même pour conférer avec le gouvernement de la Grande Baie. Il revint le 14 juillet 1643 avec cinq navires sous les ordres du capitaine Hawkins (3).

Quel fut le résultat de cette campagne en apparence si formidable? On tua quelques soldats (4), on incendia un moulin près de Port-Royal, on captura une pinasse: tout autant d'actes de piraterie qui aboutirent à l'arrêt royal du 6 mars 1644, où se lit la condamnation finale du Sieur de la Tour.

C'était fort bien de condamner le Sieur de la Tour; mais encore fallait-il pouvoir s'en emparer. Là se trouvait la difficulté.

Grâce à la fermeté dont le gouverneur de l'Acadie fit preuve dans ses négociations avec les Anglais de Boston, il en obtint la promesse formelle de ne pas intervenir en faveur de La Tour. C'était déjà un gros appoint pour la réussite de l'entreprise. Il ne restait plus qu'à choisir le moment favorable pour attaquer le fort du rebelle.

Il arriva, sur ces entrefaites, que Madame La Tour, revenue de Boston, le 1er janvier 1645, mit tout en œuvre pour convertir au protestantisme son mari et les hommes de l'habitation. Le Père André Rousand, récollet, au fort de S. Jean depuis des années (5), n'y tint plus; il lança l'excommunication contre La Tour et sa femme; puis, suivi de son confrère et de huit ou neuf soldats, il monta "une vieille pinasse qui coulait quasi bas d'eau, avec deux barriques de blé-d'Inde pour toutes victuailles (6)." Soldats et religieux furent les bienvenus à Port-Royal. D'Aulnay, on le devine, s'informa

---

1.—Moreau, p. 171.
2.—Moreau, p. 172.
3.—*Ibid.* pp. 175 et 184.—Voici les noms des vaisseaux: Seabridge, Philip and Mary, Increase, Greyhound, St-Clement.
4.—"Trois soldats furent tués, l'un desquels, disent les Pères Capucins, les Anglais ont traîné dans le feu du moulin, avec un autre qui y était déjà, après les avoir tellement mutilés qu'ils n'étaient pas reconnaissables lorsque nous les avons été lever pour les inhumer." Attestation du 20 oct. 1643.
5.—Moreau, pp. 131, 139, 193, 211; *Collection des documents relatifs à l'hist. de la Nouvelle-France*, p. 118.
6.—Moreau, p. 211.

avec une extrême diligence des conditions du fort de St-Jean et de l'état d'esprit de ses habitants. Il apprit, du même coup, que son ennemi s'était embarqué pour Boston dans le double but d'en obtenir des secours et de rompre les négociations de paix entre d'Aulnay et les Anglais (1). L'occasion d'attaquer le fort de La Tour ne pouvait être plus avantageuse. Deux mois durant, le gouverneur fait le blocus de la rivière de S. Jean (2). Enfin, en avril, il commande d'attaquer le fort et le prend d'assaut après une résistance désespérée (3). Madame de La Tour, l'âme de la résistance, est faite prisonnière; elle meurt trois semaines plus tard, après avoir abjuré le protestantisme (4) qu'elle avait embrassé par complaisance pour les Anglais.

La Tour renonça a se mesurer avec d'Aulnay et, pendant plusieurs années, erra sur les côtes de l'Amérique du Nord.

Comme on le conçoit aisément, ces luttes intestines eurent un fâcheux contre-coup sur les travaux des missionnaires. L'arrêt..., royal du 11 février 1642 en fait déjà mention expresse: "La Tour..., y est-il dit, tenant en confusion et désordre les affaires dudit pays d'Acadie, et par ses malversations et mauvais emportements empêchait tout progrès et avancement de la religion chrétienne parmi les sauvages du service de Sa Majesté et de l'établissement de la colonie." Et pourtant, en 1642 on n'était qu'au début de ces dissensions regrettables qui entraînèrent plus tard la colonie française d'Acadie à deux doigts de sa perte. Les Capucins ne pouvaient guère songer à étendre leur champ d'action, à fonder de nouveaux postes, soit sur les côtes, soit à l'intérieur des terres. N'étaient-ils pas sans cesse à la merci de quelque coup d'audace de la part du sieur de la Tour qui, lui, se souciait beaucoup plus de nuire au gouverneur d'Aulnay et à ses gens que de procurer la gloire de Dieu et de sauver les âmes? Les événements avaient, d'ailleurs, dé-

---

1.—Andre Certain dans son procès-verbal daté du 10 mai 1645.

2.—Certificat des Pères Capucins, daté du 28 déc. 1645.

3.—C'est du nouveau et non de l'histoire que fait Denys quand il nous raconte la prise du fort S. Jean. L'historien Hubbard est on ne peut plus fantaisiste dans le récit du même fait. Moreau fait bonne justice des assertions de l'un et de l'autre historien. Aussi bien sont-ce de pures calomnies que les brutalités et assassinats qu'on met au compte du gouverneur d'Aulnay et qui auraient été commis en violation du traité de reddition du fort. (Voir Moreau, p. 223.)

4.—Moreau, p. 226.

montré qu'on ne pouvait même se rendre de Port-Royal à Pentagoët sans de grands risques. On se contenta donc de maintenir les établissements déja fondés et de hâter la fin des démêlés et des luttes par un grand esprit de conciliation.

IV

CINQ ANS DE PAIX ET DE PROSPERITE. 1645-1650

Avec la chute du fort de la rivière St-Jean disparut aussi,—du moins pour quelques années,—le grand ennemi de l'Acadie, l'ambitieux sieur de la Tour. Restait encore cet autre adversaire, toujours sur le "qui vive" pour s'emparer de ce qui appartient à plus faible que lui: l'Anglais. D'Aulnay réussit à s'en débarrasser par le traité de paix que ses qualités de soldat et de gentilhomme surent imposer au gouvernement du Massachusets et qui fut signé de part et d'autre le 15 sept. 1645.

Grande fut la joie qui rayonnait dans le cœur de d'Aulnay en face des vastes perspectives de prospérité et de bonheur qui s'ouvraient devant la colonie acadienne. Maître incontesté en Acadie, sans rival ni ennemi, aimé de ses administrés, redouté de ses voisins, le vaillant gouverneur était bien en droit de laisser les rêves dorés frôler son âme... Désormais toute son attention, toutes ses sollicitudes iront à la colonisation.

> On le voyait donc souvent, écrit Rameau (1), sortir à cheval de son grossier manoir, bâti en poutres gigantesques, et remonter la vallée de Port-Royal, en parcourant ces métairies naissantes, louant celui-ci, gourmandant celui-là, aiguillonnant tout le monde. Son exemple, d'ailleurs, et l'autorité de sa parole inspirait tout autour de lui une émulation salutaire, et c'était plaisir de voir tous ces laboureurs abattre le bois, construire, cultiver, enfermer le bétail dans les pâtures, perfectionnant d'année en année les huttes demi-sauvages et les défrichements informes des premiers jours. Comme il connaissait la situation de chacun, ses travaux, ses bestiaux, les questions qu'il leur faisait étaient positives, pénétrantes, elles allaient droit au but; il était familier avec les enfants, il examinait l'état des labours, s'informait des veaux, des poulains qui venaient de naître.

Sans cesse préoccupé de ses propres entreprises et de celles de ses

1.—*Une colonie féodale*, tome I p. 98.

tenanciers, il était constamment par voies et par chemins. Le trafic des pelleteries l'entraînait parfois dans des courses lointaines, chez les Sauvages. Souvent aussi il prenait la mer pour aller visiter les établissements de pêcherie. Rien de ce qui pouvait concourir au bien-être matériel et spirituel de la colonie n'échappait à son infatigable activité.

Tandis que le gouverneur d'Aulnay se livrait à la réalisation de ses rêves de prospérité et de bonheur, les Capucins, saisis par un nouvel élan de générosité et d'esprit de sacrifice, se consacraient à leurs labeurs apostoliques qui se partageaint entre la desserte des colonies françaises, la direction des écoles de Port-Royal la mission éventuelle des divers postes de chasse et de pêche, enfin l'évangélisation des Sauvages.

Examinons de plus près leur champ d'action.

Les colons français se groupaient à peu près exclusivement autour des forts de Port-Royal, de Pentagoët, de Saint-Jean. Un très petit nombre demeuraient à la Hève et au fort Saint-Pierre de Canceaux.

Arrêtons-nous un instant à ces postes ou établissements principaux de la mission capucine.

S'il faut en croire Lescarbot, Port-Royal, dès 1605, était d'un pittoresque achevé (1).

> Une chaîne de montagnes boisées le couvrait au nord; au sud, de gracieux coteaux s'échelonnaient jusqu'au bord de l'eau où mille ruisseaux venaient se perdre en murmurant. Entre les montagnes et les collines, à l'est, coulait une belle rivière que les navires pouvaient remonter sur une étendue de quinze lieues, au milieu de vertes prairies. Une autre rivière, moins large et moins longue, descendait des hauteurs voisines, un peu au midi de la première. Enfin, deux îles *forestières* projetaient sur le bassin les reflets de leur verdure éclatante; toutes deux d'une lieue de tour à peu près: l'une près de la passe, l'autre presqu'à l'embouchure de la grande rivière. Le sol de celle-ci s'arrondissait vers le centre en un frais vallon (2).

Entre 1645 et 1650 Port-Royal était habité par une quarantaine de ménages européens, environ; ajoutons-y les soldats, coureurs de bois et simples ouvriers que d'Aulnay avait à ses gages, et la po-

---

1.—Lescarbot l'a décrit en vers et en prose.
2.—Cf. Moreau, p. 18.

pulation totale atteindra de 320 à 330 âmes (1). Moreau porte ce chiffre à 400.

Nous avons déjà dit avec quel soin les Pères Capucins s'occupaient du bien spirituel de leurs ouailles de Port-Royal, et combien touchantes et pleines d'onction étaient les cérémonies qui, chaque dimanche, se déroulaient en leur église (2).

De Port-Royal il était relativement facile d'atteindre les autres postes français. Le fort Saint-Jean n'en était séparé que par une vingtaine de lieues (3); celui de Pentagoët l'était d'au moins soixante. Dans une autre direction il fallait parcourir cinquante lieues pour atteindre le Cap Sable et cent pour gagner le fort de Saint-Pierre de Canceaux (4). On pouvait encore se rendre au fort Saint-Louis en suivant une rivière à travers bois (5). C'étaient là de précieux avantages pour les missionnaires.

Les rives de la rivière Saint-Jean rivalisaient de beauté avec celles du bassin de Port-Royal. Elles étaient, de plus, d'une fertilité remarquable. Deux rochers en dominaient et en défendaient l'entrée. Le courant de la mer allant de l'un à l'autre en rendaient le passage pour les vaisseaux, dangereux. Plus haut, se trouvait une espèce de barre entre des îles qu'il fallait doubler si l'on voulait atteindre un point où l'on pût mouiller avec sécurité. C'est en face de ce port que Latour construisit son fort qui comme une aire d'aigle est sis sur un rocher et domine tout le bassin de la rivière. "Cette position, au dire de Moreau, avait le double avantage de mettre l'Acadie en communication avec le Canada par le plus court chemin et d'être entouré des Indiens qui vous ont montré le plus de fidélité" (6). Et puis, La Tour avait su concentrer, sur le fleuve St-Jean et sur ses affluents, les apports des nombreuses tribus abénakises, maléchites, armouchiquoises, qui fournissaient chaque année une immense quantité de pelleteries: ce dont le gouverneur d'Aulnay savait profiter largement.

1.—Rameau, p. 110.
2.—*Nouvelle-France*, sept. 1914.
3.—Moreau, p. 22.
4.—Relation du P. Ignace.
5.—*Ibid.*
6.—Cf. Moreau et Rameau, *passim*.

On peut conjecturer que les Pères Capucins avaient là une résidence, bien qu'aucun document, à notre connaissance, n'en fasse mention. Nous savons seulement que du temps de Latour il existait là une chapelle (1). De fait, l'établissement de Saint-Jean constituait un centre de mission, d'où l'on pouvait se diriger sur les ports d'Archibouctou, de Miramichi et de Miscou ou Cibagan (2).

Le fort de Pentagoët, lui aussi, était construit sur une hauteur qui dominait l'embouchure du Penobscot. "La Tour, le premier, au dire de Rameau (3), y construisit, vers 1625 un poste commercial et palissadé qui fut pris par les Anglais, puis repris, en 1632, par les Français." Plus tard, construit et fortifié par de Razilly et d'Aulnay, ce fort devint un des plus redoutables du Nord de l'Amérique.

Le Père Druillettes y trouva un monastère de Capucins, en 1646, dont voici une description authentique (4):

> En entrant dans le fort on trouve un corps de garde long de 15 pas sur 10 et sur la droite une maison de même longueur et largeur, bâtie en pierres taillées et couverte en bardeau; et au-dessus d'elle une chapelle d'environ 6 pas sur 4, couverte en bardeau, bâtie en terre, avec une petite tour où il y a une petite cloche pesant environ 18 livres.

C'était le lieu de résidence du frère Elzéar durant près de dix ans. Là aussi se trouvait le Père Ignace en 1646 et les Pères Cosme de Mantes et Gabriel de Joinville en 1648 (5).

Un chemin, qu'on appelait d'ordinaire le chemin de Kennebec, reliait Québec à Pentagoët. Malaisé et plein de périls, il n'était pratiqué que par les trappeurs et les Sauvages.

Les Pères Capucins desservaient aussi les nombreux postes de pêche qui s'échelonnaient du Cap des Sables au Cap de Canceaux. Le Père Ignace (6) signale parmi les principaux: la Hève, le Cap des Sables, le fort de Paspébiac et Saint-Pierre de Canceaux.

1.—Lettre de La Tour, du 6 mars 1633, publiée dans la *Gazette de La Rochelle*.
2.—Relation du P. Ignace.
3.—*Une colonie féodale*, tome 2. p. 125.
4.—Elle est tirée du procès-verbal de la remise du fort de Pentagoët le 5 août 1670.
5.—Relation du P. Ignace.
6.—Dans sa Relation.

Mais le grand travail de nos missionnaires, celui qui leur tenait le plus à cœur, fut l'évangélisation des Sauvages. Ils n'épargnèrent aucun sacrifice pour atteindre ce but.

(*La fin prochainement*)

fr. M. ALBERIC, O. M. Cap.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Summarium Historiæ ecclesiasticæ. Auctore H. JEANNOTTE, presbytero Sancti-Sulpitii, Mariapoli. 1915. Voici un résumé d'Histoire ecclésiastique que nous recommandons volontiers à tous les élèves de nos séminaires et même à tous les prêtres. Il constitue un excellent manuel d'examen. Aussi clair que méthodique, nous ne lui trouvons qu'un défaut, son extrême brièveté. Mais, dira-t-on, ne faut-il pas qu'un résumé soit concis?—Je l'avoue. Le seul moyen d'arranger toutes choses serait d'écrire un manuel détaillé d'Histoire ecclésiastique, d'après la méthode de ce résumé. L'auteur y réussirait certainement. En attendant, qu'il se hâte de nous donner la suite du présent travail. Pour donner aux lecteurs une idée de l'intérêt que présente ce résumé, il suffit d'indiquer les titres de ses divers chapitres:

Periodus prima. A Christo usque ad edictum Constantini.
Capit I.—*Ecclesia tempore Apostolico.*
" II.—*Ecclesia et mundus Romanus.*
" III—*Hierarchia Ecclesiastica.*
" IV.—*Disciplina Ecclesiastica.*
" V.—*Doctrina Ecclesiastica.*

F. A. C.

R. P. J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.—*Les Retraites fermées.* (1) Nous avons déjà recommandé à nos lecteurs le premier opuscule du même écrivain sur cette œuvre éminemment salutaire. Il avait pour titre *L'Oeuvre qui nous sauvera.* L'auteur, qui est aussi l'initiateur au Canada de ces *Retraites* d'un caractère spécial, traite ici de nouveau et plus à fond son sujet, grâce à l'expérience qu'il a acquise et aussi à cause de l'attrait progressif des âmes pour ce genre d'exercices dont on apprécie plus que jamais les excellents résultats. A vrai dire, c'est un livre tout autre que le R. P. Archambault a écrit sur cet important sujet, tant il y a ajouté de pages de texte et d'aperçus nouveaux. Il a même agrémenté son opuscule de quelques bonnes photo-gravures des diverses maisons de retraite où les âmes en quête de renouvellement et de paix peuvent être sûres d'en faire ample provision.

L. L.

---

(1) Se vend 25 sous, et *franco* 28 sous, à la Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe, Montréal.

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIERES DU TOME XIV-1915

SOMMAIRE DE CMAQUE LIVRAISON MENSUELLE

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le Chan. L. LINDSAY.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.